Property of

CSaT

Please return to

Graduate Theological

Union Library

LIBRARY
OF THE
SAN FRANCISCO THEOLOGICAL
SEMINARY
SAN ANSELMO
CALIFORNIA

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/revue-dhistoire-de-leglise-de-france_1947_33

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

TOME XXXIII

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1968

CSaT

BR
840
R46
v.33
1947

Reprint from the original with permission of

"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

L'abbé Victor CARRIÈRE

Quand je faisais mes premières écoles, au fond de la Bretagne, vers la fin du siècle dernier, la morale pédagogique de mes bonnes « tantes » se résumait en trois promesses d'un charme inégal : « Si tu fais la révolution, M. Cachin saura rétablir l'ordre. Si tu cours à la rue, le chevalier Bayard te mettra dans sa barbe. Si tu travailles bien, tu deviendras savant comme l'abbé Carrière. » M. Cachin, ancien gendarme, notre garde-champêtre, dont le nom devait être popularisé par son fils (alors jeune professeur) avait eu naguère la bonté de déclarer ma naissance à la mairie et il incarnait à nos yeux la défense sociale ou, si l'on veut, la tempérance. De son vrai nom, le chevalier Bayard s'appelait M. Henri de La Monneraye et j'éprouvai plus tard la diligente bonté de cet hercule celte, oncle propre de notre triumvir : il me représentait la justice et la force. L'abbé Carrière achevait, sous le patronage d'une famille vraiment apparentée à mes pseudo-tantes, ses années d'études et il venait de révéler son talent : il fermait le cortège des vertus cardinales, incarnation de la prudence. Je l'imaginais placide, bénisseur et contemplatif. Quinze ans plus tard, débarquant à Paris, je perdis sans regret durable cette illusion. J'ai connu l'homme véritable pendant un tiers de siècle. Ce long commerce autorise, mieux qu'une présidence éphémère, l'évocation des années longues et bien remplies, de l'allure et du caractère d'un des personnages les plus originaux qui aient surgi en cet âge de conformisme et de médiocrité.

I

Il ne parlait jamais de son enfance. Sans doute apprendrai-je à plusieurs de ses intimes un secret sans mystère que j'ai moi-même laborieusement percé au cours des récentes semaines et qui jette une vive lueur sur son caractère, ses attitudes et sa vocation.

Son ascendance était rustique et militaire. Corrézienne, émigrée à Paris, sa mère se rapatria, pour accoucher sous le

59280

frais printanier d'une châtaigneraie qu'elle possédait à Curemonte : le 7 mai 1872, naissait Victor Carrière, en Auvergne, de race entreprenante, rude et obstinée. Son père, fils d'un médaillé de Sainte-Hélène, avait fait campagne en Afrique : il transmettait ce qu'il avait reçu, la fièvre du combat.

Libéré, il avait établi son ménage rue Broca, sur les bords de la Bièvre, pour exercer la profession de chamoiseur. Dans ce quartier général de l'esprit populaire ou, plus exactement, des sympathiques gamins de Paris, Victor Carrière demeura jusqu'au lendemain de sa première communion.

A l'âge de quatre ans, il perdit sa mère. Il eut la grande chance d'être recueilli par la famille Clavel. Éduqué avec une généreuse sollicitude, il fut vraisemblablement incliné vers l'Église dans un milieu dévot[1].

Déjà, ce fils de légionnaire, à qui l'on pourrait appliquer le mot de Gilson sur Abélard[2], aimait batailles et parades. La plus ancienne photographie qui nous soit conservée le montre vers la septième année, au milieu de ses condisciples, l'air vaillant et un œil poché. Un peu plus tard, son père le rencontrait en uniforme, soufflant dans une trompette, devant un bataillon scolaire : comme le bon chamoiseur tremblait pour la gorge réputée chétive du buccinateur, il le ramena aussitôt à la vie civile.

La vie civile, entendez : les jeux guerriers de l'école communale[3], l'atmosphère irritante des tanneries, le grouillement de la rue Mouffetard. Aux jours de loisir, les ascensions sur la montagne sainte, par des rues bordées de couvents où s'exerçait, autant que sous les voûtes vénérables de la paroisse, l'attrait des choses religieuses.

Quand il eut bien pris l'accent et le style de l'industrieux faubourg, respiré l'air de son oasis spirituelle, Victor Carrière dut choisir entre le profane et le sacré : il choisit, sans doute avec sa ferveur native, le chemin des autels.

A la fin d'études secondaires sur lesquelles je n'ai pu cueillir la moindre information, il entra au Petit Séminaire de Versailles, pour y faire sa philosophie et, en 1891, au Grand Séminaire. Une fois encore, le sort lui fut merveilleusement favorable : les frais étaient couverts par une femme de grand

1. Mlle Clavel, dernière compagne d'enfance de l'abbé Carrière, est morte voici trois ans, laissant son modeste immeuble du n° 27, où j'ai fait pèlerinage, à une Congrégation religieuse.

2. « Il resta toujours chez Abélard quelque chose de l'esprit militaire qui était celui de sa famille. » *La Philosophie au Moyen Age*, 2e édit., Paris, 1944, p. 280.

3. Rue Saint-Hippolyte.

cœur, qui devait lui fournir désormais et jusqu'à la fin les moyens de poursuivre ses études et de servir le plus utilement possible l'Église de France[4].

Il accomplit à Chartres son service militaire. L'un des trois condisciples, qui partagèrent ses exercices m'a rapporté des preuves piquantes de sa cocasserie, de son indépendance envers des centurions bornés[5].

C'est au Séminaire Saint-Sulpice qu'il continua et aux Carmes, à partir de 1897, qu'il acheva ses études ecclésiastiques. A l'Institut catholique, troisième bénédiction du Ciel, il eut pour maître le P. Baudrillart, qui découvrit ou suscita sa vocation de savant et lui fit attribuer le premier prix d'histoire religieuse pour un mémoire sur ce sujet : « Montrer comment se sont formées les idées théologiques de Luther, en suivre le progrès aux diverses époques de sa vie, dans ses controverses et dans ses écrits; faire voir avec précision en quoi elles s'écartent de la doctrine catholique. »

***

Ordonné prêtre, le 4 juin 1898, par Mgr de Cormont, il fut nommé vicaire catéchiste à Saint-Roch. Tout de suite, il montra un goût vif pour l'enseignement, de remarquables dons d'animateur. Un groupe de jeunes gens qu'il avait créé, *La Persévérance catholique*, absorbait ses soirées : les vers de Racine, et parfois du simple Coppée résonnaient dans la cour de l'immeuble qu'il habitait, 212, rue de Rivoli, entrecoupés de fragments oratoires de Brunetière, son demi-dieu. Pendant trente-six années de résidence parisienne, l'abbé Carrière demeura fidèle (depuis 1908, comme prêtre habitué) à la paroisse qui l'avait accueilli : j'ai relevé sur les registres son exactitude à dire ou chanter messe chaque dimanche.

Avec le ministère, la recherche scientifique absorbait toutes les heures d'une vie très laborieuse. Engagé dans le XVI[e] siècle, il fut attiré par les sources champenoises. Auguste Longnon, dont il suivait les cours (et ce fut encore un bienfait), le prit pour collaborateur, l'entraîna vers le Moyen Age et le

4. Cousine de mes « tantes » Fanny et Marie G. de K., ce qui explique cette aventure que dès ma tendre enfance, j'entendis parler de l'abbé Carrière. Il me disait, souriant : « Ce n'est pas un curieux hasard, c'est votre destin qui permet tant de rencontres bizarres ou providentielles. »

5. Mgr Robert, vicaire général de Versailles, a retenu d'admirables réponses lapidaires à l'adjudant R. (que je connus, après sa retraite, appariteur à la Faculté de droit de Rennes).

fit charger, par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, de missions dans les archives rhénanes.

Le P. Baudrillart lui fournit l'occasion d'un nouvel épanouissement, en l'attirant à la *Revue d'histoire de l'Église de France*, dont il devint, en 1914, l'unique directeur, en même temps qu'il fondait la Société d'histoire ecclésiastique de la France[6] : événements capitaux qui fixaient son destin.

Tardivement, il se mit à conquérir des parchemins. En 1909, il était docteur en théologie; en 1916, diplômé de l'École pratique des Hautes études. L'Armée y ajouta l'honneur des grades : il termina la guerre comme attaché d'Intendance, à la 3e Division d'infanterie. En 1922, il était licencié ès lettres (Philosophie) et en 1927, diplômé d'études supérieures.

Peu après sa libération, il était revenu au quartier de son enfance, square Arago. Bien qu'éprouvé par des maux d'yeux et des migraines, il multiplia les initiatives heureuses, les publications, les projets. En 1930, il fut chargé d'un enseignement à l'Institut catholique, et le titre de professeur hors cadre récompensa bientôt ses éclatantes leçons sur la Réforme du XVIe siècle.

Au cours de 1934, une dépression nerveuse obligea l'abbé Carrière à quitter Paris. Sur les conseils de son ancien condisciple, M. le doyen Guignard, il acquit à Montmorency une maison ensoleillée[7]. Sa capacité de travail était amoindrie. Des maux de tête le paralysaient. Le matin, il se plaisait aux travaux du jardinage ou se promenait aux abords de la forêt. Selon son expression, il ne se « réveillait » que vers la quatrième heure d'après-midi. Il faisait alors une séance continue de six heures devant sa table de travail. Si sa production s'était ralentie, il cueillait les lauriers que lui distribuaient toutes les Académies[8].

Les derniers mois de sa vie lui procurèrent plus de satisfactions que de peines. Il avait vu partir l'occupant. Sa santé lui paraissait plutôt affermie que déclinante. Un article de M. Gaston Zeller, élogieux pour la *Revue*, l'avait comblé d'une

6. Voyez dans cette *Revue*, 1940, mon article écrit à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Société.

7. Rue Paul-Messein, n° 7. Il fut entouré, jusqu'à sa dernière heure, des soins les plus éclairés et dévoués.

8. Lauréat de l'Académie française en 1934 et en 1938 (prix Thérouanne), de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1939 (grand prix Estrade-Delcros). Déjà en 1920, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres lui avait attribué un prix au concours national des Antiquités de la France.

joie rayonnante[9]. Et il partit pour l'Au-delà dans l'instant où il projetait un heureux voyage[10].

Ses obsèques furent célébrées en l'église des Carmes, le 13 décembre, sous la présidence de S. Exc. Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique. Le clergé, l'Université, l'Institut[11], les Sociétés savantes étaient largement représentés dans la nef. Nous avons conduit au cimetière Montparnasse le corps de notre vénérable ami sous un ciel lumineux qui invitait à l'espérance.

II

Une première rencontre avec l'abbé Carrière surprenait les personnes graves. On voyait venir un ecclésiastique au profil bien dessiné, regard intelligent, tête rejetée en arrière et qui longtemps me fit songer à un crayon de Carmontelle. Dès l'abord, l'œil émoustillé, la bouche plissée, le frémissement des narines dénonçaient une ardeur de sympathie ou de combat, qui faisait vibrer la voix enrouée de soprane.

On l'eût pris pour un insurgé, un homme tout d'une pièce. Grave erreur. Il ne ressemblait, certes, à aucun de ces faux clercs qu'imaginent nos romanciers ni à aucun des vrais clercs que nous connaissons. Sa nature, en apparence toute simple, surprenait, à l'usage, par sa complexité. Essayons d'en démêler quelques traits, observés successivement dans le feu de l'action et dans le calme du logis.

*
**

Les psychologues professionnels l'eussent classé dans la famille des passionnés impétueux[12]. Sa passion, il la concentrait sur la Société, la *Revue,* qu'il choyait comme des êtres vivants. Elle lui inspirait toutes les beautés de l'amour : dévoûment, désintéressement, courage. Aucun effort ne lui coûtait pour la prospérité, l'illustration, la gloire de ses filles. Bien qu'il eût souci de sa vie temporelle et une crainte anxieuse de la gêne, il donnait gratuitement toutes ses heures, toutes ses peines à

9. *Revue historique,* juillet-septembre 1946, p. 321. La dernière lettre que je reçus de l'abbé Carrière a pour objet de me signifier la fierté que lui procurait ce témoignage.

10. Voyez ma note liminaire, dans le précédent numéro de cette *Revue.*

11. Notamment l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (dont il avait été l'auxiliaire).

12. C'est, de toutes les familles identifiées par Le Senne, dans son *Traité de caractérologie,* celle dont il se rapproche davantage.

l'œuvre commune. Refuser un concours, rebuter un auteur, ces besognes ingrates de la Direction, il les accomplissait avec une fermeté parfois trop dépourvue d'onction, souvent méritoire.

Il semblait exclusif, brouillon, démolisseur. Et il était ouvert, raisonnable, architecte. S'il limitait son défrichement à quelques décades de notre histoire, il se donnait mission d'exciter, de guider, de lier les curiosités d'autrui. Si sa parole dépassait parfois les sillons de la logique, il n'admettait dans sa *Revue* rien qui ne fût ordonné raisonnablement. Et ses emportements contre les fourriers de légendes, apologies ou parénèses visaient à faire place nette pour édifier sur de solides fondements de claires vérités. Il a été le missionnaire des bonnes méthodes de l'histoire ecclésiastique. Sans qu'il le proclamât, c'était sa destinée sacerdotale de faire resplendir les annales de l'Église, de susciter une élite de prêtres historiens, de répandre jusque dans les presbytères de campagne (pour lesquels il avait une sorte de tendresse) le repos d'une intelligente érudition.

Comme beaucoup de passionnés, il était possédé par l' « exigence de réalisation ». Il avait des idées précises et irréformables sur un grand nombre de sujets, et il pliait tout à ses fins scientifiques. Les pages qu'on lui remettait, il les tenait pour sa propriété exclusive. Sa censure éprouvait moins les conclusions que la forme : il réduisait l'annotation, réformait la distribution, s'attaquait à la rédaction. Rarement il prenait conseil, soit pour le choix des articles, soit pour leur amendement. Il se bornait à prendre témoins. « Hyacinthe, disait-il, m'a remis cet article. Il est instructif, étonnant, mais quelle tournure ! » Là-dessus, il tirait de sa serviette vingt feuillets criblés, raturés, enguirlandés, où seule subsistait dans sa fraîcheur une signature authentique.

*
**

Entre son action scientifique et sa retraite privée, il n'y avait guère de séparation. Cessait-il jamais de penser au « prochain numéro » ? Cependant, il était mieux qu'un remarquable chef d'équipe : un homme, avec ses tourments et ses plaisirs.

D'abord, un émotif que le moindre choc ébranlait. Ses nerfs supportaient mal les bruits du siècle. Aboiements de chiens, cris d'enfants, éclats de T S F le mettaient au supplice et il citait en justice ceux qu'il appelait ses bourreaux. Mais il supportait aussi mal les injustices et les prépotences dont souf-

fraient ses voisins ou sa patrie. Il défendait la veuve et l'orphelin. Et il eut, septuagénaire, l'occasion imprévue de laisser sur le carreau d'une gare un policier ennemi.

A un autoritarisme affiché il alliait une simplicité d'enfant. Par principe, il révérait toutes les distinctions sociales : dignités, titres, décorations, quitte à bousculer princes, savants et commandeurs. Enclin aux mystifications, il se laissait duper par ses compagnons malicieux, qui le faisaient monter au pinacle de l'hérésie, pour jouir de sa reddition. S'il ne prêtait guère attention aux esprits non formés (je pense qu'il partageait le dédain des classiques pour les tout-petits), lui-même retrouvait une exubérance de collégien à la seule perspective d'une détente.

Aussi attaché à ses amis qu'impitoyable envers ses « bourreaux », il s'était lié pour toujours à ses condisciples et à ses collaborateurs assidus. Il leur faisait de fréquentes visites, il aimait à les recevoir, composant avec dilection le menu, se régalant des propos de table. Sa faculté d'admiration était, à leur égard, aussi vigoureuse que sa faculté de hargne à l'égard de la foule immense des méchants ou des sots.

***

Les traits que je viens d'assembler n'intéresseront guère qu'un cercle étroit de familiers. Presque toute l'histoire de l'abbé Carrière se confond avec son activité scientifique, dont j'ai demandé l'esquisse à un confrère qu'il estimait singulièrement. Peut-être convenait-il pourtant de retrouver dans la jeunesse inconnue l'annonce de toute l'œuvre et d'évoquer le lutteur que nous avons connu. Trop de passants l'ont jugé sur ses dehors et son image a été déformée par ses propres gesticulations. Il exposait des aspérités surprenantes et dissimulait de rares qualités.

Parce qu'il a su concentrer des forces explosives, tout ramener à son propos essentiel, l'abbé Carrière a magnifiquement rempli sa tâche de pionnier, de constructeur. Dans le culte que nous rendons à sa mémoire, nous ne séparerons point de l'œuvre partout exaltée, l'ouvrier qui nous laisse de si nobles exemples de lucidité, de volonté, de discipline et à qui nous devons tant d'affectueuse gratitude.

Gabriel Le Bras.

BIBLIOGRAPHIE
DE L'ABBÉ VICTOR CARRIÈRE

Ceux qui ont connu l'abbé Carrière ne s'étonneront pas si sa bibliographie reflète sa forte et originale personnalité. La liste de ses travaux, à elle seule, trahirait ses préoccupations majeures. Si le hasard a eu quelque part dans le choix des sujets qu'il a traités, ses intentions profondes quoique transparentes ont fait dériver suivant une direction voulue les problèmes soulevés fortuitement sous ses pas. La Champagne, sa patrie d'adoption, lui a offert l'occasion de ses premiers écrits, la destinée tragique des Templiers l'a ensuite inquiété. En même temps l'élaboration d'un volume de Pouillés l'entraîna vers les pays de langue germanique et vers l'histoire diocésaine. Enfin frappé, de bonne heure, par la gravité de l'offensive protestante au XVe siècle, il s'attela à la rude mission de remettre choses et gens dans leur vrai jour et de replacer les responsabilités sur les épaules qui devaient les porter. Apôtre à sa manière, l'abbé Carrière ne s'enferma jamais dans la science contemplative. Juge des travaux des autres dans de multiples comptes rendus il ne recula pas devant la polémique. Animé, au plus haut point, du sens de l'enseignement, le souci d'aider les autres chercheurs et ce que nous appelons l' « esprit d'équipe » dominèrent chez lui. Directeur de la *Revue d'histoire de l'Église de France* et fondateur de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, il provoqua, dans le même ordre d'idée, la publication d'un ouvrage essentiel d'initiation, l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*.

Le premier maître de Victor Carrière fut Alfred Baudrillart qui enseigna l'histoire chez les Oratoriens puis à l'Institut catholique de Paris dont il devint recteur en 1907. Par lui le jeune Carrière fut initié aux disciplines diverses de la méthode historique et aiguillé vers des maîtres éprouvés dont l'empreinte fut indélébile et conservée par l'élève avec une gratitude émouvante : Paul Fournier, le grand historien du droit canonique, Maurice Prou, le pénétrant diplomatiste et paléographe, Auguste Longnon, le créateur en France de la géographie historique.

Est-ce Longnon qui ouvrit les portes de sa Champagne natale devant l'ardeur dévorante du néophyte ? Ne faudrait-il

pas plutôt chercher en ces débuts l'influence d'un prêtre oublié aujourd'hui, mais dont le *curriculum* scientifique semble une préfiguration de celui de M. Carrière, l'abbé Auguste Pétel auquel M. Carrière consacra, lors de son décès en 1915, une biographie affectueuse ? C'était un Champenois de Troyes, historien objectif et polémiste à ses heures; il avait étudié lui aussi les Templiers et les protestants et son presbytère accueillant hébergea parfois le futur directeur de la *Revue d'histoire de l'Église de France* dont le rapprochaient tant de goûts et de zèles communs.

Quoi qu'il en soit, les premières pages imprimées par l'abbé Carrière remontent à 1903; elles éditent un texte du XVI[e] siècle, le rôle de l'arrière-ban du bailliage de Provins en 1587[1]. Le pays de Provins fut alors et pour quelque temps le fief intellectuel de l'abbé Carrière. A l'une de ses paroisses, Melz-sur-Seine, assise sur le rebord du plateau que contourne le fleuve parisien, et à ses établissements religieux, séculiers et réguliers, M. Carrière consacra près de cent pages. C'était un tableau d'ensemble qu'il a complété depuis par l'étude fouillée d'un prieuré de la même commune, celui de La Fontaine-au-Bois[2]. Ultérieurement encore il revint sur ce monastère pour consacrer quelques pages à la découverte de sarcophages de plâtre où ses moines dormaient leur dernier sommeil[3]. Des excursus de sa bibliographie gravitent autour de Provins : une recherche onomastique sur Chantaloup (lisez : Chante-Aloue) en Beauchery; une notice sur un secrétaire et général des finances de Louis XI, Nicole Tilhart, seigneur du Plessis-aux-Tournelles en Provinois, et dont la bibliothèque de Provins conservait le testament[4]. Orienté ensuite vers des horizons plus larges, l'abbé Carrière ne perdit pas de vue le champ de ses débuts et la rose qui en est la gloire[5]. Dans ses der-

1. *Rôle et taxe des fiefs de l'arrière-ban du bailliage de Provins en 1587, avec une introduction sur le rétablissement et l'étendue de ce bailliage au XVI[e] siècle.* Paris, 1903, in-8° de 62 p.

2. *La Paroisse et l'église de Melz-sur-Seine. Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, t. IV, 1904, p. 33-69. — *Les Établissements religieux de Melz-sur-Seine, ib.*, p. 99-140. — *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, t. IV, 1908, p. 99.

3. *Note sur un cimetière de moines découvert à la Fontaine-au-Bois en Seine-et-Marne, Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXX, 1944, p. 94-96. — Désormais nous citerons ce périodique par son seul mot initial : *Revue*.

4. *A propos du nom de Chantaloup, note d'onomastique. Revue champenoise et bourguignonne*, t. I, 1904, 15 p. — *Nicole Tilhart, secrétaire et général des finances de Louis XI. Moyen Age*, t. XVIII, 1905, p. 169-189.

5. *Sur la rose de Provins au XIV[e] siècle. Bulletin de la Société d'histoire ... de Provins*, 1914, numéros 1-2.

niers jours il n'avait pas renoncé à l'un des rêves de sa jeunesse, écrire, avec la maturité de son talent, une histoire de la modeste bourgade de Melz-sur-Seine.

A Provins même, un sujet plus ambitieux le guettait qui le saisit pour toute sa vie. En 1919 seulement parut son *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins*[6], ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres décerna, l'année suivante, la troisième médaille au concours des antiquités nationales. Mais plusieurs années auparavant le sujet l'avait conquis, ses publications préparatoires l'attestent. En 1914, un premier stade de son introduction sur les *Débuts de l'ordre du Temple en France* parut dans le *Moyen Age*[7]. Et deux ans plus tôt, en 1912, virent le jour dans notre *Revue* ses *Hypothèses et faits nouveaux en faveur des Templiers*, fruit des réflexions que lui suggérèrent des livres alors récents de Paul Viollet, de Salomon Reinach, de Noël Valois, d'Auguste Pétel et de M. Lizerand[8]. C'était un début magistral. Nombreux sont les comptes rendus où il revint ensuite sur la question, et tout dernièrement encore[9]. Il ne se borna pas à montrer dans la Champagne le berceau de l'ordre du Temple, son domaine le mieux membré, l'auditoire de saint Bernard au concile de Troyes, il s'éleva jusqu'à l'essentiel du débat : que penser de la culpabilité des chevaliers ? quelle valeur accorder à leurs aveux ? Avec la chaleur de l'avocat qui arrache des innocents à des juges hypocrites il défendit ses clients. Il rappela fort à propos un mot du grand maître Jacques de Molai, rapporté par Villani et qui jette une lueur décisive sur les aveux en apparence spontanés, en réalité sollicités par des promesses fallacieuses : « J'ai avoué... séduit par les cajoleries du Pape et du Roi de France. » Trop simples, quelques chevaliers auraient cru que le roi n'en voulait qu'à leurs trésors, ils écoutèrent les séducteurs les persuadant que leurs aveux les mettraient personnellement à l'abri de la peine capitale. Quelle véracité attribuer à des déclarations escroquées de la sorte ?

La Champagne s'entrevoit à l'arrière-plan d'une autre bran-

6. *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins avec une introduction sur les débuts de l'ordre du Temple en France.* Paris, 1919, LXXXVIII-231 p. — Compte rendu par l'abbé Mollat, *Revue*, t. VII, 1921, p. 286.

7. 2e série, t. XVIII, 1914, p. 308-335.

8. *Revue*, t. III, 1912, p. 55-71.

9. Voir dans la *Revue* les comptes rendus des ouvrages de LIZERAND (V, 206 et X, 235), d'ALBON (IX, 252), LÉONARD (XVIII, 201), de LOISNE (XII, 345), DURBEC (XXVII, 115), DESSUBRÉ (XV, 231) et en dernier lieu de CHARPENTIER, LOBET et ROMAN (XXXII, 125-133), voir aussi la *Nécrologie* de Jean Beyssac (XV, 396).

che de l'activité scientifique de l'abbé Carrière. L'illustre Champenois Auguste Longnon s'était fait, chez nous, l'initiateur de la géographie historique. A son instigation l'Académie des inscriptions entreprit de publier une vaste collection des Pouillés des anciens diocèses de la France. Ces listes bénéficiales furent éditées en les groupant par provinces ecclésiastiques et précédées d'introductions où l'auteur traçait avec la plus grande précision possible les lignes et les vicissitudes des divisions territoriales de l'Église médiévale. A travers celles-ci on espérait discerner les *pagi* carolingiens, voire des circonscriptions plus anciennes. Ces répertoires, pour les régions qui en furent dotées, sont à l'heure actuelle, de précieux instruments d'identification topographique.

En 1904, pour mener à bonne fin les pouillés de la province de Trèves, Longnon sentit la nécessité de se donner un aide. Guidé peut-être par Maurice Prou il choisit l'abbé Carrière. Heureuse décision ! M. Carrière fit à trois reprises des séjours en Rhénanie, notamment à Coblence. Il rechercha, copia, vérifia les textes. Avec le flair du chercheur bien doué il mit la main sur des documents égarés : le pouillé messin de 1570 dont la trace, depuis le XVIII[e] siècle, s'était perdue et qui était finalement échoué aux Archives de la Meuse, le registre des visites de l'archidiaconé de Longuyon, de la même date, qui se découvrit dans les papiers de l'évêché de Trèves.

Après la mort de Longnon l'abbé Carrière supporta toute la charge de l'ouvrage. L'introduction et l'apparatus final sont de sa main. Le volume sortit de l'Imprimerie nationale en 1915[10]. Mais avant cette date M. Carrière en avait donné un avant-goût au public. Il avait fait connaître l'un des textes les plus curieux trouvés par lui, le procès-verbal de la visite archidiaconale, en 1511-1512, d'un territoire qui chevauchait la frontière franco-allemande, celui de Carden. Il reconnut dans la procédure des visites canoniques et particulièrement dans l'usage des témoins synodaux des épaves, conservées en Rhénanie jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, d'une législation remontant aux capitulaires carolingiens[11].

10. *Pouillés de la province de Trèves*, publiés par M. Auguste LONGNON, membre de l'Institut, et M. l'abbé Victor CARRIÈRE, du clergé de Paris, Paris, Imp. nat. et Klincksieck, 1915, in-4° de LXVIII-600 p. *Recueil des Historiens de la France*, 5[e] vol. Un Avertissement de Maurice PROU précise la part de chacun des auteurs.

11. *Une visite synodale dans l'ancien archidiaconé de Carden au Moyen Age. Revue des questions historiques*, t. XCII, 1912, p. 117-141. — *Das Itinerar der Visitation im Archidiaconat von Carden (1511-1512)*. Extrait du *Trierisches Archiv*, 1912, Heft 19, p. 164-183.

Je n'hésite pas à rattacher à cette zone des travaux de M. Carrière les pages publiées, en 1916, sur un énigmatique nom anciennement porté par la ville de Verdun : *urbs clavorum,* dont il dénicha la clef. Il fallait dire : *urbs sclavorum,* la ville des Slaves[12].

Familiarisé avec la langue et l'érudition germaniques, M. Carrière aurait pu s'en faire le spécialiste et ce n'eût pas été un résultat négligeable de sa fréquentation des peuples Rhénans. En fait il se borna à rendre compte de quelques livres traitant de l'histoire des diocèses qu'il avait lui-même étudiés[13].

En revanche, dans le long contact avec les institutions diocésaines il ressentit vivement le besoin de renouveler l'histoire de nos évêchés. L'idée de refondre et de rajeunir la vieille *Gallia christiana* des Bénédictins, si elle ne germa pas d'abord dans son cerveau, fut adoptée par lui avec une ferveur si immédiate qu'il dut la concevoir en même temps que son ami le savant abbé Degert. De là sortit le projet d'une « France épiscopale et diocésaine » qu'il caressa toute sa vie, depuis lors.

Un autre domaine cependant le sollicitait et c'est un de ceux où son action a été le plus efficace : l'histoire du protestantisme. En 1909 il écrivit, pour être soutenue devant la Faculté de théologie catholique de Paris, une thèse, restée manuscrite, sur la question *Comment le protestantisme a progressé sous François II et pendant les premières années de Charles IX.* Avec la mémoire des Templiers l'honneur du clergé français du XVI[e] siècle fut la cause qu'il défendit avec le plus de vigueur. Son travail primitif fut enrichi par de persévérantes recherches aux Archives nationales, surtout dans les fonds du Parlement et de l'Agence du clergé. Quantité de documents, jusque-là enfouis dans l'ombre de ces vieux dossiers, furent ramenés à la lumière et lui permirent de dissiper certains nuages parfois volontairement accumulés. Le résultat fut un travail capital sur les *Épreuves de l'Église de France au XVI[e] siècle,* dont la publication commença en 1925 dans la *Revue*

12. *Verdun et les Russes, Moyen Age,* t. XIX, 1915, p. 271-274; article réimprimé sous le titre *Verdun et les Slaves* dans les *Mémoires de la Société philomatique de Verdun,* t. XVIII, 1934, p. 255-262.

13. Voir dans la revue ses analyses des ouvrages de KOENIGER (II, 366), BASTGEN (III, 99), TOURNEUR-AUMONT (VIII, 38) et KAISER (XV, 494).

et auquel l'Académie française décerna le prix Thérouanne[14]. L'auteur y passait successivement en revue le Saccagement des églises, les Aliénations du temporel ecclésiastique, les Refus de payer la dîme, les Impositions royales et les Causes du fanatisme huguenot. Deux parties eussent pu être fondues ensemble, les impositions royales et les aliénations du temporel, les secondes découlant des premières auxquelles elles étaient étroitement liées. Le plan de l'auteur subit, d'ailleurs, quelques retouches dans l'édition définitive qu'il donna de son travail, en 1936, au tome III de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*[15].

M. Carrière, certes, n'avait la prétention ni de tout dire ni de tout trancher définitivement. Par exemple, son réquisitoire contre le régime bénéficial est d'une sévérité que seuls justifient les abus qui l'avaient dénaturé au XVI[e] siècle. L'auteur se plaisait à procéder par échantillons puis il généralisait en invitant les chercheurs à contrôler ses hypothèses. Cette méthode prudente, loyale, suggestive aboutissait à des résultats singulièrement précis et nouveaux. Le clergé écrasé par le fisc, traqué ou dépouillé par les hommes de loi, contraint parfois de fuir afin d'éviter la prison pour dettes, fut victime, dans ses biens comme dans ses personnes, de la guerre civile. L'ouvrage, bourré de références aux archives et de citations de documents, était un incomparable magasin. M. Carrière aurait voulu faire mieux encore. Il projeta de compléter son travail par l'édition d'un volume de textes. Avec M. Léon Le Grand il s'était partagé la besogne. Il s'agissait de dépouiller les registres du Parlement, l'un se chargeant du civil, l'autre du criminel. Ce grand dessein ne se réalisa pas. Mais M. Carrière seul a fort ajouté à ses *Épreuves* par les publications qui ont suivi.

On peut les ranger en trois catégories : des éditions de textes, des comptes rendus, enfin des articles généralement provoqués par la lecture d'un livre nouveau mais creusant plus profondément un point précis; tous ces écrits pleins de vues personnelles et nourris de faits inconnus.

14. *Revue, t.* XI, 1925, p. 167-201, Introduction. Saccagement des églises; p. 332-362, les Aliénations du temporel ecclésiastique; t. XII, 1926, p. 168-196 et 315-342, les Grèves des décimables; t. XIII, 1927, p. 433-465, les Impositions royales ; t. XVI, 1930, p. 337-372 et 473-501, les Causes du fanatisme huguenot. Les pages sur l'impôt des clochers avaient fait l'objet d'une communication à la Société d'histoire du droit le 10 février 1927 et le chapitre sur les impositions royales avait été présenté, sous forme de rapport, au premier congrès des Sciences historiques, à Paris, au mois d'avril de la même année (*Revue*, XIII, 421).

15. P. 247-509.

Plusieurs documents furent estimés par M. Carrière dignes d'être présentés au public, dûment commentés : Une lettre écrite par le parlement de Dole dénonçant à la régente des Pays-Bas un cordelier qui avait prêché à Besançon et semé des désordres; cette missive du 18 avril 1561, était extraite des Archives royales de Bruxelles[16]. — Des remontrances adressées, en 1564, par le clergé du diocèse de Luçon au roi pour se plaindre de Huguenots qui, contrevenant à l'édit d'Amboise, interdisaient le culte catholique[17]. — Un article sur Pierre de la Ramée (plus connu sous le nom de Ramus) et la « principauté » du collège de Presles à Paris, où son absence en 1564, suivie de sa profession du calvinisme à Heidelberg en 1568, entraîna son remplacement dans son poste de principal considéré comme vacant[18]. Au début du règne de Louis XIV se posa, à propos du collège de Montauban, un épineux problème : l'établissement avait été confié aux Jésuites, mais la ville, toute acquise au protestantisme, y maintenait professeurs ses coreligionnaires. Les Jésuites demandèrent qu'on fît cesser cette situation fausse en prononçant la disjonction des deux collèges, ce qui ne leur fut pas accordé par le roi (1645-1646)[19].

Emporté par sa chance, M. Carrière fit des trouvailles sur l'histoire du XVI^e^ siècle, sans rapports, ou guère, avec la Réforme. Il ajouta quelques détails à la biographie du traducteur de Plutarque, Jacques Amyot[20] et soumit à un examen serré un prétendu autographe de François I^er^ dont il corrigea une lecture tendancieuse, ce qui ramena un *Franciscus rex antiquus* à un possible mais obscur François d'Anvers[21].

Libre examen et tradition chez les exégètes de la Préréforme est l'exposé d'une controverse aiguë suscitée en 1519 autour d'un opuscule de Lefèvre d'Étaples, *De Maria Magdalena*, où l'auteur décomposait en trois personnes différentes la Marie-Madeleine traditionnelle. Il fut épaulé par Clichtove qui formula, à ce propos, huit principes de critique textuelle appliquée à l'Écriture sainte, tandis que l'anglais John Fisher combattait ces nouveautés et que le docteur Béda les réprouvait au nom de la Faculté de théologie de Paris. Celle-ci déféra

16. *Revue*, V, 1914-1919, p. 528-530.
17. *Ib.*, t. XXIV, 1938, p. 458-470.
18. *Ib.*, t. XXVI, 1940, p. 238-242.
19. *Ib.*, t. XXVI, 1940, p. 63-68.
20. *Ib.*, t. V, 1914-1919, p. 286.
21. *Ib.*, t. XVIII, 1932, p. 20-29.
22. *Ib.*, t. XXX, 1944, p. 39-53.

Lefèvre au Parlement comme hérétique, mais un ordre de François Ier suspendit les poursuites.

Un comité d'historiens et de pasteurs suisses, français et italiens, ayant publié, à Neuchâtel, en un gros volume, une vie de Guillaume Farel, M. Carrière y répondit en passant au crible la biographie de ce remuant personnage, jusqu'au jour où Calvin l'attira dans son sillage (1536). Il montra ce propagandiste médiocrement intelligent et rempli d'un fanatisme haineux que flagella Érasme dans une lettre que M. Carrière ne manqua pas de rendre à la vie[23].

M. Carrière, qui n'était pas un sectaire, le prouva bien dans son étude composée sur les *Tendances de la Saint-Barthélemy en Languedoc*, présentée au congrès des Sciences historiques de Montpellier, en mai 1937. Il établit que quatre villes seulement avaient compté des victimes du massacre, celui-ci provoqué soit par les haines de la populace, comme à Albi et à Rabastens, soit par les encouragements, ouverts ou masqués, du parlement, comme à Toulouse et à Gaillac[24].

On aurait tort enfin de négliger les comptes rendus. Les recensions de l'abbé Carrière n'étaient jamais banales. Celles qui touchent au protestantisme sont parmi les plus riches en notations personnelles et documentaires. Traitant parfois d'ouvrages dont le sujet déborde largement cette question, il s'y attache et les passages qu'il leur consacre sont d'un maître[25]. Lorsque l'auteur sur la sellette avait abordé de plein fouet la question protestante, le compte rendu prenait l'ampleur d'un véritable article[26]. A propos du livre de Pannier sur les *Origines de la Confession de foi*, M. Carrière distingua et définit les trois tendances qui se partageaient les penseurs au début du XVIe siècle, l'humanisme réformiste d'Érasme, l'évangélisme « fabricien » de Lefèvre d'Étaples et de l'école de Meaux, enfin le biblicisme révolutionnaire des Luther, Farel et Calvin[27].

23. *Ib.*, t. XX, 1934, p. 37-78.

24. *Ib.*, t. XXVII, 1941, p. 221-229. Voir t. XXIII, 1937, p. 308.

25. Voir les comptes rendus des ouvrages sur l'abbaye de Troarn par Sauvage (III, 569) et sur l'Abbé Du Bos, initiateur de la pensée moderne (VI, p. 194).

26. Voir ses pages sur le massacre de Vassy à propos des livres de Noël Valois et de Nathanaël Weiss (VI, 344 et XIII, 538), voir les recensions des livres de Romieb sur le *Royaume de Catherine de Médicis* (IX, 533-542), de John Viénot sur l'*Histoire de la Réforme française* (XIII, 55-66), de Piaget et Berthoud sur Jean Crespin et son *Livre des martyrs* (XVIII, 378-388), de Dez sur les protestants du Poitou (XXIV, 487-494).

27. *Revue*, t. XXIV, p. 198-204.

Mais le moindre de ses comptes rendus mérite d'être lu et relu par les spécialistes et même par les simples curieux[28].

En dehors de ces terrains préférés, terrains étendus et variés, M. Carrière ne s'aventurait guère. Sa bonne culture et son esprit pénétrant le lui auraient permis. On le constate en lisant l'article que lui dicta sa vénération pour un collègue de l'Institut catholique, où lui-même était devenu professeur depuis 1930. Je parle de l'abbé Charles Urbain, l'éditeur de Bossuet. M. Carrière lui consacra une notice nécrologique[29] puis il groupa dans un exposé bibliographique les nombreux travaux du chanoine Urbain dispersés en de multiples lieux[30]. Il assurait ainsi leur conservation et leur propagation, sans se priver, chemin faisant, de réfuter ou redresser certaines allégations du bon savant.

Nous avons cité plus d'une fois les comptes rendus de l'abbé Carrière. Ils sont de ceux qui mériteraient — comme ceux de Mgr Duchesne — d'être recueillis pour survivre à l'information courante à laquelle ils ont été d'abord destinés. Ce ne sont jamais d'insignifiants éloges ni de sèches analyses. Il n'en est aucun qui ne présente des suggestions personnelles, toujours justement motivées. Souvent, nous l'avons dit, ils apportent des références aux archives et des documents inédits : ce sont des sources mais ce sont aussi des champs clos. L'abbé Carrière avait bec et ongles. Certaines de ses pages écrites à propos d'œuvres de John Viénot ou de Nathanaël Weiss montrent en lui un dialecticien fougueux. Son arsenal c'étaient les archives. Quand il avait asséné à l'adversaire un coup décisif il ne cachait pas sa joie. Mais il n'était ni fielleux ni sournois. Surtout il n'était pas partial. Il n'hésitait pas à reconnaître la portion de vrai dans les thèses adverses, ou les fautes de ceux qu'il défendait. Ses amis recevaient de lui la même sévère justice que les autres. S'il a ferraillé contre des huguenots il n'a pas été indulgent pour les tenants de l' « apostolicité » des Églises de la Gaule qu'il a pourfendus en

28. Voici les autres ouvrages touchant l'histoire du protestantisme sur lesquels il s'est prononcé : Morand, *le Capitaine Poncenat, hobereau du Bourbonnais* (V, 67). Charbonnier, *la Poésie française et les guerres de religion* (IX, 78). Calvin, *Épître au roi François Ier*, éd. Pannier (XV, 232). Antoine de Sérent, *les Frères mineurs en face du protestantisme* (XVI, 296). P. de Vaissière, Dussert, *le Baron des Adrets* (XVII, 516). Deluz, *la Dispute de Lausanne*, éd. Meylan (XXIII, 430). *Registre du Conseil de Genève* (XXIII, 547).

29. *Revue*, XVII, 1931, p. 414.

30. *Bossuet au XXe siècle. Les travaux de l'abbé Urbain relatifs à Bossuet. Revue*, t. XVII, 1931, p. 464-487.

toute rencontre[31]. Résultat remarquable de sa franchise : ses adversaires ont abandonné des positions indéfendables et se sont rapprochés de lui sur le terrain commun de la recherche scientifique. Car ce juge à la grosse voix, au geste brusque était un passionné de la justice et de la vérité. L'onction ne l'empâtait pas, il allait droit au but. Sa sincérité, sa probité scientifique éveillaient la sympathie.

Jointes à sa culture littéraire, ces qualités le prédestinaient à jouer le rôle de chef d'équipe. Ce rôle qu'il a merveilleusement tenu est peut-être sa plus complète réussite. Pendant trente-cinq ans pour l'une, trente-trois ans pour l'autre, et jusqu'à son dernier jour, il a été l'âme de la *Revue d'histoire de l'Église de France* et de la Société d'histoire ecclésiastique de la France.

Il n'avait pas fondé la *Revue*. Celle-ci avait eu, pour premier directeur, en 1910, l'abbé Albert Vogt, professeur de l'Université de Fribourg en Suisse. En 1912, le tome III de la Revue afficha, pour la première fois, sur la couverture, les noms de deux directeurs : MM. Victor Carrière et Albert Vogt. A partir du tome V (1914-1919) M. Carrière y figura seul.

Pour fortifier la *Revue* et assurer sa continuité il fonda sous les auspices et dans le cabinet rectoral de Mgr Baudrillart, le 5 février 1914, la Société d'histoire ecclésiastique de la France dont il a été le premier et perpétuel secrétaire général ou, pour mieux dire, la cheville ouvrière.

Des Congrès qu'il a réunis à Paris autour de cette Société, à deux reprises, en 1934 et en 1937, ont été, pour ceux qui y ont participé, d'inoubliables assises, un régal de l'esprit et un réconfort.

On n'apprendra ici à personne avec quelle maîtrise M. Carrière a dirigé la *Revue*. Il lui assura d'abord les qualités matérielles qui sont la base des autres : ponctualité impeccable, correction typographique, netteté du plan, tables annuelles et tables périodiques. Il se faisait au besoin philologue pour discuter des détails de la rédaction, voire de la typographie. Car, bien que son style se ressentît parfois de la précipitation, M. Carrière avait le respect de la forme, il savait que la forme n'est jamais sacrifiée sans que le fond en souffre[32].

31. A signaler sur les difficultés éprouvées à l'époque du modernisme par les historiens ecclésiastiques, et ce que M. Carrière en pensait, sa Nécrologie de Mgr Batiffol, *Revue*, t. XV, 1929, p. 126.

32. *De la Préposition Lés ou Lez en toponymie* (XIX, 154). — *Réponse à une question de typographie* (XXXI, 407). — *Précisez vos références et mettez des guillemets* (XV, 556). Sur sa direction de la Revue voir *Au*

Professant que ses adhérents étaient plus désireux d'être « renseignés » que d'être « enseignés », il accorda une place prépondérante à l'information et à tout ce qui diffusait les bonnes méthodes.

Les nouveautés étaient annoncées avec plus ou moins de détails suivant leur importance. A partir du tome IV (1913) l'ancienne rubrique des comptes rendus fut scindée par lui en deux : le *Bulletin critique* qui jaugeait les œuvres, à la manière de l'ancien organe du même nom fondé par Mgr Duchesne, puis des *Notes bibliographiques* qui ne visaient qu'à être des analyses exactes; à la fin, la nomenclature, aussitôt connus, des *Livres nouveaux*. Dans l'intervalle se logeait l'un des éléments les plus appréciés de la *Revue*, le dépouillement des périodiques de toute la France, éclairé par des notes succinctes mais substantielles. Enfin la chronique mettait le lecteur au courant de la vie de la Société et trop souvent de la mort des savants éminents qui lui appartenaient[33].

Ainsi composée la *Revue* s'avéra l'un des plus utiles parmi les périodiques français, et ses mérites furent reconnus par les récompenses académiques décernées à son directeur, notamment par le prix Estrade-Delcros de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1935.

La tâche de chef d'équipe assumée par l'abbé Carrière ne s'est pas bornée à la direction de la *Revue* et au Secrétariat de la Société. Il a entrepris deux ouvrages collectifs de grande envergure et l'un d'eux a été un remarquable succès.

En 1922 l'abbé Antoine Degert lança dans la *Revue*, l'idée d'une refaçon de la *Gallia christiana*[34]. L'abbé Carrière en soutint aussitôt le projet[35] et se fit le zélateur d'une « France épiscopale et diocésaine » dont il traça le plan dans un article de 1933[36]. C'était une initiative audacieuse, une œuvre de lon-

lecteur (V, 600), à propos de la reprise de la Revue en 1919, puis (XXI, 321 et XXII, 199) à l'occasion de la désignation d'un trimvirat pour le seconder à la suite de sa maladie de l'été 1935. Voir aussi la nécrologie de *Son Éminence le cardinal Baudrillart, 1859-1942* (XXVIII, 1-8) et son article sur la Société dans *the Catholic historical review* de Washington, 1er avril 1921-21 janvier 1922.

33. On doit à M. Carrière les nécrologies de l'abbé Auguste Petel (V, 702), l'abbé Biron (V, 703), Joseph Drouet (V, 705), Maurice Legrand (V, 712), Jules Mathorez (IX, 312), Mgr Pierre Batiffol (XV, 126), Jean Beyssac (XV, 393), le chanoine Urbain (XVII, 414), Léon Le Grand (XIX, 601), l'abbé Malley (XX, 690), Henri Courteault (XXIII, 588) et du cardinal Baudrillart (XXVIII, 1-8, portrait).

34. Tome VIII, p. 281.

35. Tome VIII, p. 467.

36. Tome XIX, p. 206-218.

gue haleine que les circonstances ne lui ont pas permis de mener à bonne fin. Du moins les grandes lignes esquissées en 1933 ont-elles formé un chapitre d'un autre ouvrage collectif qui fait le plus grand honneur à la persévérance de M. Carrière : l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*[37].

Annoncée dès 1922, elle parut de 1934 à 1940 en trois volumes, chez Letouzey[38]. Le tome premier traitait des sources manuscrites conservées dans les archives et les bibliothèques en France et à Rome; le tome II donnait des conseils pour la mise en œuvre des documents dans le cadre d'un diocèse, d'une paroisse, d'un monastère ou d'un hôpital, et initiait aux disciplines de l'érudition : épigraphie, appareil critique de l'édition des chartes, sigillographie, toponymie; le tome III proposait diverses questions d'histoire générale à traiter dans le cadre régional ou diocésain : préhistoire, origines chrétiennes, réforme grégorienne, guerre de Cent ans, protestantisme, jansénisme, Révolution. Cette liste n'était pas exhaustive, elle pouvait se poursuivre dans des tomes subséquents. Chacun des chapitres avait été confié à un collaborateur compétent et, avant d'être inséré dans l'*Introduction*, avait été imprimé dans la *Revue*, parmi les articles de fond. La contribution de l'abbé Carrière, outre la direction, était grande. On y retrouvait les pages écrites en vue du rajeunissement de la *Gallia* ou sur les *Épreuves de l'Église de France au XVI^e siècle*[39]. Il y ajouta, en guise de prolégomènes à l'ensemble des trois volumes, un *Essai sur l'historiographie ecclésiastique locale*[40]. L'ouvrage demeurera un guide sûr et commode à l'usage des débutants, des travailleurs de province auxquels il épargnera des pertes de temps et des faux pas, mais pour les érudits les plus chevronnés il est un *promptuarium* des plus obligeants.

L'abbé Carrière avait encore des projets en tête, il aurait voulu donner de la crise religieuse du XVI^e siècle une de ces synthèses solidement étayées qu'il semblait l'un des seuls à pouvoir mettre sur pied. Il avait promis de publier les pouillés de Mayence après ceux de Trèves. La Providence a brus-

37. Chapitre V, *Pour refaire la « Gallia christiana »* par A. DEGERT et V. CARRIÈRE; chapitre VI, *Chronologie et biographies épiscopales*, par V. CARRIÈRE, p. 232-269 du t. II, 1934.

38. A noter que le tome II parut en 1934, puis le tome III en 1936 et finalement le tome I^er en 1940.

39. T. III, p. 247-509.

40. T. I, p. I-LXXI et *Revue*, t. XXV, 1939, p. 425-472. La partie relative aux soixante dernières années avait été lue au deuxième Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, en mai 1937. *Revue*, t. XXIII, p. 336.

quement coupé ces perspectives. Du moins, après quarante-quatre ans de labeur soutenu sans dételer, M. Carrière laisse-t-il derrière lui une masse énorme de révélations, la somme imposante de trente volumes de la *Revue*, qui tient de sa direction la plus grande part d'une autorité unanimement reconnue, et enfin cette bienfaisante *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* dont on ne lui saura jamais trop de gré.

Apologiste suivant une haute formule M. Carrière avait compris que la Religion tomberait dans le décri si des savants catholiques ne se plaçaient pas sur les voies principales de l'investigation pour ajuster dans un accord permanent la science et la foi. Il a voulu être l'un de ces guetteurs vigilants dans la spécialité où l'avaient conduit ses aptitudes et ses goûts. Sa lourde tâche il l'a remplie avec un élan infatigable, avec un succès aussi que les années qui passeront ne feront que confirmer.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

LA LÉGISLATION RELIGIEUSE DE CONSTANTIN

Objet et plan.

I. Les mesures relatives a l'Église catholique. — L'immunité du clergé. — La juridiction épiscopale. — L'affranchissement *in ecclesia*. — La capacité de recueillir par testament. — Le respect du *dies solis*.

II. Les autres religions. — Le paganisme, répression de la magie et de l'haruspicine. — Le judaïsme, charges et privilèges; juifs et chrétiens. — Les hérétiques.

Objet et plan. — L'attitude religieuse de Constantin reste encore une énigme. Accédant au trône au lendemain de la persécution de Dioclétien, accordant dès le début de son règne la liberté aux chrétiens, il fut, pour l'histoire traditionnelle, le premier empereur chrétien. Son alliance avec le pape Silvestre tentera l'iconographie médiévale et servira d'exemple aux théoriciens des « deux pouvoirs ». Légende ou réalité ? Une sévère critique des témoignages a récemment tenté de pénétrer la pensée intime de l'empereur et son attitude religieuse parut alors beaucoup plus hésitante[1]. Il n'est pas question ici de reprendre le problème dans son ensemble. Des sources multiples devraient être mises en œuvre. Récits des historiens, documents épigraphiques et numismatiques, résultats encore attendus des fouilles entreprises en 1941 sous la basilique Saint-Pierre de Rome[2] seraient les éléments nécessaires d'un essai de synthèse. Nous nous bornerons aux textes législatifs, souhaitant que leur groupement contribue à la solution d'un problème plus vaste et plus difficile de psychologie religieuse.

1. A. Piganiol, *l'Empereur Constantin* (1932). Nous renvoyons pour la bibliographie, considérable, aux histoires générales.

2. Nous devons à l'obligeance de leur directeur, M. le professeur Josi, d'avoir pu récemment en constater sur place l'importance extrême. Une description en a été donnée par le savant archéologue dans la revue *Vaticano*, ann. 1944.

Les codes ont conservé vingt-trois fragments, correspondant à dix-huit constitutions, relatives aux diverses religions : païenne, juive, chrétienne (catholique ou hérétique). Elles s'échelonnent tout au long du règne de 313 à 335. A part les deux notifications des 21 et 31 octobre 313[3], qui se réfèrent à une même mesure et quatre constitutions de 330 à 335, toutes sont de la période 318-326. Est-ce à dire que les préoccupations religieuses de l'empereur aient alors été plus intenses ? Il serait téméraire de l'affirmer sur cette simple donnée statistique. Les événements ont pu solliciter des interventions impériales. Et surtout, les principes qui ont présidé à la composition des codes étaient étrangers à toute considération de conservation historique des textes. Il n'est cependant pas sans intérêt de relever que le paganisme a été atteint par les mesures de 318-320[4] et que les textes concédant un statut privilégié à l'Église catholique sont — à part le principe de l'immunité du clergé établi dès 313 — de 318 à 321[5]. Godefroy avait déjà relevé l'importance des années 319-321 pour l'histoire de la législation religieuse et l'on a remarqué que 321 était précisément l'année où disparurent les symboles solaires des monnaies[6].

Suivre cette législation selon un plan strictement chronologique exposerait à des redites. Mieux vaut grouper les constitutions d'après leur objet, et examiner successivement celles qui se rapportent à l'Église catholique, puis celles qui traitent des autres religions.

I. — *L'ÉGLISE CATHOLIQUE.*

Toutes les constitutions relatives à l'Église catholique lui font une place privilégiée dans la société romaine. Immunité personnelle du clergé, reconnaissance de la juridiction épiscopale, des affranchissements *in ecclesia*, du repos dominical,

3. *Code théodosien* (éd. MOMMSEN-KRÜGER, Berlin, 1905), livre XVI, titre II, constitutions 2 et 1.

4. *Code théod.*, l. IX, t. XVI, c. 3 (23 mai 318); c. 2 (15 mai 319); c. 1 (1er février 320); l. XVI, t. X, c. 1 (17 décembre 320).

5. Juridiction épiscopale, *Code théod.*, l. I, t. XXVII, c. 1 (23 juin 318); affranchissement *in ecclesia*, *Code théod.*, l. IV, t. VII, c. 1 (18 avril 321; capacité successorale des églises, *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 4 (*propositum* 3 juillet 321); respect du *dies solis*, *Code théod.*, l. II, t. VIII, c. 1 et *Code théod.*, l. III, t. XII, c. 2 (*propositum* 3 juillet 321).

6. PIGANIOL, *l'Empereur Constantin*, p. 134-140. Toutefois M. Piganiol tend à réduire l'importance de ces lois, en faisant observer que les prêtres païens ou même les communautés juives connaissaient depuis longtemps certains de ces avantages.

de la capacité successorale des églises, tels sont les thèmes des mesures impériales.

L'Immunité du clergé. — Deux constitutions adressées à des gouverneurs de province, exonèrent les clercs de l'accomplissement gratuit des charges publiques (*munus*), afin de les laisser pleinement à leurs fonctions religieuses[7]. D'autre part, Eusèbe cite une constitution de Constantin au proconsul d'Afrique, Anulinus, accordant également aux clercs « de l'Église catholique, gouvernée par Cécilien », l'immunité de toute charge publique et la justifiant par les mêmes motifs[8]. Enfin nous avons conservé la réponse d'Anulinus, rendant compte à Constantin de l'exécution de ces prescriptions et des difficultés qu'elle avait soulevée[9].

L'ordonnance chronologique de ces textes a depuis longtemps exercé la sagacité des commentateurs.

Godefroy, commentant la constitution 1, proposait la restitution suivante. La constitution à Anulinus, rapportée par Eusèbe, serait antérieure au mois d'avril 313. Dans le courant d'avril, séduits par le bénéfice de cette immunité, les Donatistes voulurent se faire passer pour les véritables orthodoxes, à qui s'adressait la disposition impériale. Saisi de leurs revendications, le gouverneur, incapable ou peu soucieux de décider de l'orthodoxie des uns ou des autres, en référa à l'empereur[10]. Un synode, convoqué en mai et réuni à Rome en octobre, reconnut le bon droit des disciples de Cécilien[11]. Il ne pouvait faire difficulté, si, comme le rapporte Eusèbe, la lettre impériale spécifiait que le privilège s'appliquait à ceux « de l'Église catholique, gouvernée par Cécilien ». Fort de cette décision, Constantin renouvelait l'immunité du clergé catholique contre les prétentions donatistes. C'est ce texte que reproduirait la constitution 1[12]. Quant à la constitution 2, elle serait de six ans postérieure. Son seul lien avec les constitu-

7. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 1 et 2.

8. *Histoire ecclésiastique*, livre X, ch. VII, § 2.

9. Saint AUGUSTIN, *Epistolae* LXXXVIII, § 2 (*Patrol. lat.*, t. XXXIII, col. 302); cf. l'allusion des actes du concile de Carthage, en 411 (MANSI, *Concilia*, t. IV, p. 227).

10. Saint AUGUSTIN, *loc. cit.* et la lettre de Constantin convoquant le synode, dans EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. X, ch. V, § 18; cf. PIGANIOL, *l'Empereur Constantin*, p. 100-101.

11. Saint AUGUSTIN, *Epist.* CXLI (*Patrol. lat.*, t. XXXIII, col. 58) et *ad Donat.*, ch. XXXII (*Patrol. lat.*, t. XLIII, col. 687).

12. Le texte signale bien les abus des hérétiques. Mais, outre qu'il ne précise pas qu'il s'agisse des Donatistes, il reproche aux hérétiques non de vouloir bénéficier de l'immunité des catholiques, mais de la violer en soumettant le clergé catholique à des charges dont il est exempt.

tions africaines de 313 serait l'identité de leur objet. Constantin rappellerait ou prescrirait aux provinces d'Italie du Sud ce qu'il avait depuis longtemps fait prévaloir en Afrique.

Mommsen, dans son édition du Code théodosien, refuse de se rallier à cette chronologie, qu'il rapporte d'ailleurs inexactement[13]. Maintenant pour la constitution 2 la date de 319, il corrige celle de la constitution 1, afin de la rapprocher de la précédente.

Enfin, dans sa sévère critique de la chronologie des constitutions du Bas-Empire, Otto Seeck[14] tient les constitutions 1 et 2 et la lettre d'Eusèbe pour trois expressions d'une même mesure. Le lien entre la constitution 2, adressée au gouverneur de Lucanie-Bruttium, et celle à Anulinus, rapportée par Eusèbe, résulte de l'identité des termes. La date de 319, fournie par le consulat, ne peut être retenue pour cette constitution : Octavianus, son destinataire, était, dès 316, comte d'Espagne, charge supérieure, et donc postérieure, à son gouvernement des provinces de Lucanie-Bruttium. Une autre constitution, qui lui fut adressée alors qu'il exerçait ce gouvernement, doit également être datée de 313[15]. Quant à la constitution 1, elle fut bien émise le 31 octobre 313 et, encore que son destinataire soit inconnu, il s'agit certainement d'un gouverneur (*tua gravitas*). Ces trois textes sont donc l'expression d'une même mesure. La correction de date qu'implique cette interprétation est imposée par le *cursus honorum* d'Octavianus. Aussi doit-on préférer le classement des textes proposé par Seeck à celui de Godefroy, qui conserve la date impossible de 319 pour la constitution 2 et qui explique la constitution 1 par des événements qui ne correspondent pas à l'exposé des motifs du texte. Quant à celui de Mommsen, il conserve une date fausse et corrige l'autre arbitrairement[16].

Reste à préciser la teneur de cette immunité. Sous la forme où elle fut expédiée au gouverneur de Lucanie-Bruttium, la constitution de 313 exempte de tout *munus* ceux qui, sous l'appellation générale de clercs[17], exercent le ministère sacré.

13. Il fait dire à Godefroy que la constitution 1 est la lettre rapportée par Eusèbe. Godefroy la tient au contraire pour le renouvellement de ce texte, après plus de six mois et devant la résistance donatiste.

14. *Regesten* (1919), p. 51, 55, 151.

15. *Code théod.*, l. I, t. XVI, c. 1 ; pour la correction de la date de cette constitution, cf. SEECK, *Regesten*, p. 55.

16. PIGANIOL, *l'Empereur Constantin*, p. 102.

17. L'incidente *id est hi, qui clerici appellantur* n'est pas, malgré son introduction par *id est*, une glose. Elle se retrouve dans la lettre à Anulinus chez Eusèbe.

Le motif en est simple : leur permettre de se consacrer entièrement à leurs fonctions. La lettre à Anulinus, rapportée par Eusèbe, déclare de son côté : « Je veux qu'ils soient gardés une fois pour toutes exempts de toute charge publique, afin qu'ils ne soient pas distraits par un errement ou un abus sacrilège du service dû à la divinité. » Le même motif, et cette répétition paraît attester une conviction, se retrouve en 381, dans le renouvellement de l'immunité par Théodose[18].

Mais la constitution de 313 ne revêt pas la forme d'une décision de principe, édictant un privilège nouveau. Elle signale la violation d'*indulta privilegia*, les hérétiques astreignant des clercs aux charges dont ils sont dispensés : nomination à des fonctions publiques, obligation de procéder à des perceptions de taxes[19]. Il faut libérer les victimes de ces abus, leur trouver des remplaçants, empêcher à l'avenir de pareils excès[20].

Ces privilèges antérieurs violés par les hérétiques et qu'il faut faire respecter, ne peuvent avoir été créés par la constitution du 21 octobre, vieille de dix jours. Elle n'avait pas encore eu le temps d'être connue, appliquée, violée et de servir de base à des réclamations auxquelles l'empereur ferait droit. Il faut donc conclure à l'existence d'un principe plus ancien, dispensant le clergé des *munera*, que la constitution de 313 rappelle solennellement, en signalant sa violation.

N'est-ce pas la preuve de ce que Constantin entendait traiter le clergé chrétien selon les règles appliquées traditionnellement aux autres prêtres ? L'hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable qu'il justifie cette immunité comme le faisaient déjà les juristes classiques[21]. En 310, après la vision solaire, les prêtres d'Apollon avaient eu des faveurs identiques[22]. Les constitutions de 313 n'avaient rien d'inouï.

Le coutumier syro-romain fait honneur à Constantin d'une générosité plus grande, en lui attribuant l'exonération de tout

18. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 26. *Sacrilegium*, pour désigner la violation de l'immunité (réelle, cette fois) se retrouve *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 40, in fine (412).

19. *Susceptiones;* cf. au *Code théod.*, le livre XII, titre VI, de *Susceptoribus*. Ces perceptions constituent un *munus*. Les *susceptores* sont responsables des sommes dues, cf. Lammers, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, art. *Susceptor* (1931).

20. Le texte parle d'*injuria;* cf. *Code théod.*, l. XII, t. VI, c. 7, l'*injuria haereticorum* dans un cas analogue, et c. 47 (425), *invidere*.

21. *Digeste*, l. IV, t. VIII, frg. 32, § 4 ; cf. G. Le Bras, *l'Immunité réelle* (Thèse de droit, Paris, 1920), p. 19-21.

22. Piganiol, *l'Empereur Constantin*, p. 50 et 99. Le 29 octobre de la même année 313, l'empereur accordait cette immunité aux fonctionnaires du palais (*Code théod.*, l. VI, t. XXXV, c. 1).

tribut, impôt personnel et chrysargyre[23]. Mais il s'agit là d'une confusion. Les textes juridiques parvenus jusqu'à nous, les récits des historiens ecclésiastiques ne font aucune mention d'une exonération de ce genre. Il n'est question que de *munera* ou de « liturgies ». Les immunités d'impôt n'apparaîtront que sous les fils de Constantin[24].

Ceux-ci renouvelleront d'ailleurs le privilège paternel[25]. Julien, restaurateur de l'ordre antique bouleversé par Constantin, le supprimera. Mais, dès 362, il est réaffirmé[26]. Trouvant dans ces textes des formules plus explicites, les commissaires de Justinien les préféreront aux constitutions de 313, qu'ils ne feront pas figurer dans leur code[27].

La constitution du 31 octobre 313 concernait *in terminis* le clergé catholique et la lettre à Anulinus précisait également que l'immunité ne profitait qu'aux clercs « de l'Église catholique, gouvernée par Cécilien », qui ne représentait cependant qu'une minorité de chrétiens[28]. Ce devait être pour les sectes dissidentes (hérétiques ou schismatiques, les textes le plus souvent ne distinguent pas[29]) un motif de jalousie. Aussi les voit-on violer les prescriptions impériales, en soumettant le clergé catholique aux charges civiles[30], ou s'en approprier le bénéfice, en se faisant passer pour les véritables orthodoxes[31] ou en interprétant de façon extensive le privilège impérial.

23. Dans le manuscrit de Londres de la version syriaque, n °117 (éd. Sachau : *Syrische Rechtsbücher* (1907).

24. *Code théodosien*, l. XVI, t. II, c. 8 (343) et c. 10 (346); l. XIII, t. I, c. 1 (336); l. XVI, t. II, c. 14 (357), et c. 15 (359-360). Nous laissons hors de cette étude les rapports entre le lergé et les curies municipales, qui méritent un examen spécial.

25. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 11 (342); c. 8 (343); c. 10 (346); c. 3 (349); c. 14 (357).

26. *Code théod.*, l. XII, t. I, c. 50 ; cf. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 24 (377).

27. Par exemple la constitution du *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 24 passera au *Code de Justinien*, l. I, t. III, c. 6 (377); voir également les constitutions de 343 et 357 au *Code de Justinien*, l. I, t. III, c. 1 et 2.

28. E. Stein, *Geschichte des spätrömischen Reiches* (Vienne, 1928), p. 152.

29. *Haeretici* désigne aussi bien des schismatiques, par exemple les Donatistes (*Code théod.*, l. XVI, t. I, c. 7 (330) et c. 34 (399). Voir aussi les titres *De haereticis* du *Code théod.* (l. XVI, t. V) et du *Code de Justinien* (l. I, t. V). *Code théod.*, l. XVI, t. V, c. 1 cite les deux, mais la mention des schismatiques paraîtra inutile aux compilateurs du *Code de Justinien*, qui l'omettront (cf. l. I, t. V, c. 1). Une constitution de 405, par contre, marque bien la différence (*Code théod.*, l. XVI, t. VI, c. 4).

30. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 1 et 34.

31. Cf. l'attitude des Donatistes en 313 (ci-dessus, p. 27 et la lettre CCXXXVII de saint Basile, en 376 (*Patr. grecque*, t. XXXII, col. 886-887).

Ces abus exigèrent de nouvelles précisions. Le 1er septembre 326 était affichée à Beyrouth[32] une constitution à Dracilianus[33], qui spécifiait que les privilèges accordés pour des motifs religieux ne s'appliquaient qu'aux catholiques : hérétiques et schismatiques doivent supporter les *munera*. Le nombre des sectes, leur inlassable turbulence rendaient sans doute nécessaire dans l'Orient, récemment soumis à l'obédience constantinienne, le renouvellement des dispositions édictées dès 313 en Occident. Quelques années plus tard, dans l'hiver 332-333, écrivant à Arius, l'empereur retirera à nouveau toute immunité à son clergé[34].

L'Afrique, en cette matière, ne fut d'ailleurs pas en reste avec les provinces orientales. Le 5 février 330, l'empereur envoyait de Sardique au gouverneur de Numidie, Valentinus, l'ordre de libérer de la curie les clercs qui y avaient été appelés *per injuriam haereticorum* et interdisait cette pratique pour l'avenir[35].

Qu'il s'agisse des Donatistes, c'est ce que laisse supposer l'adresse de la constitution et ce que confirme une lettre du même jour, par laquelle Constantin annonçait sa décision aux évêques donatistes de Numidie[36]. Elle paraphrase et développe la constitution à Valentinus. L'empereur s'assurait ainsi que sa volonté serait connue des intéressés. Surcroit de précaution, qui atteste son peu de confiance dans la publication et la diffusion de ses mesures législatives[37].

Le privilège de 313 parlait des clercs sans autre précision[38]. Les Donatistes ne se prévalurent-ils pas d'une interprétation

32. *Code théod.*, l. XVI, t. v, c. 1. *Gerasto*, forme corrompue pour *Beryto* (Seeck, *Regesten*, p. 106). Cette constitution est un des rares textes que les compilateurs aient empruntés aux recueils législatifs de l'école de Beyrouth (Seeck, *ibid.*, p. 119).

33. Vicaire en Orient ou peut-être vice-préfet du prétoire, comme le propose Palanque (*Essai sur la Préfecture du prétoire*, p. 13), qui conserve la date de 325, donnée par le texte.

34. Gélase, *Hist. ecclés.*, l. III, ch. xix. Dans son commentaire de cette constitution, Godefroy pense aux Ariens et aux Mélétiens, dont l'activité est signalée à cette époque dans le Proche-Orient.

35. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 7.

36. Publiée par Mommsen, sous la constitution du *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 7.

37. C'est un point sur lequel Seeck (*Regesten*, p. 7-8) a attiré l'attention. Il explique la fréquence du renouvellement d'une même prescription, quelquefois négligée, plus souvent peut-être ignorée des intéressés et des fonctionnaires chargés de son application. Le préambule de la première constitution de Sirmond en offre un exemple illustre.

38. *Code théod.*, l. XVI, t. VIII, c. 1 : *clerici*, et c. 2 : *qui divino cultui ministeria religionis impendunt, id est hi qui clerici appellantur;* même imprécision chez Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, ch. VII, § 2.

restrictive du texte et n'en profitèrent-ils pas pour astreindre les clercs mineurs à la curie ? On peut le supposer, lorsque l'on voit Constantin présenter comme leurs victimes les lecteurs et les sous-diacres avant les *ceteri clerici*.

La controverse sur ce point devait se prolonger. Une constitution du 11 avril 349[39] aurait dû y mettre un terme, puisqu'elle spécifiait, pour la première fois, semble-t-il, que l'immunité s'étendait « à tous les clercs ». Cependant Gratien estimera nécessaire une plus grande précision : sa constitution de 377 indique nominativement les diverses catégories de clercs admis au bénéfice de l'immunité personnelle[40].

Des différences subsisteront néanmoins par la suite. Une constitution de 399[41] — qui parle expressément des clercs *quibus clericorum privilegia non debentur* — se fonde sur la distinction des ordres majeurs et mineurs pour régler une situation voisine : parmi ceux qui ont déserté la curie pour entrer dans les ordres, ceux promus aux ordres majeurs ne seront pas astreints aux charges curiales, tandis que les clercs mineurs y resteront soumis.

La constitution au gouverneur de Numidie invoque, pour mettre un terme aux abus donatistes, l'exemple de l'Orient, où les clercs jouiraient de la plus complète immunité. La constitution de 326 prouve cependant qu'il n'en avait pas toujours été ainsi. Avait-elle été suivie d'un redressement effectif ? Notre texte le laisserait supposer, à moins qu'il ne fasse état, pour convaincre les Africains, d'un exemple oriental un peu imaginaire.

La juridiction épiscopale. — Il n'est pas, dans toute l'œuvre législative de Constantin, disposition plus célèbre que les deux constitutions qui sanctionnent le pouvoir juridictionnel de l'évêque. Première reconnaissance officielle d'une juridiction qui devait connaître au Moyen Age une extension considérable, elles ont été l'objet d'innombrables études et d'opinions variées[42]. Nous nous bornerons à les replacer ici dans le cadre

39. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 9.
40. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 24.
41. *Code théod.*, l. XII, t. I, c. 163.
42. Bibliographie dans les travaux récents de Busek, *der Prozess der Indicia*, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, kanonist. Abteilung*, ann. 1940, p. 447-461; et *Episcopalis audientia*, même revue, ann. 1939, p. 453-492; Gino Masi, *l'Udienza vescovile*, dans l'*Archivio Giuridico*, t. II (1939), p. 90-91; Vismara, *Audientia episcopalis* (Milan, 1937); Lammeyer, *die Audientia episcopalis*, dans *Aegyptus*, t. XIII (1933); Steinwenter, *Zur Lehre der episcopalis audientia*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXX (1929-1930); Ferrari dalle Spade, *Immunità ecclesiastiche nel diritto romano imperiale*, dans *Atti del reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, t. XCIX (1939).

de la politique religieuse de Constantin, sans reprendre toutes les controverses auxquelles elles ont donné lieu.

Le recours des chrétiens à l'évêque, pour arbitrer leurs différends, s'était développé, dès les premiers siècles, sur la base du conseil paulinien (I Corinth., VI, 1-8). Mais il ne pouvait s'agir alors que d'arbitrages privés, inspirés par le désir de ne pas mêler des païens aux conflits des fraternités chrétiennes et sanctionnés par des peines morales ou religieuses. Solution pleinement conforme, d'ailleurs, aux principes romains, qui admettaient la validité du pacte de compromis[43] et qui faisaient à l'arbitrage une large place[44]. Elle correspondait également aux usages orientaux, où l'arbitrage du chef de la communauté, locale ou religieuse, était fréquent[45]. Les communautés juives avaient obtenu le privilège de faire reconnaître par Rome la compétence de leur chef, qui tenait parfois un véritable tribunal. Les affaires civiles y étaient réglées selon la loi juive. Mais le tribunal n'était compétent qu'entre Juifs, les causes mixtes revenant aux juges romains. Une juridiction répressive lui était reconnue, qui ne semble cependant pas avoir comporté normalement les causes capitales[46]. Ainsi l'Évangile, la loi romaine et les coutumes orientales parrainaient à des titres divers la juridiction de l'évêque.

Il appartenait à Constantin de l'imposer à la société laïque. Tel est l'objet de deux constitutions, dont l'authenticité parfois discutée, en raison de vices certains de rédaction, est aujourd'hui communément admise. L'intervention de Constantin est d'ailleurs confirmée par Sozomène, qui déclare que les sentences épiscopales obtinrent la même autorité que celles de l'empereur et que les magistrats et leurs appariteurs eurent à en assurer l'exécution. Par contre, c'est à tort que l'on invoque parfois un témoignage d'Eusèbe, qui concerne les décisions des synodes et non la juridiction épiscopale[47].

43. Roussier, *Du compromis* sine poena *en droit romain classique*, dans la *Revue historique de droit français*, t. XVIII (1939), p. 167-205.

44. Masi, *l'Udienza vescovile*, p. 129-133.

45. Masi, *l'Udienza vescovile*, p. 103.

46. Reinach, art. *Judaïsme*, dans le *Dict. des antiquités* de Daremberg et Saglio, t. III, p. 625-626; cf. Vismara, *Audientia episcopalis*, p. 16, n. 2. L'influence des pratiques hébraïques sur l'organisation de l'*episcopalis audientia*, affirmée spécialement par Wilanowski, a été contestée dans les travaux récents de Busek (cités ci dessus) et de Steinwenter, *der antike kirchliche Rechtsgang*, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, kanonist. Abteilung*, ann. 1934, spécialement p. 7-9 et 90.

47. *Vita Constantini*, l. IV, chap. xxvii.

La première constitution[47*], dans la forme où nous l'a transmise un seul manuscrit, ne fait pas mention de son destinataire et offre une subscription erronée et incomplète. Le nom de Crispus comme consul convient à 321[48] ou mieux à 318[49], seule année où Crispus ait figuré comme second consul et ait eu pour collègue Licinius dont la mémoire, condamnée par la suite, fut rayée des textes officiels. Dans les deux cas, d'ailleurs, le lieu d'émission ne peut être, comme l'indique la subscription, Constantinople. L'autre texte sur la juridiction épiscopale, la première constitution de Sirmond, est daté de Constantinople. Ne serait-ce pas l'origine de la mention erronée dans la constitution de 318 ?

La mesure prise par Constantin se montre très libérale. Elle permet de transférer à l'évêque un procès déjà engagé devant le juge laïque. Était-il loisible à l'une des parties de se prévaloir de cette possibilité et de contraindre ainsi son adversaire à accepter la compétence ecclésiastique ? La question reste débattue. La formule : *si quis ad legem christianam negotium transferre voluerit* ne semble pas exiger l'accord des deux parties. Mais cela est contraire aux principes classiques de l'arbitrage[50]. Et cette solution se concilie mal avec la réserve : *ita tamen, ne usurpetur in eo, ut unus litigantibus pergat ad supra dictum auditorium....* D'où une opinion répandue, n'admettant la juridiction épiscopale qu'*inter volentes*[51]. On a tenté cependant de résoudre la contradiction, en tenant la réserve finale pour interpolée[52] ou en l'entendant d'une prohibition de l'appel[53]. Elle peut difficilement, dans sa forme imprécise, prévaloir contre les termes clairs du début du texte. La constitution de 333, d'autre part, qui affirme nettement cette juridiction *inter nolentes*, ne se présente que comme le renouvellement de prescriptions antérieures[54].

La nature exacte de l'intervention épiscopale est, elle aussi,

47*. *Code théod.*, l. I, t. XXVII, c. 1.

48. Selon PIGANIOL, *l'Empereur Constantin*, p. 138, n. 1.

49. Selon MOMMSEN, SEECK (*Regesten*, p. 57), VISMARA (*Audientia episcopalis*, p. 13).

50. *Digeste*, l. IV, t. VIII, frg. 11, § 4.

51. Par ex. BEAUCHET, *Origines de la juridiction ecclésiastique*, dans la *Revue historique de droit*, t. VII (1883), p. 403; CHÉNON, *Hist. génér. du droit français*, t. I, p. 100; MASI, *l'Udienza vescovile*, etc.

52. WENGER, *Institutionen* (1925), p. 333, n. 10.

53. VISMARA, *Audientia episcopalis*, p. 18.

54. En faveur d'une juridiction *inter nolentes*, LARDÉ, *le Tribunal du clerc* (1920), p. 60; BUSEK, *Episcopalis audientia*, p. 463 et suiv.

discutée : juridiction véritable[55] ou arbitrage privé[56] ? Au point de vue procédural, il faut remarquer que l'empereur prévoit l'intervention du *judex* laïque pour assurer l'exécution des sentences épiscopales. D'autre part, et c'est une règle de l'arbitrage romain[57], l'appel est impossible contre la sentence épiscopale, comme il l'était contre celle des patriarches israélites. On voit mal, d'ailleurs, quelle instance aurait pu statuer en appel : les divers degrés de la juridiction séculière sont exclus par hypothèse et le pape qui, à cette époque, n'est encore saisi que des causes graves, ne constitue pas la juridiction d'appel que la centralisation pontificale réalisera par la suite. Enfin, de même que les prêtres juifs appliquaient la loi hébraïque, l'évêque statue selon les principes chrétiens (*ad legem christianam*).

L'intervention épiscopale présente donc les caractères propres, conformes à son origine purement arbitrale. Constantin évite cependant de la qualifier d'arbitrage. Il parle d'*episcopale judicium* et emploie à plusieurs reprises les termes *judicium, judicatum*[58].

S'il a cru nécessaire de légiférer en cette matière, ce n'était pas simplement pour constater le fonctionnement de l'arbitrage épiscopal entre chrétiens, mais pour en imposer le respect à ses juges. Et, s'il est vrai que l'un des plaideurs peut déjà y contraindre son adversaire, il peut également être imposé aux chrétiens. Cet arbitrage prend donc, avec la constitution de 318, une valeur nouvelle. Il s'intègre dans l'organisation judiciaire romaine; ses sentences s'imposent aux juges, qui devront en assurer l'exécution. Juridiction d'un genre spécial sans doute, que l'on qualifiera, même après Constantin, des termes vagues d'*audientia, cognitio, definitio,* sans employer le terme technique de *jurisdictio*[59]. L'évêque n'est ni un magistrat ni un fonctionnaire romain, titulaire du pouvoir de *jurisdictio*. Mais il se voit reconnaître par l'empereur, maître du pouvoir judiciaire, une participation à la justice,

55. Génestal, *Origines du privilège clérical,* dans la *Nouv. Rev. histor. de droit,* t. XXXII (1908), p. 200-201; Chénon, *Hist. génér. du droit,* t. I, p. 100; Vismara, *ouvr. cité,* p. 18; K. Voigt, *Staat und Kirche von Konstantin dem grossen bis zur Ende der Karolin gerzeit* (1936), p. 17.

56. Busek, *Episcopalis audientia,* p. 470-473; Masi, *art. cité* et les auteurs cités par lui.

57. Par ex. *Code de Justinien,* l. II, t. LV, c. 1 (213).

58. *Arbitrium,* qui figure deux fois dans la fin du texte, ne s'applique pas à la sentence de l'évêque. Comparer, dans la constitution de Sirmond, l'emploi répété de *sententia episcoporum* et la reprise de *judicium, judicatum.*

59. Pour cette terminologie, cf. Masi, *l'Udienza vescovile,* p. 135-150.

qui transforme profondément son caractère traditionnel de simple arbitre.

Le 5 mai 333, Constantin adressait de Constantinople, au préfet du prétoire Ablabius, une nouvelle constitution sur la juridiction épiscopale. Le texte qui nous en est parvenu dans la première constitution de Sirmond est si défectueux que, depuis Godefroy, beaucoup ont contesté son authenticité. Il est pour le moins fortement interpolé[60]. Dans ses dispositions essentielles, il ne fait que renouveler les prescriptions de 318 et l'on peut, avec l'empereur lui-même (*satis mirati sumus*), s'étonner de la nécessité où il fut de rappeler au préfet du prétoire, chef de l'organisation judiciaire, une règle de compétence, vieille de quinze ans. Cette ignorance de la législation s'explique par son abondance excessive aussi bien que par l'insuffisance de sa publication.

L'empereur déclare renouveler ses prescriptions antérieures : affirmation, incontestable cette fois[61], du droit pour un

60. La critique externe, faite par de nombreux romanistes de Godefroy à Steinwenter, n'a pas à être reprise ici. *Scilicet ut ... sententia terminatum* est une interpolation, qui rompt le développement consacré aux procès des mineurs, n'apporte aucune idée nouvelle et donne au pluriel *pro sanctis ... habeantur* un sujet singulier *quidquid fuerit terminatum*.

61. C'est pourquoi certains auteurs datent de 333 la juridiction *inter nolentes*. Godefroy, commentant la constitution de Sirmond, se refusait même à en admettre la possibilité et soutenait l'interpolation du passage qui l'atteste. Il est certainement remanié : *sive possessor sive petitor* ne convient qu'aux plaideurs en matière réelle, alors que la formule *quicumque litem habens* désigne tout plaideur. Mais que *sive ... petitor* soit une glose maladroite ou qu'au contraire la mention des plaideurs au procès personnel soit tombée, cela laisse intacte la généralité de *quicumque*, qui fortifie l'incidente : *etiamsi alia pars refragatur*. La critique radicale de Godefroy a été récemment reprise et fortifiée par Ferrari dalle Spade. Ses objections portent essentiellement sur deux points: la mauvaise transmission et les fautes du texte, sur lesquelles l'accord est unanime, mais qui par elles-mêmes ne sont en faveur d'aucun des deux systèmes en présence, et l'isolement de la solution donnée par la constitution de Sirmond I au milieu d'un ensemble de textes des IV^e^ et V^e^ siècles, pleinement concordants (la constitution de 318 n'établissait pas non plus, selon cet auteur, la juridiction *inter nolentes*). Malheureusement, la législation sur la juridiction ecclésiastique n'a pas connu, depuis Constantin jusqu'à la Novelle XXXV de Valentinien III (452), la parfaite homogénéité que Ferrari dalle Spade tente de lui donner (*ouvr. cité*, p. 108-122). Ce n'est pas le lieu d'en suivre ici les variations, ni de montrer les tâtonnements auxquels donna lieu l'insertion du tribunal de l'évêque dans la justice d'état (voir BUSEK, *Episcopalis audientia*, p. 453-492). Si l'attitude des empereurs avait été si uniforme, on s'expliquerait d'ailleurs assez mal la nécessité de nombreuses constitutions dont les codes ont conservé la preuve. En réalité, la constitution de Sirmond I n'est pas le seul texte discordant d'une série harmonieuse. C'est un essai (moins bref que ne le dit Ferrari dalle Spade, puisqu'il a duré plus d'un demi-siècle), parmi beaucoup d'autres qui ne furent pas toujours plus heureux. Sans doute, la juridiction *inter nolentes* pa-

plaideur de traduire son adversaire devant la justice de l'évêque; caractère irrévocable et insusceptible d'appel de ses sentences; obligation pour les juges civils d'en assurer l'exécution; faculté de dessaisir en tout état de cause le juge laïque au profit du tribunal d'Église.

La constitution de Sirmond, dans des formules souvent suspectes, précise l'étendue de la compétence épiscopale : elle s'applique à toute cause civile (les exemples donnés ne concernent pas le procès pénal), prétorienne ou de *jus civile*, concernant des majeurs ou des mineurs (précision importante, qui mettait peut-être un terme à des hésitations, mais que Constantin déclare n'être que la reprise de l'édit antérieur).

Cette juridiction *inter nolentes* sera encore en vigueur en Afrique en 397, lorsque le troisième concile de Carthage, rappelant les préceptes de l'Apôtre, obligera, dans son canon 9, les chrétiens à soustraire leurs litiges aux tribunaux laïques et à profiter du libre choix qui leur était laissé. Un papyrus de Londres, n° 2217, en atteste l'emploi en Égypte. Mais en 398, une constitution d'Arcadius, peut-être pour alléger la tâche des évêques autant que pour assurer le respect de la justice d'état, exigeait l'accord des deux parties pour saisir l'évêque, ce qui le rapprochait à nouveau d'un simple arbitre[62]. Il faut d'ailleurs, pour mesurer exactement la portée de cette réforme, ne pas oublier que la diffusion du christianisme au cours du IV^e^ siècle devait rendre moins fréquent le risque de voir des chrétiens jugés par un païen.

Constantin justifiait ces faveurs à la juridiction épiscopale par l'équité de sentences, que n'aveuglaient pas les *captiosa praescriptionis vincula*. L'évêque, statuant selon la loi chrétienne, échappait en effet aux entraves que le formalisme procédural romain laissait encore subsister à cette époque. Ainsi s'affirmait dès ses débuts l'équité des cours d'Église, qui, pendant des siècles, devait assurer leur fortune.

Les précisions de la constitution de 333 l'ont fait considé-

raît un système surprenant. Il était excessif, puisqu'il fut écarté en 398. Mais ce régime, dû à une générosité imprudente de Constantin, n'est pas sans analogie avec d'autres mesures qui, en droit romain, laissaient une option dans le choix du juge (voir pour les Juifs, JUSTER, *les Juifs dans l'Empire romain*, t. II, p. 95-101 et 110-115, P. GOODENOUGH, *the Jurisprudence of the jewish courts in Egypt* (1930), p. 21; et pour les Hellènes de Cyrénaïque, sous Auguste, le quatrième édit de Cyrène, dans DE VISSCHER, *les Édits d'Auguste découverts à Cyrène* (1940), p. 20-23 et 119-134).

62. *Code de Justinien*, l. I, t. IV, c. 7; cf. la constitution 8 où, en 408, Honorius édicte un régime analogue. La novelle XXXV de Valentinien III, en 452, conservera ce système.

rer comme infiniment plus grave que celle de 318. Elle se borne cependant à expliciter ce que postulait déjà cette dernière. Son sort fut, en tout cas, plus illustre dans les collections canoniques, qui, par des intermédiaires nombreux, la conduiront jusqu'au Décret de Gratien[63].

La constitution de 333 ajoute à ses dispositions sur la juridiction épiscopale une importante mesure relative au témoignage des évêques en justice. Admis encore très largement au début du règne[64], conformément à la tradition classique[65], le témoignage sera progressivement mis au second rang, après l'écrit, preuve préférée des provinces orientales. Une constitution de 334 rappelle des mesures antérieures limitant la faculté d'y recourir : exigence du serment, préférence accordée au témoignage des *honestiores*, répugnance à admettre les allégations d'un seul témoin[66]. La constitution à Ablabius soustrait le témoignage épiscopal à ce droit commun. Elle oblige le juge à prendre en considération les dépositions d'un seul évêque et à n'admettre aucun témoignage à côté du sien. La sainteté de son auteur le mettait à l'abri de tout soupçon. Faveur d'autant plus remarquable qu'un an plus tard une autre constitution, achevant l'évolution qu'elle rappelait, refusera toute autorité aux déclarations d'un seul témoin, alors même qu'il serait membre de la curie[67].

L'Affranchissement « in ecclesia ». — Deux constitutions nous sont parvenues, qui fixent les conditions et les effets de ce mode nouveau d'affranchissement : l'une à Ossius, le célèbre évêque de Cordoue, l'autre à Protogène, évêque de Sardique[68]. La première fut émise le 18 avril 321. L'autre, attribuée au consulat de Sabinus et Rufinus (316) se réfère à des dispositions antérieures. Or, Sozomène[69] parle de trois lois sur l'affranchissement *in ecclesia*. Bruns[70] supposait que le texte perdu fixait les conditions plus précises que le coutumier syro-romain met sous l'autorité de Constantin : affranchisse-

63. Cause XI, question I, canons 35-37. Les sources de ce texte sont citées par Friedberg dans son édition du *Corpus juris canonici*.

64. *Code de Justinien*, l. IV, t. XXI, c. 15 (21 juillet 317).

65. *Code de Justinien*, l. IV, t. XIX, c. 13 (299).

66. *Code théodosien*, l. IX, t. XXXIX, c. 9.

67. Une attitude tout à fait différente sera prise par Théodose, qui, en 381 (*ibid.*, c. 8), *Code théod.*, l. XI, t. XXXIX, c. 9 dispensera les évêques de l'obligation de témoigner, la tenant pour peu convenable à leur état (cf. la Novelle de Justinien, CXXIII, ch. 7).

68. *Code théod.*, l. IV, t. VII, c. 1 (= *Code de Justinien*, l. I, t. XIII, c. 2) et *Code Justinien*, l. I, t. XIII, c. 1.

69. *Hist. ecclés.*, l. I, ch. IX.

70. *Syrisch-Römisches Rechtsbuch*, t. II, p. 196.

ment dans les campagnes par un « visiteur », nombre des prêtres requis, rôle du chorévêque. L'hypothèse est fragile. Il peut s'agir là de précisions de détail, que la coutume greffa peu à peu sur la législation constantinienne[71]. Mais, si la constitution à Protogène ne se réfère pas à une constitution édictant les règles indiquées par le coutumier ryro-romain, elle supposerait cependant, selon une opinion répandue[72], une constitution sur l'affranchissement *in ecclesia* rendue entre 313 et 316.

La comparaison des deux constitutions conservées par le Code de Justinien (l. I, t. XIII) rend cette conjecture peu vraisemblable. La constitution à Protogène fixe des conditions plus nombreuses et plus précises pour la validité des affranchissements que celle à Ossius. On a l'impression d'une institution nouvelle, qui se développe et dont le droit fixe progressivement et avec une précision croissante les conditions d'application. Lorsque elle déclare « *iam dudum placuit* », elle apparaît donc comme un texte plus récent, ainsi que l'avait supposé Seeck[73], renvoyant à celui de 321. Il faut alors la dater non pas de 316, mais de 323, en corrigeant le consulat *Sabino et Rufino* en *Severo et Rufino*.

On a cherché à l'affranchissement *in ecclesia* des origines lointaines et variées. Après Godefroy, Mitteis[74] a insisté sur l'influence d'un usage, hellénistique, dont la littérature romaine aurait conservé des traces : l'affranchissement dans un temple. On a montré que ces témoignages ne sont pas concluants. La pratique hellénistique, loin d'être un affranchissement, s'analyse en une vente de l'esclave au dieu contre un prix versé par les prêtres. Mitteis lui-même reconnaissait d'ailleurs que cet usage n'est plus attesté à partir du III^e^ siècle, ce qui rend bien douteuse son influence sur le droit du IV^e^. L'exemple d'autres pratiques hellénistiques, affranchissement par consécration ou par invocation de la protection divine, reste au contraire possible[75]. Quant à l'hypothèse d'une trans-

71. Cf. de FRANCISCI dans les *Rendiconti del Istituto lombardo*, ann. 1928, p. 94.

72. GODEFROY, *ad Cod. théol.*, l. IV. t. VII, c. 1; DE FRANCISCI, *art. cité;* C. Guido MOR, *art. cité*, p. 92-93; SARGENTI, *il Diritto privato nelle legislazione di Costantino* (1938), p. 61, n. 1.

73. *Regesten*, p. 88

74. *Reichsrecht*, p. 100 et 375; dans le même sens, GIRARD, *Manuel de droit romain* (1929), p. 117.

75. D'après de FRANCISCI, FERRINI, BONFANTE et, plus récemment, C. Guido MOR, *art. cité*, p. 80 et suiv.

formation d'usages chrétiens antérieurs en un mode régulier d'affranchissement, elle ne va pas non plus sans difficulté[76]. On conçoit mal la possibilité d'affranchissement produisant plein effet en dehors des modes légaux. Une modification du statut personnel ne peut résulter d'un simple acte conventionnel, dont le droit ne reconnaîtrait pas le caractère obligatoire. Un tel acte ne produirait effet qu'entre le maître et l'esclave (ou tout au plus dans le cadre de la communauté chrétienne). Il ne saurait opérer affranchissement *erga omnes*. Aussi en est-on revenu à chercher les précédents de l'institution dans le droit romain lui-même. L'affranchissement *in ecclesia* serait une variété d'affranchissement *inter amicos*, les prêtres et fidèles dont il requiert la présence constituant un vaste cercle d'amis[77].

L'idée doit être retenue. Elle justifie la présence dans la constitution à Ossius d'une précision, qui aurait pu paraître inutile. L'empereur attribue au mode nouveau, dès lors que l'affranchissement a lieu en présence d'un prêtre, le même effet qu'aux anciennes formes solennelles, l'accès à la cité romaine. C'est qu'en effet, l'affranchissement *inter amicos* ne conférant que la latinité junienne, il était nécessaire de spécifier les effets plus étendus de la forme nouvelle. Ainsi la cité pourra désormais être acquise, sans qu'il soit besoin de recourir aux formes lourdes, rares ou désuètes de l'affranchissement classique. Ce progrès est souligné dans le commentaire que Sozomène fera de cette mesure, lorsqu'il rappellera qu'avant la législation de Constantin, « à cause de l'excessive sévérité des lois, la pleine liberté, que l'on appelle la cité romaine, ne pouvait être acquise que difficilement »[78].

Si l'affranchissement *in ecclesia* se présente comme un type nouveau et nettement individualisé d'affranchissement *inter amicos*, il n'en reste pas moins une forme spéciale, d'inspiration religieuse. Sans doute on ne peut établir une véritable filiation des coutumes païennes ou chrétiennes à la loi constantinienne. Il ne faut cependant pas écarter l'influence possible de ces précédents ni oublier que les communautés juives des villes grecques pratiquaient l'affranchissement à la synagogue[79]. Il s'agit donc moins d'une création de toutes

76. Voir Sargenti, *il Diritto privato* ..., p. 66.
77. Voir Sargenti, après Buckland, *Roman law of Slavery*, p. 450.
78. *Hist. eccl.*, l. I, chap. ix.
79. Mitteis, *Reichsrecht*, p. 96, n. 3; voir aussi le texte de Jérémie (XXXIV, 15), cité par Sargenti, *il Diritto privato* ..., p. 69, n. 1.

pièces que de la transformation en règle légale et au profit de l'église d'usages d'origines multiples.

Aux clercs sont accordées pour l'affranchissement de leurs esclaves des facilités supplémentaires. Ils peuvent y procéder non seulement *in ecclesia* et publiquement, mais par disposition de dernière volonté, en quelle que forme que ce soit, même oralement et sans témoin. La liberté sera acquise à l'esclave du jour où cette volonté sera rendue publique. L'*Interpretatio* de la constitution augmente encore ces facilités, en déclarant valable tout affranchissement fait par un clerc, en forme quelconque et même en dehors des dispositions de dernière volonté.

Ce sont les conditions de l'affranchissement *in ecclesia* que précise, en les augmentant quelque peu, la constitution à Protogène. Elle ne prétend pas poser un principe nouveau et se réfère à des mesures antérieures : *jam dudum placuit.* La constitution à Ossius se contentait de la présence des prêtres et du peuple fidèle. Si la nécessité de cette dernière n'est pas exprimée directement dans la description de la forme nouvelle, une allusion y est faite, dans la deuxième partie du texte, relative aux affranchissements des esclaves du clergé : *non solum in conspectu ecclesiae ac religiosi populi.* Cette légère contradiction, ou du moins cette imprécision, montre bien que l'on est en présence d'un acte dont les formes exactes ne sont pas encore déterminées. A ces premières conditions, la constitution à Protogène ajoute l'exigence d'un écrit, revêtu du sceau des prêtres. Sans doute veut-on par là ménager une preuve de l'affranchissement, mais cette condition figure néanmoins parmi les règles de formes requises pour sa validité.

De même que la seconde partie de la constitution de 321, la finale de celle de 323 reconnaît la validité des affranchissements faits par les clercs, sous la seule condition qu'une preuve certaine de leur volonté puisse être fournie. M. Guido Mor a suspecté d'interpolation les termes *et relinquendae*, qui font allusion aux affranchissements par acte de dernière volonté. C'est en effet la constitution de 321, postérieure selon lui à celle à Protogène, qui établit pour la première fois cette faveur exceptionnelle. Mais, si l'on admet que ce dernier texte est au contraire de 323, la difficulté disparaît et avec elle l'interpolation proposée.

La capacité de recueillir par testament. — Quelques mois après l'admission des affranchissements *in ecclesia*, Constantin prenait une mesure capitale pour l'histoire ultérieure de

l'Église. Le 3 juillet 321 était publié à Rome un édit au peuple, reconnaissant à l'Église la capacité d'être instituée héritière[80]. Le patrimoine ecclésiastique voyait s'ouvrir une source d'enrichissement, qui se révélera considérable. Mais voulant assurer à l'Église les ressources nécessaires à sa mission terrestre, Constantin favorisait du même coup la constitution de ce patrimoine ecclésiastique, qui, au cours des siècles, sera la cause de crises internes et d'envies extérieures.

Les Codes n'ont pas conservé de constitution de Constantin, portant reconnaissance directe de la capacité patrimoniale de l'Église. C'est qu'elle était traditionnelle. Depuis longtemps, les Églises avaient leur patrimoine. Situation de fait que chaque persécution remettait en question, mais qui se fortifiait pendant les périodes calmes. Et la coutume était, au début du IV^e^ siècle, si ferme, que l'édit de 313 se borne à la reconnaître implicitement, en rendant au « corps » des chrétiens ses biens anciens[81].

La constitution accordait à chacun de laisser en mourant ce qu'il voudrait à l'Église catholique. Le motif, assez vague, aussi souvent répété par les textes législatifs ou privés de toutes les époques que souvent violé, était le désir d'assurer la réalisation des volontés dernières, d'autant plus respectables qu'elles ne sauraient être renouvelées.

Le privilège était accordé *sanctissimo catholicae venerabilique concilio*. Cette formule fréquente[82] désigne les communautés locales et non l'Église dans son universalité. Cela résulte en particulier, des textes où, restituant des biens ecclésiastiques, Constantin les attribue aux Églises (au pluriel)[83].

C'était là pour l'Église catholique un régime de faveur. Ni les communautés juives, qui ne pouvaient même pas recevoir de legs[84], ni les hérétiques ou les schismatiques, dont le droit de propriété sera affirmé quelques années plus tard[85] ne jouissaient du même privilège.

80. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 4 = *Code de Justinien*, l. I, t. II, c. 1.

81. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, chap. v, § 11. Sur la capacité patrimoniale des églises avant Constantin, cf. G. Krüger, *die Rechtsstellung der vorkonstantinischen Kirchen* (1935), et l'important compte rendu critique qu'en a donné E. Volterra dans les *Studia et Documenta historiae et iuris*, t. IV (1938), p. 270 et suiv.

82. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, ch. v, § 10 et 11.

83. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, ch. v, § 16-17; cf. Chénon, *les Conséquences juridiques de l'édit de Milan*, dans la *Nouvelle Revue de droit français et étranger*, t. XXXVIII (1914), p. 260-262; Steinwenter, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, kanonist. Abteilung*, ann. 1930, p. 35.

84. *Code de Justinien*, l. I, t. IX, c. 1 (213).

85. *Code théodosien*, l. XVI, t. V, c. 2 (326) et cf. *infra*.

Limitée quant aux bénéficiaires, la faveur impériale était des plus larges dans ses conditions. Tous pouvaient s'en prévaloir, qu'elle que fut leur situation familiale. L'expérience montrera la nécessité de restrictions dans l'intérêt des familles. Elles apparaissent en 390 pour les proches parents des diaconesses[86]. Mais, en 455, Marcien rétablira la pleine liberté[87]. Pas de restriction non plus quant à la nature des biens laissés à l'Église, immeubles ou meubles. Enfin la libéralité peut prendre une forme quelconque, institution d'héritier, legs ou fidéicommis. Les mêmes facilités se retrouveront dans la novelle de Marcien.

Le respect du « dies solis ». — L'année 321 fut particulièrement favorable aux privilèges de l'Église catholique. En avril, reconnaissance de la validité des affranchissements *in ecclesia;* le 3 juillet affichage à Rome de l'édit sur la capasité successorale des Églises et le même jour, à Calaris (Cagliari), capitale de la province de Sardaigne, était publiée une constitution à Helpidius, vicaire de Rome [88], sur l'observation du *dies solis,* dont deux fragments nous ont été conservés par les Codes[88*].

Le fragment conservé au Code de Justinien interdit l'activité judiciaire et l'exercice de métiers urbains, le *venerablis dies solis.* Les paysans pourront au contraire poursuivre ce jour-là les travaux des champs, afin de ne pas laisser passer « une facilité accordée par la providence céleste ». On sait, d'autre part, par une inscription de Pannonie, que Constantin autorisait les marchés le « jour du soleil »[89].

Le fragment du Code théodosien rappelle l'interdiction des procès, dont les discussions conviennent mal à la célébration d'un jour vénérable[90]. Il précise, en la limitant, la prohibition de l'activité judiciaire. Si les procès sont interdits, les actes de bienveillance, émancipations et affranchissements, restent autorisés, car leur caractère convient bien à un jour de fête[91].

86. *Code théodosien,* l. XVI, t. II, c. 27. La mesure sera d'ailleurs corrigée deux mois plus tard (*ibid.,* c. 28); cf. la constitution de Valentinien au *Code théod.,* l. XVI, t. II, c. 20.

87. *Code de Justinien,* l. I, t. II, c. 13.

88. Seeck, *Regesten,* p. 62; sur ce vicaire, compétent pour les provinces au sud des Apennins et les îles, cf. E. Stein, *Geschichte des spätrömischen Reiches,* p. 183.

88*. *Cod. théod.,* l. II, t. VIII, c. 1; *Code de Justinien,* l. III, t. XII, c. 2.

89. *Corp. inscr. lat.,* t. III, 1, n° 4121.

90. Confirmé par Sozomène, *Hist. eccl.,* l. I, chap. VIII (*Patr. gr.,* t. LXVII, col. 880-881).

91. Contrairement à l'opinion de Godefroy et au prix d'une légère correction de date du fragment conservé au Code de Justinien, il faut

De telles mesures n'étaient pas étrangères à la tradition païenne. Dès l'époque la plus ancienne, les procès étaient interdits les jours de fête. Après Cicéron[92], Ovide le rappelle[93]. Ulpien fait état d'un rescrit de Trajan, prescrivant le repos judiciaire les jours fériés[94]. Et surtout, une importante *oratio* de Marc-Aurèle distinguait, comme le fera Constantin, les actes permis et ceux qui restaient proscrits. Si la juridiction contentieuse est prohibée, il n'en va pas de même pour les actes de juridiction gracieuse (dation de tuteur, envoi en possession, production de testament, affranchissement fidéicommissaire, etc...)[95]. En 305, un rescrit de la tétrarchie implique encore le respect de cette règle[96].

La possibilité d'effectuer les travaux agricoles, même aux jours de fête, est attestée par Virgile [97] et Macrobe[98]. Les Sentences de Paul autorisent l'émancipation dans les mêmes circonstances[99]. L'innovation de Constantin se réduit donc à une simple application des règles anciennes au *dies solis*.

Reste à préciser ce que l'empereur entend sous ce terme. L'*Interpretatio*, qui semble empruntée à un commentaire officiel[100], transpose, sans hésiter, *sancto die dominico* et une longue tradition verra dans ce texte la reconnaissance par la loi civile du repos dominical. Plus respectueux des termes de la constitution, M. Piganiol hésite à reconnaître l'inspiration chrétienne. L'empereur aurait « peut-être considéré comme une confirmation de son déisme philosophique ce fait singulier que le jour du soleil était précisément celui de la grande fête des chrétiens »[1].

avec SEECK (*Regesten*, p. 171) tenir le texte du Code théodosien et celui du Code de Justinien pour deux fragments d'une même constitution. Ils ont en effet identité d'objet, de destinataire et d'année.

92. *De legibus*, l. II, chap. VIII, 19 (*feriis jurgia ne movento*) et chap. XII, 29; *de Divinatione*, l. I, chap. XLV, 202; cf. Tite-Live, l. V, chap. XIII, et l. *XXXVIII*, chap. LI, 8.

93. *Fastes*, I, 73 :

Lite vacent aures insanaque protinus absint
Jurgia...

94. *Digeste*, l. II, t. XII, frg. 9.

95. *Ibid.*, frg. 1 et 2.

96. *Code de Justinien*, l. III, t. XII, c. 1.

97. *Géorgiques*, I, 268 et suiv.

98. *Saturnales*, I, 16.

99. L. II, chap. XXV, 3.

100. Cela résulte des formes impératives : *iusserimus, prohibemus, permittimus;* cf. WIEACKER, *Lateinische Kommentare..., Symbolae friburgenses in honore... Lenel* (1934), p. 299 et suiv.

1. PIGANIOL, *l'Empereur Constantin*, p. 129. Le culte solaire tient une grande place à l'époque de Constantin (cf., par ex. EUSÈBE, *Vit. Const.*,

Des textes postérieurs emploieront à nouveau le terme de *dies solis*. Lorsque Valentinien Ier soustrait les chrétiens aux poursuites des *exactores* le *dies solis, qui dudum faustus habetur,* la qualité des bénéficiaires oblige à admettre qu'il s'agit du dimanche[2]. Une constitution de 386 affirme la synonymie des termes : *solis die, quem dominicum rite dixere majores...*[3]. Un texte de 389 est à cet égard particulièrement instructif : la version du Code théodosien[3*] conserve *dies solis;* celle du Code de Justinien l'explique, en reprenant les termes de la constitution de 386, qui n'est pas passée au Code de Justinien : *quos dominicos rite dixere majores.* Enfin l'*Interpretatio,* d'autant plus intéressante ici qu'elle offre un texte plus complet que celui du Bréviaire d'Alaric, parfois différent (substitution de fêtes chrétiennes à des solennités païennes) et probablement emprunté à un commentaire officiel[4], emploie l'expression *dies dominicarum.* Quant à l'interdiction des spectacles par respect pour le culte divin, le *dies solis,* en 392-395[5], elle sera renouvelée, en 425, au profit du *dominicus dies*[6].

Sans doute tous ces textes sont-ils postérieurs de plus de cinquante ans à la constitution de Constantin et leur seul témoignage serait insuffisant. Mais Eusèbe interprétait déjà la loi constantinienne comme s'appliquant au dimanche, lorsqu'il écrivait : « Il établit qu'un jour serait regardé comme spécialement destiné à la prière... le jour du Seigneur et du Salut... Il fit une loi pour tous les sujets de l'empire romain d'avoir à chômer le jour auquel le Seigneur a donné son nom »[7]. Il ajoute que l'empereur fit honorer par toute l'armée « le jour du Sauveur, qui est aussi appelé celui de la lumière et du soleil ». Un contemporain de Constantin tenait

1. IV, ch. XVIII). Mais l'expression courante *dies solis* ne suffit pas à prouver une conviction religieuse. — Sur les théories, qui expliquent le dimanche chrétien par le culte du jour du soleil, développé surtout par le mithriacisme, cf. DUMAINE, art. *Dimanche,* dans le *Dict. d'archéol. chrét.,* t. IV, 1re partie, col. 907-915.

2. *Code théod.,* l. VIII, t. VIII, c. 1 = l. XI, t. VII, c. 10 (368 ou 373).

3. *Code théod.,* l. VIII, t. VIII, c 3 = l. II, t. VIII, c. 18 = l. XI, t. VII, c. 13; cf. *Code théod.,* l. I, t VIII, c. 25 (409) : *dominica die quam vulgo solis appellant.*

3*. *Code théod.,* l. II, t. VIII, c. 19 = *Code de Just.,* l. III, t. XII, c. 6.

4. A raison des impératifs (*praecipimus, sequestramus, volumus celebrari*); cf. WIEACKER, *Lateinische Kommentare...,* p. 299 et suiv.

5. *Code théod.,* l. XV, t. V, c. 2 § 2.

6. *Ibid.,* c. 5. Sur cette substitution progressive de *dies dominicus* à *dies solis* dans les constitutions du IVe siècle, cf. DUMAINE, *art. cité,* col. 875.

7. *Vita Const.,* l. IV, chap. XVIII.

donc déjà *dies solis* pour synonyme de dimanche[8]. Expression commune (*vulgo appellant*, dit la constitution de 409), imposée par des usages païens, elle n'impliquait pas nécessairement la référence au culte solaire.

Les Pères de l'Église eux-mêmes, bien qu'ils connussent déjà le terme *dies dominicus*, n'avaient pas craint d'employer *dies solis*, lorsqu'ils s'adressaient aux païens[9]. Les inscriptions des IV^e^ et V^e^ siècles attestent l'emploi de cette terminologie païenne dans des milieux chrétiens[10] et Grégoire de Tours la signale encore chez les Barbares de son temps[11]. Seuls les textes officiels de la religion nouvelle, les canons conciliaires, répugnent à en user[12].

Cet usage n'aurait sans doute pas interdit à Constantin d'employer l'expression dans son sens premier. Mais pour admettre qu'il l'ait fait, il faudrait que le texte en fournisse l'indice. Or le motif *ne occasione momenti pereat commoditas coelesti provisione concessa* correspond à la conception chrétienne du repos dominical.

Le repos n'était pas de l'essence du dimanche chrétien. Les premiers Pères, par réaction contre le repos sabbatique et son interprétation étroite, condamnée par le Christ, insistent sur le caractère essentiellement cultuel du dimanche. Le chômage, signe du sabbat, est sévèrement jugé[13]. Le repos dominical aurait d'ailleurs été difficile à observer totalement dans une société païenne. Avant 313, il n'existe que dans la mesure où il doit marquer la solennité et faciliter le culte[14]. La Didascalie, soucieuse avant tout d'affirmer la nécessité du travail, ne le recommande que dans cette mesure[15].

Quant à l'autorisation des affranchissements et des émancipations, si le droit païen la connaissait déjà, il ne la justi-

8. La synonymie est encore attestée par SOZOMÈNE (*Hist. eccl.*, l. I, ch. VIII, *Patr. gr.*, t. LXVII, col. 880) qui, parlant de la loi constantinienne sur le chômage des tribunaux, dit qu'elle concernait « le jour appelé du nom du Seigneur... que les Grecs consacrent au soleil ».

9. JUSTIN, *Apol.*, LXVII, III, 7; TERTULLIEN, *Apol.*, XVI, 11 et *ad Nationes*, I, 13 (*Patr. lat.* t. I, col. 650); cf. DUMAINE, *art. cité*, col. 870 et suiv.

10. Citées par DUMAINE, *art. cité*, col. 873 et suiv.

11. *Hist. Franc.*, III, 15 : *dies solis adest, sic enim Barbaries vocitare diem dominicum consueta est.*

12. Conciles d'Elvire, can. 21; de Nicée, can. 20; de Carthage, en 401, can. 5.

13. Nombreux textes dans DUMAINE, *art. cité*, col. 918-920.

14. TERTULLIEN (*De oratione*, 23) en donne la plus ancienne mention, mais déclare cette pratique déjà coutumière (*sicut accepimus*).

15. Cf., pour la fin du IV^e^ siècle, le concile de Laodicée, can. 19 et les *Constitutions Apostoliques*, VIII, XXXIII, 1-2 et II, LII, 2.

fiait pas par leur caractère d'actes *votiva*, « qu'il est agréable et heureux d'accomplir en ce jour ».

C'est donc bien la célébration du dimanche chrétien que Constantin entend faciliter. Il transpose en l'honneur de la fête chrétienne les vieilles interdictions païennes, leur assignant mêmes réserves ou limites[16]. Il se montre ainsi plus généreux que la législation ou la doctrine chrétiennes, peu favorables jusqu'alors au repos dominical. Lui seul, d'ailleurs, pouvait prescrire un chômage général, s'imposant aux services publics et par suite aux païens.

Si, légalisé, le repos dominical s'impose désormais à tous, il n'en pouvait être de même des cérémonies religieuses. Eusèbe semble dire cependant que tous étaient conviés à la prière et spécialement l'armée[17]. Sans doute distingue-t-il les facilités accordées aux soldats chrétiens pour assister à leurs offices des réunions de prière en plein air, auxquelles une « deuxième loi » appelait les païens. Mais il cite le texte de la prière que Constantin imposa à « tous ses soldats ». Faut-il entendre par là l'ensemble de l'armée ou les seuls païens[18] ? Les termes de l'oraison, dans leur déisme vague, ne permettent pas d'opter. Le dieu, le roi et l'auxiliaire, qui a donné la victoire aux troupes constantiniennes, est-il celui du Pont Milvius ? Il eût sans doute été difficile d'astreindre les païens à invoquer le Christ; or l'armée restera longtemps encore païenne dans sa majorité[19]. Soucieux d'unité et d'ordre, Constantin trouva une prière où chacun reconnaîtrait son dieu. Mithra, le *Sol invictus*, n'en n'est pas absent. Le jour du Seigneur était celui du soleil. Précieuse concordance, qui permettait de célébrer le même jour un culte universel à des dieux différents.

Telle qu'elle apparaît, à travers les mesures législatives, la politique chrétienne de Constantin se présente donc le plus souvent comme la reconnaissance légale ou le développement de pratiques nées au sein de communautés jusqu'alors ignorées ou persécutées par l'État. Il en est ainsi des libéralités

16. Il n'est pas nécessaire de supposer, comme le fait M. Piganiol (*l'Empereur Constantin*, p. 128), que cette constitution de 321 serait une seconde mesure sur le respect du *dies solis*, moins brutale que la première, en ce qu'elle autorise la juridiction gracieuse et les travaux des champs.

17. *Vita Const.*, l. IV, chap. XVIII-XX.

18. La première opinion est celle de Burckhardt, *die Zeit Constantins des Grossen* (éd. Kröner, 1939), p. 382.

19. E. Stein, *Geschichte des spätrömischen Reiches*, p. 147.

aux Églises, de la juridiction épiscopale, du repos dominical, peut-être même de l'affranchissement *in ecclesia*. Mais, dépassant ce qu'avaient pu faire les coutumes d'un groupe sans autorité, l'empereur pose des règles qui obligeront les païens. Il introduit ainsi les institutions chrétiennes dans la société romaine. Quelles que soient ses croyances, le juge est désormais astreint à respecter le repos dominical et la juridiction de l'évêque. Des païens ne pourront plus protester contre le testament d'un parent converti, qui les dépouille au profit de l'Église. Par là, Constantin dépassait la simple tolérance ou la neutralité religieuse. Avec lui s'ébauche la transformation officielle du monde antique en société chrétienne.

Toutefois pour fixer avec plus d'exactitude sa position religieuse, il est nécessaire d'examiner son attitude à l'égard des autres cultes, païen, juif, hérétique. La comparaison des diverses dispositions, l'existence de certaines symétries législatives permettront seules de tenter un jugement d'ensemble sur sa politique religieuse.

II. — *LES AUTRES RELIGIONS.*

Le Paganisme. — Deux séries de textes se réfèrent au paganisme[20]. Ils concernent les formes peut-être les plus vivantes d'une religion à laquelle on ne croyait plus guère : la magie, dont les poètes et les historiens du début de l'empire signalaient déjà les ravages et à qui les cultes orientaux avaient apporté un puissant stimulant et l'haruspicine, qui remontait aux jours lointains de la religion romano-étrusque[21].

Les *papyri* de l'époque de Dioclétien témoignent du goût pour l'astrologie et les horoscopes[22]. Eusèbe, dont le témoignage en ces matières risque toutefois d'être faussé par des oppositions rhétoriques, cite les pratiques magiques auxquelles s'adonnaient Maxence et Maximin Daïa[22*].

Par une constitution, adressée d'Aquilée à Bassus, préfet de

20. Il faut, pour être complet, signaler une constitution, adressée de Sirmium, le 13 avril 323 au préfet du prétoire Sévère. Elle interdit aux gouverneurs d'établir des fêtes de leur propre autorité. De telles mesures resteraient sans effet et les fêtes ne pourraient être qualifiées d'*imperiales* (*Code de Justinien*, l. III, t. XII, c. 3). Ces *feriae imperiales* ou *repentinae* (*Code de Justinien*, l. III, t. XI, c. 3, en 318) étaient prescrites par les empereurs pour célébrer leurs triomphes et eux seuls pouvaient les fixer.

21. Cf. E. Massonneau, *le Crime de magie et le droit romain* (Thèse de droit, Paris, 1933) ; Maurice, *la Terreur de la magie au IV^e siècle*, dans la *Revue hist. de droit*, t. VI (1927), p. 108-120.

22. Piganiol, *l'Empereur Constantin*, p. 27.

22*. *Hist. eccl.*, l. VIII, ch. XIV, § 5 et 8-9.

la Ville, le 23 mai 318[23], Constantin punit des peines les plus sévères la science des mages, lorsqu'elle met en péril la vie humaine ou entraîne à la débauche. Par contre, échappe à toute répression la magie thérapeutique ou celle qui a pour objet de détourner des récoltes la pluie ou la grêle. Il s'agit alors de conserver les dons du ciel et les travaux des hommes.

Cette distinction entre bonne et mauvaise magie semble étrangère aux idées chrétiennes. Les Pères condamnaient la magie curative[24]. Cependant des chrétiens n'hésitaient pas à l'employer[25]. De même ne se refusaient-ils pas tout recours aux pratiques magiques en matière amoureuse, comme en témoigne l'adjuration d'Hadrumète[26]. Les conciles condamnent la magie[27] et des écrits nombreux en disaient l'erreur, mais aussi la fréquence chez les chrétiens eux-mêmes[28].

Le droit païen la condamnait également. Les Sentences de Paul qui signalent les philtres amoureux, les pratiques dirigées contre la vie humaine, les médicaments donnés *ad salutem hominis vel ad remedium*, indiquent des peines variées. Mais plus sévères ou plus explicites que la constitution de 318, qui paraît autoriser la magie curative sans réserve, elles prononcent la peine de mort ou la rélégation lorsque son emploi provoquera mort d'homme[29]. Si ce commentaire de textes répressifs ne parle pas de la magie paysanne, protectrice des récoltes, c'est sans doute qu'elle reste autorisée. En l'admettant, Constantin ne fait que suivre la tradition classique. De même, lorsqu'il réprime la simple *scientia*, il reste dans la ligne des Sentences de Paul, qui punissent presqu'aussi sévèrement la détention des livres de magie que leur mise en œuvre (§ 18). Bien qu'il n'y ait pas identité absolue entre la législation constantinienne et le système répressif des Senten-

23. *Code théod.*, l. IX, t. XVI, c. 3 = *Code de Justinien*, l. IX, t. XVIII, c. 4. Le consulat indiqué est celui de 321 ou 324, mais Bassus ne fut plus préfet de la Ville après 318. Le consulat de 318 est celui de Licinius et de Crispus César. Le nom du premier fut rayé par la suite. Les compilateurs ont voulu compléter *Crispus C.* en *Crispus et Constantinus C.ºC.* (II, 321 ou III, 324); cf. SEECK, *Regesten*, p. 62.

24. Jean CHRYSOSTOME (*Patr. gr.*, t. LXII, col. 357) et CÉSAIRE D'ARLES, *Sermones*, CCLXXIX, 4 (*Patr. lat.*, t. XXXIX, col. 2272).

25. Dom LECLERCQ, art. *Amulette*, dans le *Dict. d'archéologie chrétienne*, t. I, col. 1797.

26. Publiée et commentée par dom LECLERCQ, art. *Adjuratio*, dans le *Dictionnaire d'archéol. chrét.*, t. I, col. 527 et suiv.

27. Le concile d'Elvire (can. 6) signale la magie, sans la réprimer comme telle. Celui de Laodicée (can. 36) interdit aux clercs d'être mages, prophètes, *mathematici*, astrologues; cf. collection d'Arles, can. 6.

28. Dom LECLERCQ, art. *Amulette*, cité ci-dessus, col. 1786.

29. L. V, ch. XXIII, § 14-19.

ces de Paul, l'empereur reste cependant plus proche de la tradition païenne que de la doctrine ou de la législation chrétiennes, plus entières dans leurs prohibitions.

Ses successeurs, mieux instruits peut-être des défenses canoniques, se montreront plus sévères. Ils négligeront les distinctions de 318 qu'ignorait l'Église. Ammien Marcellin signale des condamnations à mort sous Constance, en 356, et sous Valentinien, en 371, en particulier pour ces cas de magie curative, que Constantin avait tolérée[30].

Plus que la magie, l'haruspicine semble avoir retenu l'attention de l'empereur. Trois lois lui sont consacrées en moins de deux ans. Adressées l'une au peuple, les deux autres à Valerius Maximus, préfet de Rome, elles concernent plus spécialement l'Italie et sa capitale[31]. Le lien qui les unit est évident. Leurs dispositions souvent se répètent[31*].

Ces textes reposent sur la distinction fondamentale entre l'haruspicine privée, qu'ils interdisent, et celle exercée en public, qui reste autorisée. Les haruspices et ceux qui exercent une forme quelconque de divination se voient défendre l'accès des maisons particulières, alors même qu'ils seraient liés d'amitié avec leurs occupants. La peine, prévue sans être spécifiée dans la constitution de 319, sera, en 320, le feu pour l'haruspice et la déportation dans une île avec confiscation des biens pour le consultant. Loin d'être traités en délateurs, selon le droit commun, les dénonciateurs seront récompensés.

L'haruspicine publique, aux autels ou aux chapelles, reste au contraire permise. Cette tolérance disparaîtra dans le droit de Justinien, par la suppression pure et simple des passages qui en autorisaient l'exercice.

Cette distinction entre l'exercice privé et public de l'haruspicine, à laquelle Auguste n'avait pas voulu s'arrêter[32], avait

30. Ammien Marcellin, l. XVI, ch. VIII et l. XXIX, ch. II.

31. *Code théod.*, l. IX, t. XVI, c. 2 (15 mai 319) ; *ibid.*, c. 1 (1er février 320) : le consulat indiqué est celui de 319, mais Maximus n'entra en fonction que le 1er septembre de cette année; il faut donc corriger l'année, comme le fait Seeck, *Regesten*, p. 68, ou du moins le mois, Godefroy et Mommsen. En tout cas on doit dater le texte de l'hiver 319-320). Il se présente comme renouvelant l'édit de 319, en y ajoutant quelques précisions, qui pouvaient être utiles au magistrat chargé de le faire appliquer (nature exacte de la peine, attitude envers les dénonciateurs). La troisième constitution (*Code théod.*, l. XVI, t. X, c. 1) fut expédiée de Sardique, le 17 décembre 320 et publiée en mars 321.

31*. Les deux premières sont du reste fusionnées dans le *Code de Justinien*, l. IX, t. XVIII, c. 3.

32. Dion Cassius, l. XVI, ch. XXV, § 5.

déjà été faite par Tibère[33]. Sur ce point encore, le premier empereur chrétien restait fidèle à la tradition païenne.

C'est que ces textes répondaient à des préoccupations politiques plus qu'à des convictions religieuses. Celles-ci n'auraient pu s'accommoder de la distinction à laquelle se rallie Constantin. Mais l'haruspicine privée inquiète l'empereur, car elle peut être l'occasion ou le prétexte de complots contre sa personne ou la sûreté de l'État. C'est la raison que donne Zosime[33*]. C'était déjà celle qu'avait invoquée Vitellius pour condamner les astrologues à la mort ou à l'exil[34]. Ce motif, qui avait dicté la décision des premiers empereurs, fait réprimer, au IIIe siècle, plus sévèrement la consultation *de salute principis vel summa rei publicae*[35]. Ulpien le dit nettement : « ... ils exercent parfois leur activité coupable contre le repos public et l'État romain »[36]. Et les sentences de Paul s'élèvent contre les ... *novas ... religiones..., ex quibus animi hominum moveantur*[37]. Les présages et prédictions qui accompagnèrent le meurtre de Caracalla justifient pleinement ces craintes[38]. Enfin, lorsque Dioclétien prescrit la peine du feu contre les manichéens, il n'est pas poussé par un motif religieux. Il craint que les idées nouvelles apportées de Perse ne troublent l'ordre social traditionnel[39].

La constitution de Constantin s'inspire du même souci d'ordre et de sécurité. C'est ce qui explique la différence de solution selon que l'haruspicine est pratiquée en privé ou au grand jour.

L'autorisation de l'haruspicine publique n'est pas non plus une prise de position religieuse contre le christianisme, mais la sage mesure d'un politique, autorisant ce que les mœurs traditionnelles n'auraient pas laissé supprimer. Que l'haruspicine ait encore eu de nombreux adeptes en Italie et spécialement à Rome, c'est ce que prouvent le nombre des textes sur cette question adressés à la capitale[40] et ce que confirme le témoignage d'Hérodien[41]. Si en 357, Constance crut pou-

33. Suétone, *Tibère*, 63 : *Haruspices secreto et sine testibus consuli vetuit.*

33*. L. II, ch. XXIX.

34. Suétone, *Vitellius*, ch. XIV ; Tacite, *Histoires*, l. II, ch. LXII ; Dion Cassius, l. LXV, ch. I. Vespasien prit la même mesure (Dion Cassius, l. LXVI, ch. IX) et Tibère l'avait édictée contre les devins (Dion Cassius, l. LVII, ch. XV, 7-8).

35. Sentences de Paul, l. V, ch. XXI, § 3.

36. *Collatio mosaïcarum et romanarum legum*, l. XV, ch. II, 3.

37. L. V, ch. XXI, § 2.

38. Dion Cassius, l. XXVIII, ch. IV, 7-8.

39. *Collatio*, l. XV, chap. III, 1 et 4.

40. *Code théod.*, l. IX, t. XVI, c. 1-5 et 9-11.

41. L. VIII, ch. III.

voir prohiber totalement la consultation des haruspicines et les pratiques magiques ou divinatoires, en punissant de mort la *divinandi curiositas*[42], Valentinien I^er^ reviendra en 371[43] à la prudente attitude de Constantin, en autorisant l'haruspicine qu'il distingue des *maleficia : nec haruspicinam reprehendimus, sed nocenter exerceri vetamus*[44].

Que Constantin ait cru à la divination, comme le prétend Zosime[44*], ses mesures législatives ne permettent pas de l'affirmer. Mais il serait aussi imprudent de les tenir, avec Godefroy, pour une condamnation. Les arguments de terminologie ou de style ne sont pas décisifs. *Superstitio*, qu'emploie Constantin, avait dans la langue classique un sens péjoratif pour désigner un culte suspect, sans estampille officielle[45]. Pline l'emploie à propos des chrétiens[46] et Dioclétien à propos des manichéens, lorsqu'il oppose la *religio vetus* à cette *religio nova*[47]. Au Code théodosien, le mot est très rare avant 379[48]. Une inscription de la fin du règne de Constantin autorisant le culte païen dans une ville d'Ombrie, y interdit la *superstitio*[49]. Le terme ne prouve donc pas la condamnation du paganisme. *Usurpatio* ou *usurpandae consuetudinis*[49*] ne semblent pas davantage marquer une réprobation directe de l'haruspicine. *Usurpatio*, rare dans les constitutions de Constantin, est employé dans des cas bien divers sans revêtir un sens technique précis[50]. Il serait d'ailleurs de mauvaise méthode d'invoquer un texte de police pour déterminer des convictions religieuses. Ce n'est pas le tenant d'une religion qui parle pour ou contre ces pratiques, mais un chef d'État, soucieux du bon ordre et de la sécurité publique.

42. *Code théod.*, l. IX, t. XVI, c. 4.
43. *Ibid.*, c. 9.
44. Sur ses dernières manifestations en 408, devant les hordes d'Alaric, cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, art. *Haruspices*, dans le *Diction. des antiquités*, t. III, p. 33.
44*. L. II, ch. XXIX.
45. LABRIOLLE, dans l'*Histoire de l'Église* de FLICHE et MARTIN, t. III, p. 178.
46. *Epist.*, l. X, 36, en 112.
47. *Collatio...*, l. XV, chap. III, 1, § 1-2.
48. Deux fois seulement chez Constantin (*Code théod.*, l. IX, t. XVI, c. 1 et l. XVI, t. II, c. 5) et deux fois chez ses fils (*Code théod.*, l. XVI, t. X, c. 2 et 3).
49. DESSAU, *Insc. lat.*, n° 705; cf. PIGANIOL, dans la *Revue des études anciennes*, t. XXI (1929), p. 139 et suiv.
49*. *Code théod.*, l. IX, t. XVI, c. 2 et l. XVI, t. X, c. 1.
50. On le retrouve en 320 (*Code théod.*, l. VIII, t. XVI, c. 2) à propos des lois caducaires, en 326 (*Code théod.*, l. X, t. I, c. 5) et 331 (*Code théod.*, l. IV, t. VIII, c. 7). Aucun de ces cas ne concerne les questions religieuses.

Moins d'un an après cette première constitution à Maximus, l'empereur lui en adressait une nouvelle, le 17 décembre 320[50]*. Elle rappelait la prohibition de l'haruspicine privée et précisait les conditions de son exercice public. Elles sont caractérisées par un renforcement du contrôle impérial, qui confirme leur caractère de mesures de sûreté. Le texte était motivé par une récente chute de la foudre sur le Colisée, présage dont le sens néfaste était traditionnel[51]*. Le préfet du prétoire avait déjà écrit à ce propos à Héraclius, tribun et maître des offices[52]. Mais l'empereur exige qu'on lui transmette la réponse des haruspices. Car, s'il admet que la consultation des haruspices peut se faire selon l'antique coutume, lorsque la foudre a frappé un édifice public, et que tout citoyen peut la provoquer, il se réserve de se la faire communiquer. C'est, ici encore, un motif de police qui inspire cette précaution supplémentaire. Craignant que ces consultations publiques ne soient l'occasion de complots contre sa sûreté ou celle de l'État, l'empereur veut s'assurer lui-même de leur teneur.

Il semble donc que, loin d'entreprendre la lutte contre les pratiques païennes qui connaissaient encore un large crédit, Constantin ait voulu laisser subsister celles qui sont sans risque pour la vie de ses sujets, sa sûreté propre ou celle de l'État. Il n'est rien là qui permette de déterminer ses sentiments personnels à leur égard.

Les historiens ecclésiastiques lui attribuent cependant une prohibition beaucoup plus générale. Eusèbe signale une loi, interdisant la divination, l'érection de statues aux dieux et les sacrifices[52]* ; Sozomène cite, en termes concordants, l'interdiction des sacrifices, de la consultation des devins, de l'initiation aux mystères, de la célébration des fêtes païennes[53]. Mais c'est là une erreur, qui attribue une portée trop générale aux mesures de 319-320 ou une anticipation (vœu chez Eusèbe, confusion chez ses successeurs) faisant au « premier empereur chrétien » l'honneur de mesu-

50*. *Code théod.*, l. XVI, t. x, c. 1.

51. Cicéron, *de Divinatione*, l. I, chap. xliii ; Tacite, *Annales*, l. XV, ch. xxii, 4 ; Ammien Marcellin, l. XXIII, ch. v, § 12-14 et l. XXX, ch. v, § 16 ; Dion Cassius, l. LXXVIII, ch. xxv.

52. Sur ce titre, voir l'art. *Tribunus*, dans Pauly-Wissowa, *Realencyclop.*, 2. Reihe, t. VI (1937), col. 2447, l. 60 ; cf. *Code théod.*, l. IX, t. xl, c. 1 (323).

52* *Vit. Constant.*, l. II, ch. xlv.

53. *Hist. eccles.*, I, 8 ; cf. également, Zosime, l. II, ch. xix.

res, qui émaneront seulement de Constance[54]. Lorsque la lettre de 324 aux Orientaux proclamera la liberté du culte des idoles, elle ne viendra pas révoquer une prohibition antérieure[55]. Elle cherchera simplement à rassurer les païens et à éviter les excès d'une réaction chrétienne, en précisant avec clarté, dans un pays récemment soumis, la politique religieuse, qui allait remplacer celle de Licinius.

Il reste que Constance lui-même, dans sa prohibition des sacrifices en 341, attribue cette interdiction à son père, en menaçant ceux qui persistent à les célébrer *contra legem divi principis parentis nostri*. Mais les Codes n'ont conservé aucune trace de cette défense et il serait surprenant que les compilateurs, composant leurs recueils lorsque la prohibition était sans réserve, aient préféré les textes constantiniens de portée limitée à celui qui aurait déjà correspondu au droit de leur temps. Constance ne commet-il pas, lui aussi, une erreur peut-être volontaire, contribuant ainsi aux premiers développements de la légende constantinienne ?

Le judaïsme. — Trois[56] constitutions importantes lui sont consacrées. Deux concernent la situation du clergé hébraïque, une, les relations entre juifs et chrétiens.

Les juifs avaient souvent formé dans l'empire un groupe à part, dont la religion, peu connue et mal comprise, restait une énigme et un obstacle à un rapprochement. A de rares exceptions près, la politique impériale ne leur avait pas été défavorable. Communautés et culte furent reconnus ou tolérés[57]. Mais ce libéralisme officiel n'allait pas sans quelque défaveur populaire. Les juifs bien souvent restaient mépri-

54. Prohibition des sacrifices en 341 (*Code théod.*, l. XVI, t. x, c. 2) et de l'haruspicine, en 357 (*Code théod.*, l. IX, t. XVI, c. 4); sur ces erreurs des historiens, voir MARTROYE, dans le *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires*, ann. 1915, p. 280-282 et dans la *Revue historique de Droit*, t. IX (1930), p. 671.

55. Texte dans EUSÈBE (*Vit. Constant.*, l. II, ch. XLVIII-LX), qui la vit affichée à Césarée. Sur sa portée, voir PIGANIOL, *l'Empereur Constantin*, p. 127 et 148; PALANQUE, dans l'*Hist. de l'Église* de FLICHE et MARTIN, t. III, p. 59.

56. Quatre, si l'on admet avec PIGANIOL (*ouvr. cité*, p. 112), d'accord avec l'éd. Mommsen, que *Code théod.*, l. XVI, t. VIII, c. 1 n'est pas de 339, comme le pense Seeck, mais du 18 octobre 318. Mais sa sévère répression de la propagande juive contraste avec les autres mesures de Constantin à l'égard du judaïsme.

57. Cf. les mesures législatives ou administratives rappelées dans les art. *Judaïsme* du *Dict. des antiquités*, t. III, p. 623-626 par Th. REINACH et du *Dict. d'archéologie chrét.*, t. VIII, col. 93-98, par dom LECLERCQ.

sés[58]. Tenus à l'écart, ils trouvaient dans cet isolement même un certain profit. C'est ainsi que Septime-Sévère et Caracalla avaient tenu pour une faveur, coûteuse cependant dès cette époque, de les admettre aux *honores*, en limitant leurs obligations à celles qui ne contrediraient pas leurs croyances[59].

Peut-être est-ce ce régime libéral auquel Constantin fait allusion, lorsqu'il rappelle aux décurions de Cologne l'époque révolue d'une *pristinae observationis*[60]. Désormais par une loi générale, dont le Code théodosien a conservé l'exemplaire germanique, toutes les curies pourront incorporer des juifs. En compensation du régime ancien, désormais abrogé, deux ou trois juifs par cité garderont le privilège de l'immunité.

Que cette réforme ait été inspirée par la haine des juifs, comme le pensait Godefroy, rien ne permet de l'affirmer et la constitution de 330 en faveur de leur clergé le contredirait plutôt. Ici encore les raisons politiques sont plus évidentes que les convictions religieuses. Si Constantin astreint les juifs à la curie, c'est qu'il ne parvient plus à recruter les assemblées municipales. Des mesures du même ordre se rencontrent tout au long du règne. De même qu'il dut progressivement abaisser l'âge minimum d'accès à la curie, astreindre aux charges municipales les fils de vétérans, puis de tous les employés des *militiae*, qui ne serviraient pas à l'armée, interdire aux décurions et à leurs fils l'entrée dans les ordres, ramener de force les déserteurs, Constantin étend à une nouvelle catégorie, sans lui être plus hostile qu'aux autres, l'obligation curiale. Ce texte paraîtra si peu dirigé contre les juifs, qu'il ne sera pas recueilli par les compilateurs de Justinien[61].

Neuf ans plus tard, à la fin de 330, Constantin restreignit cette obligation, en accordant aux prêtres juifs l'immunité des *munera*. Sa constitution est conservée en deux versions, l'une adressée, le 29 novembre au préfet du prétoire, Ablabius, l'autre, le 1er décembre, au clergé juif[62]. Les deux textes

58. Le témoignage de Juvénal est célèbre (*Sat.* XIV, v. 96 et suiv.; III, v. 14; VI, v. 546); voir aussi Horace, *Sat.* IX, v. 69-71; Tacite, *Hist.* V, 2 et 5; Pline, *Hist. nat.*, XIII, 4, 46; sur leur situation, voir, parmi les travaux récents et sans omettre le livre toujours fondamental de Juster, *les Juifs dans l'Empire romain*, Schönbauer dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, romanist. Abteilung*, t. LVII (1937), p. 342.

59. Ulpien au *Digeste*, l. L, t. II, frg. 3, § 3.

60. *Code théod.*, l. XVI, t. VIII, c. 3 (11 décembre 321).

61. La soumission des juifs à la curie nécessitera par la suite de nombreuses interventions, par ex., *Code théod.*, l. XII, t. I, c. 99 (en 383) et c. 157-158 (en 398 et 399), etc.

62. *Code théod.*, l. XVI, t. VIII, c. 2 et 4. Le consulat indiqué pour cette dernière constitution est celui de 331. Mais comme l'a fait remar-

ne sont pas parfaitement identiques dans leur énumération des bénéficiaires et ces imprécisions laissent supposer que la chancellerie impériale connaissait assez mal l'organisation du clergé juif[63]. L'exemption s'applique aux *munera tam personalia quam civilia*. C'était reprendre au profit du clergé juif les dispositions édictées dix-sept ans plus tôt en faveur du clergé catholique et que l'empereur avait, en 326, expressément refusé aux hérétiques[64]. Le parallélisme est à peu près complet, même objet de la dispense, même extension de la liste des bénéficiaires (on peut comparer aux clercs mineurs, expressément visés dans la loi du 5 février 330, les *ceteri qui in eodem loco desserviunt* de la constitution du 3 juillet 321[64*]), même désir d'assurer le libre exercice des fonctions sacrées. Le renouvellement du privilège du clergé juif en 395 fera d'ailleurs état de cette symétrie[65].

Sur un point cependant le privilège hébraïque reste plus limité. Constantin avait prescrit la libération des clercs catholiques soumis à tort aux charges publiques et leur remplacement par des laïcs. Les prêtres juifs inscrits aux curies sont simplement exemptés de l'obligation d'escorte et de garde des personnes et des marchandises (*persecutiones*)[66].

Les relations entre juifs et chrétiens, surtout lorsque ceux-ci étaient d'anciens israélites convertis depuis peu, présenter, dès le règne de Constantin, des heurts passagers, que sa politique d'équilibre sut réduire à de simples conflits individuels. Leur fréquence ou leur gravité nécessitèrent néanmoins une intervention législative, où se marque déjà plus nettement ses faveurs au christianisme.

La constitution est conservée en deux passages du Code théodosien[66*], que reproduit avec quelques adjonctions de forme la quatrième constitution de Sirmond. Adressée à Félix, préfet du prétoire en Afrique[67] le 21 octobre 335, elle

quer SEECK (*Regesten*, p. 83) cette constitution étant identique à la constitution 2, il faut admettre que cette date se référait au jour de l'affichage, omis par les compilateurs et que l'émission eut lieu en 330.

63. Les fonctions de ces divers dignitaires restent mal connues; voir les art. *Judaïsme* dans le *Dict. des antiquités*, t. III, p. 625 et dans le *Dict. d'arch. chrét.*, t. VIII, col. 140.

64. Ci-dessus, p. 31, n. 32.

64*. *Code théod.*, l. XVI, t. II, c. 7 et 4.

65. *Code théod.*, l. XVI, t. VIII, c. 13.

66. *Ibid.*, c. 2.

66*. L. XVI, t. IX, c. 1 et t. VIII, c. 5.

67. SEECK (*Regesten*, p. 144) et PALANQUE (*Essai sur la préfecture du prétoire*, p. 9). Au contraire, Godefroy et après lui ROSSBACH (art. *Felix*, n° 7, dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie*, t. VI) le tenaient pour préfet du prétoire d'Italie, avec compétence pour l'Afrique.

était publiée à Carthage en mars (Sirmond) ou mai (Code théodosien) 336. Il s'agirait, d'après la version conservée par Sirmond, d'un simple renouvellement de prescriptions antérieures, protectrices des esclaves chrétiens et des juifs convertis. Le préfet était invité à les communiquer aux gouverneurs de son diocèse.

La première disposition[68] punit le juif qui fait circoncire son esclave, qu'il soit chrétien ou d'une autre religion. L'esclave est affranchi *ipso facto*. La condamnation de cette forme de prosélytisme n'était pas nouvelle. Modestin rappelle un rescrit d'Antonin, qui déjà la sanctionnait sévèrement[69]. D'après les Sentences de Paul[69*], le maître était puni de mort ou de déportation. La nouveauté de la mesure constantinienne n'était donc que dans la sanction. Par une exception assez rare au droit de cette époque, qui multiplie les sanctions pénales souvent de façon fort rigoureuse, Constantin se borne ici à édicter la sanction civile de l'affranchissement. Mais, dans le silence du texte, on peut admettre qu'il laissait subsister les mesures répressives du droit antérieur.

Ce fragment n'interdit pas aux juifs d'être propriétaires ou d'acquérir des esclaves chrétiens. Mais cette solution se heurte à deux témoignages contraires. D'après la *Vita Constantini* l'empereur aurait défendu aux juifs d'avoir des esclaves chrétiens, sous peine de sanctions pécuniaires et d'affranchissement de l'esclave[70]. Théodose II, dans une constitution du 20 octobre 415, déclare renouveler une loi constantinienne, en attribuant à l'Église les esclaves chrétiens des juifs[70*].

Godefroy avait déjà relevé la contradiction des sanctions indiquées dans ces deux textes aussi bien que celle de leur principe commun avec le texte de 335. On pourrait expliquer l'allusion de la constitution de 415 par une confusion entre la mesure de Constantin et l'important édit de Constance sur les juifs, qui leur interdisait l'achat d'esclaves chrétiens[71]. La ressemblance onomastique entre Constantin et ses fils, source

68. *Code théod.*, l. XVI, t. IX, c. 1. La disposition passera au *Code de Justinien*, l. I, t. X, c. 1 dans un texte interpolé, mis sous l'autorité de Constance, par suite de la fusion des constitutions 1, 2 et 4 du *Code théod.*, l. XVI, t. IX.

69. *Digeste*, l. XLVIII, t. VIII, frg. 11, *pr.* La circoncision d'un non-juif est punie des mêmes peines que la castration : mort pour les *humiliores*, déportation pour les *honestiores*, confiscation dans les deux cas (*ibid.*, frg. 3, § 5 et frg. 4, § 2).

69*. L. V, ch. XXII, § 4.

70. *Vit. Constant.*, l. IV, ch. XXVII.

70*. *Code théod.*, l. XVI, t. VIII, c. 22.

71. *Code théod.*, l. XVI, t. IX, c. 2.

d'erreurs si fréquentes, suffirait à la justifier. Les compilateurs la commettront en attribuant à Constantin une constitution qui fait en réalité partie de l'édit de 339[71*]. Mais Constance n'attribuait pas ces esclaves à l'Église. D'autre part cette explication ne peut convenir pour le récit d'Eusèbe, qui mourut plusieurs mois avant l'édit de Constance.

Il n'y a pas lieu de suspecter les témoignages d'Eusèbe et de Théodose. Sans qu'il soit besoin de supposer qu'une constitution de Constantin ait édicté cette prohibition après 335, on peut légitimement admettre qu'elle se trouvait déjà dans la constitution de 335. De celle-ci, le Code théodosien n'a conservé que deux extraits[72]. Les compilateurs ont pris soin d'en marquer le caractère fragmentaire en les terminant tous deux par *et cetera*. La présence de cette indication à la fin de chacun des deux textes conduit à admettre l'existence d'une troisième disposition[72*]. Sans doute la quatrième constitution de Sirmond ne la contient pas non plus, mais la transmission des constitutions publiées par Sirmond est trop défectueuse pour que l'on puisse tirer argument du silence de l'une d'elles.

Nous avons d'ailleurs des exemples de constitutions, qui traitent à la fois de la circoncision et de la propriété des esclaves chrétiens. Tel est le cas de l'édit de Constance de 339 ou surtout de la constitution de Théodose, qui fait allusion à la loi de Constantin. Constance interdit la circoncision des esclaves et punit le juif qui achèterait un esclave chrétien. Théodose interdit la circoncision des hommes libres aussi bien que celle des esclaves et attribue à l'Église les esclaves chrétiens des juifs.

Mais, si l'on admet que la constitution de 335 s'opposait déjà à ce que des juifs devinssent propriétaires d'esclaves chrétiens, il est plus délicat de rétablir la portée exacte de cette prohibition.

En effet, Théodose entend se conformer à la législation de Constantin, lorsqu'il interdit aux juifs de « retenir auprès d'eux des esclaves chrétiens » et qu'il décide de les attribuer à l'Église. Il semble donc qu'il s'agisse d'une prohibition totale d'être propriétaire d'esclaves chrétiens. Mais d'autres textes, et en particulier deux constitutions de Théodose, posté-

71*. *Code théod.*, l. XVI, t. VIII, c. 1.
72. *Code théod.*, l. XVI, t. IX, c. 1 et t. VIII c. 5.
72*. D'après le texte symétrique de la quatrième constitution de Sirmond, le fragment reproduit au titre VIII, c. 5 aurait suivi celui du titre IX, c. 1.

rieures à celle de 415, prohibent seulement certains modes d'acquisition de ces esclaves. Constance en 339, Valentinien II en 384[73], en interdisent l'achat. Ce qui explique qu'en 415 Honorius ait encore pu autoriser les juifs à conserver leurs esclaves chrétiens, sous la seule condition de leur laisser pratiquer leur religion[73*]. Ces esclaves pouvaient être nés dans la maison ou avoir été acquis à titre gratuit.

Quant à Théodose, il condamne l'achat et l'acquisition entre vifs à titre gratuit (qui aurait pu facilement masquer une vente), mais autorise celle par succession ou fideicommis, en 417, puis interdit à nouveau l'achat, sans précision pour les autres modes, en 423[74]. La constitution de 417 prévoyait même expressément le cas de chrétiens esclaves de juifs et leur interdisait toute participation, volontaire ou forcée, à des réunions cultuelles. Rien dans ces constitutions de 417 et 423 ne permet de les considérer comme l'atténuation d'une défense plus générale édictée en 415. On est ainsi conduit à entendre de façon étroite cette interdiction de « retenir » les esclaves chrétiens. Prohibition de garder ceux qui ont été acquis selon certains modes, mais non de façon générale d'être propriétaire. Les autres constitutions du Code théodosien, malgré la rubrique du titre IX, n'édictent que des défenses de cet ordre. Il faut attendre le Code de Justinien pour trouver la prohibition totale, soit dans l'interpolation de la constitution de Constantin, soit dans deux constitutions de Justinien lui-même[75].

Si donc, reprenant la législation de Constantin, Théodose interdisait simplement certains modes d'acquisition des esclaves chrétiens, il est très probable que Constantin n'avait lui aussi édicté qu'une prohibition de cet ordre dans sa constitution de 335. Pendant un siècle au moins on ne devait pas aller plus loin.

Dans sa seconde partie[76] la constitution de 335 protège le juif converti contre les persécutions de ses anciens coreligionnaires. La peine est laissée à l'arbitraire du juge, selon la gravité du délit. L'édit de Constance, en 339, prononcera celle

73. *Code théod.*, l. III, t. I, c. 5.
73*. *Code théod.*, l. XVI, t. IX, c. 3.
74. *Ibid.*, c. 4 et 5.
75. *Code Justinien*, l. I, t. X, c. 1 et 2 et l. I, t. III, c. 54, § 8. Sur cette législation, voir Siro Solazzi, *Fra norme romane antisemite*, dans le *Buletino del Istituto di Diritto romano*, t. XLIV (1936-1937), p. 396 et suiv.
76. *Code théod.*, l. XVI, t. VIII, c. 5.

du feu[77]. C'est cette pénalité qui passera au Code de Justinien, qui reproduit l'édit de Constance, mais pas celui de Constantin.

L'équilibre entre chrétiens et juifs, conservé à peu près dans l'édit de 330 sur l'immunité du clergé juif, se trouve ainsi compromis quelques années plus tard. Dans ses deux dispositions, la constitution de 335 favorise les chrétiens. Elle n'interdit pas encore aux juifs la propriété d'esclaves chrétiens. Mais elle défend ceux-ci contre la *nota judaïca*, tandis qu'elle empêche les juifs de ramener l'un des leurs, converti au christianisme. L'empereur pénètre dans le domaine proprement religieux du prosélytisme et de l'apostasie. Premier pas bien timide au regard de ce qui se passera dans la suite. Il n'en ouvre pas moins la voie à une politique dangereuse, en même temps que s'esquisse l'attitude d'hostilité à la synagogue qui bientôt l'emportera[78].

Les hérétiques. — Un seul texte de Constantin, outre ceux rencontrés plus haut qui les écartent du bénéfice de l'immunité, a été conservé par les Codes. C'est une constitution donnée à Spolète, le 25 septembre 326[79] et adressée à un Bassus, qui n'est pas le préfet de la Ville de 317-319, comme le pensait Mommsen, mais le vicaire d'Italie, à qui était adressé quelques mois plus tôt un autre texte législatif[79*].

Elle fait droit à une requête des novatiens, en leur laissant les églises et cimetières qu'ils avaient acquis depuis longtemps. Mais elle insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'ils ne s'emparent pas, à la faveur de cette concession, de biens qui auraient appartenu aux catholiques avant le schisme. Politique libérale, conforme à celle qui avait prévalu l'année précédente au concile de Nicée, où l'évêque novatien, Acesius, avait su, par son esprit conciliant en matière dogmatique, détourner la sévérité des Pères[80].

77. *Ibid.*, c. 1.

78. La « tolérance relative », dont les juifs ont bénéficié sous Constantin est peut-être due à l'influence d'Eutropie, mère de Fausta (Piganiol, *l'Empereur Constantin*, p. 168).

79. *Code théod.*, l. XVI, t. v, c. 2. La date exacte fait difficulté. Constantin avait célébré à Rome, le 25 juillet, ses *vicennalia* et y était encore au mois d'août (*Code théod.*, l. X, t. viii, c. 3). Il semble n'avoir quitté la Ville que le 27 septembre (*Corpus inscr. lat.*, t. I, 2, p. 322); cf. Mommsen, éd. du Code théodosien, t. I, 1, p. ccviii). Il faut donc corriger légèrement l'indication du jour, qui varie d'ailleurs selon les manuscrits.

79*. *Cod. théod.*, l. VIII, t. i, c. 1.

80. Conc. de Nicée, c. 8; cf. Socrate, l. I, ch. x; Sozomène, l. I, ch. xxii. Voir sur ces questions, Amann, art. *Novatiens*, dans *le Dict. de théol. cath.*, t. XI, col. 846-847 et Bardy, dans l'*Histoire de l'Église* de Fliche et Martin, t. III, p. 89.

Eusèbe cite au contraire une lettre de Constantin, interdisant aux hérétiques de se réunir et confisquant leurs lieux de culte. Les novatiens figurent en tête des sectes condamnées[81]. Bien que des divergences subsistent sur la date exacte et la portée pratique de cette lettre[82], les historiens récents sont d'accord pour la considérer comme une aggravation ultérieure de la politique impériale à l'égard des hérétiques.

Envisagée dans ses manifestations législatives, la politique religieuse de Constantin apparaît pleine de prudence. Sans doute dépasse-t-elle la simple reconnaissance du christianisme. Toutefois l'équilibre n'est pas rompu totalement. Le clergé est favorisé, mais les prêtres païens l'étaient depuis longtemps et le clergé juif eut, lui aussi, ses privilèges. La protection des esclaves contre leurs maîtres juifs n'est pas réservée aux seuls chrétiens. Si les privilèges concédés aux catholiques sont refusés aux hérétiques, les autres cultes ne sont pas encore persécutés. Les pratiques païennes ne sont limitées que pour des raisons de sûreté politique. Les hérétiques sont mal vus. Mais les seules constitutions de Constantin qui les concernent[83] se bornent à les soumettre au droit commun des charges publiques ou même atténuent l'incapacité qui les frappaient. L'opposition à l'hérésie est d'ailleurs dictée, elle aussi, par des considérations politiques plus que religieuses. Constantin tenait pour assez vaines les discussions théologiques et leur reprochait surtout de ruiner l'ordre et l'unité de l'empire. Le plus souvent il respecte les diverses croyances. Ses successeurs agiront différemment et le changement entre le droit du IV^e^ et celui du VI^e^ siècle se marque par la rareté, au code de Justinien, des constitutions constantiniennes, traitant de questions religieuses. Tolérance d'un indifférent ? Il n'y paraît point. Les préférences de l'empereur pour la religion chrétienne se font progressivement plus nettes. Elles ne l'entraînent pas à persécuter ceux qui pensent autrement. Seuls les hérétiques sont ramenés au droit commun. Aux autres religions il témoigne son respect, sinon ses faveurs.

J. GAUDEMET,

81. *Vit. Const.*, l. III, ch. LXIV-LXV; cf. SOZOMÈNE, II, 30.

82. 330-331, pour PIGANIOL, *l'Empereur Constantin*, p. 181; hiver 332-333 pour BARDY, dans l'*Histoire de l'Église* de FLICHE et MARTIN, t. III, p. 106, n. 6. L'authenticité, contestée par P. Batiffol, est défendue par Bardy, mais Amann doute de la promulgation ou du moins de la mise à exécution de ces mesures.

83. *Code théod.*, l. XVI, t. V (*de haereticis*).

ÉTAT PRÉSENT DES RECHERCHES SUR LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES « NOUVEAUX CATHOLIQUES » A LA FIN DU XVII[e] SIÈCLE

La statistique des conversions qui précédèrent et suivirent la révocation de l'Édit de Nantes (octobre 1685) n'a guère intéressé jusqu'ici que les historiens du protestantisme. Ils y ont, à bon droit, vu une mine de renseignements sur leurs églises, qui avaient conservé, depuis la promulgation de l'Édit, un nombre de fidèles, non pas constant, mais de même ordre. Inversement, ces chiffres ont servi de base aux calculs sur la période du Désert, si mal connue directement[1].

Mais une enquête aussi vaste et aussi minutieuse que celle qui a été entreprise sur l'histoire de la pratique catholique ne peut pas négliger non plus l'étude de ce problème. Il est, en effet, évident que la grande masse de ceux que le gouvernement de Louis XIV considéra globalement — et sans même qu'ils eussent toujours personnellement abjuré — comme appartenant à la religion du Roi, ne se conduisirent jamais en « fidèles » de l'Église romaine.

Une minorité s'approcha des sacrements, mais ce ne fut, la plupart du temps, que par crainte des sanctions civiles ou même des châtiments physiques[2]. Lorsque les persécuteurs

1. Cf. cependant *infra*, n. 48 *s. f.*

2. Nous n'avons pas cru possible de joindre aux recherches, déjà bien assez vastes, que nous avons abordées ici, une enquête parallèle sur la pratique des N. C. à la même époque. Disons seulement qu'elle paraît avoir varié d'année en année, sous l'influence, non pas de convictions sincères, mais de la conjoncture politique, et des mesures, plus ou moins brutales, que prenaient les autorités religieuses, civiles et... militaires (cf. l'article *De la Caisse des Conversions à la Révocation* que publiera un prochain numéro de cette revue). Il y a des statistiques particulièrement intéressantes dans les travaux (cités *infra*) de Bligny-Bondurand et Lestrade sur les diocèses d'Alais et de Rieux, d'E. Arnaud, Boislisle et Dubois sur les généralités de Grenoble, Paris et Rouen.

se furent lassés, les soi-disant convertis semblent s'être divisés en deux groupes : les uns se tinrent résolument à l'écart de la vie paroissiale et, avec l'aide intermittente des pasteurs du Désert, pratiquèrent un culte, interdit, sans doute, mais généralement toléré : c'est ce qui explique qu'aussitôt après l'Édit pacificateur de Louis XVI « ceux de la R. P. R. » se soient retrouvés si nombreux.

Il est pourtant clair que le Refuge ne suffit pas à expliquer toutes les pertes qu'ils avaient subies entre 1685 et 1787. Certains s'étaient-ils sincèrement convertis à la religion que leurs ancêtres avaient embrassée de force ? Il faudrait, avant de l'affirmer, vérifier dans les registres paroissiaux et les procès-verbaux de visites canoniques[3] si le catholicisme qu'ils professaient nominalement ne recouvrait pas une égale indifférence pour toutes les confessions[4]. Il y aurait même à rechercher si, comme le prévoyait d'Aguesseau[5], l'incrédulité ne s'est pas montrée plus contagieuse que la Réforme. Les descendants des victimes des dragonnades auraient ainsi travaillé, directement et indirectement, aux surprenants succès de l'incrédulité au XVIII[e] siècle. On soumettrait cette hypothèse à une première épreuve en comparant la carte de la pratique religieuse en France au début du XIX[e] siècle (catholiques et protestants réunis) avec celle que nous examinons ici.

La méthode généralement suivie pour déterminer le nombre des « N. C. » consiste à évaluer celui des protestants à la veille de la Révocation et à en déduire le total présumé des fugitifs. Malheureusement, chacun de ces chiffres a fait l'objet des estimations les plus divergentes. Vers 1685 les mieux informés se contredisaient déjà de façon étonnante. Si un pasteur s'écriait qu'il y avait 1.900.000 familles de la reli-

3. G. LE BRAS, *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France*, Paris, 1942, t. I, p. 94.

4. Fénelon le prévoyait dès le 8 mars 1686 : « Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si on voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer les dragons... C'est un redoutable levain dans une nation » (à Bossuet, dans *Correspondance de Bossuet*, éd. Urbain-Lévesque, Paris, 1910, t. III, pp. 199-200). Cf. aussi la lettre de Tessé (13 novembre 1685) citée par C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, 6[e] éd., Paris, 1879, t. III, p. 476.

5. Le Chancelier rapporte que son père pensait que « les événements feraient connaître tôt ou tard combien il est plus dangereux de n'avoir point de religion que d'en avoir une mauvaise » (*Œuvres complètes*, nouvelle édition p. PARDESSUS, Paris, 1819, t. XV, p. 320; cf. aussi pp. 325, 329).

gion[6], ses confrères Jurieu[7] et Brousson[8] se contentaient de parler de 2 millions de réformés. Fait plus curieux, ce chiffre était aussi donné en 1690 par l'archevêque de Harlay[9]. Les autorités administratives[10] et religieuses[11] affirmaient pourtant d'habitude que le nombre des hérétiques n'atteignait pas le million. Vauban écrivait même le 5 avril 1692 qu'avant les conversions forcées il n'y avait pas plus de 600.000 huguenots[12]. De nos jours, les évaluations vont encore de 2 millions[13] à 650.000[14]. Prudents, la plupart des historiens préfèrent cependant l'estimation moyenne de 1.000.000, sans d'ailleurs la justifier solidement[15].

Mais c'est dans les calculs sur le Refuge que l'imagination s'est donné le plus de champ. Voici les chiffres proposés : 800.000 à 1.000.000 fugitifs : A. Court, Limiers, Dohn[16],

6. Cf. Mme de Charnisay, *Société d'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire* (constamment cité dans cet article comme : *Bulletin*), 1911, t. 60, p. 237.

7. *Politique du clergé français*, dern. éd., La Haye, 1682, p. 153; *Derniers efforts de l'Innocence affligée*, 4e éd., 1682, pp. 25 et 32.

8. Lettre à Lamoignon de Bâville du 1er octobre 1689 dans *Bulletin*, t. 64, 1915, p. 181. En 1782, A. Court proposait 1.500.000 (cf. G. Le Bras, *op. cit.*, t. I, p. 94).

9. A l'assemblée du clergé, 31 mai 1690 (Eug. Guitard, *Colbert et Seignelay contre la religion réformée*, 2e éd., Paris-Toulouse, 1912, p. 143). S'ils les avaient connues, les partisans de l'estimation de Jurieu auraient trouvé dans ces paroles le meilleur argument. Mais leur portée est beaucoup diminuée par le fait qu'il s'agit d'un discours destiné à magnifier les résultats de l'apostolat royal (« on l'a vu ramener au sein de l'Église... ! » Le même nombre se trouvait déjà en 1688 dans la bouche d'O. Talon (Mention, *Documents*, Paris, 1893, p. 85).

10. Cf. C. Daux, *Histoire de l'église de Montauban*, Paris, 1882, t. II, p. 49 n. et surtout la lettre de Louis XIV au cardinal d'Estrées : « de 8 à 900.000 âmes qui étaient infectées de l'hérésie, à peine en reste-t-il aujourd'hui 12 ou 1500 » (17 janvier 1686 ; *Histoire de France* de Lavisse, t. VIII[1], Paris, 1908, p. 350).

11. Estimation de l'évêque d'Alais en 1698, *in* Jean Lemoine, *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés*, Paris, 1902, p. x.

12. Cf. *Bulletin*, 1889, t. 38, p. 208. En 1698, Bâville parlait aussi de 650.000 (cf. *infra*, n. 85).

13. N. Weiss a tenté à maintes reprises d'établir ce chiffre. Il s'est en particulier servi de calculs proportionnels sur le nombre des lieux de culte (éd. de *La sortie de France pour cause de religion de Daniel Brousson et de sa famille, 1685-1693*, Paris, 1885, pp. v-vii n.) et sur le chiffre des nobles huguenots (*Bulletin*, 1888, t. 37, p. 539). Il invoquait aussi un recensement qui aurait eu lieu en 1679 (cf. *infra*, n. 51).

14. Rouquette et Becheyras ont adopté le chiffre de Bâville; cf. *infra*, n. 85. Voir aussi *Bulletin*, 1911, t. 60, p. 236 et 1915, p. 181.

15. « Il paraît certain qu'en 1661 le nombre des protestants dépassait le million » (Lavisse, *op. cit.*, t. VII[2], Paris, 1906, p. 41). Cf. de Saint-Léger et Sagnac, *La prépondérance française. Louis XIV*, Paris, 1935, pp. 75, 305; E. Préclin et Tapié, *Le XVII[e] siècle*, Paris, 1943, p. 263.

16. Cf. Mme de Charnisay, *Bulletin*, 1911, t. 60, p. 225.

A. Rébelliau[17]; 800.000 : La Fare[18]; 600.000 : abbé Raynal (selon lui, 10.000 familles auraient émigré de 1681 à 1685 et 50.000 pendant les trois années suivantes)[19]; 500.000 à 600.000: N. Weiss[20]; 500.000 : Voltaire (il est vrai qu'à d'autres moments il réduit ce nombre à 250.000); 400.000 : Sismondi[21]; 300.000 à 400.000 : Basnage[22]; 250.000 à 300.000 (de 1685 à 1700 seulement) : Ch. Weiss[23]; 200.000 à 300.000 : La Martinière[24]; 225.000 à 230.000 : Capefigue[25]; 200.000 : Larrey[26], Lavisse[27], Becheyras[28], Saint-Léger[29]; 120.000 (1685-1750) : C. Daux[30]; 67.000 (1685-1712) : Rouquette[31]; 48.900 : abbé de Caveirac[32].

Le problème peut paraître insoluble. Il existe heureusement quelques données précises qui doivent au moins permettre d'éliminer les calculs les plus fantaisistes. Le nombre des communautés est en effet à peu près certain : Gregorio Leti affirme qu'un recensement des protestants entrepris en mars 1598 fit découvrir 694 églises publiques, 257 églises de fief et 2.800 ministres. En 1607 le total des lieux de culte était tombé à 741[33], en 1626 il était de 753[34]. Le synode de Loudun (1659-1660) révèle l'existence de 631 églises et 231 annexes pour-

17. Ce n'est que par distraction qu'il a signalé un million d'émigrés (*Histoire de France* de LAVISSE, t. VIII[1], p. 343).

18. Cf. Régis de CHANTELAUZE, *Le P. de la Chaize, confesseur de Louis XIV. Études d'histoire religieuse*, Paris-Lyon, 1859, p. 203.

19. *Bulletin*, 1859, t. 8, p. 328.

20. *Sortie de France*, p. VI.

21. CHANTELAUZE, *op. cit.*, p. 203. C'est aussi le chiffre donné par Fr. Puaux *in* LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, t. VI, pp. 301-302.

22. Dès 1686, il écrivait que la France venait de perdre 150.000 hommes (Mme de CHARNISAY, *Bulletin*, 1911, t. 60, p. 225).

23. *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*, Paris, 1853, t. I, p. 104.

24. CHANTELAUZE, *op. cit.*, p. 203.

25. D'après lui, on aurait compté parmi eux 1.580 ministres (?), 2.300 anciens, 15.000 gentilshommes : ces précisions seraient tirées « des cartons des généralités » (?) (*Louis XIV et son gouvernement*, Paris, 1837, t. II, p. 259).

26. CHANTELAUZE, *op. cit.*, p. 203.

27. *Op. cit.*, t. VII[2], p. 80.

28. *M. Lavisse historien du grand siècle*, dans *Revue critique des idées et des livres*, 25 octobre 1913, t. XXIII, n° 133, p. 155. Cf. N. WEISS, *Bulletin*, 1915, t. 64, pp. 181, 183.

29. *Op. cit.*, p. 305.

30. *Op. cit.*, p. 49 n.

31. *Études sur la révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc*, t. III, *Les fugitifs (1685-1715)*, Paris, s. d., p. 26 (cf. *infra*, n. 74).

32. Jean NOVI DE CAVEIRAC, *Apologie de Louis XIV et de son conseil*, *s. l.*, 1758, pp. 85 sqq; CHANTELAUZE, *op. cit.*, p. 203; C. DAUX, *op. cit.*, p. 49 n. Cf. aussi Ch. BOST, *Histoire des protestants*, Paris, 1931, p. 222, PRÉCLIN-TAPIÉ, *op. cit.*, p. 263 et *infra*, nn. 67-75.

33. *Bulletin*, 1852, t. I, p. 123.

34. LE BRAS, *op. cit.*, t. I, p. 93.

vues de 734 pasteurs[35]. Or, nous connaissons à peu près les contributions imposées à chaque communauté et les « portions » qui lui étaient attribuées. En partant des groupes dont le nombre de fidèles est connu avec certitude, on pourrait donc calculer l'ensemble[36]. Mais cette méthode dégage la richesse et l'importance sociale plutôt que l'effectif numérique. D'ailleurs, selon que l'on prend comme base un temple ou un autre, on arrive à des résultats très différents.

Bien plus sûre est la méthode qui se fonde sur le chiffre des naissances. Elle a déjà donné des résultats excellents et de nouvelles recherches dans les archives communales et départementales en obtiendront certainement beaucoup d'autres. Cependant, elle offre aussi des difficultés : 1° Par quel coefficient multiplier la moyenne annuelle des baptêmes ? Celui de 25 ou 30, qu'on adopte généralement, peut induire assez gravement en erreur, d'autant que l'âge moyen de la population protestante a certainement varié au cours du siècle. 2° Les territoires desservis par chaque pasteur sont mal connus et ils ont pu se modifier selon les époques. Il est en tout cas très difficile de les faire cadrer avec les divisions ecclésiastiques et même administratives.

Il est évident que la source la plus précieuse d'information réside dans les divers dénombrements qui se sont succédé au cours du siècle[37]. Sans doute ils ont pu servir à des fins tendancieuses, mais la nécessité de descendre à des précisions (comme c'est le cas des recensements par paroisses) réduit beaucoup la marge d'erreur. C'est ainsi que les calculs contradictoires faits vers 1665 et 1682 par réformés et catholiques sur la population protestante du Béarn ne présentent pas plus de 25 % d'écart[38].

D'après Greg. Leti, le recensement de mars 1598 aurait

35. En voir la liste dans le *Bulletin* de 1866, t. 15, pp. 518-582; voir aussi Lavisse, *op. cit.*, t. VII², p. 41, n. 1.

36. Jean Aymon, *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux... de France*, La Haye, 1710, t. II, pp. 418 sqq. — G. Hérelle, *Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François*, Paris, 1903, t. I, p. 109. — *Bulletin*, 1914-1915, t. 63-64, p. 411; 1920-1921, t. 69, p. 47.

37. Disons pourtant une fois pour toutes qu'on ne peut accorder aux statistiques du XVII^e siècle qu'une confiance très limitée : on ne se souciait pas même alors de faire des additions exactes. Boislisle (*Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressé pour l'instruction du duc de Bourgogne*, t. I, *Mémoire de la généralité de Paris*, Paris, 1881, pp. XX-XXII, XXVII) l'a signalé pour le *Nouveau dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux* (1709). Boulainvilliers (*État de la France*, Londres, 1727) en offre beaucoup d'autres exemples (v. g. t. II, pp. 499-500).

38. Cf. *infra*, p. 99.

signalé 274.000 familles et environ 1.250.000 personnes appartenant à la R. P. R. Les renseignements adressés à la reine Élisabeth indiquaient seulement quelques milliers d'âmes de plus[39]. Mais rien ne prouve que ces évaluations aient été précédées d'enquêtes convenablement menées. Quoi qu'il en soit, la population protestante ne resta pas stable dans le courant du siècle. Elle commença à diminuer sous Henri IV[40] et reçut un coup terrible lorsque la paix d'Alais (27 juin 1629) fut venue ruiner les espoirs de tous ceux qui y voyaient un parti plus qu'une foi[41]. Sans doute Richelieu repoussa, ou du moins ajourna, le projet de réunion générale des huguenots[42]; il permit pourtant l'établissement de missions qui se révélèrent très efficaces[43]. Si les communautés protestantes se maintinrent dans les grands centres de résistance, le Midi en particulier[44], elles éprouvèrent des pertes notables là où elles étaient en minorité[45] : les mariages mixtes en étaient principalement l'occasion[46]. Le ministre de Mazarin fut très favorable à la R. P. R.[47], mais il n'en alla plus du tout de même après la

39. *Bulletin*, 1852, t. I, pp. 123-124.

40. Cf. *supra*, n. 35.

41. C'était surtout le cas de la noblesse (cf. Henri Boone, *Le protestantisme à Saint-Hilaire sur Autise, actuellement des Loges, Bulletin philologique et historique*, 1926-1927, p. 83).

42. Cf. nos *Origines du Jansénisme*, t. III, *Saint-Cyran et son temps*, App. IV, Louvain-Paris, 1947, pp. 123 sqq.

43. E. Benoist (*Histoire de l'Édit de Nantes*, Delft, 1693, t. II, p. 505) écrit : « Rien ne fit plus de mal aux Réformés ».

44. Les conversions furent en effet très célèbres, mais rares. Les familles ne suivaient pas. La population catholique qu'on trouva plus tard dans les grands centres était venue d'ailleurs (Ch. Garrisson, *Population protestante de la généralité de Montauban en 1685*, *Bulletin*, 1897, t. 46, pp. 171-174). La comparaison des statistiques de 1662 et de 1685 fait même ressortir un accroissement notable de la population protestante du Languedoc (cf. *infra*, *Généralité de Montpellier*) : il était probablement dû à la natalité.

A Argentat, le chiffre des baptêmes protestants reste stable, tandis que celui des baptêmes catholiques diminue beaucoup entre 1634 et 1680 (cf. *infra*, *Généralité de Riom* — *Bulletin de la Soc. scient., hist. et arch. de la Corrèze*, t. 52, 1930, p. 159) : la supériorité économique des réformés avait sans doute amené une émigration de l'autre confession. A Châlons il y eut de 1609 à 1645 des conversions au protestantisme (S. H. Pr., ms. 206 bis).

En revanche, la statistique de 1644 prouve que les huguenots du Béarn étaient « passés très rapidement de l'état de majorité à celui de minorité » (A. Cadier, *Bulletin*, 1881, t. 30, p. 59).

45. Ce fut le cas dans le Midi (Garrisson, *art. cit.*, p. 171), à Rennes (L. Bastide, *Bulletin*, 1928, t. 77, p. 249) et dans le diocèse de Luçon (cf. *infra*, *Généralité de Poitiers*). Voir aussi H. Boone, *op. cit.*, pp. 82-84 et E. G. Léonard, *Les protestants français au XVIII[e] siècle*, *Annales d'histoire sociale*, 1940, t. 2, p. 19.

46. Les enfants optaient presque toujours pour le catholicisme (Boone, *op. cit.*, p. 83).

47. *Ibid.*, p. 238. Cf. aussi Bourrilly, *Bulletin*, 1922, t. 71, p. 11.

paix des Pyrénées. Vauban a pu écrire, non sans exagération: « Le Roi a travaillé pendant trente ans à la conversion des huguenots avec application et dépense, ce qui lui en a ramené insensiblement, par des voies douces et bienfaisantes, plus d'un quart[48]. »

Malheureusement il y a peu de données numériques sur cette lente évolution. Si nous possédons un dénombrement du Béarn dès 1644, il faut attendre 1660 pour connaître ailleurs quelques chiffres de communiants[49]. Les années suivantes eurent lieu des recensements en Languedoc et, de nouveau, en Béarn[50]. Peu importe, a-t-on pensé, puisque nous connaissons, de source administrative, le nombre total des réformés français en 1679. N. de la Mare écrivait en effet le 6 août 1680 qu'il avait appris du contrôleur général que l'année précédente « un dénombrement officiel en avait découvert dans tout le royaume 1.700.000 en âge de participer à la cène »[51]. Sans mettre en doute ce propos, on ne peut pourtant lui accorder qu'une valeur très relative. La crainte de dévoiler prématurément « le grand dessein » avait certainement amené le gouvernement à accepter les estimations globales de quelques personnes plus ou moins bien placées. La meilleure preuve en est que, les années suivantes, les ministres du Roi

48. 5 avril 1692. Cité par Ch. Read, *Bulletin*, 1889, t. 38, p. 205. L'indication numérique a besoin d'être corrigée par les statistiques inédites de Pellisson (cf. notre prochain article).

On est tenté de comparer le mouvement de la population protestante en France à celui de la minorité catholique des Provinces-Unies pendant le même temps. En réalité, ceux-ci vivaient sous un régime beaucoup moins favorable que l'édit de Nantes : ils n'étaient que des citoyens passifs frappés d'impôts spéciaux, leur culte était seulement toléré et les missionnaires parfois durement persécutés. Leur situation n'était guère plus douce que celle des protestants français au XVIII[e] siècle. Or, fait remarquable, les deux Églises « sous la croix » virent également le nombre de leurs fidèles augmenter dans des proportions notables : les catholiques néerlandais passèrent de 200.000 à 330.000 (Rovenius écrivait en 1638 que son clergé faisait un millier de conversions par an) ; cf. Dupac de Bellegarde, *Histoire abrégée de l'Église métropolitaine d'Utrecht*, Utrecht, 1765, pp. 182, 186, 293 et notre t. I, *Correspondance de Jansénius*, lettre II, n. 13, p. 7. Sur la statistique des protestants français au XVIII[e] siècle, cf. *Bulletin*, 1886, t. 35, p. 472 et E. G. Léonard, *Annales d'histoire sociale*, 1940, t. 2, p. 11.

49. Des notes manuscrites d'A. Court en indiquent le nombre pour les synodes de Béarn, Guyenne et Picardie; cf. *Bulletin*, 1866, t. 15, p. 513.

50. Cf. *infra, Généralités de Pau et de Montpellier.* A signaler aussi la tournée épiscopale de Séguier dans le diocèse de Nîmes de 1674 à 1677 : assez complet sur le nombre des catholiques, son procès-verbal l'est beaucoup moins en ce qui concerne les protestants (cf. *Bulletin*, 1873, t. 22, pp. 225-236 et 1880, t. 29, p. 188).

51. N. Weiss, *Le nombre des prétendus réformés six ans avant la Révocation*, *ibid.*, 1888, t. 37, p. 28 et 1914, t. 63, p. 181.

reconnaissaient leur ignorance. Ils prescrivirent en mars 1682 des recherches approfondies[52]; nous en possédons les résultats pour les généralités d'Aix, de Bourges, de Châlons et pour l'élection de Saint-Jean d'Angély[53]. Mais le Conseil ne fut pas, dans l'ensemble, satisfait. Au début de 1685 Louvois demandait à plusieurs intendants des enquêtes qui devaient être menées dans le plus grand secret[54]; Colbert invitait au même moment ceux qui dépendaient de lui à préparer ce recensement « pour le Roi, sans que le public pût y voir autre chose qu'une simple curiosité »[55]. On conçoit l'embarras des exécutants, la discrétion étant, en la matière, à peu près incompatible avec l'exactitude. De fait, personne n'échappa au blâme. A Lyon, le gouverneur et l'intendant se contentaient d'approximations grossièrement contradictoires[56]. L'intendant de Paris, Ménars, avait omis beaucoup de noms[57]. En revanche, leurs collègues du Languedoc[58] et du Dauphiné, Aguesseau et Bouchu s'étaient adressés aux curés. Ils obtinrent des résultats excellents, mais leurs recherches avaient inquiété l'opinion[59]. Ces données furent, les années suivantes, complétées par des états périodiques que le pouvoir réclamait aux évêques, au moins dans les provinces où les N. C. étaient le plus nombreux[60]. La création du nouveau diocèse d'Alais fournit l'occasion d'une enquête aussi importante pour l'histoire sociale que pour l'histoire religieuse[61]. En 1698, chaque

52. Boislisle, *op. cit.*, t. I, p. xxxi.

53. *Bulletin*, 1858, t. 7, pp. 23 sqq.

54. Lettres à Dugué, intendant de Lyon, 26 mars — à Bâville, intendant de Poitou, 15 juin. Cf. Louis André, *Michel Le Tellier et Louvois*, Paris, 1942, p. 507.

55. A Ménars, *Lettres*, t. VI, p. 162. Le rapport de Ménars est perdu; cf. Boislisle, *op. cit.*, p. xxxi.

56. L. André, *op. cit.*, p. 507.

57. Louvois lui reprocha en particulier l'inexactitude de son état du bailliage de Beauvais et des villages des environs de Paris (Boislisle, *op. cit.*, p. xxxi). Le ministre de la Guerre demanda aussi des rectifications à six autres intendants (L. André, *op. cit.*, p. 507).

58. Ce recensement semble avoir porté la date du 22 août 1685 (cf. J. Viel, *Bulletin*, 1885, t. 34, p. 367 — Rouquette, *op. cit.*, t. III, p. 17 — Rousset, *op. cit.*, t. III, p. 473 n.; voir aussi *Bulletin*, 1908, t. 57, p. 87). A noter que les archives du ministère de la Guerre contiennent un état de 4.511 protestants de la région de la Sarre dressé le 30 août 1685 (André, *op. cit.*, p. 507).

59. *Id., ibid.* Cf. aussi *infra, Généralité de Grenoble.*

60. Ce fut le cas en 1689 et en 1699 pour le diocèse de Rieux (J. Lestrade, *Archives historiques de la Gascogne*, 1904, 15[e] année, II, 8, p. 118), en 1698 et en 1712 dans celui de Châlons (G. Hérelle, *Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François*, Paris, 1903, t. III, pp. 45 et 104).

61. Cf. *infra, Généralité de Montpellier : Alais.*

intendant dut, enfin, composer pour l'instruction du duc de Bourgogne un mémoire sur l'état de sa généralité[62]. Plusieurs mentionnent le chiffre des réunis : le mémoire de Lamoignon de Bâville sur le Languedoc contient même, pour chaque diocèse, le nombre des anciens et des nouveaux catholiques, nobles et roturiers[63]. On peut d'ailleurs suppléer au silence d'autres rapports par une statistique trouvée aux archives de l'Hérault[64], qui offre, pour la quasi totalité de la France[65], des indications de même date et, semble-t-il, de même origine[66].

Mais, en ce qui concerne l'émigration, les documents, beaucoup plus rares, sont aussi beaucoup moins sûrs.

Dès 1682 Jurieu affirmait que « depuis quinze ans les arrêts du roi contre les huguenots ont chassé de France plus de 60 ou 80.000 personnes »[67]. Basnage écrivait en 1687 que le royaume venait de perdre 150.000 habitants[68]. L'année suivante, Jurieu portait ce chiffre à 200.000[69]. Mais, en 1689, Vauban ne parlait que de 80 à 100.000 émigrés[70]. Benoist reprenait en 1695 le nombre de 200.000[71]. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les statistiques des intendants sont souvent sujettes à caution. Les uns, comme Bâville, avant tout préoccupés de prouver le succès de la politique religieuse du Roi, diminuent, sans crainte de se contredire eux-mêmes,

62. Seuls les mémoires des intendants de Paris, d'Auvergne et de Languedoc ont été publiés. Pour les autres, nous avons été contraint de nous servir des citations de Boulainvilliers (*État de la France*, Londres, 1727, 2 vol. in-f°), sans nous dissimuler que son recueil fourmille d'erreurs.

63. Il a été imprimé dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, Amsterdam, 1734, p. 78 et dans les *Mémoires secrets* écrits par le même pour son successeur (*Les Chroniques de Languedoc publiées sous la direction de La Pijardière*, Montpellier, 1877, t. III, *App.*) et souvent reproduit (*Bulletin*, 1902, t. 51, p. 204, etc.).

64. Archives de l'intendance, C. 274 — Rouquette, *op. cit.*, t. III, p. 16 — *Bulletin*, 1908, t. 57, p. 82.

65. Il n'omet que les généralités les moins importantes de ce point de vue : Bourges, Limoges, Moulins, Riom.

66. En effet elle donne pour le Languedoc le chiffre de 200.000 que Bâville voulait faire admettre (Rouquette, *op. cit.*, t. III, p. 15), bien qu'il fût déjà assez peu vraisemblable.

67. Il ajoutait : « Toutes les provinces frontières..., la Normandie, la Champagne et la Picardie se ressentent déjà de cela, particulièrement la ville d'Amiens... Si Sedan, autrefois protestante, est maintenant catholique, c'est que les réformés se sont retirés » (*Politique du clergé de France*, 2e éd., La Haye, 1682, pp. 155, 158).

68. *Bulletin*, 1911, t. 60, p. 225.

69. *Lettres pastorales*, Rotterdam, 1688, t. I, p. 450.

70. Cf. aussi sa lettre du 5 avril 1692 *in* Ch. Read, *Bulletin*, 1889, t. 38, pp. 195, 208. Voir également Ch. Weiss, *op. cit.*, t. I, p. 104.

71. *Op. cit.*, t. III, 3e p., p. 1015 — Chantelauze, *op. cit.*, p. 203; cf. cependant Daux, *op. cit.*, p. 49 n.

l'importance du Refuge[72]. Frappé de la misère de ses administrés, Bignon essaie au contraire de la rendre plus saisissante en exagérant le nombre des fugitifs[73]. Les listes nominatives d'émigrés ne dépassent sans doute pas le total de 100.000[74], mais elles ne comprennent que ceux qui laissaient des biens, c'est-à-dire les propriétaires. Les artisans, en majorité, réussirent sans doute souvent à échapper à la confiscation[75].

D'ailleurs, même s'il était exactement connu, le chiffre des émigrés ne représenterait pas la différence entre la population protestante de 1685 et le nombre des N. C. recensés en 1698. Il est en effet probable qu'à cette date on a souvent considéré comme anciens catholiques les fils de huguenots qui

72. Cf. *infra*, *Généralité de Montpellier*.

73. « Il voulait montrer les plaies qu'il avait à panser dans le pays », dit M. Naert (*Bulletin*, 1914-1915, t. 63-64, p. 515) qui semble avoir parfaitement élucidé ce curieux problème.

74. « En 1689 le fisc se trouva en possession des héritages de 100.000 citoyens » (Capefigue, *op. cit.*, t. II, p. 210). Cependant le duc de Bourgogne fixait en 1712 « le nombre le plus exagéré des émigrés à 67.732 personnes »(cf. Rébelliau *in* Lavisse, *op. cit.*, t. VIII[1], p. 349 — Rouquette, *op. cit.*, t. III, p. 26). Le chiffre de 4.000 fugitifs pour le Languedoc, donné en 1698 par Bâville, est d'accord avec le document comptable dit « bail d'Audiffret » (Rouquette, *op. cit.*, t. III, pp. 20-21).

75. Cf. *Bulletin*, 1914-1915, t. 63-64, p. 515.

On trouvera des renseignements divers intéressant le nombre des émigrés dans Préclin-Tapié, *op. cit.*, p. 263 — O. Douen, *L'intolérance de Fénelon*, Paris, 1872, p. 160 — *Bulletin*, 1858, t. 7, pp. 71-87, 382-384. Sur le Refuge à l'étranger, voir, outre Ch. Weiss : Fr. de Schickler, *Pays de refuge* dans *Enc. des sciences religieuses*, Paris, 1877-1882, t. XII — *Bulletin*, 1859, t. 8, p. 434; 1878, t, 27, p. 340; 1933, t. 82, p. 37 — L. Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, Paris-Amiens, 1861, pp. 250, 252 — G. Hérelle, *op. cit.*, *passim* — L. André, *Les sources de l'histoire de France, XVII[e] siècle*, Paris, 1932, t. VI, p. 450 et surtout la bibliographie de Préclin, *op. cit.*, pp. 268, 270, 271. Enfin l'abbé de Caveirac (*op. cit.*, pp. 72-89) donne sur la répartition des réfugiés dans les divers pays étrangers des détails très précis qu'on peut discuter, mais non négliger.

Le problème statistique du Refuge est compliqué par le fait que beaucoup d'auteurs ne précisent pas les périodes qu'ils envisagent et qu'ils comptent des personnes nées après 1685. D'autre part, certains indices font croire qu'on a placé à tort la quasi-totalité des départs dans les années qui suivirent immédiatement la Révocation. En réalité, elles furent alors ralenties par deux raisons : 1° le contrôle militaire très sévère établi le long du Rhône et dans la région du Jura gêna beaucoup l'émigration du Languedoc et du centre de la France, mais il se relâcha naturellement avec le temps (cf. Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, Paris, 1874, 24 juillet 1699, t. I, p. 535). 2° Beaucoup de soi-disant convertis croyaient que les princes étrangers forceraient Louis XIV à révoquer l'édit de Fontainebleau : « Ils se sont presque tous flattés d'une fausse espérance pendant cette guerre, ils se sont persuadés que tel événement pourrait arriver qui obligerait de rétablir leurs temples » (Lamoignon de Baville, *Mémoires*, 1734, p. 77). Les paix successives les désabusèrent peu à peu.

n'avaient jamais professé l'hérésie[76] et qu'inversement on a omis de compter des enfants que leurs parents n'avaient pas voulu faire baptiser à l'église. Mais un autre facteur essentiel intervient ici : la dépopulation, frappante surtout dans les villes[77], que l'on a trop longtemps confondue purement et simplement avec le Refuge[78]. Rien ne permet de récuser les intendants lorsque, en 1698, ils y assignent bien d'autres raisons : le trouble économique produit par le départ de fabricants et commerçants très actifs, mais aussi par les guerres[79], la milice, les enrôlements forcés[80], des impôts écrasants[81] et surtout par la famine de 1693 qui causa sans doute des centaines de milliers de morts prématurées[82]. Tout donne

76. C'est le cas par exemple de la statistique des N. C. de Dieppe faite en 1698 : peu d'enfants y figurent, parce qu'on en avait enlevé beaucoup à leurs parents (S. HARDY, *Histoire de l'église protestante de Dieppe*, Paris, 1896, p. 393).

77. L'intendant d'Alençon écrivait en 1698 : « On s'en aperçoit moins à la campagne que dans les villes qui sont presque abandonnées » (*in* BOULAINVILLIERS, *op. cit.*, t. II, p. 46). Son collègue de La Rochelle assure que « sa généralité est dépeuplée d'un tiers depuis vingt ans » (*Ibid.*, t. II, p. 118). L'intendant de Lyon estime qu'avant 1688 « il y avait un sixième de plus, mais la ville de Lyon seule est diminuée de 20.000 âmes » (*ibid.*, t. II, p. 361). Selon Bouchu, le Dauphiné avait perdu le huitième de ses habitants (*ibid.*, t. II, p. 400).

78. L'exemple de Tours et celui de Rouen suffisent à le prouver. Tours perdit en dix ans 50.000 habitants sur 80.000 (DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, *Encyclopédie...*, t. XII, p. 184), bien qu'il n'en soit sorti que 1.000 huguenots (ID., *Histoire du protestantisme en Touraine*, Paris, 1885, p. 217) : c'est qu'ils étaient tous marchands et fabricants; à leur départ, leurs ouvriers se dispersèrent, entraînant la ruine de nombreux métiers annexes. La ville de Rouen perdit aussi 20.000 personnes, mais il n'y avait parmi elles que moins de 3.000 huguenots (cf. *infra*).

Certains n'en ont pas moins affirmé que la Normandie avait compté 184.000 émigrés (A. FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, Rouen, 1842, t. VI, p. 183 — Ch. WEISS, *op. cit.*, t. I, p. 113; cf. aussi E. LESENS, *Encyclopédie...*, t. IX, p. 699). Ils semblent n'avoir d'autre source que l'affirmation — peut-être exacte — de Goube, selon lequel on trouvait vers 1700 26.000 habitations désertes en Normandie (FLOQUET et LESENS, *ibid.*). On a aussi évalué arbitrairement à 200.000 le nombre des religionnaires de la province en 1685 (Ch. WEISS, *op. cit.*, t. I, p. 112 — LESENS, *loc. cit.* — Fr. PUAUX, *Bulletin*, 1885, t. 34, p. 30). Pourtant un mémoire de l'intendant Voisin ne comptait en 1665 que 10.470 R. P. R. pour la classe de Rouen et 12.150 pour celle de Caux (éd. ESMONIN, Paris, 1913, p. 59).

79. Lambert d'Herbigny, intendant de Lyon, invoque uniquement les guerres et les mortalités de 1693-1694 (BOULAINVILLIERS, *op. cit.*, t. II, p. 361).

80. Cf. les intendants d'Alençon et de Grenoble, *ibid.*, t. II, pp. 46, 100.

81. *Ibid.*

82. *Ibid.* Cf. aussi *supra*, n. 79.

M. J. Meuvret, dont nous attendons un travail capital sur l'histoire économique de cette période (cf. aussi son article méthodologique dans *Population*, 1946, n° 4) veut bien nous communiquer les remarques suivantes : la récolte de 1692 ayant déjà été mauvaise, les effets de la fa-

à croire que les huguenots, déjà victimes des dragonnades et d'autres vexations, payèrent un plus lourd tribut au fléau commun[83]. Enfin, pendant cette période, la natalité de leurs familles demeura certainement très faible; elle était déjà en baisse sensible avant 1685 et ce furent, naturellement, les éléments jeunes qui émigrèrent le plus. L'intendant de la Rochelle assure même que ceux qui restaient ne se mariaient pas[84] : l'aversion pour les sacrements catholiques se joignait pour les en empêcher à la crainte de l'avenir.

Il n'en reste pas moins que le dénombrement des N. C. fait en 1698 ne fournit, là même où il est connu, que peu de renseignements sûrs. L'histoire de la pratique catholique aura tout intérêt à le confronter constamment avec les statistiques des huguenots et des émigrés. C'est pourquoi nous reproduisons ici ces trois séries de données. Il serait prématuré de vouloir, dans ces renseignements provenant de sources très diverses et de valeur très inégale, séparer le vrai du faux[85].

mine se firent sentir dès les premières semaines de l'année de récolte 1693-1694. On voit alors 1° les mercuriales monter en flèche, 2° le nombre des conceptions diminuer de façon presque invraisemblable, 3° les décès quadrupler dans les régions les plus éprouvées. C'est ainsi que le centre de la France perdit sans doute le cinquième de ses habitants. En revanche la région côtière méditerranéenne fut à peine touchée. Les calculs d'ensemble sont rendus impossibles par le fait que des millions de « personnes déplacées » allèrent chercher leur subsistance dans les provinces qui souffraient le moins de la crise.

83. « La meilleure partie des convertis sont morts depuis l'année de leur changement » (Bouchu *in* Boulainvilliers, *op. cit.*, t. II, p. 400).

84. *Ibid.*, t. II, p. 118. Cf. aussi *supra*, n. 82.

85. Surtout pour le nombre des protestants et des émigrés. Sur celui des convertis en 1698, la statistique générale (cf. *supra*, nn. 64-66) nous a paru indiquer dans l'ensemble un ordre de grandeur exact. Sans doute elle donne des estimations insuffisantes pour les généralités presqu'entièrement catholiques, mais elle exagère les autres. Elle fournit pour le Béarn un chiffre qui, de l'aveu même des réformés, avait cessé depuis longtemps d'être vrai, pour le Poitou, le Dauphiné et le Languedoc des nombres qui ne l'étaient plus depuis le Refuge. En ce qui concerne la généralité de Montauban, son évaluation paraît très exacte. Il suffit donc sans doute de majorer légèrement le total de 597.829. Notons que Bâville écrivait le 16 novembre 1698 au duc de Beauvilliers qu'il ne croyait pas « que le nombre des religionnaires dépassât celui de 650.000, suivant les mémoires qu'il avait eus de MM. les intendants et qu'il leur avait demandés par pure curiosité » (*in* Becheyras, *Revue critique des idées et des livres*, 23 octobre 1913, t. XXXIII, n° 133, p. 155) : la situation de son correspondant exclut toute idée de fraude. Or, d'après Vauban, la France comptait en 1689 19 millions d'habitants (de Saint-Léger et Sagnac, *op. cit.*, p. 305; cf. aussi *Revue historique*, mai-juin 1883, p. 200 — N. Weiss, *Bulletin*, 1888, p. 37). On peut donc conclure avec Ch. Garrisson (*Bulletin*, 1897, t. 46, p. 186) : « La puissance matérielle de la Réforme a été énormément grossie ». L'importance de son action, même au XVIII[e] siècle, n'en est que plus remarquable.

Aussi nous sommes-nous contenté de ranger dans l'ordre chronologique les divers chiffres qui concernent les territoires auxquels l'Édit de Nantes avait été appliqué[86]. On les trouvera classés par généralités et diocèses[87]. La généralité était alors la seule vivante des grandes divisions administratives; quant au diocèse, son choix s'imposait ici; c'était en outre, dans bien des domaines, des évêques et des curés que les intendants recevaient leurs informations[88]. Tel est le cadre, bien imparfait encore, que nous proposons aux recherches provinciales et même parisiennes[89] : elles peuvent,

86. Nous y joignons cependant le pays de Gex (cf. *Généralité de Dijon*) et la principauté d'Orange (cf. *Généralité de Grenoble*) à cause des rapports étroits que les mesures de Louis XIV y prit contre les protestants ont eus avec l'édit de Révocation. Mais nous omettons : 1° l'Alsace où le régime de la paix d'Augsbourg resta appliqué (cf. cependant sur un recensement de la région de la Sarre, *supra*, n. 58). 2° Les provinces conquises sur l'Espagne. D'ailleurs les réformés y étaient, naturellement, très peu nombreux. Cf. sur le Cambrésis, C. Thelliez, *Le protestantisme dans le Cambrésis*, Cambrai, 1935, p. 12 et sur les Flandres, *Bulletin*, 1924, t. 73, p. 181; *Encyclopédie...*, t. IV, *s. v*

87. Sans doute une partie de nos documents provient de sources protestantes, mais les divisions de la R. P. R., synodes, colloques et communautés ne paraissent pas avoir jamais reçu de limites précises et stables : en tout cas, il ne semble pas qu'on n'en ait jamais établi la carte.

88. Il se posait un problème délicat : beaucoup de diocèses appartenaient à plusieurs généralités. En principe, nous les avons répétés dans chacune d'elle. Mais ce n'était pas toujours commode ni même possible. Aussi les avons-nous seulement étudiés dans la généralité qui contenait le plus de protestants (p. ex. Pau pour le diocèse de Dax), même si elle ne possédait pas la résidence épiscopale, ni la majorité des diocésains. Mais nous avons signalé le fait par des renvois.

Une autre difficulté a été de découvrir la généralité et surtout le diocèse de chaque localité. Nous avons utilisé pour cela les cartes de L. Mirot, *Manuel de géographie historique de la France*, Paris, 1929, et de la *Gallia Christiana* (les unes et les autres beaucoup trop sommaires).

L'excellent *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique* ne dépasse pas le début de la lettre C. Force était donc de recourir presque constamment à Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, 6 vol. in-f°, Paris, 1762, qu'il est nécessaire de compléter pour les lettres S à Z par le *Dictionnaire géographique portatif de la France*, 4 vol., Paris, 1765. Malheureusement, l'un et l'autre contiennent des erreurs graves et nombreuses : p. ex. le bas-Quercy (région de Caussade, Réalville, Bruniquel) est placé par eux dans le diocèse de Montauban alors qu'il se trouve dans celui de Cahors. Il ne nous a sans doute pas été possible de corriger toutes les autres et nous nous excusons de celles qui auront été reproduites dans cet article.

89. La série TT des Archives nationales; les registres d'état-civil et autres manuscrits de la Soc. d'Hist. du Protestantisme, etc.

croyons-nous, fournir assez rapidement une vue claire d'un épisode de l'histoire religieuse gros d'importance et riche en leçons[90].

Jean ORCIBAL.

90. Beaucoup de statistiques anciennes portent, non sur l'ensemble de la population, mais sur des communiants ou des feux. D'après les dénombrements faits en Béarn vers 1660 (cf. *infra, Généralité de Pau*), on y comptait alors environ un communiant sur deux personnes, tandis que, des chiffres donnés en 1698 par l'intendant sur la ville de Rochefort (BOULAINVILLIERS, *op. cit.*, t. II, p. 120), il résulte qu'on y trouvait deux communiants sur trois personnes. Mais l'âge moyen de la population s'était très probablement élevé.

On fixe généralement le nombre de personnes correspondant à une famille ou à un feu à 5. Mais BOULAINVILLIERS (*op. cit.*, t. II, p. 36) remarque, à propos de l'état de la généralité de Caen en 1698, que « l'estimation serait trop forte à 5 personnes par famille pour ce que l'intendant représente de la pauvreté des peuples ». De fait, un calcul portant sur 2.258.268 âmes (généralités d'Aix, de Paris et de Soissons, *ibid.*, t. I, pp. 111-114, t. II, 111 et 151) ne donne qu'une moyenne de 3,9. En revanche, celle de Bâville pour le Languedoc est de 4,5. Cf. aussi BOISLISLE, *Mémoire de l'intendant de la généralité de Paris*, t. I, pp. XXVII, XXVIII.

Dans les notes qui suivent, on a désigné par *B.*, le *Bulletin historique et littéraire* de la *Société d'histoire du protestantisme français* et par *Enc.*, l'*Encyclopédie des sciences religieuses de* LICHTENBERGER (Paris, 1877-1882).

Les statistiques globales de la population de chaque généralité sont empruntées à Boulainvilliers (peu sûr ; cf. E. LEVASSEUR, *La Population de la France*, Paris, 1889, t. I, p. 204) ou à Vauban (*Projet d'une dixme royale*, éd. É. COORNAERT, Paris, 1933, pp. 157-159).

Généralité d'Aix ou de Provence.

Le *Bulletin* de 1858, t. 7, p. 23; a publié un recensement officiel par communautés en date de 1682 « qui semble avoir été fait avec beaucoup de soin » (N. Weiss, *Enc. sc. rel.*, t. XI, p. 10; cf. aussi L. André, *M. Le Tellier et Louvois*, Paris, 1942, p. 464). Il arrive à un total de près de 7.500 réformés (cf. E. Arnaud, *Histoire des protestants de Provence, du Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange*, Paris, 1884, t. I, p. 481).

D'après l'intendant Lebret, un cinquième émigra entre 1686 et 1698 (Ch. Weiss, t. I, p. 106). E. Arnaud (t. I, p. 482) s'arrête aussi au chiffre de 1.400 à 1.500. A. de Cazenove (*B.* 1911, t. 60, p. 482) signale 200 chefs de famille provençaux réfugiés dans le Palatinat. Jointes aux décès, ces évasions expliquent en partie que la statistique générale (*B.* 1908, t. 57, p. 82) ne donne que 3.000 N. C. D'après l'intendant, la population de la généralité atteignait alors 1.044.350 habitants. Vauban ramène ce chiffre à 639.895.

La Provence relevait de quatre archevêchés différents. Voici les chiffres que la statistique de 1682 permet d'obtenir pour chacun de leurs diocèses :

ARCHEVÊCHÉ D'AIX.

Diocèse d'Aix : 3.280 réformés.
Diocèse d'Apt : 858 réformés.
Diocèse de Fréjus : 170 réformés.
Diocèse de Riez : 117 réformés.
Diocèse de Sisteron : 279 réformés.
(L. de Berluc-Perussis ne donne pas de chiffres dans *Le Protestantisme à Forcalquier*, Digne, 1892).

ARCHEVÊCHÉ D'ARLES.

Diocèse d'Arras : 612 réformés. (Cf. V. Bourrilly, *B.*, 1922, t. 71, p. 36).

Diocèse de Marseille : 270 réformés. D'après Bourrilly (*B.*, 1905, t. 54, pp. 5-38) une statistique du 4 août 1685 n'indiquait plus que 130 huguenots français et 60 étrangers, mais elle est incomplète (p. 13). Les dragonnades provoquèrent l'abjuration de 134 Français (p. 19). Le 10 novembre 1685 il restait une cinquantaine de non-convertis. D'ailleurs, beaucoup de ceux qui avaient abjuré émigrèrent (p. 27).

Diocèse d'Orange, cf. *Grenoble* (*généralité de*).

Diocèse de Toulon : 105 réformés.

ARCHEVÊCHÉ D'EMBRUN.

Les diocèses de Digne, Glandève, Grasse, Senez et Vence contenaient respectivement 38, 3, 7, 3 et 42 protestants.

ARCHEVÊCHÉ D'AVIGNON.

Diocèse d'Avignon : 150 familles de réformés.

Diocèse de Cavaillon : 900 réformés, surtout à Mérindol (cf. Ch. Weiss, t. I, p. 106).

Généralité d'Alençon.

Elle comprenait neuf élections en Normandie et dans le Perche. Ch. Weiss (t. I, p. 114) pense qu'elle renfermait 4.000 protestants dont la plupart émigrèrent (cf. Boulainvilliers, t. II, p. 47). Le recensement de 1698 (*B.*, 1908, t. 57, p. 82) mentionne 2.000 réformés. La généralité

comptait alors 404.817 âmes (LEVASSEUR, t. I, n. 204). On trouvera des chiffres pour l'ensemble de la Normandie à l'article *Rouen* (*Généralité de*).

DIOCÈSE DE LISIEUX. A l'arrivée des dragons, tous les protestants de Honfleur se convertirent sauf 4 ou 5 (V. MADELAINE, *Le protestantisme dans le pays de Caux* (*ancien colloque de Caux, Havre et Dieppe exceptés*), Bolbec, 1906, p. 179). Il y avait aussi des réformés aux Essarts (J. A. GALLAND, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie* (*1598-1791*), Paris, 1898, p. 62).

DIOCÈSE DE SÉEZ. 1° Ville d'Alençon. La moyenne annuelle des baptêmes de l'église d'Alençon qui était de 57 entre 1625 et 1675 tombe à 35 pendant la décade suivante, ce qui semble indiquer que la population est passée de 1.500 à 900 (*B.*, 1939, t. 88, p. 269). Un rôle des protestants d'Alençon en 1680 fait connaître près d'un millier de huguenots (*B.*, 1875, t. 24, p. 259). En 1699 il y avait encore à Alençon 132 familles ayant pratiqué la R.P.R. Elles comprenaient 474 personnes. La même statistique parle de plus d'une cinquantaine d'émigrés (J. LAÎNÉ, *Les protestants à Alençon en 1699*, Alençon, 1903, p. 20).

2° Élection d'Alençon. En 1682 l'intendant Morangis y signalait 600 familles protestantes dont 25 nobles (DUBOIS, *B.*, 1934, t. 83, p. 95). Le colloque d'Alençon possédait six pasteurs (*B.*, 1866, t. 15, p. 515).

3° Colloque de Falaise. En moyenne, les églises de Falaise, Saint-Pierre sur Dive, Athis Ronfeugerai et Fresne totalisaient 64 baptêmes par an. Elles devaient donc compter vers 1669 dans les 2.000 fidèles. A noter enfin que toute la noblesse protestante du Bessin se rendait à Colombières (colloque de Caen) (GALLAND, pp. 62-63).

Au sujet de l'émigration et de son influence sur la diminution notable de la population de la généralité, cf. BOISLISLE, *Correspondance*, t. I, p. 94 et BOULAINVILLIERS, t. II, p. 46. On trouvera une carte dans le *B.*, 1931, t. 80, p. 5.

Généralité d'Amiens.

Elle comprenait six élections en Picardie et quatre gouvernements. D'après A. COURT (*B.*, 1866, t. 15, p. 513), elle aurait compté près de 5.400 communiants en 1660. Mais l'intendant Bignon évaluait l'ensemble de la population calviniste à environ 17.000 (3.140 familles et 2.160 personnes) dont 15.000 (2.788 familles et 1.680 personnes) auraient emigré avant 1698 (BOULAINVILLIERS, t. I, p. 72 ; *B.*, 1914-1915, t. 63-64, p. 514[91]; L. ROSSIER, *Histoire des protestants de Picardie*, Paris-Amiens, 1861, p. 246; cf. *supra*, n. 73). Pour les élections de Péronne et de Saint-Quentin, il donne en 1698 le chiffre de 250 N. C., mais n'indique pas le nombre des fugitifs (ROSSIER, p. 246). Les listes des émigrés dont les biens ont été confisqués, établies en 1687, ne portent au contraire que 364 noms pour toute la généralité (*ibid.*, p. 245 — O. DOUEN, *Essai historique sur les églises réformées du département de l'Aisne*, Quincy, 1860, p. 526). Quoiqu'il en soit, la statistique générale pour 1698 (*B.*, 1908, t. 57, p. 82) ne mentionne que 2.649 N. C. pour toute la Picardie. A la même date, Bignon évaluait le nombre de ses administrés à 520.175 (BOULAINVILLIERS, t. I, p. 72). La généralité comprenait :

DIOCÈSE D'AMIENS. D'après la statistique d'A. Court, il renfermait, en

(91) M. NAERT donne les chiffres de 5.300 réformés et de 4.468 fugitifs, car il se sert d'une copie qui parle d'individus là où BOULAINVILLIERS parle de familles. Je crois que le second est dans le vrai.

1660, environ 1.100 communiants, d'après Bignon 2.660 calvinistes dont 2.000 auraient émigré (2.000 protestants et 1.600 fugitifs pour la seule élection d'Amiens; cf. *loc. cit., supra*, n. 67 et *B.*, 1885, t. 34, p. 499; il est inutile de retenir le chiffre de 20.000 : cf. Rossier, p. 218). Mais les listes de 1687 ne font état que de 115 fugitifs pour le diocèse (Id., p. 245).

Diocèse de Boulogne. Il comprenait le Boulonnais et le Calaisis. D'après A. Court, le Boulonnais fournissait en 1660 300 communiants. Selon Bignon, la Révocation provoqua l'exode de 28 familles sur 40. Mais les documents officiels de 1687 ne connaissent que 11 fugitifs. Toutefois V. S. Vaillant (*Notes boulonnaises. La révocation de l'édit de Nantes dans le Boulonnais, le Calaisis et les pays conquis et reconquis*, Boulogne-sur-Mer, 1885, pp. 15-16) publie un état de 1697 (lire 1679 ?) qui dénombre 40 familles de la R.P.R. pour la ville basse de Boulogne ; ailleurs on relève 184 noms.

2° Le gouvernement de Calais et d'Ardres avait conservé un nombre de huguenots beaucoup plus grand. A. Court parle de 3.000 communiants en 1660. A en croire Bignon, il y aurait eu 3.000 familles dont 300 seulement demeuraient en 1698. Au contraire les listes de 1687 ne mentionnent que 214 fugitifs (cf. N. Weiss, *B.*, 1916, t. 65, p. 289) et l'annaliste Bernard croit que 70 familles seulement ont émigré (M. Naert, *B.*, 1914-1915, t. 63-64, p. 514). Dans un travail minutieux, M. Naert a conclu qu'il y avait exagération des deux côtés. Le Calaisis comptait vers 1675 16.000 habitants dont 3.000 seulement auraient été huguenots (Id., pp. 403, 404). « Une émigration de 800 à 1.000 réformés pour l'ensemble du Calaisis et les confins du Boulonnais est le maximum de ce que l'on peut admettre » (Id., p. 515). Il note qu'en 1697 il restait à Ardres dix chefs de famille obstinés (p. 522) et souligne combien l'évêque de Boulogne s'exagérait le service qu'il avait rendu à la foi, quand, à l'assemblée du clergé, il parlait de 10.000 personnes assistant à la dernière cène du temple de Guines (p. 403; cf. aussi *B.*, 1885, t. 34, p. 283).

Diocèse de Noyon. Saint-Quentin comptait vers 1640 plus de 500 huguenots (Alfred Daullé, *La Réforme à Saint-Quentin et aux environs du XVI^e^ siècle à la fin du XVIII^e^ siècle*, Le Câteau, 1901, pp. 99-105). Au milieu du siècle, le calvinisme faisait même des prosélytes à Villiers-Saint-Christophe (*ibid.*, p. 124). Un mémoire des protestants parle en 1667 d'assemblées de 3.000 personnes à Lehaucourt, ce qui rend invraisemblable le chiffre de 3.000 communiants donné par A. Court pour 1660 (*ibid.*, p. 255), d'autant que la moyenne annuelle des baptêmes ne s'y éleva qu'à 32 pour la période 1668-1685 (*ibid.*, pp. 187-188). Il semble y avoir eu en 1667 plus de 800 religionnaires à Saint-Quentin, mais en 1680 les ministres ne parlaient plus que de 120 familles (*ibid.*, pp. 144, 158). Les documents font connaître 36 fugitifs sortis avant 1687 des élections de Saint-Quentin, de Péronne et de Montdidier. En 1700 Bignon donnait par communautés le chiffre de 250 N. C. (dont 126 pour Saint-Quentin) (*ibid.*, pp. 214-215). En revanche, le ministre Givry avait en 1692 « perverti sept villages d'anciens catholiques près de Saint-Quentin (O. Douen, *L'intolérance de Fénelon*, Paris, 1872, pp. 247-249 — G. B. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1855, t. IV, pp. 432-434).

Généralité de Bordeaux.

Elle comprenait six élections en Guyenne, Agenais, Condomois, Landes, Périgord et pays abonnés. Louvois écrivait le 7 septembre 1685 au

chancelier Le Tellier que, le mois précédent, il y avait 150.000 religionnaires dans cette généralité, mais que 60.000 venaient d'être convertis en trois semaines... par les dragons. Boufflers espérait que le mois suivant il n'en resterait pas 10.000 (B. N., ms. franç. 7044, f. 144; L. ANDRÉ, p. 506). Le 7 janvier 1693, l'intendant de Montauban rapportait aussi que son collègue de Bordeaux, Bazin de Bezons, évaluait à près de 160.000 le nombre des convertis de cette généralité, qui auraient ainsi été trois fois plus nombreux que dans la sienne propre (BOISLISLE, t. I, p. 394 n.). Mais nous verrons que le chiffre des N. C. de la généralité de Montauban a été ramené à 30.000. Peut-être devrait-on conserver la proportion relative de celle de Bordeaux. Quoiqu'il en soit, l'émigration préoccupa beaucoup Bezons, d'autant qu'elle était surtout le fait des marchands les plus riches (dépêches au contrôleur général des 17 décembre 1686, 4 janvier 1687, 13 mai 1688, 12-21 décembre 1688; cf. aussi Vaubourg, 22 mai-28 juillet 1688, *ibid.*, pp. 90, 91, 149 n., 151, 167-168). La statistique d'ensemble de 1698 indiquait 100.000 N. C. pour la généralité et la Saintonge, qui comptaient, d'après l'intendant, 1.482.304 habitants.

DIOCÈSE D'AGEN. D'après A. Court, le colloque du Haut-Agenais avait en 1660 vingt pasteurs et 13.000 communiants; celui du Bas-Agenais dix-huit pasteurs et 9.250 communiants. Mais il y comprenait une partie des réformés d'autres diocèses, comme ceux de Bazas et de Bordeaux (*B.*, 1866, t. 15, p. 521). Entre 1665 et 1677 il n'y eut dans l'Agenais que 38 abjurations (*B.*, 1900, t. 49, pp. 208-209), mais, au moment de la Révocation, Mascaron opéra — à en croire Lébénarzi — 36.000 conversions dans son diocèse (DURENGUES, *Vie de M. Hébert, évêque-comte d'Agen*, Agen, 1898, p. 66; cf. aussi J. LEMOINE, p. 85). Cela n'empêchait pourtant pas son successeur Hébert de déclarer qu'il y restait 40.000 hérétiques (DURENGUES, p. 66). Il n'y a pas de renseignements numériques dans la monographie d'Alph. Lagarde.

DIOCÈSE D'AIRE. Il contenait deux grands centres protestants : Geaune et Saint-Justin. Grâce aux efforts de l'évêque de Fromentières, la plupart abjurèrent avant la Révocation. Quelques années après, on comptait dans le diocèse 6 à 700 N. C. (A. DEGERT, *Histoire des évêques d'Aire*, Paris, 1908, p. 258).

DIOCÈSE DE BAYONNE. L'évêque B. d'Eschaux avait, au début du siècle, converti beaucoup de protestants en Navarre. L'historien Veillet qui en fait la remarque ajoute que, de son temps, il n'y avait plus d'hérétiques dans cette contrée. A Bayonne même, il restait une seule famille : elle ne dut abjurer qu'à la Révocation. Les conversions isolées comme celle de Tarnos (1679) étaient plutôt le fait d'étrangers que de Bayonnais (V. DUBARA, *Le Missel de Bayonne de 1543*, Pau, 1901, p. CCCXXXI; cf. aussi *B.*, 1934, t. 83, p. 625).

DIOCÈSE DE BAZAS. A. Court comprend dans sa statistique de l'Agenais les deux pasteurs et les 200 communiants de Bazas (*B.*, 1866, t. 15, p. 521).

DIOCÈSE DE BORDEAUX. Il y avait dans la ville de Bordeaux deux groupes de protestants. L'étude des registres des baptêmes et des décès a permis à Paul BERT (*Histoire de la révocation de l'édit de Nantes à Bordeaux et dans le Bordelais*, Bordeaux, 1908, p. 3) de leur attribuer un effectif total de 2.300 âmes. Il y eut 130 abjurations de 1652 à 1680, 146 de 1681 à 1685, 482 en septembre 1685 (*ibid.*, p. 56). D'après l'intendant, la ville comptait en 1698 30 ou 40.000 âmes (*ibid.*, p. 3). Au XVIII[e] siècle, la colonie protestante atteignit le chiffre de 4.000 et les hautes classes y furent particulièrement bien représentées (Em. G. LÉONARD, *Histoire ecclésiastique des réformés français au XVIII[e] siècle*, Paris, 1940, p. 33).

Diocèse de Condom. En 1660, le colloque de Condomois avait, selon A. Court, vingt pasteurs et 12.300 communiants (*B.*, 1866, t. 15, p. 521). Ils étaient surtout nombreux à Leyrac et à Nérac : on comptait en 1686 dans cette dernière ville 146 chefs de famille N. C. (J. Lemoine, p. 161; G. Tholin dans *Revue de Gascogne*, 1898, t. 39, pp. 155, 160-161). Une conversion générale, obtenue à grand peine par la force, amena « la ruine ou la fuite des principaux marchands » (rapport de l'intendant, Boulainvilliers, t. II, p. 343). En particulier, la plupart des habitants du canton de Casteljaloux émigrèrent (Ch. Weiss, t. I, p. 108).

Diocèse de Dax. Cf. *Pau* (*généralité de*).

Diocèses de Périgueux et de Sarlat. Nous avons surtout des renseignements globaux sur le Bergeracois : or la ville de Bergerac appartenait aux deux diocèses. Selon A. Court, le colloque de Périgueux et Limousin comptait, en 1660, dix-neuf pasteurs et 8.100 communiants (église de Bouniagues non comprise; cf. *B.*, 1866, t. 15, pp. 521-522). L'intendant Bezons fixait le 7 septembre 1686 le nombre des N. C. de Bergerac à près de 6.000 (Boislisle, t. I, p. 82; cf. aussi *B.*, 1899, t. 48, u. 353 et t. 83, pp. 477-483). Ch. Weiss (t. I, p. 108) évalue le nombre des protestants du Bergeracois à 40.000. En y ajoutant ceux qui refusèrent d'abjurer, de Boysson (*L'invasion calviniste en bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy*, 2e éd., Paris, 1924, p. 423) croit pouvoir atteindre le chiffre de 50.000. Les fuites auraient été peu nombreuses dans la région : pour Bergerac quelques familles auraient émigré (Id., p. 419; cf. aussi pp. 403-404, 412, 416-418, 422).

Sur ces 50.000, le diocèse de Sarlat n'aurait pas compris plus de 12.000 convertis (Id., p. 423; sur la paroisse de Rouquette — 269 abjurations en 1686 — cf. *Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1909, t. 29, p. 61; cf. aussi 1895, t. 22, p. 364). En revanche, le diocèse de Périgueux renfermait en 1687 plus de 25.000 N. C. Le nombre des irréductibles du Bergeracois aurait dépassé 10.000 (de Boysson, pp. 422-423; cf. Boislisle, 16 février 1697, t. I, p. 443).

Diocèse de Saintes. Cf. *La Rochelle* (*généralité de*).

Généralité de Bourges.

Elle comprenait sept élections en Berry, Bourbonnais, Nivernais. La quasi totalité des centres protestants de la généralité se trouvaient dans le *diocèse de Bourges*. Il nous paraît actuellement impossible de fixer des chiffres, car nous possédons deux statistiques de source officielle aussi différentes qu'il se peut. Un dénombrement de 1682 dont nous avons vérifié la valeur pour la généralité d'Aix signale en effet 72 réformés pour Asnières, 260 pour Sancerre, 27 pour Argenton, 73 pour Issoudun, 158 pour 44 autres communautés, soit un total de 590 (*B.*, 1858, t. 7, pp. 23 sqq.). L'intendant donnait au contraire en 1698 le chiffre de 5.000 dont 2.200 à Sancerre, 7 à 800 à Asnières, 250 à Issoudun : parmi eux il comptait 66 gentilshommes dont 2 seulement avaient émigré. La généralité comprenait alors 201.232 âmes (Boulainvilliers, t. II, p. 214; cf. aussi Ch. Weiss, t. I, pp. 108-110; E. Arnaud dans *Enc.*, t. II, p. 243). Bourges ne figure pas dans la statistique générale de 1698.

Généralité de Caen.

Elle comprenait neuf élections en Basse-Normandie. Nous y connaissons 28 églises protestantes que, d'après J. A. Galland (*Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie de l'édit de Nan-*

tes à la Révocation (1578-1791), Paris, 1898, pp. 63-65) comptaient vers 1669 de 15 à 20.000 fidèles (le total de 22 églises est de 13.700; les chiffres des 6 autres sont inconnus). En 1666 il y avait dans la généralité 74 familles nobles de la R. P. R., soit 152 personnes (*B.*, 1888, t. 37, p. 538). Le 28 novembre 1685 Marillac annonçait que, grâce à l'arrivée des troupes, les conversions étaient presque achevées (C. Macé, *Histoire de l'église protestante d'Athis recueillie à Sainte-Honorine...*, Montligeon, 1906, p. 126). Un an après, son successeur de Gourgues faisait une enquête approfondie : sur 9.223 protestants, 298 s'étaient déjà enfuis; sur huit N. C., un seulement pratiquait (N. Weiss, *Bulletin*, 1896, t. 45, p. 78; cf. aussi Rébelliau *in* Lavisse, t. VIII[1], p. 352 et Morangis, dépêches de janvier 1686, *in* Boislisle, t. I, p. 59). En 1698 le recensement général ne comptait plus que 3.500 N. C. (*B.*, 1908, t. 57, p. 82) sur 119.551 feux.

Sur l'ensemble de la Normandie, cf. *Rouen* (*généralité de*).

Diocèse d'Avranches. D'après Gourgues, l'élection n'aurait compté à la fin de 1686 que 193 N. C. et 18 fugitifs, la plupart de Pontorson et de Ducé. Ces chiffres paraissent faibles à Galland (pp. 254-255), qui considère comme plus vraisemblable le nombre de 300 réformés pour l'élection de Mortain : plus de la moitié se seraient retirés en Hollande ou en Angleterre (cf. aussi Ch. Weiss, t. I, p. 113; *B.*, 1896, t. 45, p. 81).

Diocèse de Bayeux. Il contenait en 1662 dix-sept prêches sur les cinquante qui se trouvaient en Normandie (J. Lemoine, p. 356). 1° Celui de Caen était un des plus considérables du royaume : il aurait compté en 1664 4.000 fidèles. Plusieurs centaines avaient émigré avant 1687. Le doyenné renfermait pourtant encore à cette date 2.749 N. C. Mais, en 1692, ils ne représentaient plus que le vingtième de la population, soit moins de 2.000. En 1698 il ne restait à Caen que 300 familles de N. C. (Galland, pp. 60, 255 — Boislisle, t. I, p. 288 — Boulainvilliers, t. II, p. 36 — Ch. Weiss, t. I, p. 112 — *Mémoires de Foucault*, p. p. F. Baudry, Paris, 1862, p. 293). — 2° Très important était aussi le groupe d'Athis et de Condé-sur-Noireau. Il y aurait eu en 1670 4.000 fidèles dans le Bocage normand (*B.*, 1912, t. 61, p. 98). En 1686, l'intendant en comptait 1.821 pour le doyenné de Condé (*ibid.*, 1896, t. 45, p. 80). Mais, à en croire Foucault, ils étaient en 1689 « 3.000 dans l'espace de cinq ou six lieues » (1.800 pour le groupe d'Athis, 1.200 pour celui de Condé). L'émigration paraît y avoir été très peu importante (*ibid.*, 1912, t. 61, p. 101 ; Galland, p. 63 ; L. Huet, *Histoire de Condé-sur-Noireau*, Caen, 1883, pp. 117, 119-123; C. Macé, pp. 121, 124-126, 305). A noter qu'Athis-Ronfeugerai se trouvait dans le diocèse d'Alençon. — D'après Gourgues, les autres communautés du diocèse contenaient à la fin de 1686 2.347 N. C. 60 avaient déjà émigré (*B.*, 1896, t. 45, p. 80). Mais ces chiffres semblent trop faibles à Galland (pp. 61-63, 254) qui voudrait, semble-t-il, les porter à plus de 3.000.

Diocèse de Coutances. Le recensement de 1686 donne 2.113 N. C. et 47 fugitifs (*Bulletin*, 1896, t. 45, p. 81). Mais Galland (p. 61) en conteste également les données et voudrait par ex. faire passer de 878 à 1.700 le nombre des réformés de Saint-Lô. Foucault indiquait en 1698 que la ville avait perdu la moitié de sa population protestante. L'émigration avait aussi été importante à Carentan et à Coutances (*ibid.*, p 254 — Ch. Weiss, t. I, p. 113, t. II, p. 397 — *B.*, 1927, t. 76, p. 128). Sur Saint-Lô, cf. aussi R. Leclerc (1926).

Généralités de Châlons-sur-Marne.

Elle comprenait douze élections en Champagne. La statistique officielle de 1682 donne le chiffre de 6.470 huguenots (*B.*, 1858, t. 7, p. 24), mais le dénombrement général de 1698 n'en compte plus que 1.700 (*B.*, 1908, t. 57, p. 82). D'après l'intendant Larcher, la généralité avait alors 693.244 habitants (Levasseur, t. I, p. 204).

Diocèse de Chalons. La statistique de 1682 permet d'en estimer la population protestante à 4.390 ou 5.290. G. Hérelle (*Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François*, Paris, 1903, t. I, p. 113) a retrouvé 11 abjurations de 1670 à 1672 et 1.164 de 1681 à janvier 1686. Point plus précieux, il indique (t. III, p. 484) les lieux d'origine et de refuge de 2.067 émigrés du diocèse appartenant à 398 familles (cf. aussi la dépêche de Nointel, 29 janvier 1691 *in* Boislisle, t. I, p. 232 et J. Lemoine, p. 31). Les principaux foyers de calvinisme étaient : 1° *Epense*. L'intendant y connaissait en 1682 300 réformés, ce qui paraît bien peu, car la moyenne des naissances s'élevait entre 1663 et 1684 à 21. G. Hérelle a retrouvé les noms de 81 convertis et 118 fugitifs (*op. cit.*, t. I, pp. 85-86, t. III, pp. 161-165, 484). 2° *Heiltz-le-Maurupt*. Il y aurait eu en 1682 600 protestants. La moyenne des naissances entre 1663 et 1678 n'est en effet que de 15. Hérelle connaît 48 convertis et 115 fugitifs (t. I, p. 94, t. III, pp. 164-167, 484). 3° *Nettancourt*. Le dénombrement de 1682 donne le chiffre de 490. Hérelle signale 54 abjurations et 220 évasions (t. III, pp. 63, 167-170, 484). 4° *Vassy*. Si le dénombrement de 1682 n'y signale que 600 réformés, Miromesnil y trouvait le 21 janvier 1686 près de 1.000 communiants N. C. sur 2.000 (Ch. Serfass, *Histoire de l'église réformée de Wassy en Champagne*, Paris, 1928, pp. 113, 136, 137, 159, 161; cf. aussi *B.*, 1890, t. 39, p. 3 et Ed. de Barthélémy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, Histoire et Monuments*, Paris, 1861, t. III, pp. 238, 241). Le chiffre des naissances (28,5 en moyenne entre 1670 et 1685) ne permet pas de choisir entre les deux estimations. G. Hérelle (t. I, p. 77; t. III, pp. 170-176, 484) a relevé les noms de 110 convertis et de 314 réfugiés de Vassy. 5° *Vitry-le-François*. La statistique de 1682 y compte 2.000 huguenots (cf. Hérelle, t. III, p. 42; sur les abjurations, cf. *ibid.*, pp. 130-131 et *B.*, 1885, t. 34, p. 499). Il y eut plus de 1.063 fugitifs (Hérelle, t. III, p. 484), ce qui fait que les dénombrements de 1698 et de 1712 ne donnèrent plus respectivement que 320 et 218 (*ibid.*, t. III, pp. 45, 104).

Diocèse de Reims. La statistique de 1682 donne 1.200 pour la partie champenoise du diocèse. Celui-ci comprenait aussi une partie de la Thiérache. P. Beuzart (*Parfondeval en Thiérache*, Thouars, 1942, pp. 33-34) signale qu'il y avait en 1678 deux familles huguenotes à Draize et cinq à La Romagne.

Mais les protestants étaient beaucoup plus nombreux sur les anciennes terres du duc de Bouillon. Un dénombrement de la ville et des faubourgs de Sedan donnait, le 10 juillet 1684, 4.758 catholiques et 2.791 religionnaires. Un mémoire de l'archevêque Le Tellier indiquait en 1698 : « il y avait dans la ville et souveraineté de Sedan, en 1685, plus de 5.000 huguenots desquels on n'en peut compter que 200 véritablement convertis; les autres sont morts ou sortis du royaume, à l'exception d'environ 1.400 qui restent dans la ville de Sedan, et de 200 au plus dans les villages de la souveraineté » (*B.*, 1916, t. 65, p. 118). Ch. Weiss, t. I, pp. 114-115) donne les noms des villages les plus éprouvés.

Diocèse de Troyes. Aucune indication.

La généralité comprenait en outre une partie des diocèses de Sens

(Les Bordes : 80 huguenots en 1682), Langres et Meaux : cf. *Paris* et *Dijon* (*généralités de*). Je n'ai pu retrouver la communauté de Campertrix (800 réformés en 1682, *B.*, t. 7, p. 24).

Généralité de Dijon (Bourgogne).

Ch. Weiss (t. I, p. 114) estime qu'un tiers de la population protestante émigra; cf. aussi Edm. Chevrier (*Notice historique sur les protestants dans les départements de l'Ain — Bresse, Bugey, pays de Gex — et lieux circonvoisins — Savoie, Lyon, Mâcon*, Paris, 1893, p. 236). La statistique générale de 1698 parle de 7.659 N. C. Cf. aussi P. Perrenet, *Les protestants de la région dijonnaise durant l'application de l'édit de Nantes, Bull. S. hist. arch. Langres*, t. X, pp. 361-380. Vauban évalue la population de la généralité à 1.266.359 âmes.

Diocèse d'Autun. L'intendant Bouchu comptait le 2 juillet 1682 un millier de protestants à Autun, Bourg de Couches, Bourg de Bussy, à Paray-le-Monial et dans les villages voisins d'Avallon (Aug. Petel, *Le temple protestant de Landreville. Contribution à l'histoire du protestantisme dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine*, Troyes, 1907, p. 43). En 1698 l'intendant Ferrand reprenait à peu près les mêmes chiffres. Certaines familles étaient éteintes. 39 autres (plus la majorité de celles de Semur en Auxois dont il ne donne pas le nombre) avaient émigré. Il restait encore plus de 90 familles (P. Perrenet, *Une église en Bourgogne au XVII[e] siècle, Is-sur-Tille*, *B.*, 1937, t. 76, pp. 415-416).

Diocèses d'Auxerre et de Belley : presque aucun huguenot (*ibid.*, pp. 416 sq.).

Diocèse de Chalon-sur-Saône. En 1698 il était sorti du bailliage environ 150 huguenots et il en restait autant (*ibid.*, p. 415).

Diocèse de Langres. D'après un factum protestant de 1676, le temple de Landreville servait à 200 familles des paroisses environnantes (Viviers, Gyé, etc...). La moyenne des baptêmes n'y est pourtant que de 24 pour les années 1668-1678, ce qui représente un cinquième de la population (Petel, pp. 27, 43-45, 53-78, 83, 109, 113). En 1698 aucune des 30 familles N. C. de Châtillon-sur-Seine n'avait émigré (*B.*, 1937, t. 76, p. 416).

Diocèse de Dijon. Bien qu'il n'ait été détaché de celui de Langres qu'au XVIII[e] siècle, il est plus commode de l'étudier séparément. A Dijon, l'intendant Bouchu ne trouvait le 2 juillet 1682 que 40 huguenots sur 20.000 habitants (Petel, p. 27). En 1698 A. Ferrand comptait 218 N. C. dans le bailliage de Dijon. Il y avait encore 450 N. C. pour l'ensemble du territoire de l'église d'Is-sur-Tille (ne contenant que 600 places elle n'avait jamais pu recevoir, comme on l'a dit, 1.200 communiants). L'émigration semble être restée peu considérable (*B.*, 1937, t. 76, pp. 414-415, 434, 440).

C'est avec beaucoup d'exagération qu'A. Mochot (*Histoire d'Is-sur-Tille*, Dijon, 1873, pp. 141, 199) parle de 100 familles émigrées pour la seule communauté d'Is-sur-Tille.

Diocèse de Macon. Il comprenait une partie de la Bresse, province qui renfermait 300 huguenots. D'après l'intendant, 100 se seraient retirés avant 1698 (*B.*, 1937, t. 76, p. 417) : le chiffre paraît à Chevrier (p. 238 n.) inférieur à la réalité. A Mâcon, Ferrand parlait de 15 familles obstinées et de 66 émigrés. Il ne serait resté en 1698 que 25 N. C. (*B.*, 1937, t. 76, p. 417; Chevrier, pp. 236-240; *Enc.*, t. 11, p. 418).

Diocèse de Genève. Le pays de Gex avait été annexé après l'édit de Nantes, ce qui permit de détruire les temples dès 1662. Les sources ca-

tholiques disent que le pays ne comprenait alors que 300 catholiques contre 15 ou même 17.000 huguenots, mais que l'abbé Brisacier et l'évêque d'Aranthon obtinrent des milliers de conversions. Les historiens protestants pensent au contraire qu'il n'y avait que 12.000 calvinistes, mais que les conversions furent peu nombreuses (Théod. Claparède, *Histoire des églises réformées du pays de Gex*, Genève-Paris, 1856, pp. 138, 141, 148, 180 ; *B.*, 1896, t. 45, p. 332; Chevrier, p. 227). Du moins semble-t-il qu'il y ait eu vers 1684 quatre fois plus de réformés que de catholiques (Petel, p. 43). Mais l'émigration, commencée depuis longtemps, s'accentua au début de 1685. Le 20 décembre 1685, l'intendant annonçait qu'il y avait dans le pays 6.000 N. C. et 2.000 fugitifs (Boislisle, t. I, p. 57). De fait, un millier avait déjà été assisté à Genève (Claparède, pp. 209, 216). Le refuge continua les années suivantes, de sorte que Ferrand calculait en 1698 que, sur 1.373 familles de la R. P. R., 888 s'étaient expatriées (Id., p. 219. Boislisle, t. I, p. 72). En 1697 il y avait à Divonne 732 N. C. et 74 anciens catholiques (*B.*, 1886, t. 35, p. 236).

Généralité de Grenoble.

Elle comprenait six élections en Dauphiné. C'était, après le Languedoc, la province qui contenait le plus de protestants (Ch. Weiss, t. I, p. 106; E. Arnaud, *Histoire des protestants de Dauphiné*, Paris, 1875, t. II, p. 213 et *B.*, 1874, t. 23, p. 568). Le 14 octobre 1686, l'intendant prétendait en avoir converti 60.000 en six semaines (Boislisle, t. I, p. 863). Or il y aurait déjà eu 5.000 fugitifs (Arnaud, t. III, p. 180). En 1698 l'intendant Bouchu donnait une statistique pour l'année 1687 : de 39.861 le nombre des huguenots serait passé à 29.561 par l'émigration de 10.300 personnes (Arnaud, t. III, p. 12). Bien que plus de 900 fugitifs aient été, entre 1685 et 1687, arrêtés à la frontière de Savoie (Id., t. III, p. 12 — *Enc.*, t. III, p. 620 — Boislisle, t. I, p. 69, 5 mai 1686), l'émigration continua les années suivantes. 1.054 familles du Dauphiné furent assistées à Genève entre 1680 et 1710 (Ch. Bellet, *Histoire du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble*, Paris, 1886, p. 360; cf. aussi les dépêches de l'intendant, 25 août 1686, 17 septembre 1687, 16 septembre 1689, 2 octobre et 27 novembre 1697 *in* Boislisle, t. I, pp. 81, 120, 194, 460). Pourtant le recensement général de 1698 donne encore le chiffre de 52.218 N. C. (*B.*, 1908, p. 82). La généralité comptait 543.585 habitants (Boulainvilliers, t. II, p. 400).

Diocèse de Belley. Cf. *Dijon* (*généralité de*).

Diocèse de Die. Il constituait une partie de l'élection de Montélimar (la plus importante était dans le diocèse de Vienne). Il y eut, dans le courant de 1687, 2.716 fugitifs dans l'élection (15.580 en janvier, 12.864 en novembre ; cf. Arnaud, t. III, p. 12 ; voir aussi, sur les 12.000 conversions obtenues par les dragons dans les diocèses de Valence et de Die en 1683-1684, *ibid.*, t. II, pp. 129-130).

Le 10 juillet 1686, Colbert, évêque de Die, parlait à Louis XIV de plus de 2.500 conversions (*B.*, 1865, t. 14, p. 76). Il précisait d'ailleurs aux souverains d'Angleterre le 10 septembre 1692 que « la population de Die était faussement convertie, sauf peut-être quarante » (*B.*, 1915, t. 64, p. 579).

Sur 321 chefs de famille, le village de Saillans en comptait, en 1692, 140 N. C. ou encore protestants (A. Mailhet, *B.*, 1894, t. 43, p. 334). Cf. aussi E. Arnaud, *Histoire des églises réformées de la vallée de Bourdeaux en Dauphiné*, Paris, 1876, p. 17 et *Histoire des protestants de Crest en Dauphiné pendant les trois derniers siècles*, Paris, 1893.

Diocèse d'Embrun. La recette de Briançon (élection de Gap) comptait en janvier 1687 11.296 huguenots, en novembre 1687, 7.544. Il y avait donc eu 3.752 fugitifs (Arnaud, t. III, p. 12). Un ex-consul d'Embrun écrivait en 1732 : « La révocation a fait sortir de notre ville plus d'un quart de ses habitants » (*B.*, t. IV, p. 178).

Diocèse de Gap. La recette de Gap passa en 1687 de 1.200 huguenots à 456. Il y eut donc 744 fugitifs (Arnaud, t. III, p. 12). A Gap même, le nombre des protestants avait, depuis 1580, diminué proportionnellement à celui des habitants. En 1685 ils n'étaient pas plus de 350. Neuf familles nobles et 80 roturiers émigrèrent (J. Roman, *Histoire de la ville de Gap*, Gap, 1892, pp. 212, 215; cf. *B.*, 1856, t. 4, p. 177). Le mandement de Serres perdit aussi un grand nombre de ses habitants (Id., *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, Paris-Grenoble, 1887, t. I, p. 123).

Diocèse de Grenoble. En janvier 1687, l'élection contenait 6.071 huguenots; en novembre il en restait 4.046; il y avait donc eu 2.025 fugitifs (Arnaud, t. III, p. 12). C'est pour d'autres causes que la population tomba de 228.000 (1685) à 198.000 (1698) (Bellet, p. 360). — L'état nominatif par professions des N. C. de la ville de Grenoble (*Petite revue des bibliophiles dauphinois*, 1869, t. I, pp. 146-171) dressé par ordre de Bouchu contient les noms de 506 présents et de 97 fugitifs. D'après Arnaud, t. II, p. 141) le temple de Grenoble ne recevait pas d'ordinaire plus de 1.500 à 2.000 personnes, chiffre que Bellet (p. 360) trouve même excessif. Sur les 1.054 familles dauphinoises secourues à Genève, il n'y en eut que 65 de Grenoble, soit 109 personnes. D'après Vauban, la ville comptait le 22 septembre 1692 2.100 maisons et 33.000 personnes (Id.). — Sur les 8.000 « barbets », Vaudois des vallées de Pragelas et de Valcluson qui furent rattachées au Dauphiné jusqu'au traité d'Utrecht, cf. Rousset, 6[e] éd., t. IV, p. 24; *B.*, 1874, t. 23, p. 568; Bellet, *passim* et notre article *De la Caisse des Conversions à la Révocation*.

Diocèse de Saint-Paul-Trois-Chateaux. Il se trouvait dans l'élection de Montélimar.

Diocèse de Vaison. Il contenait une partie de l'élection de Montélimar, les Baronnies, qui comptaient 13 églises protestantes sur les 112 du Dauphiné (*B.*, 1874, t. 23, p. 568).

Diocèse de Valence. En 1683-1684 eurent lieu près de 10.000 conversions (cf. *supra*, *diocèse de Die*). L'évêque Cosnac sauva 2.000 mutins condamnés à la pendaison à la condition qu'ils se convertiraient. En janvier 1687 l'élection de Valence comptait 4.846 calvinistes; en novembre, 4.229. Il y avait donc eu 617 fugitifs (Arnaud, t. II, pp. 128, 130, t. III, p. 12). H. Draussin et Ad. Causse (*L'église réformée de Valence, Esquisse historique*, Valence, 1924) ne donnent de statistique que pour le XIX[e] siècle. Sur Montélimar, cf. Ad. de Coston (1883).

Diocèse de Viennois. On trouvait sur son territoire deux élections, Vienne et Romans, qui renfermaient respectivement 1° en janvier 1687, 147 et 721 hérétiques, 2° en novembre 1687, 74 et 348. 3° Elles avaient donc eu 73 et 373 fugitifs (E. Arnaud, t. III, p. 12). Après la Révocation, le plus grand nombre des habitants d'Abriès s'expatrièrent (J. Roman, *Tableau historique...*, t. I, p. 20).

Bien que la principauté d'Orange appartînt alors au Stadhouder Guillaume, les calvinistes n'y furent pas à l'abri des dragonnades de Tessé (Arnaud, *Histoire des protestants de Provence, du Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange*, Paris, 1884, t. II, pp. 313, 314, 324). La principauté passa à Conti (1701) qui la céda à Louis XIV (1703). Elle fut alors rattachée à la généralité de Grenoble. 3.000 protestants (dont 180

des premières familles) émigrèrent la même année (*Ibid.*, t. II, pp. 362, 400 — *B.*, 1927, t. 76, pp. 167 sqq.). 2.300 se rendirent à Genève (*B.*, 1900, t. 49, p. 547).

Généralité de La Rochelle.

Elle comprenait six élections en Aunis, Saintonge et Angoumois. Les protestants y auraient formé le tiers de la population (O. Douen, *L'intolérance de Fénelon, Études historiques*, Paris, 1872, p. 125). Sur les conversions, cf. Lemoine, p. 351. L'intendant Begon écrivait en 1698 que la généralité avait perdu en vingt ans plus d'un tiers de ses habitants (Boulainvilliers, t. II, p. 118 — Ch. Weiss, t. I, p. 109 n. — Douen, p. 113 n.). D'après la statistique générale de 1698, il y serait resté 72.000 N. C. (pour la Saintonge, cf. aussi *généralité de Bordeaux*). Mais, en 1747, on n'y comptait plus que 6.000 religionnaires pour l'Aunis, 4.000 pour La Rochelle, 30.000 pour la Saintonge, 5.000 pour l'île de Ré, 5.000 pour Oléron (*B.*, 1909, t. 58, p. 163). Sur l'Aunis et la Saintonge, cf. F. de Vaux de Foletier, *Histoire d'Aunis et de Saintonge*, Paris, 1929. D'après l'intendant, la généralité comptait 360.000 âmes.

Diocèse d'Angoulême. Cf. *Limoges (généralité de)*.

Diocèse de La Rochelle. Sur le nombre des gentilshommes réformés du diocèse, cf. Fr. Baudry, *La révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme en Bas-Poitou au XVIII^e siècle*, Trévoux, 1922, p. 12 et Pierre Dez, *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, La Rochelle, 1936, t. I, p. 330). Le 13 décembre 1685, l'évêque de La Rochelle annonçait qu'il restait encore 803 religionnaires dans 28 paroisses (Douen, p. 141). Cf. aussi *B.*, 1885, t. 34, p. 595.

1° Ville de La Rochelle. L'intendant Arnoul écrivait le 28 décembre 1684 : « La Rochelle est extrêmement dépeuplée depuis que dans les années 1661 et 1662 on fit sortir de cette ville jusques à 1.800 personnes de la R. P. R., ce qui faisait 5 à 600 familles » (Douen, p. 156). En 1660, 450 Rochelais s'étaient déjà convertis (*B.*, 1895, t. 44, pp. 485, 487 n.). Les conférences organisées en 1685 donnèrent très peu de résultats. Mais, à l'arrivée des fusiliers de Béarn, 300 familles sur 1.100 abjurèrent (octobre). Après la venue des dragons, il n'y eut plus que cinq familles intraitables (décembre 1685). Arcère évalue le nombre de ceux qui se convertirent alors à 4.000 (L. Delmas, *L'église réformée de La Rochelle*, Toulouse, 1870, pp. 268, 269, 272, 275, 276 — Douen, p. 132, 139 n.).

Mais le nombre des émigrés fut aussi très grand. D'août 1681 à janvier 1682, il y eut 174 fugitifs (B. N., ms. fr. 7044, f. 48), de 1681 à 1685 867, dont 108 chefs de famille (Douen, p. 125 n.). Dans la seule ville d'Amsterdam, on compta 4 à 500 réfugiés rochelais. Tessereau en évalue le nombre total à 3.300 ou 4.000 (Delmas, pp. 277, 287, 393; cf. aussi P. Courpron, *Essai sur l'histoire du protestantisme en Aunis et Saintonge (1685-1787)*, Cahors, 1902, p. 23). Un document officiel de 1728 indiquait pourtant que, sur 20.000 habitants, La Rochelle avait encore 4.930 religionnaires (*B.*, 1895, t. 44, p. 372).

2° Ville de Rochefort. Il y eut plus de 600 abjurations pendant les trois premières années du séjour des missionnaires. Il ne restait en 1707 que 40 familles huguenotes (*Annales de la Congrégation de la Mission*, 1885; *B.*, 1887, t. 36, p. 276). En 1698, la ville comptait 15.000 âmes et 10.000 communiants (Boulainvilliers, t. II, p. 120).

3° L'église de Mauzé renfermait de 5 à 600 fidèles. Mais, dès 1683, un vingtième à peine résista aux archers qui accompagnaient l'intendant Demuin. Le 3 septembre 1685 il n'y avait plus d'autre temple ouvert aux

5.638 protestants du pays d'Aunis (Arch. nat., TT 259, *in* Douen, pp. 126-127).

4° On a compté 849 N. C. pour le ressort de l'église de Saint-Hilaire sur Autise (cf. H. Boone, *le Protestantisme à Saint-Hilaire sur Autise, actuellement des Loges, Vendée*, extr. du *Bull. phil. et hist.*, 1926-1927, pp. 86-90).

5° Ile de Ré. D'après les registres des baptêmes, le nombre des protestants de l'île dut, vers 1648, être de 3 à 4.000. Le 3 septembre 1685, l'intendant dressait un état de 1.460 huguenots « qui furent emportés en moins de rien ». Or il y avait déjà eu beaucoup de conversions et d'évasions. On a évalué le nombre total des fugitifs à 1.000 ou 1.500 (P. Dez, *Histoire des protestants et de l'église réformée de l'île de Ré*, La Rochelle, 1926, pp. 45, 58, 59, 70; cf. aussi N. Weiss, *B.*, 1895, t. 44, pp. 434, 435 et Douen, pp. 127 n., 140).

6° Cf. aussi *Poitiers (généralité de)*.

Diocèse de Saintes. Demuin y avait fait 1.000 conversions dans les six premiers mois de 1683 (Douen, p. 127). D'après l'évêque G. de la Brunetière, « les réformés y avaient presque tous été sensibles aux bienfaits et libéralités du Roi qui... en avaient bien converti 8.000 depuis l'année 1679 jusqu'en 1685 » (*in* J. Lemoine, p. 61). En 1686, il comptait 80.000 N. C. dans son vaste diocèse (Arch. nat., TT 242, *in* Douen, p. 162 n.). On nota une importante émigration : l'intendant écrivait, le 8 mai 1695, que ce diocèse avait beaucoup souffert et perdu en dix ans 100.000 habitants (*in* Douen, pp. 193-194 n.). Pourtant il se plaignait en 1700 qu'il y restât encore plus de 60.000 hérétiques (Id., p. 194; sur les assemblées du Désert au XVIII[e] siècle, cf. pp. 195-197). Sur la Saintonge et l'Angoumois, cf. E. Creisseil (1885) et L. J. Nazelle (1907).

1° En septembre 1685 il y eut à Saint-Sulpice de Royan 400 abjurations en douze jours (*B.*, 1891, t. 40, p. 448). 600 huguenots de Mornac et de Royan émigrèrent peu avant le mois de mars 1687 (Bezons *in* Boislisle, t. I, p. 97).

2° Cf. A. Crottet, *Histoire des églises réformées de Pons, Gemozac et Mortagne en Saintonge*, Bordeaux, 1841, p. 139; E. Moutarde, *La réforme en Saintonge. Les églises réformées de Saujon et de la presqu'île d'Arvert*, Paris, pp. 69, 71, 91. Sur l'Isle en Arvert, cf. *B.*, 1860, t. 9, p. 71. Voir aussi Douen, p. 162 n.

3° Le 28 mai 1683, les paroisses de l'élection de Marennes et celles des gouvernements de Brouage et de l'île d'Oléron comptaient 12.287 feux dont 6.093 de la R. P. R. (état de Demuin, Arch. nat., TT 259, *in* Douen, p. 121).

Au moment de sa fermeture, le temple de Marennes aurait eu 10.000 fidèles (Id., p. 128). Plus tard, l'intendant dénombrait 119 fugitifs du pays abonné de Marennes (Courpron, p. 23).

4° Ile d'Oléron. D'après Paul Thomas (*La réforme à l'île d'Oléron*, Lezay, 1911, pp. 47, 50), il y avait en 1685 environ 600 familles réformées dans l'île. Mais, après la Révocation, beaucoup émigrèrent ou se rendirent sur le continent. Voir le détail des abjurations par communautés, Id., pp. 44-47, 83. Cependant Begon jugeait encore en 1698 que le plus grand nombre des 10 ou 12.000 habitants de l'île étaient huguenots (Boulainvilliers, t. II, p. 125).

5° Cf. *Limoges (généralité de)*.

Généralité de Limoges.

Elle comprenait cinq élections en Limousin, Marche et Angoumois. Lors de l'édit de Nantes il y aurait eu 5 à 6.000 fidèles (*B.*, 1888, t. 37, p. 555). En 1660, la généralité possédait 19 églises. A. Court y joint le chiffre de 8.100 communiants, église de Bouniagues non comprise (*B.*, 1866, t. 15, pp. 521-522). La généralité manque dans la statistique de 1698. Elle comprenait 585.000 habitants.

Diocèse d'Angoulême. Il y aurait eu des milliers de conversions (E. Arnaud, *Enc. sc. rel.*, t. I, p. 331). Paul Nusslé (*Essai sur l'histoire du protestantisme dans le Blayais et le Jonzacais depuis la Réforme à l'édit de tolérance*, Cahors-Alençon, 1915, pp. 54, 61) en indique 23 pour Marcillac (1685) et 138 pour Montboyer (1667-1685). Sur la ruine des tanneries et des moulins à papier, cf. *Enc.*, t. I, p. 331 et Ch. Weiss, t. I, p. 110.

Diocèse de Limoges. Il était peuplé d'environ 300.000 habitants, dont 15.000 à Limoges où la communauté réformée en comptait 210. Lebret se flattait en juin 1682 d'avoir converti 932 personnes, mais nous ne savons dans quelles localités. En tout cas, il concluait : « Il y a fort peu d'huguenots dans le Limousin, excepté à Turenne, ... aucun à Limoges » (A. Leroux, *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze)*, Limoges, 1888, pp. VI, 151, 308, 311, 320). En 1660, Turenne renfermait 200 communiants de la R. P. R. (*Enc.*, t. VIII, p. 292). L'émigration fut peu importante et se limita aux nobles (de Boysson, *L'invasion calviniste en bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy*, 2e éd., Paris, 1924, pp. 419, 438).

Sur la partie poitevine du diocèse, cf. *Poitiers (généralité de)*.

Diocèse de Saintes. Élection de Saint Jean d'Angély. Un état officiel par communautés donne, pour 1682, 1.115 familles et 4.104 huguenots (*B.*, 1858, t. 7, pp. 25-26). L'intendant de Gourgues écrivait le 19 septembre 1685 : « Il y a depuis cinq jours 4.000 convertis, tant sur ma route qu'à Saint-Jean d'Angély et Taillebourg » (Boislisle, *op. cit.*, t. I, p. 54 n.). Son successeur Saint-Contest parlait en juin-juillet 1687 de la ruine du commerce dans cette élection (*ibid.*, t. I, p. 106). Cf. aussi Boulainvilliers, t. II, p. 123.

Diocèse de Tulle. 1° Argentat. « De 1634 à 1680 le protestantisme avait fait de grands progrès à Argentat, si l'on s'en rapporte aux indications que fournissent les registres paroissiaux catholiques ». En effet, vers 1630, il y avait une moyenne de 22 baptêmes protestants et 65 catholiques. Vers 1670, ce dernier chiffre était tombé à 30, alors que la communauté protestante comptait en 1660 300 communiants. Il n'y eut qu'une dizaine d'abjurations entre cette date et 1685, mais, à la fin de cette année, on ne comptait plus que 5 familles nobles qui persistaient dans leur foi. Aussi le chiffre des baptêmes catholiques se releva-t-il en 1690 à 59 (*Notes pour servir à l'histoire de la R. P. R. à Argentat (1555-1757)*, *Bull. soc. sc., hist. et arch. de la Corrèze*, t. 52, 1930, pp. 148-151, 159-160 — Leroux, p. 320 — *Enc.*, t. VIII, p. 292).

2° Treignac et le bas-Limousin. Les efforts des missionnaires religieux et des intendants obtinrent avant 1685 des résultats importants là où, comme à Treignac, les autorités sociales avaient abjuré. En mai 1683, on compta dans cette dernière ville 70 conversions. D'après un document officiel de 1698, il n'y avait plus d'irréductible qu'un petit canton proche de Treignac; les N. C. restaient pourtant très suspects. Toutefois, il n'y eut pas d'émigration, et, en 1720, l'hérésie avait complètement disparu dans le Bas-Limousin (de Boysson, pp. 403, 412, 419, 422, 438 — Leroux, pp. V, 308, 324, 343).

Généralité de Lyon.

Elle comprenait cinq élections en Lyonnais, Forez et Beaujolais. La statistique générale de 1698 ne donne que 200 N. C. sur 363.000 âmes.

Diocèse de Lyon. 1° Ville de Lyon. Un état nominatif de 1651 fait connaître 160 familles de la R. P. R. Les comptes de la communauté réformée indiquent une régression pour les années suivantes. De 1650 à 1682 il y eut environ 380 conversions, dont 294 de 1659 à 1675. A la Révocation, le duc de Villeroy parlait de 8 à 9.000 protestants, mais tous les calculs confirment le chiffre de 1.000 à 1.100 donné par les intendants Bercy et d'Herbigny (Nat. Rondot, *Les Protestants à Lyon au XVII[e] siècle*, Lyon, 1891, pp. 45, 48, 49). Si un noyau de protestants étrangers resta dans la ville, beaucoup de riches protestants français émigrèrent (A. Puyrode, *Enc.*, t. VIII, pp. 514-515). En 1698, il n'y aurait plus eu que 20 familles de N. C. et la population de la ville était passée de 90.000 à 69.000 (Ch. Weiss, t. I, p. 111 — Boulainvilliers, t. II, p. 361). La circonscription administrative contenait à cette date 294.000 âmes (*ibid.*). Cf. aussi M. Gallois, *Revue de géographie*, 15 avril 1895.

2° Les populations de Saint-Étienne et de Villefranche en Beaujolais subirent aussi des pertes importantes (N. Weiss, *Enc.*, t. V, p. 29 — Ch. Weiss, t. I, p. 111).

3° Une partie de la Bresse se trouvait dans le diocèse de Lyon : cf. *Dijon (généralité de)*.

Intendance de Metz.

Un état général des Messins de la R. P. R. donne, pour 1684, 992 noms représentant 4.381 personnes (*B.*, 1891, t. 40, p. 165). Ce n'est qu'à l'été de 1686 qu'il fut décidé d'envoyer les dragons à Metz. La plupart des protestants se soumirent avant leur arrivée (août 1686), mais un tiers de la population émigra. La seule ville de Berlin reçut 2 à 3.000 réfugiés de Metz. Un mémoire de 1700 évalue le nombre des habitants du département de Metz à « environ 22.000 âmes, dont il y a actuellement 1.800 N. C., faisant environ le dixième et restant d'un bien plus grand nombre ». On comptait alors dans la ville 1.771 réformés et, dans 25 villages, 1.213 autres, auxquels il faut ajouter 313 enfants que les parents avaient réussi à envoyer hors du royaume, soit 3.297 (Maur. Thirion, *Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin*, Nancy, 1884, pp. 327, 333, 382, 394 n., 398, 399, 408; Ch. Weiss, t. I, pp. 115-116; *Enc.*, t. IX, pp. 151-152; Boulainvilliers, t. I, p. 165).

Pas de renseignements sur les *diocèses de Toul et de Verdun*. D'après l'intendant il y avait dans les Trois-Évêchés 362.063 habitants, d'après Vauban 156.599.

Généralité de Montauban.

C'était alors la plus étendue du royaume. Elle comprenait onze élections en Quercy, Rouergue, Rivière-Verdun, Lauraguais, Armagnac, Astarac, Comminges et comté de Foix (Boulainvilliers, t. II, p. 269). Par comparaison avec la généralité de Bordeaux (cf. *supra*), l'intendant y évaluait le nombre des réformés à 50.000 (Boislisle, t. I, p. 309). Mais le recensement général de 1698 donne seulement 30.000, chiffre adopté par Ch. Garrisson (*La population protestante de la généralité de Montauban*, *B.*, 1897, t. 46, pp. 182-186; cf. aussi *B.*, 1908, t. 57, p. 83). Louvois

annonçait le 7 septembre 1685 que 20.000 des hérétiques de la généralité venaient de se convertir (L. André, p. 506; B. N., ms. franç., 7044, f. 144). Sur l'émigration, cf. dépêche du 28 juillet 1686, Boislisle, t. I, p. 78. La généralité comptait 789.200 âmes (Boulainvilliers, t. II, p. 295).

Diocèse d'Auch (élection d'Armagnac). Ch. Garrisson donne (*B.*, 1897, t. 46, p. 185) une liste de 1.351 religionnaires habitant à Eauze, Vicfezensac, Manciez, Castelnau et surtout à la Bastide et à Mauvezin. Au xviii[e] siècle, le calvinisme ne s'était maintenu que dans cette dernière ville. Cf. aussi J. Philip de Barjeau, *Le protestantisme dans la vicomté de Fezensaguet*, Auch, 1891, pp. 45, 49.

Diocèse de Cahors. 1° Bas-Quercy. Des recherches très précises sur chaque communauté (les plus importantes étaient Négrepelisse, Caussade, Bioule, Bruniquel et Réalville) ont amené Ch. Garrisson (pp. 178-181) à conclure que cette partie du diocèse comptait 8.330 calvinistes. 7.700 se convertirent du 22 au 28 août 1685 (Cam. Daux, *Histoire de l'église de Montauban*, Paris, 1882, p. 45 et n.).

2° Haut-Quercy. Sauf à Cajarc et à Cardaillac, les protestants y étaient très disséminés. Du 3 au 8 septembre 1685, il y eut 2.000 convertis (Ch. Garrisson, p. 182). Capdenac ne comptait que 80 huguenots (*ibid.*, p. 173). Boysson (pp. 403, 419, 422) donne une liste plus complète des églises; il insiste sur la rapidité et le peu de sincérité des conversions et la rareté de l'émigration. Saint-Céré avait conservé un grand nombre de calvinistes qui se convertirent tous à la Révocation (Leroux, 1886, p. 325).

Diocèse de Couserans ou de Saint-Bertrand de Comminges. Cf. *Toulouse (généralité de)*.

Diocèse de Lectoure. La ville de Lectoure contenait 45 religionnaires (10 familles) qui se convertirent immédiatement (Ch. Garrisson, p. 185); il y en avait d'autres dans les paroisses de Puycasquier et de Maravat (J. Philip de Barjeau, pp. 103-104).

Diocèse de Lombez (élection de Comminges). Pas de renseignements.

Diocèse de Montauban. Seule, la ville faisait partie de la généralité. En 1630, elle était toute protestante, mais elle n'atteignait pas 15.000 habitants. La peste en enleva bientôt 4.000. Mais les conversions, quoique fameuses, y furent rares. En 1663 on y comptait 10 à 12.000 calvinistes. 9.600 se convertirent du 22 au 28 août 1685. Il y avait aussi 2.500 protestants dans la large banlieue de la ville. Sur le bas diocèse, cf. *Toulouse (Généralité de)* (Ch. Garrisson, *B.*, 1896, t. 45, pp. 173, 174, 177; Boislisle, *Correspondance*, t. I, pp. 48-49 n.; C. Daux, pp. 40-45; R. Garrisson, *Essai sur l'histoire du protestantisme dans la généralité de Montauban sous l'intendance de N. J. Foucault, 1674-1684*, Musée du Désert, 1935, pp. 53, 239; U. de Robert-Labarthe, *Histoire du protestantisme dans le Haut-Languedoc*, Paris, 1892, t. I, p. 154; *Relation de la conversion générale des habitants de la R. P. R. de Montauban et des autres villes voisines*, Caen, 1685, in-4°). H. de France (*Les Montalbanais et le Refuge*, Montauban, 1887) a donné plus d'un millier de noms de familles de réfugiés. Mais tous ne sont pas du diocèse ni de la généralité.

Diocèse de Pamiers. L'évêque Sponde se vantait d'avoir, après trois ans d'efforts, réconcilié environ 1.150 calvinistes. En 1635, il n'en comptait plus que 200 dans tout le diocèse. Grâce aux patients efforts de son successeur Caulet, il n'y en avait plus aucun en 1669 (J. M. Vidal, *Étienne de Caulet*, Paris, 1939, pp. 398, 400, 402, 407, 409, 411, 415, 416; cf. aussi G. Doublet, *Annales du Midi*, 1895, pp. 1-48).

Diocèse de Rodez. En 1622, 750 habitants de Saint-Antonin s'étaient déjà convertis. En 1685, il y eut de nouveau 1.329 abjurations à Saint-

Antonin, 200 à Caïrac, 80 à Verfeuil (Ch. GARRISSON, p. 181). Saint-Antonin comptait alors moins de 5.000 âmes (*B.*, 1891, t. 40, p. 294). Cf. aussi C. DAUX, p. 45.

DIOCÈSE DE VABRES. Il y avait à Caylus des religionnaires. Comme dans le reste du Rouergue, ils se convertirent à la fin d'août 1685 (ID.).

Généralité de Montpellier (Bas-Languedoc).

Cette province a fait l'objet d'au moins trois recensements par diocèses. Le premier date de 1665 ou plutôt de 1662. Une fois qu'on l'a complété pour les diocèses de Mende et d'Albi, il donne environ 152.000 calvinistes pour la généralité de Montpellier et 21.000 pour celle de Toulouse (cf. P. GACHON, *Quelques préliminaires de la révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc (1661-1685)*, *Bibl. mérid.*, 2[e] s., t. V, Toulouse, 1885, p. XLII; ROUQUETTE, t. III, p. 17 juge ces chiffres excessifs pour les centres importants et un peu trop faibles pour les petites communautés). En septembre 1685 Noailles comptait 240.000 hérétiques pour tout le Languedoc, mais il espérait les avoir tous réduits à la fin du mois (Ch. WEISS, t. I, p. 89; de fait, Claude écrivait le 12 octobre 1685 : « Tout le Bas-Languedoc a plié », cf. *B.*, 1885, t. 34, p. 495). Mais un état détaillé, dressé à la même date par l'intendant d'Aguesseau, ne donne que 158.000 calvinistes pour la généralité de Montpellier et 26.000 pour celle de Toulouse (en suppléant le diocèse d'Albi qui manque) (ROUSSET, *Histoire de Louvois*, 6[e] éd., Paris, 1879, t. III, p. 473 n.; *B.*, 1908, t. 57, p. 87). Ce dénombrement servit certainement de base à celui, plus précis encore, que son successeur Lamoignon de Bâville fit faire en 1698. Il obtint ainsi : 1° pour la généralité de Montpellier, 2.265 familles nobles anciennes catholiques et 268 N. C. — 785.910 roturiers A. C. et 172.670 N. C. 2° pour la généralité de Toulouse, 1.761 familles nobles A. C. et 179 N. C. — 556.573 roturiers A. C. et 25.802 N. C., soit un total d'environ 1.342.450 anciens catholiques et 198.470 N. C. (nobles non compris), que Bâville donne à diverses reprises (statistique générale de 1698; *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc* (écrits en 1698), Amsterdam, 1734, pp. 76, 78; *Mémoires secrets* pour L. de Bernage, son successeur, dans les *Chroniques du Languedoc*, p. p. LA PIJARDIÈRE, Montpellier, 1877, t. III, *App.*, pp. 3, 12; au contrôleur général, 29 mars 1699, BOISLISLE, t. I, p. 521; ailleurs il évalue l'ensemble de la population au chiffre un peu supérieur de 342.758 familles et 1.566.038 âmes, cf. *Mémoires*, 1734, p. 39). Les calculs postérieurs d'A. Court et de Rulhière donnent des résultats presque semblables (N. WEISS, *B.*, 1902, t. 51, p. 204 — Ch. WEISS, t. I, p. 107; cf. aussi *B.*, 1944, p. 23). Sur la répartition géographique des colonies protestantes, cf. BAVILLE, *Mémoires secrets*, pp. 3, 12, 13 — JURIEU, *Politique du clergé de France*, La Haye, 1681, 2[e] éd., p. 41 — RÉBELLIAU *in* LAVISSE, t. VIII[1], p. 360).

Il reste pourtant un fait surprenant : malgré le cours des années, Bâville ne modifie pas son chiffre global, d'ailleurs peu différent de celui que donnait d'Aguesseau en septembre 1685 (cf. *B.*, 1908, t. 57, p. 87). Bâville niait en outre résolument l'importance de l'émigration : « L'attachement qu'ils ont à leur bien l'emporta. Après une exacte recherche, je n'en ai trouvé que 4.000 qui soient sortis, dont 600 sont revenus » (*Mémoires secrets*, t. III, *App.* p. 15). On est d'autant plus enclin à contredire ce témoignage que, dès le 30 janvier 1688, lui-même avait adressé au contrôleur général un état détaillé de 5.680 religionnaires fugitifs (BOISLISLE, t. I, p. 101 n., n° 394 n.; cf. cependant sa dépêche du 9 mars 1687, t. I, p. 98). Bien que la disproportion avec

les autres provinces soit flagrante (Ch. Weiss, t. I, p. 107; sur l'émigration en Languedoc même, cf. aussi Vaubourg, intendant d'Auvergne, 22 mai 1688, Boislisle, t. I, p. 151), l'abbé Rouquette (t. III, pp. 15, 20, 21, 26, 269) a voulu essayer de défendre le chiffre de 4.000 en le rapprochant des listes des fugitifs ayant laissé des biens. Mais ces états sont très incomplets comme l'ont montré G. Dumons (cf. *infra, diocèse de Castres*) et Mme de Charnisay. En particulier, pour le diocèse d'Uzès, Rouquette n'a retrouvé que 435 noms, alors qu'Abauzit parlait de 6.000 fugitifs. Mais Mme de Charnisay (*B.*, 1911, t. 60, pp. 231, 238, 442, 443) en a identifié un millier (cf. aussi Becheyras, *Revue critique des idées et des livres*, 25 oct. 1913, t. 23, p. 158). Les chiffres qu'on trouvera plus loin pour les diocèses d'Alais (Lasalle), de Lodève (Canet, Saint-André de Sagonis), Mende, Montpellier (Ganges), et Nîmes prouvent cependant que l'Émigration resta bien inférieure à ce qu'elle était dans les provinces de l'Est ou sur les côtes (Mme de Charnisay, *B.*, 1911, t. 60, p. 443 propose 42/1.000 tandis que G. Dumons, *B.*, 1909, t. 58, p. 471, croit pouvoir arriver à 80/1.000).

Diocèse d'Agde. Le recensement de 1663 signale 1.765 huguenots (Gachon, p. xlii). En 1685, d'Aguesseau ne parle plus que de 1.514. Quant à Bâville, il mentionne 1.505 N. C. (aucun noble) contre 30.531 roturiers anciens catholiques auxquels il faut joindre 101 gentilshommes chefs de famille (*B.*, 1902, t. 51, p. 204; 1908, t. 57, p. 87).

Diocèse d'Alais. Il ne fut détaché qu'en 1694 du diocèse de Nîmes. Ce fut le seul en France qui eût une majorité d'anciens calvinistes (*B.*, 1908, t. 57, p. 84). Bligny-Bondurand a publié en 1910, dans le *Bulletin historique et philologique*, une *Statistique des opinions religieuses du futur diocèse d'Alais (1688-1689)* par paroisses et catégories sociales, document d'une précision remarquable, utile pour des enquêtes de bien des sortes. Il donne un total de 17.902 anciens catholiques, de 41.736 N. C. et de 1.503 fugitifs (« il y en a 1.351 depuis 1685 jusqu'à janvier 1689 et depuis janvier jusqu'à présent, 152 ») (pp. 4, 5, 10; sur les conversions de 1685 et 1686, cf. dépêches des 15, 19 octobre 1685 et 29 mars 1686, Boislisle, pp. 54, 65). Mais en 1698 Bâville signalait 96 gentilshommes chefs de famille N. C. contre 117 catholiques et pour le reste de la population 41.766 N. C. contre 30.390.

1° Comptant la quasi-totalité de la population urbaine, l'église d'Alais dépassait 6.000 âmes le 23 mars 1685 (*B.*, 1879, t. 28, p. 345 et 1885, t. 34, p. 131).

2° Bien qu'elle renfermât 3.500 âmes, l'église d'Anduze ne fut diminuée jusqu'à la Révocation que par quelques dizaines de conversions (J. P. Hugues, *Histoire de l'église réformée d'Anduze*, Paris, 1864, pp. 605, 612, 639, 648, 669).

3° Mme de Charnisay (*B.*, 1911, t. 60, p. 443) a prouvé que pour Lasalle (Gard), les listes officielles d'émigrés établies par l'intendance étaient incomplètes.

4° Sur les chiffres des protestants, des N. C. et des fugitifs à Saint-Hippolyte, Sauve, Sumène, le Vigan, Bréau, Bréaunèze, Meyrueis et Calvisson, cf. Rouquette, t. III, p. 17; *B.*, 1882, t. 31, p. 499, 1899, t. 48, pp. 535, 602, 606, 638.

Diocèse de Béziers. La statistique de 1663 donne 2.548 protestants, celle d'Aguesseau (1685) 2.505, Bâville parle de 2.514 N. C. (aucun noble), tandis qu'il y avait 197 gentilshommes chefs de famille et 63.087 roturiers anciens catholiques. Sur les fugitifs, cf. Ph. Corbière, *Histoire de l'église réformée de Montpellier*, Montpellier, 1861, p. 283.

Diocèse de Lodève. Il comptait, en 1663, 400 religionnaires (Rou-

QUETTE, t. III, p. 16), en 1685, 331. En 1698, il n'y avait aucun noble protestant (sur 52 familles); le nombre des N. C. s'élevait à 336, isolés dans une population catholique de 26.203 âmes. A Canet, il n'y eut que 5 fugitifs sur 65 calvinistes. Saint-André de Sagonis renfermait le 18 octobre 1685 60 N. C. plus 6 absents et 2 fugitifs, chiffre inférieur à celui de 1650 (*B.*, 1913, t. 62, pp. 39, 117). Les protestants étaient aussi nombreux à Clermont (GACHON, p. 40 n.).

DIOCÈSE DE MENDE. Il manque dans le recensement de 1663 (il y a un lapsus dans GACHON, *ibid.*). Aguesseau parle de 18.189 protestants, chiffre répété par Bâville qui se contente d'y ajouter 14 gentilshommes chefs de famille de la R. P. R. (contre 162 nobles et 128.302 roturiers anciens catholiques).

A. ATGER (*B.*, 1929, t. 78, pp. 389-393) a donné, par communautés, un état de 19.357 protestants et de 347 fugitifs. Paul ARNAL (*L'église réformée de Florac avant la Révolution française*, Vals les Bains, p. 63 n.) a publié un *dénombrement des paroisses des Cévennes qui sont dans le diocèse de Mende avant la Révocation* : il obtient un total de 6.033 catholiques et de 17.956 huguenots. Il compte aussi 342 fugitifs pour le diocèse (*ibid.*, p. 67).

A Florac même, les capucins se vantaient d'avoir converti en 1658 1.200 à 1.300 hérétiques. Ce qui n'empêchait pas que la ville comptât, à la veille de la Révocation, plus de 1.000 réformés sur 1.200 habitants. Les statistiques de 1697 et du XVIII^e siècle ne montrent guère de changement, l'émigration ayant été très peu importante (pp. 60-65, 67).

DIOCÈSE DE MONTPELLIER. Il comptait en 1663 12.929 religionnaires et 30.607 catholiques (GACHON); en 1685 le premier nombre était tombé à 10.348. Bâville y joignait 29 familles nobles N. C. sur 424. Parmi les autres habitants il y avait 20.674 anciens catholiques.

1° Ville de Montpellier. D'après Mme de CHARNISAY (*B.*, 1911, t. 60, p. 235) elle aurait compté en 1643 de 10 à 12.000 protestants. Mais, le 2 avril 1666, on n'y recensait que 7.000 réformés sur 27.000 habitants (GACHON, *op. cit.*, p. 40). Les baptêmes tombent de 270 en 1640 à une moyenne de 250 (*B.*, 1855, t. IV, pp. 399 sq.), puis à 192 et 224 pour 1683 et 1684. En 1689 la ville ne renfermait plus que 21.397 habitants (non compris les faubourgs). D'Aigrefeuille l'expliquait en partie par l'émigration protestante. On ne connaît pourtant que 200 fugitifs de la ville (Ph. CORBIÈRE, *Histoire de l'église réformée de Montpellier*, Montpellier, 1861, pp. 241, 276, 283). Sur les conversions à Montpellier et à Lunel, cf. B. N., coll. Clairambault, vol. 489, f. 62 (lettres du 6 octobre 1685).

2° Ganges. D'après les archives, la communauté renfermait en 1685 1.500 habitants dont à peine 80 catholiques. Elle perdit 60 habitants, bien qu'il n'y ait trace que d'un seul fugitif.

DIOCÈSE DE NARBONNE. D'après Bâville, il ne comptait qu'une seule famille N. C. (elle était noble) contre 160 familles nobles et 55.592 roturiers anciens catholiques.

DIOCÈSE DE NÎMES. On y trouvait en 1663 75.977 religionnaires, en 1685 81.400. Après que le diocèse d'Alais en eut été détaché, Bâville signalait 59 familles nobles N. C. contre 212 et 39.664 roturiers N. C. contre 40.720. Mais on a soupçonné l'intendant d'avoir grossi le nombre des anciens catholiques d'un grand nombre des fugitifs, la tournée épiscopale de Séguier en 1674-1677 n'ayant recensé que 25.000 catholiques (*B.*, 1873, t. 22, pp. 225-236 — 1880, t. 29, pp. 188-190). En réalité, cette tournée resta incomplète, et les chiffres donnés sont souvent imprécis.

Sur le dénombrement des huguenots par les curés (22 août 1685), cf. J. VIEL, *B.*, 1885, t. 34, p. 367 et ROUQUETTE, t. III, p. 17. AGUES-

SEAU (*Œuvres complètes*, Paris, 1819, t. XV, p. 329) écrit : « En octobre 1685 nous apprîmes à Nîmes qu'en moins de trois jours plus de 60.000 âmes, soit de la ville ou du diocèse, avaient changé de religion. » D'après BOULAINVILLIERS, les troubles des Cévennes auraient, au début du XVIII[e] siècle, fait diminuer la population de 100.000 dont les deux tiers appartenaient aux diocèses de Nîmes et d'Alais (*B.*, 1880, t. 29, p. 191).

1° Ville de Nîmes. En 1629 elle était toute protestante (*B.*, 1880, t. 29, p. 188). D'après la statistique de 1663, elle aurait renfermé 12.000 huguenots et 8.000 catholiques. Le 28 décembre 1688, Bâville écrivait encore que les anciens catholiques ne composaient que le tiers de la population de la ville (BOISLISLE, t. I, p. 168). Le 15 juin 1686, une liste donne les noms de 150 familles de réfugiés nîmois, soit 315 personnes (*B.*, 1879, t. 28, p. 261). CORBIÈRE (p. 283) parle de 460 fugitifs. Cf. aussi L. MÉNARD, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Nîmes, 1875, t. V, p. 3 et A. BORREL, *Histoire de l'église réformée de Nîmes*, 2[e] éd., Toulouse, 1856.

2° Les statistiques concernant plusieurs autres communautés du diocèse ont été examinées par GACHON, p. XXIV n. et ROUQUETTE, p. 17. En 1666, Sommières comptait 1.200 religionnaires sur 1.400 habitants (GACHON, p. 40).

DIOCÈSE DU PUY. Bâville n'indique que 974 roturiers N. C. contre 83.127 anciens catholiques auxquels venaient se joindre 213 familles de gentilshommes (le chiffre de 974 est déjà donné par d'Aguesseau).

DIOCÈSE DE SAINT-PONS. La statistique de 1663 parle de 1.077 calvinistes, Aguesseau de 1.024. Ce dernier chiffre est repris par Bâville, qui précise qu'ils étaient tous roturiers et ajoute que, parmi les anciens catholiques, il y avait 91 familles nobles et 30.448 autres personnes. On ne trouvait de religionnaires que dans les communautés d'Anglès, de Labastide-Rouayroux et des Verreries-de-Moussans (J. SAHUC, *Un ami de Port-Royal, J. P. Fr. de Percin de Montgaillard*, Paris, 1909, pp. 92-93).

DIOCÈSE D'UZÈS. Le recensement de 1663 donne 24.508 religionnaires, celui de 1685 23.112. Ce dernier chiffre est repris par Bâville qui y joint 44 familles nobles. Selon lui, il y a 226 gentilshommes chefs de famille et 78.502 roturiers anciens catholiques. Cf. aussi *B.*, 1882, t. 31, p. 160 et M. TALLON, *Les Vans, t. I, Des origines à* 1721, Privas, 1884, p. 94.

VIVARAIS (comprenait le *diocèse de Viviers* et partie des *diocèses de Valence et de Vienne*). En 1663, le diocèse de Viviers renfermait 5.504 religionnaires, le diocèse de Valence 8.711 et le diocèse de Vienne 1.364 contre 3.180 catholiques. D'après Aguesseau, on comptait dans le premier 13.199 protestants, dans le second 4.263 et dans le troisième 979. Selon Bâville, il y avait, pour les trois diocèses, 339 familles nobles anciennes catholiques sur 364 et, pour le reste de la population, 33.229 N. C. contre 198.336.

E. ARNAUD (*Histoire des protestants du Vivarais, du Velay, des pays de Languedoc, Paris*, 1888, t. II, pp. 419-423) a publié un État par arrondissement des communautés du Vivarais catholiques (7.626 familles) et N. C. (6.664 familles) vers 1740. Cf. aussi S. MOURS, *Le Haut-Vivarais protestant*, Valence, 1935, p. 76 (sur les abjurations à Boffres et à Saint-Didier en 1685 et 1686), 174-242 et *B.*, 1946, t. 95, p. 60. E. ARNAUD (*Histoire des protestants d'Annonay en Vivarais pendant les trois derniers siècles*, Paris, 1891, pp. 111-113) signale 13 réfugiés d'Annonay (1685-1700) et 5 autres arrêtés en cours d'évasion (1685-1686). La ville était dans le diocèse de Vienne. Sur le Vivarais cf. aussi les travaux d'Albin MAZON.

Généralité de Moulins.

Elle comprenait sept élections en Bourbonnais, Nivernais, Marche et Auvergne et renfermait 324.332 âmes (LEVASSEUR, t. I, p. 204). Elle n'est pas mentionnée dans la statistique générale de 1698.

Bourbonnais (*diocèses d'Autun, Bourges, Clermont et Nevers*). Marie de Médicis ayant enlevé aux réformés leurs lieux de culte, à la Révocation on n'en signalait plus aucun (E. ARNAUD, *Enc.*, t. II, p. 392).

Marche (*diocèse de Limoges*). Agouges écrivait en 1666 qu'il n'y avait de religionnaires dans la Marche qu'à Aubusson (*ib.*, t. VIII, p. 663). De 1661 à 1685 on compta 38 conversions à Aubusson et dans les localités voisines de Blessac et de Lupersac (A. LEROUX, *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, Limoges, 1888, p. 320). « Grâce aux aumônes du Roi, la ville avait abjuré presque entière » le 26 octobre 1685 (BOISLISLE, t. I, p. 58). Il restait encore à Aubusson en 1693 de 300 à 400 N. C. En 1698 l'intendant n'en signale plus que 150 (LEROUX, p. 341), mais il affirme au contraire le 26 avril 1699 qu'ils constituent le sixième de la population d'Aubusson (elle s'élevait alors à 2.100 âmes; BOISLISLE, t. I, p. 523). De toutes les églises du Limousin, c'est celle qui a fourni le plus d'émigrants (LEROUX, t. I, p. 333). Il en serait sorti 200 religionnaires (BOULAINVILLIERS, t. II, p. 228).

Généralité de Nantes (Bretagne).

Elle renfermait 1.700.000 âmes (BOULAINVILLIERS, t. II, p. 78). Sur l'émigration de 1681 à novembre 1685, cf. B. VAURIGAND, *Essai sur l'histoire des églises réformées de Bretagne, 1535-1808*, Paris, 1870, t. III, pp. 86-90. L'intendant Nointel fixait, en 1700, le nombre des fugitifs à 4.000 (Ch. WEISS, t. I, p. 115 — René PRIGENT, *Les protestants à Brest après la Révocation de l'Edit de Nantes, Mém. de la Soc. d'hist. et d'Arch. de Bretagne*, 1928, t. IX[1], p. 145). Mais tous ne devaient pas être originaires de la province. La statistique générale de 1698 n'évalue qu'à 100 le total des N. C. de Bretagne.

DIOCÈSES DE DOL, QUIMPER, SAINT-MALO ET VANNES. L'intendant ne mentionnait en 1700 aucun N. C. (VAURIGAND, *op. cit.*, t. III, p. 174).

DIOCÈSE DE NANTES. 72 huguenots avaient émigré entre 1681 et 1685 (ID., t. III, pp. 86-90). La ville de Nantes comptait, selon un état de décembre 1685, 301 réformés (ID., t. III, pp. 44-56). Mais les départs continuèrent (Ch. WEISS, t. I, p. 115 — E. ARNAUD, *Enc.*, t. II, p. 419), de sorte que, d'après un rapport de Nointel à Torcy, il ne restait, le 20 janvier 1700, que 112 N. C. à Nantes et 205 dans 9 autres paroisses (ID., t. III, p. 173). Beaucoup des protestants du diocèse étaient d'origine étrangère à la commune (PRIGENT, p. 120).

DIOCÈSE DE RENNES. Bien qu'elle eût beaucoup perdu au cours du siècle, l'église de Rennes possédait encore deux pasteurs en 1685 (L. BASTIDE, *Bulletin*, 1928, t. 78, p. 249). Il y eut 85 réfugiés en Angleterre (*ibid.*; cf. aussi Ch. WEISS, t. I, p. 115). Le mémoire de Nointel signale en 1700 232 N. C. à Vitré et 74 dans 5 autres paroisses (ID., p. 173).

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC. Le même rapport relève, en 1700, 64 N. C. dans 9 paroisses (27 à Plénée-Jugon, 7 à Quintin) (ID., p. 174).

DIOCÈSE DE SAINT-POL-DE-LÉON. Il n'y avait aucun protestant dans la partie rurale du diocèse (note du marquis de la Coste *in* PRIGENT, p. 110). Mais, pour Brest, PRIGENT énumère 16 officiers, matelots ou employés du port qui se convertirent (et 2 qui refusèrent; pp. 110-114).

DIOCÈSE DE TRÉGUIER. En Basse-Bretagne, on ne comptait qu'une douzaine de familles calvinistes, dont la moitié dans la ville de Morlaix (ID., p. 120).

Généralité d'Orléans.

Elle comprenait 12 élections en Orléanais, Gâtinais, Beauce, Blésois, Hurepoix et Nivernais. L'intendant de Bouville évaluait, en 1700, le nombre des habitants de la campagne à 133.260 feux, celui des villes à 42.880, soit au total 176.140, mais il ajoutait : « Les peuples en général sont diminués d'un cinquième et, à l'égard de ceux qui faisaient profession de la religion réformée, il n'en reste qu'un tiers » (Boulainvilliers, t. I, p. 132). La statistique générale de 1698 signale 2.000 N. C.

Diocèse de Blois (créé en 1697). Quand la Révocation arriva, la population protestante avait beaucoup diminué en Beauce, par suite des abjurations et de l'émigration. On le remarque surtout dans les villes.

1° A Chateaudun, la baisse de la natalité protestante est plus frappante d'année en année. Alors que les réformés avaient constitué le tiers de la population totale, la Révocation n'en laissa plus qu'une poignée.

2° La moitié des religionnaires de Marchenoir abjurèrent en une fois par peur des dragons. Il en alla de même à Fontenay-sur-Conie(*B.*, 1899, t. 48, p. 290). A Saint-Léonard, près de Marchenoir, il y eut 101 conversions le 19 novembre 1685 (p. 187).

3° A Mer, les protestants avaient, en 1622-1640, une moyenne de 75 baptêmes annuels et étaient presque aussi nombreux que les catholiques. Mais, après 1665, quelques abjurations et l'émigration vinrent accélérer l'affaiblissement des réformés. En 1669-1677, ils n'étaient plus que 1.050 sur les 2.600 habitants de Mer; toutefois 300 huguenots d'Aulnay et d'ailleurs venaient assister à leur culte, ce qui explique qu'à la dernière cène de Pâques il y eut encore de 800 à 900 communiants (Paul de Felice, *Mer (Loir-et-Cher). Son église réformée*, Paris, 1885, pp. 3, 4, 47; sur les abjurations et l'émigration, cf. pp. 165, 171, 211. Je n'ai pas trouvé de renseignements numériques dans *La Réforme en Blaisois. Registres consistoriaux, 1665-1677*, publiée à Orléans en 1885 par le même auteur).

Diocèse de Chartres. En 1572, il comptait environ 8.000 huguenots, soit un dixième de la population. Après 1660 les défections se multiplièrent. De 5.000 que la Révocation trouva encore, 2.500 à 3.000 cédèrent, il y eut de 600 à 1.200 émigrés et le reste se terra jusqu'à l'édit de tolérance : en 1790 on comptait 1.200 protestants (Henry Lehr, *La Réforme et les églises réformées dans le département actuel d'Eure-et-Loir, 1523-1911*, Paris, 1912, pp. 265, 455, 477). Sur le détail des églises (Chartres, Favière, Jonvilliers, Cherville, Pont-Tranchefêtu, cf. *ibid.*, pp. 262-270, 303). Cf. aussi *B.*, 1912, t. 61, p. 268 et mars-août 1915, p. 8 — N. Weiss, *Enc.*, t. X, pp. 85-86 et *infra*, *Paris* (*Généralité de*).

Diocèse d'Orléans. Sur Creil, cf. la dépêche de l'intendant, 14 juin 1686, Boislisle, t. I, p. 73. Cf. aussi Doinel (1886).

Diocèse de Tours. Vers 1670, il y avait à Preuilly environ 300 protestants, car la moyenne des baptêmes y était de 6 ou 7 par an. L'intendant déclare, en 1698, que 25 familles huguenotes en sont sorties depuis treize à quatorze ans et qu'il en reste encore 26 (A. Dupin de Saint-André, *Histoire du protestantisme en Touraine*, Paris, 1885, pp. 191, 294). Cf. aussi *Tours* (*généralité de*).

La généralité d'Orléans s'étendait en outre sur une partie des diocèses de Sens, d'Auxerre, de Bourges et du Mans (Boulainvilliers, t. I, p. 132).

Généralité de Paris.

Elle comprenait 22 élections en Ile de France, Picardie, Brie, Champagne, Gâtinais, Beauce, Vexin, Nivernais. O. Douen (*La Révocation de l'édit de Nantes à Paris d'après des documents inédits*, Paris, 1894, t. I, p. 161) fixe le nombre des protestants de la ville de Paris à 10.500; pour le reste de la généralité, il donne un chiffre sensiblement égal. La statistique de 1698 signale 15.000 N. C. Dans son mémoire de 1700, Phélypeaux ne parle pas des huguenots de la ville, mais, pour le reste de la généralité, il indique que, sur 1.933 familles, il en sortit 1.202 (*Mémoire de l'intendant de la généralité de Paris*, p. p. Boislisle, 1881, pp. 152-154; cf. aussi Ch. Weiss, t. II, p. 392; *B.*, 1889, t. 38, pp. 552 sqq.). Le même intendant évalue la population de sa généralité à 856.938 âmes, Paris non compris (Boislisle, *Mémoire*, pp. xxv, xxvii, xxviii, 147, 424-444).

Diocèse de Meaux. Avant la Révocation, il y avait dans l'élection de Meaux 1.500 familles. 1.000 émigrèrent. Les 500 restantes se composaient de 2.300 personnes (*B.*, 1889, t. 38, p. 553; Boulainvilliers, t. I, p. 30). En 1700 Bossuet écrivait à Pontchartrain que le nombre des réunis de son diocèse s'élevait à 2.400 dans 50 ou 60 paroisses (J. Lemoine, p. 8 n.). Je n'ai pu consulter O'Gilvy, *État général des religionnaires de Champagne et de Brie en 1685* que Boislisle (*Mémoire*, p. xxxi) dit très incomplet.

1° Sur la ville de Meaux, cf. dépêches des 11-27 décembre 1697, Boislisle, *Correspondance*, t. I, p. 467.

2° Le temple de Mortcerf (élection de Rozoy) avait, entre 1678 et 1684, une moyenne de plus de cinq baptêmes annuels (Ed. Briet, *Le protestantisme en Brie et en Basse-Champagne du XVI^e siècle à nos jours. Vallées de la Marne et du Grand Morin*, Paris, 1885, pp. 205 sqq.). D'après l'intendant, il y avait eu, dans chacune des paroisses de Lumigny et de Mortcerf, quatre familles huguenotes. Il n'en restait aucune en 1700 (*B.*, 1889, t. 38, p. 554).

3° Élection de Coulommiers. Deux familles s'étaient retirées, sept restaient encore en 1700. Une, enfin, s'était divisée (p. 554). If. O. Douen, *L'Intolérance de Fénelon*, Paris, 1872, pp. 252-253 et *Soissons* (*généralité de*).

Diocèse de Paris. 1° Ville de Paris. La population de la capitale à cette date a été estimée par Vauban à 720.000 âmes, d'autres ont proposé divers chiffres allant de 500.000 à 1.000.000 (Boislisle, *Mémoire*, pp. xx sq., 443 sq.; Douen, *La Révocation... à Paris*, t. I, pp. 161-162; E. Guitard, *Colbert et Seignelay contre la religion réformée*, 2^e éd., Paris-Toulouse, 1912, p. 79). Quoiqu'il en soit, il y eut, en mai 1681, 1.388 baptêmes catholiques et 25 protestants (*B.*, 1890, t. 39, p. 158; Douen, t. I, p. 162). De cette donnée et du nombre des assistants au prêche de Charenton (3.500 aux grandes fêtes, Id., p. 161; *B.*, 1876, t. 25, p. 383; 1885, t. 34, p. 185; 1889, t. 38, p. 551), Douen conclut que la communauté calviniste dut atteindre 10.500. Mais, avec les abjurations et l'émigration des années précédentes, il n'en restait qu'environ 8.750 à la Révocation (t. I, pp. 161-163; Boislisle, *Mémoire...*, p. xxxi). Ils étaient particulièrement nombreux dans l'île du Palais (*B.*, 1888, t. 37, p. 29). Beaucoup réussirent à se cacher puisque, le 21 décembre 1685, La Reynie n'en comptait que 5.415 : encore protestants 3.823, convertis depuis trois mois, 1.230, absentés depuis trois mois, 362 (Douen, t. I, p. 158). Des bulletins de police permettent de suivre presque jour par jour la capitulation des récalcitrants qui n'étaient plus que 45 le 13 janvier

(Rébelliau *in* Lavisse, t. VIII[1], p. 350 ; E. Guitard, pp. 79, 88, 89; B. N., ms. franç. 7051 et 7052). Toutefois, à Pâques 1686, il y eut des réunions clandestines d'au moins 800 huguenots (Rébelliau, p. 353) et, au XVIII[e] siècle, ils étaient plus nombreux à Paris qu'au XVII[e], par suite de l'afflux des provinciaux (Douen, t. I, p. 163).

2° Le temple de Charenton devait recevoir aussi des huguenots de Fontenay-aux-Roses, de Villiers-le-Bel, de Noisy, de Chenevières et d'autres localités environnantes. 62 familles, représentant 400 personnes, émigrèrent de Montmorency et de Villiers-le-Bel (Id., t. I, p. 161 et n.; cf. Boislisle, *Mémoire*, p. XXXII).

Diocèse de Senlis. L'élection de Senlis comprenait 32 familles protestantes dont 18 partirent. Il en demeura trois à Senlis (*B.*, 1889, t. 38, p. 552).

Diocèse de Sens. Le rapport de l'intendant (1700) ne signale aucun religionnaire dans la ville ni l'élection d'Étampes. Les 6 familles de l'élection de Melun (Hurepoix) avaient émigré. Dans celle de Nemours, les 5 familles de la R. P. R. s'étaient converties. Les chiffres de ces deux subdivisions sont confirmés par les registres des pasteurs de Bois-le-Roi (*B.*, 1875, t. 24, p. 532; 1889, t. 38, p. 553). Dans l'élection de Provins, il y eut 5 fugitifs sur 8 religionnaires. On n'en signalait aucun dans celles de Nogent et de Montereau. Celles de Sens et de Joigny comptaient chacune une famille qui s'était divisée. On connaissait enfin 3 familles dans celle de Saint-Florentin (*B.*, 1889, t. 38, p. 554). D'après une autre source, on trouvait en 1682 aux Bordes 80 religionnaires (*B.*, 1858, t. 7, p. 24).

La généralité englobait aussi certaines paroisses de diocèses que nous avons étudiés ailleurs :

Diocèse d'Autun. Sur 53 familles de la R. P. R. il n'en était sorti que 8 de l'élection de Vézelay. Les autres comprenaient 250 personnes (*B.*, 1889, t. 38, p. 554).

Diocèse de Beauvais. L'élection renfermait, vers 1690, 48 familles représentant 168 personnes. Il en était resté 26, soit 85 individus (*ibid.*, p. 553).

Diocèse de Chartres. 1° S'il n'y avait pas de religionnaire dans la ville de Mantes, on en comptait 80 familles dans l'élection. Toutes avaient fui, à l'exception de 6 (20 personnes).

2° Dans l'élection de Montfort-l'Amaury (temple d'Houdan), 6 familles sur 12 avaient émigré.

3° Sur les 104 familles réformées de l'élection de Dreux (440 personnes), il en restait 86 (360 personnes) en 1700 (*ibid.*).

Diocèse de Langres. On signalait une famille convertie dans l'élection de Tonnerre (*ibid.*, p. 554).

Diocèse de Rouen. Les 2 familles huguenotes nobles qui se trouvaient dans l'élection de Pontoise y étaient demeurées (*ibid.*, p. 553).

Diocèse de Soissons. Il y avait eu dans l'élection de Compiègne 62 familles (*ibid.*, p. 552; sur le nombre de communiants en 1660, cf. A. Court, *B.*, 1866, t. 15, p. 513). Mais ce chiffre était réduit en 1698 à 24, soit 98 personnes (*B.*, 1889, t. 38, p. 552).

Généralité de Pau.

Elle comprenait 5 élections, 8 pays et villes abonnés, en Béarn et Basse-Navarre. En 1644 les huguenots de Béarn évaluaient leur propre nombre à 6.414 familles et plus de 30.000 individus (*B.*, 1856, t. 5, pp. 1-6; cf. *supra*, n .44). Une statistique d'A. Court ne donne pour 1660

que 11.860 communiants répartis en cinq colloques (*B.*, 1866, t. 15, p. 580). Une estimation catholique de 1665 comptait 4.837 familles et 21.655 personnes (L. SOULICE, *L'intendant Foucault et la Révocation en Béarn*, Pau, 1885, p. 13 n.). En 1682, le synode organisa pourtant un recensement complet des 20 lieux d'exercice et obtint un total de 6.188 familles et 27.723 personnes (*B.*, 1881, t. 30, p. 111). Mais l'intendant Dubois-Baillet prétendait la même année réduire ces chiffres à 4.302 et à 19.455 (SOULICE, p. 13 n.). Cela n'empêchait pas son successeur de dire qu'il avait trouvé 22.000 protestants en Béarn (*Mémoires de N. J. Foucault* p. p. F. BAUDRY, Paris, 1862, p. 121). Ayant remporté de premiers succès en 1684 (*ibid.*, p. 101), il employa du 22 février au mois d'août une méthode si expéditive qu'il en convertit 15.000 (*ibid.*, p. 125; BOISLISLE, *Correspondance*, t. I, pp. 48-49). Le 27 août 1685 il annonçait au contrôleur général qu'il ne restait plus en Béarn que 400 à 500 hérétiques (ID., t. I, p. 53; CADIER, *B.*, 1881, t. 30, p. 112). Quelques mois après, ce chiffre serait même descendu à 400 (BAUDRY, pp. 126-127; cf. cependant *ibid.*, p. CLII). L'émigration, attestée pour les années 1685 à 1691 (*ibid.*, p. 116 ; SOULICE, p. 51 ; Feydau du Plessis, 19 mai 1691, BOISLISLE, t. I, p. 246), serait, d'après le rapport de 1698, demeurée peu importante (Ch. WEISS, t. I, p. 108; SOULICE, p. 51). La statistique générale de 1698 donne même le chiffre invraisemblable de 32.000 N. C. sur 198.000 habitants.

DIOCÈSE DE COMMINGES. D'après l'enquête faite en 1665 par Cl. Pellot, Osse et la vallée d'Aspin renfermaient 69 familles de religionnaires (346 personnes) contre 150 familles catholiques (609 personnes) (A. CADIER, *B.*, 1875, t. 24, p. 419). Sur le nombre des communiants des colloques dont faisaient partie Osse et Castillon, cf. la statistique d'A. Court.

DIOCÈSE DE DAX. 1° « La ville d'Orthez est celle où les religionnaires sont le plus grand nombre et les plus unis » (SOULICE, p. 11). En 1644 elle comptait 2.467 familles de la R. P. R. (*B.*, 1856, t. 5, p. 1). En 1660 elle faisait partie d'un colloque de 5.410 communiants (*B.*, 1866, t. 15, p. 580). En 1685, Foucault y convertit d'abord 153 chefs de famille (BAUDRY, pp. 117, 127), puis, avec l'aide des troupes, il vint, du 10 au 14 juillet 1685, à bout de 3.800 protestants sur 4.000. Il ne restait qu'une vingtaine de familles opiniâtres (*ibid.*, pp. 121, 125; SOULICE, p. 46; *Archives historiques de la Gironde*, t. XV, p. 524; A. DEGERT, *Histoire des évêques de Dax*, Dax, 1899, p. 355).

2° Salies était le « boulevard du protestantisme en Béarn » (SOULICE, pp. 36-37) avec 30 réformés pour un catholique (E. BENOIST, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. III, 3[e] p., Delft, 1695, p. 834; sur le nombre des communiants en 1660, cf. *B.*, 1866, t. 15, p. 580). Le 28 juin 1685, Gassion y convertit 3.000 huguenots (SOULICE, p. 36).

DIOCÈSE DE LESCAR. 1° Pau comptait, en 1644, 396 familles de R. P. R. (*B.*, 1856, t. 5, p. 1). En 1660 le colloque de Pau, Morlaas et Lescar renfermait 1.550 communiants. Vers 1670 on évaluait le nombre des réformés de la ville à au moins 1.500 sur 3.000 habitants (CADIER, *B.*, 1918, t. 67, p. 323). Le 14 juillet 1685, Foucault annonçait la réunion des huguenots de la capitale du Béarn (SOULICE, p. 46).

2° Diaconé de Vicviel. On y signalait, en 1644, 345 familles protestantes (*B.*, 1856, t. 5, p. 1). Sur le chiffre des communiants en 1660, cf. la statistique d'A. Court.

3° Maslacq. Un agent de la caisse de Pellisson, Dutos, y fit abjurer 200 personnes en six mois (SOULICE, p. 11). Un peu plus tard, le curé de Maslacq et les Jésuites convertirent en trois jours plus de 60 familles de la ville et de ses environs (A. DEGERT, p. 359 n.).

4° Sur le nombre des communiants à Navarrenx, Nay et Assac, Arthes, La Bastide, cf. la statistique d'A. Court.

Diocèse d'Oloron. En 1644, il y aurait eu dans le colloque 469 familles (*B.*, 1856, t. 5, p. 1). Joint à Osse et à Navarrenx, il atteignit en 1660 1.500 communiants.

1° Dans la ville d'Oloron, le protestantisme est en déclin au XVII[e] siècle. En 1665, on n'y trouvait plus que 143 familles huguenotes (A. Cadier, *Le Protestantisme à Oloron Sainte-Marie, 1336-1912*, Oloron, 1913, p. 19). En juillet 1685, un discours habile de l'évêque Ch. de Salettes obtint la réunion immédiate de 96 familles composées de 361 personnes (Id., pp. 23-27; Soulice, pp. 37-40).

2° Le diocèse renfermait aussi une partie du synode de Sauveterre où l'on comptait en 1644 2.276 feux de la R. P. R. (y compris l'église de Navarre, c'est-à-dire Saint-Palais et les lieux voisins, 32 feux) (*B.*, 1856, t. 5, p. 1). Pour le calcul des communiants en 1660, cf. *ibid.*, 1866, t. 15, p. 580.

Diocèse de Tarbes : Pontac. Cf. *ibid.*, la statistique d'A. Court. Foucault prétend y avoir converti les 16 et 17 mai 1684 une centaine d'hérétiques sur 500 (éd. Baudry, p. 101; cf. *B.*, 1885, t. 34, p. 229).

Généralité de Poitiers.

Elle comprenait neuf élections en Poitou. D'après Colbert, un dixième des habitants et la moitié de la noblesse de la province appartenaient en 1664 à la R. P. R. (Pierre Dez, *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, La Rochelle, 1936, t. I, p. 330). Or, selon Boulainvilliers (t. II, p. 111), l'intendant de Maupeou d'Ablège évaluait à 612.621 âmes la population de ses neuf élections. Lavisse (t. VII[2], p. 50) est donc fondé à écrire que le nombre des huguenots paraît y avoir été de 80.000. Au commencement de 1681 l'évêque de Poitiers avait obtenu plus de 8.000 abjurations. Jaloux de ses lauriers, l'intendant Marillac employa, pour la première fois, le moyen plus expéditif des dragonnades, si bien qu'on put publier en 1682 le « rôle divisé par paroisses de » 38.500 Poitevins convertis entre février 1681 et juillet 1682 : il est vrai qu'il y a parmi eux des enfants au berceau et que des noms sont répétés deux fois (Aug. Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*, Paris, 1860, t. II, pp. 121, 334-338; H. Clouzot, *B.*, 1903, t. 52, pp. 256-257 ; Lavisse, t. VII[2], p. 80; cf. notre article *De la Caisse des conversions à la Révocation*). En revanche, il y eut des centaines d'évasions (Lièvre, t. II, p. 225; N. Weiss, *B.*, 1905, t. 54, pp. 341, 355). L'intendant Bâville parlait néanmoins le 22 septembre 1683 des 43.000 N.C. du Poitou (Boislisle, *Correspondance*, t. I, p. 2; cf. aussi dépêches des 19 janvier et 19 février 1685, t. I, p. 41) et des lettres patentes d'avril 1685 évaluaient à 55.000 le total des conversions antérieures à cette date. Un annaliste porte même ce chiffre à 60.000 (Lièvre, t. II, p. 338). L'intendant put annoncer triomphalement au début de février 1686 qu'il ne restait que 500 protestants en Poitou; et encore étaient-ils « tous fugitifs ou prisonniers » (Lièvre, t. II, pp. 167-171; dépêche du 5 avril 1686, Boislisle, t. I, p. 66). A la fin du siècle, la province aurait perdu 60.000 de ses habitants (Lièvre, t. II, p. 251). Mais si l'émigration huguenote fut importante (*ibid.*, t. II, pp. 173, 225, 250), elle fut loin d'atteindre ce chiffre, d'autant que la statistique générale de 1698 comptait encore 67.160 N.C. dans la province. En 1747 il y aurait eu 40.000 religionnaires (N. Weiss, *B.*, 1909, t. 58, p. 163); mais en 1760 les pasteurs n'en connaissaient que 22.785 (cf. *infra*).

Diocèse de La Rochelle. Dès 1681, Marillac provoqua, directement ou indirectement, 3.081 conversions dans les élections de Niort et de Fontenay (Fr. Baudry, *La Révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme en Bas-Poitou au XVIII[e] siècle*, Trévoux, 1922, pp. 19, 21, 283 ; A. Lièvre, t. II, p. 331 parle de 3.900).

Diocèse de Limoges. Il avait une enclave en Poitou comprenant Rochechouart et ses environs, Vayses, Bienac, Cheromnac etc. On donne pour 1665 le chiffre de 400 huguenots, mais selon A. Leroux (*Histoire de la Réforme...*, Paris, 1888, p. 300), il concernait seulement la ville de Rochechouart. Le reste de la vicomté aurait aussi renfermé plusieurs centaines de protestants disséminés. En 1681 les dragons de Marillac y obtinrent en quelques mois 242 conversions (Leroux, *op. cit.*, pp. 313, 320; du même, *L'Église réformée de Rochechouart en Poitou, B.*, 1881, t. 30, pp. 494, 495; A. Lièvre, t. II, p. 337).

Diocèse de Luçon. Le Bas-Poitou comptait une population totale de 200.000 habitants (François Baudry, p. 284). Le nombre des réformés avait décru assez rapidement au XVII[e] siècle. Il est exagéré de dire avec B. Fillon que, pour l'ensemble du Bas-Poitou, il était passé de 40.000 ou 50.000 à 8 ou 10.000, mais il est certain que les religionnaires, qui formaient en 1656 le tiers de la population de l'archidiaconé de Talmont, y avaient disparu quelques années après. Il restait en 1681 environ 9.000 huguenots dans le diocèse de Luçon (Baudry, pp. 2, 3, 12, 283). Dans leurs rangs se trouvaient 250 familles nobles (P. Dez, t. I, p. 347). Mais le rythme des conversions annuelles était tombé à 30 (Lièvre, t. II, p. 120), quand Marillac commença à employer sa méthode du côté de Mouilleron. Bien qu'on l'ait empêché de continuer, la peur amena 980 conversions dans tout le diocèse (Lièvre, t. II, pp. 120, 338; Baudry, pp. 19, 21). Réduit à ses propres forces, l'évêque n'en obtint plus que quelques dizaines (Baudry, p. 22) jusqu'au 20 août 1685, jour où les dragons revinrent en Poitou. Le diocèse eut 8.000 conversions en deux mois (cf. le détail dans Baudry, pp. 30-50).

On ne pouvait pourtant nier que l'émigration n'eût commencé en 1681, date à laquelle on trouve à Londres 43 huguenots du Bas-Poitou (Baudry, pp. 20, 232). Lièvre évalue le nombre total des fugitifs de cette région à 10 ou 11.000 tandis que la Boutetière parle de 300. Baudry (pp. 283-284) s'arrête au chiffre de 2.000 (l'intendant donne en 1698 celui de 110 pour l'élection des Sables-d'Olonne). Une liste dressée en 1699 par communes contient environ 4.100 N. C. pour le diocèse de Luçon (*ibid.*, pp. 450-465). Un recensement des pasteurs découvrit en 1760 4.033 huguenots pour le Bas-Poitou (*ibid.*, p. 284; cf. Roman Musculus, *Les anciennes familles protestantes du Bas-Poitou, Revue du Bas-Poitou*, 1944, t. LVII, pp. 46-50 et 1945, pp. 173-179).

Diocèse de Poitiers. Le 16 septembre 1685, Foucault garantissait qu'il ne restait pas 100 familles protestantes en Haut-Poitou (*Mémoires*, éd. Baudry, Paris, 1862, p. 129). En 1760 les pasteurs y comptaient 18.752 huguenots (Baudry, p. 284).

1° Election de Poitiers. L'intendant écrit, en 1698, qu'on ne trouve plus dans le canton de Poitiers que 60 familles de N. C. tandis qu'il y en avait autrefois 200 de huguenots (Boulainvilliers, t. II, p. 99).

2° Élection de Saint-Maixent. Le même rapport en évalue la population à 9.841 feux et ajoute : « Le plus grand nombre du peuple était ci-devant huguenot. Il y reste à présent environ 1.600 N. C. » (*ibid.*). Marillac y établit son quartier général et y obtint, en 1681, 1.010 abjurations (N. Weiss, *B.*, 1905, t. 54, p. 338).

3° Élection de Châtellerault. La ville se convertit, en 1685, par délibération (*Mémoires de Foucault*, p. 250).

4° Élection de Melle. D'après le mémoire de l'intendant, elle comprenait en 1698 plus de N. C. que d'anciens catholiques (Boulainvilliers, t. II, p. 99). Cf. *B.*, 1875, t. 24, p. 61.

5° Élection de Niort. Elle comptait en 1698 13.758 feux et 54.776 habitants (Boulainvilliers, t. II, p. 99). En 1685, le président de Fontmort obtint à Niort et aux environs près de 600 conversions (Dez, t. I, p. 405), mais, en 1716, l'élection avait perdu 1.800 feux. En y joignant la diminution des habitants de la ville de Niort, Lièvre (t. II, pp. 225, 250 — *Enc.*, p. 665) croit arriver à un total de 10.000.

6° Élection de Thouars. Maucoutant ne compta pas de converti en 1681, mais en eut 400 en 1685. En 1789, les protestants y étaient assez nombreux (Baudry, p. 43). En septembre 1685 on enregistra 250 conversions à Pouzauges (*Mémoires de Foucault*, p. 129) et 167 à Thouars (*ibid.*, pp. 30, 33).

7° Élection de Fontenay. 1.200 huguenots de Mouchamps se convertirent en 1685 (*ibid.*, pp. 2, 43 — *Mémoires de Foucault*, p. 531).

Diocèse de Saintes. Le nombre des religionnaires de la Chaume (près des Sables d'Olonne) était tombé de 1.300 en 1605 à 500 au moment de la Révocation (*ibid.*, p. 532 — Baudry, p. 2).

Généralité de Riom.

Elle comprenait 7 élections en Auvergne. H. Hauser (*La Révocation en Auvergne*, 1898, t. 47, pp. 443-449) prouve que les chiffres fournis par les intendants sont beaucoup trop faibles et conclut qu'il y avait, en 1685, en Auvergne, 194 familles réformées, soit environ un millier de personnes. La généralité manque dans la statistique de 1698. Elle comptait 557.068 âmes.

Diocèse de Clermont. Hauser évalue respectivement à 28, 93 et 20 familles les populations protestantes de Maringues, Pailhat et Parentignat. L'intendant en signalait en outre 3 à Issoire et 5 à Saint-Floret (p. 449). En 1698, Lefèvre d'Ormesson répète encore « qu'à la révocation il ne se trouva pas plus de 10 familles huguenotes à Issoire et à Maringues qui sont les deux villes d'Auvergne où il y en avait davantage. Il avoue néanmoins que la ville de Marsac est demeurée affaiblie de la retraite des huguenots » (Boulainvilliers, t. II, pp. 244, 245; cf. aussi Ch. Weiss, t. I, p. 110 — E. Arnaud, *Enc.*, t. I, p. 758).

Diocèse de Saint-Flour. Selon Hauser (p. 449), le colloque de la Gazelle comprenait en 1685 49 familles : en faisaient partie les communautés de Ségur, Saint-Saturnin et Brioude que l'intendant estimait à 6,2 et 18 familles. Il déclarait aussi le 19 mars 1696 que la ville de Job la Tourguyon se trouvait, par suite de l'émigration, dans une misère extrême (*in* Boislisle, t. I, p. 419 — Boulainvilliers, t. II, p. 245). Selon Ch. Weiss (t. I, p. 110), Ambert aurait aussi beaucoup souffert.

Généralité de Rouen.

Elle comprenait 14 élections en Haute-Normandie. D'après l'intendant de la Bourdonnaye, elle renfermait en 1698 700.000 âmes (Boulainvilliers, t. II, p. 3). En 1686, 405 chefs de famille étaient sortis de la généralité (F. Waddington, *Le Protestantisme en Normandie (1685-1797)*, Paris, 1862, p. 21 — Boislisle, *Correspondance*, t. I, p. 104). A en croire la statistique de 1698, il y restait alors 5.000 N. C. La Normandie, com-

posée des généralités d'Alençon, Caen (cf. *supra*) et Rouen avait entre 1.415.975 (état de 1690) et 1.600.000 habitants (H. AMPHOUX, *Essai sur l'histoire du protestantisme au Havre et dans ses environs*, le Havre, 1894, p. 236). Sur les estimations globales du nombre des réformés et des fugitifs, cf. *supra*, n. 78.

DIOCÈSE D'ÉVREUX. La partie Est et Nord-Est ne comptait de protestants qu'à Évreux et à Pont-de-l'Arche. Cependant il y avait quelques familles nobles (DUBOIS, *Les Protestants en Haute-Normandie à la fin du XVII^e siècle. Statistique et conditions sociales*, *B.*, 1934, t. 83, p. 262).

DIOCÈSE DE ROUEN. 1° Ville de Rouen. En 1684, la communauté aurait compté 4.400 membres, mais l'émigration ayant commencé en juin 1685, il n'en serait plus resté en octobre que 2.500. A l'arrivée des dragons, presque tous se convertirent, si bien qu'il ne restait plus le mois suivant que 150 familles opiniâtres, soit 627 personnes dont 218 absents (J. BIANQUIS, *La révocation de l'édit de Nantes à Rouen*, Rouen, 1885, pp. XLIII, LXIV; S. HARDY, *Histoire de l'église protestante de Dieppe*, Paris, 1896, p. 365; *B.*, 1862, t. 11, p. 391 sqq.; dépêches des 5 et 28 novembre 1685, *in* BOISLISLE, t. I, p. 56; sur les débuts de l'émigration, cf. 5 octobre 1685, t. I, p. 54). En 1698, l'intendant Vaubourg comptait dans la ville 1.647 N. C. dont 845 chefs de famille. Mais, pendant ce temps, elle était passée de 80.000 à 60.000 habitants (J. BIANQUIS, pp. C, CI — V. MADELAINE, *Le protestantisme dans le pays de Caux (ancien colloque de Caux, Havre et Dieppe exceptés)*, Bolbec, 1906, p. 175 — Ch. WEISS, t. I, p. 112).

2° Ville de Dieppe. Au milieu du XVII^e siècle elle semble avoir renfermé 11.000 huguenots. En 1685 les missionnaires y découvrirent 854 familles comprenant 4.000 personnes. Plus de 71 protestants refusèrent d'abjurer. Nous possédons la liste des biens de 136 familles qui avaient émigré en 1686. Beaucoup d'autres suivirent leur exemple, puisqu'en 1698 il ne restait plus dans les deux paroisses de la ville que 981 N. C. (S. HARDY, pp. 267, 345, 365, 366, 368, 385, 386, 393, 396; DUBOIS, p. 265; dépêche de Feydau de Brou, 23 juin 1687, BOISLISLE, t. I, p. 105; F. WADDINGTON, p. 39).

3° Le Havre et ses environs. Les réformés de cette région se rendaient, soit au temple de Senitot, soit à celui de Sanvic. Réunis, ils dépassèrent entre 1670 et 1685 la moyenne annuelle de 63 baptêmes. Un dénombrement (sans doute de février 1698) donne pour le Havre 560 N. C. Mais un autre, datant de l'année suivante, n'en trouve plus que 464 pour le Havre et 422 pour les paroisses voisines (AMPHOUX, pp. 159, 254, 258; DUBOIS, p. 265).

4° Élection de Caudebec. Les protestants de Bolbec et des villages qui l'entouraient dans un rayon de 10 km. se rendaient au temple de Lintot. D'après Benoist, il était fréquenté par 3.000 communiants, mais on ne relève sur les registres qu'une moyenne de 139 baptêmes (1678-1680), chiffre un peu faible pour fournir 3.000 communiants (MADELAINE, p. 157). Le recensement de 1698 donna pour l'élection 1530 N. C. (DUBOIS, p. 267). Nous connaissons 68 fugitifs de l'élection (MADELAINE, pp. 409-414; sur 429 réfugiés cauchois, cf. p. 414). A Bolbec même, le nombre des réformés avait été au milieu du siècle de 1200, tandis que celui des catholiques était tombé de 2.850 (1650-1659) à 2.155 (1675-1682). Mais, en 1698, il ne restait plus que 702 N. C. Il y avait donc eu environ 500 fugitifs (P. DARDEL et J. DUCHAUCHIX, *Histoire de Bolbec des origines à la Révolution*, Rouen, 1933, t. I, pp. 100, 101, 116).

5° Élection de Montivilliers. Elle comptait en 1698 1.465 N. C. pour 35 paroisses (MADELAINE, p. 267; cf. aussi WADDINGTON, p. 39). Sur les

abjurations, cf. MADELAINE, p. 179; sur les assemblées de 1688, WADDINGTON, pp. 23, 41. Il y eut plus de 100 fugitifs de l'élection (MADELAINE, pp. 404-410). A noter qu'il restait en 1698 1.019 N. C. dans le doyenné de Saint-Romain de Colleboso, 93 dans celui des Loges, 1.429 dans celui de Fauville, 21 dans celui de Valmont (*ibid.*, pp. 495-497).

6° Doyenné d'Envermeu, 45 N. C.

7° Doyenné de Bacqueville, 51 N. C. répartis en 9 paroisses. Mais il ne doit s'agir que de chefs de famille.

8° Doyenné de Brachy, 5 familles de N. C.

9° Doyenné de Gamaches, 2 huguenots et 2 émigrés.

10° Doyenné de Gisors, 4 N. C.

11° Il n'y avait presque aucun protestant dans le pays de Bray, Gournay, Neufchâtel, l'élection d'Eu (doyenné de Foucarmont), non plus que dans le doyenné de Pavilly (DUBOIS, pp. 262-264). Au sujet des assemblées clandestines, cf. WADDINGTON, p. 30 n.

Sur le nombre des convertis de Luneray et celui des fugitifs de l'élection d'Arques, cf. MADELAINE, pp. 396-404. Voir aussi GALLAND, p. 63.

Généralité de Soissons.

Elle comprenait 7 élections en Picardie, Champagne et Ile de France. En 1698, on y comptait 322.500 âmes; Vauban porte ce chiffre à 611.004 (LEVASSEUR, t. I, p. 204). Selon A. Court, il y aurait eu vers 1660 à peu près 1.700 communiants de la R. P. R. dans la généralité (*B.*, 1866, t. 15, p. 513). Dans son rapport destiné à l'instruction du duc de Bourgogne, l'intendant estimait qu'elle avait renfermé avant la Révocation 1.000 familles, la plupart du bourg de Roucy, de La Fère et des terres du domaine de Navarre; « il ajoutait : la plupart sont sorties de France » (BOULAINVILLIERS, t. I, p. 125).

DIOCÈSE DE LAON. D'après A. Court il comprenait en 1660 environ 1.200 communiants, dont 300 pour Laon et Crépy, 800 pour Gercy (précédemment temple de Guise); Roucy appartenait à l'élection de Laon. A en croire O. DOUEN (*Essai historique sur les églises réformées du département de l'Aisne*, *B.*, 1859, t. 8, p. 448), on trouvait vers 1681 près de 1.000 familles protestantes en Thiérache. La taxation des églises prouve cependant qu'elles étaient dans une situation matérielle modeste. Il y aurait eu, pour celles d'Esquéhéries et de Parfondeval, un millier d'émigrants pendant les deux ou trois années qui suivirent la Révocation. A la fin de l'Ancien Régime elles ne renfermaient plus que 419 familles, soit 1.656 personnes (P. BEUZART, *Le protestantisme en Thiérache* (*Haute-Picardie*), Paris, 1931, pp. 134, 387). En 1663, le temple de Gercy recevait de 5 à 600 fidèles et 80 réformés se réunissaient dans une maison de Landouzy (ID., *Parfondeval en Thiérache*, Thouars, 1942, pp. 30, 38). Un ministre revenu en secret aurait réussi en 1692 à « pervertir » 500 anciens catholiques dans la région de Saint-Quentin et de Vervins (RÉBELLIAU *in* LAVISSE, t. VIII[1], p. 372; cf. aussi O. DOUEN, *L'Intolérance de Fénelon*, Paris, 1872, p. 247).

DIOCÈSE DE NOYON. Selon A. Court, Chauny, La Fère et Toury comptaient en 1660 450 communiants. Cf. aussi *Amiens* (*généralité d'*).

DIOCÈSE DE SOISSONS. Les registres du temple de Nogentel donnent pour 1674-1679 une moyenne annuelle de 19 baptêmes. Mais ce ne sont peut-être que des extraits (Élisée BRIET, pp. 130, 226 sqq.). Le nombre de communiants de Cuts et de Compiègne était, d'après A. Court, de 200 en 1660. Sur Compiègne, cf. *supra*, *Paris* (*généralité de*).

Généralité de Toulouse (Haut-Languedoc).

D'après la statistique de 1662 elle comprenait environ 25.100 réformés (en suppléant 5.600 pour Albi, Rieux et Toulouse; GACHON, p. XLII — ROUQUETTE, t. III, pp. 17-19 n.), d'après celle d'Aguesseau 25.000 environ (en ajoutant 1.000 pour le diocèse d'Albi; ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 24). Bâville donnait enfin en 1698 179 familles N. C. contre 1.781 anciennes catholiques et 25.852 roturiers N. C. contre 557.474. Sur l'ensemble de la province, cf. *Montpellier (généralité de)*.

DIOCÈSE D'ALBI. G. DUMONS a publié dans le *Bulletin* de 1913 un état par paroisses des N. C. du diocèse en 1698. Voici le total obtenu par Bâville : 18 familles nobles N. C. sur 232 et, pour le reste de la population, 1.008 N. C. contre 84.187 anciens catholiques. Un état officiel de 1696 signale 65 fugitifs, et, à Réalmont seulement, 51 fugitifs pour 700 N. C. (G. DUMONS, *B.*, 1909, t. 58, p. 472). L'*Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais depuis son origine jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes* (Paris, 1873) de RABAUD est très peu utile; cf. cependant p. 427.

DIOCÈSE D'ALETH. « Le calvinisme avait vite disparu dans ce pays à demi espagnol et c'est à peine si l'on y comptait au milieu du XVII^e siècle deux familles protestantes » (R. DEJEAN, *Un prélat indépendant, N. Pavillon*, Paris, 1909, p. 28). D'après Bâville, il n'y en avait plus aucune en 1698. Le diocèse comptait alors 124 familles nobles et 33.178 habitants.

DIOCÈSE DE CARCASSONNE. Selon Bâville, il renfermait 113 gentilshommes chefs de famille et 56.691 roturiers, mais aucun N. C.

DIOCÈSE DE CASTRES. Le recensement de 1662 aurait fait connaître 9.687 réformés contre 8.960 (?) catholiques (GACHON, p. XLII ; G. DUMONS, *B.*, 1911, p. 139). La statistique d'Aguesseau porte le chiffre des protestants à 12.557 (ROUSSET, t. IV, p. 473 n.) ou 14.606 (ROUQUETTE, t. III, p. 19 n. et G. DUMONS, p. 140). Celle de Bâville signale 79 familles nobles N. C. contre 142 d'anciens catholiques et, pour le reste des habitants, 12.557 N. C. contre 55.460. U. de ROBERT-LABARTHE (*Histoire du protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté de Foix de 1685 à 1787*, Paris, 1892, t. I, p. 152) cite une statistique par paroisses donnant un total de 13.856 N. C. (108 seulement pratiquaient). D'après G. DUMONS (*B.*, 1909, t. 58, p. 471), l'émigration aurait été de 5 à 6 %. A la veille de la Révolution, la population protestante du diocèse de Castres était tombée à 8.000 (ROUQUETTE, t. III, p. 15 n.). La ville de Castres même aurait eu en 1665 3.000 protestants et, en 1685, 3.500 N. C. (ID., t. III, p. 19 — ROBERT-LABARTHE, p. 152). 600 se convertirent le 20 septembre 1685 (*B.*, 1885, t. 34, p. 489).

DIOCÈSE DE COMMINGES. Il n'avait en Languedoc que quelques paroisses habitées par 9 familles nobles et 7.311 roturiers; aucun n'était protestant.

DIOCÈSE DE LAVAUR. Il renfermait, en 1662, 6.442 religionnaires (GACHON et ROUQUETTE) contre 5.980 catholiques (DUMONS, *B.*, 1911, t. 60, p. 139). Un état de 1678 signalait 5.300 huguenots. Aguesseau adoptait aussi le chiffre de 5.320. Une statistique un peu postérieure l'élève à 5.723 N. C. (dont 1.700 pratiquants, *ibid.*, p. 140 — ROBERT-LABARTHE, p. 152). G. DUMONS (*B.*, 1909, t. 58, p. 471) évalue l'émigration à 10 ou 11%.

Mazamet, comptait, le 2 avril 1666, 1.582 religionnaires sur 1.829 habitants; en 1685 on lui attribuait 2.000 N. C. (GACHON, pp. 39-40 — ROUQUETTE, t. III, p. 19 — ROBERT-LABARTHE, p. 152; cf. aussi G. TOURNIER, 1921). Revel renfermait en 1665 900 huguenots et en 1685 1.027. Puylaurens était tombée de 1.600 protestants en 1665 à 1.420 N. C. en 1685

(Rouquette et Robert-Labarthe), Aiguefond contenait en 1685 414 N. C. et La Bastide Saint-Amans 862 (Id.). Cf. aussi J. Calvet, *Histoire de la ville de Saint-Amans*, Castres-Paris, 1887, pp. 102, 103, 111.

Diocèse de Mirepoix. Il n'avait que 7 communes dans la généralité. La statistique de 1662 y signale 2.352 protestants, celle de 1685 1.165. Bâville parle de 76 familles nobles, toutes catholiques, de 1.065 roturiers N. C. et de 56.791 anciens catholiques.

Bas-diocèse de Montauban. Si Montauban était la capitale d'une autre généralité (cf. *supra*), Meauzac, Lagarde, Verlhac, Corbarieu, La Court, Ventihac, Montbeton et Montbartier faisaient partie de la généralité de Toulouse (*B.*, 1908, t. 57, p. 84; Ch. Garrisson, *B.*, 1896, t. 45, p. 176). On en a évalué la population protestante à 2.500 (Id.). Cependant le recensement de 1662 ne la porte qu'à 1.376, celui d'Aguesseau qu'à 1240. Bâville reprend ce dernier chiffre et précise qu'il ne comprend aucun gentilhomme. D'après lui, le diocèse contenait 62 familles nobles et 34.396 roturiers anciens catholiques. A Villemur, 59 chefs de famille abjurèrent en septembre 1685. Il y eut quelques réfugiés (*B.*, 1936, t. 85, p. 32).

Diocèse de Rieux. Un dénombrement par paroisses de 1683 donna 4.293 protestants contre 2.448 (?) catholiques (il y avait déjà eu 51 abjurations; J. Lestrade, *Les huguenots dans le diocèse de Rieux, Archives historiques de la Gascogne*, XV[e] année, 2[e] s., fasc. 8, 1904, pp. 113-116 et n.). Aguesseau comptait en 1685 4.165 protestants: 3.302 abjurèrent du 11 octobre 1685 au 12 novembre 1686. Bâville mentionne 3 familles nobles N.C. sur 120 et 4.115 roturiers N. C. contre 26.948 anciens catholiques. Une statistique de 1700 porte à 4.359 le nombre des réunis (J. Lestrade, pp. 116-117; on trouvera le détail dans Robert-Labarthe, p. 155). Sur Gabre, cf. *B.*, 1904, t. 53, p. 266; sur les émigrés de Mas d'Azil, *B.*, 1878, t. 27, p. 340.

Diocèse de Saint-Papoul. Selon Bâville, tous les habitants (95 familles nobles et 23.010 roturiers) étaient des anciens catholiques.

Diocèse de Toulouse. En 1685, Aguesseau y comptait 497 réformés. Le même chiffre est repris par Bâville qui ajoute qu'il y avait 134.140 anciens catholiques ; et, en outre, 703 familles nobles dont aucune n'avait été hérétique. Au Mas-Grenier (élection de Rivière-Verdun) on trouvait 208 N. C. formant 54 familles (Ch. Garrisson, 1897, t. 46, p. 185).

Généralité de Tours.

Elle comprenait 16 élections en Touraine, Poitou, Anjou, Maine. La statistique générale de 1698 y signale 1.643 N. C. sur environ 1.069.616 âmes (Boulainvilliers, t. II, p. 151).

Diocèse d'Angers. Il renfermait une dizaine de lieux de culte : Angers, Saumur, Baugé, Craon, Mirebeau et Bourgueil, mais les idées nouvelles n'avaient pas atteint le peuple des campagnes (*Enc.*, t. I, p. 337 — M. Saché, *B.*, 1933, t. 82, p. 122). Les conversions étaient achevées à la fin de 1685 (Claude cité *B.*, 1885, t. 34, p. 495 et surtout Uzureau, *Anjou historique*, 1927, t. 27, pp. 76-78). Saché évalue la population protestante de Saumur entre 1600 et 1630 à 3.000. Les deux tiers partirent à la Révocation (*B.*, 1933, t. 82, p. 122).

Diocèse du Mans. Cf. une liste des églises dans l'*Enc.*, t. VIII, p. 565. A. Joubert (*Histoire de l'église réformée de Laval au XVII[e] siècle, 1600-1685, Bulletin historique et archéologique de la Mayenne*, 1888-1889, 2[e] série, t. I, pp. 186-188, 302 n., 314) énumère 8 familles dont 1 était sortie du Royaume, soit une cinquantaine de personnes. Il y avait plus de 17 N. C. dans la paroisse de La Brulatte. Sur la ruine des manufac-

tures, cf. Ch. Weiss, t. I, p. 115. Les quelques protestants qui subsistèrent pendant la période du Désert ne formèrent pas d'église (*Enc., loc. cit.*).

Diocèse de Poitiers. Le 30 octobre 1685 deux compagnies provoquèrent à Loudun 1.500 abjurations. On assurait en 1693 que plus de 200 familles, les plus riches, avaient émigré (A. Lerosey, *Loudun, Histoire civile et religieuse*, Loudun, 1908 — Lièvre, t. II, pp. 85, 166). D'après l'intendant, il n'était pourtant sorti en 1698 que 40 familles, soit 200 personnes; il restait 118 familles de N. C., qui comprenaient 475 personnes (Boulainvilliers, t. II, p. 159). L'élection renfermait 5.658 feux (Lièvre, t. II, pp. 54, 55).

Diocèse de Tours. 1° Ville de Tours. En 1634 l'église avait 57 baptêmes, en 1635 61; mais, en 1684, ce nombre était tombé à 31 (Stapfer, *B.*, 1876, t. 25, pp. 141-142). A. Dupin de Saint-André (*Histoire du protestantisme en Touraine*, Paris, 1885, pp. 192, 217, 293) en conclut qu'il y avait à Tours, vers 1670, 2.500 calvinistes. En 1685 ce chiffre était tombé à 1.500, dont 300 à 400 marchands et fabricants; l'émigration avait commencé bien avant. Mais elle s'accéléra puisque, selon l'intendant, sur 900 huguenots, tous marchands, on ne trouvait plus en 1698 que 400 N. C., y compris les enfants. Sur les conséquences économiques du Refuge, cf. *ibid.*, pp. 216-218 n. — *Enc.*, t. XII, p. 184 — Ch. Weiss, t. I, p. 100. Le protestantisme disparut complètement au XVIII[e] siècle (*Enc.*, t. XII, p. 186).

2° A Chinon il y avait 12 familles réformées dont, selon l'intendant, 4 étaient sorties en 1698 (Dupin de Saint-André, p. 293).

3° On rencontrait enfin à l'Ile-Bouchard un groupe protestant peu important (Id., p. 191 n.).

MÉLANGES

ABBAYES ET ORIGINES DES VILLES

On connaît la théorie de Pirenne, d'autant plus qu'elle fut exposée avec une incomparable maîtrise : les villes du Moyen Age ne sont pas la continuation des villes romaines; elles sont des renouvellements complets ou des créations qui se produisent au XI[e] siècle sous l'influence de la foudroyante reprise économique. Des marchands errants viennent se fixer ici ou là en « colonie »; ils ont leur droit particulier et par le fait même de leur origine inconnue ont acquis leur liberté. Ils se trouvent donc en lutte avec le pouvoir civil ou religieux préexistant. Par définition les foires ne sont pour rien dans la naissance des villes, ni — et c'est là ce qui nous retiendra — les abbayes qui à Limoges, Arras, Saint-Omer, Gand par exemple se sont établies aux temps mérovingiens.

Théorie générale. On pourrait se demander si toutes les villes de l'Europe ont une même origine. Laissons cela de côté. Depuis peu de temps ont paru quelques études sur des villes abbatiales : Nivelles, dans le Brabant[1], Arras[2], auxquelles s'ajoute l'ouvrage récent sur les Origines de Saint-Omer dû à M. Espinas[3]. Je crois que Saint-Omer est la seule ville qui possède un volume entier consacré à ses origines. Il est superflu de louer ici la qualité des travaux sortis de la plume de l'érudit infatigable qu'est M. Espinas; les problèmes urbains sont de ses préoccupations quotidiennes, l'examen de son livre ne peut qu'être fructueux.

Saint-Omer est le siège d'une des abbayes les plus considérables

1. Blanche Delanne, *Histoire de la ville de Nivelles, des origines au XIII[e] siècle*, dans *Annales de la Société archéologique ... de Nivelles*, XIV, 1944.

2. R. Doèhaerd, *le Tonlieu d'Arras* ,dans *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 4[e] série, t. II et III (1945-46); J. Lestocquoy, *les Étapes du développement urbain d'Arras*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXIII, 1944, p. 163-185.

3. Georges Espinas, *les Origines du capitalisme*, III, *Deux fondations de villes dans l'Artois et la Flandre française (X[e]-XV[e] s.), Saint-Omer, Lannoy-du-Nord*, Lille-Paris, 1946 (*Bibliothèque de la Société de l'histoire du droit des Pays flamands, picards et wallons*, XVI).

du Moyen Age, la charte de 1127 est la plus ancienne conservée en Flandre, la gilde marchande est la plus précoce de celles étudiées jusqu'à ce jour : d'où l'importance de ce cas. Suivons donc les vicissitudes de cette abbaye et de cette ville, en nous référant parfois aux abbayes d'Arras et de Nivelles pour comparaison.

Dans la première moitié du VII^e^ siècle (649), une abbaye est fondée. Le lieu est un marécage, sorte d'île ou de presqu'île. Cas fréquent à rapprocher des marais d'Arras et de Gand. A côté, une partie haute, non inondable. On assure que c'est là un lieu favorable pour l'établissement d'une ville. Les géographes sont aisément satisfaits. Enregistrons.

Un domaine a été donné à l'abbaye, expressément pour l'évangélisation de la contrée. La fondation réussit parfaitement. L'église sur la partie haute s'élève dès 662. Et voici les deux églises qui traverseront les siècles : l'abbatiale et, en face d'elle, la future collégiale, démembrement carolingien de l'abbaye, qui deviendra cathédrale en 1559. D'autres sanctuaires sont bâtis aux VII^e^-VIII^e^ siècles. Le dernier Mérovingien, Childéric III, y meurt en 752. Charlemagne accorde un privilège pour la chasse : il faut des peaux pour les ceintures, les sandales et la couverture des manuscrits. On achète du drap en Angleterre. C'est un grand domaine qui vit activement et dont les propriétés se multiplient en Flandre, Cambrésis et Vermandois. Il y a un marché important et M. Espinas conjecture qu'il y a, dès le IX^e^ siècle, un débarcadère, un « portus ».

Mais déjà le monastère n'est plus seul : on constate à Saint-Omer (qui s'appelle encore Sithiu) l'apparition d'habitants qui ne sont pas des moines ni des serviteurs : le peuple — *populus* — est nommé en 742. Notons qu'à Arras on avait déjà construit au VIII^e^ siècle, autour de Saint-Vaast, les églises qui deviendront les paroisses du Moyen Age, ce qui suppose des habitants. Le fait est le même : développement au VIII^e^ siècle.

Au début du IX^e^ siècle tout cela est en pleine activité : il y a cent trente moines, quatre édifices religieux, des écoles, un hôpital, des ateliers pour la préparation des peaux, un moulin modèle à Arques et on se sert de l'Aa pour entretenir des relations avec le dehors ; les relations avec la Grande-Bretagne sont à ajouter au tableau : elles ne cessèrent jamais.

L'extension continua : en 839 il faut se confier — non sans danger — aux soins d'un avoué pour la défense des propriétés qui s'étendent. La population devient une « multitude innombrable », on parle du « peuple tout entier » (*totius populi*) ; tout cela à remettre dans le cadre de l'époque, mais enfin il est clair qu'il y a une population qui vit à côté de l'abbaye. Vergers, vacheries, brasseries, pétrins, sont en exploitation. Pour couvrir les toitures on fait venir le plomb d'Angleterre. On a la notion d'un marché concédé à l'abbaye en 874, ce qui suppose une population environnante et une population d'acheteurs.

Arrivent les invasions normandes. Pillage et incendie comme

de coutume. Mais le monastère n'est pas abandonné. Au contraire on le fortifie et au moment de la grande invasion de 891 on rencontre, unis dans le péril, les « *nobiliores, inferiores et paupères* ». Voilà les classes sociales différenciées. On résiste donc et, en 954, il y a assez de monde pour qu'on constate une agitation « *turbatio multitudinis plebium* ». Cela indique que le nombre des habitants est assez important pour une action d'ensemble. On retrouve la même organisation qu'avant les invasions : écoles, hospices, dépendant de l'abbaye évidemment. Puis une coupure dans les textes entre 954 et 1042; alors apparaît le nom de Saint-Omer, la construction d'une église, et, en 1056, la mention des bourgeois, la gilde, la foire : c'est le Moyen Age.

On pourrait faire un récit moins documenté mais à peu près identique pour l'abbaye de Nivelles; pour Arras, Mlle Doehaerd, étudiant le tonlieu, remarque que la *familia* de Saint-Vaast se recrute parmi les habitants de la localité et parmi les populations environnantes. L'accroissement de cette *familia* à cause des avantages en matière d'impôts est tel que l'on doit s'en occuper et l'auteur constate que les mesures « prises par l'abbaye de Saint-Vaast témoignent de la clairvoyance de ses chefs ». Il est possible que Saint-Bertin ait agi de la même façon.

*
**

Tous les faits audomarois ont été exposés par M. Espinas comme une confirmation de la théorie de Pirenne, le volume portant en titre : *les origines du capitalisme,* ce qui paraît quelque peu singulier. Toutes les affirmations sont corroborées par des citations de Pirenne; on pourrait préférer pour une monographie l'exposé des faits et une conclusion. L'auteur paraît s'excuser quand il constate que le marché carolingien semble avoir une certaine importance. Pirenne, malgré cet accroc à sa thèse a, « bien entendu, absolument raison ».

M. Espinas affirme que l'abbaye a été fondée dans un dessein strictement religieux, ce qui est évident. Donc cette abbaye ne devait pas jeter le moindre regard au dehors. « Et quelque considérable qu'on puisse supposer la fortune accumulée dans l'abbaye, elle ne saurait être absolument comme dans tous les cas analogues qu'une « fortune dormante » (les derniers mots sont de Pirenne). N'est-ce pas excessif ? Les étoffes et le plomb viennent d'Angleterre; le vin, les soiries et le reste viennent d'ailleurs ; si les récoltes sont abondantes, si la laine des bergeries est en surplus, qu'en fait-on ? Pensons aux moines de Ferrières qui achètent leurs étoffes à Montreuil-sur-Mer.

M. Espinas voit après cette période strictement abbatiale (mais le texte de 742 montre pourtant une population agglomérée) une période « mixte » (820-895). Il y a un marché supplémentaire, des classes sociales distinctes. Il paraît pourtant que cela n'est rien. « Il n'y a que le monastère, tout se rattache à lui et, si on le sup-

primait, tout disparaîtrait. » Enfin dernière période de 895 à 1127. C'est la création de la ville puisqu'on nous assure qu'elle n'existait pas auparavant. Le plan de la ville montre cela, déclare M. Espinas; il est d'une régularité admirable et on pense à cette théorie de Rörig qui voit les villes fondées par des consortiums d'entrepreneurs.

En somme, la ville n'existe que depuis les environs de 900 environ; auparavant elle ne compte pas et la ville nouvelle se forme, non seulement en dehors de l'abbaye, mais « contre elle » en quelque sorte.

J'avoue que cela me semble sujet à discussion. Il est certain que les fondateurs de l'abbaye n'ont jamais prévu le développement d'une ville, pas plus que le fondateur de la Grande-Chartreuse n'a prévu la fabrication d'une liqueur. Mais les moines sont devenus là comme ailleurs, par la force des choses, les administrateurs d'un grand domaine. En occident c'était la forme économique de vie, ce qui ne veut pas dire que l'on vivait en cage. Autour du monastère se forment des organismes sociaux, écoles, hospices, moulins. Des hommes viennent y habiter. Il y a des nobles propriétaires aussi. Deux grandes églises : la rue se bâtit entre les deux, puisque ce sont les deux centres de vie : le plan est clair. Y a-t-il rien de nouveau après les invasions normandes ? Les mêmes hommes sont là. La vie économique reprend avec la tranquillité recouvrée. Il vient des gens des environs et on ne voit pas pourquoi ceux qui sont sur place ne feraient pas du commerce (à titre d'indication, les études sur la population génoise montrent cette adaptation d'une population qui de terrienne devient maritime et commerçante). On ne voit pas de différences d'espèce, mais de quantité entre les deux périodes. Les étiquettes n'y changent rien. Population para-monacale ou sub-monacale, dit M. Espinas parlant des VIII^e-IX^e siècles. N'est-ce pas affaire de vocabulaire ? M. Espinas trouve un nouvel argument dans le fait que le nom change ; avant 1046 c'est Sithiu, après c'est Saint-Omer. Ce serait la preuve que la ville naît et prend conscience d'elle-même. On objectera aisément que les faubourgs d'Arras ont perdu à la même époque leurs noms mérovingiens pour prendre des noms de saints sans jamais prétendre être des villes. Par surcroît le nom de Saint-Omer est celui du fondateur de l'abbaye et ce serait l'indice d'une sorte de laïcisation...

Je conclurai brièvement. D'abord je voudrais que les lecteurs qu'intéresse ce problème lisent le livre de M. Espinas pour y voir si, dans l'exposé même, ils trouvent une solution de continuité; si le rôle de l'abbaye paraît si minime. La question n'est pas sans importance pour l'histoire de l'Eglise de France : le rôle des abbayes dans la vie urbaine. Je voudrais ensuite que l'on cherchât, en se déprenant de l'enchantement des livres de Pirenne, l'histoire des villes abbatiales d'après les textes qui les font revivre dans leurs origines.

Beaucoup de lecteurs du livre de M. Espinas seront une fois de

plus reconnaissants de ce travail si complet, si scrupuleux même; en refermant l'ouvrage ils se demanderont peut-être : ce livre est-il à placer parmi les travaux qui apportent une confirmation à la théorie de Pirenne[4] ?

J. LESTOCQUOY.

LA SOUTENANCE DES THÈSES DU R. P. CHESNEAU : YVES DE PARIS ET SON TEMPS

Le 21 décembre 1947, le R. P. Chesneau (en religion P. Julien Eymard), bibliothécaire de l'Université Catholique d'Angers, a soutenu devant la Faculté des Lettres de Rennes ses thèses pour le doctorat sur *le Père Yves de Paris et son Temps.* Déjà fort honorablement connu parmi les érudits qui s'intéressent à l'histoire religieuse du XVII[e] siècle par les articles qu'il a donnés aux *Études Franciscaines*, aux *Annales de Bretagne* et à la *Revue d'histoire de l'Église de France*, le R. P. Chesneau avait, par sa formation théologique et philosophique et par la richesse de ses connaissances sur le monde religieux et sur le mouvement libertin durant la première moitié du XVII[e] siècle, toute la compétence nécessaire à l'étude d'un théologien dont la réputation, considérable de son vivant, a subi après sa mort une éclipse injustifiée. Les membres de son jury ont été unanimes à rendre hommage au soin scrupuleux dont témoignent ses deux volumes, à l'ampleur et à la profondeur de ses recherches, à la rigoureuse sûreté de sa méthode et à l'intelligence avec laquelle il a utilisé les résultats de son enquête.

La thèse complémentaire expose la *Querelle des Évêques et des Réguliers de 1630 à 1638*, à laquelle le Père Yves a pris une part importante. Le rapporteur s'est plu à louer le récipiendaire de son expérience du travail historique, dont le détail est présenté, pour la documentation inédite, dans des tableaux chronologiques qui en font ressortir la richesse. Le sujet était d'un grand intérêt : il s'agit en effet d'une des périodes les plus caractéristiques de la séculaire querelle que la question des exemptions entretint entre évêques et réguliers et l'épisode se place à une époque où cette querelle prit une tournure assez critique pour que l'on affectât du côté des réguliers d'y voir un danger de schisme. Sur ce danger le rapporteur a toutefois estimé que le père Chesneau avait tendance à en exagérer la gravité.

Le corps de son livre est formé de l'analyse des ouvrages capitaux des deux principaux adversaires, le *Directeur désintéressé*

4. M. Perroy m'a communiqué son étude sur le livre de M. Espinas destinée à la *Revue du Nord*. Ce fait et l'échange oral de nos idées expliqueront des ressemblances; par ailleurs nos conclusions sont absolument concordantes.

de J. P. Camus, ancien évêque de Belley et abbé d'Aulnay, et les *Heureux Succès de la Piété* du père Yves de Paris. L'ensemble constitue une contribution d'un grand intérêt à l'histoire ecclésiastique du XVII[e] siècle, un ouvrage propre à faire comprendre la manière dont se développaient les conflits au sein du clergé et le caractère des polémiques religieuses en un temps où elles tenaient dans l'opinion une place analogue à celle qu'ont aujourd'hui les questions sociales ou politiques.

*
**

La thèse principale a pour objet l'*Apologétique* du Père Yves, et s'enrichit d'une enquête très poussée et probablement définitive sur l'apologétique avant Pascal.

Le P. Chesneau a estimé que le P. Yves, dont la pensée est quelquefois profonde et saisissante, mais la plupart du temps banale ou déconcertante, ne pouvait supporter une analyse continue et qu'il fallait l'étudier en fonction de son temps. Le livre porte donc non seulement sur la pensée religieuse du capucin, mais sur celle des apologistes de Charron à Pascal. L'œuvre du P. Yves ne pouvait, en raison de son étendue, être embrassée dans son ensemble. Ayant remarqué que les auteurs religieux parlent de lui comme d'un prédécesseur de Pascal, le Père Chesneau s'est décidé à se limiter à son apologétique. L'étude de son œuvre morale ascétique et sociale pourra venir par la suite.

Certains membres du jury ont fait des réserves sur cette conception qui, partant d'un écrivain de second ordre, tentait une explication de toute l'apologétique prépascalienne. Le récipiendaire a réclamé le droit de juger que l'étude d'un tel auteur était révélatrice et par suite nécessaire à la connaissance de l'esprit de son temps et que sa tentative, qui ne néglige aucun des courants de l'époque, était un essai de « décentralisation » et répondait à certaines tendances de l'érudition contemporaine.

Le jury a été unanime à regretter que le Père Chesneau, même avec le concours de plusieurs chartistes et de beaucoup d'historiens religieux, n'ait pu dissiper les ténèbres qui enveloppent la personnalité civile du Père Yves. Le rapporteur de la thèse principale a témoigné de la courageuse ténacité que le récipiendaire avait mise à une enquête qui ne lui a apporté que des déceptions.

L'apologétique du Père Yves se trouve contenue dans sa *Théologie Naturelle,* parue de 1633 à 1638; on peut y joindre le *Traité de l'Indifférence* (1640) contre les stoïciens et quelques pages du *Jus Naturale* (1640) et du *Digestus Sapientiae* (1640 1674).

Dans son Introduction, après avoir indiqué ce qu'on sait sur la personne et l'œuvre du Père Yves de Paris, le P. Chesneau définit son sujet, jette un coup d'œil sur l'apologétique du XVII[e] siècle et expose, non sans quelques sévérités, l'état des études sur la question.

Dans une série de dix chapitres, il étudie :

I. — La pensée yvonienne, principalement dans ses sources (Raymond Lulle, Marsile Ficin, saint Augustin, saint Thomas, Nicolas de Cues, Aristote, mais interprété et déformé par les savants du XVI[e] siècle).

II. — Le courant libertin, dont la force est prouvée par le nombre des apologistes qui s'y opposent. (A ce propos le Père Chesneau a très solidement établi qu'en se prenant aux Padouans et principalement à Pomponazzi, le capucin ne s'attaquait pas à des fantômes; mais pour avoir trop regardé ce courant à travers ses adversaires apologistes, il a quelque peu négligé de l'intégrer dans la longue histoire de l'incrédulité et de montrer qu'il était bien autre chose qu'un accident résultant de la dépravation des mœurs ou du malheureux état de l'Église de France).

III. — Le sentiment de Dieu (au sens du XVII[e] siècle); pièce maîtresse de l'apologie du capucin; non pas aveu d'impuissance, mais doctrine venue par Marsile Ficin de l'innéisme platonicien.

IV. — Le problème de la raison et de la foi, qui se pose nécessairement au seuil de toute apologie.

V. — La méthode yvonienne, c'est à-dire les moyens par lesquels l'apologiste s'applique à exciter le sentiment et à éclairer la raison.

VI à VIII. — Les preuves proprement apologétiques de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, et le problème des rapports de Dieu avec la création (connaissance que nous pouvons avoir de Dieu, création, anges, démons, concours divin et libre arbitre).

IX. — Enfin les motifs de crédibilité, c'est-à-dire comment, après avoir ainsi amené l'incroyant au seuil de la foi, l'auteur de la *Théologie Naturelle* lui prouve la nécessité d'une révélation, puis, le *Credo* prononcé, lui montre les richesses du dogme chrétien.

X. — Le dernier chapitre étudie le style. Pour le père Chesneau le Père Yves, qui ne mérite ni l'enthousiasme des uns ni le dénigrement des autres, est essentiellement un orateur. Ce chapitre, qui n'était peut-être pas d'une nécessité absolue, a été l'objet, non dans son ensemble mais dans quelques-uns de ses détails, des critiques du président du jury.

Dans la plupart de ces chapitres, par une revue des apologistes contemporains jusques et y compris Pascal et Bossuet, l'auteur suivant le programme qu'il s'est tracé, situe l'œuvre qu'il étudie et détermine les courants de l'apologétique prépascalienne.

*
**

L'essentiel de la Thèse peut se résumer ainsi.

Par les auteurs qu'il combat et par ceux qui l'inspirent, le Père Yves se rattache à la Renaissance; mais son orthodoxie s'abrite derrière saint Augustin et saint Thomas, ce qui donne à son sys-

tème un équilibre et une harmonie qui font contraste avec le bouillonnement du siècle précédent.

L'apologétique du père Yves est scientifique. La science qu'elle utilise nous paraît ridicule. Elle ne l'était pas en 1633. Mais démodée au temps des *Pensées,* elle peut expliquer quelques-unes des réactions de Pascal contre certaines preuves physiques de l'existence de Dieu. On peut dire que cela n'est pas particulier au capucin, que sa méthode est tout à fait typique, qu'elle mérite d'être étudiée et permet de comprendre la pensée religieuse du XVII^e^ siècle, si profondément enté sur le précédent.

Le père Yves est aussi un spécialiste de l'apologétique du cœur. Sur ce point il est à part; on ne trouve chez lui ni, comme dans toute apologétique thomiste, le primat de la raison, ni, comme dans toute apologétique augustinienne le primat du sentiment; mais un dosage de l'un et de l'autre. Pour exciter le sentiment de Dieu, le capucin a recours à la nature, c'est-à-dire au monde extérieur. En cela encore il est de son temps, mais à sa façon : non pas tant pour voir dans le monde extérieur le reflet de l'unité divine que pour la finesse de l'observation et la qualité de ses descriptions. Mérites qui en font un précurseur de Fénelon et de ceux qui ont marché dans le sillage de l'archevêque de Cambrai, Nieuwentyt, Pluche, Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand et les Romantiques.

Il reprend à sa manière ce lieu commun de l'apologétique qu'était alors l'argument du pari. Il prend chez lui une valeur particulière du fait qu'il lui sert pour tirer parti contre le libertin du sentiment de l'immortalité. Le P. Chesneau y insiste en vue de son interprétation du pari de Pascal.

Sur les rapports de la foi et de la raison le Père Yves, qui donne à la raison une valeur égale à celle du sentiment, adopte une position thomiste. Au grand scandale de certains de ses contemporains, augustiniens intransigeants, il se déclare nettement pour l'usage de la raison. Ainsi l'ordre de son apologie ressemble à celui de la *Somme contre les Gentils :* preuves de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, de la Providence, de la nécessité d'une révélation; enfin, seulement quand tout est prouvé, examen des motifs de crédibilité. Mais sous cette apparence il y a une différence fondamentale, car tout au long de son argumentation le capucin a recours non pas à la seule raïson, mais aussi au sentiment, au cœur.

Cette étude amène l'auteur à distinguer autour de son apologiste trois courants dans l'apologétique prépascalienne :

1. — L'apologétique classique, ou thomiste, examen froid et méthodique des diverses raisons de croire. Charron est un des représentants les plus connus de ce courant.

2. — L'apologétique augustinienne, plus psychologique, sans être pour autant humaniste. Car elle prend à saint Augustin ses vues pessimistes sur l'homme et s'appuie non pas tant sur la

raison, dont elle se défie, que sur le cœur. Son représentant le plus autorisé est Bossuet avec le franciscain Jean Boucher.

3. — L'apologétique humaniste, ou du sentiment. Avec les thomistes elle fait confiance à la raison et déclare qu'il faut commencer par examiner les raisons alléguées à l'appui des thèses chrétiennes. Avec les augustiniens elle accorde une place au cœur, par suite à une analyse morale plus poussée, ainsi qu'au sentiment de la nature. Elle est essentiellement optimiste et choisit parmi les solutions autorisées par l'Église celles qui sont les plus favorables à la nature humaine. Le Père Yves est le représentant le plus typique de cette apologétique. On peut lui joindre Jean de Silhon et dans une certaine mesure le père Mersenne.

Pascal — auquel aboutit l'ouvrage du Père Chesneau — se rattache au courant augustinien. Il se défie de la raison, il accorde au cœur une prééminence qui n'est pourtant pas exclusive. Il a tendance au pessimisme et commence par demander au libertin de s'agenouiller, de « s'abêtir », de croire. Mais il ne le fait pas comme les autres augustiniens. Physicien il répudie l'argument d'autorité dans les sciences de la nature; il doit le répudier en matière d'apologétique, du moins tant que son libertin ne s'est pas rendu. Il a donc recours à une analyse morale, dont on trouve les linéaments dans ses devanciers, et qui est constituée principalement par un continuel renversement du pour ou contre, lequel lui appartient en propre. Quand l'incrédule est troublé dans sa fausse sécurité, quand ses convictions rationalistes sont bouleversées, Pascal lui demande de parier et l'amène ainsi à l'acte foi. Alors commence pour le converti, dans l'humilité du cœur et à la lumière de la grâce, une étude approfondie des motifs de crédibilité.

⁂

Telles sont les idées que le Père Chesneau expose avec beaucoup de fermeté, à la lumière d'une grande érudition et soutient d'une argumentation à laquelle il est difficile de résister, même quand on ne les partage pas. Il s'attarde souvent avec une sorte de complaisance à analyser dans un minutieux détail les démonstrations de son auteur. Il est visible qu'il craint, en abrégeant, de fausser une pensée dans la masse confuse de laquelle il apporte de la clarté : au point qu'on peut se demander s'il ne lui est pas arrivé d'y voir plus clair que le Père Yves. Cela ne va pas sans une certaine surabondance, sous laquelle l'apologétique prépascalienne se trouve un peu étouffée. Aussi est-il à souhaiter que le Père Chesneau, suivant la suggestion d'un de ses juges, se décide à tirer de son gros livre une histoire rapide de cette apologétique, prise non plus de biais mais directement.

A la soutenance, le récipiendaire s'est défendu avec la même fermeté, beaucoup de présence d'esprit et de bonne humeur, et une grande facilité de parole. Ses juges ont retrouvé une égale richesse d'information.

Les pages de son livre où ils rencontraient quelques-uns de nos grands auteurs, Montaigne, Charron, Pascal, Bossuet, leur ont fourni naturellement les meilleures occasions de rompre avec lui quelques lances. Le problème du pari a été l'objet d'une assez longue discussion. Le rapporteur en particulier s'est appliqué à lui développer les raisons qui l'empêchent d'adhérer à ses vues et de faire une place éminente dans l'apologie que préparait Pascal à un argument qui heurte beaucoup de lecteurs, croyants et incroyants, et qui paraît en opposition manifeste avec tout ce que Pascal a dit et pratiqué de l'art de persuader, « lentement, par douceur, non par empire, en tyran, non en roi ». Le débat fut animé; il semblait quand il cessa que les positions tendaient à se rapprocher.

*
**

L'œuvre du Père Chesneau, très fouillée, bien conduite, présentée avec clarté, précision et quelquefois agrément, apporte une contribution considérable à la connaissance d'une des périodes les plus importantes de notre histoire religieuse. Elle témoigne de son expérience et de sa haute valeur intellectuelle et mérite pleinement la mention *Très Honorable* qui lui a été décernée et *les félicitation* qu'y a jointes son jury.

Georges Collas.

BULLETIN CRITIQUE

Étienne Clouzot. — *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, publiés sous la direction de M. Joseph Calmette (Recueil des Historiens de la France, Pouillés, t. VII.) — Paris, 1940-1946. 2 vol. in-4° de cxxiv-777 pages.

Les trois provinces ecclésiastiques étudiées dans le travail de M. Clouzot correspondent, en gros, aux provinces romaines de Séquanaise (*Maxima Sequanorum*), des Alpes Grées et Pennines et à la moitié de la Viennoise (Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Orange, Cavaillon, Avignon, Arles, Marseille· s'en étant détachées pour constituer la province ecclésiastique d'Arles). Les diocèses étudiés sont : Besançon, Lausanne, Bâle, Belley, Moutiers-Tarentaise, Sion, Aoste, Vienne, Genève, Grenoble, Valence, Die, Viviers, Maurienne. Par la publication du travail de M. Clouzot se trouve comblé l'hiatus qui, sur la carte, séparait les provinces de Trèves (pouillés publiés par M. V. Carrière) et de Lyon (pouillés publiés par A. Longnon) des provinces du sud-est : Aix, Arles et Embrun (pouillés publiés par M. Clouzot).

Apparemment le plan imposé par feu A. Longnon à ses collaborateurs est inchangé : l'ouvrage est divisé en trois parties : une introduction, le texte des documents, une table[1]. Pourtant M. Clouzot apporte des améliorations notables à chacune des parties du travail. L'introduction comprend (c'est le plan de Longnon) une étude descriptive et critique des documents utilisés pour chaque diocèse, une étude de la géographie historique du diocèse. Mais tandis que Longnon se contentait de donner l'énumération des divisions intérieures du diocèse (ce qu'il appelait bizarrement les circonscriptions divisionnaires) et d'en indiquer très sommairement l'évolution, M. Clouzot, continuant l'initiative qu'il avait prise avec son travail sur Arles, Aix et Embrun, donne à la fois les divisions intérieures des diocèses et leurs limites extérieures. La description des frontières des diocèses est faite en prenant pour base les lignes de démarcation portées sur la carte de Cassini. Les erreurs de Cassini et les modifications successives des frontières diocésaines sont indiquées avec toute la précision possible dans l'état des documents, et en tenant compte des travaux

1. La table forme un volume à part, mais paginé à la suite.

publiés par les spécialistes. Précieux effort de compilation et de critique dont les professionnels de la géographie historique sauront le plus grand gré à l'auteur.

Les documents publiés sont pour une part notable des inédits (on mesurera là aussi le progrès par rapport aux publications similaires de Longnon). De plus ces documents sont pour les neuf dixièmes autre chose que des pouillés. Presque tous sont des comptes ou des taxes de sommes perçues par les collecteurs apostoliques ou dues à l'évêque. Un très précieux manuscrit du Vatican, que l'on croyait être du XIV^e^ siècle et qu'une étude précise a révélé être de 1275 au plus tard, donne l'état des bénéfices à l'époque où fut levée la décime décrétée en 1274 par le concile de Lyon. Ce manuscrit offre entre autres l'avantage de donner, pour une époque identique, la description précise des bénéfices dans tout l'ensemble des territoires étudiés — sauf le diocèse de Bâle et la province de Tarentaise. On sait que la discordance entre les dates des documents pour les différents diocèses est l'une des difficultés les plus sérieuses que l'on rencontre quand on étudie l'ancienne géographie ecclésiastique.

Les textes étudiés sont tous du Moyen Age. Mais mention est faite des documents postérieurs et les références précises sont données; soit au dépôt d'archives soit aux publications qui ont été faites.

Malgré tout ce que M. Clouzot a pu apporter de perfectionnements au plan de Longnon, il est tout à fait déplorable qu'un travail — surtout géographique — comme le sien ne soit accompagné d'aucune carte. Prenez la peine de reporter sur une carte la description des limites diocésaines, dont, à la lecture, vous avez l'impression qu'elles sont fort bien détaillées : vous verrez à chaque coup de crayon surgir des problèmes dont le texte de M. Clouzot ne donne pas la solution. Il eût été si facile à l'auteur de résoudre ces problèmes, ou en tout cas d'indiquer sur quels points les limites étaient obscures ou disputées ! Qu'il s'agisse de géographie historique ou de toute autre étude géographique, il existe un principe qui ne souffre aucune exception : toute description doit pouvoir être cartographiée : économie de temps pour le lecteur, allègement typographique obtenu par la suppression de listes fastidieuses de localités frontières. Enfin, est-il bien utile de prendre comme base la carte de Cassini, qui est de la fin du XVIII^e^ siècle et dont tous les « usagers » savent que les lignes de démarcation sont toujours à revoir ?

E. JARRY.

Emmanuel BERL. — *Histoire de l'Europe. D'Attila à Tamerlan.* — Paris, Gallimard, s. d. [1945]. In-12 de 309 pages.

Malgré son titre, cette « Histoire de l'Europe » ne peut être considérée comme un nouveau manuel historique où seraient exposés, même sommairement, les principaux faits de l'histoire mé-

diévale. L'auteur n'est pas historien et sa bibliographie, placée en regard de la page de titre, indique clairement qu'il ne s'est pas préparé, comme tant d'autres, à un ouvrage de synthèse par des travaux scientifiques, portant sur telle ou telle question spéciale. Il indique lui-même dans son introduction qu'il n'a pas eu la prétention de « faire le tour d'un sujet dont chaque partie réclamerait l'effort de toute une vie ». Aussi son livre affecte-t-il plutôt l'allure de considérations générales sur l'histoire de l'Europe au Moyen Age; c'est une sorte de méditation, de « discours », qui laisse tomber un grand nombre d'événements et ne mentionne qu'incidemment, ou même pas du tout, certains personnages de premier plan : des papes comme Grégoire le Grand, Nicolas Ier, Grégoire X, Clément VI n'existent pas plus dans ce livre que saint Thomas d'Aquin ou saint François d'Assise, ce que l'on ne peut évidemment que regretter dans une Revue qui a pour objet l'histoire de l'Église.

Cette singulière omission tient sans doute à la conception du livre qui n'est pas dépourvue d'une certaine originalité. M. Emmanuel Berl a voulu réagir contre la tendance des historiens (qui n'est pas d'ailleurs aussi généralisée qu'il le croit) d'écrire l'histoire particulière de chaque nation européenne ou même simplement l'histoire de l'Europe. « Il nous faut, écrit-il dans son introduction (p. 11), substituer à ces histoires verticales une histoire horizontale qui fasse ressortir entre les patries la communauté d'événements, comme le sociologue la fait ressortir entre les individus. » En d'autres termes, il faudrait aligner l'histoire de l'Europe sur celle de l'Asie dont l'Europe n'est que le prolongement, la dépendance, ou, pour employer encore les propres expressions de M. Berl, « regarder l'Europe du point de vue d'un Asiatique », ce qui entraînerait « un bouleversement des perspectives », car, ajoute-t-il aussitôt, « considérés par rapport à l'Orient, nos capitaines paraissent chétifs », nos batailles les plus célèbres ne sont plus que des « escarmouches brillantes » et ainsi de suite. Les seuls généraux européens qui aient les sympathies de M. Berl sont ceux qui ont repoussé le flot asiatique ou fait œuvre de conquérants au delà des frontières de l'Europe. Cortès, Pizarre, Clive, Stanley, Bugeaud, Lyautey ou encore le prince Eugène devraient être placés au-dessus de Condé, de Turenne, même de Napoléon « qui se meut à une échelle plus petite que Timour et que Gengis-Khan. »

Le sous-titre du livre, *d'Attila à Tamerlan*, est significatif de cet esprit. C'est par rapport aux événements asiatiques qu'est envisagée l'histoire de l'Europe médiévale, « appendice, follement découpé, de l'Asie ». Aussi bien la chute de l'Empire romain tient-elle une place importante, mais, ce qui est surtout mis en relief, c'est qu'elle a été provoquée par une sorte de résurrection de l'Orient dont l'effondrement momentané avait permis la grandeur de Rome, car celle-ci « s'insère dans l'intervalle que la crise asiatique et plus particulièrement la crise perse lui ménagent. » Par

la suite, aux yeux de M. Berl, l'histoire du Moyen Age occidental se présente sous l'aspect d'une série de tentatives avortées en vue de la reconstitution de l'Empire romain et, si l'Occident a connu par moments un réveil temporaire, le Moyen Age, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, qui voient le triomphe de l'Asie, se termine « sous le signe de Satan, dans un monde de reflets et de miroirs, résigné à son propre néant. »

Telle est l'idée essentielle du livre. Elle n'est certainement pas dénuée de toute vérité, mais on peut reprocher à M. Berl d'être tombé lui-même dans une erreur analogue à celle qu'il reproche, injustement d'ailleurs, à certains historiens. Son livre a un caractère systématique qui lui fait laisser de côté une bonne partie de ce qui a fait la grandeur, au Moyen Age, de cette Europe dont il tend à minimiser le rôle. Sur la pensée chrétienne, sur la civilisation occidentale, sur les efforts pour organiser le monde conformément à la justice, on attendait vraiment autre chose que des développements vagues et secs. Et comment, dans un livre où l'Europe est étudiée en fonction de l'Asie, l'auteur a-t-il pu laisser de côté l'effort missionnaire tenté par saint François d'Assise, dirigé et organisé par Jean XXII, sur lequel M. Berl ne paraît guère informé.

Le manque d'information est d'ailleurs l'autre grand reproche que l'on peut faire à ce livre. La bibliographie jetée à la fin est peu scientifique et les lacunes qu'elle renferme expliquent bien des erreurs ou des déficiences. Pour nous borner à l'histoire ecclésiastique, il est vraiment choquant de voir le fameux décret de 1059 sur l'élection pontificale attribué à Alexandre II et non pas à Nicolas II ; M. Berl s'imagine que le conclave, dont il parle à propos des élections des XI^e^, XII^e^, XIII^e^ siècles, a été institué dès ce moment; il est vrai que Grégoire X n'existe pas pour lui; en revanche, p. 228, Nicolas II tient la place de Nicolas III, de même que, p. 239, Clément V prend celle de Clément VII. Ces dernières négligences pourront être sans doute mises au compte de l'imprimeur, mais celui-ci ne saurait être incriminé d'avoir attribué la carence du pape romain, à l'entrevue envisagée avec Benoît XIII, non pas à Grégoire XII, mais à Boniface IX qui était mort et n'avait même pas eu Grégoire XII comme successeur immédiat ; dans la même page (p. 240), l'élection de Martin V est placée en 1424 au lieu de 1417; tout l'exposé du Grand Schisme serait d'ailleurs à revoir comme tant d'autres pages d'une information peu sûre. Nous ne voulons pas prolonger ce réquisitoire qui, si sévère qu'il puisse paraître, ne nous empêche pas de rendre hommage à l'effort de l'auteur pour situer les problèmes historiques et à de riches qualités d'esprit qui méritent d'être louées.

Augustin FLICHE.

Jean-Berthold MAHN. — *L'Ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII^e siècle (1098-1265)* (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 161). — Paris, E. de Boccard, 1945. Grand in-8° de VII-320 pages.

Ce livre est important : il enrichit beaucoup notre connaissance de l'histoire, et il fait réfléchir. Il faut donc savoir gré à M. L. Halphen de l'avoir donné au public et d'en avoir présenté l'auteur en une sobre et belle introduction. J.-B. Mahn, alors lieutenant, fut tué le 23 avril 1944 près du Garagliano. Son travail avait été achevé deux ans plus tôt : ses qualités méritaient qu'il fût publié; ce qu'il y manque parce que, depuis, la documentation a progressé, ne peut lui être reproché, mais doit être signalé.

L'ouvrage comporte trois parties d'inégale valeur. La première étudie, d'un point de vue général, *les Origines de l'Ordre de Cîteaux*. Le chapitre premier, consacré à *la Vie monastique à la fin du XI^e siècle*, dépend assez étroitement des résultats acquis par M. Guy de Valous au sujet du *Monachisme clunisien;* l'auteur en donne un résumé fidèle, sans cependant y introduire les nuances qu'autorisait une étude détaillée et que le sujet exigerait : de là quelques affirmations rapides, quelques généralisations sans fondement et quelques inexactitudes qu'eût évitées un recours aux sources utilisées par G. de Valous. Mais ce sont là fautes vénielles dans un ouvrage très vaste auquel ces pages ne servent que d'introduction.

Les deuxième et troisième chapitres, sur *la Fondation de Cîteaux* et *la Création de l'Ordre cistercien*, s'inspirent directement des articles, trop peu remarqués en général, qu'a publiés jadis Dom Othon Ducourneau, dans la *Revue Mabillon* (t. XXII (1932), p. 133-164, 233-252; XXIII (1933), p. 1-32, 81-111, 153-189) sur les mêmes sujets. J.-B. Mahn en adopte les conclusions et il se livre à une analyse sommaire des documents relatifs aux origines de Cîteaux et de ses observances. Ici se pose tout le problème des formes successives qu'a revêtues la *Charte de charité*, problème débattu depuis le XVII^e siècle, et capital, étant donné le culte que les Cisterciens ont toujours eu pour la lettre même des textes de leurs premiers législateurs. Ce problème, l'auteur n'a pas cherché à le résoudre. Or, au moment où il achevait son travail, paraissait un petit volume que les circonstances rendirent — et rendent encore — difficile à consulter et dont il est utile de présenter ici les résultats : un professeur de l'Université de Ljubljana, Josip Turk, y édite, sous le titre *Provtna Charta Charitatis* (Ljubljana, Kramaric, 1942, gr. in-8° de 56 pages), la rédaction primitive de la Charte de charité, découverte par lui dans les manuscrits Univ. 31 de Ljubljana et Car. 175 de la Bibliothèque centrale de Zurich. Cette édition est précédée d'une introduction écrite en slovène, mais qu'a résumée Dom Bruno Griesser dans la *Zeitschrift für Katholische Theologie* (Wurzbourg, t. LXVII (1943), p. 81-88). De-

puis, l'ouvrage de Mgr J. Turk a été publié en latin dans les *Analecta sacri Ordinis Cisterciensis* (tome I (1945), p. 11-61). Dom Griesser pense que les deux témoins retrouvés par J. Turk doivent dépendre d'un archétype qu'il y aurait lieu de chercher en Alsace, en Lorraine, ou dans leurs environs. Du texte, déjà excellent, qui vient enfin d'être reconstitué, il ressort que les principales différences entre la forme primitive de la Charte de charité (que nous désignerons ici par les sigles C C I), et la forme modifiée, connue jusqu'à présent (C C II), portent sur les quatre points suivants :

1. Visites. C C I : l'abbé de Cîteaux doit visiter lui-même les abbayes filles; C C II : il peut les faire visiter par ses « co-abbés ». — C C I : rien n'est prévu au sujet de la visite de Cîteaux, sauf dans le cas où des circonstances spéciales rendent nécessaire d'en remplacer l'abbé; C C II : les abbés des quatre premiers monastères (La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond) visitent chaque année Cîteaux.

2. Chapitre général. C C II est beaucoup plus précise que C C I en ce qui concerne la date d'ouverture du chapitre, les excuses admises de la part des absents, les sanctions portées en cas d'excuses insuffisantes, la désignation des remplaçants des abbés empêchés. C C II admet seule que les abbés de monastères trop éloignés ne se rendent pas chaque année au chapitre. Signalons que C C I reconnaît comme motifs justifiant l'absence d'un abbé la maladie de celui-ci et la *consecratio novitiorum.*

3. Elections abbatiales. Administration pendant la vacance : C C I : elle est assurée par le couvent; C C II : elle est assurée par « l'abbé-père », c'est-à-dire l'abbé de Cîteaux. — Participation des abbés à l'élection : C C I : l'abbé de Cîteaux se joint seul aux moines du monastère vacant; C C II : d'autres abbés sont convoqués. — Election à Cîteaux : C C I : l'administration pendant la vacance est confiée à l'abbé de La Ferté; C C II : elle incombe aux abbés des quatre premiers monastères.

4. Déposition des abbés et exemption. C C I : après avoir admonesté quatre fois sans résultat un abbé fautif, l'abbé de Cîteaux doit déférer sa cause à l'évêque du diocèse où se trouve le monastère de cet abbé et aux chanoines de cette église; l'abbé de Cîteaux n'intervient plus que si cet évêque et ses clercs ne prennent pas eux-mêmes les mesures et sanctions nécessaires; l'élection du nouvel abbé est faite par les moines de ce monastère et les autres abbés. C C II : l'évêque n'intervient pas; l'abbé de Cîteaux règle le cas, d'accord avec d'autres abbés, ou le soumet à la décision du chapitre général. Dans le cas où il faut procéder contre l'abbé de Cîteaux, C C I précise que les abbés des quatre premiers monastères ne peuvent ni déposer l'abbé de Cîteaux, ni l'excommunier; ils doivent en référer à l'évêque de Chalon.

En somme toutes les différences qui apparaissent entre les deux rédactions de la Charte de charité s'expliquent aisément. Tandis que la forme primitive a pour auteur saint Étienne Harding en

personne — ceci appert de plus d'une expression du texte de J. Turk, — la forme qui était connue jusqu'à présent est l'œuvre d'abbés postérieurs. La forme primitive n'avait été écrite que pour régler les relations entre un petit nombre de monastères; la forme dérivée, elle, pourvoit aux besoins d'une congrégation déjà fort répandue : l'autorité de l'abbé de Cîteaux y passe au second plan, au profit de celle des abbés des quatre premiers monastères. La rédaction première est moins précise, elle porte un caractère moins juridique, elle prévoit moins de cas; la seconde met à profit bien des expériences et des déceptions. La législation cistercienne a été quelque chose de vivant; elle évoluait, s'adaptant, devenant plus souple, en tout cas plus riche en prescriptions. Mais, si on y faisait plus de part à l'organisation, on y faisait fonds beaucoup moins sur la charité qui, à l'origine, devait résoudre ou éviter tous les conflits. A Cîteaux comme ailleurs, l'esprit hérité des fondateurs perdait peu à peu de sa force, et on n'y a pas entièrement suppléé par des lois. Une comparaison minutieuse entre les deux rédactions de la Charte conduirait, semble-t-il, à des constatations très instructives à cet égard.

C'est sur la base du texte évolué (C C II) que J.-B. Mahn fait l'histoire des institutions cisterciennes aux XII[e] et XIII[e] siècles. Dans les deuxième et troisième parties de son livre, il aborde les deux problèmes de *l'Exemption de l'Ordre* et du *Gouvernement de l'Ordre*. On ne peut songer à résumer cette étude très dense et dont toute la valeur repose sur une documentation abondante et précise. Tout n'est pas neuf en ce vaste exposé; mais dans cette synthèse, très personnelle et cependant très objective, l'auteur critique les données acquises avant lui et y ajoute beaucoup d'éléments importants. Qu'il suffise donc de suggérer quelles orientations son travail ouvre aux recherches et aux réflexions de ceux qui tentent de connaître et surtout de comprendre l'évolution du monachisme au Moyen Age et particulièrement en France.

Pour mesurer l'apport propre à Cîteaux dans le progrès du monachisme, il y aurait lieu de mettre en parallèle ces deux grandes congrégations que furent celle de Cîteaux et celle de Cluny. Mais G. de Valous s'est moins attaché aux origines de Cluny qu'à son évolution tardive, et on est réduit à faire, pour ainsi dire, des sondages, ce qui est nécessairement fort délicat. A la différence de ce qui était le cas dans l'Ordre de Cîteaux, les monastères qui vivaient selon l'observance de Cluny n'avaient pas tous avec elle ni entre eux les mêmes liens; ces liens, parfois, étaient très lâches et n'entraînaient même pas l'adoption d'usages uniformes; les conceptions étaient larges et souples et les pratiques variées, ce qui pouvait entraîner des abus. Dans l'Ordre de Cîteaux, au contraire, l'idéal est fixé une fois pour toutes et imposé à tous, et les lois sont rigides qui ont pour but d'en assurer la réalisation. Le souci constant des abbés sera de faire appliquer la lettre même de la Règle de saint Benoît, de la Charte de charité sous ses formes successives, et des décisions des chapitres généraux. Les usa-

ges de Cîteaux avaient été élaborés en réaction contre les abus dont les monastères clunisiens donnaient quelquefois le spectacle. A force de vouloir éviter ces abus par des textes législatifs, on tomba dans un autre excès; Abélard a tourné en ridicule ce littéralisme naïf, et ce n'était pas sans raison. Un document que J.-B. Mahn ne mentionne pas offre un exemple curieux de cette préoccupation : saint Benoît, dans sa Règle, parle d'hymnes « ambrosiens »; croyant que ces paroles désignent, sous sa plume, des textes dont saint Ambroise est l'auteur, saint Étienne envoya à Milan des religieux chargés d'en rapporter les hymnes authentiques; le résultat fut qu'on adopta, par erreur, un hymnaire tardif, mais provenant de Milan, bien qu'étranger à la tradition monastique (cf. P. Blanchard, *Un monument primitif de la Règle cistercienne,* dans *Revue bénédictine,* t. XXXI (1914), p. 35-44). Le même scrupule qui, heureusement, n'entraîna pas toujours de semblables bévues, se manifeste en ce qui concerne la Bible et les mélodies liturgiques. Ainsi toutes les institutions cisterciennes furent-elles élaborées en vue d'une application littérale de la Règle de saint Benoît, et les chapitres généraux n'ont cessé de légiférer dans cette intention, comme si cela dût suffire à enrayer toutes les déviations.

Et cependant, dès la seconde moitié du XII^e^ siècle, il semble bien que l'Ordre de Cîteaux se soit trouvé à un degré de prospérité égal à celui de Cluny. C'est que les institutions, si fermes et si précises qu'on les forge, ne suffisent pas à tout, et l'on peut avancer qu'elles n'ont gardé leur efficacité dans l'Ordre de Cîteaux que grâce à un très grand mystique. Un fait domine toute l'histoire des premières générations cisterciennes : la personnalité exceptionnellement riche de saint Bernard. Avant son apparition, le monastère de Cîteaux est sans ressources humaines et matérielles, et saint Étienne presque découragé (Guillaume de Saint-Thierry, *Vita prima Bernardi,* lib. I, cap. 3, n. 8, cap. 3, n. 18). Bernard devient l'animateur de cette congrégation dont le rayonnement de sa sainteté assure le recrutement. Après sa mort, c'est comme si ce grand corps avait perdu sa tête : on le constate en différents domaines; l'Ordre ne se développe plus qu'en vertu de l'élan acquis. A cet égard, les textes soigneusement sélectionnés par les chroniqueurs cisterciens ne doivent pas faire illusion. Un exemple le montrera : une bulle d'Alexandre III (Jaffé-Wattenbach, n° 11633), que n'utilise pas J.-B. Mahn, fut abrégée par Manrique dans ses *Annales cisterciennes ;* le texte ainsi tronqué fut réimprimé par Bouquet (*Recueil des historiens des Gaules,* t. IV, p. 479), puis par Migne (*Patr. lat.,* t. 200, col. 594); la rédaction complète, conservée dans un manuscrit que Dom A. Wilmart a signalé naguère (*Codices reginenses latini,* t. I (1937), p. 450), n'avait été publiée jadis que par A. Duchesne (*Historiae francorum scriptores* (1639-1649), t. IV, p. 479). Or le passage supprimé par Manrique est celui où le pape constate la décadence de l'ordre cistercien : ceci en 1169, c'est-à-dire seize ans seulement après la mort de saint Bernard.

Cluny, de même, s'était maintenu pendant un siècle et demi grâce à une succession de cinq très grands abbés qui, tous, avaient été des saints : cette lignée avait pourvu à la stabilité de l'institution dont elle avait soutenu — presque sans législation — la ferveur. Saint Bernard joue le même rôle au temps des débuts de Cîteaux : l'Ordre connaît une extension d'autant plus vaste et plus rapide que la personnalité de saint Bernard et la mission qu'il remplit dans l'Église sont plus extraordinaires. Mais il n'y eut qu'un saint Bernard... Lui disparu, l'Ordre n'eut plus, pour réagir contre le poids d'une institution grandie très vite, que sa législation. Du moins celle-ci offrait-elle l'avantage d'avoir été conçue récemment, compte tenu des inconvénients que présentait l'organisation clunisienne.

Pierre le Vénérable, ami — et parfois adversaire — de saint Bernard, fait observer qu'il est plus facile de fonder une institution nouvelle que d'en améliorer une ancienne : cette tâche ingrate fut la sienne. Mais pour s'en acquitter, il ne crut rien devoir emprunter à Cîteaux : ses statuts de réforme ne doivent rien à la Charte de charité ni aux décisions des abbés cisterciens; il n'a jamais pensé à instaurer les chapitres généraux, qui cependant fonctionnaient depuis plus de trente ans à Cîteaux quand il promulgua ses décrets; il ne resserra pas les liens qui unissaient les maisons clunisiennes à l'instar de ce qui se faisait dans l'Ordre de Cîteaux. Il faut donc se garder d'exagérer l'influence des institutions cisterciennes dans l'Église du XII^e^ siècle. Il est vrai que les leçons tirées des expériences clunisiennes ont pu contribuer au succès des lois cisterciennes. Mais plutôt qu'à une décadence des institutions clunisiennes, il faut penser, pour expliquer la victoire des Cisterciens dans les conflits locaux qui opposèrent les deux Ordres au début du XII^e^ siècle, au prestige de saint Bernard : l'abbé de Clairvaux, d'avance, avait gain de cause parce qu'il était lui-même et parce que le Saint-Siège et de nombreux évêques lui devaient tant qu'ils ne pouvaient lui refuser satisfaction. Tout le réseau des institutions cisterciennes que déploie sous nos yeux le livre de J.-B. Mahn, avait pour but — mais il n'eut pas toujours pour résultat — de promouvoir cette charité qui figure dans le titre même de la charte de fondation et que la seule présence de saint Bernard suffit pendant longtemps à faire rayonner; tout ce bâti juridique devait soutenir un édifice supérieur : celui de la vie spirituelle. J.-B. Mahn ne s'est pas proposé de nous parler de cet aspect si important — seul important ! — de la vie cistercienne. Du moins a-t-il posé les fondements indispensables à une étude de ce genre. Le jugement qu'il porte, ou plus exactement qu'il insinue, sur Cluny par comparaison avec Cîteaux gagnerait à être étayé d'une information plus approfondie sur Cluny et sur sa spiritualité; mais toute la partie descriptive de son travail, celle où il nous fait assister au fonctionnement des institutions cisterciennes, représente pour l'histoire un apport très considérable et définitivement acquis.

Dom Jean LECLERCQ, O. S. B.

Victor ALLÈGRE. — *L'Art roman dans la région albigeoise.* — Albi, Impr. coopérative du Sud-Ouest, 1943. In-8° de VI-300 pages, plans et nombreuses illustrations, 225 francs.

Le cadre de cette étude a pour limites le département actuel du Tarn qui correspond à peu près à la *civitas Albigensium* à laquelle se superposa le primitif diocèse d'Albi, aux dépens duquel le pape Jean XXII devait créer en 1317 le nouveau diocèse de Castres.

Dans un chapitre liminaire, l'auteur tente de reconstituer à l'aide des textes le nombre et l'importance des églises dans ce territoire dès le haut Moyen Age, paroisses, prieurés, monastères, dépendances des grandes abbayes, et note les répercussions de la crise de l'albigéisme sur l'art roman. Après un demi-siècle d'arrêt forcé dans les constructions monumentales, c'est en style gothique que sont restaurées ou reconstruites nombre d'églises, premières atteintes portées à l'ensemble des églises romanes de la région. Ce ne furent pas les seules.

La guerre de Cent ans, les guerres de religion, les réfections de la période classique, les destructions révolutionnaires causèrent bien d'autres disparitions, qu'aggravèrent encore des abandons récents. Ce n'est pas sans une douloureuse surprise que l'on apprend que des églises ou chapelles romanes encore signalées dans les répertoires de Camille Enlart, n'existent plus qu'à l'état de ruines. Cet intéressant exposé explique pourquoi il ne subsiste plus aujourd'hui dans la région albigeoise qu'une quarantaine d'églises romanes, y compris les édifices ruinés, parmi lesquelles une quinzaine environ présentent un vif intérêt.

L'auteur a visité toutes ces églises ainsi que les localités qui conservaient des vestiges de l'époque romane, sculptures, chapiteaux, etc... Chacune de ces églises a donné lieu à une monographie accompagnée de nombreuses références bibliographiques et illustrée de photographies et de plans inédits. Ces études particulières permettent à M. Allègre, dans une conclusion des plus intéressantes, de dégager les caractères généraux de l'art roman en Albigeois, plans, matériaux, structure, voûtes, supports, percements, décor, etc... et d'assigner la place de ces monuments dans l'art roman.

On ne saurait trop louer un travail de ce genre qui offre le mérite de rassembler et de présenter méthodiquement une foule de faits et de renseignements sur les églises d'un accès souvent difficile d'une région bien délimitée. Il faut s'être livré soi-même à une exploration de ce genre pour se rendre compte des difficultés qu'elle présente, de la persévérance qu'elle exige, mais aussi des satisfactions qu'elle procure, surtout lorsque la beauté des sites ajoute encore à l'intérêt de la découverte. Brutails a décrit finement dans une jolie page ces joies sereines des archéologues.

Dans ses conclusions générales, l'auteur a dégagé, comme il convenait, les différences de style qui existent par exemple entre les églises de Lasplanques et d'Ambialet relevant des traditions

archaïques de la vieille architecture à festons et à bandes, et les églises plus évoluées telles que celles de Lescure et de Burlats. En rappelant que géographiquement l'Albigeois se situe à égale distance de Conques et de Toulouse, M. Allègre évoque en même temps toutes les conséquences archéologiques qui découlent nécessairement de cette situation.

Par contre, les rapprochements avec l'école poitevine à propos de Lescure (nef à éclairage indirect), l'école provençale à propos d'Ambialet (nef éclairée directement au-dessus des bas-côtés voûtés en demi-berceau), ou l'école auvergnate à propos des églises d'Ambialet et de Lasplanques prêtent le flanc à la discussion.

Les nefs à éclairage indirect ne se rencontrent pas seulement en Poitou (Voir E. Lefèvre-Pontalis, *les Nefs sans fenêtres dans les églises romanes et gothiques*).

L'école provençale, que j'ai essayé récemment de restreindre à la fois dans l'espace et dans le temps, n'existait pas encore quand l'église d'Ambialet sortait de terre. Quant aux caractères attribués à l'école auvergnate (p. 266), ils ne s'appliquent guère ni à l'une ni à l'autre des églises citées.

En fait, ainsi que l'auteur l'a très justement dit, c'est entre l'art de Conques et l'art de Toulouse qu'il faut situer les églises romanes de l'Albigeois ayant dépassé le stade primitif des églises du style d'Ambialet et de Lasplanques. Toulouse, et on le comprend aisément, fut la principale inspiratrice de la sculpture romane albigeoise. M. Allègre a montré tous les rapprochements qui s'imposent entre le portail de Lescure et le portail Miégeville, entre les autels de Lavaur et de Saint-Sernin, etc... Quelques points de contact entre les églises albigeoises et rouergates auraient pu être signalés. Contentons-nous de rappeler les détails suivants.

Si les vastes tambours circulaires sur lesquels sont fondés les piliers des églises de Lasplanques, de Burlats et de Saint-Salvy d'Albi évoquent, comme le souligne l'auteur, ceux de Conques, Saint-Gaudens, Saint-Bertrand de Comminges, Moissac, Beaulieu, Marcillac, etc..., il n'était pas indifférent de rappeler qu'on les retrouve également dans quelques églises du Rouergue (Aubin, le Cambon, Rieupeyroux, Saint-Amans de Rodez, Villeneuve d'Aveyron).

Les colonnes jumelles engagées de quelques piliers de l'église de Lescure (seul exemple dans l'Albigeois) se retrouvent à de nombreux exemplaires dans les églises romanes du Rouergue (Canac, Castelnau-Pégayrolles, Coussergues — détruite —, Liaucoux, Mostuéjouls, Nant, le Pinet). La même église de Lescure présente également le seul exemple en Albigeois d'un cul-de-four nervé (il ne reste d'ailleurs que des vestiges des nervures), alors que les culs-de-four nervés sont nombreux dans le Rouergue (Cruéjouls, Montjaux, Perse, Lapanouse-de-Séverac, Saint-Saturnin-de-Lene). Une seule église de l'Albigeois, celle de Lasplanques, montre une singularité de décor dans la corniche du chevet, qu'on peut signaler aussi dans les églises rouergates de Canac et de Mostuéjouls :

une alternance, dans le parement, de lacunes en quinconce qui produisent des taches d'ombre. Si l'on ajoute que le déambulatoire à trois chapelles rayonnantes de Gaillac (seul exemple de ce plan dans l'Albigeois) n'a d'analogues, dans le périmètre le plus rapproché, qu'à Conques, à Saint-Saturnin-de-Rivé-d'Olt et à Saint-Amans de Rodez (Aveyron)[1], on sera sans doute porté à attribuer davantage d'importance aux relations d'ailleurs normales entre deux pays limitrophes qu'à la dépendance d'écoles plus ou moins lointaines.

En fait, la belle étude de M. Allègre confirme une opinion que nous avions déjà émise il y a quelques années à propos d'une étude sur les églises romanes du Rouergue : l'Albigeois constitue à l'époque romane un véritable trait d'union entre le Rouergue et la région de Toulouse.

Jean VALLERY-RADOT.

J. SALVINI. — *Le Diocèse de Poitiers à la fin du Moyen Age (1346-1560)*. — Paris, les Presses universitaires, 1946. In-8° de 106 pages (*Publications de l'Université de Poitiers, Série des études régionales*, n° 1).

Cet ouvrage n'est pas l'histoire proprement dite du diocèse de Poitiers (dont les limites ont sensiblement varié depuis) pendant l'époque choisie, c'est-à-dire du début de la guerre de Cent ans au début des guerres de religion, mais le tableau, fait à l'aide d'une multitude de témoignages d'archives, de la vie, pendant cette époque, de l'Église gallicane dans le cadre d'un diocèse dont le territoire fut d'abord un champ de bataille.

Nous restons, avec l'archiviste de la Vienne, sur le terrain solide des faits locaux attestés un à un, pour rejoindre, s'il nous plaît, et parfois rectifier, les conclusions ordinairement admises sur l'activité monumentale, les usages du culte et les mœurs du clergé et des fidèles à cette époque.

I. LES ÉDIFICES. — La guerre commença exactement en Poitou en 1346, par un pillage de la capitale qui dura huit jours. Au passage des compagnies, plus ou moins régulières, qui rançonnèrent ensuite le pays, les principales abbayes poitevines dispersées dans la campagne, c'est-à-dire, en dehors de Saint-Cyprien, située sous les murs même de Poitiers, Charroux, Fontaine-le-Comte, Valence, Nouaillé, la Réau, Saint-Maixent, furent occupées et ruinées. Fortifiées comme elles pour servir de refuges aux habitants, de nombreuses églises de campagne (gardent encore leur décor guerrier La Roche-Posay et Adriers) subirent des assauts ruineux. Mais dès la fin du XIV^e^ siècle le relèvement commença et il se continua durant tout le XV^e^. C'est la reconstruction partielle de tant d'églises poitevines qui explique en elles « la dualité, dont un voyageur,

1. Originairement à trois chapelles.

dans nos campagnes, ne peut pas ne pas être frappé, des deux styles roman et flamboyant, sans qu'entre eux soient représentés les styles intermédiaires ». Le flamboyant révèle les cicatrices de guerre.

On agrandit aussi alors pour répondre aux besoins d'un accroissement de la population, constaté quoique inexplicable. A côté de la nef romane s'élève une chapelle, ou même un collatéral à plusieurs travées. Souvent la clef de voûte porte des armoiries : un seigneur voisin manifeste ses droits, ayant au moins généreusement participé à l'œuvre commune. Mais souvent aussi la chapelle annexée est d'un usage exclusivement privé : Notre-Dame-la-Grande à Poitiers en accueillit dix de cette sorte sur son flanc nord. Le XV^e^ siècle est l'époque où la piété, rompant avec l'esprit communautaire, se cloisonne et s'aristocratise. — Les châtelains veulent même une chapelle dans leur résidence (chapelles seigneuriales de grand intérêt : Thouars, Champigny-sur-Veude, Dissay, Montreuil-Bellay). Les ordres mendiants, installés dans les villes, les collèges ont les leurs; ainsi les paroisses primitives s'émiettent.

II. Culte : cadre et pratiques. — Les autels, sans tabernacle encore, ont devant un retable bas et sculpté, une potence, en forme de crosse, qui soutient le vase eucharistique. Les grandes églises (cathédrale) ont un jubé ; les autres des chaires en forme de cuves. Des tombes plates et gravées, puis avec gisants en relief, envahissent les nefs. Les statues commencent à se détacher des portails et à s'installer sur des consoles. Les premiers tableaux de chevalet sur bois s'accrochent aussi aux murs; on ne renonce pourtant pas à la fresque ni aux vitraux, et il faut noter au contraire un goût très vif pour la couleur, pour les décors en tissus et tapisseries : courtines, parements d'autel, « banquiers », coussins. Pas de tapis (non plus qu'aux châteaux), les jours de fête les nefs sont jonchées de paille.

Très nombreuses fêtes chômées en dehors du dimanche (49). Pour les principales — celle de la dédicace propre notamment — grand luxe déployé. Début de la polyphonie et apparition des psallettes d'enfants : Simon de Cramaud fonde en 1402 celle de la cathédrale, qui semble avoir été la première à Poitiers. En des processions très populaires, au long parcours, on porte, avec des reliques — notamment celle de la vraie Croix héritée de sainte Radegonde, — l'image légendaire du dragon infernal : la « Grand Goule ».

Aux baptêmes le nombre des parrains et marraines était si grand et le banquet si onéreux pour celles-ci, qui en avaient la charge, que Jouvenel des Ursins réduisit le nombre des parrains et marraines à trois et le corps de ville limita le nombre des convives. A la Pentecôte, on jetait de la voûte de l'église, sur la tête des fidèles, avec des étoupes enflammées et des roses rouges, des gâteaux secs qu'on appelait des « Pentecosteaux ».

III. Le clergé et les fidèles. — Élus de manière fort peu cano-

nique et même parfois tumultueuse quand ils le furent avant 1516, cumulant les bénéfices et pas tous résidents, les évêques qui occupèrent alors le siège de Poitiers vécurent avec faste mais dignement et sans scandale dans l'ensemble; un seul a laissé une mémoire contestée et un autre, encore sous-diacre, se démit avec dispense pour se marier. Trois appartiennent à la grande histoire: Simon de Cramaud (1385-1429) qui fut cardinal, entre temps archevêque de Reims, un des personnages marquants des conciles de Pise et de Constance; Jacques Jouvenel des Ursins (1449-1457) et le cardinal de Givry (1541-1555), évêque aussi de Langres où il résida toujours, et qui fut pourtant un administrateur consciencieux; les deux derniers ont donné, en 1450 et 1544, des constitutions qui sont des sources pour cette histoire.

Quant au clergé de second ordre : chanoines et curés citadins, bien que chez eux aussi aient sévi les abus du cumul des bénéfices et de l'absentéisme, qu'ils aient aimé la bonne chère et montré un médiocre héroïsme aux temps de la peste, ils sont rarement l'objet de scandales. Mais il en est autrement du clergé inférieur : chapelains, choristes, ou curés de campagne. Besogneux, sans formation sérieuse (le premier séminaire de Poitiers date de 1681), ils étaient ignorants à un degré inimaginable. Les fidèles ne pouvaient qu'être à leur niveau. Les vieilles dévotions étaient vivantes cependant : les confréries subsistaient et il s'en fondait encore de nouvelles, on faisait des fondations pieuses, on vénérait les reliques, les pèlerinages étaient fréquentés; Louis XI a contribué à la naissance ou au succès de deux de ceux-ci, vers des sanctuaires des plus remarquables d'ailleurs : au Puy Notre-Dame et à Celles. Mais qu'y avait-il en tout cela de véritable esprit religieux ? A la routine se mêle quelques superstitions : tel le culte de sainte Barbe, comme garantie contre la mort sans sacrements.

La tâche d'éclairer les curés et par eux les fidèles apparaît à la conscience des évêques comme Jouvenel des Ursins et le cardinal de Givry, qui rendent obligatoires les prédications du dimanche sur un programme fixé. Mais le dernier estime sans doute irréalisable la tâche qui consisterait pour les curés à justifier, dans la mesure possible, les articles principaux de la foi qu'ils doivent rappeler à la mémoire des fidèles et il demande que ceux-ci « ne cherchent pas raison ni comment et pourquoi c'est ainsi ». Mais que, plutôt, ils soient ramenés aux pratiques, déjà à cette date (1544) attaquées ou niées par les réformateurs : adoration de la croix, vénération des images, des saints, des reliques, etc.

Il y avait, hélas ! du fait des erreurs et des négligences du passé, des points de moindre résistance dans la défense de la foi catholique, telle qu'elle apparaissait vécue. Au dedans de l'Eglise elle-même, des âmes soucieuses de vie mystique plus haute, désireuses de secouer la routine et d'abandonner les abus, le comprenaient aussi. Calvin venant à Poitiers y a déjà trouvé des amis et des arguments.

M. Bodet.

Gaston ROTUREAU. — *Le Cardinal de Bérulle, Opuscules de piété.* — Paris, Aubier, 1944. In-8° de 574 pages.

Cet ouvrage, qui fait partie de la collection des *Maîtres de la spiritualité chrétienne*, doit occuper une place de choix parmi les écrits de l'école française de spiritualité. On peut trouver, en effet, dans ces *Opuscules*, sous une forme plus accessible, les grandes thèses qui caractérisent cette école.

L'introduction à cet ouvrage note les grandes étapes de la vie de Bérulle : sa participation à l'introduction des Carmélites en France, au début du XVII[e] siècle, et surtout la fondation de l'Oratoire qu'il installa, le 10 novembre 1611, à l'hôtel du Petit-Bourbon, rue Saint-Jacques. Bérulle se trouva aussi mêlé à la politique, au début du règne de Louis XIII; un moment, il exerça à la Cour une grande influence qui le mit en conflit avec Richelieu et lui valut une disgrâce, à la fin de sa vie.

Mais Bérulle est surtout religieux : dans sa vie, Dieu compte « comme un être à la fois suprême et familier ». Bérulle ne regarde pas Dieu comme un maître à servir, mais comme une Majesté souveraine « à louer et à aimer ». Il cherche constamment à échapper à la banalité du monde pour contempler « la Majesté divine habitant de toute éternité dedans elle-même ». Bérulle est un contemplatif.

De la contemplation des grandeurs de Dieu. Bérulle descend à la contemplation du néant de l'homme, créé par Dieu infiniment bon. « L'homme, écrit Bérulle, est un néant environné de bien, indigent de Dieu, capable de Dieu et rempli de Dieu, s'il veut. » En l'homme, il y a misère et grandeur, « le miracle de deux natures en l'unité d'une personne ». L'homme est un abrégé du monde, un microcosme, qui possède « l'existence comme les éléments, la vie comme les plantes, le sentiment comme les animaux, l'intelligence comme les anges ».

En présence de Dieu infiniment grand, l'homme s'observe et se sent faible et petit, mais cependant l'homme est lié à Dieu par les nécessités les plus intimes de son être et de sa vie; c'est pourquoi il doit s'attacher à Dieu, et l'adorer. Le grand malheur des démons et des pécheurs, c'est de s'être détachés de Dieu par leur volonté perverse. L'humilité qui reconnaît le néant de notre être, et la charité qui rattache à Dieu, voilà les deux grandes vertus qui soutiennent et inspirent l'adoration.

Mais, seul, un Homme-Dieu pouvait vraiment adorer la Majesté infinie de Dieu. L'Incarnation est nécessaire pour que la création puisse remplir son devoir d'adoration. Le Verbe incarné est le parfait religieux de Dieu, car il possède la dignité infinie. Il y a un « Dieu infiniment adorable et un adorateur infini », dont les louanges égalent la Majesté de Dieu.

Le Verbe incarné est aussi le parfait religieux de Dieu par ses états, c'est-à-dire par les dispositions permanentes qui sont le principe des actes transitoires, et par le fond même de son être

qui est un hommage constant et perpétuel à la Majesté divine. En Jésus, par la grâce de l'union hypostatique, corps et âme sont saisis et entraînés par le Verbe vers le Père, et comme la nature humaine est un « microcosme », toute la création est entraînée vers Dieu par le Verbe incarné. La Personne du Verbe s'est abaissée jusqu'à la créature et elle rapporte la créature à Dieu.

Le Verbe incarné, qui est le parfait adorateur, est également le parfait médiateur entre Dieu et l'homme. A Dieu, il apporte les louanges infinies qui lui sont dues et il plaide en faveur des hommes; aux hommes, il transmet de la part de Dieu les messages, les promesses, les avertissements, les grâces.

En même temps qu'il est médiateur, Jésus est la vie et la source de la vie. Les mystères de l'Évangile, passés dans le temps, gardent toujours leur vertu pour sanctifier tous les actes de la vie, qui ont été sanctifiés et déifiés par Jésus durant sa vie mortelle. Dom Marmion a repris ces thèses dans son ouvrage *le Christ dans ses mystères.*

Jésus n'est pas seulement l'homme du passé, dont la vie s'est terminée au jour de la Passion. Ressuscité, il est contemporain de toutes les générations qui se succéderont jusqu'à la fin des temps. Dès lors, conclut Bérulle, l'idéal du chrétien est de laisser et de faire vivre Jésus en soi, plutôt que d'imiter Jésus. L'imitation sera la conclusion naturelle de la vie de Jésus en nous. Dès lors, la première condition de la vie chrétienne, c'est l'abnégation de soi, pour que Jésus vive en nous. Il faut une désappropriation progressive qui affranchisse des biens matériels, afin que l'âme, vide de tout, soit disponible pour l'esprit de Jésus, ouverte à ses pensées et à ses sentiments. C'est « l'adhérence » dont Bérulle parle sans cesse.

Après cet exposé de la doctrine bérullienne, on comprend pourquoi le P. Rotureau, pour la caractériser, critique le terme « théocentrique », employé par Henri Bremond, et lui substitue le terme de « christocentrique ». C'est le Christ, le Verbe incarné, qui est vraiment le centre de l'idéal chrétien, le principe de la vie chrétienne, la cause et la source des grâces qui permettent d'imiter Jésus. Le Christ forme comme une seule personne avec celui qui croit en lui : *mihi vivere, Christus est,* disait saint Paul. La vie chrétienne est le résultat de la présence active et efficace de Jésus ressuscité dans une âme.

Cette mystique bérullienne constitue le fond de la spiritualité de l'école française; elle s'appuie sur une théologie profonde et authentique. Le P. Rotureau fait remarquer qu'elle « peut contribuer à nous libérer d'un subjectivisme excessif, en ces temps où nous ne sommes que trop repliés sur notre moi, trop complaisamment attentifs à nos états d'âme »; elle peut nous aider à sortir de nous-mêmes pour nous subordonner tout entiers à Dieu, suivant une maxime familière à l'école française : il faut regarder Dieu, et non pas soi-même.

Pour nous donner une idée exacte de cette spiritualité très éle-

vée, les *Opuscules de Bérulle* forment un ensemble admirable, car Bérulle y présente, suivant les occasions, sa pensée sous tous ses aspects. La lecture de ces écrits, ordinairement très courts, est agréable et ne présente pas les difficultés du livre des *Grandeurs de Jésus*, dont M. Dagens, dans l'introduction à *la Correspondance* de Bérulle, a pu dire (p. xxx) : « Ce livre sublime est proprement un livre illisible, parce que Bérulle ne sut jamais se borner, parce que trop souvent du sublime nous tombons dans l'obscur et même dans le galimatias, parce que la langue est encore trop chargée de termes scolastiques. »

Le P. Rotureau publie le texte de l'édition Bourgoing, qui n'est pas toujours fidèlement reproduit par l'édition Migne, et il divise les *Opuscules* d'après les quatre chapitres qui caractérisent le mieux la spiritualité bérullienne : Dieu, l'homme, le Verbe incarné, le chrétien. Afin de faciliter l'intelligence de ces beaux textes, l'éditeur a mis en tête de tous ceux qui ont une certaine étendue, une courte analyse qui en résume très exactement le contenu. Aussi cette édition mérite une place à part dans la bibliothèque de ceux qui aiment la spiritualité de l'école française.

J. CARREYRE.

Louis MADELIN. — *Histoire du Consulat et de l'Empire.* Tome X : *l'Empire de Napoléon.* — Paris, Hachette, 1946. In-8° de 421 pages. Prix : 200 francs.

L'ouvrage comptera certainement plus que les douze volumes primitivement prévus. Car l'éditeur annonce un tome XI : *la Société impériale.* M. Madelin (p. 415, note 5) prévient qu'il y étudiera « la vie de la France sous le Consulat et l'Empire ». Il indique en outre que, dans « un des prochains volumes », il traitera des questions économiques. Un auteur est le maître de mener à sa guise la composition de son œuvre. Reste au lecteur la faculté de la juger incertaine, confuse, ou à tout le moins de marquer sa surprise. Le tome X est déjà le troisième où le courant des événements semble s'immobiliser, du moins s'attarder en remous indécis, autour de reprises et de répétitions. Nous l'avons déjà signalé pour les tomes précédents, et il est à propos de le redire pour celui. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de feuilleter les 54 pages de notes serrées qui le terminent. Certaines, les plus longues, ont la saveur de confidences personnelles (Voir p. 400, note 7). En d'autres, l'auteur se complaît à vanter certains ouvrages qu'il utilise avec prédilection, même déjà anciens. Plus fréquemment, les notes ramassent des anecdotes, qui semblent tombées d'un texte déjà trop plein de réminiscences. Parfois même on y reprend à peu près dans les mêmes termes le texte auquel le lecteur est renvoyé : voir p. 368, la note 2 de la page 36; p. 369, les notes 3 et 4 de la page 48; p. 418, les notes de la page 362. La plupart cependant se rapportent aux ouvrages consultés par l'au-

teur, et, dans une forte proportion, aux ouvrages précédents de M. Madelin lui-même. Rien que de légitime et de profitable pour le lecteur dans ces indications. Mais un bon nombre de ces notes ramènent non seulement aux volumes précédents de l'ouvrage en cours, mais encore au volume même dont elles font partie : ainsi, par un exemple qu'on pourrait multiplier, trois des notes de la page 339 (p. 413) concernent les pages 293, 309, 317[1].

Ce titre : *l'Empire de Napoléon,* donné au dixième volume d'une *Histoire du Consulat et de l'Empire,* a de quoi surprendre et ne saurait être une indication même vague de son contenu. On y trouvera des épisodes réunis d'un lien assez lâche : d'abord la répercussion sur la famille impériale de la naissance d'un héritier (p. 1 à 34); ce fils portant le titre de Roi de Rome, c'est l'occasion d'exposer enfin le conflit entre le Pape et l'Empereur (p. 35 à 145); puis, après des redites sur les oppositions à l'Empire, « oppositions disparues », viendra « le nouveau danger » : c'est l'évolution du caractère et de la santé de Napoléon, entre une alcôve et un berceau (essai embarrassé, suivant une mode déjà périmée, d'expliquer l'histoire par les théories freudiennes); jointe à cela la lassitude des maréchaux et des hauts fonctionnaires (p. 146 à 240); enfin le tableau sommaire à vol d'oiseau de « l'Europe napoléonienne », arrêté à peu près vers la fin de 1811, moyennant répétitions et anticipations (p. 241 à 364).

Les huit chapitres consacrés aux questions religieuses (III à X), plus encore que les autres peut-être, donnent l'impression d'une série de conférences claires, vivantes, attrayantes. C'est d'abord la « question romaine », c'est-à-dire l'usurpation par l'Empereur des États pontificaux, question devenue plus brûlante à la naissance du Roi de Rome; puis « l'affaire de l'Église de Paris »; « le baptême » sert d'intermède; enfin se déroulent « les préliminaires... les séances... la fin du concile ».

La lecture et la documentation de M. Madelin sont immenses. On ne saurait lui reprocher d'avoir négligé les travaux tout récents, et d'importance capitale, de M. Charles Ledré; mais on s'étonne qu'il n'ait pas utilisé l'exposé objectif et bien documenté de l'abbé Constant, *l'Église de France sous le Consulat et l'Empire,* paru en 1928. Le souci de ne pas heurter, qui est naturel à un conférencier, détermine parfois l'auteur à rejeter en note l'expression plus nette de son jugement. Par exemple, à propos du droit du Pape à refuser l'institution canonique aux évêques, la note 3 de la page 52 (page 370) complète le texte jusqu'à le contredire.

En somme, en ce qui concerne les relations orageuses du Pape et de l'Empereur, et la vie concomitante de l'Église de France, la lecture de ces huit chapitres, si agréable qu'elle soit, ne saurait dispenser de recourir aux ouvrages spéciaux sur la matière, d'ail-

1. Voir encore la note 3 de la page 309 : « Cf. plus bas, p. 327. »

leurs très abondamment cités : d'Haussonville, de Lanzac de Laborie (t. IV de son *Paris sous Napoléon*), Welschinger, le chanoine Bindel, etc., non plus qu'à *la Rome de Napoléon, France et Rome*, de M. Madelin lui même.

E. LAVAQUERY.

Georges BONNEFOY. — *La Pensée religieuse et morale d'Alfred de Vigny*. — Paris, Hachette, s. d. [1946]. In-8° de XXIII-462 pages, portrait.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé des Lettres, pensionnaire de la Fondation Thiers, destiné à une belle carrière universitaire et littéraire, Georges Bonnefoy est mort pour la France le 21 juin 1940, à l'âge de vingt-huit ans. Grâce à un travail acharné, poursuivi pendant la « Drôle de guerre » de 1939-40, il avait pu, avant de mourir, mener à bien la tâche qu'il s'était proposée, celle de révéler, jusque dans ses nuances les plus intimes, l'évolution de la pensée religieuse et morale du grand poète romantique Alfred de Vigny. Ce qu'il n'avait pu faire, tables, index, publication de l'ouvrage, son père s'en est chargé. En agissant ainsi, M. Bonnefoy n'a pas accompli seulement un acte de piété envers le souvenir de son fils; il a rendu à la science un inestimable service. Car il eût été navrant qu'une somme aussi érudite et aussi intelligente demeurât inédite.

L'ouvrage de Georges Bonnefoy s'inscrit dans un cadre devenu familier aux historiens de la littérature romantique. Depuis le petit livre de M. Auguste Viatte, *le Catholicisme des romantiques*, publié en 1922, de nombreux travaux, parfois considérables, ont été consacrés à l'évolution religieuse des principaux écrivains français du XIX^e^ siècle. Signalons, entre beaucoup d'autres, la thèse de M. Henri Guillemin, *le Jocelyn de Lamartine*, l'article que le même auteur a consacré à Victor Hugo, *Hugo et l'Église*, publié récemment (1944) dans un petit livre intitulé *la Bataille de Dieu*, et, sur Balzac, le livre de M. Ph. Bertault, *Balzac et la religion* (1942).

Disons-le tout de suite, pour un historien et spécialement pour un historien de l'Église, le cas de Vigny est moins directement intéressant que celui de Lamartine, et cela pour deux raisons. D'abord Lamartine a attendu d'être un homme mûr, de renommée universelle, mêlé déjà à la politique de son temps, pour quitter l'Église. Vigny, au contraire, perd la foi dès l'âge de 15 ou 16 ans. C'est chose accomplie quand, en 1815, il sert comme lieutenant à la 2^e^ compagnie de mousquetaires de la Garde royale. Désormais, et jusqu'à sa mort, Vigny ne regardera l'Église que de l'extérieur, et le seul problème est de préciser ses oscillations entre la sympathie, la méfiance ou l'indifférence. Ensuite Lamartine a joué un rôle considérable dans la vie politique française, mais Vigny n'a jamais goûté les joies de l'homme d'action. Il est

toujours resté dans sa « tour d'ivoire », et s'il a exercé une influence, c'est dans le monde de la pensée, dans le cercle relativement étroit des milieux intellectuels; jamais il n'eût, comme Lamartine, cherché la popularité en reniant ses convictions (sur l'insincérité démagogique de Lamartine, je renvoie au petit livre très récent de M. Henri Guillemin, *Lamartine et la question sociale*, 1946).

Dès lors, l'étude de la pensée religieuse et morale de Vigny consiste nécessairement en l'examen de démarches intimes. Quels ont été ses grands thèmes d'inspiration, tels qu'ils nous sont révélés par son journal, ses lettres, voire ses emprunts à la Bibliothèque royale, et par tous les renseignements qu'a pu recueillir un érudit méthodique ? Quels sentiers a-t-il suivis ? C'est là un genre de travail essentiellement littéraire.

Georges Bonnefoy divise son livre en trois parties auxquelles il donne des titres énigmatiques : *la Révolte de Satan* (jusqu'à 1830), *les Deux Consultations du Docteur Noir* (de 1830 à 1840), *le Doute du nouveau Julien* (1840 à 1863). Il faut en retenir que l'attitude de Vigny évolue d'un état de révolte contre les formes établies vers une certitude, vers un plan d'action, après être passé par une période de doutes profonds et d'irrésolution.

Sous la Restauration, Vigny s'en prend à la morale chrétienne, que lui a imposée son éducation, à la politique conservatrice de sa famille. Il se réfugie dans la volupté et penche vers le libéralisme, voire en 1829 vers le Saint-Simonisme (p. 115). Entre 1830 et 1840, il pose au « Docteur Noir » deux questions : « Dois-je avoir une action religieuse ? » C'est une période d'hésitation. La volupté ne saurait remplacer le christianisme. Va-t-il se rapprocher de la religion de ses pères ? On le croirait lorsqu'il exprime sa sympathie à l'aile marchante des catholiques, groupée autour de l'*Avenir*. Mais il ne veut pas adhérer à une foi, quelle qu'elle soit, sans la certitude que lui procurerait l'analyse intellectuelle. Il faut avoir « la force de rester sur une incertitude, sur une souffrance, la force de vivre avec le mystère sans prétendre le masquer avec un faux savoir » (p. 155).

A partir de 1840, Vigny n'hésite plus. Il se cantonne lui-même et jusqu'au bout dans une attitude d'orgueilleux isolement. Dieu est le créateur « inerte, silencieux, inconnu à jamais à l'homme ». L'homme doit vivre pour l'homme et aménager la prison humaine en attendant la mort. Vigny, lui, l'accueillera de pied ferme. S'il fait venir un prêtre auprès de lui, c'est, nous dit l'auteur, par souci des convenances.

L'admirable effort de G. Bonnefoy pour remettre à leur vraie place chacun des textes et chacune des pensées de cet homme lucide, réservé et impénétrable, mérite un chaleureux hommage.

J.-B. Duroselle.

René GROUSSET. — *Bilan de l'histoire.* — Paris, Plon, 1946. In-12 de 321 pages.

Une information étendue et substantielle, une pensée aussi riche que nuancée, un jugement sûr, une grande délicatesse de sentiment, un style coloré et vivant qui excelle à mettre en lumière les éléments essentiels d'une large fresque et à faire surgir des détails toutes sortes de vues d'ensemble puissantes et animées, tels sont les incontestables mérites de ce beau livre qui atteste chez son auteur des dons de synthèse vraiment hors pair.

On ne saurait analyser un pareil travail qui, en trois cents pages, englobe en quelque sorte l'histoire universelle, ni même noter tous les « faits culminants » discernés par M. René Grousset dans son « survol de l'histoire en hauteur » suivant la pittoresque expression dont il se sert pour caractériser son livre. Forcément le choix de ces faits reste assez personnel et l'on pourra toujours reprocher à l'auteur de n'en avoir pas retenu certains que l'on trouvera d'une importance plus décisive pour l'évolution de l'humanité. Dans le premier chapitre, intitulé *Mesure de la civilisation,* qui se ramène à un magnifique coup d'œil sur les étapes parcourues par la civilisation occidentale, nous aurions vu volontiers figurer quelques aperçus nécessaires sur le rôle du droit canonique qui, lors de sa formation avec un Anselme de Lucques ou un Gratien, a vigoureusement contribué, en opposition au droit romain, à forger ce que M. Grousset appelle (p. 105) « cette idée force qui aura été la grande motrice des derniers siècles », à savoir l'idée de la liberté humaine, que l'Église n'a cessé de défendre au Moyen Age contre les tentatives du césaropapisme impérial. Il manque de même un développement sur les institutions de paix, paix de Dieu et trêve de Dieu, qui répondent à la même préoccupation de limiter l'arbitraire et de prévenir la violence, de permettre à l'homme de s'épanouir et d'atteindre l'idéal chrétien sur lequel M. René Grousset a écrit de fort belles pages à propos des cathédrales et de la civilisation médiévale. Nous aurions souhaité aussi (p. 40), en guise de transition entre le Moyen Age et l'Italie de la Renaissance, quelques lignes au moins sur le Grand Schisme d'Occident, véritable catastrophe pour l'Occident, car il a mis fin à la chrétienté médiévale, encore très vivante sous les papes d'Avignon qui n'ont pas été, comme le croit M. Grousset (p. 34), de « simples chapelains du roi de France », mais qui, au contraire, ont ramené la papauté à sa fonction œcuménique, quelque peu oubliée et délaissée par les papes de la seconde moitié du XIII[e] siècle, trop absorbés par leur politique italienne, et qui ont eu, en outre, le mérite de guider une Renaissance chrétienne, dont le développement fut interrompu et brisé par la crise religieuse issue de la double élection d'Urbain VI et de Clément VII en 1378.

On ne saurait toutefois faire grief à M. Grousset de ces omissions qui paraissent bien insignifiantes, si l'on considère l'ensem-

ble du livre. On ne peut en revanche que souscrire à l'idée autour de laquelle il gravite, à savoir l'importance de l'apport asiatique dans le patrimoine humain. Notre attention a été souvent attirée vers les pays d'Extrême-Orient depuis quelques années, mais bien rarement avec une semblable ampleur. Sur l'apport de l'Inde et de la Chine, M. Grousset, qui a consacré toute sa vie scientifique à l'étude des civilisations asiatiques et de l'Orient latin, fournit une série de renseignements de premier ordre, accompagnés de conclusions tout à fait suggestives, avec des rapprochements qui ne manqueront pas de retenir l'attention. « La révélation de la pensée indienne et de la pensée chinoise, écrit-il au début du chapitre III intitulé *Images religieuses d'Orient et d'Occident,* a équivalu pour nous à la découverte d'humanités différentes, habitant d'autres planètes. Or, l'épreuve a été décisive.... Qu'il s'agisse du problème de la connaissance, de l'origine du monde, de la nature du moi ou de la nature de Dieu, nous avons la surprise de retrouver en Asie orientale et en Occident des solutions toutes voisines. » On lit encore, à la fin du même chapitre, riche d'observations sur la pensée et sur l'art des pays d'Extrême-Orient : « A travers toutes ces œuvres, séparées par de telles distances dans l'espace ou dans le temps, par de telles différences mentales ou dogmatiques, se révèle un trait commun, l'aspiration vers le divin. Angoisse métaphysique ou confiance religieuse, toute la gamme de la méditation, de la prière, de l'union avec Dieu est ici traduite en langage universel. »

Les derniers chapitres, consacrés aux rapports politiques de l'Europe et de l'Asie, intéressent moins directement les lecteurs de cette *Revue.* Le livre se termine par quelques considérations philosophiques fort élevées sur ce que sera la mort du « dieu humain » survenant « après une succession de découvertes scientifiques qui nous auront, pour un temps, rendus semblables aux dieux » et par un très éloquent acte de foi chrétienne.

Augustin FLICHE.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SCIENCES AUXILIAIRES

— Félix Grat. *Étude sur le Motu Proprio, des origines au début du XVI^e siècle.* Préface par G. Tessier, professeur à l'École des Chartes (Melun, librairie d'Argences, 1945. In-8° de 73 pages). — Félix Grat, archiviste paléographe, ancien membre de l'École de Rome, fondateur de l'Institut d'histoire des textes, est mort pour la France, le 13 mai 1940. La publication d'un de ses travaux, resté inédit, prend donc le caractère d'un hommage à sa mémoire, d'un rappel du sacrifice héroïque qu'il a consenti. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'y est associée en décernant à cette étude un de ses prix les plus estimés. Chartistes et historiens du Moyen Age ne peuvent qu'y applaudir et saluer respectueusement cette belle figure de jeune érudit et de patriote.

Il s'agit du *Mémoire* que, comme tous les « romains », Grat avait dû rapporter de son séjour au Palais Farnèse. Ce mémoire avait été favorablement accueilli par l'Institut, auquel, selon le règlement de l'École française, il avait été soumis, en manuscrit, dès 1925. C'est en dire la valeur. Toutefois, M. Tessier, dans l'intéressante préface qu'il a écrite pour la publication, souligne à juste titre que, si Grat n'a pas jugé à propos de le livrer à l'impression, c'est que, sans doute, il ne lui donnait pas entière satisfaction. « Aucun critique, ajoute-t-il, n'aura donc le droit de lui faire grief de lacunes ou d'erreurs dont il n'a pas assumé la responsabilité. » C'est la justice même. Cependant, même le premier jet d'un savant aussi doué que l'était Félix Grat méritait d'être connu. Il garderait, à défaut d'autres mérites, celui d'une enquête documentaire, minutieuse et précise, dans les règles de chancellerie, les registres, les Miscellanées et les pièces innombrables que conservent les archives du Vatican. Il apporte, au surplus, des documents précieux, des faits bien observés, des remarques judicieuses. Nous pouvons y gagner une meilleure connaissance de la diplomatique pontificale, du XIV^e au XVI^e siècle. Cela importe trop aux études d'histoire ecclésiastique, qui sont l'objet essentiel de cette revue, pour que nous puissions omettre d'en parler ici.

Le *Motu Proprio* est un acte pontifical d'un usage encore assez fréquent. La « titulature » en est semblable à celle du *Bref*, dont il diffère pourtant par certaines formules, et surtout par le mode de validation, qui n'est pas le sceau de l' « anneau du pêcheur », mais la seule signature du pape. Son nom lui vient d'une clause juridique qui signifie que la décision, dans l'affaire traitée, n'a pas été prise à la demande du ou des intéressés, mais par le *propre mouvement* du Souverain Pontife. Cette clause figure, d'ailleurs, dans des actes de tout autre type, dans les bulles notamment.

De nos jours, le *Motu proprio* est employé pour régler des questions intéressant l'administration spirituelle et temporelle de la Curie et de l'Église. Il a dû sa naissance, comme presque toutes les institutions de la chancellerie romaine, au grand accroissement que subit l'administration pontificale, vers le temps du Grand Schisme, à la suite des interventions multipliées du Saint-Siège dans la collation des bénéfices. Son origine est, par conséquent, liée à la procédure des suppliques en cour de Rome, bien que son nom lui vienne d'une clause qui exclut toute idée de supplique.

Il faut, en effet, se dire que la clause *motu proprio* a pris très vite le caractère d'une fiction juridique. Les faveurs issues de la pure initiative du souverain sont forcément très rares. Elles n'en ont que plus de prix. En matière bénéficiale, notamment, les règles de la chancellerie pontificale accordaient, aux heureux destinataires de grâces *motu proprio*, des privilèges étendus. De très bonne heure, les demandeurs, quand ils se sentaient appuyés, voulurent obtenir ces avantages. Dès le XIV^e^ siècle, un certain nombre de suppliques en font expressément mention. Cependant, au XV^e^ siècle, une autre faveur recherchée fut la dispense de faire expédier des bulles (qui coûtaient cher) pour donner valeur canonique aux grâces accordées. Le texte de la supplique, revêtu de l'approbation pontificale, put tenir lieu de titre juridique. Ainsi naît un nouveau type d'acte, la « Signature en Cour de Rome ». Il est évident que cette manière de procéder convenait assez mal à l'octroi de grâces qui étaient censées venir du « propre mouvement du Pape, sans aucune supplique préalable ». Pour cumuler, sans perdre la face, la profitable économie qu'apportait la dispense de bulle, avec les non moins profitables privilèges attachés à la clause *motu proprio*, les solliciteurs, ou plutôt les expéditionnaires qui rédigeaient en leur nom, prirent l'expédient de présenter, non pas une supplique en style direct, mais un projet de texte accordant, au nom du pape, la faveur demandée. Cette pratique se rencontre déjà au XIV^e^ siècle, alors que l'expédition des bulles était encore de règle. Elle subsiste, bien entendu, au XV^e^, quand la supplique signée et datée tend à devenir le titre essentiel des bénéficiaires. Le *Motu proprio* est donc une « Signature en Cour de Rome ». C'est seulement sous Clément VII, en 1523, que le nom est employé pour désigner l'acte. Il est alors entré complètement dans les mœurs.

A côté des documents de ce type, on rencontre, depuis le temps de Sixte IV (1482), des mandements administratifs, rédigés d'une manière analogue, mais relatifs au fonctionnement des bureaux et offices de la Curie. Grat appelle les premiers « Motu proprio-privilèges », et les seconds « Motu proprio-mandements ». Frappé par quelques différences de formulaire, notamment dans l'approbation, qui est « Fiat » pour les premiers et « Placet », pour les seconds, il les distingue entièrement et leur assigne à chacun une existence autonome. Je crois qu'en réalité il s'agit d'un seul type d'acte. Les différences doivent s'expliquer par l'origine diverse des rédactions et par des détails de procédure administrative. Au fond, les mandements sont aussi des privilèges. On sait, en effet, que les fonctions et offices étaient établis souvent, exercés toujours, au profit de leurs titulaires. Les mesures qui les concernent sont, pour ceux-ci, une source de profit. La chose est évidente pour beaucoup des actes cités par Grat. Au surplus, même si l'acte garde un caractère purement réglementaire, il est infiniment rare que le pape l'écrive lui-même : le projet en est soumis par le service intéressé, ce qui est encore une manière de supplique. On peut donc conclure, avec M. Tessier, qu'il n'y a « pas lieu, diplomatiquement parlant, d'établir un mur de sépara-

tion entre les deux espèces de *motu proprio*. Peut-être serait-il permis de dire que les ordres administratifs ont changé de vêtement à la fin du XVe siècle, et adopté celui de documents jusque là adaptés au seul exercice du pouvoir gracieux. »

Félix Grat, qui avait consciencieusement exploré, à la poursuite de son sujet, les Archives vaticanes, n'a, sans doute, pas eu le temps d'étudier, autant qu'il aurait convenu, le fonctionnement des divers organes de la Curie. La diplomatique ne saurait pourtant se passer de l'histoire des institutions. Il est difficile de savoir quelle fut l'étendue de son enquête, car l'ouvrage, riche en pièces inédites, ne comporte pas de bibliographie. Mais on constate qu'il s'est fié, parfois, à des auteurs vieillis. Ainsi, à plusieurs reprises, il parle de la Daterie et de son rôle, dès le XIVe siècle, dans l'octroi des faveurs pontificales; il attribue à cette institution la tenue du registre des suppliques. Or il est démontré que la Daterie, mot et chose, n'a pas existé avant le plein XVIe siècle, et que le Dataire, personnage unique et sans bureaux, n'apparaît que sous Martin V, n'ayant, au surplus, aucun pouvoir sur le registre des suppliques.

Le livre de Grat aurait donc, c'est certain, été plus complet et plus irréprochable, si l'auteur avait pu y mettre la dernière main et le publier lui-même. Tel qu'il est, il comble, au moins partiellement, une lacune, il est appelé à rendre de grands services et fait honorable figure parmi les travaux sortis du Palais Farnèse. Diplomatistes et historiens de l'Église ne devront pas l'ignorer.

Léonce CELIER.

— Sylvain GAGNIÈRE. *Catalogue de l'imagerie populaire religieuse avignonnaise, précédé d'une introduction sur les graveurs, marchands d'estampes et lithographes avignonnais par* H. CHOBAUT (Avignon, Rullière, 1943. In-8° de VIII-181 pages, illustrations). — Avignon eut, dès le XVe siècle, des maîtres cartiers qui ne limitèrent pas leur production à cette spécialité, puisque par un acte de 1441 on sait que des images du bienheureux Pierre de Luxembourg étaient fabriquées dans cette ville, pour le monastère des Célestins. Malheureusement, du fait même de leur diffusion, il n'a pu être retrouvé, au moins pour le moment, des spécimens de leur industrie pour les siècles antérieurs au XVIIe. C'est donc le catalogue des images religieuses avignonnaises des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles que l'auteur nous présente avec un luxe de précision et de recherche que l'on ne saurait trop admirer. Une préface due à la plume du savant archiviste du Vaucluse donne tout d'abord un historique de la gravure en cette ville où des dynasties d'artistes, telles celle des Le Blond ou des Chambon-Arnavon, brillèrent pendant longtemps. Plus tard, la lithographie, introduite en 1826 par Jean-Baptiste Magny, devait y produire un grand nombre d'œuvres. Le catalogue proprement dit, terminé par une série d'index méthodiques, est ordonné en six rubriques suivant l'objet des images : le Christ, la Sainte Vierge, les anges, les saints et les bienheureux, les saintes et les bienheureuses, les pénitents, congrégations, missions et personnages religieux.

En dehors de l'intérêt iconographique, principalement pour les saints locaux, on retiendra de nombreuses images qui offrent la représentation de monuments (chapelle des Pénitents gris, abbaye de Saint-Ruf) ou de reliquaires dont la plupart ont disparu. L'étude de la diffusion du culte de certains saints, de la vie des confréries, notamment celles de métiers, sera grandement facilitée. Les folkloristes y trouveront aussi ample matière, nous n'en voulons pour preuve que l'image de sainte Madeleine et de saint Éloi, où le bandeau inférieur nous présente un

paysan labourant avec une charrue attelée de quatre chevaux et le fonctionnement d'une noria. C'est donc un recueil du plus vif intérêt, illustré de nombreuses reproductions, qui nous est offert. Toutefois l'auteur ayant limité ses recherches aux collections d'Avignon, Carpentras, Cavaillon et Arles, nous souhaitons, pour conclure, qu'il ait la possibilité de compléter sa documentation par quelques sondages dans les recueils parisiens et nous lui signalons par exemple une gravure de saint Véran dont le texte, un peu plus complet que celui indiqué dans son catalogue sous le n° 347, existe au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (Fol. Rd 23).

René GANDILHON.

— J. SOYER. *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret. IX. Toponymes rappelant le culte chrétien* (Orléans, Houzé, 1946. In-8°, 86 pages). — Menant à bien, malgré des temps difficiles, son œuvre de prédilection, M. Jacques Soyer consacre cette fois aux « Toponymes rappelant le culte chrétien » un livret tel que lui seul pouvait le porter à ce degré de richesse et à ce point de perfection. L'archiviste honoraire du Loiret n'avait-il pas minutieusement dépouillé, en vue de ses *Recherches*, les précieux fonds ecclésiastiques de son dépôt, en majeure part, hélas ! aujourd'hui consumés ? Les références copieuses qui accompagnent le texte témoignent du souci constant de ne rien omettre ou laisser dans le vague. Pour autant, l'étude de M. Soyer n'est pas une simple et sèche nomenclature. Là encore, la sagacité du philologue, sa connaissance approfondie du terroir et de l'histoire diocésaine auront réussi à marquer la vigueur de l'empreinte ecclésiastique sur la toponymie locale ; la variété de ses créations, savantes ou populaires, éclate à tous les paragraphes et particulièrement dans les pages consacrées aux noms de saints. Pour finir, M. Soyer, qui avait déjà si largement contribué à fixer le sens des toponymes dérivés du lat. *martyr*, prend nettement parti dans la question pendante de nos « Montjoie » et leur assigne, à l'origine, un sens chrétien.

G. LAVERGNE.

— Chanoine Th. DEQUIN. *Noms de personnes et de lieux dans le propre du bréviaire de Soissons. Traduction et identification* (Soissons, impr. de l'Argus, 1946. In-8° de 55 pages). — Les prêtres qui lisent journellement le bréviaire de leur diocèse ont souvent peine à comprendre les dénominations latines de personnes ou de lieux qui hérissent les leçons particulières à l'office des matines les jours où l'on célèbre la fête d'un saint local. M. le chanoine Dequin, vicaire général du diocèse de Soissons, a voulu venir au secours de ses confrères en donnant ce court répertoire qui se contente de consacrer quelques lignes à chaque nom. L'auteur se défend dans sa préface d'avoir cherché à faire une œuvre scientifique et d'entrer dans aucune controverse : il se contente d'admettre les pieuses légendes telles qu'elles figurent dans les offices. Ce répertoire n'en sera pas moins très utile aux prêtres de ce diocèse, et même aux historiens.

Le chanoine Dequin invite ses confrères à lui signaler les lacunes et les erreurs qui sont inséparables de toute œuvre humaine. Il y en a en réalité fort peu. Signalons quelques lapsus ou fautes d'impression. Pages 12 et 16 : la grotte où, suivant la légende, saint Béat s'est retiré à Laon ne s'appelle pas communément Chèvreson, mais Chevresson. — Page 12 : le *Belgium* n'est pas une partie de la Gaule Belgique mais de

toute la Gaule. — Page 13 : *Brennacum*, Braine, villa mérovingienne. Longnon a démontré qu'il faut identifier la célèbre villa avec Berny ou Breny. — Page 19 : Coursobre, lire Cousolre. — Pages 21 et 33 : *Dulcomensis comes* est le comte de Dormois, et non un seigneur du Dormois. — Page 22 : Ypois, lire Yvois. — Page 24 : Maximim Hercule, lire Maximien Hercule. — Page 33 : affluent de droit de l'Inn, lire affluent de droite. — Page 34 : île Sainte-Barbe, lire île Barbe. — Page 38 : Maximilien Hercule, lire Maximien Hercule. — Page 44 : Châlons ne faisait pas partie du territoire des Remi, mais des Catalauni. — Page 50 : saint Thomas Becket, mort en 1170, n'a pu être accueilli à Soissons par saint Drausin, qui vivait au VII[e] siècle.

Comte Maxime de SARS.

— Dom David AMAND. *Revue bénédictine, tables générales des tomes XXII à LIV, 1905-1942* (Maredsous, 1945, in-8° de 301 pages). — Cet ouvrage se divise ainsi : 1° table des articles par ordre alphabétique d'auteurs; 2° table onomastique; 3° table analytique, celle-ci présentée dans un cadre méthodique, avec de nombreuses subdivisions, et dans chacune d'elles, par ordre alphabétique de mots typiques (chaque article étant l'objet d'une analyse); 4° table des manuscrits (dans l'ordre alphabétique des bibliothèques) décrits ou utilisés dans une édition critique publiée dans la Revue depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 1884 ; 5° table des incipit des textes littéraires publiés dans la revue pendant le même temps. C'est un précieux instrument de travail, établi avec un soin remarquable, mais dont la consultation sera parfois rendue difficile par la classification méthodique de la table analytique.

P. M.

— Léon-E. HALKIN. *La technique de l'édition, conseil aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 4[e] éd. (Paris, Desclée, de Brouwer, 1946, in-8° de 40 pages). — Le savant professeur de l'Université de Liége, sous une forme claire, présente, à l'intention des auteurs de travaux d'érudition qui les ignorent trop souvent, les règles les plus communément admises pour l'édition : règles concernant la typographie, les abréviations, les épreuves et leur correction.

P. M.

TEXTES

— ÉRASME. *Essai sur le libre arbitre, traduit et présenté pour la première fois en français* par Pierre MESNARD (Alger, Rob. et René Chaix ; Paris, Presses Universitaires de France, 1945. In-8°, 187 pages). — Érasme, sur l'œuvre et l'influence duquel les récents travaux de P. S. Allen, d'Augustin Renaudet, de Marcel Bataillon, de Margaret Mann, pour ne citer que les principaux, ont jeté tant de lumières nouvelles, conserve toujours, à travers le monde entier, son petit groupe de fidèles et d'admirateurs. Et d'ailleurs l'inquiétude des temps présents ramène immanquablement la pensée vers le grand humaniste dont la vie ne fut qu'une continuelle tentative de conciliation entre les revendications des novateurs et la tradition.

Aussi devons-nous savoir gré à P. Mesnard de nous donner cette traduction du petit traité dont la publication fut, peut-on dire, le principal épisode de la polémique entre Érasme et Luther.

Après les velléités de révolte consécutives à son séjour en Italie, qui

se traduisirent dans l'*Éloge de la folie* (1511), Érasme connut une période d'intense épanouissement spirituel. Les premiers ouvrages qu'il publia alors, l'*Institution du prince chrétien* (1516) et la seconde édition de l'*Enchiridion* (1518), invoquent encore autant le témoignage des anciens, d'Aristote ou de Plutarque, de Sénèque ou de Cicéron, que celui des *Proverbes* ou de l'*Évangile*. Mais bientôt la croyance d'humaniste qu'il accorde aux témoignages écrits le portera à « diffuser » le livre par excellence, c'est-à-dire le Nouveau Testament. Il va passer le reste de sa carrière à maintenir la position qu'il a prise, et contre les luthériens, qui nient la valeur humaine et risquent de compromettre l'unité du corps mystique, et contre les libertins italiens qui croient pouvoir renoncer aux bienfaits de l'Évangile.

Luther n'avait jamais beaucoup aimé Érasme, qu'il considérait comme inclinant plus volontiers vers les choses humaines que vers les choses divines. Il se rapprocha néanmoins de lui et entreprit en 1518 de lui faire des avances, car ils avaient des amis et des ennemis communs. Ces avances furent, sous une forme élogieuse, repoussées par Érasme. Celui-ci suivait avec sympathie la lutte menée par l'Allemand contre les abus de Rome, mais il se défiait de son ardeur et de sa tendance à se poser comme chef de parti. A ce moment, Luther et ses partisans ne pouvaient être encore considérés comme hérétiques et jouissaient de la sympathie de nombreux catholiques. Cette sympathie fut favorisée par la confusion qui régnait alors dans la théologie catholique. Mais, à partir de 1520, l'outrance luthérienne conduisit Érasme à défendre l'unité de l'Église contre les attaques du réformateur. C'est alors qu'il écrivit son traité *Du libre arbitre* (1524)[1] où il montre l'incompatibilité de la théologie luthérienne avec une création digne de la raison et de la bonté divine, insinuant que Luther n'a pas compris la véritable nature de l'homme et ne cesse d'entendre les Écritures à contre-sens.

Luther ne l'a point persuadé. Tout en rendant hommage à sa science et à son génie, Érasme constate non sans ironie qu'il fait plus de part à l'inspiration qu'à l'érudition. Lui, entend le discuter en dialecticien et en critique, et non pas en juge et en dogmatique. Pourquoi s'acharner à élucider des points que Dieu a laissés dans l'ombre ? Le Créateur a maintenu dans l'évidence tout le domaine moral, tandis que les problèmes métaphysiques demeurent obscurs. Il est permis, selon saint Paul, de dire la vérité, mais non pas n'importe où, n'importe quand, ni n'importe comment. Même si la prédestination est un fait acquis, est-il bon de le dire au premier venu, au risque de le faire verser dans l'impiété, le décourageant de s'appliquer à corriger sa vie ?

Et, invoquant le témoignage de tous les docteurs, tant grecs que latins, qui ont soutenu l'efficacité du libre arbitre, Origène, Basile, Chrysostome, Tertullien, Cyprien, Arnobe, Hilaire, Ambroise, Jérôme, Augustin, sans compter Duns Scot et Thomas d'Aquin, il ne trouve à leur opposer que Manicheus et Wycleff. Puis, s'en tenant à l'autorité de l'Écriture, il fait observer que celle-ci demande à être interprétée. Si le don d'interprétation n'a pas cessé, comme celui de guérison ou celui des langues, il ne peut se trouver chez le premier venu, car cette interprétation serait incertaine; elle ne peut se retrouver que chez les successeurs des apôtres. Celles des nouveaux réformateurs se contredisent.

Érasme passe alors en revue les textes des Saintes Écritures qui semblent favorables au libre arbitre, puis ceux qui paraissent le nier. Il

1. C'est par suite d'une faute d'impression que le livre donne la date de 1528.

distingue ainsi trois degrés dans l'acte humain : pensée, volonté, réalisation. Le premier et le dernier relèvent de Dieu seul qui nous les rend possibles par sa grâce, mais le second nécessite le consentement de l'homme. Dieu ne veut pas que l'homme s'attribue quoi que ce soit. Il ne nie pas ses mérites, mais lui apprend à éviter un orgueil dangereux.

L'humaniste conclut en constatant que les arguments pris dans l'Écriture et utilisés, tant par les adversaires que par les partisans du libre arbitre, sont insuffisants pour l'établir de façon indubitable. Mais il refuse de croire que l'opinion de l'immense majorité des docteurs est condamnable et d'incliner son expérience devant l'autorité de Luther. Il se demande en terminant quel esprit pouvait animer tant de saints personnages si, depuis treize cents ans, ils n'ont pu encore comprendre ce qu'était le Christ.

Après avoir analysé longuement et minutieusement le contenu du traité, P. Mesnard retrace la destinée de l'œuvre, qui fut accueillie très favorablement de certains disciples de Luther, comme Capito, Mosellanus, Georges Agricola, Melanchton, avec beaucoup plus de réserve par les docteurs de Paris et de Rome, notamment Sepulveda, qui la trouvaient insuffisamment dégagée de l'esprit du Réformateur. Il montre toutefois qu'Érasme est d'accord sur tous les points essentiels avec la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin.

Tel est ce petit traité, dont la nouvelle publication contribue à replacer dans sa véritable position, au moins aux yeux d'un public assez étendu, celui qui fut le défenseur de l'humanisme chrétien contre la révolte luthérienne, alors que certains de ses ouvrages, comme l'*Éloge de la folie*, et quelques-uns de ses *Colloques*, plus populaires, risquent de fausser l'aspect général de son œuvre.

J. LAVAUD.

— *Police du Noble hostel consistorial de Besançon*, texte précédé d'une préface de Maurice PIQUARD (*Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon, tome XIII) (Besançon, Impr. de l'Est, 1946. In-8° de XXI-343 pages). — A sa collection de *Mémoires et documents*, la vieille Académie de Besançon ajoute un volume de grand intérêt. La *Police du Noble hostel* constitue l'une des pièces maîtresses des archives de Besançon. Cet ample recueil, formé aux environs de 1530, et dont on possède (à défaut de l'original) une magnifique copie exécutée en 1583, semble avoir été inspiré par le célèbre Simon Gauthiot d'Ancier, le « Petit Empereur » de Besançon. Il réunit les ordonnances municipales réglant toute la vie d'une communauté urbaine dont on sait l'indépendance, le goût du *sui juris*, et la physionomie originale au milieu de la Franche-Comté. Besançon, ville « impériale », se comportait comme un petit état jaloux de ses dignités et fortement attaché à ses institutions et usages propres.

Cette ville impériale était aussi cité archiépiscopale. On s'attendrait à trouver dans sa Police d'assez nombreuses mentions du haut personnage qui gouvernait le large diocèse bisontin. En fait, ces mentions et même les allusions au clergé, séculier et régulier, de la ville sont brèves et rares en ce recueil, dont les statuts de métier sont la matière principale. On en rencontre cependant quelques-unes dans le livre I^er^, *De Senatu et regimine civitatis*, un peu plus dans le livre II^e^, *De Justicia*. Ce livre est consacré à la police des mœurs, à certaines observances cultuelles, aux fêtes religieuses, et à l'exercice de la justice.

On y trouvera notamment un intéressant exposé de principes et une suite de règles précises au sujet des « Escholles de la Cité », puis de

sévères ordonnances concernant les étuves et les filles de joie, les blasphémateurs et les « excommuniez ». Bien que la Réforme n'ait pas, en 1530, sensiblement manifesté sa présence à Besançon, on croirait deviner un resserrement du contrôle religieux dans certaines mesures édictées contre les « meschantes gens » qui « ne tiennent compte et mesprisent les sentences et censures ecclésiastiques », et dans les intentions qui président au règlement des deux processions générales annuelles (Pâques et Fête-Dieu), destinées à « induyre le peuple à plus grande dévotion ». La police du dimanche, les usages concernant les prédications seront également à retenir.

La *Police* a été lue et reproduite avec un grand soin. Une bibliographie sobre est distribuée dans la claire introduction de M. Piquard et dans les notes des divers chapitres. Des titres courants variant suivant les parties du texte eussent facilité son maniement.

H. Drouot.

SPIRITUALITÉ

— Hubert du Manoir, S. J. *Dogme et spiritualité chez saint Cyrille d'Alexandrie* (Études de théologie et d'histoire de la spiritualité) (Paris, librairie philosophique J. Vrin, 1944. In-8° de 594 pages). — A l'heure où l'Église, sur l'invitation de l'encyclique *Orientalis Ecclesiae*, commémorait le millénaire et demi de la mort de saint Cyrille, le R. P. du Manoir faisait paraître la première grande étude que nous ayons en français sur le célèbre docteur alexandrin. C'est un exposé synthétique dont les quatre premières parties sont calquées sur la profession de foi de Nicée. Cyrille n'a pas eu à chercher ou à retrouver, comme Augustin successivement influencé par des systèmes divers, un centre d'unification pour sa pensée; pour le neveu de Théophile, le *Credo* a toujours été « la doctrine de la vérité et la règle de foi » et Athanase, le maître par excellence. C'est en raison de cette ossature primitive qu'une doctrine d'une portée universelle comme celle de l'évêque d'Alexandrie, intéresse notre Église de France, à quelque date, oserait-on dire, qu'on l'étudie. De même qu'au IV^e^ siècle, les définitions de Nicée et les combats de la réaction antinicéenne ont affecté profondément les Églises des Gaules, de même au V^e^, l'élaboration du dogme christologique y a-t-elle eu sa répercussion. L'écho des acclamations qui, en 431, à Éphèse, se sont élevées en l'honneur de la Mère de Dieu, a retenti dans tout l'univers chrétien et amplifié pour jamais les formes les plus intimes de la spiritualité catholique. Nous n'avons pas chez nous un nouveau saint Hilaire, mais l'appui doctrinal qu'a pu chercher, au moins indirectement, dans les Pères Orientaux, un Vincent de Lérins ou de même cet accord plus ou moins précis de Jean Cassien avec le docteur d'Alexandrie dans la polémique contre Nestorius, soulèvent le problème de la pénétration de son enseignement en Gaule méridionale et, si l'on s'en réfère à Gennade de Marseille, la question de son influence dans les centres d'ascétisme de l'Occident méditerranéen (Voir P. Courcelle, *les Lettres grecques en Occident. De Macrobe à Cassiodore*, Paris, 1943, cité par le P. du Manoir, p. 520 et suiv.). L'oubli de la langue grecque doit faire attendre vraisemblablement quelque temps pour une reprise de contact avec l'Orient; le P. du Manoir aurait dû nous dire comment nous sont parvenus les textes cyrilliens, par quels intermédiaires et dans quelles conditions, ils ont pu être connus des grands scolastiques, dans quelle mesure ceux-ci se sont abreuvés à la source orientale. Il aurait été ins-

tructif de suivre la transmission plus ou moins fidèle des manuscrits. Les indications que l'on trouve çà et là dans *Dogme et Spiritualité* sur les grands *Codices*, p. 535, par exemple, et dans des notes sporadiques au bas des pages ne nous fournissent que quelques jalons. Cette pénétration en Occident de la pensée cyrillienne grâce à une divulgation progressive débordait, il est vrai, le cadre que s'était proposé l'auteur. Toujours est-il qu'au XIII^e^ siècle, l'effort des scolastiques en vue d'élaborer leur théologie du Christ, les fait remonter à Cyrille comme à une source principale. A la suite de J. Backes, *Die Christologie des heiligen von Aquin und die griechischen Kirchenväter* (Paderborn, 1931), le P. du Manoir fait remarquer que saint Thomas, plus que tout autre, lui est redevable, que la documentation cyrillienne de l'Aquinate est relativement importante, que les citations inauthentiques sont chez lui assez rares. On n'a pas encore complètement montré quelle place ont tenu les Pères grecs dans l'enseignement théologique de l'Université de Paris au XIII^e^ siècle.

Plus tard, l'oratorien Baronius dans ses *Annales*, Dom Ceillier dans son *Histoire générale des auteurs sacrés*, Tillemont dans le tome XIV de ses *Mémoires*, étudieront avec une particulière attention la conduite du théologien d'Éphèse au cours de la controverse nestorienne et le défendront par anticipation ou directement contre les critiques sévères, celles entre autres d'un Casimir Oudin. Le grand Arnauld appellera saint Cyrille « le plus scolastique de tous les Pères » et, dans sa *Perpétuité de la Foi* (Paris, 1672-1674), le citera abondamment à propos du dogme eucharistique. C'est à Paris, en 1513, que parut la première édition latine du *Thesaurus;* c'est à Paris encore qu'en 1605 furent publiés pour la première fois en latin les *Glaphyres*, traduction due à la plume du jésuite Schott et qu'Aubert, en 1638, lançait dans les milieux savants les gros in-folios que devait utiliser et compléter plus tard Jacques-Paul Migne.

Lorsque l'érudition française se sera emparée des textes de l'antiquité chrétienne pour jeter les fondements d'une théologie renouvelée sur le plan de l'histoire, Cyrille est l'un des Pères sur lesquels, tout naturellement, s'arrêtent davantage les auteurs pour le soumettre aux méthodes de l'analyse. Le jésuite Denys Pétau, l'oratorien Thomassin ont étudié et médité avec prédilection l'œuvre cyrillienne, sans parler du dominicain Lequien dont l'érudition, au XVIII^e^ siècle, ne pouvait manquer de s'y intéresser. Mais cette méditation des théologiens dogmatiques passe dans la prière. En un paragraphe trop rapide à notre gré, à l'occasion d'une citation de Bossuet, le P. du Manoir ouvre un jour suggestif sur les rapports de la doctrine cyrillienne avec l'École française de spiritualité.

On peut dire que, dans la collection dont l'ouvrage du P. du Manoir est l'un des premiers volumes et où depuis ont paru de si importants ouvrages sur Pierre de Celle, Jean de Fécamp, et surtout Jean Gerson, les historiens de l'Église de France auront beaucoup à puiser; il est à souhaiter que ses collaborateurs accordent une large place aux études touchant la spiritualité française. Cette orientation sera une aide précieuse pour ceux qui voudraient écrire, dans la mesure où la chose est possible, une histoire de l'Église de France en insistant sur son aspect le plus intérieur.

Étienne CATTA.

— Dom Jean LECLERCQ, O. S. B. *La Spiritualité de Pierre de Celle* (Études de théologie et d'histoire de la spiritualité, VII) (Paris, J. Vrin, 1946. In-8° de 246 pages). — « Pierre de Celle, champenois d'origine, entra

dès sa jeunesse au prieuré clunisien de Saint-Martin-des-Champs, près de Paris. Élu, vers 1145, abbé du monastère de La Celle, au diocèse de Troyes, il prit en 1162 le gouvernement de l'abbaye de Saint-Rémi de Reims. Il fut nommé, en 1181, à l'évêché de Chartres : il ne devait occuper ce siège que pendant peu de temps. Il mourut le 20 février 1183, après avoir mené, pendant presque toute sa vie, une existence de moine et d'abbé. »

C'est en ces termes que dom Leclercq présente le personnage qui fait l'objet de son nouvel ouvrage et l'on ne saurait mieux dire. Pierre de Celle est peu connu, même des spécialistes du Moyen Age; ses œuvres restent en partie inédites, et celles d'entre elles qui ont été publiées l'ont été dans une édition souvent fautive; sa vie, exempte d'incidents, n'a rien pour attirer la curiosité; sa doctrine n'a pas davantage retenu l'attention. Il mérite cependant mieux que l'oubli. S'il n'est pas un grand homme, il est du moins un homme intelligent et pieux; il représente, dans ce qu'elle a de meilleur, la tradition bénédictine qui, en face de la réforme de Cîteaux et de la résurrection de la règle augustinienne, continue à s'épanouir. Il ne jalouse pas les nouveaux venus. Il entretient d'affectueuses relations avec Nicolas de Clairvaux, avec les Chartreux du Mont-Dieu, avec un chanoine augustin de Merton en Angleterre; mais pour lui, il reste fidèle à la règle de saint Benoît et il y trouve le principe d'une vie spirituelle fort élevée.

C'est comme écrivain spirituel que l'étudie dom Leclercq; et c'est en effet à ce point de vue surtout qu'il est représentatif de son temps et de son milieu. Si, au XII^e^ siècle, les universités n'ont pas encore atteint l'éclat qu'elles posséderont au cours du XIII^e^ siècle, les écoles monastiques cessent de jouer le rôle qu'elles ont tenu jusqu'alors. On n'étudie plus guère dans les couvents ; on y lit la Bible, on y médite la parole de Dieu, on y contemple les perfections du Créateur. Pierre de Celle suit l'exemple de la plupart de ses frères. Il ne s'intéresse pas aux controverses doctrinales; il ne croit pas à la valeur des sciences humaines et n'a que mépris pour la philosophie. Si sa charge abbatiale l'oblige à s'occuper d'affaires séculières, à revendiquer les droits de son couvent, à en soigner les intérêts matériels, il est manifeste que ces besognes lui pèsent et qu'il est heureux de pouvoir s'en débarrasser.

Ses ouvrages sont d'abord des lettres, et dom Leclercq excelle à en montrer la valeur. Lettres d'amitié surtout, mais d'une amitié surnaturelle, dans laquelle n'entre rien de mièvre ni de guindé : il y parle de Dieu, de la sainteté; il y commente des textes de l'Écriture. Son plaisir est de les écrire, par manière de distraction et de repos, mais surtout parce qu'elles lui permettent de poursuivre, en communauté de sentiments avec ses amis, ses propres entretiens avec Dieu. Viennent ensuite des sermons, dont la plupart sont adressés aux moines de son abbaye. Ici encore, le cœur s'épanche librement. Les fêtes liturgiques, les textes de l'Écriture fournissent les thèmes de l'entretien : là-dessus Pierre brode inlassablement des exhortations, des explications, et c'est son âme qu'il se trouve mettre en quelque sorte à nu devant ses moines; il le fait d'autant plus volontiers qu'il partage leur vie et n'a pas de secrets pour eux. Des traités sur l'Écriture sainte, des opuscules sur la vie monastique constituent la dernière partie de son bagage littéraire : son activité intellectuelle ne saurait se tourner que vers sa propre perfection et celle de ses lecteurs; aussi la Bible est-elle pour lui le point de départ de toutes sortes de réflexions inattendues, qui ont avec l'histoire du peuple de Dieu, ou même le sens littéral des textes visés des rapports lointains, mais qui contribuent à élever l'âme vers Dieu et vers

son Christ. Il ne craint pas les redondances ni les répétitions ou les digressions. Il écrit comme il parle, au courant de la plume, ce qui ferait le désespoir des analystes rhétoriqueurs, chargés de démêler un plan dans la suite de ses développements, mais ce qui charme les spirituels.

De ces ouvrages, dom Leclercq tire des études fort instructives sur la psychologie mystique de Pierre de Celle et sur sa doctrine spirituelle. « On trouve chez lui, écrit-il en terminant son travail, une spiritualité qu'on peut dire intégrale en ce sens qu'elle saisit tout l'homme, et simple en ce sens qu'elle n'introduit en lui aucune complexité psychique. Elle propose l'idéal d'une vie monastique qui se suffise à elle-même et qui soit entièrement consacrée au repos de la contemplation : loin d'être un dilettantisme facile, une telle existence exige une lutte incessante, une ascèse continue. A ce prix, elle maintient l'âme dans l'équilibre et dans le calme, en un mot, dans la paix » (p. 141). Cette vie, Pierre de Celle l'anime; ajoutons que, si dom Leclercq l'a si bien comprise et décrite, c'est sans aucun doute parce qu'il la vit lui-même : la mystique bénédictine n'a pas cessé de produire des fruits.

Les dernières pages du livre de dom Leclercq sont consacrées à l'édition de plusieurs inédits de Pierre de Celle : le *De tabernaculo Moysi*, la fin du commentaire sur Ruth, les trois livres *De puritate*, le *De conscientia*, le *De afflictione et lectione*. Cette édition soignée lui vaudra la reconnaissance des érudits.

G. Bardy.

— André Combes. *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson.* Tome I^er^ : *Introduction critique et dossier documentaire* (Etudes de théologie et d'histoire de la spiritualité, IV) (Paris, Vrin, 1945. Grand in-8° de 900 pages). — La critique à laquelle Jean Gerson (1369-1429), chancelier de l'université de Paris et professeur *in sacra pagina*, soumit les exposés mystiques de Jan van Ruysbroeck (1293-1381), prieur du monastère augustin de Groenendael, paraît un des tournants les plus importants et les mieux connus de l'histoire de la spiritualité. Depuis une date que l'on avait reportée récemment au début du seizième siècle, mais que M. l'abbé Combes remonte jusqu'à 1483, c'est-à-dire à la première édition des œuvres complètes de Gerson, le dossier de cette « affaire » semblait définitivement établi. Il se composait uniquement de trois pièces, à savoir deux lettres de Gerson « *ad fratrem Bartholomaeum carthusianum* », séparées par un *Libellus* du frère Jean de Schoonhoven. La première lettre de Gerson attaque vivement le *De ornatu spiritualium nuptiarum* que le *Libellus* défend au contraire avec énergie; la seconde lettre de Gerson réfute cette apologie tout en amenant le chancelier à un jugement plus nuancé. Tous les historiens croyaient tenir dans ces trois textes l'essentiel de la querelle, si bien que leur traduction, dépourvue à la fois d'esprit critique et de sûreté linguistique, faisait récemment l'objet d'une thèse complémentaire de doctorat.

La lecture attentive des trois textes traditionnels a poussé M. Combes à élargir considérablement le débat et à parvenir, par l'emploi convergent des méthodes les plus diverses, à un nombre considérable de certitudes nouvelles. C'est ainsi qu'il a établi, comme source de la documentation de Gerson sur Ruysbroeck, non pas le texte original en dialecte « thiois », *Gheestike Bruloch*, de l'ouvrage critiqué, mais sa traduction latine faite par Willem Jordaens sous le contrôle de Ruysbroeck, vers 1360. Le troisième livre du *De ornatu spiritualium nuptiarum* sur lequel repose la critique gersonienne devient un document à la fois

capital et délicat dont la publication s'impose. S'imposait également celle d'une épître anonyme (que le *Libellus* déclarait jointe à son texte en appendice) et qui aurait renfermé un fidèle résumé de tout le *De ornatu* : cette pièce déjà connue mais insuffisamment utilisée, aurait, d'après notre auteur (*op. cit.*, p. 33), joué un rôle important dans le conflit. Pour des raisons semblables, il était nécessaire de publier aussi les ouvrages de Gerson auxquels renvoient ses deux lettres et tous ceux qui expressément ou tacitement se rapportent à la question, soit quant à l'école visée, soit quant au sujet traité. De très importants manuscrits permettant de contrôler la doctrine de Gerson et celle de Jean de Schoonhoven ont complété cette liste déjà importante. C'est un ensemble de trente pièces éditées avec une érudition et un appareil critique au-dessus de tout éloge que comporte dorénavant le dossier qui nous est soumis. On voit l'intérêt formidable que cet ensemble organique de textes peut présenter pour l'histoire de la spiritualité.

Mais, à côté de cet intérêt « objectif », le volume revêt un intérêt « subjectif » au moins aussi considérable, par l'ampleur de la tentative, la sûreté de l'érudition et la précision de la méthode. Citons par exemple les pages pertinentes de la préface sur les véritables ambitions d'une histoire de la spiritualité ou les cent pages consacrées à discuter l'attribution du *De ornatu*. Cet énorme volume de 900 pages — qui ne comporte pas une seule ligne inutile — devrait être utilisé dans toutes les facultés comme un modèle de discussion critique et de construction historique. Il est infiniment probable que les deux volumes suivants, dont l'un dégagera le sens de cette polémique et dont l'autre en étudiera l'influence sur six siècles de chrétienté, contribueront à leur tour au succès de cette magnifique collection que M. l'abbé Combes dirige aux côtés de M. Étienne Gilson, et qui ajoute un nouveau fleuron à la renommée de la librairie Vrin.

Pierre MESNARD.

ANTIQUITÉ

— Albert GRENIER. *La Gaule province romaine* (Paris et Toulouse, Didier, s. d. [1946]. In-8° de 148 pages). — Dans la collection qu'il dirige *Connais ton pays*, M. Albert Grenier a publié, après une *Gaule celtique*, une *Gaule romaine*. Nul n'était plus qualifié pour l'écrire que l'éminent professeur du Collège de France, successeur et biographe de Camille Jullian, actuellement directeur de notre École de Rome. En quelques chapitres alertes, sans prétention érudite, mais avec une connaissance parfaite des événements, des institutions, de la civilisation, il fait revivre successivement : la conquête romaine, l'organisation sous César et Auguste, la frontière de Germanie au Ier siècle, la vie intérieure du pays, les premières ruines du IIe au IVe siècle, la fin de la Gaule romaine jusqu'à Clovis. Un paragraphe substantiel est consacré au paganisme gallo-romain (p. 85-95). Un petit volume de la collection étant prévu pour la *Gaule chrétienne*, M. Grenier n'a traité ici du christianisme qu'en quelques pages terminales, sobres et judicieuses. Signalons toutefois que la tradition des sept missionnaires de 250 est aujourd'hui sérieusement contestée et que Grégoire de Tours les fait venir de Rome et non d'Afrique (p. 125); que le baptême de Clovis ne date certainement pas de 496, selon la tradition courante (p. 127), mais de 498 (selon Levillain), sinon de 507 (selon van de Vyver)[1]. Ces détails ne sauraient

1. Corriger p. 120, 511, au lieu de 411; p. 125, Gatien, au lieu de Gratien.

diminuer du reste l'intérêt et la valeur de cet opuscule où les Français apprendront avec fruit l'histoire de leurs origines.

Jean-Remy PALANQUE.

— A. DUFOURCQ. *Comment s'éveilla la foi à l'Immaculée Conception et à l'Assomption aux V^e^ et VI^e^ siècles* [Études de science religieuse] (Paris, Éditions franciscaines, 1946. In-8° de 48 pages). — Il appartient sans doute aux théologiens d'examiner et de discuter les hypothèses présentées par M. A. Dufourcq dans cette intéressante étude. Mais les historiens ont bien aussi leur mot à dire, puisque l'auteur présente son travail comme une recherche historique. Son point de départ est un sermon de saint Augustin, dans lequel l'évêque d'Hippone prend à parti un *disputator*, réel ou imaginaire, qui mettrait en relief la parfaite sainteté de Jean-Baptiste et par suite son immunité du péché originel. Lui-même estime d'ailleurs que, comme tous les hommes, la très Sainte Vierge comprise, le précurseur a apporté en naissant la souillure originelle. Mais pourquoi d'autres catholiques n'auraient-ils pas cru que quelques saints, le précurseur surtout, avaient pu être miraculeusement préservés de cette souillure ? En faveur de cette hypothèse, M. Dufourcq cite un sermon attribué à saint Maxime de Turin (*Sermo* 61, P. L., t LVII, 655, 656), où l'on peut voir une allusion à l'immaculée conception du Baptiste. Mais il faut se demander: 1° si le sermon 61 est bien de Maxime; 2° si le texte en est suffisamment assuré; 3° si les formules employées signifient davantage qu'une sanctification dans le sein maternel. Un autre sermon de saint Maxime, l'homélie 83, semble à M. Dufourcq insinuer l'immaculée conception de la très Sainte Vierge : ici la base de l'argument est l'emploi du mot *immaculata*. Base fragile assurément, et sur laquelle il semble difficile de construire quoi que ce soit.

D'autres textes ne sont guère plus décisifs. M. Dufourcq insiste beaucoup sur les Actes apocryphes de saint André, dont l'origine est d'ailleurs mal établie, et il note, dans ce livre, l'emploi fréquent, intentionnel, du terme *immaculata*. Dans quel sens ? Plus important peut-être serait un remaniement de l'histoire de l'enfance de Marie, car on y lit que la Sainte Vierge est née elle-même sans le concours d'aucun homme, que sa conception à elle est aussi miraculeuse que celle du Sauveur. Si l'on admet que le péché originel est transmis par la génération, plus précisément par l'accomplissement de l'acte conjugal, il faut conclure que l'écrivain admettait l'immaculée conception. Mais cela est une conclusion, et comme l'auteur ne parle pas du péché, comme il veut simplement mettre en relief la merveilleuse naissance de Marie, il est permis de croire qu'il n'a rien conclu du tout.

Sur la croyance à l'Assomption, liée à la croyance à l'Immaculée-Conception, M. Dufourcq n'a que deux pages sur lesquelles il est inutile d'insister, sinon pour signaler deux articles importants publiés l'un et l'autre dans les *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, l'un en 1936, de M. Rivière, *Le plus vieux Transitus latin et son dérivé grec* (p. 5-23); l'autre en 1940, de Dom Capelle, *Les anciens récits de l'Assomption et Jean de Thessalonique* (p. 209-235). Ces articles méritent l'un et l'autre d'être connus.

L'étude de M. Dufourcq reste, somme toute, une hypothèse; à ce titre, elle doit être lue avec attention par tous ceux qui s'attachent à des recherches historiques sur la théologie mariale. Mais elle n'est qu'une hypothèse.

G. BARDY.

MOYEN AGE ET RENAISSANCE

— Louis Halphen. *Initiation aux études d'histoire du Moyen Age*, 2e éd. revue et augmentée (Paris, Presses universitaires de France, 1946, in-8° de 175 pages). — Il faut remercier M. Louis Halphen d'avoir bien voulu rééditer cette initiation qu'il avait publiée en 1940. Ce « guide » que l'auteur souhaitait « utile à tous ceux que leur curiosité ou leurs études dirigent vers l'histoire du Moyen Age » a été accueilli avec faveur. Il répondait à une nécessité; l'expérience et l'autorité de M. Halphen lui ont permis de présenter d'une manière succincte, et cependant très claire et très précise, les principaux instruments de travail que tous ceux qui abordent l'étude du Moyen Age doivent connaître. Cette seconde édition a été revue soigneusement, tenue à jour et enrichie.

P. M.

— G. Drioux. *Un légat de Grégoire VII en Flandre Hugues Renard, évêque de Langres* [Extrait des « Miscellanea historica Alberti De Meyer »] (Louvain, 1946, in-8° de 11 pages). — Renard, surnommé Hugues, évêque de Langres de 1065 à 1083-1084, fut chargé par Grégoire VII de contribuer à la réforme de l'Église. Hugues, dont la vie ne semble pas avoir été toujours exemplaire, parcourut en 1077-1078 la Flandre, aux côtés du légat Hubert. Il usa de procédés qui témoignent d'un zèle peu heureux; il excommunia Robert le Frison, ce dont Grégoire VII le blâma vivement.

P. M.

— Jean Richard. *Le comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)* [Bibliothèque archéologique et historique, t. XXXIX] (Paris, librairie orientaliste Paul Geuthner, 1945. In-4° de VIII-94 pages, 7 cartes sur 3 planches hors texte). — M. René Grousset a raconté l'histoire de la fondation du comté de Tripoli dans un chapitre de sa monumentale *Histoire des croisades*, heureusement intitulé *la Provence au Liban*. C'est en 1002 qu'après une série de déceptions et d'échecs, Raymond de Saint-Gilles s'installait à Tortosa, « bien décidé à en faire le centre provisoire de ses conquêtes en attendant de s'être emparé de la métropole du pays, son objectif désormais, Tripoli ». La ville ne devait tomber au pouvoir des Croisés que sept ans plus tard, après la mort de Raymond. Celui-ci n'en mérite pas moins d'être considéré comme le fondateur du comté qui devait rester dans sa famille jusqu'en 1187. Ses origines, les attaches de sa dynastie, des barons et bourgeois occidentaux qui s'y établirent, la langue qu'ils y parlaient donnent au comté de Tripoli un caractère méridional qui le distingue des trois autres états de Syrie. Ce fut pour lui une cause d'affaiblissement par pénurie d'immigrants. « Le comté de Tripoli souffrait de n'avoir comme base en Occident que la région toulousaine et provençale où, dans la seconde moitié du XIIe siècle, on se détournait de la Croisade. » Et cependant dans le domaine des institutions, les influences méridionales semblent avoir été rapidement éliminées sous l'empire des nécessités locales communes aux établissements latins dans le Proche Orient. Telle est la conclusion qui se dégage de la monographie de M. Jean Richard, entreprise précisément en vue de déterminer dans quelle mesure l'origine du comté « a pu réagir sur ses institutions et son histoire ».

Un chapitre solide et nuancé sur le statut féodal du comté (p. 26-43). C'est en quelque sorte accidentellement que le comté de Tripoli est entré

en 1109 dans la mouvance du royaume de Jérusalem. Si les comtes de Tripoli portent leur hommage au roi, ils n'en restent pas moins à peu près indépendants en fait et « le roi de Jérusalem n'est, en face des trois grands barons et même du comte de Tripoli, le plus étroitement lié à la couronne d'entre eux, que le *primus inter pares* ».

Au point de vue ecclésiastique, le comté de Tripoli comprend quatre diocèses latins. Peut-être Raymond de Saint-Gilles tenta-t-il de les constituer en province. Il n'y réussit pas. Rattachés administrativement à la province de Tyr et au patriarcat de Jérusalem, les évêchés tripolitains n'en semblent pas moins graviter dans l'orbite du patriarcat d'Antioche : contradiction singulière qui, à défaut d'explication rationnelle, témoigne d'un certain flottement dans la constitution des cadres ecclésiastiques en terre d'Orient. M. Richard avait beau jeu à raconter une nouvelle fois comment le comte Raymond II fit appel aux Hospitaliers en 1142 (ou 1144) pour leur confier la défense d'un des points les plus vulnérables du comté, la plaine de la Boquée, et comment, à cette occasion, il leur céda un certain nombre de châteaux, entre autres celui du Crat, le célèbre Crac des Chevaliers. Un peu plus tard, les Templiers s'établissaient solidement non loin ou en bordure de la côte, au nord de Tripoli. Les deux grands ordres militaires devaient rapidement transformer leurs établissements en principautés quasi autonomes et ravir à l'autorité effective des comtes de Tripoli la partie septentrionale du comté.

G. T.

— E. de Moreau, S. J. *Histoire de l'Église en Belgique.* Tome III : *l'Église féodale, 1122-1378* (Bruxelles, Museum Lessianum, L'Édition universelle, s. d. [1946]. In-8° de 746 pages). — Après avoir eu la chance qu'un historien génial écrive une histoire de Belgique, nos voisins voient maintenant paraître à un rythme rapide une histoire de l'Église en Belgique, qui, jouissant de l'unité due au travail d'un seul auteur, force l'estime de tous par sa valeur propre. Je n'ai pas à parler ici des deux premiers tomes, sauf pour indiquer un important compte rendu qu'il y faut joindre, paru sous la signature de M. Ganshof dans la *Revue Belge de Philologie et d'histoire* (1941). C'est avec admiration que j'avais lu la synthèse juste et claire du P. de Moreau. L'auteur en annonce une édition fort remaniée : attendons-la avec confiance. Il va livrer à l'impression le quatrième volume : notre plaisir en sera encore accru. Souhaitons seulement que les historiens français puissent acquérir ces volumes : les deux premiers tomes n'ont passé nos frontières qu'avec une excessive discrétion.

Ce troisième volume débute en 1122 avec le concordat de Worms; il se termine en 1378, début du Grand Schisme. Deux périodes très différentes. Les XII^e^ et XIII^e^ siècles représentent l'Église féodale dans sa plénitude. Les politiques des dynasties locales se manifestent clairement dans les nominations épiscopales. Le XIV^e^ siècle marque une nette décadence de la féodalité. Aux anciens liens de dépendance s'ajoutent, suivant la curieuse expression de l'auteur, d' « innombrables contrats collectifs ». Divisions nettes dans le temps par conséquent. Autre division dans ce volume, toute subjective celle-là : d'une part les évêques et la politique et d'autre part les institutions et la vie chrétienne. On serait tenté de dire : la vie politique et la vie sociale de l'Église en Belgique.

On est frappé tout d'abord par la personne des évêques, ou plutôt par leur choix et leur attitude en face du pouvoir civil. On y discerne aisément les progrès de la prépondérance française. La baisse d'influence

du comte de Flandre est frappante. Après le traité de 1191, aucun évêché n'a plus son siège en Flandre; si la Flandre enregistre un succès avec le rétablissement du siège autonome de Tournai, dès la fin du XII^e siècle l'évêché de Tournai est français. L'évêque Étienne a une origine toute française, orléanaise; et du reste la souveraineté de l'évêque s'évanouit devant celle du roi. Pourtant, jusqu'au début du XIII^e siècle, plus précisément jusqu'à Bouvines, le jeu des autres maisons féodales se fait sentir dans la vie de l'Église. A Liége domine la maison de Brabant, à Cambrai et Thérouanne, c'est encore celle de Flandre. Après 1214, le clergé de Liége a beau faire et essayer de reprendre les relations cordiales avec l'Allemagne : « il n'est pas plus possible de se soustraire totalement à l'influence d'un saint Louis ou d'un Philippe le Bel qu'à celle de la langue et de la littérature française, de l'Université de Paris et des voûtes sur croisées d'ogive » (p. 120). Formule saisissante et qui recèle tout le mystère de cet épanouissement français : politique, littérature et architecture conquièrent l'Europe. Problème d'une ambiance favorable qui fait naître à la fois toutes les formes intellectuelles.

Évidemment, plus à l'est, l'évêché de Liége est encore dans l'orbite impériale; et parfois aussi le clergé de la région exerce une influence, probablement heureuse, sur le souverain; ainsi Wibald de Stavelot qui, au milieu du XII^e siècle, veut réaliser l'union du pouvoir spirituel et de la puissance impériale portée à son maximum. Personnalité discutée du reste que celle de Wibald et dont tous les aspects ne sont pas également clairs. Peut-on dire qu'en retour l'influence impériale ait été heureuse, elle aussi, en particulier dans les nominations ecclésiastiques ? Au X^e et au XI^e siècles, — M. Ganshof le fait remarquer dans son compte rendu précité, — les évêques nommés par l'Empereur ont été d'une qualité nettement supérieure à celle des évêques français contemporains. On pourrait, je crois, développer encore la pensée de M. Ganshof : l'empire allemand a eu une civilisation exceptionnelle en Europe à cette époque et la qualité de l'épiscopat n'est peut-être que le reflet de l'état du pays. Il y a là matière à réflexion. Mais l'action impériale au XIII^e siècle ne donne pas la même satisfaction. A la lecture du livre du P. de Moreau, on est obsédé par la perpétuelle accusation de simonie concernant les évêques de Liége. Qu'on y ajoute l'épiscopat d'Henri de Gueldre (1247-1274), « pontife de sinistre mémoire », qui est évêque sans avoir reçu l'ordination sacerdotale, illettré et de mœurs dissolues (il aurait eu 14 bâtards en 22 mois), qui mourra déposé, après avoir mené l'existence d'un brigand et d'un détrousseur de grand chemin. Dans l'ensemble, alors que l'auteur nous montre que les nominations des XII^e et XIII^e siècles ne supposent guère l'intervention du Saint-Siège, on discerne surtout l'activité politique des évêques; leur zèle « laisse à désirer » (p. 198).

Au temps de la papauté d'Avignon, l'influence impériale cesse d'exister. Les évêchés des Pays-Bas, sous les papes français, de 1305 à 1378, ont été « de véritables annexes de la France ». Les papes interviennent activement dans les nominations. Changement grave alors, sinon heureux, dans l'origine des évêques et des membres des curies diocésaines : en 1325, quatre des huit archidiacres de Bruxelles sont italiens, de même que sept chanoines de Liége. La proportion des ecclésiastiques non résidents devient énorme: à Saint-Lambert de Liége, 25 chanoines résident sur un total de 59 ! Quant au cumul des bénéfices (et on connaît la richesse des Pays-Bas), il prend des proportions fantastiques. Dans cette atmosphère si spéciale qui précède le Schisme et le fait comprendre, se placent les épiscopats célèbres d'Adolphe et d'Englebert de la Marck, princes-évêques de Liége et peut-être plus princes qu'évêques. Tout cela

dans l'ambiance des guerres entre la France et la Flandre, période complexe s'il en fut. Si la fortune des armes ne fut pas toujours favorable à la France, la lutte pour l'influence religieuse est gagnée par elle.

Telles sont les constatations sur le rôle que la politique française et la politique impériale jouent dans la vie de l'Église de la Belgique actuelle. Il est bien d'autres idées — relativement à la pratique religieuse — qu'il serait utile de noter et peut-être de discuter. Je le ferai ailleurs[1].

Conclure est aisé : le P. de Moreau mène à bien une grande œuvre.

J. Lestocquoy.

— Georges Gros. *Louis XI, pèlerin à Saint-Claude, en Comté.* Préface de Lucien Febvre (Besançon, Éditions Servir, 1946. In-8° de 180 pages et pl.). — Louis XI était-il pieux ou superstitieux ? Essayait-il d'acheter les puissances célestes comme il monnayait les consciences terrestres ? Voilà le problème qu'a essayé de résoudre l'auteur dans cet ouvrage consacré au culte rendu par Louis XI à saint Claude. Pour M. Gros, la question semble résolue au moins en ce qui concerne l'objet de son travail. Le pèlerinage de 1456, alors qu'il n'était que dauphin, et celui de 1482, suite du vœu de Philippe de Commynes auprès de son maître gravement malade en 1481, sont « actes de piété des plus normaux, comme l'était d'ailleurs le culte dont ils procédaient ». Pour nous, malgré l'intéressante démonstration qui nous en est présentée, nous hésiterons à nous rallier à cette opinion, car si, dans l'espèce, le voyage en Franche-Comté et le pèlerinage à Saint-Oyend-de-Joux, étaient bien officiellement motivés par la reconnaissance à saint Claude, n'oublions pas qu'une petite armée de quelque six mille hommes précédait le souverain, préoccupé par la tutelle du jeune Philibert de Savoie. Pour se former une idée de l'état d'esprit de Louis XI, il nous faudrait reprendre et étudier les nombreux pèlerinages entrepris au cours du règne. Le *Louis XI en pèlerinage* de Marcel Navarre (que l'auteur ne semble pas avoir utilisé) donne déjà amples sujets de réflexion. Le culte de saint Claude y apparaît bien réduit et la Vierge au premier rang des dévotions du roi. Que de dons, de pèlerinages aux lieux célèbres où elle fut honorée : Notre-Dame d'Embrun, de Liesse, de Fourvière, de Behuart, de Boulogne, de Cauchy, de Cléry, de Rocamadour, du Puy, et nous en passons. Que penser d'ailleurs de ce royal pèlerin qui choisit comme lieux de ses dévotions, des pays récemment soumis ou même encore relevant de seigneurs hostiles au royaume ? Le pèlerinage à Saint-Sauveur de Redon n'en reste-t-il pas un des plus beaux exemples ?

Quoi qu'il en soit et réserve faite de la tendance certainement exagérée à vouloir grandir l'influence du culte de saint Claude sur les idées de Louis XI et à donner comme « aboutissement moral et politique du pèlerinage à Saint-Claude », l'édit de 1482, véritable testament politique destiné au futur Charles VIII, l'ouvrage de M. Gros élucide bien des

1. Quelques remarques pourtant à propos des noms des évêques de Thérouanne : Gérard de *Dainville* (et non Daimville). Inutile de répéter (après Bled) Adémar Roberti, c'est Adhémar *Robert*. De même pour André Ghini *Malpighi*, évêque de Tournai et non de Malpiglia. — Sur les rapports de l'Église avec les Communes, faut-il renoncer à toute idée d'ensemble ? Chaque évêque suit-il sa propre inspiration (comme il semble dans ce volume) ? Quelques textes soit apologétiques, soit anecdotiques rendent-ils la pensée de l'Église ? Quelle différence entre Liége et Cambrai ! N'y a-t-il pas là une question à revoir en se dégageant de la thèse romantique ?

points d'histoire passés jusque-là inaperçus. A l'occasion du pèlerinage, nous pénétrons plus intimement dans la vie d'une province française, nous ressentons les difficultés qu'entraînait un déplacement royal et nous recevons des éclaircissements sur les relations France-Savoie, sujet traité il y a quelques années par Mlle Édith Thomas, mais dont seules quelques pièces justificatives ont été publiées.

René GANDILHON.

— Paul BOUTEILLER. *Un historien du XVI^e siècle. Estienne Pasquier* (Extrait de la *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. VI, 1945. In-8°, 38 pages). — A partir du XIX^e siècle, la gloire de Pasquier dans le domaine de la science et de l'érudition n'a cessé de s'obscurcir, et les historiens de la littérature n'ont plus voulu considérer en lui que l'humaniste et l'écrivain. C'est pour rendre justice à cet aspect trop méconnu de son œuvre que P. Bouteiller a composé un petit essai, montrant que Pasquier fut le premier, élargissant l'horizon des études historiques, à s'intéresser à l'érudition et aux documents d'archives.

La recherche des antiquités nationales, qui fit l'objet de ses travaux, le conduisit à étudier les institutions de la France, pour montrer comment elles se sont fondées, d'où elles procèdent et comment elles ont évolué. Il cherche aussi à tirer un enseignement des faits et à montrer la main de Dieu conduisant les événements. Mais il s'efforce aussi d'être clair et d'intéresser un assez vaste public.

Il eut le souci de se documenter. Il travailla à la bibliothèque de Saint-Victor, ainsi qu'à celle du Roi à Fontainebleau, aux archives du Parlement et à celles de la Chambre des comptes. Il a utilisé les Ordonnances des rois de France et les registres du Parlement. P. Bouteiller montre la multiplicité des auteurs auxquels il a eu recours : Jules César et Sigebert de Gembloux, Grégoire de Tours et Aimoin de Fleury, Procope de Césarée, Flodoard, Joinville, le Héraut Berry, Froissart, Monstrelet, Guillaume de Nangis, les Grandes Chroniques de France. Mais ce sont encore les registres du Parlement et les Mémoriaux de la Chambre des comptes qui eurent ses préférences.

Aucun plan bien établi n'a présidé à ses *Recherches* et, même, quoi qu'en semble dire P. Bouteiller, Pasquier nous paraît se conformer à un ordre assez bizarre, lorsque, après avoir étudié les particularités des anciens Gaulois et Français et les « polices, tant séculières qu'ecclésiastiques » de la France, il passe sans transition à l'examen de la poésie française. Il travaille surtout dans le cadre du chapitre et chacun des livres qui composent son ouvrage s'enrichit à chaque édition nouvelle de chapitres nouveaux. Il suit de très près le texte de ses sources, qu'elles soient françaises ou latines, ce qui ne l'empêche pas de commettre parfois des erreurs de transcription ou d'identification.

En résumé, si Pasquier ne présente pas beaucoup d'originalité, ni par ses idées générales, ni par ses théories politiques, — originalité qu'il n'a d'ailleurs jamais recherchée, — il possède du moins le talent de découvrir et d'utiliser les documents. La valeur de ses chapitres est fort inégale, mais le charme de son style remédie en partie à ses défauts. Il n'est jamais ennuyeux et sa phrase solidement construite, les mots pittoresques et les tournures bien frappées qui agrémentent son récit justifient le grand succès qu'il connut de son vivant.

J. LAVAUD.

TEMPS MODERNES

— Victor Giraud. *Sainte Jeanne de Chantal* (Les Saints de France) (Paris, Bonne Presse, s. d. [1946]. In-12, 127 pages, illustrations. Prix : 30 francs). — M. Victor Giraud, qui, en 1929, avait donné une *Sainte Jeanne de Chantal* dans la collection *Les Grands Cœurs* (Flammarion, éditeur), en tire aujourd'hui pour la série simple et populaire des *Saints de France* un bon résumé, qui retient l'essentiel et n'ajoute rien. On y retrouvera un fidèle écho des ouvrages de Mgr Bougaud, du vicomte du Jeu, de l'abbé Bremond et, naturellement, de la *Vie* due à la Mère de Chaugy.

H. Drouot.

— Pierre Lafue. *Le Père Joseph Capucin et diplomate* (Paris, Hachette, 1946. In-8°, 256 pages, prix : 150 francs). — Cette biographie rapide du P. Joseph se lit avec agrément. Elle s'attache surtout à montrer comment le capucin diplomate a mené de front les grandes affaires politiques et la vie religieuse la plus sévère et la plus mystique. Elle met aussi l'accent sur le fait que c'est le P. Joseph qui a préparé l'accession de Richelieu au pouvoir et que, pour lui-même, tout en ayant eu souvent le rôle décisif, il a toujours cherché, par humilité religieuse, à éviter les honneurs. Elle souligne enfin le génie politique du P. Joseph et, en particulier, la modernité de ses moyens de diplomate.

Malheureusement, le genre auquel appartient le volume oblige l'auteur à traiter trop de choses par allusion. Il lui interdit aussi de donner des références et même une bibliographie sommaire. Et la rapidité de travail à laquelle il entraîne est cause de quelques erreurs de détail. Il n'est pas exact, par exemple, comme l'affirme l'auteur à trois reprises, que le P. Joseph n'ait rencontré Richelieu pour la première fois qu'après 1615. Il le vit au moins dès 1611, lorsqu'il le fit venir à Fontevrault pour essayer de convaincre Antoinette d'Orléans de rester dans l'Ordre (Cf. Mère de Blémur, *Éloges...*, édition de Ligugé, t. I, p. 59). Ailleurs, l'auteur fait, de Saint-Cyran et de Duvergier de Hauranne, deux personnages distincts (p. 219). Ce sont des méprises regrettables, que l'on souhaite voir corrigées dans les prochains tirages.

R. Limouzin-Lamothe.

— Ély Carcassonne. *Fénelon, l'Homme et l'Œuvre* (Le livre de l'étudiant) (Paris, Boivin et Cie, 1946. In-18 de 172 pages). — Victime des mesures d'exclusion qui ont frappé la plupart des Universitaires Juifs, Ély Carcassonne s'en est allé mourir à Nice en 1941. Ce n'est pas sans émoi, que l'on ouvre ce petit livre, modestement destiné aux étudiants, mais qui mérite un plus large public, autrement cultivé que des étudiants n'ont encore eu le temps de l'être. D'une écriture simple, mais combien dense et nuancée, d'une érudition impeccable, mais qui s'efface, ce livre objectif n'est pas impersonnel : écho ou confidence, une pensée vivante l'anime, une sympathie, une ferveur, — qui d'ailleurs s'abstient de toute malveillance aux adversaires de Fénelon anciens ou récents.

La grâce fénelonienne a donc agi sur cet historien devenu disciple, ami du moins. Ce charme de Fénelon, Ély Carcassonne le voit fait d'équilibre surtout, de fine justesse, de sens exact des égards dus aux âmes; de clarté, de mesure attique, d'élan vers Dieu, de discrétion chrétienne et aristocratique; de sincérité adroite, d'expression parfaitement souple. Dans la dévotion de Fénelon, rien de sentimental; dans sa pédagogie, dans sa politique, une vue nette du concret.

Sur la pensée religieuse de Fénelon, qu'il apparente volontiers à la pensée hindoue (p. 42, 104, 125, 127, 165 et suiv.), É. Carcassonne a quelques formules décidées et fines, séduisantes, mais qui pourraient bien dépasser la réalité :

« Au delà du Père trônant dans sa gloire, le Dieu sans nom, le Dieu abîme, l'Océan de l'Être, le fascinait de son miroitement lointain. Échapper à cette obsession, ou la légitimer, transposer ces formules orthodoxes en une intuition panthéiste des choses, telle fut peut-être, sans qu'il en prît nettement conscience, l'exigence qui commande toute sa philosophie... »

« cœur avide, intelligence inquiète, que la foi la plus sincère n'avait pas réussi à contenter. »

N'est-ce pas là beaucoup attribuer à la pensée philosophique de Fénelon ? Dans les effusions de *l'Existence de Dieu*, la virtuosité de l'expression et l'exaltation lyrique, la hantise aussi de certaines images guyoniennes, de certains partis-pris mystiques n'auraient-elles pas donné à cette pensée plus de relief qu'elle n'en méritait ?

L'attitude théologique, la doctrine mystique de Fénelon est aux yeux d'É. Carcassonne chose secondaire, auprès de sa philosophie. Les premiers historiens de Fénelon ou ses premiers témoins — A.-M. Ramsay et le marquis — estimaient pourtant que là était la clé de toute son activité, de tous ses ouvrages.

La sympathie d'É. Carcassonne me semble un peu vive, lorsqu'elle le rend si indulgent pour Fénelon anti-janséniste. « Vouloir la vertu pour son plaisir », tel est l'axiome que Fénelon attribuait aux Jansénistes en 1707, dans ses *Lettres* au P. Lami *sur la grâce et la prédestination*. Or saint Augustin, dans un texte fameux dont les Jansénistes se réclamaient, a affirmé comme une évidence : « *Quod amplius nos delectat, secundum hoc operemur necesse est* » : ce qui nous donne le plus de joie est nécessairement le but ou la règle de nos actes. Sans doute : mais, imagine Fénelon aussitôt : « *Hoc me delectat* » a en latin le même sens que « *placet* », c'est-à-dire : « Je le veux, tel est mon plaisir. »

« Saint Augustin veut seulement dire que notre conduite est toujours décidée par nos plus fortes volontés. »

Un tel jeu sur les mots est-il digne du grand archevêque ? Et ne doit-on pas juger qu'un fonds de partialité demeurait en cette âme qui s'efforçait au détachement ?

Je signale, en terminant, un petit nombre d'erreurs typographiques : le nom du duc de Beauvillier ne s'achève pas sur un *s*. — L'abréviatif de Pantaléon de Beaumont était Panta, non Panteau (p. 140). A quoi correspond, p. 74, la date de 1681 ?

Enfin, un dernier regret, ou un vœu : quand donc les archives du château de Dampierre s'entr'ouvriront-elles pour laisser consulter la correspondance de Fénelon qu'elles ont la réputation de contenir ?

A. Cherel.

ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

— Jean Tild. *L'Abbé Grégoire* (Paris, Nouvelles éditions latines, 1946. In-8° de 178 pages, 120 fr.). — Grégoire attend toujours son biographe; on croirait que l'ampleur et la difficulté de ce travail découragent les historiens. Les quatre-vingt un ans de cette longue vie se déroulent sous tant de régimes successifs, Monarchie absolue, Révolution, Consulat, Empire, Restauration, Monarchie de Juillet, le personnage se trouva si inti-

ment mêlé aux grands événements de son époque, il joua dans l'Église et dans l'État un rôle si important, qu'une étude exhaustive exigerait une documentation énorme. D'autre part, l'homme, qui semble tout d'une pièce, présente une réelle complexité; son action politique, sociale, religieuse apparaît délicate à suivre, plus délicate encore à apprécier; ses ouvrages eux-mêmes, nombreux, prolixes, mal composés, confus et, malgré la passion qui, par instants, les soulève, profondément ennuyeux, alourdissent encore la tâche. Reste enfin à utiliser la masse de ses papiers personnels que conserve la *Bibliothèque des amis de Port-Royal*, source de premier ordre pour l'histoire religieuse de la Révolution et de l'Empire.

L'Abbé Grégoire de M. Jean Tild ne peut, en 178 pages, nous donner une biographie définitive. Mais on lira avec intérêt cet ouvrage agréablement présenté, qui dégage tout au moins les lignes maîtresses de cette tumultueuse existence, insiste sur les campagnes de Grégoire en faveur des Juifs persécutés et des Noirs réduits en esclavage, dégage dans un dernier chapitre un portrait objectif où s'accusent les contrastes de cette physionomie un peu déconcertante.

On peut regretter cependant que, dans son héros, l'auteur ait étudié le politique de façon trop exclusive et cependant incomplète. Sur les rapports de Grégoire et de Robespierre, par exemple, il passe un peu vite. Certains articles de M. Mathiez dans les *Annales de la Révolution française* pouvaient à ce sujet lui fournir des suggestions fécondes. Y eut-il accord entre l'évêque de Loir-et-Cher et l'Incorruptible pour réagir contre les Hébertistes et leur politique de déchristianisation ? Le second appuya-t-il et protégea-t-il le premier quand, dans une séance mémorable de la Convention, celui-ci refusa de se déprêtriser, comme le malheureux Gobel ? M. Mathiez le soupçonne. Il aurait fallu poser, sinon éclairer ce problème important. La mission de Grégoire en Savoie, d'autre part, méritait plus qu'une mention trop rapide.

Grégoire toutefois reste avant tout d'Église, car sa foi chrétienne, forte, austère, ardente, double et inspire sa foi en la Révolution; après la Terreur, il devient le chef effectif des constitutionnels et comme on disait « le patriarche de l'Église gallicane ». Des questions de doctrine se trouvent en jeu; Grégoire possède en effet une doctrine et qui subit une curieuse évolution. Le curé d'Embermesnil se révèle presbytérien; l'épiscopat le rend épiscopalien et l'exercice de l'autorité fait de ce libéral un autoritaire. « Il joue au pape », murmurait-on autour de lui. Dans cet esprit généreux, mais confus, se mêlent les idées les plus contraires et ce prélat novateur réunit plus qu'il n'harmonise les courants théologiques de cet Ancien Régime qu'il abhorrait, le jansénisme y compris. Qu'il porte l'héritage de tout un passé, à lire M. Tild on ne s'en douterait point. Enfin le dépouillement de son énorme correspondance, des *Annales ecclésiastiques* qu'il inspirait et rédigeait en partie, des *Actes* des conciles de 1797 et 1801 eussent permis de mettre en valeur l'immense travail auquel il se consacre pour reconstituer et maintenir son Église malgré l'opposition violente qu'il rencontre même au sein de son parti.

Une telle étude dépassait le but que M. Tild s'était assigné. Son ouvrage présente du moins l'incontestable mérite de frayer le chemin à ceux qui se reconnaîtraient la compétence et le courage nécessaires pour traiter à fond un sujet aussi vaste, aussi délicat, aussi captivant.

J. LEFLON.

— Marcel Reinhard. *Avec Bonaparte en Italie, d'après les lettres inédites de son aide de camp Joseph Sulkowski* (Paris, Hachette, 1946. In-8° de 315 pages. Prix : 175 francs). — Issu d'une illustre famille polonaise, Sulkowski (1770-1798) n'avait que 26 ans lorsque, peu après sa naturalisation française, il fut affecté à l'armée d'Italie comme capitaine « à la suite »; mais il avait une âme ardente et la passion de servir. Pour libérer son pays de l'humiliation étrangère, il s'était donné au métier des armes et à l'étude de l'art militaire et, dans la campagne de Lithuanie, où il avait en 1792 combattu contre les Russes, il avait révélé « une valeur brillante et une rare capacité » qui faisaient prévoir un officier « de premier mérite ». D'autre part il avait été nourri à l'école des philosophes français qui avaient fait de lui « l'amant de la liberté » et il avait applaudi au succès des révolutionnaires « destructeurs de la tyrannie ». Il pouvait donc apporter à sa mission une indiscutable compétence technique ainsi qu'une mentalité libérale et toute française, sans parler d'un sens aigu d'observation et de la lucidité d'un esprit très vigoureux. Employé à l'état-major et bientôt choisi comme aide de camp, il se trouve d'ailleurs dans d'exceptionnelles conditions d'information qui donnent à son témoignage un intérêt que Lazare Carnot avait à l'époque reconnu et apprécié.

C'est précisément dans les papiers de l'ancien Directeur que M. Reinhard a retrouvé la copie d'un certain nombre de lettres — exactement 9, échelonnées du 8 juillet 1796 au 7 août 1797 — que, de Castiglione ou de Vérone, de Milan ou de Bologne, et de Mombello où Bonaparte tint un moment sa cour, Sulkowski avait adressées « à un ami polonais de Paris » (peut-être le major Sochodolec). Elles sont ici reproduites, encadrées dans un exposé suivi où M. Reinhard a mis autant d'élégance que de solidité et qui comporte deux grandes parties d'inégale importance : 1° la description de l'armée d'Italie en juin 1796, c'est-à-dire au moment où Sulkowski prend contact avec elle (p. 13-81) : le chef et les hommes, la machine de guerre (infanterie, cavalerie, artillerie, génie, service de santé, etc.), « la plume et l'épée » (l'État Major et les bureaux, le service des renseignements et les historiques, etc.); — 2° la campagne « vue et vécue » par Sulkowski (p. 82-302), depuis le siège de Mantoue jusqu'à l'armistice de Leoben, avec un épilogue sur la mort en Égypte, victime de l'insurrection du Caire (22 octobre 1798), de ce jeune officier admirablement doué et « aussi remarquable par son activité que par les buts nobles et grandioses qu'il s'était assignés. » Chaque chapitre se termine par une série de notes (références bibliographiques, rapprochements de textes, etc.) dont la précision critique ne laisse en général rien à désirer. Et dans ces lettres jusqu'alors inédites qui complètent, sans la renouveler, notre connaissance d'une campagne si souvent et si âprement discutée, M. Reinhard met particulièrement en relief les remarques stratégiques ou tactiques et aussi les données psychologiques où il apparaît que l'armée d'Italie fut vraiment « l'embryon et le modèle des armées napoléoniennes, qui en sortirent comme un organisme sort de son germe. »

Mais il y a plus, et qui intéresse grandement les études d'histoire ecclésiastique. Sulkowski, dont les préjugés sont aussi farouches que les convictions, a pour l'Église catholique et pour le clergé le mépris d'un

1. A de rares exceptions près (cf. p. 99, n. 3). — La typographie est en général fort correcte : p. 86, l. 8 et 25, lire *Buonarroti;* — p. 106, l. 20, lire : « jalonnaient »; — p. 108, l. 14, lire : « opérations »; — p. 247 et suiv. : le mot *Piave* n'est-il pas du masculin ?

philosophe ami des « lumières » et d'un soldat qui prend en pitié la désorganisation et l'impuissance de l'armée pontificale. Il n'a pas assez de railleries pour la Vierge miraculeuse d'Ancône dont l'intervention, annoncée par « un énergumène en soutane », n'a pu empêcher les troupes françaises de prendre la ville « sans brûler une amorce » et il sait pertinemment que, si la campagne de Ferrare est inculte, cela tient à « un essaim de prêtres avides », uniquement soucieux d'aspirer « tous les sucs qui auraient dû alimenter l'industrie rurale ». Pie VI, dont il dénonce avec beaucoup de désinvolture les « folies » et le « lâche fanatisme », est victime d'un aveuglement « ignare » qui lui fausse la vue du réel, tandis qu'autour de lui les prélats de la Curie romaine, isolés du siècle par leur étroitesse d'esprit, sont condamnés à n'apercevoir les affaires du temps qu' « au travers d'un nuage d'erreurs monastiques ». Ils ont bien essayé de braver la République française, — « baudets pointant leurs oreilles contre un lion victorieux », — et de mettre toute leur « astuce » dans les négociations ouvertes à Tolentino: le « sens droit » de Bonaparte a eu tôt fait de démêler leurs « simagrées », tant il est vrai que l'esprit « rétréci » de tous ces prêtres les a mis « hors d'état de sentir la force des circonstances »... Ce qu'il y a de piquant, c'est que le jacobin à l'esprit non rétréci qui formule ces jugements aussi simplistes et aussi peu nuancés, n'a absolument rien compris à une campagne et à un traité où il ne voit que l'agonie de vieilles superstitions exploitées par une hiérarchie d'imposteurs. En réalité, ainsi que le remarque M. Reinhard, le traité de Tolentino annonce le Concordat, l'occupation et la fortification d'Ancône préparent la rupture entre le pape et l'empereur. « Tout un drame est enfermé là, comme dans une ouverture symphonique se trouvent les thèmes fondamentaux. » Or Sulkowski n'en dit rien et, par cette déficience même, son témoignage est un document : il précise avec vigueur son attitude religieuse et celle de ses compagnons d'armes, où apparaît déjà cet anticléricalisme sordide et « rétréci » qui traitera bientôt de « capucinade » tout accord tenté avec le pape pour assurer la liberté des croyances et la pacification des consciences.

Louis VILLAT.

ORDRES MONASTIQUES ET CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

— Comte Henry de WARREN. *La Bretagne cistercienne* (Abbaye de Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1946. In-8° de 228 pages, avec une carte). — Après une rapide esquisse de l'œuvre des moines de l'émigration bretonne et de la restauration qui suivit l'expulsion des Normands, l'auteur retrace à grands traits l'histoire des quinze monastères cisterciens qui, de 1130 à 1252, furent fondés en Bretagne, grâce à la protection des ducs et des seigneurs locaux, et dont le premier en date, Notre-Dame de Bégard, filiale de l'Aumône (diocèse de Chartres), donna à son tour naissance à six abbayes.

Comme un peu partout, la grande ferveur du début s'éteignit deux siècles après, la funeste commende et les guerres de religion accentuèrent la décadence. Les essais de réforme du XVII^e^ et XVIII^e^ siècle se heurtèrent à la vive résistance des « Anciens ». A peu près seule, l'abbaye de Prières, qui avait embrassé la stricte observance de l'abbé de Rancé, fut et resta jusqu'à la Révolution « une belle et vigoureuse branche du grand arbre cistercien ».

Du tronc coupé jailliront au XIX^e^ siècle de nouveaux rejetons : Notre-

Dame de Melleray en 1817, Notre-Dame de Thymadeuc, fondée en 1841 et érigée en abbaye en 1847, toutes deux de la congrégation de la Trappe, enfin, en 1936, la vieille abbaye de Boquen que dom Alexis Presse a entrepris de ressusciter.

Visant uniquement à la vulgarisation, M. de Warren n'a utilisé que des travaux de seconde main, de valeur très inégale, et très incomplets, d'où quelques erreurs topographiques que nous nous permettons de lui signaler : p. 121, l'île des Lauriers n'est pas l'île Verte dans l'estuaire du Trieux, qui n'est accessible qu'en bateau même aux plus basses marées, mais l'île Lavrec, au nord-est de Bréhat avec laquelle elle communique deux fois par jour ; Saint-Jacut est dans les Côtes-du-Nord et non dans l'Ille-et-Vilaine; p. 41, Lantenac n'est pas sur le Blavet, mais sur le Lié, sous-affluent de la Vilaine.

Très artistement présentée, agréablement écrite et abondamment illustrée par les dessins du maître Charles Hallo, *la Bretagne cistercienne* répond bien au but que son auteur s'est proposé : faire connaître au grand public l'œuvre bienfaisante « des moines défricheurs » en Bretagne et à ce titre elle mérite de nombreux lecteurs.

Hervé POMMERET.

— *L'Abbaye des Fontenelles en Saint-André d'Ornay (Vendée). Histoire, légende, archéologie,* par les « Amis des Fontenelles » (Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1945. In-8° de 80 pages, avec un plan et gravures). — Fondée en 1210, dans la forêt — vaste alors — de la Roche-sur-Yon, par Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmont, l'abbaye des Fontenelles fut d'abord confiée aux chanoines réguliers de Saint-Augustin de l'ordre de Chancelade. Dès 1240, elle eut à souffrir des déprédations anglaises. En 1562, les Huguenots y mirent le feu, détruisirent la nef et massacrèrent les religieux.

Entre temps (1468), elle avait été mise en commende. L'un des abbés — Jean Pidoux, oncle maternel et parrain de Jean de La Fontaine — s'attacha, vers 1622, à réparer les désastres. En 1675, le monastère fut affilié à la Congrégation de France (Sainte-Geneviève). La Révolution le fit disparaître. Au sortir de la tourmente, l'abbatiale servit quelque temps d'église à la paroisse de Saint-André d'Ornay.

De ce qui reste à l'heure actuelle, et menace ruine (chapelle et bâtiments claustraux), un chapitre spécial — accompagné d'illustrations — donne une description détaillée et vivante. Un autre chapitre porte un coup définitif à l'étrange légende qui fait de la pieuse fondatrice une mégère « mangeuse d'enfants »; cette légende semble avoir eu ses origines dans les décorations du tombeau — mutilé — qui orne encore l'ancien chœur.

Si certains documents insérés dans ce livre ne sont pas inédits, ils ont l'avantage d'être réunis dans une élégante plaquette éditée par les soins d'une association qui a pris à tâche de « sauvegarder » cette notable partie du patrimoine artistique et religieux de la Vendée. Et cette tentative mérite d'être encouragée.

A.-D. POIRIER.

— Fernand BRIDOUX. *La Fin du Lys. L'abbaye royale du Lys pendant la Révolution* (Chez l'auteur, Dammarie-lés-Lys. In-12, 135 pages. Prix : 100 francs). — Fondée en même temps que l'abbaye de Maubuisson par Blanche de Castille, l'abbaye du Lys, près Melun, fut supprimée comme les autres par les lois de sécularisation votées par la Constituante. C'est l'histoire de sa fin que nous relate M. Bridoux. Cet ouvrage intéresse les

archéologues, car il reconstitue avec plans le monastère disparu et son église en ruines, une admirable église du pur XII[e] siècle, construite dans le style austère et noble qui était celui des Cisterciens. Le goût du XVII[e] et du XVIII[e] siècle y avait laissé ses traces discutables, témoin la description du maître-autel, « d'une architecture majestueuse, orné de pilastres et de colonnes cannelées avec leurs corniches, plinthes, chapiteaux et couronnement qui s'élève jusqu'à la voûte; le tout en bois peint façon marbre. Sur les colonnes deux anges adorateurs, grandeur naturelle (*sic*). Un grand et magnifique tableau ... surmonte un vaste tabernacle en bois doré ».

Cet ouvrage intéresse également l'histoire religieuse; il confirme en effet ce que nous savons en général des couvents de femmes à la veille de la Révolution, infiniment moins dépeuplés que ceux d'hommes — il reste au Lys trente moniales, — infiniment plus fidèles aussi — toutes ces religieuses protestent contre la sécularisation et se tiennent pour liées par leurs vœux. On aimerait savoir toutefois quelle était la ferveur de leur vie spirituelle; les documents, sans doute, ne le disent point et c'est dommage, car le fameux problème de la « retraite des mystiques » s'en trouverait éclairé.

Cet ouvrage intéresse enfin l'histoire révolutionnaire. On y voit évoluer autour d'un maire, brave homme, des personnages fort actifs qui le dépassent et l'entraînent; on y voit également les acquéreurs de toutes sortes trafiquer autour des biens du couvent, les nobles ne se montrant pas les moins empressés.

De cette splendide abbaye, véritable joyau d'art, il ne reste aujourd'hui que les ruines de l'église abbatiale, envahies par la verdure. Du Lys disparu dans la tourmente révolutionnaire, comme tant de belles et grandes choses, l'ouvrage de M. Bridoux entretiendra du moins le vivant souvenir.

J. LEFLON.

— Gaëtan BERNOVILLE. *Grignion de Montfort, apôtre de l'école, et les Frères de Saint-Gabriel* (Paris, Albin Michel, 1946. In-8° de 372 pages, illustrations. Prix : 150 francs). — En écrivant ce livre, M. Bernoville a voulu, à la fois, retracer l'histoire de la congrégation des Frères de Saint-Gabriel et établir leur filiation, naguère encore controversée, par rapport au bienheureux Grignion de Montfort.

Les quelques frères que le grand missionnaire de l'Ouest avait recrutés en vue de leur confier des écoles, avaient été groupés par lui en une communauté, dite des Frères du Saint-Esprit, dirigée par le supérieur des missionnaires de la « Compagnie de Marie ». Mais, à la mort de Montfort, en 1716, la communauté des Frères ne comptait encore que quelques membres. Elle ne se développa que médiocrement jusqu'à la Révolution qui dispersa le petit troupeau et y fit plusieurs victimes.

Reconstituée au début de l'Empire, la société végéta jusque vers 1820, date à laquelle le P. Gabriel Deshayes, qui venait de participer à la fondation de l'Institut des Frères de Ploërmel, fut sollicité de venir réorganiser la congrégation des Frères du Saint-Esprit. Il devait être, par la suite, considéré comme son véritable fondateur. Il la reconstitua, en effet, sur des bases entièrement nouvelles, en lui donnant une nouvelle règle et un nouveau nom et il la sépara de la Compagnie de Marie, en prescrivant qu'après lui les Frères choisiraient parmi eux un supérieur général.

A partir de ce moment, la congrégation prit un essor extraordinaire. Mais, sous l'influence du premier supérieur, le Frère Augustin, qui était

un disciple direct du P. Deshayes, elle répudia à peu près toute filiation montfortaine. Ce n'est que beaucoup plus tard, vers la fin du siècle, et non encore sans oppositions, qu'elle renoua le lien qui, par delà le P. Deshayes, rattache les Frères de Saint-Gabriel aux Frères du Saint-Esprit.

M. Bernoville raconte de façon très vivante l'histoire de la congrégation au cours de ce dernier siècle. Il trace, avec son art habituel, des portraits fort évocateurs des supérieurs généraux et des Frères les plus marquants. Il dégage « l'esprit de Saint-Gabriel », en étudiant la règle, la spiritualité et la pédagogie des Frères. Il décrit enfin les œuvres les plus remarquables de la congrégation, celles surtout qui concernent l'éducation des sourds-muets et celles que les Frères, depuis la loi de 1901, ont développées à l'étranger. Son livre, très neuf, contribuera à faire connaître une congrégation qui allie aujourd'hui à un esprit très moderne la forte spiritualité de son premier fondateur.

R. Limouzin-Lamothe.

— Jeanne Ancelet-Hustache. *Les Dames du Calvaire* (Paris, Bloud et Gay, 1938. In-8° de 207 pages, 1 portrait). — Mme Ancelet-Hustache n'est pas seulement l'auteur de l'admirable *Livre de Jacqueline*, ce livre de la « piété maternelle » qui a inauguré un genre fécond; on lui doit, avec un certain nombre d'ouvrages d'histoire religieuse, une superbe édition critique du manuscrit 308 de la bilbiothèque municipale de Colmar, les *Vitae Sororum* du couvent des Unterlinden.

Le livre dont nous rendons compte aujourd'hui n'est pas, comme ce travail, un ouvrage d'érudition : la sensibilité chrétienne ne cesse d'y vibrer et plus d'une ligne y rappelle le *Livre de Jacqueline*; ce n'en est pas moins, pour partie, un livre d'histoire. Histoire contemporaine, sans doute, puisque la communauté des Dames du Calvaire a vu le jour à Lyon en 1842. La fondatrice, Mme Garnier, la veuve d'un quincaillier, est une figure très attachante, qui n'a rien d'une « mère de l'Église ». Le trait qui la caractérise le mieux, c'est ce mot : « Elle avait l'art de mettre en gaieté tout un hospice. »

Les débuts de l'œuvre, qui est vouée à l'hospitalisation des incurables, furent modestes, et non exempts de traverses et de contradictions. La percée n'était pas faite lorsque la fondatrice mourut, en 1853. Aujourd'hui, l'œuvre, admirée de tous, a essaimé jusqu'à Paris, Bruxelles et New-York. Pie IX en a fait le plus bel éloge quand il a déclaré qu'elle manquait à l'Église. Il était bon qu'un écrivain du talent de Mme Ancelet-Hustache, doublé d'un historien consciencieux, nous entretînt de cette superbe création de la charité chrétienne et française.

C. Laplatte.

— Abbé Gabriel Bard. *Jean-Émile Anizan, fondateur des Fils de la Charité, 1853-1928* (Paris, Éditions Spes, 1946. In-8° de IV-336 pages. Prix : 150 francs). — Ce livre, que précède une Lettre-préface du cardinal Gerlier, intéresse au plus haut point l'histoire de l'Église de France. Tout le monde sait en effet à quel point le clergé français a été bouleversé, il y a quelques années, par un autre livre, beaucoup moins volumineux, qui s'intitulait : *la France, Pays de Mission ?* Cet ouvrage posait une question des plus graves. A quel moment, l'Église de France s'est-elle aperçue qu'elle était, en toute vérité, « un pays de mission », et qu'il n'était pas nécessaire, pour trouver des « païens » ou du moins des « infidèles », de sortir du territoire de la métropole ? La biogra-

phie de M. Anizan est une réponse à cette question. Elle prouve que ce fut de très bonne heure que le clergé de France prit conscience de sa tâche, envers les « infidèles » de l'intérieur, et se porta au secours des âmes d'ouvriers, enveloppées dans le grand remous de matérialisme et d'incrédulité, qui fut, sous le haut patronage de Karl Marx, pour le monde du travail, ce que le persiflage élégant d'un Voltaire avait été pour le monde « petit-bourgeois ». L'abbé Anizan, fils d'un médecin d'Artenay, près d'Orléans, d'abord hésitant sur sa vocation, puis conquis par l'atmosphère pieuse d'Issy, enfin gagné pour toujours à l'apostolat au sein des masses ouvrières, supérieur général des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, frappé, en 1913, d'une mesure exceptionnelle, par le Saint-Siège, pour « modernisme social », mais ensuite complètement réhabilité, mieux que cela, ennobli et sanctifié par sa « grande épreuve », aumônier militaire à Verdun, et enfin créateur d'un nouvel Institut missionnaire auprès du peuple, est, à coup sûr, l'une des plus belles figures d'apôtres de notre temps. Sur sa tombe on a eu raison de graver ce mot de l'Évangile et d'Isaïe : « *Evangelizare pauperibus misit me.* »

Cette biographie, faite sur les documents les plus intimes et les plus sûrs, est donc un témoignage historique de premier ordre. Elle jette une vive lumière sur l'activité apostolique du clergé de France, à l'époque tout à fait contemporaine. En dehors de ce point de vue strictement documentaire, le livre est riche des plus hauts sentiments sacerdotaux et des plus belles expériences d'apostolat en notre pays. Il mérite d'être lu et médité par le clergé de tout l'univers. Dans un pays qui produit de tels hommes, la foi n'est pas morte et elle n'est pas près de mourir.

L. Cristiani.

CULTE ET LITURGIE

— Dom Olivier Rousseau, O. S. B. *Histoire du mouvement liturgique. Esquisse historique depuis le début du XIX^e^ siècle jusqu'au pontificat de Pie X* [Collection *Lex orandi*] (Paris, éditions du Cerf, 1945. In-12 de 244 pages). — Le titre modeste d' « esquisse historique » convient très exactement à ce petit ouvrage qui, sans prétendre aucunement à une érudition exhaustive, offre un tableau utile et attrayant de ce que je serais tenté d'appeler, pour ma part, la « préhistoire » du mouvement liturgique contemporain. Car je suis convaincu que tout ce qui s'est fait dans ce domaine pendant le XIX^e^ siècle jusqu'au pontificat de Pie X (qui est rapproché, p. 214-215, de celui de saint Grégoire le Grand) apparaîtra à nos successeurs comme la timide annonce d'une renaissance qui commence à peine à s'épanouir de nos jours.

L'histoire de ces humbles débuts n'en est pas moins très attachante et instructive. L'auteur, fils de saint Benoît, donne naturellement à dom Guéranger et au monachisme bénédictin toute la place qui leur revient de droit dans la restauration du sens liturgique de l'Église (le volume est dédié du reste à la mémoire de dom Guéranger). Cependant l'éloge ne tourne jamais à l'hagiographie et l'on ne dissimule pas que certaines des prises de position de dom Guéranger peuvent nous paraître aujourd'hui timides, désuètes ou étrangères à cet esprit de critique objective que Mgr Duchesne et son école ont introduit avec bonheur dans les sciences ecclésiastiques. Dom Guéranger reste pourtant le grand et indispensable précurseur.

On trouvera, p. 33-35, de curieux renseignements sur des tentatives prématurées de restauration liturgique, qui sont bien oubliées aujour-

d'hui : celle du curé d'Asnières, Jubé, et celle de l'évêque de Pistoïe, Scipion Ricci ; à côté d'exagérations manifestes, elles contenaient certaines améliorations qui nous paraissent aujourd'hui très normales, ou qui, sans être encore acceptées, sont certainement souhaitables.

L'enquête n'est pas limitée à la France, et nous rencontrons chemin faisant des aperçus sur l'ecclésiologie allemande du XIXe siècle (notamment sur Hirscher et l'école de Tübingue, p. 73-75), sur l'activité des Bénédictins de Beuron, sur le mouvement liturgique en Angleterre (« terre d'élection de la liturgie », p. 111) et en Belgique. Des chapitres sont consacrés ensuite à la Musique sacrée et au chant grégorien, à l'Art sacré et aux artistes, puis — ce dont il faut féliciter hautement l'auteur — à la liturgie de l'Église orthodoxe, dont l'étude est si suggestive et enrichissante. Enfin le livre s'achève sur un résumé de l'œuvre liturgique de Pie X et des débuts du mouvement liturgique de Louvain, où le nom de dom Lambert Beauduin prend, à juste titre, une importance presque comparable à celle qu'avait dom Guéranger dans les premiers chapitres.

Au moment où le Centre de Pastorale Liturgique donne une impulsion nouvelle à ce grand mouvement qui rencontre de plus en plus d'adhésions parmi le clergé comme parmi les fidèles de France, ce petit livre arrive bien à son heure pour faire le point et rappeler aux ouvriers actuels de la renaissance liturgique de quelle lignée et de quel esprit ils sont.

R. Flacelière.

— Albert Garreau. *Histoire mariale de la France* (Paris, éditions des Saints-Pères, 1946. In-8° de 264 pages, 120 francs). — Il n'y a jamais eu de dévotion plus populaire en France que celle de la Vierge. Aussi était-il bon d'esquisser l'histoire de cette fidélité du peuple français au culte de la Mère de Dieu, « reine de France ». C'est ce qu'a voulu faire M. Garreau, en évoquant tous les « gestes » des Français à l'égard de Notre-Dame, depuis les origines mêmes du christianisme dans notre pays jusqu'aux manifestations les plus récentes. Car il s'agit bien de faits, plus que de doctrine ou de spiritualité, encore que ces dernières ne soient pas absolument passées sous silence. Les sanctuaires, les pèlerinages, les consécrations et les vœux, les apparitions, etc. : tel est le domaine où se meut l'historien, accrochant la leçon morale à la tradition et souhaitant que, dans notre monde matérialisé et trop facilement sceptique ou moqueur, la dévotion à la Vierge, moins atteinte que d'autres peut-être, conserve l'esprit et l'âme même de la France. Quelques textes importants pour l'histoire de la dévotion mariale sont publiés en appendice, ainsi qu'une bibliographie sommaire qu'on souhaiterait plus développée.

R. L.-L.

— Abbé Jean Kerleveo. *Notre-Dame de Paimpol* (Lille, éditions « Comprendre ». In-8° de 105 pages, 5 pl. hors texte). — De grandes fêtes ont marqué, à une date toute récente, le 18 août 1946, le couronnement de la statue de la Vierge honorée dans l'église de Paimpol sous le vocable de Notre-Dame de Bonne Nouvelle. A cette occasion a paru un ouvrage méritant d'être signalé. Paimpolais de naissance, ancien vicaire de Paimpol, auteur d'une remarquable étude d'histoire économique et sociale, *Paimpol au temps d'Islande*, couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques, l'abbé Kerleveo était plus que quiconque qualifié pour célébrer Notre-Dame de Paimpol.

Très ancien à Paimpol, le culte marial y fut jadis pratiqué sous le simple vocable de Notre-Dame de Penpoul. A l'époque de l'Ancien Régime, apparaît un vocable nouveau, qui finalement l'emporte, celui de Notre-Dame de Bonne Nouvelle. D'après les recherches de M. Kerleveo, c'est à tout le moins depuis 1692 qu'est usité ce vocable sous lequel la Vierge est aujourd'hui honorée à Paimpol.

L'histoire de son culte est intimement liée à celle de la cité. Elle est la protectrice. A ce titre traditionnel, il convient désormais d'en joindre un autre, celui de libératrice. C'est à Notre-Dame de Bonne Nouvelle en effet que, par un vœu solennel, en juillet 1944, eut recours Paimpol, alors sous la menace des plus graves dangers. L'appel fut entendu M. Kerleveo nous rapporte comment la population qualifia de « miracle », cette protection dont bénéficia la cité, et en témoigna sa reconnaissance à la Vierge.

M. Kerleveo ne s'est pas borné de stricte façon à l'étude du culte marial. Il a très heureusement élargi son sujet, en évoquant toute l'histoire religieuse de Paimpol. A l'origine, Paimpol n'a pas qualité de paroisse, mais est simple trêve dépendant de Plounez. Cette situation se prolonge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Au XVIII[e] siècle pourtant, Paimpol aspire manifestement à l'indépendance. Vient la Révolution. Dans l'organisation de l'Église constitutionnelle, Paimpol prend qualité de paroisse indépendante, et l'évêque Jacob en fait en 1798 le chef-lieu d'un archiprêtré. Sous le régime concordataire, il ne sera pas question de rétablir les anciens liens de dépendance vis-à-vis de Plounez. Ils ont définitivement disparu. Paimpol obtient son érection, non seulement en paroisse indépendante, mais en cure de doyenné. Sur cette histoire religieuse du Paimpol d'Ancien Régime ou du Paimpol révolutionnaire, M. Kerleveo fournit des renseignements d'un très vif intérêt.

Les deux derniers chapitres, dans lesquels revit toute l'histoire religieuse de Paimpol au cours du XIX[e] siècle et dans la première moitié du XX[e], ne sont pas les moins bien venus. Qu'il évoque les fastes du Pardon des Islandais, à cette époque aujourd'hui révolue que les Paimpolais nomment le temps d'Islande, — qu'il relate les tribulations d'un curé bâtisseur d'église, — qu'il déroule les multiples manifestations d'une foi très profonde, — M. Kerleveo a fait, en écrivant ces pages, œuvre utile. Leur intérêt dépasse Paimpol. Tous ceux qui portent intérêt à la vitalité religieuse de notre pays s'y référeront avec grand profit.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

HISTOIRE LOCALE

— J. LESTOCQUOY. *Les Étapes du développement urbain d'Arras* [Extrait de la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*] (Bruxelles, 1944, 22 pages et 3 pl. hors texte). — Cet excellent mémoire est un exemple de monographie bien comprise qui nous fait saisir les divers aspects, et les causes, du développement d'une ville au cours des âges. Il montre aussi tout le bénéfice que l'histoire religieuse peut retirer des études de topographie urbaine. Pour être généralement assez bien connus par les textes et par l'archéologie, ce sont des faits d'ordre ecclésiastique — emplacements de l'église épiscopale et des anciennes basiliques, fondations de monastères et créations de paroisses — qui permettent de jalonner de sûrs repères les étapes de l'accroissement progressif des villes pendant le Moyen Age. En contrepartie, les rapports constatés aux diverses époques entre la superficie de la ville, le chiffre approximatif de la popula-

tion et le nombre des sanctuaires peuvent donner des indications qui ne sont pas à négliger pour l'histoire de la spiritualité. On souhaiterait en pouvoir convaincre les lecteurs de cette *Revue*, car bien peu de nos cités épiscopales ont fait jusqu'ici l'objet d'une étude pouvant se recommander, comme celle de M. l'abbé Lestocquoy, par une documentation précise et une information étendue.

La topographie religieuse d'Arras présente un intérêt particulier puisque, grâce à la découverte, faite par M. Lestocquoy, de vers oubliés d'Alcuin, nous la pouvons connaître dès le début de l'époque carolingienne. Il n'y avait plus alors d'évêque dans la cité, auprès de l'ancienne cathédrale, les successeurs de saint Vaast ayant leur résidence habituelle à Cambrai depuis la fin du VI^e^ siècle. Les principaux sanctuaires, groupés à l'extérieur et à l'est de la cité, au delà des rives du Crinchon, à une centaine de mètres au nord de la route de Cambrai, au lieu même où le corps de saint Vaast aurait reçu sa sépulture, étaient desservis par les religieux d'une communauté monastique constituée vers le milieu du VII^e^ siècle. Ils étaient au nombre de trois : Saint-Vaast, Saint-Pierre et Notre-Dame, qui avaient respectivement quatorze, douze et quatre autels. J'incline à croire que l'église Saint-Médard, mentionnée par Alcuin comme possédant quatre autels et qui n'existait plus au Moyen Age, était également dans l'abbaye, car la reconstruction de celle-ci sur des plans plus vastes a pu rendre nécessaire sa démolition. Deux autres sanctuaires, Saint-Maurice, au nord, avec trois autels, et Saint-Étienne, au sud, avec un unique autel, s'élevaient entre la cité et l'abbaye. M. Lestocquoy propose d'y voir des paroisses datant au moins du VIII^e^ siècle, mais l'on ne peut accepter son hypothèse que sous bénéfice d'inventaire, car. on admet généralement une date plus tardive pour la constitution, aux dépens de l'église-mère, de paroisses urbaines proprement dites. Les vocables de ces deux églises font songer à des oratoires fort anciens et, peut-être, de caractère funéraire.

L'abbaye, fortifiée dès la fin du IX^e^ siècle, fut pourvue d'une enceinte un peu plus vaste au siècle suivant. Ce *castrum* joua le rôle de protection que la cité, désertée par l'évêque, n'était plus en mesure de remplir, et la ville se développa à l'entour. Tandis que les artisans s'établirent au plus près de l'abbaye, les gens de négoce se groupèrent à l'est, dans le bourg, autour du Grand Marché et de l'église Sainte-Croix, érigée en paroisse en 1064. L'apparition successive des églises Saint-Sauveur, Saint-Géry, Saint-Vincent et Saint-Aubert révèle le peuplement rapide de nouveaux quartiers avant 1150. Au XIII^e^ siècle, les couvents des Trinitaires, Frères-Mineurs, Dominicains, Carmes et Augustines furent tous fondés dans le même faubourg, situé à la sortie est de la ville. Comme le fait judicieusement remarquer M. Lestocquoy, ce curieux groupement était dû à ce que la propriété du sol échappait en cet endroit à l'abbaye de Saint-Vaast. Les couvents y gagnèrent en indépendance, mais ils y perdirent en sécurité. Ils furent tous détruits en 1444, lors du siège de la ville.

Jean HUBERT.

— Chanoine LANCELIN. *Histoire du diocèse de Cambrai* (Valenciennes, 1946. In-8° de 390 pages). — Il y a bien des façons de concevoir l'histoire d'un diocèse; on peut se demander, dans un territoire aussi vaste que fut l'évêché de Cambrai avant l'époque de Philippe II, et dans un diocèse aussi important que celui-là jusqu'à nos jours, ce que furent les grands problèmes religieux qui passionnèrent l'opinion, depuis les hérésies médiévales jusqu'aux origines de la Révolution, en passant par

le protestantisme, le jansénisme. M. Lancelin a préféré écrire une sorte d'éphéméride dans le cadre de la vie des évêques. Quelques lignes suffisent à évoquer les années qui précèdent la Révolution; suivant la parole de Mgr de Rohan, cela provient de « l'oubli de Dieu ».

L'inquiétude des esprits n'a pas attendu le XVIII[e] siècle pour se manifester, il s'en faut. Cet évêché de l'Église impériale doit avoir plus de rapport avec Liége, Cologne et même Milan qu'avec Thérouanne ou Arras. Est-ce un hasard si l'agitation se manifeste de si bonne heure à Cambrai — dès 958 — (voir à ce sujet les idées de VERCAUTEREN, *Civitates* ..., p. 226), pour prendre une ampleur extraordinaire en 1077, et si l'on trouve ce même genre d'agitation à Cologne en 1074, à Milan en 1040 ? Tout cela est dirigé contre les évêques et se mêle à des mouvements d'idées hérétiques. N'oublions pas que les hérétiques jugés par l'évêque de Cambrai en 1039 sont italiens. N'y a-t-il pas là une transmission des idées de liberté dont parle le chroniqueur de Milan ?

On pense bien que la résistance à la réforme grégorienne n'a pas laissé passifs non plus les Cambraisiens. Comment ne pas être surpris de ne trouver aucune mention de la lettre des clercs de Cambrai à leurs collègues de Reims en 1078 (*Historiens de France*, t. XIV, p. 778) pour protester avec une violence inouïe contre les tentatives de réforme et contre l'attitude de l'évêque ?

J'indiquerai aussi à l'auteur, pour une future édition, l'enquête au moment de la nomination de Richardot, et conservée aux Archives Vaticanes; elle a déjà été publiée et le livre fondamental de Pasture, *Restauration religieuse dans les Pays-Bas catholiques* (Louvain, 1926), l'utilise.

D'autres livres peut-être ajouteraient aux connaissances du lecteur. Ainsi Vercauteren (*Civitates de la Belgique seconde*, Bruxelles, 1934; sur Cambrai, p. 205-232); les deux premiers volumes du P. de Moreau (*Histoire de l'Église en Belgique*), Boeren (*Contribution à l'histoire de Cambrai à l'époque mérovingienne*, Maestricht, 1940); les éditions de textes de première importance comme la vie de saint Géry et surtout les *Gesta episcoporum Cameracensium* (qui ne sont pas de Balderic). Si le texte même est utilisé par l'auteur, les introductions des savants écrivains des *Monumenta Germaniae Historica* sont à lire et à discuter. De même, pour le XII[e] siècle, Hoeres, *Das Bistum Cambrai. Seine politische und kirchliche Beziehungen zu Deutschland, Frankreich und Flandern*..., Leipzig, 1882). On pourrait allonger la liste (sur saint Landelin, voir de Moreau, I, 119, par exemple). Elle montrerait à quel point les pays voisins se sont intéressés à la région cambraisienne.

L'auteur termine en disant que son but est de montrer la continuité de la vie chrétienne au cours des siècles et l'« unité de dogme et de morale ». Il semble que ce livre édifiant remplisse cette tâche avec conscience[1].

J. LESTOCQUOY.

---

1. Il y a quelques fautes d'impression qui ne sont propablement pas dues à l'auteur; mais on est gêné de lire constamment *Hinemare* pour Hincmar; quant aux références, elles maltraitent les titres déjà trop rares et en particulier, de la façon la plus variée, celui du célèbre ouvrage de Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*. — A un autre point de vue, signalons que François de Berghes n'a jamais été évêque d'Arras, mais d'Anvers.

— Chanoine E. Gauroy. *La Cathédrale de Châlons en 1429* (Châlons-sur-Marne, imprimerie du *Journal de la Marne*, 1946. In-8° de 91 pages, illustrations). — M. Gauroy, qui s'est spécialisé dans l'histoire du xv^e^ siècle, étudie depuis longtemps l'épisode du passage de Jeanne d'Arc à Châlons; il a publié sur ce sujet une étude, entre les deux guerres; il l'a reprise et il va d'ici peu en publier une nouvelle édition, considérablement accrue. La brochure que nous analysons en est comme un élément d'avant-garde : il a voulu nous faire connaître tout d'abord dans quel état Jeanne et le roi Charles VII trouvèrent la cathédrale Saint-Étienne quand elle les accueillit, sur la route de Reims, le 14 juillet 1429.

Son étude ne se borne pas d'ailleurs à la cathédrale, et, comme sa plume est volontiers digressive, il parle plus d'une fois des abords de la cathédrale et même de choses plus éloignées.... On aurait mauvaise grâce de s'en plaindre. Mais, puisqu'il nous offre tant d'occasions de sortir de la cathédrale, pourquoi n'a-t-il pas joint à la riche illustration de son livre, un plan du vieux Châlons ?

M. Gauroy n'a pas seulement reconstitué de la façon la plus précise la cathédrale de 1429, il l'a très intelligemment « interprétée » et il l'a garnie de tout ce peuple de clercs qui vivaient dans son ombre : parmi eux apparaît — discrètement — un personnage qui sera tristement célèbre : Cauchon; il intervient dans un procès; déjà !

Le livre se lit agréablement, non sans profit : on apprécie l'abondance des lectures de l'auteur, lectures parfois débordantes puisqu'à côté de citations d'austères érudits, on en trouve de Péguy... et même de Sacha Guitry.

C. Laplatte.

— Jean Tricou. *Les Valentin* (Lyon, Badiou-Amand, 1944. In-8°, 138 pages et VIII planches). — Ce livre, qui se présente comme une généalogie impeccable de la famille des Valentin de Bénévent, près de Lyon, et des branches de Brignais, d'Eguillon et de Vaise, nous offre en même temps une étude très suggestive d'histoire sociale.

Forts de la protection de l'Église de Lyon, dont un de leurs parents, le notaire Jean Croppet, devait sauver les reliques lors des troubles de 1562, tandis qu'eux-mêmes accueillaient les chanoines, chassés de la ville par l'occupation protestante, dans le bourg fortifié de Vaugneray, les Valentin se sont enrichis peu à peu grâce à la pratique du notariat, en procédant notamment à la réfection des terriers ecclésiastiques et en remplissant diverses charges séculières pour le compte des archevêques et du Chapitre de Saint-Jean. Comme les Croppet et beaucoup de marchands lyonnais, ils profitèrent sans doute des embarras financiers de l'Église à la fin du xvi^e^ siècle. Mais ils n'avaient pas attendu cette époque pour réaliser de fructueuses acquisitions immobilières ni pour contracter alliance avec les familles les mieux rentées du Lyonnais, du Dauphiné et du Forez. En 1516, ils n'ont encore à Vaugneray qu'une maison de campagne, la modeste « grange » de Bénévent, qu'ils transformeront, cinquante ans plus tard, en maison-forte. En 1584, ils achètent la justice seigneuriale de Vaugneray. Désormais ils occupent des charges municipales ou royales, à Lyon et à Paris, s'efforçant, par tous les moyens, d'échapper au paiement des tailles, c'est-à-dire de rompre les derniers liens qui pourraient les rattacher à la roture : exemple typique de ces ascensions sociales qui n'étaient point rares sous l'Ancien Régime, mais qui jamais peut-être n'avaient été retracées d'un trait plus ferme ni plus exact.

Les héraldistes liront avec beaucoup d'intérêt les pages que l'auteur a consacrées, avec une rare compétence, aux armoiries des Valentin et à la charge d'huissier des Ordres du roi, dont Jean Valentin d'Eguillon fut titulaire de 1684 à 1706. De leur côté, les historiens de l'art sauront gré à M. Tricou de s'être arrêté, comme il l'a fait, aux portraits lyonnais du début du XVI[e] siècle, aux chartes de mariage enluminées intéressant les Valentin, aux mobiliers que lui révèlent les inventaires après décès. Parmi les monuments qui sont étudiés ici, il faut mentionner surtout, outre l'ancienne église de Vaugneray, l'hôtel que l'archevêque de Lyon possédait à Paris, grande rue Saint-André-des-Arts, et le château même de Bénévent, propriété des Valentin. Le chartrier qui s'y trouve encore conservé a livré à M. Tricou des richesses jusqu'alors insoupçonnées. Mais il fallait pour les mettre en œuvre toute son expérience de l'histoire et des autres archives lyonnaises.

Ch. PERRAT.

— Georges GUITTON. *Les Martyrs de Privas*. Préface de Mgr COUDERC, évêque de Viviers (Paris, éditions Spes, 1945. In-8° de 274 pages. Prix : 120 francs). — Le 18 thermidor an 2 (5 août 1794), cinq prêtres et trois religieuses, jugés et condamnés à mort quelque temps auparavant par le tribunal criminel de l'Ardèche, siégeant à Privas, étaient guillotinés sur la place publique de cette ville.

Les cinq prêtres étaient François Roubaud, plus connu sous le nom de Père Rouville, qui, entré jeune encore chez les Jésuites, avait, après la suppression de la Compagnie en France, exercé pendant 21 ans les fonctions de professeur de rhétorique au collège d'Aubenas, dans le diocèse de Viviers; André Bac, curé de Mens, dans le diocèse de Die, en plein cœur du Dauphiné; Louis Gardès, prieur-curé de Saint Gilles de Ceyrac, au diocèse d'Alès; Barthélémy Montblanc, vicaire à Bans, dans le diocèse de Lyon, et Pierre-François d'Allemand de Montrigaud, ordonné prêtre seulement au printemps de 1790 et nommé aussitôt après prieur-curé de Saint-Julien-Vocance, au diocèse de Vienne. Les trois religieuses, de la congrégation de Saint-Joseph, vivant en communauté à Vernosc, à quelques kilomètres d'Annonay, étaient sœur Sainte-Croix, née Vincent, sœur Madeleine, née Sénovert, et sœur Toussaint, née Dumoulin.

Le souvenir de ces prêtres et de ces religieuses est resté vivace, non seulement à Privas même, mais partout où ils ont exercé leur apostolat. L'abbé Guillon a raconté leur mort dans ses *Martyrs de la foi pendant la Révolution française*. Picot, de son côté, les signale au passage dans ses *Mémoires* (t. VI, p. 276), non sans commettre quelques erreurs de date et d'orthographe. Plus près de nous, des notices ont été consacrées à chacun de ces personnages isolément; mais le Père Guitton a voulu leur consacrer un ouvrage d'ensemble. Il était qualifié par ses travaux historiques antérieurs pour mener à bien ce travail. Il l'a fait d'une manière à la fois très vivante, très ordonnée et très documentée. Après avoir retracé jusqu'en 1790 le *curriculum vitae* des prêtres dont il va parler, il dit leur attitude à l'égard de la Constitution civile du clergé, puis les persécutions auxquelles ils furent en butte. Ensuite il les montre rassemblés dans la prison de la Caumette à Privas, avec les trois religieuses de Vernosc qui avaient reçu chez elles l'un d'eux. Il indique les motifs de leur condamnation et raconte leur mort.

Le livre du P. Guitton tend à montrer, — l'auteur l'indique clairement, — que les prêtres guillotinés à Privas ont été victimes de leur fidélité à l'Église. La cause des victimes de Privas est soumise à la Congrégation des Rites. Il ne saurait nous appartenir d'anticiper sur le juge-

ment de l'Église, mais il nous paraît évident que l'ouvrage du P. Guitton fournira d'utiles et sérieuses indications à ceux qui auront à étudier et à juger la cause des prêtres et des religieuses dont il a si bien retracé la vie méritante et la mort courageuse.

Maurice CHARTIER.

— Mgr Clément TOURNIER. *Un saint Vincent de Paul toulousain : le chanoine Maurice Garrigou, fondateur de l'Institut de Notre-Dame de la Compassion (1766-1852)*. (Toulouse, Privat, 1945. In-8° de XXVIII-446 pages. Prix : 300 francs). — Ancien élève du collège toulousain de l'Esquile (dont Joubert connut vers la même époque la haute valeur éducative) et du séminaire Saint-Charles, Maurice Garrigou, originaire de la rude terre ariégeoise dont un dicton proclame qu'elle produit des hommes et du fer, n'avait pas attendu son ordination (décembre 1790) pour donner la mesure de sa ferveur religieuse et de son zèle à promouvoir les âmes dans la piété. Dès la fin de janvier 1788, en effet, il était admis aux arcanes, aux obligations et aux avantages spirituels de l'Aa, cette curieuse société secrète d'ecclésiastiques, émule de la Compagnie du Saint-Sacrement, dont l'origine remonte au réveil catholique du temps de Louis XIII et qui tendait au perfectionnement religieux de ses membres dans les exercices de la piété et de la charité. Il y trouva le climat que réclamait sa conception de la vie intérieure et il devait en rester jusqu'à sa mort l'animateur essentiel et l'incomparable propagandiste. Attaché à maintenir, face à la tourmente révolutionnaire, la pureté de la foi et l'esprit de sacrifice, il ne craint pas, dans un diocèse courbé sous l'opportunisme quelque peu servile de Sermet, de dénoncer l'erreur des membres du clergé dont la conscience n'a pas été troublée par le serment de liberté et d'égalité qu'avait réclamé (14 août 1792) l'Assemblée Législative; — il organise la « Sainte Milice » pour arrêter les efforts de l'impiété et garder au cœur des Français les idées « de religion, de probité, d'humanité »; — il veille jalousement sur l'éducation chrétienne et la vocation des séminaristes.

Mais c'est surtout après 1802, quand furent revenus les jours de la pacification religieuse et de la réconciliation nationale, que M. Garrigou peut exercer un fructueux apostolat et apparaître comme le véritable directeur du clergé toulousain (voire ariégeois, puisque l'archevêché concordataire comprend le territoire de deux départements). Il rédige les statuts d'une congrégation qui a rapproché en 1804, sous le patronage de Jésus « couvert de plaies et couronné d'épines » et de Marie « transpercée d'un glaive de douleur », un certain nombre de laïques désireux de mieux pratiquer dans le monde les devoirs de la vie chrétienne (*Congrégation de la Sainte-Épine*) et, avant même d'en devenir le président, il lui donne une extension considérable en l'ouvrant aux femmes et à la masse elle-même par la simple pratique de l'*affiliation*. Dès 1817, l'*Institut des Sœurs de N.-D. de la Compassion*, « établi canoniquement à Toulouse dans l'esprit de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul », s'ouvrira aux « jeunes personnes du sexe » pour les former aux bonnes mœurs, aux vertus chrétiennes et aux devoirs de leur état et une section spéciale, due à l'initiative de la comtesse de Mac-Carthy, prend en charge, à partir de 1824, le service des pauvres et le pansement des plaies. Dans l'intervalle, M. Garrigou, soucieux de développer le recrutement sacerdotal, acquiert sur les fonds de la communauté un séminaire dit de la Succursale de la Compassion et c'est là que, surveillant la régularité des exercices, contrôlant les études, il formera aux vertus ecclésiastiques de jeunes âmes sur lesquelles se pencheront avec

une constante sollicitude son affection et sa sainteté. Aussi bien songe-t-il surtout à ses chères religieuses de la Compassion qu'il entend guider dans la vie intérieure et, c'est pour elles qu'il rédige en 1825, en 1830, des *Considérations* qui sont restées longtemps manuscrites[1] et où il leur recommande cette complète abnégation dont il avait fait le principe de ses travaux et de ses jours. Quand il mourut en septembre 1852, toutes ses œuvres étaient en pleine prospérité, soit dans le diocèse (Castelsarrasin, Rieux-Volvestre), soit en dehors du diocèse, et elles allaient essaimer à travers le monde, jusqu'en Espagne et en Argentine, consacrant la survie providentielle d'un éminent serviteur de Dieu.

Cette vie obscure et féconde nous avait été contée dès 1856 par un anonyme (l'abbé Salvan) dont le texte a été résumé et complété dans deux manuscrits dus, l'un à deux religieuses de la Compassion, l'autre au chanoine Aragon (ancien élève de la Succursale de M. Garrigou). D'autre part, le chanoine Duffaut achevait en 1936 un Mémoire sur la vie mystique de M. Garrigou, destiné à introduire en cour de Rome la cause de sa béatification... A ces sources déjà connues, Mgr Tournier, à qui rien n'est étranger de ce qui concerne le passé toulousain et l'histoire religieuse du diocèse[2], a pu ajouter de nombreux documents nouveaux, au premier rang desquels figurent les archives de l'Aa toulousaine, sur lesquelles M. le comte Begouen n'avait pu que jeter un rapide coup d'œil avant de tenter en 1913 la monographie de cette institution. Le rôle de l'abbé Garrigou pendant la Révolution s'en trouve éclairé d'une vive lumière et Mgr Tournier a pu analyser avec autant d'élégance que d'érudition les principes directeurs de cette vie spirituelle et de ces fondations. De là l'intérêt extrêmement varié et très neuf de ce « livre d'histoire » qui est également, ainsi que le constate dans une lettre liminaire Mgr Saliège, cardinal-archevêque de Toulouse, un « livre d'édification » et un « livre de spiritualité »[3].

Louis VILLAT.

ART CHRÉTIEN

— Raymond REY. *L'Art roman et ses origines. Archéologie pré-romane et romane* (Toulouse, Privat, 1945. In-4° de 512 pages, 138 pl. h. t., grav. et plans, prix : 400 francs). — L'auteur, qui est un spécialiste de l'archéologie médiévale du Midi languedocien, a étudié successivement les églises à coupoles d'Aquitaine, les vieilles églises fortifiées et l'art gothique du Midi de la France, la sculpture romane languedocienne[1], etc....

Abordant aujourd'hui un plus vaste sujet, il a eu l'ambition, non

1. Elles ont été publiées en 1937 par le R. P. Cavallera dans la *Revue d'Ascétique et de Mystique*.

2. Une bibliographie extrêmement copieuse et, semble-t-il, exhaustive se trouve répartie dans les notes (p. 5, sur le collège de l'Esquile; p. 58, sur le serment de liberté-égalité; p. 67, sur les prêtres déportés pendant la Révolution, etc.). Mais il n'est fait nulle part mention du remarquable et copieux ouvrage de M. Pierre GENEVRAY, *l'Administration et la vie ecclésiastique dans le grand diocèse de Toulouse ... pendant les dernières années de l'Empire et sous la Restauration* (1941), que nous avons analysé ici-même (t. XXIX (1943), p. 315-317).

3. Aux trois *errata* relevés par l'auteur, ajoutons ces broutilles : p. XI-XII, un mot a sauté dans la lettre de Mgr Saliège; p. 21, l. 11, lire : « attention »; p. 59, l. 5, lire : « acolyte »...

1. Voir comptes rendus dans la *Revue*, t. XIV (1928), p. 225 et t. XXIII (1937), p. 426.

pas de refaire un nouveau manuel d'archéologie conçu à la fois comme un répertoire de formes et un exposé de doctrine, mais de « donner une définition précise des formes, un classement juste et commode, tout en respectant ce que l'histoire a de mouvant ».

Son mérite est d'avoir pu condenser ce vaste ensemble de notions et de faits dans un exposé très clair, en les envisageant du triple point de vue archéologique, historique et esthétique. On saisit aisément tout l'intérêt de cette présentation.

Historien d'art, archéologue chevronné, très au courant de la nombreuse littérature consacrée depuis une trentaine d'années à la question des origines de l'art roman, l'auteur reprend la question de haut en présentant tout d'abord l'art occidental des premiers temps dans le cadre de la décadence gallo-romaine; mais à l'héritage de l'art classique s'ajoute l'apport de l'art barbare dont l'esthétique tend à remplacer la figure de l'homme par l'ornement.

L'art mérovingien sera caractérisé avant tout par la primauté de l'ornement qui relègue au second plan l'architecture et la sculpture, tandis que la réaction carolingienne remettra à sa place l'architecture comme technique dominante. Le retour à la tradition de l'antiquité classique a arrêté net, suivant la forte expression de Brénier, « le glissement de l'Occident vers un style exclusivement décoratif, très semblable à celui de l'art arabe ». De là, des recherches de relief dans l'ornement obtenu avec des matériaux malléables ou tendres, ou le bronze coulé dans un moule; et la figure humaine revit dans les statues de stuc.

En architecture, les nouvelles tendances se manifestent par de nombreuses initiatives que signale notamment l'adoption de nouveaux plans.

Au cours de sa genèse au IXe siècle, l'art roman précise dans ses grands programmes monumentaux les esquisses de l'âge précédent, mais « la sculpture romane ne prendra son élan que lorsque la plastique architecturale-forte de son appareil et de sa maîtrise saura l'intégrer au bloc et souligner ses fonctions en lui assignant des emplacements et en la définissant par des cadres. Telle sera la nouveauté fondamentale ». On aura reconnu sans peine, dans cette affirmation, l'influence de l'enseignement de Focillon.

L'épanouissement en écoles de l'art roman au XIIe siècle (architecture et sculpture) est traité dans la dernière partie de l'ouvrage auquel s'ajoute un chapitre sur le décor pictural.

Le titre laisse supposer une étude d'ensemble de l'art roman dans tous les pays où il s'est manifesté. Or, sauf quelques excursions assez brèves sur les bords du Rhin, en Espagne et en Haute-Italie, il n'est question dans tout ce livre que de la France. Une autre remarque encore à propos du plan qui consiste à passer en revue d'abord les programmes architecturaux du XIe siècle à travers toute la France, et qui, une centaine de pages plus loin, nous fait refaire un tour de France à propos des écoles régionales. Groupés ensemble, les arguments intéressant telle ou telle région eussent sans doute été plus frappants, s'ils avaient bénéficié d'un développement sans solution de continuité. Il est dommage en outre que l'auteur n'ait pu donner son opinion sur les théories de M. Francastel touchant les écoles romanes, dont il n'aura pas eu connaissance sans doute en raison des circonstances.

Ceci dit, on ne peut que souhaiter un légitime succès à ce livre d'une lecture attrayante et facile, riche de l'expérience personnelle de l'auteur et de toutes les découvertes réalisées depuis les ouvrages classiques de

Lasteyrie et de Camille Enlart dans le passionnant sujet des origines de l'art roman.

Jean VALLERY-RADOT.

— Marius BALMELLE. *Répertoire archéologique du département de la Lozère. Périodes wisigothique, carolingienne et romane* [Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon] (Mende, impr. de G. Pauc, 1945. In-8° de 76 pages). — Le département de la Lozère correspond au diocèse de Mende qui perpétue depuis le *Pagus Gabalicus* gallo-romain l'unité du Gévaudan. Ce terroir montagneux ne fut que difficilement pénétré par les invasions. Aussi les vestiges wisigothiques y sont presque inconnus, tandis que la primitive cathédrale de Mende, dont les cryptes ont subsisté jusqu'à nos jours, a laissé de nombreux fragments d'art pré-roman conservés aujourd'hui au musée de la ville.

Mais la période la mieux représentée est la période romane. La presque totalité des églises ou chapelles du département est en effet de style roman ou présente des survivances romanes très caractérisées, telles que l'église de Ribennes construite en 1303. C'est assez dire le prix de ce répertoire qui comprend les notices sommaires de plus de cent cinquante églises.

Ces notices contiennent, outre la description sommaire des édifices, quantité de notes bibliographiques, de références aux archives du département qui en font une mine de renseignements des plus précieuses. On excusera facilement le style télégraphique dans lequel la plupart d'entre elles sont rédigées dans le but évident de « serrer » la composition. On souhaite toutefois que cette mode, due aux circonstances actuelles, ne survive pas à la crise du papier.

Une importante bibliographie et une intéressante introduction archéologique complétant la notice déjà ancienne d'André Philippe sur *les Églises romanes de la haute vallée du Lot* (*Congrès arch. du Puy*, 1904), enrichissent encore cet opuscule qui, sous son mince format, condense infiniment plus de renseignements qu'on ne pourrait de prime abord le supposer.

Il n'y a pas de doute qu'il ne constitue une base de premier ordre pour un travail plus développé et abondamment illustré, tel que pourrait l'être par exemple le fascicule qui ne manquera pas d'être consacré au département de la Lozère dans la collection des « Églises de France » dirigée par M. Marcel Aubert.

Jean VALLERY-RADOT.

— Émile MALE. *L'Art religieux du XII^e^ au XVIII^e^ siècle. Extraits choisis par l'auteur* (Paris, Armand Colin, 1945. In-16 de 216 pages. Prix : 130 francs). — Les quatre gros volumes consacrés par M. Mâle à l'Art religieux sont devenus classiques, mais ils sont épuisés ou près de l'être. Pour trois d'entre eux, il faut reconstituer tout le matériel, texte et illustration, entièrement détruit lors du bombardement d'Évreux par les Allemands en juin 1940. L'impression et le tirage demanderont de nouveaux délais.

Une heureuse formule d'attente a été trouvée. L'auteur a choisi lui-même les pages les plus significatives des quatre volumes et a relié ces extraits les uns aux autres par quelques lignes. Ainsi, les lecteurs de ce petit livre seront-ils certains d'y trouver l'essentiel de la pensée du maître.

Jean VALLERY-RADOT.

VARIÉTÉS

— Joseph LECLER, S. J. *L'Église et la souveraineté de l'État* (Paris, Flammarion, 1946. In-16 de 256 pages. Prix : 110 francs). — Ceci n'est pas un livre d'histoire pure. L'histoire n'est ici que la servante de la théologie, la doctrine chrétienne, qu'il s'agit d'exposer, s'étant développée dans l'histoire et ne se laissant bien saisir et définir, dans son actuelle complexité, qu'à travers des recherches historiques.

L'objet principal de l'ouvrage, et plus précisément de sa première partie, est donc l'exposé des principes généraux de la doctrine chrétienne, concernant « les rapports des deux souverainetés », celle de l'Église et celle de l'État. L'auteur procède très méthodiquement : la « révolution chrétienne » oppose et juxtapose à la souveraineté de l'État une autre souveraineté (chap. 1). — Les deux pouvoirs doivent être *distincts*, se tolérer réciproquement, éviter chacun d'empiéter sur le terrain de l'autre : et l'expérience prouve les bienfaits de ce principe de distinction, montre les maux qui toujours ont suivi sa transgression, dans l'un ou l'autre sens (chap. 2). — Distincts, les deux pouvoirs doivent être *unis*, selon de nombreux textes pontificaux : utilité des concordats, ou aussi bien des unions tacites (chap. 3). — Enfin le pouvoir spirituel est supérieur à l'autre, et c'est à formuler exactement cette *primauté du spirituel* (chap. 4 et 5) qu'il est surtout difficile de parvenir. L'auteur s'oppose résolument aux théories médiévales dites du pouvoir direct, qu'avec Pie IX il dit appartenir au « droit public » particulier au Moyen Age, plutôt qu'au dogme de l'Église. Il se prononce avec beaucoup de fermeté pour la doctrine du pouvoir indirect, et non pas telle que l'expose Bellarmin, mais bien Jean de Paris : la moins cléricale donc, la plus respectueuse de l'autonomie de l'État : elle peut aujourd'hui s'appuyer sur la pratique conforme du Saint-Siège depuis les temps modernes et semble la mieux adaptée aux besoins actuels de l'Église.

Les historiens s'arrêteront peut-être de préférence sur la deuxième partie de l'ouvrage, où sont passés en revue certains « systèmes et situations historiques » concrètes. Non que l'histoire ici encore sorte de son rôle ancillaire. Les « systèmes historiques » concrets, qui doivent servir d'illustration et d'application au préalable exposé doctrinal, sont classés en trois groupes, pour la clarté de la leçon d'ensemble, sinon au bénéfice des reconstitutions historiques particulières : 1° le *césaropapisme*, que l'auteur suit à travers l'empire romain constantinien, l'empire de Byzance, le règne de Charlemagne, et dont il note en d'excellentes pages la renaissance au XVI^e^ siècle, sous l'influence de l'Ancien Testament et de la philosophie politique d'Aristote, et par l'action de la Réforme; 2° le *cléricalisme :* ici prennent place l'analyse et la critique de la « théocratie médiévale » et un jugement d'une transcendante sérénité sur le « péril clérical » d'aujourd'hui; 3° un troisième chapitre, le plus neuf à ce qu'il nous semble, est consacré à l'examen de quelques situations des époques moderne et contemporaine, réunies sous le terme quelque peu vague de « *laïcisme d'état* ». Nous ne pouvons ici que renvoyer notre lecteur au texte, en signalant particulièrement les pages sur la politique française et l'alliance turque (p. 175 et s.), le développement au XVI^e^ siècle d'un régime de tolérance envers les protestants (p. 179 et s.), les origines, les aspects successifs divers, et qu'il importe tant de distinguer, de la séparation de l'Église et de l'État.

Bref, sur un très grand nombre de « questions historiques », on trouvera dans ce livre une rapide synthèse, appuyée sur de solides recher-

ches (car chacun sait les monographies des *Études* qui précédèrent la rédaction de cet ouvrage); avec quelques indications de bibliographie, brèves, mais bien choisies. On admirera l'information ample et sérieuse dont fait preuve l'auteur, et surtout son jugement, aussi ferme que soucieux toujours de mesure et de vérité. Et sans doute l'approuvera-t-on de poursuivre sans cesse, à travers ses recherches érudites, un but utile.

Michel VILLEY.

— Philippe DELHAYE. *Ernest Psichari, soldat chrétien* (Bruxelles, éditions du Chant d'Oiseau, 1945. In-16 de 125 pages). — En un petit volume bien documenté, M. l'abbé Delhaye nous trace un vigoureux portrait d'Ernest Psichari. S'intéressant assez peu à l'aspect anecdotique que pourrait revêtir une biographie complète du personnage, il s'attache à décrire son évolution spirituelle.

A l'époque où les « intellectuels » purs, scientistes et sociologues, entendent établir leur hégémonie incontestée sur la jeunesse étudiante, une intéressante réaction se dessine, dont Bergson et Barrès sont évidemment les principaux inspirateurs. Des jeunes hommes appartenant aux milieux les plus divers et d'opinions politiques contradictoires assènent leurs coups de boutoirs sur la « nouvelle Sorbonne ». C'est Henri Massis et Tarde qui, sous le pseudonyme d'Agathon, inaugurent cette campagne. Péguy, avec le fameux cahier « De la Situation faite au parti intellectuel », se range à leurs côtés. Mais la recrue la plus surprenante est évidemment Ernest Psichari, petit-fils de Renan, fils du philologue Jean Psichari. Sa jeunesse d'étudiant désœuvré et noceur avait créé en lui un vide qu'il réussit à combler par la discipline militaire, puis par la foi chrétienne la plus ardente. Se réclamant des traditions anciennes du pays, méprisant, avec passablement d'excès, l'intelligence pure, se donnant pourtant une mission d'écrivain, Psichari est une curieuse figure et l'on comprend qu'il ait pu servir de maître et de modèle à beaucoup de ses cadets. M. l'abbé Delhaye connaît bien la littérature déjà abondante qui concerne son héros. Sans avoir eu accès à des sources nouvelles, il en donne un résumé bien fait, clair, impartial, et, s'évadant d'un cadre purement historique, il en dégage d'intéressantes leçons.

J.-B. DUROSELLE.

— Désiré AUBRY. *Le Maître obéi* (Paris, Bonne Presse, 1946. In-16, 198 pages). — Le propos de l'auteur est de montrer comment, à l'époque contemporaine, les catholiques ont obéi au commandement du Christ : « Vous aimerez Dieu de tout votre cœur... et le prochain comme vous-même. » Il évoque, pour cela, toutes les grandes œuvres, religieuses et charitables, du XIX^e^ et du XX^e^ siècle, depuis Ozanam jusqu'à l'abbé Cardijn, des Petites Sœurs des Pauvres de Jeanne Jugan aux Sœurs de Béthanie du P. Lataste. Les missionnaires, les intellectuels, les contemplatifs eux-mêmes ont leur place dans cette revue rapide. On a plaisir à retrouver tant de grands souvenirs. L'art de l'auteur ne laisse pas un seul instant languir l'intérêt. Peut-être est-on seulement un peu déçu par la brièveté de certains récits et surtout par la succession trop rapide de sujets étonnamment variés.

R. L.-L.

— Roland MOUSNIER. *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII* (Rouen, éditions Maugard, 1945. In-8° de 629 pages). — Cet ouvrage très documenté sur l'importante question de la fonction publi-

que à la fin du XVI[e] siècle et la première moitié du XVII[e] n'intéresse que par quelques pages les institutions religieuses de la France et encore indirectement. Faute de place suffisante, nous ne pouvons en parler que brièvement.

D'après les limites chronologiques de son sujet, l'auteur n'avait pas à se reporter aux origines de la vénalité provenant en partie des pratiques de la *resignatio in favorem* des bénéfices ecclésiastiques; aussi n'apprenons-nous rien sur ce point.

Dans la dernière partie du volume (livre III, chapitre IV), l'auteur examine le rôle politique des offices et à ce propos il recherche l'attitude du Roi à l'égard des protestants; dans l'ensemble, les réformés ont eu satisfaction dans les provisions d'offices sous Henri IV, ce qui a facilité la paix dans le royaume en dépit des difficultés des Cours souveraines pour admettre ceux de la Religion; par contre, sous Louis XIII après 1620, le pouvoir royal a pu jouer des appétits et des vanités des officiers protestants pourvus de charges à mesure que la défaite du parti approchait.

On trouvera quelques indications encore sur les difficultés religieuses pendant la Ligue (page 75).

Ces notes trop brèves sont insuffisantes pour souligner le mérite et l'intérêt d'un ouvrage solidement charpenté et documenté. L'auteur nous renseigne remarquablement sur les conditions du fonctionnement de la pratique des offices; très au fait des détails techniques et du mécanisme interne de l'institution, il a d'autre part le souci de projeter dans la vie sociale contemporaine cette classe de fonctionnaires appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie et on ne peut que lui adresser des compliments pour les résultats importants auxquels il est parvenu et qui seront utilisés souvent par les historiens de cette période de notre vie nationale française.

G. LEPOINTE.

PÉRIODIQUES RÉGIONAUX

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Bulletin. Tome VII, 3e livr. Laval, impr. Barnéoud, 1946.

Chanoine Éd. FOURNIER : *Institutions et mœurs de jadis*, p. 331-353. *Sur quelques-uns des plus anciens documents de l'histoire d'Arras* (voir *Revue*, t. XXXII (1946), p. 166). — *Sanctuaires multiples des grandes communautés religieuses.* A propos des sanctuaires primitifs de Saint-Bertin et de Saint-Vaast. — *Sur quelques anciennes relations administratives de la ville de Douai avec Arras.* Place tenue par Douai et son Université dans le diocèse d'Arras avant 1789. — *Un registre notarial du XVIIIe siècle.* Permet de se faire une idée des propriétés et revenus fonciers de la mense épiscopale d'Arras aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Abbé J. LESTOCQUOY : *les Orfèvreries conservées aux trésors de Saint-Saulve et de l'Hôtel-Dieu de Montreuil-sur-Mer*, VIIe-XVIIe siècles, p. 354-367. Important ensemble dont la pièce maîtresse, la plus ancienne crosse conservée sur le continent, est datée par comparaison du VIIe s. — Autres reliquaires du XIIIe s. et groupe rare d'orfèvreries datées du XVIIe s. Reproduction de tous les objets.

Abbé J. LESTOCQUOY : *Notes pour servir à l'histoire de l'art en Artois*, II. *Quelques documents et œuvres d'art*, p. 368-414 : *le plus ancien souvenir chrétien au nord de la France.* Coupe de verre gravée du IVe s. (Boulogne-sur-Mer). — *Une épitaphe mérovingienne ou carolingienne trouvée à Courrières.* La plus ancienne épitaphe d'un prêtre séculier dans la région du Nord (milieu du IXe s. ?) trouvée en 1942. — *Les plus anciens documents de la confrérie de Notre-Dame des Ardents.* Les plus anciens documents authentiques sont des dernières années du XIIe s. — *L'Art religieux du XVIe siècle en Artois :* a) *Ce que l'on voyait dans les églises d'Artois au XVIe s.*, b) *l'Art et la Réforme en Artois*, c) *les grands ensembles symboliques des abbayes.* — *Les Objets d'art de provenance étrangère dans le Pas-de-Calais.* — *Consécration d'un autel en 1524.* Révèle l'activité d'un évêque de Ruskoï, Jean de Pleurs, ignoré d'Eubel. — *Œuvres d'art récemment acquises par le Musée diocésain.* Reliquaire gothique; bourse à reliques; Vierge du XVIe s. — *Une châsse de l'abbaye d'Étrun donnée par Jacqueline de la Buissière en 1480.* Liste des reliques. — *Orfèvreries d'un artiste bruxellois et arrageois, XVIe siècle.* — *Une visite au couvent de Sainte-Agnès.* — *La Consécration de l'église et de l'autel des Petits-Carmes d'Arras en 1708.* Par un évêque irlandais réfugié à Arras.

Académie d'Arras. Mémoires. 4e série, tome III, fasc. I, 1945-1946. Arras, Impr. Nouvelle société anonyme du Pas-de-Calais, s. d.

Ch. Dehay : *A propos d'un « Mémoire pour les concessionnaires de l'église Notre-Dame, ci-devant cathédrale d'Arras »*, p. 8-10. Pétition de 1797 pour essayer de sauver la cathédrale, détruite finalement.

Mlle R. Doehaerd : *le Tonlieu d'Arras* (suite), p. 27-42. Très importante étude sur les exemptions de cet impôt et la constitution de la *familia* de Saint-Vaast au xe s. L'organisation de la population par l'abbaye « témoigne de la clairvoyance de ses chefs ». Noter cette constatation, étayée de nombreux arguments textuels, qui contredit la théorie de la croissance des villes en dehors ou même contre les monastères. En 1245 on remarque que la bourgeoisie d'Arras comporte des *censuales* de l'abbaye et des hommes libres. Cet article dépasse le cadre local et intéresse tous les médiévistes.

Société des antiquaires de la Morinie.

Bulletin. Tome XVI, fasc. 311-312. Saint-Omer, Loyez, 1945-1946.

P. A. Wimet : *la Table des pauvres de Bourecq*, p. 548-553. Acte de fondation en 1620.

Abbé Villin : *les Prieurs du Val-Restaut*, p. 554-564. Prieuré fondé en 1208; premier prieur connu en 1342.

Chanoine G. Coolen : *les Conzié et la Commission des Réguliers*, p. 574-609. Contribution à l'étude de deux « évêques-administrateurs » (Arras et Saint-Omer) et à leurs difficultés avec les puissants monastères de la région. La congrégation des Exempts de Flandre subventionne Mlle du Barry, belle-sœur de la favorite; mais après la mort de Louis XV l'évolution des abbayes vers la commende et la soumission à l'évêque local se poursuit. Malgré un arrêt du Parlement en 1788, Saint-Vaast a un abbé commendataire dès 1780 et Saint-Bertin signe un concordat avec l'évêque de Saint-Omer en 1789.

Dom Doyère, O. S. B. : *Un calendrier lunaire perpétuel*, p. 614-620. Œuvre du P. de Rebecque, S. J., mort à Aire en 1733; le calendrier est de 1732.

Tome XVII, fasc. 313, 1946.

Dr Feuchère : *le Fondateur du collège de Boncourt*, p. 5-7. Notice généalogique sur Pierre de Boncourt, fondateur à Paris en 1353 d'un collège administré par les abbés de Saint-Bertin et du Mont-Saint-Éloy.

Chanoine G. Coolen : *Billets mortuaires et placards de funérailles*. Les plus anciens datent de 1634.

Nota. — La « Société académique de Boulogne » n'a rien publié en 1946.

J. Lestocquoy.

FLANDRE, HAINAUT, CAMBRAISIS

NORD

Revue du Nord.

Tome XXVIII, 1946. Lille, Raoust, et Arras, Brunet.

Général Herlaut : *les Missions de Saint-Just à l'armée du Nord. Seconde mission (30 avril 1794-28 juin 1794)*, p. 1-33.

Maurice CHARTIER : *la Rétractation de Fervacques, curé assermenté de Sequedin, en 1795*, p. 57-59. Publication de deux documents, l'un de la main de Fervacques, l'autre de celle du missionnaire Détrez, autorisé par les vicaires généraux de Tournai à recevoir ladite rétractation.

G. LEPOINTE : *la Condition des enfants dans le droit lillois du Moyen Age (XIII^e-XV^e siècles)*, p. 81-112. Nombreux exemples tirés des cartulaires de Notre-Dame de Flines, de Saint-Pierre de Lille, de l'abbaye de Marquette.

Maurice CHARTIER : *Une clarissé du monastère de Cambrai pendant la Révolution : sœur Maxellande Cruscain*, p. 129-132. En septembre 1792, se retira au Cateau dont elle était originaire, puis à Condé. En 1794, lors de l'occupation de la région par les troupes françaises, fut un instant détenue à la prison de Condé, puis relâchée. Reprit la vie de clarisse, à Cambrai, en 1814.

Théo LUYKX : *Étude sur les chanceliers de Flandre pendant le règne de Jeanne de Constantinople (1205-1244)*, p. 241-266. Le prévôt de Saint-Donatien de Bruges, chancelier héréditaire de Flandre depuis Robert le Frison, devint rapidement (meurtre de Charles le Bon, 1127) un danger pour le pouvoir comtal. Dès la seconde moitié du XII^e s., les comtes de la maison d'Alsace tentent de neutraliser le danger en conservant la dignité de chancelier dans le cadre même de la famille comtale. Pendant la première moitié du XIII^e siècle, période qui concorde dans ses grandes lignes avec le règne de la comtesse Jeanne, la Flandre connut quatre chanceliers, Gérard d'Alsace (1183-1206), l'Oncle Guillaume, fils naturel de Baudouin IV de Hainaut et oncle de Baudouin IX (1206-1231), Franco de Maldeghem (1231-1240) et Philippe de Savoie (1241-1262). Avec l'Oncle Guillaume, les relations se tendent entre la comtesse et le chancelier à ce point que le droit de sceller fut enlevé à ce dernier. C'est là le début d'une évolution qui, peu à peu, exclura le chancelier héréditaire de toute participation à l'activité de la chancellerie. L'évolution atteint son plein développement quand le frère du second mari de Jeanne devient chancelier. Les nombreuses charges de Philippe de Savoie (en 1240, prévôt de Saint-Donatien, en 1245 évêque de Valence, en 1246 archevêque de Lyon, en 1246 également gouverneur de la Savoie...; rappelons qu'en 1267 il abandonnera toutes fonctions ecclésiastiques pour épouser Alice de Bourgogne et succéder à son frère Pierre II comme comte de Savoie) le mettront en effet dans l'impossibilité matérielle d'exercer personnellement la fonction de chancelier en Flandre.

Léo VERRIEST : *Étude d'un contrat privé du droit médiéval. Le bail à cheptel vif à Tournai (1297-1334)*, p. 267-297. Cette étude s'insère dans l'histoire du capitalisme urbain et de la production du Moyen Age, ce contrat procurant soit le moyen de rémunérer des capitaux disponibles, soit celui de s'assurer à usage personnel ou de négocier de la matière première, laine, cuir, etc.

J. F. LEMARIGNIER : *les Domaines des abbayes de Sitniu (Saint-Bertin) et de Corbie dans la seconde moitié du VII^e siècle*, p. 305-307. Résumé d'une communication faite aux journées études de la *Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons* de juin 1946. A consulter comme type de recherches à effectuer pour d'autres abbayes et en d'autres régions.

Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tome XLI, 1945.

Joseph GENNEVOISE : *Pecquencourt, date de fondation de l'église*, p. 11-

13. Remonte, non au XIII^e siècle, mais au XVI^e. Auparavant, seule existait la chapelle Saint-Gilles, qui fait aujourd'hui corps avec l'église.

G. DRIOUX.

PICARDIE

SOMME

Société des antiquaires de Picardie. Bulletin.
Années 1945-1946. Amiens, Musée de Picardie.

L. LORGNIER : *le Cinquième centenaire du monastère des religieuses clarisses d'Amiens*, p. 103-107. Le dernier couvent fondé par sainte Colette en 1445, deux années avant sa mort.

J. ESTIENNE : *Choix de textes sur l'agriculture au XVIII^e siècle*, p. 108-136, 194-210, 282-290, 339-359. Recueil important tiré de divers fonds des archives départementales, qui permet de se représenter les conditions de vie matérielle, morale, religieuse des paysans picards au XVIII^e siècle.

Abbé H. PELTIER : *Papiers inédits de Mgr de Sabatier, évêque d'Amiens (1707-1733)*, p. 152-161. De cet évêque sulpicien, disciple très cher de Monsieur Tronson, les archives de l'évêché d'Amiens gardent des méditations, instructions, notes de spiritualité.

P. HAINSSELIN et R. CANTON : *Notes sur les vitraux de l'église de Sénarpont (Somme)*, p. 162-181, 267-281, 311-338. Essai d'explication de vitraux du XVI^e siècle malheureusement très endommagés.

R. LEGRAND : *la Loi du maximum en Basse-Picardie*, p. 232-261. Essai sur la réglementation économique de 1793-1796.

Mémoires... Tome L. Un vol. in-8°.

Seconde partie de A. HUGUET : *Aspects de la guerre de Cent ans en Picardie*. La première, parue en 1941, constituait le tome XLVIII des Mémoires. L'ensemble forme un volume de XI et 594 pages. Traité de sûreté générale sur mer entre Saint-Valery-sur-Somme et Winchelsea. Déclin de la puissance française dans le Ponthieu et le Vimeu. Les hostilités en Picardie maritime. Autour du traité d'Arras. Pacification de la Picardie. Pièces justificatives.

Tome LI.

Abbé H. PELTIER : *Séminaires et formation du clergé*, au diocèse d'Amiens, depuis le Concile de Trente jusqu'au Concordat de 1801, un vol. in-8°, III-332 pages. Il sera publié un compte rendu de cet ouvrage dans la *Revue*.

Henri PELTIER.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique... de l'Aube.
Tome XCIX, années 1939-1942.

Pierre MORIZOT : *De Parsifal à Klingsor*, p. 132-184. Personnages historiques dont s'est inspiré Chrétien de Troyes dans sa rédaction de *Perceval le Gallois*, et notamment Gauthier III de Brienne. Tableaux généalogiques.

Mgr Joseph ROSEROT DE MELIN : *la Sainte Couronne d'épines et le*

diocèse de Troyes en 1239, p. 185-206. Jean de Brienne, empereur-régent de l'empire latin de Constantinople, est aux origines de l'achat de la relique par saint Louis. La Sainte Couronne est passée à Troyes au début d'août 1239. Dans le diocèse de Troyes, quelques œuvres d'art (des XVI[e] et XVII[e] s.) se rattachent à la dévotion à la Sainte Couronne 7 illustrations.

Pierre MORIZOT : *Jean de Salisbury et la Champagne*, p. 257-291. J. de S. a séjourné à l'abbaye de Montier-la-Celle (commune de Saint-André, près Troyes) de 1148 à 1151 auprès de l'abbé, Pierre de Celle, puis de 1163 à 1170 auprès du même Pierre de Celle, devenu abbé de Saint-Remi de Reims. Peu de détails précis sur ces deux séjours.

Edmond MARTINOT : *les Cloches des églises du diocèse de Troyes*, p. 321-360. La plus ancienne cloche mentionnée est du XVI[e] siècle. Inscriptions.

Tome C, années 1943-1945.

Jean WAQUET : *Michel Sémilliard et l'histoire ecclésiastique du diocèse de Troyes*, p. 35-50. Analyse du manuscrit 2.045 (Montbret 265) de la Bibliothèque de Rouen, dû à M. S., avocat janséniste. Anecdotes, croquis et copies d'inscriptions de l'église abbatiale de Montier-la-Celle (commune de Saint-André, près Troyes) aujourd'hui détruite.

Françoise BIBOLET : *la Participation du clergé aux affaires municipales de Troyes aux XIV[e] et XV[e] siècles*, p. 61-70. Les membres du clergé cessent de venir au Conseil de Ville en 1523.

Edmond GUR : *l'Ancien quartier du palais des comtes de Champagne et le quartier actuel de la préfecture à Troyes*, p. 225-236. Démolition des églises : collégiale Saint-Étienne (1791), abbatiale Notre-Dame-aux-Nonnains et Saint-Jacques (1796).

Pierre d'HERBÉCOURT.

MARNE

Société des amis du Vieux Reims.

Abandonnant au moins provisoirement la publication de son *Annuaire-Bulletin*, cette Société vient d'éditer : Henri Deneux, *Dix ans de fouilles dans la cathédrale de Reims (1919-1930), conférence donnée à la Société des Amis du Vieux Reims le 1[er] juin 1944* (Reims, s. d. [1946], in-8°, 36 p.). Illustré de nombreuses figures et d'un plan en couleur cet historique retrace les découvertes des tombeaux des archevêques de Reims, de l'évêque de Liége, saint Albert, des substructions de la cathédrale carolingienne et du chœur (XII[e] s.), de fragments d'autels et de la clôture du chœur (XV[e] s.).

Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Table par noms d'auteurs et par matières des travaux de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Saint-Dizier, 1946, in-8°, 46 p.). Traite des 46 volumes publiés de 1861 à 1938.

René GANDILHON.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Tome XI, n° [147]. Langres, Musée, place Saint-Didier, 1946.

Abbé Paul MAITRIER : *Un épisode de la colonisation germanique dans le Bassigny. L'installation d'un « grafio » à Graffigny*, p. 310-312. Contribution, de caractère toponymique, à l'histoire de la colonisation germanique et à l'origine de la paroisse.

Les Cahiers haut-marnais.

N° 3. [Chaumont, Archives départementales], 1er novembre 1946.

Paul Lebel : *les Noms de personne et les grandes fêtes chrétiennes*, p. 32-33. Formes anciennes (XIe-XIVe siècles) recueillies dans les régions lingone et bourguignonne.

N° 4, Noël 1946-1er janvier 1947.

P. Lebel : *l'Ancienne église abbatiale de Benoitevaux*, p. 12-14. Indication et reproduction d'épaves du XIIIe siècle.

R. Lecotté : *Glanes de folklore à Bourdons-sur-Rognon*, p. 32-37. Fiançailles, mariage, funérailles, carnaval, Pâques, Nativité de la Vierge.

G. Drioux.

ARDENNES

Le Rimbaldien, régionaliste, littéraire, scientifique. Charleville, 1945-1946.

H. Manceau : *Nos abbayes* (n° 4, été 1946, p. 23). Renseignements intéressants sur le sort des abbayes ardennaises vendues comme biens nationaux à la Révolution.

M.-L. Béchet : *l'Iconographie de la Vierge à l'Enfant dans les Ardennes* (n° 5, automne 1946, p. 13). Étude, sur des exemples ardennais peu connus, œuvres d'artistes locaux, de l'évolution de la sculpture du XIIIe au XVIIIe s.

Nota. — Rien à signaler dans *la Grive*, avril 1946-janvier 1947.

René Robinet.

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE

Mémoires de la Société d'archéologie... et du musée historique lorrain. Tome LXXVe, 4e série, 25e volume, 1937-1939. Nancy, 1940.

Simone François-Vivès : *les Seigneurs de Commercy au Moyen Age (XIe siècle-1429)* (fin), p. 1-134. Jean IV (1341-1381), de Château-Bas, au service de la France comme homme de guerre et diplomate. Amé Ier (1382-1414), de Château-Haut, serviteur de la France, partisan passionné du duc Louis d'Orléans dans la guerre civile qui déchirait la France ; son frère Jean de Sarrebrück, évêque de Verdun. Philippe Ier, de Château-Bas (1381-1427), comme son cousin Amé, partisan de Louis d'Orléans. — Organisation ecclésiastique : paroisse Saint-Pantaléon, collégiale Saint-Nicolas, fondée en 1186, communautés religieuses, prieuré bénédictin, abbayes de Prémontrés, Riéval et Rangéval, et léproseries.

H. Tribout : *Derniers et mémorables propos tenus par le duc Charles III à son lit de mort*, p. 135-162. Reproduction d'un opuscule publié à Nancy l'année même de la mort du duc, 1609 (Bibl. nat., Lk2. 1924), avec avant-propos et notes.

G. Zeller : *la Neutralité lorraine pendant le siège de Metz (1552)*, p. 163-193. Neutralité imposée par la situation géographique de la Lorraine, mais qui n'épargne pas à celle-ci les coups de main de Charles-Quint ni les abus d'autorité d'Henri II. L'étude présente envisage la période qui va de la venue des Français en Lorraine, avril 1552, jusqu'à la retraite des Impériaux après l'échec du siège de Metz, janvier 1553.

Edm. Des Robert : *Une visite à Bouxières-aux-Dames en1766*, p. 237-255. Extrait de la relation d' « un voyage en Lorraine », fait en 1766

par H. A. Regnard de Gironcourt, donnant de nombreux renseignements généalogiques et héraldiques sur les Chanoinesses de Bouxières-aux-Dames.

Em. Duvernoy : *Chrétienne de Danemark, duchesse de Lorraine* (suite), p. 281-479. Quelques chapitres ont un intérêt général ou religieux : relations de la Lorraine avec la France et l'Empire, situation de l'enseignement au XVI^e^ siècle.

L. Marchal.

MOSELLE

Westmærkische Abhandlungen zur Landes- und Volksforschung.
Tome IV, 1940. Westmark-Institut... in Kaiserslautern u. Metz, 1941.

F. Schœnstedt : *Konrad von Scharfenberg*, p. 9-21. Chancelier de Philippe de Souabe et d'Otton IV, évêque de Spire et de Metz, † 1224.

F. Braun : *Lothringer als Hüter deutschen Volkstums in Südosteuropa*, p. 22-47. L'émigration lorraine dans le Banat au XVIII^e^ siècle.

W. Tuckermann : *die Verkehrsgeographische Verküpfung des Pfalz und des Saarlandes mit dem nördlichen Elsass und mit Lothringen*, p. 48-73. Relations commerciales du X^e^ au XX^e^ s.

F. Hellwig : *die Geschichtlichen Beziehungen zwischen der saarländischen und lothringischen Eisenindustrie*, p. 74-92. Développement, après 1871, de l'industrie sarroise, créée au XVIII^e^ s. par des capitalistes franco-lorrains.

A. Blind : *Struktur und Entwicklung der Bevölkerung Lothringens*, p. 92-104. Études statistiques sur la Lorraine annexée d'après les recensements de 1871 à 1936.

F. Schilling : *Volkstum, Volksgrenze und « Kulturkreis »*, p. 126-141. Revendications allemandes sur l'Alsace-Lorraine. Théories allemandes sur l'empreinte franque en France.

H. Kuhn : *Metz, Toul und Verdun im alten Reiche*, p. 142-158. La science allemande a démontré, contre Fustel de Coulanges, la germanisation du nord-est de la France à l'époque franque. Metz, Toul et Verdun étaient jusqu'en 1552 étroitement unis à l'Empire germanique, non seulement par l'appartenance politique, mais aussi par les liens du commerce et de la civilisation.

E. Hausen : *der Dom zu Metz*, p. 159-174. La cathédrale est française par son architecture, mais allemande par ses sculptures et ses vitraux.

H. Keuth : *Bauernhaus und Siedlung in Lothringen*, p. 175-189. Deux formes de l'habitat rural en Moselle; la limite coïncide au sud avec la frontière linguistique, mais au nord la forme occidentale pénètre largement dans le domaine de langue allemande, jusque vers Saint-Avold, Merzig (Sarre) et la frontière du Luxembourg.

E. Christmann : *Beiträge zur Hausforschung im Gau Westmark*, p. 190-210. Semblables indications.

O. Bertram : *das Volksliedgut in der Deutschen Westmark*, p. 211-239. Caractère germanique des chants populaires de la Lorraine allemande, étroitement apparentés à ceux de l'Alsace et de la région de la basse Moselle.

N. Fox : *der Drachentöter*, p. 240-265. Étude sur les récits populaires de la région sarro-lorraine, comparés avec les contes germaniques, africains et asiatiques.

H. Keuth : *Pastor L. Pinck aus Hambach zum Gedächtnis*, p. 345-349. Notice nécrologique sur l'abbé Louis Pinck, curé de Hambach, † 1940, spécialiste de l'étude des chants populaires de la Lorraine allemande.

Tome V, 1941-1942, Westmark-Institut ..., 1943.

F. Sprater : *der Kampfplatz Walthers von Aquitanien an der pfälzisch-elsässischen Grenzen*, p. 5-17. La lutte de Gautier d'Aquitaine contre le roi Gonthier d'après le poème de Walter.

E. Christmann : « *Maimont* », « *Wasigenstein* », « *Waltersloch* » *und Waltharlied*, p. 18-28. Même sujet.

F. Sprater : *Wolfram von Eschenbach und der Trifels*, p. 29-38. Le Trifels, au Palatinat, aurait inspiré la description du château de Graal.

W. Reusch : *Fränkische Funde aus lothringischem Boden*, p. 39-58. Fouilles d'Ennery (1941) et de Saint-Pierre-en-Citadelle, à Metz (1942).

H. Büttner : *Lothringen und Leberau*, p. 59-84. Rapports des ducs de Lorraine et de l'abbaye de Saint-Denis avec le prieuré de Liepvre (Haut-Rhin). Étude historique et diplomatique.

E. Hausen : *Studien zum mittelalterlichen Wohnbau in Metz*, p. 85-98.

A. Ruppel : *Lothringer Urkundenfälschungen und ihre politischen Hintergründe*, p. 92-122. Les trois chartes pour l'abbaye de Tholey éditées par l'abbé J.-P. Kirch en 1914 au tome XXVI du *Jahrbuch d. Gesellschaft für lothringische Geschichte* d'après le vol. 288 de la Coll. de Lorraine, à la Bibl. nat., ont été publiées pour la première fois en 1580 par François de Rosières, dans son *Stemmatum Lotharingiae*. Ce sont des faux destinés à étayer la prétendue origine carolingienne de la Maison de Lorraine. Intéressante comparaison entre une charte authentique d'Othon I^er^ et la version interpolée donnée par Rosières.

P. Wentzcke : *Lehr- und Wanderjahre Herzog Karl V. von Lothringen (1663-1674)*, p. 123-144. Résumé de la vie de l'illustre adversaire de Louis XIV.

J. August : *das St Avolder Stadtwappen*, p. 145-162.

K. Hoppstaedter : *die Judenfrage in den ehemals nassauischen Grafschaffen Ottweiler und Saarbrücken*, p. 195-202. Notes sur les Juifs de cette partie de l'ancien diocèse de Metz du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle.

A. Harth : *der Wiederaufbau der Saarlande nach den Zerstörungen des 17. Jahrhunderts*, p. 203-224. Intéressants renseignements sur l'influence française et l'origine des émigrants, venus de Picardie, Auvergne, Franche-Comté, Bourgogne, Provence.

F. Hellwig : *Heinrich Böckings Briefe an Friedrich List, 1843-1844*, p. 225-246. Böcking, d'une famille d'industriels sarrois, artisan du rattachement de Sarrebrück à la Prusse en 1815, eut une grande influence sur la politique économique de Frédéric-Guillaume IV, et fut avec List l'un des créateurs du bloc industriel rhéno-westphalien.

H. Keuth : *das Strohdach in der Westmark*, p. 247-252. Les toits de chaume qui existaient dans la Lorraine du nord-est au XVIII^e^ s. ont aujourd'hui disparu.

O. Bertram : *Pfälzische Gebildbrote*, p. 253-296. Quelques exemples de pains de fête en forme d'animaux, de poupée, etc. dans l'extrême nord de la Lorraine allemande.

E. Christmann : *Von « Pelznickel » und « Christkind » zu Wodan und Puchta*, p. 297-326. Folklore de langue allemande des colons lorrains et palatins du Banat.

P. Fuchs : *Zur Frage der Familiennamen in Lothringen. Verwelschung und Entwelschung*, p. 327-340. Notes sur l'étymologie romane ou germanique des noms de famille.

F. Helwig : *die Meister der spätgotischen Baudenkmäler an der Saar*, p. 348-351. Notes sur la confrérie des maîtres-maçons à la collégiale de

Saint-Arnual (Sarre), dans l'ancien diocèse de Metz, à la fin du XV^e^ s.

B. LIST : *Valentin Jamerey-Duval, der erste Direktor des modernen Münzkabinetts in Wien*, p. 351-356. Bibliothécaire du duc de Lorraine François III, qu'il suivit à Florence et à Vienne (1695-† 1775).

F. ANTONIUS : *das Lothringische Hausarchiv in Wien*, p. 363-368. Notes sur les archives ducales emmenées par François III après la cession de la Lorraine. Une partie a été remise en 1919 aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, mais il reste encore à Vienne un fonds très important.

Erbe und Heimat, westmærkische Volkstums blætter.

1^re^ ann., 1944. Metz, Lothringisches Institut für Landes- u. Volksforschung.

E. CHRISTMANN : *Vom Westrich zur Westmark*, p. 5-10. Le nom de Westrich, pour désigner le pays de la Sarre haute et moyenne, apparaît à la fin du XIII^e^ s.

E. DRUMM : *die Bevölkerung der Westmark, eine Blutmässige Einheit*, p. 11-16. Influence de l'Ordre teutonique au Moyen Age, apport des réfugiés protestants de Lorraine et de France aux XVI^e^ et XVII^e^ s., afflux des Allemands de l' « ancien Empire » après 1871.

E. EWIG : *Metz und das Reich im Mittelalter*, p. 20-24. Metz n'était pas une ville de la nation allemande, mais du Saint Empire romain.

Dreikönigslied aus Lothringen, p. 25. Chant populaire sur les rois mages.

A. MERKELBACH-PINCK : *Lothringisches Brauchtum um Weihnachten*, p. 26-29. Coutumes populaires de la Lorraine allemande.

H. KUHN : *Johann-Baptist Kaiser zum Gedächtnis*, p. 32. Notice nécrologique sur l'abbé Kaiser, érudit lorrain, † 1942.

F. METZ : *des « Grosse Schwabenzug »*, p. 34-38. L'émigration lorraine dans les États autrichiens, principalement dans le Banat, au XVIII^e^ s.

W. REUSCH : *der Töpfer Casicos*, p. 39-42. Fouilles de l'église Saint-Pierre-en-Citadelle à Metz. Découverte du four du potier gaulois Casicos.

F. SPRATER : *die Salzstrasse*, p. 43-45. La « route du sel », du Moyen Age au XVIII^e^ s., de Dieuze à Spire, où le sel était embarqué sur le Rhin.

Die Westmark, Monatschrift für deutsche Kultur.

8^e^ année, 1940-1941. Neustadt-Weinstrasse.

H. FRANKE : *Fischart und Moscherosch, zwei Dichter und Kämpfer der Westmark*, p. 206-209. Protestants du XVI^e^ et du XVII^e^ s. originaires de la Lorraine allemande.

E. BONGRASS : *der Volksliedsammler D. Ludwig Pinck*, p. 210-213. Notice nécrologique sur l'abbé Pinck, connu par ses travaux sur les chansons populaires de la Lorraine allemande.

K. IRMLER : *der Dombaumeister*, p. 455-457. Paul Tornow, l'auteur du nouveau portail de la cathédrale de Metz.

L. JUST : *das Problem der geschichtlichen Einheit Lothringens*, p. 703-708. Très important article, dirigé contre l'école historique de Nancy.

9^e^ année, 1941-1942.

K. KONRAD : *Worms oder Metz ? Die geschichtlichen Grundlagen des Niebelungenliedes*, p. 272-276. L'auteur ne conclut pas.

K. KONRAD : *Lothringen während des Investiturstreites*, p. 319-326. « La Lorraine a montré une inébranlable fidélité au roi et à l'Empire. »

K. LOHMEYER : *Südliche Einwanderung in der Westmark*, p. 484-491. Banquiers et marchands savoyards et italiens à Sarreguemines aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

10e année, 1942-1943.

E. Christmann : *Lothringische Ost-Auswanderung*, p. 10-14. L'émigration lorraine dans le Banat au XVIIIe siècle.

B. Kremling : *Lothringer und Pfälzer als Wehrbauern in Donauraum*, p. 253-261. Même sujet.

K. Kölsch : *der Sprachenkampf in der Westmark*, p. 297-303 et 349-355. Rayonnement de la langue française en Lorraine allemande, dans les pays de la Sarre et au Palatinat du XVIIe au XIXe s.; lutte pour le français à l'école avant 1870 et depuis 1918. Mesures prises par les Allemands depuis 1940 : expulsion des habitants de langue française, germanisation des noms de lieux, propagande intensive de l'allemand.

H. Weyland : *Hansjörg von Lützelsteim*, p. 314-317. Georges-Jean, comte palatin de la Petite-Pierre (1543-1592), fondateur de Phalsbourg, refuge des huguenots français et lorrains.

W. Kracht : *Ligier Richier, ein lothringischer Bildhauer der Renaissance*, p. 356-361. L'art de Richier, « deutschblütig », est profondément allemand.

M.-H. Böhm : *Lothringen und Burgund*, p. 398-406. Rapports de la Lorraine et de la Bourgogne depuis le haut Moyen Age jusqu'à nos jours.

Nota. — Aucun périodique intéressant nos études n'a paru depuis la libération.

Jean Rigault.

MEUSE

Aucun n'est à signaler des articles parus dans les périodiques du département.

N. Becquart.

VOSGES

Bulletin de la Société philomatique vosgienne.
Années 64 à 71, 1939-1946.

Pierrot : *les Légendes vosgiennes Le Diable*, p. 00-00. Ample bibliographie générale et locale suivie d'une 1re partie : « le Prince de ce monde » et les « Dessous de la terre ». L'auteur a recueilli quantité de noms suggestifs, de légendes et de phénomènes puisés dans l'histoire et le folklore de la Lorraine et des autres provinces de la France.

La Revue diocésaine du diocèse de Saint-Dié. Années 1945-1947.

Les Prêtres donnés au diocèse par les paroisses depuis cent ans (1840-1943). Statistique de tous les prêtres, d'après leur lieu de naissance, et groupés par doyennés. Alternatives de régression et de progrès; comparaison entre les apports de la Plaine avec sa poussière de petites paroisses et ceux de la Montagne avec ses bourgs industriels.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Elsass-Lothringisches Jahrbuch.

Tome XX, Francfort-sur-le-Main, M. Diesterweg, 1942. In-4°, XXVI-421 p.

Karl Gloeckner : *Eine Weissenburger Urkunde und Hildebert, der erste karlingische König*, p. 1-9. L'auteur adopte la thèse soutenue par

F. Himly (*les Plus anciennes chartes et les origines de l'abbaye de Wissembourg*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. C, 1939), fondée sur la charte n° 203 des *Traditiones Wizsemburgenses* de Zeuss. Childebert l'adopté, fils de Grimoald, aurait régné de 656 à 662, mais, contre Himly, l'auteur ne fait remonter la fondation de l'abbaye qu'à 660 environ.

Heinrich Buettner : *Andlau und das Dagsburger Wald*. p. 10-27. Droits de l'abbaye d'Andlau sur la forêt de Dabo.

Paul Martin : *die Wappen des Elsass*, p. 28-56.

Ludwig Clemm : *die Lichtenbergische Teilung von 1335*, p. 57-70. Partage de la seigneurie de Lichtenberg entre les fils de Jean Ier, chef de la branche cadette, d'après des documents conservés à Darmstadt dans les archives du prince Louis de Hesse et du Rhin (fonds du comté de Hanau-Lichtenberg).

Luzian Sittler : *Landwirtschaft und Gartenbau im alten Kolmar*, p. 71-94. Renseignements sur les biens ecclésiastiques à Colmar au Moyen Age.

Paul Egon Huebinger : *der Streit des Verduner Bischofs Wilhelm von Haraucourt mit den Pfalzgrafen Ludwig und Alexander von Zweibrücken um die Grafschaft Veldenz (1489-1500)*, p. 95-123. Historique des procès soutenus devant la Chambre impériale et le tribunal de la Rote par l'évêque et le chapitre de Verdun pour faire reconnaître leurs droits de suzeraineté sur Veldenz, d'après des documents des archives d'État de Coblence et de Munich.

Otto Schmitt : *Strassburg und die deutsche Bildhauerkunst am Ausgang des Mittelalters*, p. 124-144. Importance de l'influence de l'école de Strasbourg sur la sculpture allemande à la fin du xve siècle.

Walther Koehler : *Zwingli und Strassburg*, p. 145-180. Relations de Zwingli avec les réformateurs strasbourgeois.

Otto Stolz : *die Landsrettungen für Oberelsass und Breisgau aus dem 16. Jahrhundert*, p. 181-199. Mesures prises par les autorités autrichiennes pour la sécurité du pays pendant les guerres avec la France (ordonnances de 1507 et 1527 pour le Brisgau, de 1553 pour l'Alsace).

Carl Wittmer : *Ein Bibliothekskatalog des Franziskanenklosters St Ulrich bei Barr*, p. 200-211. Publication de ce catalogue (Arch. mun. de Strasbourg) dressé en 1569, comportant 205 ouvrages de théologie, tous en latin.

Hermann von Ham : *Beiträge zur Entwicklung des öffentlichen Rechts in Lothringen*, p. 212-238. Trois études : l'origine du droit de justice seigneuriale dans le duché de Lorraine, la législation réformatrice du Code Léopold, le droit successoral des fiefs dans la région lotharingo-sarroise.

Paul Wentzcke : *Letzte Heerfahrt. Herzog Karl V. von Lothringen im zweiten Reichskrieg gegen Frankreich (1689)*, p. 239-271.

Karl Griewank : *das Elsass und seine Nachbarländer in den Friedenschlüssen von 1814 und 1815*, p. 272-289. Les projets prussiens pour le démantèlement de la frontière du nord et du nord-est de la France. Texte du mémoire (en français) remis par Gneisenau en 1815 à l'empereur de Russie, et réponse d'Alexandre (Archives secrètes d'État de Berlin).

Franz Stanglica : *Lothringer und Elsässer in den Distrikten Galizien und Lublin*, p. 290-295. Colons venus d'Alsace et de Lorraine allemande dans la Pologne autrichienne entre 1782 et 1786. Liste de 57 noms, établie surtout d'après les registres paroissiaux.

Karl Walter : *J. G. Schweighäuser und Chr. M. Engelhardt in ihren*

Beziehungen zu Goethes Verleger, Johann Friedrich Cotta in Stuttgart, p. 296-328. Relations intellectuelles de ces deux Alsaciens avec Paris et l'Allemagne du sud dans la première moitié du XIX^e^ siècle.

Eduard HAUG : *Ludwig Gustav Liebig. Ein Beitrag zur Geschichte der elsässischen Mundartenforschung und der deutschen Mundartengeographie*, p. 329-369. Les travaux linguistiques de cet Alsacien, né à Strasbourg en 1824, puis pasteur en Algérie (1873) où il est mort en 1910.

Hans KUNZE : *der Stand unseres Wissens um die Baugeschichte des Strassburger Münsters*, p. 370-386. Dernières théories et plus récents ouvrages sur la cathédrale de Strasbourg.

Josef WALTER : *Fundstücke zur Elsässischen Kunstgeschichte : der Versucher und die törichte Jungfrau an Strassburger Münster, ein Motiv aus antiker Literatur*, p. 387-388. Analogie entre la scène du portail de Strasbourg (l'offre de la pomme par le Tentateur) et une épigramme de Platon. — : *Zur Deutung der « Schönen Bärbel »*, p. 388-393. Les bustes de la porte de la Chancellerie à Strasbourg (XV^e^ s.) ne seraient pas Jacques de Lichtenberger et sa maîtresse Barbe d'Ottenheim, mais un prophète et une sibylle.

Cornelia HUGO : *Erinnerungstücke aus den letzten Jahren der alten Strassburger Universität*, p. 393-398. Documents sur l'université protestante de Strasbourg à la fin du XVIII^e^ siècle.

Gustav WIDMANN : *Briefe eines Schwaben aus dem Kaysersberger Tal (1844-1847)*, p. 398-415. La Saint-Nicolas, la vie religieuse et l'influence des protestants, etc.

Maria-Josef BOPP : *Ueber elsässische Familienforschung. Einführung in ein evangelisches Pfarrer- und Theologenbuch von Elsass und Deutsch-Lothringen von der Reformation bis 1940*, p. 415-421. Annonce d'un ouvrage devant donner la liste de tous les pasteurs ayant exercé en Alsace et en Lorraine allemande.

Tome XXI, 1943. In-4°, XLI-315 p.

Herman HEIMPEL : *Karl der Kühne und Deutschland*, p. 1-54. Conférences de Trèves (automne 1473) entre Charles le Téméraire et Frédéric III. La résurrection d'une Lotharingie en majorité de langue romane, sous un prince de race non-allemande et de culture française, aurait été désastreuse pour le germanisme.

Peter GOESSLER : *Zur internationalen Karte des Römischen Reiches*, p. 56-61. Feuille de l'Alsace et de la Lorraine dans l'empire romain, parue en 1940.

Gottfried SCHLAG : *der Zentrale Mehreckbau in der Baukunst der deutschen Kaiserzeit*, p. 62-80. Les chapelles palatines; la chapelle palatine d'Haguenau (XII^e^ s.).

Eugen EWIG : *die Deutschordenskommende Saarburg*, p. 81-126. Étude très fouillée de cette commanderie depuis le XIII^e^ jusqu'au XVIII^e^ s., dont le fonds (aux arch. dép. de la Moselle) a été classé par l'auteur.

Herbert KRUEGER : *Brücke, Fähre und Zoll im Rheinstromgebiet um 1500*, p. 127-156. Strasbourg et la navigation sur le Rhin, la Moselle et la Meuse, d'après la « Chronik über Teutsch land » de Sébastien Brant.

Karl BITTEL : *die Elsässer Zeit des Paracelsus*, p. 157-186. Paracelse et la médecine en Alsace au XVI^e^ s. Étude bibliographique.

Otto STOLZ : *Zum Verbot des Kriegsdienstes für fremde Mächte in Deutschland im sechzehnten Jahrhundert*, p. 187-213. Édits de Maximilien, Charles-Quint, Ferdinand I^er^, etc. relatifs au service des troupes étrangères en Allemagne (1512-1632).

Fritz Eyer : *die Fleckensteinische Kirchen- und Polizeiordnung aus dem Jahre 1672*, p. 214-230. Analyse du règlement de police rendu pour la seigneurie luthérienne de Fleckenstein (région de Soultz-sous-Forêts).

Maria-Joseff Bopp : *die Elsässischen Studenten im Amicistenorden zu Jena*, p. 245-290. Étudiants originaires d'Alsace ou de la région mosellane à Iéna à la fin du XVIII[e] s. L' « Eugenia » à Strasbourg au début du XIX[e] s.

Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace.

VIII[e] volume, années XXX à XXXVII, 1939 à 1946. Strasbourg.

R. Forrer : *Découverte d'une importante stèle funéraire gallo-romaine à Oberhaslach (Bas-Rhin)*, p. 33-50. Tombes mérovingiennes trouvées en 1889 et 1891. Apostolat de saint Florent (commencement du VII[e] s.).

R. Forrer : *les Cloîtres romans du couvent de Sainte-Odile*, p. 67-80. Étude des cloîtres successifs, d'après les trouvailles archéologiques.

F. G. Pariset : *le Couronnement d'épines du maître à la Croix de Malte*, p. 102. Panneau de W. S. (peut-être Wilhelm Schwartz de Kempten) dont on ne connaissait jusqu'ici que dix-huit œuvres. Ce dix-neuvième panneau, daté de 1538 (le plus tardif du maître), appartient au musée de Vic-sur-Seille.

Adolphe Riff : *Inscriptions et ornements de maisons paysannes à Geispolsheim*, p. 233-241. Croix, lettres I.H.S. (XVIII[e] et XIX[e] s.).

Jean Rigault.

HAUT-RHIN

Aucune publication périodique intéressant nos études n'a paru depuis la dernière recension.

J. Joachim.

TERRITOIRE DE BELFORT

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

N° 54. 1940-1946. Belfort, in-8°, 96 p.

Ed. Charpiat : *Une victime de la guerre. L'église de Suarce*, p. 13-36. Détruite complètement en novembre 1944 lors des combats de la libération, elle avait été construite de 1783 à 1786, et Kléber avait été l'architecte de son clocher. Nombreux et pittoresques détails sur la vie paroissiale à cette époque.

J. Joachim : *Notes de folklore. La « levée » de la maison et le sermon du charpentier*, p. 77-82. Usages relatifs à la construction des « maisons de bois » à poutres entrecroisées. Texte d'un spécimen des sermons à caractère religieux, que prononçait le maître-charpentier lors de l'achèvement du travail.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne.

Tome XVII, 1945, fasc. IV. Dijon, Le Meur.

A. Colombet : *le Curé homme de confiance du seigneur (1770)*, p. 274-280. Contribution à l'étude des curés et desservants comme agents du

seigneur dans sa terre. Il s'agit ici du curé de Rochefort-sur-Brevon, canton d'Aignay-le-Duc (Côte-d'Or). Deux lettres riches en indications.

Tome XVIII, 1946, fasc. I-IV.

H. FORESTIER : *Auxerre et le collège d'Auxerre en 1809. A propos d'une lettre de Joseph Joubert*, p. 37-41. Sort des prêtres apostats ou mariés, après la Révolution, dans un milieu « essentiellement clérical » comme Auxerre Joubert, inspecteur de l'Université impériale, rend compte de la situation de ceux qu'il a rencontrés comme professeurs au collège. Deux prêtres mariés : P.-Fr. Robert et J.-G. Carré. Quel sort leur faire ? Beaucoup d'Auxerrois, en particulier le vénérable curé de la cathédrale, intercèdent pour eux. Le préfet aurait été plus rigoureux. D'autre part, cas d'un janséniste.

M. CHAUME : *Recherches sur les domaines d'abbayes du VI^e au X^e siècle*, p. 57-60. Abbayes de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Seine. Moyens d'investigation. Périodes à distinguer. Les domaines proches et lointains.

H. DROUOT : *Un historien : Maurice Chaume (1888-1946)*, p. 74-85. Début de notes nécrologiques sur cet historien provincial de haute valeur, bien connu en particulier pour ses nombreuses études carolingiennes et par ses quatre gros volumes sur les *Origines du duché de Bourgogne*. Cette première note contient une *Bibliographie provisoire* (214 numéros). Cette bibliographie sera à compléter, un nombre assez important d'articles inédits devant être publiés comme œuvres posthumes au cours des prochaines années. Quelques-uns de ces inédits seront recueillis dans un volume-mémorial intitulé *Mélanges Maurice Chaume*, préparé par souscription, à paraître en 1947.

L. BORDET : *Émile Deberre (1867-1946)*, p. 85-86. Le chanoine Deberre était un spécialiste de l'histoire littéraire bourguignonne du XVIII^e siècle.

P. GRAS : *l'Élection de Chalon-sur-Saône du XIV^e au XVI^e siècle*, p. 89-110. Utile pour l'histoire territoriale des diocèses de Chalon, Mâcon et Autun.

J. RICHARD : *Origines féodales. Les Chalon, les Vergy et la Puisaye d'après une charte du XI^e siècle*, p. 112-119. A propos d'une charte portant donation de Geoffroy, seigneur d'Ouanne, aux moines de La Charité (1086). Mention de nombreux personnages ecclésiastiques.

C. OURSEL : *Lenoir le Romain, architecte. Note sur son œuvre à Dijon et en Bourgogne*, p. 133-136. Il s'agit de l'auteur des nouveaux bâtiments de l'abbaye de Cîteaux commencés en 1760.

M. CHAUME : *les Premières croisades bourguignonnes eu delà des Pyrénées*, p. 161-165. Ajoute plusieurs expéditions à celles qui étaient déjà connues (XI^e siècle).

R. CHIOT : *Collecteurs de tailles en Basse-Bourgogne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 258-276. Élection de collecteurs par paroisse à l'issue de la messe. Vicissitudes et sentiments des collecteurs de nombreuses paroisses, en particulier de celles de Saint-Eusèbe et de Notre-Dame-la-*D'hors* à Auxerre.

P. LEBEL : *Eaux et Aulx*, p. 277-281. Au sujet du nom de Riel-les-Eaux (Côte-d'Or), où l'abbaye de Clairvaux avait établissement et attaches.

Mémoires de la Société
pour l'histoire du droit... des anciens pays bourguignons, comtois et romands.
10^e fascicule, 1944-1945. Dijon, Faculté de Droit.

M. CHAUME : *Histoire d'une banlieue* (suite). *Églises et chapelles. Organisation des paroisses dijonnaises. Géographie des dîmeries*, p. 7-67. Tire

des innombrables papiers concernant les droits réels ou prétendus des églises une étude géographique remarquable sur les paroisses rurales qui se partageaient au Moyen Age la banlieue de Dijon, les chapelles qui s'y trouvaient, et la répartition des droits de dîme. Les usages traditionnels, liturgiques notamment, interviennent très souvent pour expliquer les faits. Cette géographie suburbaine est retracée dans ses aspects primitifs et dans son évolution du temps mérovingien au XVIII^e^ siècle. On se contentera de signaler ici les observations qu'elle fournit sur le contact entre paroisses urbaines et paroisses rurales, la partie *extra muros* des paroisses urbaines, la répartition des rues des faubourgs, comportant un relevé des feux, du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle. 8 pièces justificatives, en particulier sur les dîmeries.

G. Chevrier : *Déclin et renaissance du testament en droit bourguignon (VII^e^-XIII^e^ siècle)*, p. 69-113. Fin de cette étude. Les courants du XII^e^ siècle (don *pro anima*, don *post obitum*, les dons aux églises). La renaissance du testament au XIII^e^ siècle.

J. Richard : *la Grèneterie de Bourgogne et les mesures à grains dans le duché de Bourgogne*, p. 117-145.

P. Gras : *Quelques actes juridiques concernant la vie religieuse à Verdun-sur-le-Doubs dans le second tiers du XV^e^ siècle*, p. 177-181. Bail de l'église paroissiale par Humbert de Pisis au profit de Jean de Baselles (1435) ; engagement d'un vicaire par le curé de Verdun (1448).

Nota. — L'Académie de Dijon n'a rien publié en 1945, ni en 1946.

H. Drouot.

YONNE

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Années 1939-1943. 93^e^ volume. Auxerre, 1945.

Augusta Hure : *le Sénonais gallo-romain*, p. 5-38. Le quartier Saint-Savinien de Sens et l'amphithéâtre où furent martyrisés les premiers chrétiens; débris romains retrouvés dans l'ancienne église de Saint-Savinien; cimetières romains de la ville.

De Vathaire de Guerchy : *Histoire de Perreuse* (fin), p. 39-78. A noter, parmi les pièces justificatives, un marché passé en 1643 entre le curé de Perreuse et un maître-tailleur de pierre de Treigny pour la décoration du maître-autel de l'église de Perreuse.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Tome XXXI. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1945.

Pierre Gras : *les Anciennes chapelles de la cathédrale Saint-Vincent [de Chalon]*, p. 4-54, plan et ill. Étude très poussée et mise au point définitive de l'histoire et de l'emplacement des multiples chapelles et autels, en grande partie disparus aujourd'hui, qui garnissaient, aussi bien la nef centrale que les collatéraux, le chevet, le pourtour du chœur, la salle capitulaire et le cloître. Pour terminer, l'auteur émet le vœu que soient rendus aux chapelles subsistantes leurs anciens vocables consacrés par des usages séculaires : acte de reconnaissance et de stricte justice envers les donateurs, familles ou confréries qui les ont fondées et maintenues à notre profit.

Mémoires de la Société éduenne.

Nouv. série, tome XLIX, fasc. 3. Autun, impr. Taverne et Chandioux, 1944.

Charles Boëll : *les Origines de l'église d'Autun*, p. 213-226. Probablement constituée sous la forme d'un collège funéraire, la première communauté chrétienne d'Autun a dû avoir son centre à quelques centaines de mètres de l'enceinte. A la fin du IIIe siècle, elle est encore très faible numériquement et composée principalement de Grecs venus d'Orient ; au début du IVe elle acquiert assez de consistance pour recevoir l'organisation épiscopale avec Rhétice, premier évêque connu d'Autun, dont on trouve le nom en 313.

Charles Boëll : *Mense épiscopale et mense canoniale de l'église d'Autun*, p. 227-241. C'est seulement en 920 que le patrimoine unique de cette église dont l'évêque avait seul, jusque-là, la disposition et l'administration, a été partagé en mense épiscopale et mense canoniale, distinctes et indépendantes. On ignore, d'ailleurs, la provenance de la plupart des possessions foncières qui composaient le premier patrimoine commun; plusieurs hypothèses peuvent être retenues, d'autres doivent être écartées.

Jean Berthollet : *Répertoire des travaux d'érudition de M. Charles Boëll*, p. 243-256. Nombreuses publications d'intérêt religieux historique et archéologique.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.

Tome XLVI. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1946.

Dr Laroche : *M. le chanoine Henri Curé [1857-1945]*, p. 110-112. Notice biographique et travaux historiques de cet érudit, curé de Saint-Philibert de Tournus depuis 1897.

Jean Gonnet : *Documents pour servir à l'histoire de l'église Notre-Dame de Cuisery*, p. 121-126. Fondation faite en 1632 par Nicolas de Gaules, pour établir la sonnerie de l'angelus et prix-fait pour la construction d'une chapelle encore debout (1651).

Nota. — Rien à signaler dans les *Annales de l'Académie de Mâcon* (tome XXXVII, 1944-1945).

Arthur Morgand.

AIN

Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Belley.

Tome Ier. Bourg, imprimerie centrale, 1946.

Abbé J. Taboidas : *la Confrérie de Saint-Antoine à Longecombe*, p. 5-24. Établie dans cette paroisse au XVIIIe siècle à la suite d'une épizootie. Culte rendu à saint Antoine; administration spirituelle, recettes de la confrérie. Sa suppression en 1792, son rétablissement en 1813.

P. J. Froment : *Notice historique sur le Plantay* (suite et à suivre), p. 25-36, 113-119, 163-175, fig. Souverains et seigneurs, le comté et le mandement de Bouligneux; vie communale, justice, impôts; vie économique et sociale; la Révolution; le rétablissement du culte, liste des curés; la Trappe de Notre-Dame-des-Dombes.

Chanoine Alloing : *Pollieu* (suite), p. 37-58, 87-98, 154-162. Origines de la paroisse; l'église; la chapelle rurale de Lézieu; les visites pastorales de 1443 à 1789 (saint François de Sales, 16 novembre 1605); liste des curés avant la Révolution; le rétablissement du culte en 1806; les curés modernes.

Abbé Renoud : *le Coutumier de messire Virignin, curé de Sutrieu*,

p. 65-86. Rédigé avant 1777, avec quelques notes postérieures. Les bâtiments, les terres de la cure; la dixmerie, difficultés sans cesse renaissantes pour le bornage; prémices et autres droits fixes ou casuels; meubles de l'église; offices de la paroisse. Supplément, conformément à l'ordonnance synodale de 1777. Dernières notes du curé constitutionnel éconduit en 1792 : « Les femmes pleurent, les hommes rient. » — : *le Prieuré de Grelonge*, p. 175-182. Histoire de ce prieuré de religieuses bénédictines fondé dans une île de la Saône pour douze pauvres filles de gentilshommes morts à la croisade, et dotées d'autant de prébendes par Guichard II, sire de Beaujeu, en 1112. Retraite des 37 moniales à Salles-en-Beaujolais, en 1300, à la suite des ravages causés à l'île par les inondations de la Saône.

Abbé Ledon : *le Carmel de Trévoux*, p. 99-112. Quelques éphémérides; notes circulaires de 1699; la Révolution; rétablissement du Carmel en 1874; l'exil des religieuses en 1902; leur établissement à Rome.

R. P. Deguerry, mariste : *le Révérend Père Francisque Deguerry*, p. 129-153, portrait. Esquisse d'une biographie du premier supérieur général des Pères Blancs et collaborateur du cardinal Lavigerie, né à Outrias, paroisse de Lautenay, le 23 octobre 1847, mort à Granbourg (Seine-et-Oise) aumônier des dames de Sion. G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.
12e série, XIIIe vol., 1945. Lons-le-Saunier, 1946.

Henri Monteillard : *Histoire de la seigneurie de Chevreaux (en Franche-Comté)*, p. 1-52, pl. Peu de choses sur la vie religieuse de cette seigneurie, sise sur la limite sud-ouest de la Comté.

René Siblot : *l'Évolution de l'architecture monastique à Dole*, p. 79-99. Peu de monuments proprement monastiques. L'étude porte sur les nombreux couvents bâtis à Dole du XVIe au XVIIIe s. L'auteur montre combien l'architecture comtoise est toujours en retard de près d'un siècle par rapport aux architectures françaises.

B.-M. Berthet : *Dom Paul Benoît (1850-1915)*, p. 101-121, pl. Étude rapide sur un chanoine régulier, historien du Haut-Jura, colonisateur au Manitoba.

Jean Brelot : *Historique du lycée « Rouget-de-Lisle » (1867-1946)*, p. 123-144. Notations intéressantes sur la formation religieuse reçue dans le lycée de Lons-le-Saunier.

G. Duhem : *la Paroisse et l'église Saint-Désiré de Lons-le-Saunier (des origines au XVe siècle)*, p. 145-186. Étude chronologique des principaux événements qui ont marqué l'histoire de cette paroisse, longtemps administrée par des religieux bénédictins. L'auteur croit que Lons-le-Saunier a été un siège épiscopal au ve siècle. Marc Berthet.

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Le Vieux Saint-Maur. 24e année, N° 1 (4e série), juillet 1946. Saint-Maur, 23, avenue Henri-Martin.

Dr Roger Goulard : *la « Maison du bourreau » à Brie-Comte-Robert*

(1688-1812), d'après des documents inédits, p. 13-15. Maison des champs de la famille des Sanson exécuteurs des arrêts criminels.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

47e-48e années (1945-1946). Versailles.

M. Leyendecker : *les Cheminées de marbre de la chambre du Roi à Versailles,* p. 21-27. Lebrun inaugure à Versailles les ornements de bronze ciselé appliqués sur le marbre; subsistent seulement ceux de la galerie des Glaces, des grands appartements et des salons de la Paix et de la Guerre. Les cheminées actuelles de la chambre du roi datent de 1761, œuvres de Caffieri en style Louis XIV.

H. L[emoine] : *Jardiniers et jardins de Louis XIV,* p. 28-37. Lenôtre ne fut pas le seul ordonnateur des jardins; renseignements sur quelques autres. Essences forestières et espèces de fleurs cultivées à Versailles.

J.-P. Palewski : *Notre village, Louveciennes,* p. 38-60. Histoire sommaire, jusqu'à nos jours, de cette localité, avec indication des personnalités qui l'ont habitée. Pour la période du Moyen Age, possessions de l'abbaye de Saint-Denis. Quelques renseignements sur l'église (xie ?-xixe siècle).

M. Poncelet : *Supplément à l'armorial des évêques de Versailles,* p. 61. Clément et Charrier de la Roche, assermentés.

Mémoires de la Société historique... le Vieil Argenteuil. Tome XV, 1946.

Abbé J. Lassailly : *les Suspects à Argenteuil pendant la Terreur,* p. 146-155. Quelques ecclésiastiques et nobles plus nombreux; ils sont rarement inquiétés. La Chabeaussière et sa famille en prison : ses poésies pleines de sentimentalité et dépourvues de tout accent religieux.

L. Janrot : *les Comptes de l'abbé Fleury, prieur d'Argenteuil,* p. 156-165. Tenus de 1707 à 1723 de sa propre main, ils mentionnent ses recettes et ses dépenses, étrennes, aumônes, traitement de précepteur et de confesseur, jetons de présence à l'Académie française, gages de domestiques; achats de livres, de denrées, de linge, de vêtements. Précieuses indications sur les fluctuations monétaires de l'époque.

Bulletin de la Société des amis de Meudon-Bellevue.

Nos 39-43, 8e-10e années, 1945 et 1946.

P. Mercier : *Un procès entre les curés de Meudon et de Sèvres au sujet de la juridiction curiale du château de Bellevue,* p. 719-723. Sentence de Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, en faveur de Meudon (1752). Nouveau conflit en 1784, et Sèvres l'emporte.

J. Maurelle : *le Salon de Meudon,* p. 726-739. Description critique des œuvres exposées à ce Salon local en 1945 : quelques rares œuvres religieuses (sculptures, peintures, reliures, laques); église de Meudon (eau-forte de Wawer, peinture de Slobodzinski).

R. Hoellerer : *Julien l'Apostat à Meudon,* p. 740-742. Identification avec Meudon d'une campagne décrite par Julien; le nom du pays viendrait de *Mellodunum* (hauteur du miel).

P. Chazarain : *Au temps de la dame de Volupté,* p. 747-763. A propos de J.-B. d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue, et de sa propriété de Meudon, description intéressante de la société au temps de la Régence

(vie mondaine, gastronomie, mobilier, collections d'œuvres d'art et de livres, dont beaucoup sont fort licencieux).

R. Hoellerer : *Mariage de Monsieur, frère de Louis XIII, à Meudon, le 26 mai 1643*, p. 785-787. Célébré dans la chapelle du château par l'archevêque de Paris, François de Gondi.

Mémoires de la Société historique... de l'arr. de Pontoise et du Vexin.
Tome LII, 1946. Pontoise.

H. Lemoine : *Contrat de dot de la princesse Palatine de Bavière à l'abbaye de Maubuisson (1660)*, p. 21-24. Publication intégrale.

A. Parrain : *Courdimanche, village du Vexin français*, p. 25-108, 4 plans, 8 fig. Excellente monographie : histoire administrative et économique, principalement développée pour l'époque moderne; modes de culture, habitation, alimentation; coutumes et fêtes locales; description de l'église.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.
Tome XXXI (s. d.) [1946].

A. Gromier : *Rochefort-en-Yvelines, les premiers comtes de Rochefort*, p. 8-14. Le doyenné de Rochefort et les seigneurs du lieu aux XI^e^ et XII^e^ siècles.

A. Gromier : *Rochefort-en-Yvelines, la chapelle des princes et le caveau des Rohan*, p. 14-28, 2 pl. Description de cette chapelle de l'église de Rochefort, ajoutée au XVII^e^ s., et de sa décoration peinte et sculptée (1643 ?); étude des six squelettes conservés dans le caveau; essai d'identification de deux d'entre eux avec ceux du duc de Montbazon († 1654) et de Charles III de Rohan († 1727).

Dr A.-N. Rabourdin : *Médecins et chirurgiens à Montfort-l'Amaury sous Louis XIII*, p. 32-35. Indications sur leur condition sociale.

P. de Janti : *Rambouillet, Obsèques princières au XVIII^e^ siècle*, p. 36-50, pl. Description des cérémonies funèbres du comte et de la comtesse de Toulouse, de la duchesse de Penthièvre et de ses enfants. Caveau sépulcral de l'ancienne église.

P. de Janti : *Rambouillet, scènes villageoises*, p. 51-54. Description sommaire de la vie locale, du XIV^e^ au XVIII^e^ s.; moulin, marchés, fêtes populaires.

M. Gebert : *Foires et marchés à Rambouillet*, p. 55-61. XVI^e^-XVII^e^ s. Description pittoresque; très peu de renseignements d'ordre économique.

N. Rabourdin : *le Folklore de Boissy-sans-Avoir*, p. 62-66. Fêtes de saint Sébastien et de saint Vincent.

Chanoine Jubin : *Documents pour servir à l'histoire de l'église de Rambouillet en 1793*, p. 71-73. Inventaire et compte de vente de mobilier.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Aucun article intéressant nos études n'a paru dans les périodiques de Seine-et-Marne depuis notre dernière recension.

J. Hubert.

OISE

Société archéol. et hist. de Noyon. Comptes rendus et mémoires.
Tome XXX. Chauny, 1946, CIII-107 p.

A. Ponthieux : *Noyon de 1795 à 1815*, p. 3-22. Notes extraites des registres paroissiaux; — *le Collège janséniste de Noyon en 1719*, p. 26-

31. Collège dirigé par les Génovéfains. Vicissitudes du P. Legrand, principal; — *les Anciens marquis de Guiscard*, p. 32-47. Renseignements biographiques (XVII^e-XVIII^e s.); — *Maucroix*, p. 48-51. Renseignements sur la famille de François de Maucroix, chanoine de Noyon au XVII^e s. — *Arrêt de la Cour de Parlement du 26 mai 1536 dans lequel il est parlé de l'évêque de Noyon*, p. 58-61. Contribution à l'histoire de Jean de Hangest.

H. Lhomond : *Notes historiques sur Beaurains-lés-Noyon*, p. 62-91. Renseignements sur l'église, les curés, la paroisse.

E. Neff : *Autour du traité de Noyon*, p. 92-103. Traité entre François I^er et Charles-Quint signé le 13 août 1516.

Mme Huet-Casbonne : *les Vendanges*, p. 104-107. Folklore noyonnais.

Bulletin religieux du diocèse de Beauvais.
Année 1946. Beauvais.

A. Beaudry : *Saint-Sauveur de Léglantiers*, p. 194-197. Description archéologique d'une chapelle romane, lieu de pèlerinage pour les enfants ayant de la peine à marcher; — *l'Église de Léglantiers*, p. 232-234; 246-248. Description d'une église en partie romane. Construction et transformations.

Jean Vinot-Préfontaine : *De Froidmont à la cure de Mouchy*, p. 318-319, 358-359. Antoine-Charles Fournier, né à Épense en 1762, moine cistercien de Clairvaux, puis de Froidmont, au diocèse de Beauvais, curé constitutionnel dans l'Oise, mort curé de Mouchy-le-Châtel en 1812.

Jean Vinot Préfontaine.

AISNE

Aucune publication historique n'a paru dans le département depuis la dernière recension.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Recension ajournée.

EURE-ET-LOIR

Rien à signaler depuis la dernière recension.

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Blois et le Loir-et-Cher.
N^os 308-312. Blois, 21, rue d'Angleterre, 1945-1946.

Louis de La Saussaye et le folklore de la Sologne à l'époque romantique, p. 7-14, 33-48, 84-95. Étude d'après un manuscrit inédit conservé à la bibliothèque municipale de Blois, rédigé de 1827 à 1835 par Louis de La Saussaye. Croyances et usages populaires d'origine religieuse, oraisons populaires, sorcellerie, êtres fantastiques, superstitions diverses sont successivement relatés.

Maurice Hémonée.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
3e série, tome XI, 1945-1946. Le Mans, Monnoyer.

H. de Berranger : *la Sarthe sous la Seconde République* (à suivre), p. 149-164. En introduction, tableau de la Sarthe sur Louis-Philippe. Quelques indications sur les tendances du clergé, assez tiède pour la Monarchie de Juillet.

Revue historique et archéologique du Maine.
2e série, tome XXVI, 1re livr., 1946. Le Mans, Monnoyer.

P. Cordonnier : *Autour des armoiries de Jacques Hamelin, enfant de René, évêque de Tulle, 1er aumônier du roi*, p. 3-8. Esquisse de la biographie de l'aumônier de François Ier, qui fut aussi le bienfaiteur de René, son bourg natal.

La Province du Maine.
2e série, tome XXVI, 1946. Le Mans.

L. Didion : *Robert Le Maçon, chancelier de France (1365-1443)*, p. 4-10, 69-78, 89-94 (à suivre). Biographie du chancelier de la reine Isabeau, puis de Charles VII.

Ch. Girault : *Maupertuis et la création du quartier* (fin), p. 11-24, 25-57. Termine l'histoire des ciriers du Mans, avec les familles Guiller, Hayes, Hercé et surtout Le Romain; puis étudie les rues du quartier (renseignements sur l'abbé Moreau, fondateur de la Congrégation de Sainte-Croix en 1837).

F. Lemeunier : *Observations de M. l'abbé Daveau, curé de Montmirail (1775-1783)*, p. 65-68. Notes en marge d'un registre paroissial. Quelques remarques sur les progrès de l'indifférence religieuse.

R. Baret : *Armorial ecclésiastique sarthois, du Concordat de 1801 à nos jours*, p. 79-84, 95-103 (à suivre). Sont rappelés les évêques NN. SS. Carron, Colombert, Duperrier-Dumourrier, de Durfort de Civrac de Lorge, de Dreux-Brézé, Fillion, Foin, Gilbert.

Ch. Girault : *Un pèlerin de nos bibliothèques publiques. Le chanoine Leroquais*, p. 99-103. Signale ce qui, dans son œuvre, intéresse le diocèse du Mans (missels et pontificaux).

H. de Berranger.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Tome LX, 1946. Laval, impr.-libr. Goupil.

Chanoine Narcisse Raymond : *l'Église calviniste de Laval* (à suivre), p. 3-18, 58-67. Histoire d'une église établie à Poligné, qui de 1558 à 1608, malgré la protection des seigneurs de Laval et le zèle de religionnaires comme Thomas Duchemin de la Vauzelle, connaît une vie précaire.

Mgr Michel Even : *le Commandeur Natagrin, curé de la Trinité de Laval* (fin), p. 19-30. Pièces justificatives : lettres adressées à l'abbé Matagrin et réponse de l'abbé Delille (le poète). Appendice : Analyse des *Antiquités et événements les plus remarquables concernant la ville de Laval*, par le commandeur Matagrin.

Mgr Michel Even : *le Père de Géramb, chevalier de Malte* (à suivre), p. 37-46. François-Ferdinand de Géramb, fils de Julien-Ferdinand émigré et de Marie Le Sausse, vit à Naples, sert contre Napoléon et devient chambellan de l'empereur François II. Après une vie mouvementée, il entre, en 1816, à la Trappe du Port-du-Salut, qui vient d'être fondée près de Laval.

Chanoine A. Ceuneau : *Perrine Dugué (1777-1796)* (à suivre), p. 47-57. Vie d'une « sainte » républicaine, assassinée par des chouans dans les landes de Blandouët, en allant porter des vivres à ses frères, soldats en garnison à Sainte-Suzanne.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Tome XXIX, fasc. 3, année 1945. Tours, 8, place Foire-le-Roi.

A. Philippon : *le Procès de l'abbé Jean-Baptiste Fournier, curé réfractaire de Saint-Flovier*, p. 141-142, 147-148, 150, 152. Dénoncé par son collègue constitutionnel et sous le coup d'inculpations fantaisistes — insurrection, empoisonnement — Fournier confie sa défense à Sénar et est acquitté (5 avril-18 juin 1792).

Baron Henry Auvray : *l'Ancien Collège de Tours*, p. 144. Installé par les Jésuites dans le vaste hôtel Semblançay, repris par les Oratoriens; inventaire de 1762. — : *les Églises Saint-Pierre de Tours*, p. 152-153. Quatre églises de Tours portaient simultanément sous l'Ancien Régime ce vocable décelant leur origine mérovingienne : Saint-Pierre du Boile, Saint-Pierre du Chardonnet, Saint-Pierre des Corps et Saint-Pierre le Puellier. Histoire de cette dernière église, la plus importante. — : *les Églises primitives de Rivarennes*, p. 155-156. Rappel et discussion des fouilles de 1872, lors de la reconstruction de l'église.

Dr Robert Ranjard : *les Cimetières de Tours*, p. 145. Emplacements connus d'une quinzaine d'entre eux. — : *Sur quatre maisons canoniales de Saint-Gatien édifiées au XVIII^e siècle*, p. 151-152, 165. Le Doyenné, 17; rue Racine; l'Archidiaconé, 2, rue Albert-Thomas; une toute petite maison 8, rue de la Psalette; et la maison faussement dénommée « du curé de Tours », 10, rue de la Psalette, œuvre certaine de l'architecte Pierre Meusnier. — : *l'Église Sainte-Croix de Tours et sa cure*, p. 175-180. Étude archéologique complète de ce sanctuaire fondé au VI^e s. par sainte Radegonde, reconstruit au XI^e, modifié aux XII^e et XIII^e s., accru par les Berthelot en 1480 et désaffecté depuis 1782. 1 plan, 6 phot.

Chanoine Louis Baudiment : *la Contribution littéraire du Val de Loire à la liturgie des Rameaux*, p. 147. Composition du *Gloria laus* par Théodulf, évêque d'Orléans, en prison à Angers sous Louis le Débonnaire: les trente-trois distiques non retenus par la liturgie romaine célèbrent les paroisses d'Angers. — : *la Mère Marie Poussepin (1653-1744) et ses historiens*, p. 162-163. Cette fille d'industriels de Dourdan, pleine de bon sens et de sagesse, encore imparfaitement connue malgré les efforts de trois biographes, peut être fière de son œuvre sans cesse adaptée aux besoins de notre temps : 3.683 « Sœurs de la Présentation » réparties en 337 établissements. La maison mère est à Tours depuis 1812, et les restes de la fondatrice y reposent depuis 1857. — : *le Reportage d'un diacre tourangeau en 590*, p. 167-170. Il s'agit du diacre Agiulfus,

envoyé à Rome par l'évêque Grégoire de Tours pour en rapporter des reliques de saints. Il assiste à une inondation du Tibre, à une terrible épidémie de peste bubonique qui enlève le pape Pélage II, au sermon de pénitence, à l'élection triomphale et à la consécration du nouveau pape Grégoire le Grand. Sur le chemin du retour, il est témoin des miracles de saint Nizier à Lyon.

Jean Massiet du Biest : *la Caisse des travaux de la Cathédrale de Tours*, p. 161. Achats de rentes foncières pour le chapitre de Tours au XIII[e] siècle.

Georges Collon : *Nouvelles précisions sur la maison de Jeanne d'Arc à Tours*, p. 181-186. De deux documents d'archives découverts en 1940 par Louis de Grandmaison, résulte une très forte présomption — mais non la certitude — que Jean du Puy et Éléonore de Paul ont hébergé Jeanne d'Arc rue de la Monnaie, en leur bel hôtel neuf au portail surmonté des armes du roi de Sicile. L'emplacement de cet hôtel reste à identifier.

Bulletin des Amis du Vieux Chinon.

Tome IV, n° 10 (et dernier), année 1945. Chinon, 81, rue Voltaire.

A. Desmé de Chavigny : *le Fief de la Grande Gaudrée*, p. 518-526. Description soignée d'un système défensif (1 dessin). Procès de chasse entre le curé de Thizay Maurice et le garde de la monnaie de Tours Jean Saintier (1434).

A. Montrot : *le Domaine seigneurial de Sainte-Maure au XVII[e] siècle*, p. 527-535. Alors propriété du prince Charles I[er] de Rohan. Curieuses redevances; dîmes ecclésiastiques.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.
7[e] série, tome XIX, 1945.

Chanoine A. Poirier : *l'Ame et l'œuvre d'une sainte*, p. 77-93. Il s'agit de la Mère Euphrasie Pelletier et des débuts de la Congrégation du Bon Pasteur.

L'Anjou historique. 45[e] année, 1945. Angers, Siraudeau.

Le chanoine Uzureau nous apporte sa moisson ordinaire de textes et de documents inédits sur l'histoire religieuse de l'Anjou. Nous retiendrons en particulier : *les Cordeliers de Cholet (1406-1790)*, p. 3-6. Le couvent fondé par Marie de Montalais, incendié deux fois par les huguenots, ne comptait plus en 1790 que quatre religieux dont un frère lai qui fut élu curé constitutionnel de Juigné-des-Moutiers (Loire-Inférieure). — *L'Administration centrale de Maine-et-Loire contre l'abbé Bernier (1795-1797)*, p. 26-29. Rapports de fonctionnaires et lettres des ministres de l'Intérieur et de la Police prouvant que, même après le traité de Saint-Florent (2 mai 1795) qui mit fin à la première insurrection vendéenne, l'abbé Bernier gardait dans tout le pays insurgé une influence qui inquiétait fort le Directoire. — *Le Premier Consul et l'évêque d'Angers (octobre 1802)*, p. 34-36. Récit par Mgr Montault, premier évêque d'Angers après la Révolution, d'une entrevue à Saint-Cloud avec Bona-

parte. — *Les Abbayes d'hommes en Anjou : Bénédictins*, p. 49-58. Elles étaient au nombre de onze. Extraits de l'*Histoire d'Anjou* du moine Barthélemy Roger qui nous décrit sept d'entre elles et quelques prieurés. — *L'Application du Concordat en Maine-et-Loire. Correspondance de l'évêque et du préfet (octobre-décembre 1802)*, p. 84-87. — *Suppression de 47 paroisses dans le diocèse d'Angers (1809)*, p. 89-92. Un décret impérial de 1808 fixait le nombre des succursales dans le diocèse d'Angers à 339. Ordonnance de l'évêque Montault énumérant celles qui furent supprimées. — *Saint-André-de-la-Marche en 1689*, p. 101-104. Procès-verbal d'une visite décanale dans une paroisse d'Anjou qui faisait alors partie du diocèse de La Rochelle. — *Les Hospitalières de la Sainte-Trinité à l'hôpital de Pouancé (1779-1821)*, p. 152-153. Congrégation locale soignant les pauvres et tenant école. Très peu nombreuse, mais autorisée à nouveau par décret impérial en 1810, elle ne tarda pas à s'éteindre. — *Installation de quatre évêques d'Angers (1782, 1802, 1840, 1842)*, p. 153-157. Il s'agit de Mgrs Couët du Viviers de Lorry, Montault, Paysant, Angebault. Comptes rendus d'après le journal les « Affiches » d'Angers. — *Les Filles de la Sagesse devant le Comité révolutionnaire de Cholet*, p. 166-170. Trente-cinq d'entre elles furent emprisonnées; interrogatoires des quatre qui comparurent devant le tribunal. — *L'Évêque d'Angers et le ministre des Cultes (juillet 1802)*, p. 170-171. Correspondance échangée entre l'évêque concordataire Montault et Portalis au sujet de la réconciliation des prêtres constitutionnels. — *Les Communautés religieuses dans l'arrondissement de Beaupréau*, p. 180-182. Leur état sous la Restauration et la Monarchie de Juillet d'après une correspondance administrative.

Nota. — Aucun article n'est à signaler ni dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet* (année 1943-1944), ni dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois* (années 1945 et 1946).

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Association des Amis du Vieux Fécamp et du Pays de Caux. Bulletin 1944-1945. Rouen, 1946, Lainé et de La Vicomté.

Mlle Marthe Banse : *le Premier Consul à Fécamp le 18 brumaire an XI*, p. 17-46. A Fécamp, la population était franchement hostile aux idées révolutionnaires et n'aspirait qu'au calme. Le Consulat fut accueilli avec joie et lorsque le Premier Consul vint, le 18 brumaire an XI, à Fécamp, de grandes fêtes eurent lieu en son honneur. Mme Bonaparte l'accompagnait.

Robert Avenel : *De l'emblème de Henri V, roi d'Angleterre, à la rue Queue-de-Renard*, p. 47-57. Quand Henri V eut pris Harfleur le 22 septembre 1415, ses armées quittèrent la ville le 8 octobre et sillonnèrent le Pays de Caux. Tout porte à croire qu'elles empruntèrent la vieille voie romaine de Lillebonne à Arques, qui passe par Fécamp (rue *Arquaise*), avant de combattre à Azincourt. Comme Henri V avait pour emblème une queue de renard, on peut penser qu'il a pu reposer dans un immeuble dont le possesseur a été plus frappé par l'originalité de l'emblème que par la qualité du conquérant, d'où le nom de « Queue-de-Renard » donné à l'immeuble, puis à la rue.

Abbé Maurice : *Un défenseur des pêcheries à la morue au XVII^e siècle. Le capitaine Charles Daniel*, p. 59-75. Le capitaine Charles Daniel, fils d'un marchand mercier, quitta Dieppe le 22 avril 1629, avec deux navires, le « Grand-Saint-André » et la « Marguerite ». Il alla jusqu'au grand banc de Terre-Neuve, eut des difficultés avec les Anglais, combattit et s'empara de Port-aux-Baleines, fort écossais, le 8 septembre. Après son retour, il fit encore de nombreux voyages et séjourna longtemps en Nouvelle-France. Il mourut vers 1661.

Les Amis du Vieux Dieppe. Bulletin trimestriel.
Année 1941 (XLV^e fasc.). Dieppe, Impr. dieppoise, 35 p.

Table générale des noms propres et des noms de matières contenus dans les *Bulletins* des « Amys du Vieux Dieppe », de 1912 à 1940 inclus.

Nota. — Rien à signaler dans le XLVI^e fasc. (année 1945) paru en 1947.

F. Blanchet.

EURE

Cette année encore, aucune publication intéressant nos études n'a paru.

H. Baudot.

CALVADOS

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.
Tome XLIX, 1942-1945. Caen, Bigot, 1946.

Lucien Musset : *Notes pour servir d'introduction à l'histoire foncière de la Normandie. Les Domaines de l'époque franque et les destinées du régime domanial du IX^e au XI^e siècle*, p. 7-97. Excellente étude — la première — riche de faits et de suggestions, sur le régime domanial avant et immédiatement après la conquête normande. « A l'époque franque, le domaine et son organisation interne ont des aspects semblables dans le Bassin Parisien et dans la future Normandie. Passé le x^e siècle, les divergences se font assez nombreuses, mais elle ne résultent pas ... de l'importation d'institutions nouvelles : le développement continu des caractères du régime domanial franc suffit à en rendre compte. » Seule, l'exploration méthodique des sources scandinaves, qui reste à faire, pourrait modifier les résultats exposés ici avec autant d'érudition que de prudence.

R.-E. Doranlo : *les Origines de Falaise et les voies antiques de sa région*, p. 99-137, 345-348. Démontre, topographiquement et archéologiquement, l'existence d'un habitat gallo-romain important à Saint-Laurent de Vaton, d'une bourgade mérovingienne à N.-D. de Guilbray. Le Falaise du Moyen Age et des temps modernes (rasé en 1944), centré autour de son château (heureusement préservé), fut une création normande.

Abbé Léon Tolmer : *la Collégiale du Saint-Sépulcre de Caen (1777-1791) d'après le dernier registre capitulaire*, p. 139-306. Reconstitution très heureuse de la vie intérieure : liturgique, administrative, etc., de cette collégiale. Fort bonnes pièces justificatives.

Robert Besnier : *Émile Bridrey, 24 août 1873-3 octobre 1943*, p. 307-318. Excellent juriste et historien, l'un des fondateurs de l'étude critique du droit normand.

Henri Navel : *A propos de recherches sur les fiefs de la vicomté de Caen*, p. 319-343. Plan, fondé sur les documents mêmes, d'un examen des fiefs : mouvance, qualité, consistance. Remarques de portée générale.

Marcel Baudot : *la Destruction des musées et bibliothèques des Andelys et Gisors (Eure) en 1940*, p. 348-355. État nécrologique.

R. N. Sauvage : *Chansons de moisson de la région de Lisieux et costumes normands*, p. 383-386, 388.

F. Gidon : *Sur l'ancien lavage des sables salés sur les côtes normandes et atlantiques ; les expressions* sal coctile *dans la Vie de saint Augendus*, sal cascus *dans Ausone, et le* sal coctum *et le* sal durum *dans les rites vestaliens*, p. 406-423. Contribution complémentaire à l'ingénieuse étude poursuivie par l'auteur sur les diverses variétés de sel et les anciens procédés de production.

Y. Béquignon et R.-E. Doranlo : *Découvertes antiques à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados)*, p. 433-436, 445-450. M. Béquignon étudie une curieuse statue de Déesse Mère, de 1 m. 40 de haut, en calcaire du pays (pl.), sans doute datable des environs de 200 de notre ère, sans analogue dans l'Ouest jusqu'à présent.

Chanoine Simon : *Fragments de la pierre tombale de Philippe Mignot, abbé du Val-Richer (Calvados)*, p. 464-469. *Curriculum vitae* de l'abbé qui régna de 1468 à 1482 et mourut en 1486.

R. N. Sauvage : *Prosper Mérimée en Basse-Normandie en 1841*, p. 473-182. D'après sa correspondance, annotée au point de vue local.

Colonel Bonnel : *les Troubles des 4 et 5 novembre 1791 à Caen*, p. 487-194. Émeute contre-révolutionnaire à l'occasion de la Constitution civile du clergé.

André Rostand : *Statue d'albâtre de l'Évêché de Coutances [détruite en 1944] et statue de sainte Marthe à Soulles (Manche)*, p. 499-501, pl. Cette dernière, fort jolie, est de la fin du xv^e^ siècle.

Colonel Bonnet : *le Peintre caennais Jacques Noury (1747-1832)*, p. 577-595. Biographie et liste des œuvres de ce bon peintre local. — Nécrologie des 13 membres de la Société tués en 1944, p. 502-504.

M. Besnier et Mgr Adam: *Liste des monuments de Caen et des églises du Calvados détruits ou ruinés en 1944*, p. 507-513, 523-550.

André Rostand : *Liste des églises de la Manche détruites ou ruinées en 1944*, p. 514-516. — *La Restauration de l'abbaye Notre-Dame d'Aunay (Calvados) au XVII^e^ siècle*, p. 536-541. D'après des procès-verbaux de visite. — *Récentes découvertes à l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 595-597. Au réfectoire (xiii^e^ s.).

Louis Collet : *A travers les registres du tabellionnage de Caen au XV^e^ siècle*, p. 560-574. Noms, fondations, offices, vignobles, etc.

Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

20^e^ Bulletin, Bayeux, Colas, 1945.

Abbé J. Desmares : *l'Hôtel de Toulouse, à Bayeux*, p. 3-7. Célèbre par le séjour d'Honoré de Balzac. — *La chapelle Saint-Jacques de Saint-Vigor-le-Grand*, p. 93-96.

E. de Laheudrie : *Avant-propos pour une histoire de Bayeux*, p. 9-15. Notes sur les divers historiens de Bayeux.

P. Petelle : *Études sur la Révolution à Bayeux*, p. 37-73. Cahiers de doléances, élections municipales de 1790 ,d'après les Archives de Bayeux, mais sans références. Lettre inédite du conventionnel Philippe Delleville, 6 ventôse an II.

Henry Lardennois : *Deux lettres inédites*, p. 83-92. Dont l'une de l'ex-bénédictin Pierre Massuet, né en 1698 à Mouzon-sur-Meuse, devenu protestant, « seigneur de Laukeren, près d'Ammersfort en Hollande ».

R. N. Sauvage.

MANCHE

Revue de l'Avranchin Fasc. 182, 183, 184. 1945-1946, Avranches.

G. Du Lattay : *des Conflits de juridiction paroissiale*, p. 169-174. Saint-Clément et Moutons (Manche), à propos de chapelles. — *Quelques épisodes des guerres de religion dans le comté de Mortain*, p. 271-277. En 1615 et 1616 d'après A 597 des Archives (détruites) de la Manche.

J. Seguin : *Églises et communautés de la Manche atteintes par la guerre en 1944*, p. 183-197 ; — *Bombardements, bataille d'Avranches, etc.*, p. 198-258.

Y. Delaporte : *Une image de saint Eustache au Tertre-Robert*, p. 291-306. Ingénieuse comparaison de la légende de saint Eustache et du *Roman de la belle Hélène*.

E. Vivier : *la Paroisse de La Haye-Pesnel (1673-9792)*, p. 313-322. Début d'une étude attentive, que rend difficile la destruction des archives départementales et locales.

Abbé M. Bertot : *Dans le Cotentin. Récit vécu des deux premiers mois de la guerre de Libération*, p. 323-345.

Tanquerel des Planches : *Musée d'Avranches*, p. 346-352. Ce qui en subsiste après les bombardements de 1944 et... les vols des collectionneurs de nationalités diverses.

Bourde de La Rogerie : *Vente des ruines de l'abbaye de Neath (Galles du Sud), dépendance de l'ordre normand de Savigny*, p. 357-358.

J. Fournée : *Richard de Beaufon (1134-1143)*, p. 359-364, évêque d'Avranches. Esquisse biographique.

R. N. Sauvage.

ORNE

Société historique et archéologique de l'Orne.

Bulletin, Tome LXII, 1943 1944 [1946]. Alençon.

Du Mesnil du Buisson : *l'Époque de La Mutte à Céton (Centon), Orne*, p. 38-40. Découvertes gallo-romaines ; — *le Site d'Exmes*, p. 45-47. Préhistorique, gaulois, gallo-romain, barbare.

Abbé L. Tabourier : *les Pertes archéologiques et artistiques du département de l'Orne après la bataille de Normandie*, p. 48-58.

? : *les Boislandry et l'activité économique de la région de Laigle au XVIII^e siècle*, p. 74-101. Plus généalogique qu'économique, regrettablement.

G. Doiteau : *le Curieux procès d'un curé avec ses paroissiens*, p. 102-108. Pour des fondations, à Saint-Pierre-de-Pacé (XVIII^e s.).

Le Pays bas-normand. Flers, Domfront, Vire, 1945 et 1946.

Dr F. Vincent-Leroy : *Une ambulance chirurgicale pendant la Commune*, p. 1-144. Très utiles souvenirs.

G. Hubert : Utile bibliographie du Domfrontais pour 1944, p. 62-64 ; — *Édouard de Marcère (1858-1943)*, p. 145-150. Bio-bibliographie.

G. Lasseur : *Domfront et le Passais normand*, 1946, p. 13-61. Bonne étude des fiefs et des manoirs.

Le Pays d'Argentan. Argentan, 1945 et 1946.

Les 7 fascicules publiés sont tous consacrés à des récits et à des témoignages sur *la Bataille de Normandie au pays d'Argentan (1944)*.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Tome XXVI, 1946. Rennes, Plihon.

Gabriel Le Bras : *la Vitalité religieuse de la Bretagne depuis les origines chrétiennes jusqu'à nos jours. Propositions et questionnaire*, p. 1-8. Résumé d'une conférence faite à l'assemblée générale. L'auteur applique à la Bretagne sa doctrine sur la pratique religieuse et signale les points à élucider.

René Couffon : *Toponymie bretonne : la Forêt centrale ; les Plous*, p. 9-34. Avec trois cartes dont une des « plous », paroisses primitives fondées par les immigrants bretons des VI^e^ et VII^e^ siècles. On voit celles-ci alignées le long des côtes, sur le plateau, non sur le rivage ni sur le bord des estuaires. La Cornouaille orientale est vide de plous.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *le Plus ancien rôle des comptes du Duché, 1262, document inédit*, p. 49-68. Trouvé dans une reliure. Mentions de l'abbé de Prières en relation avec le premier siège des Comptes à Musillac, aux confins de son abbaye et sur le chemin des ducs allant de Nantes à Vannes.

M. Giraud-Mangin : *Michelle de Saubonne, [baronne de Soubise], dame d'atour d'Anne de Bretagne*, p. 69-89. Elle se fit protestante après la mort de la reine. Disgraciée par Louise de Savoie en 1515 elle séjourna à la cour de la duchesse de Ferrare, fille d'Anne de Bretagne, de 1528 à 1536. Marot pleura son départ en vers.

Séverin Canal : *la Compagnie de Jésus au diocèse de Nantes sous l'Ancien Régime (1663-1762)* (fin), p. 90-158. *VII. L'affaire du Père de Dessus-le-Pont (1758-1759)*, poursuivi pour avoir possédé un exemplaire de la *Medulla theologiae moralis* de Busenbaum, autorisant le régicide. Deux procès simultanés, l'un devant le Présidial, l'autre devant l'Officialité, aboutirent, le premier, à une condamnation au bannissement hors du ressort, le second à un acquittement. *VIII. La dispersion des Jésuites et la fermeture de la Résidence* (et des maisons de Retraites des Hommes et des Femmes). Inventaires. Les huit Pères furent expulsés le 2 août 1762. Épilogue : liquidation des biens ; sort ultérieur des religieux.

Annales de Bretagne. Tome LIII, 1946. Fascicule I.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *Table analytique, méthodique et alphabétique des tomes XXXVI à LII (1924-1945)*, p. 1-134. La table des matières fait ressortir le grand nombre des notices intéressant l'histoire de l'Église de Bretagne. Vu l'étendue des dépouillements des *Annales*, cette *Table* fera l'office de bibliographie pour la période envisagée.

Tome LIII, 1946. Fascicule II.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *les Plantagenets et la Bretagne*, p. 1-27. Quelques pages sur l'intervention de Henri II dans les nominations épiscopales en Bretagne.

Léon Dubreuil : *la Famille maternelle de Renan*, p. 28-74. Les Féger. Renan se croyait par eux des origines gasconnes, à cause du nom de sa grand'mère, Claire Cadillan, famille établie à Laurison en 1742 et dont l'origine est inconnue. Madeleine Féger, cousine de Mme Renan, épousa le fils d'un négociant en vin du Bordelais. Ce n'est pas cela qui mit du sang gascon dans les veines du philosophe. Toutes ces familles

appartenaient à la bourgeoisie commerçante. L'auteur publie quelques lettres inédites, d'intérêt privé.

Gilbert Rayer : *Calendrier des déplacements de Chateaubriand à partir de son retour d'exil (1800-1848)*, p. 75-101. La Bretagne s'apprête à célébrer le centenaire de la mort de l'illustre écrivain.

Nota. — La « Société archéologique d'Ille-et-Vilaine » n'a rien publié depuis le t. LXVII paru en 1945. La « Société historique et archéologique de Saint-Malo » n'a rien fait paraître depuis 1943.

B. P. H.

COTES-DU-NORD

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires.

Tome LXXV, 1945-1946. Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1946.

Hervé Pommeret : *Jean-Marie Jacob, évêque constitutionnel des Côtes-du-Nord (1791-1801)*, p. 68-164. Les biographies d'évêques constitutionnels sont rares; celle-ci nous dévoile un homme médiocre, mais charitable, dont les malheurs, courageusement supportés, font en partie oublier l'ambition vulgaire.

René Couffon : *Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier*, p. 165-202. Essai de classement chronologique des établissements de paroisses par ancien diocèse; étude pleine d'aperçus nouveaux, qu'il serait désirable d'étendre à la Bretagne entière.

E. Le Jamtel : *la Basilique Notre-Dame de Guingamp*, p. 207-274. Monographie très complète du point de vue descriptif.

F. Merlet.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

Tome LXXI, 1944. Quimper, 1946.

Noël Speranze : *le Jeu de boules des païens à Ouessant*, p. 3-6. Essai d'explication du nom donné à un plateau rocheux de la côte.

R. Couffon : *la Légende de sainte Triphine et de saint Trémeur et l'origine de leur culte*, p. 9-20. La légende a été propagée à partir du XI^e^ siècle par les moines de Saint-Gildas de Rhuis.

Ch. Chassé : *la Bretagne, sainte Anne et les Vierges noires*, p. 21-26. D'après le livre d'Émile Saillens et quelques observations personnelles.

Georges-M. Thomas : *Contribution à l'histoire de l'industrie et du commerce de la toile en Basse-Bretagne*, p. 27-36. Spécialement autour de Landivisiau et de 1775 à 1820.

Daniel Bernard : *Matériaux pour la bibliographie de l'histoire de la Révolution dans le département du Finistère. Premier supplément (1928-1945)*, p. 37-87. Suite du précieux travail publié en 1928, 1929 et 1930; avec un index alphabétique.

Jean Savina : *le Peintre Jules Noël est-il né à Quimper ?* p. 88-92. Oui, très probablement.

A.-H. Dizerbo : *la Maison des pauvres de la paroisse de Crozon*, p. 93-98. Depuis le début du XVII^e^ siècle; l'établissement devait avoir été fondé plus tôt.

Nota. — Le *Bulletin diocésain* a suspendu sa publication.

Henri Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

Années 1943-1945. Vannes, Château-Gaillard.

Louis Marsille : *Menhirs*, p. 3-25. Aperçus sur les menhirs christianisés et les plus anciennes croix bretonnes du XI^e^ au XIII^e^ siècle.

A. Josso : *la Corporation des Barbiers-chirurgiens de Vannes*, p. 26-52. Étude des statuts rédigés en 1692; description des fêtes, des réceptions de maîtres; réglementation de la profession.

Hervé Du Halgouët : *Nos campagnes à travers les anciens registres paroissiaux*, p. 53-143. Revue des principaux faits relatés dans les registres paroissiaux, d'après l'inventaire sommaire des archives départementales du Morbihan, série E supplément.

A signaler dans les *Procès-Verbaux*, p. 101 :

L. Marsille : *l'Archéologue au champ du Bocenno*. Essai sur l'origine de la statue de Sainte-Anne-d'Auray découverte par Nicolazie, en 1624.

P. Thomas-Lacroix.

LOIRE-INFÉRIEURE

Recension ajournée.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3^e^ série, tome XIII, 1945. Poitiers, passage de l'Échevinage.

J. Descroix : *Poitiers et les lettres latines dans l'Ouest au début du XII^e^ siècle*, p. 645-663. Poitiers, les événements poitevins et surtout la personnalité de Pierre de Poitiers, évêque de Poitiers persécuté par Guillaume VII d'Aquitaine, mort dans la prison de Chauvigny en 1115, ont fait l'objet de plusieurs poèmes d'Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, le poète latin le plus réputé de cette époque.

R. Crozet : *les Dates de construction des églises de Saint-Savin et d'Aulnay*, p. 664-668. Les deux églises romanes de Saint-Savin-sur-Gartempe et d'Aulnay-de-Saintonge sont à rayer de la liste des monuments romans possibles à dater historiquement ; M. Crozet fait une critique serrée des textes sur lesquels on avait fondé une chronologie monumentale.

Tony Sauvel : *le Cénotaphe de saint Hilaire*, p. 669-686. Renouvellement de l'étude iconographique de ce cénotaphe, conservé dans l'ancienne collégiale Saint-Hilaire-de-la-Celle, aujourd'hui chapelle du Carmel de Poitiers, grâce à l'utilisation des dessins de la collection Gaignières. Exemple, très rare dans l'art roman, d'une œuvre narrative et même biographique.

A. Dernier : *les Pas de vendanges dans la châtellenie de Vouillé*, p. 687-695. Étude de la lutte séculaire entre le chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers et ses décimables du vaste vignoble de Vouillé.

Chanoine Autexier : *le Jansénisme au XVIII^e^ siècle et les Calvairiennes de Poitiers*, p. 696-720. Étude de l'effervescence janséniste qui par l'effet du zèle en ce sens de la supérieure générale, Mme de Coëtquen, passa sur la congrégation du Calvaire de 1734 à 1744, et en particulier dans les deux maisons de l'ordre que comptait la ville de Poitiers.

Les dissidentes, d'ailleurs, ne formèrent jamais dans ces deux maisons qu'une petite minorité.

J. Salvini.

DEUX-SÈVRES

Aucun périodique du département n'a publié de travaux qui intéressent nos études. Les « Bulletins » de la Société historique des Deux-Sèvres sont toujours en sommeil.

L. Merle.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. Fontenay-le-Comte, 59e année, 1946.

A. D. de La Fontenelle de Vaudoré : *Biographie inédite du chevalier Charette*, p. 3-11, 91-100. Retrouvée dans les papiers de l'auteur des « Biographies vendéennes » et publiée par Jacques Nanteuil, à l'occasion du 150e anniversaire (29 mars 1796) de l'exécution, à Nantes, du « roi de la Vendée ».

P. Romane-Musculus : *Registres paroissiaux des Églises réformées du Bas-Poitou, entre l'Édit de Nantes et la Révocation*, p. 40-49, et les *Registres des Pasteurs du « Désert » en Bas-Poitou*, p. 164-175. Poursuit ses recherches sur l'histoire du protestantisme en Vendée (voir *Revue*, 1946, p. 202). Il y eut dans cette contrée 28 églises réformées entre 1598 et 1685. Une dizaine seulement de registres ont été conservés, notamment ceux de Fontenay (1643-1685, avec des lacunes), de Mareuil et Bessay (1617-1658 : 189 actes de baptêmes), de Pouzauges (1674-1685 : 618 actes) et de Talmond (1639-1680 : 725 baptêmes et 135 mariages). Le second article donne une liste des pasteurs du « Désert » et des centres de leur activité clandestine.

L. Hillériteau : *Un Vendéen évêque et consul : Monseigneur Couperie*, p. 68-88. Chapitre d'une biographie — qui va bientôt paraître — de Pierre-Alexandre Couperie, né en 1770, mort de la peste en 1834; curé de Soullans (1803-1807); professeur au Petit Séminaire de Chavagnes (1807-1810); entré dans la « Compagnie de Marie ». Choisi par le pape Pie VII (1819) pour devenir évêque de Babylone, avec résidence à Bagdad; nommé par le roi Louis XVIII « gérant des Affaires de France » à Bagdad, et protecteur officiel du culte catholique. Donne des détails sur « son action consulaire » en cette ville, depuis 1823 jusqu'à sa mort.

Archives du diocèse de Luçon. 1946. Nouv. série (19e année). Nos 76-79.

A. Poirier : *Chronique paroissiale de Saint-Médard-des-Prés (canton de Fontenay-le-Comte)* (suite), p. 581-628. Chap. II : Esquisse historique (fin). Chap. III : Autour du clocher; églises et cimetières; cures et curés (du XIVe siècle à la fin du XVIIe siècle). De 1655 à 1664, cette modeste paroisse abrita le séminaire diocésain, transféré à La Rochelle par Mgr de Laval de Bois-Dauphin.

L. Hillériteau : *la Renaissance religieuse en Vendée au début du XIXe siècle*, p. 705-718 (fin du tome Ier des *Mélanges*).

V. Carrière : *la Désolation des églises au diocèse de Luçon pendant la seconde moitié du XVIe siècle* (*Mélanges*, t. II, p. 1-64). Documents inédits extraits des Archives nationales (G8* 1317) et de la Collection de Dom Fonteneau (t. XIV) conservée à la Bibliothèque municipale de Poitiers. Saccagement des églises en 1572; intolérance combative des huguenots après l'édit d'Amboise; visite épiscopale du diocèse de Luçon

en 1644; remontrances du clergé au roi Charles IX (1564-1565); plaintes adressées à l'évêque de Luçon (1565-1566); scandales à Mortagne et à Cholet (1565); l'Assemblée de Nantes (12 avril 1568).

A.-D. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletins et mémoires de la Société... historique de la Charente. Année 1944 (2 tomes). Angoulême, impr. Corignan, Lachanaud, 1946.

L. Burias : *Deux monitoires en faveur du chapitre collégial de Blanzac* (1596-1632), t. I, p. 23-37. Ces deux documents montrent comment le « glaive de l'excommunication » aidait les recherches de la justice civile. La première pièce nous donne un aperçu sur les destructions faites par les protestants quelques mois après le massacre de Wassy (1er mars-mai 1562).

R. Gaudin : *les Dames de La Laurencie-Charras, victimes de la Terreur*, p. 61-67. A cause de leurs relations avec les banquiers anglais Boyd et Ker. Éléments concernant l'aspect financier de la Révolution de 1789.

B. Lerat : *Contribution à la bibliographie du folklore en Vendée*, t. II, p. 81-91. Après le dépouillement des 6 revues vendéennes, l'auteur constate l'absence d'études sur l'habitat, les travaux, etc.

Contre-amiral Loizeau : *Jean Fonteneau, dit Alphonse de Saintonge*, p. 115-126. Capitaine-pilote de François Ier.

Y. Guillien : *la Description physique du département de la Charente d'après H. Coquand*, p. 131-147. L'auteur montre l'originalité de l'une des plus pénétrantes et des plus anciennes études régionales.

R. Crozet : *l'Architecture de l'Ordre de Grandmont en Poitou, Saintonge et Angoumois*, p. 221-241. Dénombrement des fondations; caractéristiques de l'architecture.

B. Lerat : *Une charte inédite de Richard Cœur de Lion concernant 3 prieurés bas-poitevin de l'Ordre de Grandmont*, p. 267 278. 15 décembre 1195.

Cl. Desormeaux : *Inventaire et essai d'analyse des châteaux, gentilhommières et autres demeures nobles de la Charente antérieurs au XVIIIe siècle*, p. 311-318. Description d'ensemble, se référant à près de 30 habitations du canton de Montbron et de La Rochefoucauld.

La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême. Année 1946.

A. Dodin : *Notes sur la formation religieuse du clergé en Charente au XVIIIe siècle* (nos 7, 8, 10, 11, 49). Établissement des Prêtres de la Mission en 1704. Les conditions du contrat. Discipline matérielle et spirituelle imposée aux premiers séminaristes. — *Saint François de Sales à Angoulême ?* (nos 28, 32). Des pièces indiscutables permettent d'affirmer, à l'encontre de certains biographes, que l'évêque de Genève ne vint jamais en Angoumois.

A. Dodin.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-MARITIME

Revue de Saintonge et d'Aunis.

Nouv. série, I^er^ vol., livr. 3 et 4. Saintes, Grand'Rue, 1946-1947.

Tony SAUVEL : *Une sculpture perdue, la Deisis romane de Saint-Jean-d'Angély*, p. 104-111. L'auteur, s'appuyant sur l'étude des façades voisines, Aulnay et Melle, qui comportent chacune le groupe composé du Christ, de la Vierge et du Précurseur, et sur une formule de donation « à Dieu, à la Vierge et à saint Jean-Baptiste » qui se rencontre fréquemment dans le cartulaire de l'abbaye, croit à l'existence d'une « deisis » semblable dans l'église romane de Saint-Jean-d'Angély, modèle des deux autres et imitée elle-même d'un ivoire byzantin.

Paul ROBERT : *l'Origine de Boyveau-Laffecteur*, p. 112-114.

Marcel CLOUET : *Notes sur Saintes Antique (1943-1944)*, p. 122-135, 172-179. Observations archéologiques faites au cours de fouilles et montrant surtout la grande étendue de la ville antique.

L'Abbaye-aux-Dames, p. 149-150. Lettre de Madame de Parabère, dernière abbesse de Notre-Dames de Saintes, datée de 1759 et relative à l'embellissement de l'autel de l'église.

Documents saintongeais, p. 150-154. Analyse de papiers donnés à la Bibliothèque de Saintes et dont certains donnent des renseignements sur les « droits de coutume de sel » perçus dans la région de Marennes par l'abbesse de Saintes.

Tony SAUVEL : *Quelques sculptures perdues*, p. 179-189. A titre d'exemples des variations « de la grande façade [romane] revêtue de hauts reliefs » du Sud-Ouest, sont étudiées la façade détruite de Saint-Eutrope de Saintes, les statues en haut relief de l'Abbaye-aux-Dames de Saintes, enfin la façade détruite de Saint-Martin de Pons.

Louis DESGRAVES : *Notes extraites des registres paroissiaux de Saint-Denis-d'Oléron*, p. 189-208. Liste des curés, des vicaires, des Récollets aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, abjurations, bénédiction d'une cloche, analyse de quelques actes relatifs aux principales familles.

M. DELAFOSSE.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES GÉNÉRAUX

Thèses soutenues à l'École des chartes en 1945, 1946 et 1947.
Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1945-1947, 3 vol. in-8°.

1945. Suzanne AULIAC : *l'Administration des intendants dans la généralité de Montauban de 1635 à 1715*, p. 9-19. Dans un chapitre intitulé *Affaires religieuses*, l'auteur examine comment les intendants successifs appliquèrent les mesures prises par le gouvernement à l'égard des protestants et des nouveaux convertis. Elle relate aussi les démarches de l'intendant Foucault dans l'affaire de l'évêque de Pamiers, Caulet.

Noël BECQUART : *Notre-Dame-des-Prés, abbaye cistercienne au diocèse de Troyes*, p. 39-50. Monographie d'un monastère champenois de religieuses, illustrée par des extraits de la correspondance d'une abbesse du XVII^e^ siècle, Marie de La Chaussée.

Françoise BINET : *Étude sur quelques familles de la bourgeoisie troyenne au XVI^e^ siècle*, p. 51-58. Un chapitre est intitulé *la Réforme et la Ligue à Troyes*.

Denise CORNET : *les Commentaires de l' « Anticlaudianus » d'Alain de Lille d'après les manuscrits de Paris. Étude suivie de l'édition du commentaire de Raoul de Longchamp*, p. 77-81. Raoul de Longchamp a composé son commentaire entre 1212 et 1225.

Pierre DAON : *l'Abbaye de Longues au diocèse de Bayeux. Étude suivie de l'édition du cartulaire*, p. 83-86. Le cartulaire de cette abbaye bénédictine, fondée en 1168, a été compilé entre 1265 et 1275. Il est conservé à la bibliothèque du chapitre de Bayeux et abonde en chartes concernant l'acquisition par l'abbaye de droits de patronage sur des églises paroissiales et de dîmes à percevoir dans le ressort de ces églises.

Louis DESGRAVES : *l'Intendant Claude Boucher et l'administration de la généralité de Bordeaux de 1720 à 1743*, p. 87-98. Court chapitre sur les cultes.

Marie-Antoinette MÉNIER : *le Chapitre cathédral de Senlis de 1139 à 1516*, p. 107-118. L'auteur a particulièrement insisté sur l'organisation intérieure du chapitre et le fonctionnement de l'institution capitulaire.

Armande PRIEUR : *l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lys au diocèse de Sens*, p. 119-128. Monastère cistercien de femmes, fondé par saint Louis en 1248. Objet de ses libéralités et de celles de ses successeurs, l'abbaye du Lys subit au XVII^e^ siècle l'influence de Port-Royal.

1946. Mathilde CABANE : *Histoire de Sumène de la Réforme à la Révolution*, p. 15-26. Sumène est une petite ville cévenole, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Gard, dont la population, en majorité protestante, fut reconquise au catholicisme au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Toute la première partie de la thèse est une étude d'histoire religieuse.

Marion DEBOUT : *les Prieurés bénédictins en Forez des origines à la*

Révolution, p. 27-35. L'auteur insiste surtout sur l'activité économique de ces prieurés d'obédience clunisienne, fondés du Xe au XIIIe siècle.

Paulette ENJALRAN : *la Vie religieuse dans les diocèses de Bourges, Limoges et Clermont du Xe à la fin du XIIe siècle*, p. 39-47. Il ressort de cette étude que la réforme grégorienne trouva dans ces diocèses un terrain bien préparé grâce aux essais de redressement disciplinaire qui y furent tentés au XIe siècle et aux foyers de vie spirituelle qui s'y étaient allumés.

Catherine GAUCHERY : *les Débuts de l'art classique en Berry. L'architecte Jean Lejuge (1589-1650)*, p. 73-79. Jean Lejuge a exécuté pour les Bénédictins de Saint-Sulpice de Bourges le portail de leur église. Il construisit, en outre, à Bourges, deux bâtiments de l'Hôtel-Dieu et trois édifices cultuels dont un seul subsiste, la chapelle Saint-Roch, dans l'enclos de l'Hôpital général. Sur la peinture religieuse en Berry, voir p. 79.

Gilbert OUY : *Un commentateur des « Sentences » au XIVe siècle. Jean de Mirecourt*, p. 117-122. Le Commentaire, inédit, de Jean de Mirecourt, moine cistercien détaché au collège de Saint-Bernard à Paris, a été condamné en 1347 par les autorités universitaires. D'inspiration augustinienne, la doctrine en est antirationnelle et fidéiste. « L'intérêt de l'ouvrage réside dans l'inspiration presque exclusivement anglaise que prouve l'analyse des sources. »

André PERRET : *les Hôpitaux de Châlons-sur-Marne jusqu'au XVIIe siècle*, p. 123-130. Les établissements hospitaliers sont nombreux à Châlons-sur-Marne au Moyen Age. Ils finissent par fusionner avec le principal d'entre eux, l'Hôtel-Dieu, dépendant du chapitre cathédral. Leur histoire suit la même courbe générale que celle des institutions similaires des autres villes de France.

Jean de PINS : *Jean de Pins, évêque de Rieux (1468 ?-1537), et la famille de Pins, des origines au XVIe siècle*, p. 121-137. Magistrat et diplomate, évêque infidèle à la résidence, Jean de Pins est avant tout un lettré en relations épistolaires avec les humanistes contemporains, auteur lui-même, mais surtout mécène.

Félix REYNAUD : *la Commanderie de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem à Manosque (XIIe siècle-1548)*, p. 139-147.

1947. Suzanne FLEURY : *les Institutions communales de la ville de Laon (1128-1331)*, p. 49-56. Quelques indications sur les rapports de juridiction de la commune avec l'évêque et avec le chapitre.

René GIRARD : *la Vie privée à Avignon dans la seconde moitié du XVe siècle*, p. 57-63. Renseignements sur la constitution familiale, le mariage, le baptême, l'éducation et l'instruction des enfants, les testaments et les funérailles.

François HAUCHECORNE : *le Parlement de Bordeaux sous Charles IX*, p. 65-70. La deuxième partie de la thèse, *l'activité du Parlement*, est une contribution à l'histoire des luttes religieuses du XVIe siècle. Le Parlement de Bordeaux « demeura toujours attaché à l'Église catholique et au pouvoir royal ».

Chantal de LA VÉRONE : *Histoire de la ville du Blanc, des origines à 1789*, p. 71-75. Court chapitre d'histoire ecclésiastique.

Henri Jacques LIGIER : *la Monnaie de l'église de Lyon*, p. 77-80.

Marion LIÈVRE : *le « Songe du Vergier », étude et édition*, p. 81-84. L'auteur étudie la tradition manuscrite de ce « long débat sur les rapports des pouvoirs ecclésiastique et séculier » et les relations entre le texte latin et le texte français. Elle critique les attributions proposées quant à l'auteur de l'ouvrage.

Henri Polge : *Topographie historique de la ville de Besançon*, p. 101-107. Quelques renseignements sur le développement urbain de Besançon dans le haut Moyen Age en liaison avec celui des institutions chrétiennes.

Marie-Clarisse Ribeyrotte : *Saint-Flour pendant la guerre de Cent ans*, p. 109-119. Un chapitre sur les rapports de la ville et de l'évêque et un autre sur la vie morale et religieuse.

Roger Sève: *la Seigneurie épiscopale de Clermont, des origines à 1337*. p. 121-130. Importante étude sur la constitution et l'organisation d'une seigneurie ecclésiastique et sur sa place dans la société médiévale.

Nicole Villa : *la Sénéchaussée de La Mothe et Bourmont, des origines à 1634*, p. 131-139. Un chapitre sur la vie religieuse dans cette circonscription barroise du Bassigny.

G. T.

Revue historique. 70e année, tome CXCVI, octobre-décembre 1946.

André Trannoy : *Notes et lettres de Montalembert (1848-1852)*. La première partie des inédits de Montalembert a été publiée dans la *Revue historique* en octobre-décembre 1941 (tome CXCII, p. 253-289). Les notes de Montalembert dans son « Journal » et ses lettres à son beau-père, Félix de Mérode, permettent de suivre le cheminement de sa pensée jusqu'au lendemain du coup d'État du prince-président. Très hostile d'abord aux légitimistes, il entre parfois en conflit avec eux devant l'Assemblée, par exemple lors de son discours sur la question du dimanche. Il accepte ou condamne les gouvernements suivant leur attitude envers l'Église; il s'affirme « partisan de tous les pouvoirs établis et sous lesquels l'Église se trouve bien ». Il blâme Falloux et lui reproche de vouloir faire la politique du pire. Au lendemain du coup d'État contre l'avis de Dupanloup et de l'abbé d'Alzon, mais soutenu par Mgr Parisis, Veuillot, Donoso Cortès, Cochin, approuvé par le nonce, il accepte d'entrer dans la Commission consultative désignée par Louis-Napoléon. Il démissionne après la confiscation des biens de la Maison d'Orléans. Au lendemain de la proclamation de l'Empire, Montalembert rédige un projet de déclaration, proposé aux princes d'Orléans, pour protester contre l'établissement du pouvoir personnel et manifester leur solidarité avec le comte de Chambord.

71e année, tome CXCVII, janvier-mars 1947.

Louis Mazoyer : *Problèmes religieux et réalités sociales. Les origines du prophétisme cévenol (1700-1702)*, p. 23-61. La crise de mysticisme dans les pays calvinistes du Bas-Languedoc et des Cévennes au début du XVIIIe siècle, ne touche pas tous les milieux de la population. Les notables restent à l'écart, préférant une méthode plus lente, plus calculatrice, pour détruire l'œuvre de Louis XIV. Les paysans, hostiles à la soumission comme à la révolte, n'attendent le salut de la religion que d'une intervention surnaturelle. Mais ils pensent que leurs péchés la rendent impossible et se laissent facilement entraîner par la prédication des nouveaux « prophètes ».

Charles K. Webster, Ed. Perroy et Paul Vaucher : *Journées franco-anglaises d'histoire (septembre 1946)*, p. 62-69. Une seule des communications présentées intéresse l'histoire ecclésiastique : celle de M. François Crouzet qui, pour étudier « les grands problèmes de l'histoire rurale après la guerre de Cent ans », a choisi l'exemple des domaines du chapitre cathédral de Paris.

Gabriel Le Bras : *Édouard Jordan*, p. 153-157. Spécialiste de l'Italie médiévale, le regretté vice-président de la Société d'histoire ecclésiastique de la France n'a laissé que deux grands ouvrages, mais une partie importante de son œuvre est dispersée dans les essais et les articles de critique. Chrétien sincère et agissant, il a cherché à développer les études supérieures dans le clergé et à réconcilier le monde moderne avec l'Église de France.

René Rancœur.

Recherches et travaux.

Université catholique de l'Ouest. Tome Ier, n° 1, janv.-juin 1946.

André Trannoy : *Lettres inédites de Montalembert à Félix de Mérode sur la crise hollando-belge de 1838-1839*, p. 17-33. Les quatre lettres de Montalembert à son beau-père, écrites en février 1839, traduisent l'indignation du catholique libéral devant l'attitude de la Belgique, qui se prépare à accepter les décisions de la conférence de Londres, après avoir manifesté sa volonté de résister à outrance. On peut saisir dans la véhémence et les emportements de Montalembert la liaison qui s'établit dans son esprit entre l'idée libérale et l'idée nationale.

Étienne Catta : *Notes de liturgie et de dévotion sur un diocèse de France au XVIe siècle*, p. 34-60. Dans la première partie du xvie siècle, la vie religieuse reste très florissante dans le diocèse de Nantes. Les fêtes traditionnelles continuent le déroulement de leurs rites et de leurs pompes, suivant les temps de l'année liturgique. Les processions du « sacre » ou de la Fête-Dieu, celles des saints patrons, Donatien et Rogatien sont entourées d'une grande solennité. Institution des saluts, dévotion mariale, fondations pieuses, multiplication des confréries... autant de signes de la piété nantaise. Mais cette piété est parfois « trop humaine » et la chrétienté nantaise sera surprise par les progrès de l'humanisme et de la Réforme.

Tome Ier, n° 2, juillet-décembre 1946.

Chronique littéraire : Présentation de deux diplômes d'études supérieures soutenus devant la Faculté des Lettres de Rennes, l'un par l'abbé Le Derff, professeur au collège de Pontivy, sur « le Prêtre dans la « Comédie humaine » de Balzac », l'autre par l'abbé Caudal, professeur au Petit Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, sur « la Religion et l'Église dans les « Fables » de La Fontaine ».

René Rancœur.

L'Année théologique. Paris, Lethielleux. Année 1943.

L. Baudiment : *Pour saint Grégoire de Tours ou « la défense d'un saint »*, p. 81-88. Il n'a pas eu une morale « formaliste », n'a pas été marié et n'a pas eu d'enfants, erreurs qui s'appuient sur des textes mal traduits.

S. Vailhé : *A propos des Albigeois*, p. 290-308. Ce qu'il y a eu d'excessif dans la croisade contre eux, qui fut un échec, d'où la nécessité de l'Inquisition pour mettre fin aux fausses doctrines des hérétiques.

L. Baudiment : *l'Étymologie du nom de Marmoutier*, p. 341-343. La vraie étymologie est un barbare *Major monasterium*.

Gustave Bardy : *Chrétiens et païens à la fin du IVe siècle*, p. 457-503. Par de nombreuses citations montre comment chrétiens et païens en arrivèrent à s'estimer, à se fréquenter et se sentirent en définitive solidaires d'une même cause : la défense contre les invasions barbares

commençant. L'esprit du christianisme a fini par remporter la victoire sur les préjugés intelectuels et l'esprit rationaliste des païens cultivés.

Année 1944.

Em. Georges : *les Eudistes. Trois siècles d'action doctrinale et spirituelle.* Saint Jean Eudes fonda le 25 mars 1643 la Congrégation de Jésus et Marie surtout pour la formation des prêtres. Elle fut relevée une trentaine d'années après la Révolution et s'occupe de diverses œuvres sacerdotales, y compris les missions à l'étranger.

Jacques Zeiller : *Observations sur la diffusion du christianisme en Occident*, p. 193-208. Il est excessif de dire que l'Occident est resté païen en bloc jusqu'aux premières années du IVe siècle. Des faits et textes étudiés il ressort que la conquête chrétienne y avait obtenu des résultats notables.

S. Vailhé : *Regards sur le monde médiéval*, p. 254-271. Tableau des services rendus par l'Église et des dangers qui commençaient à la menacer aux approches de la Renaissance.

F.-J. Thonnard : *Augustinisme et aristotélisme au XIIIe siècle*, p. 442-466. L'entrée d'Aristote chez les Latins au début du XIIIe siècle occasionna diverses luttes et fut la cause de certaines erreurs.

Nota. — Rien à signaler pour l'année 1945.

U. Rouziès.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715)

du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Années 1942 et 1943. Paris, 1945.

Robert Barroux : *l'Anniversaire de la mort de Dagobert à Saint-Denis au XIIe siècle. Charte inédite de l'abbé Adam.* Il ne subsiste de cette charte qu'une copie, conservée aux archives municipales de Saint-Denis. Elle ouvre une série de constitutions semblables, dites constitutions cérémoniales, qui fondent à perpétuité une cérémonie liturgique solennelle en faveur d'un grand personnage en relation avec l'abbaye. Le document datant de l'époque de la prévôté de Suger à Berneval, c'est-à-dire de 1107 à 1109, on peut conjecturer que le futur abbé de Saint-Denis a pris une certaine part à la commémoration de Dagobert.

Jean Vinot-Préfontaine : *Deux documents inédits concernant Bossuet et son abbaye de Lucien-lés-Beauvais.* Un fonds provenant du Palais de justice de Beauvais et passé aux archives de l'Oise contient une lettre autographe de Bossuet, qui ne figure pas dans l'édition des « Grands écrivains ». Elle montre l'intérêt que Bossuet prenait à la vie de son abbaye. Datée du 6 janvier 1685, ainsi qu'une note antérieure d'une quinzaine de jours, elle est adressée au procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Lucien.

Années 1944 et 1945. Paris, 1946.

Élisabeth Pellegrin : *la Bibliothèque de l'ancien collège de Dormans-Beauvais à Paris*, p. 99-164. Grâce à l'existence d'une série presque ininterrompue de registres de comptes, allant de 1375 à 1793, on peut reconstituer les accroissements successifs de la bibliothèque du collège fondé par le cardinal Jean de Dormans, évêque de Beauvais, en 1370. Dons, achats ou copies de manuscrits constituaient les sources essentielles d'acquisition. Vers 1460, la bibliothèque et la chapelle possé-

daient plus de deux cents volumes. Il s'agissait surtout d'œuvres philosophiques, particulièrement d'Aristote, commentées par des maîtres parisiens et étrangers. Jean Buridan et ses élèves, Albert de Saxe et Marsile d'Inghem, y tenaient une grande place. Dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, la bibliothèque subit des pertes sérieuses, dues à des ventes et à des vols d'ouvrages; la négligence fut de plus en plus grande par suite des progrès du livre imprimé. Les comptes du collège de Beauvais sont aussi très précieux pour l'étude de la technique et de l'histoire du manuscrit; le prix moyen d'un ouvrage a varié de 10 livres en 1390-93 à 12 livres en 1398-99. Mlle Pellegrin reproduit en appendice la liste des libraires et relieurs parisiens qui furent en relation avec le collège de Beauvais, ainsi que celle des libraires qui durant deux siècles résidèrent dans une dépendance du collège.

René Rancœur.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.

Année 1942. Paris, Klincksieck.

J. Vallery-Radot : *les Trompes en cul-de-four de l'église cistercienne de Senanque (Vaucluse)*, p. 35-41. Les caractères de ces trompes qui, se distinguant très nettement de l'ensemble des trompes provençales, se rapprochent de celles que l'on rencontre fréquemment dans le Velay, ne s'expliqueraient-ils pas par la filiation de l'abbaye ? Senanque était fille de Mazan au diocèse de Viviers, limitrophe de celui du Puy.

R. Planchenault : *la Représentation du comput digital dans la tenture de l'Aposalypse d'Angers*, p. 52-55. Le geste, inspiré par l'habitude de numéroter les arguments, se retrouvent dans les miniatures de deux manuscrits du xiii^e^ siècle de famille anglo-normande, Cambrai et Metz 1184. De l'étude de ces miniatures, il ressort que les personnages de la tapisserie d'Angers ne comptent point le nombre de la bête mais discutent entre eux de l'Évangile, tout simplement.

J. Toutain : *Tuiles ou briques ornées de figures funéraires et de symboles chrétiens*, p. 55-56. Les « saintes tuiles » retrouvées en France paraissent dater au plus tôt du vi^e^ siècle; celles que l'on peut dater au moins approximativement sont contemporaines des dynasties mérovingienne et carolingienne.

R. Louis : *Tuiles ou briques représentant la sainte Face*, p. 56-57. Ces « saintes tuiles » proviennent généralement de cimetières et avaient été dans plusieurs cas, disposées sur la poitrine du mort. Elles apparaissent comme des apotropaïques destinés à éviter la présence du démon en s'assurant de la présence du Christ dans la tombe.

J. Hubert : *Décoration sculptée du porche roman de Saint-Germain d'Auxerre*, p. 91-95. Reconstitution d'après les notes et figures de dom Plancher et une histoire manuscrite de l'abbaye due à dom Cotron (1652).

Abbé de Raulin : *le Manuscrit des « Stratagèmes » de Fronlin à la Bibliothèque royale de Bruxelles*, p. 125-139. Les miniatures en sont bien, comme le pensait le comte Durrieu, des productions de jeunesse de Jean Fouquet. Témoignerait en ce sens l'identification — proposée par l'auteur — de certains portraits avec ceux de Charles VII, de René d'Anjou et surtout de l'archevêque de Tours Jean de Bernard.

M. François : *Fondation du collège de Hubaut ou de l' « Ave Maria » à Paris*, p. 145-146. Le manuscrit MM 406 des Archives nationales contien, outre l'acte de fondation du collège, acte daté du 15 septembre

1346, trente-trois images qui constituent un tableau particulièrement vivant de la vie des écoliers au milieu du XIVe siècle.

R. Louis : *Inscription funéraire de Courrières (Pas-de-Calais)*, p. 213-215. Petite pierre oblongue, en calcaire blanc, de 7 centimètres sur 5, placée dans un sarcophage, sous la colonne vertébrale du défunt, et portant l'inscription suivante : *Decimo septimo kalendas mai, luna decima, sic obiit Radfridus sacerdos.* L'inscription remonterait au IXe ou Xe siècle.

G. Chenesseau : *Fouilles faites dans la cathédrale d'Orléans en juillet et octobre 1942*, p. 218-225. On a pu constater notamment que l'église romane n'avait jamais eu plus de trois absidioles.

M. Aubert : *Fouilles exécutées par M. R. Louis dans l'église de Pontigny (Yonne)*, p. 244-246. Permettent de reconstituer avec précision le plan primitif. Ce plan, de tradition cistercienne, se rapproche de celui des églises de La Ferté-sur-Grosne et d'Ourscamp avant leur agrandissement au XIIIe siècle.

En 1944 a paru la *Table alphabétique des publications de la Société nationale des antiquaires de France* (1890 à 1938), rédigée sous la direction de Marcel Aubert (Paris, Klincksieck, 341 pages).

G. Drioux.

Bulletin monumental. Tome C, 1941.

E. Lambert : *L'abbatiale de Saint-Germe et l'école de Saint-Denis*, p. 47-63. Les chapelles rayonnantes du déambulatoire de cette église possédaient, ainsi que le démontrent deux anciens plans, la structure à divisions paires qu'Anthyme-Saint-Paul considérait comme définissant la « lignée directe » du chevet construit par Suger à Saint-Denis.

P. Quarré : *le Saint-Sépulcre de Salers*, p. 66-79. Cette œuvre de la fin du XVe siècle participe à la fois de la manière bourguignonne et de la sculpture languedocienne.

F. Salet : *Notre-Dame de Corbeil*, p. 81-118. A l'aide de plans, de dessins et de vestiges conservés dans le parc du château de Montgermont, l'auteur restitue cette église démolie sous la Restauration. Son ordonnance s'inspirait de celle de la cathédrale de Sens, tandis que les fragments de sculpture conservés présentent des affinités avec l'art de Saint-Denis et de Chartres.

M. Aubert : *le Portail Royal de Chartres et la façade occidentale de la cathédrale de Chartres. Essai sur la date de leur exécution*, p. 177-218. L'étude approfondie des résultats donnés par les fouilles de 1901 et de 1903, commentées par Lefèvre-Pontalis, et complétées par celles de 1937-1938 ainsi que par les remarques nouvelles de l'auteur, lui ont permis de proposer sur la marche des travaux et sur leur chronologie la solution des différents problèmes que pose l'histoire du portail Royal et de la façade de la cathédrale. L'existence de la tour formant porche au rez-de-chaussée avec tribune à l'étage, signalée par M. Fels, justifie la présence de la plupart des fondations restées inexpliquées dans l'hypothèse de Lefèvre-Pontalis.

P. Deschamps : *Étude sur les sculptures de Sainte-Foy de Conques et de Saint-Sernin de Toulouse et leurs relations avec celles de Saint-Isidore de Léon et de Saint-Jacques de Compostelle*, p. 239-264. La thèse accordant à la renaissance de la sculpture monumentale à l'époque romane la priorité à l'Espagne à l'égard de la France, a toujours des adeptes. Confirmant la position qu'il avait naguère adoptée contre Kingsley Porter, promoteur de cette thèse, l'auteur montre en s'appuyant sur la chronologie et des comparaisons précises, tous les rap-

ports qui existent dans le décor des églises situées des deux côtés des Pyrénées. « Les architectes et les sculpteurs de Conques paraissent avoir les premiers créé ce grand mouvement artistique que la vogue des pèlerinages allait susciter. »

G. THIBOUT : *Remarques sur l'église Saint-Pierre de Coutances*, p. 265-281. En outre de certains caractères archaïques, tels que chapiteaux à crochets à tailloir circulaire, assez extraordinaires dans une église dont la reconstruction fut entreprise à la fin du XV^e^ siècle, Saint-Pierre de Coutances « est un monument très représentatif d'un certain nombre d'édifices de Basse-Normandie qui offrent des caractères communs, assez différents de ceux de Haute-Normandie, à une époque où il fallut un peu partout dans cette province réparer les désastres causés par la guerre de Cent ans. S'opposant aux églises de Rouen et de la vallée de la Seine, où l'art flamboyant témoigne d'une exubérance parfois excessive, le groupe de Basse-Normandie garde un caractère de sobriété qui n'est pas de la pauvreté, mais une simplification voulue, semble-t-il, des principes de cet art. »

Tome CI, 1942.

M. THIBOUT : *Découverte de peintures murales dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier*, p. 5-40. Celles de la nef ne sont pas antérieures à la deuxième moitié du XIII^e^ siècle ou même au début du XIV^e^ siècle. Les peintures des croisillons doivent dater du début du XII^e^ siècle et présentent un lien de parenté avec celles de Saint-Savin.

J. VALLERY-RADOT : *la Résurrection du cloître de Saint-André-le-Bas à Vienne*, p. 41-56. Récemment dégagé et reconstitué, ce cloître, que l'on peut dater du milieu du XII^e^ siècle environ, a dû servir de modèle au cloître détruit du prieuré de Notre-Dame-de-l'Isle, voisin de Vienne, dont une ancienne aquarelle gravée par Née a conservé le souvenir. L'auteur insiste sur le caractère régional de ces deux cloîtres.

S. HONORÉ-DUVERGÉ : *le Prétendu vitrail de Charles le Mauvais à la cathédrale d'Évreux*, p. 57-68. Ce vitrail représenterait en réalité Pierre de Navarre comte de Mortain.

J. LAFOND : *les Vitraux royaux du XIV^e^ siècle à la cathédrale d'Évreux*, p. 69-93. La prétendue Jeanne de France serait Blanche de Navarre, sœur de Charles le Mauvais. Le prétendu Charles le Mauvais de la collection Gaignières serait le roi de France Charles VI.

R. CROZET : *les Chapiteaux de l'ancien prieuré Saint-Léonard de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire)*, p. 95-108. Description de ces chapiteaux romans retraçant diverses scènes de la vie du Christ et situés dans un milieu complexe et « exposé à l'intervention d'influences diverses ».

J. PUIG I CADALFACH : *Peintures murales de l'église mozarabe de Saint-Michel-de-Cuxa*, p. 108-115. Ce sont les seuls exemples conservés d'une décoration picturale dans une église mozarabe.

C.-P. DUPRAT : *Enquête sur la peinture murale en France à l'époque romane*, p. 165-233 (voir suite et fin : t. CII, p. 5-90 et 161-233). Le but de l'auteur a été de donner un état précis et à jour de la question envisagée du triple point de vue bibliographique, géographique et esthétique. Ce vaste inventaire est accompagné d'une carte de France sur laquelle sont pointés les témoins de l'école de peinture mate aux fonds clairs, de l'école de peinture aux fonds sombres (Basse-Auvergne), de l'école de peinture aux fonds bleus et des peintures catalanes. Enfin on a aussi tenu compte des peintures disparues ou trop radicalement restaurées. Suprématie numérique de l'école de peinture mate qui « a donné nais-

sance aux œuvres les plus nationales, en continuant le mouvement carolingien, tout imprégné des traditions de l'antiquité et de l'art primitif chrétien. »

E. Lambert : *l'Ancienne église de Lay-Saint-Christophe et l'alternance des supports dans les églises de plan basilical*, p. 225-253. Cette église lorraine disparue, dont l'auteur publie un plan ancien, était le seul exemple en France d'une église romane à bas-côtés présentant une alternance régulière des supports sur un rythme à deux temps faibles pour un temps fort. L'origine de cette disposition doit être cherchée dans les églises de plan basilical antérieures à l'époque romane.

F. Quiévreux : *les Vitraux du XIII^e siècle de l'abside de la cathédrale de Bourges*, p. 255-275. La vitrerie du second déambulatoire et des chapelles rayonnantes est l'œuvre de deux maîtres verriers de Chartres entre lesquels le travail fut réparti suivant un plan d'une curieuse synthèse. Les douze fenêtres des chapelles sont consacrés à la vie des saints. Le thème unique des dix fenêtres du déambulatoire est le mystère de la Rédemption.

Deshoulières : *l'Église abbatiale de Méobecq (Indre)*, p. 277-290. La consécration de 1048, certifiée par un document, concernait probablement, suivant l'auteur, l'ancien chœur de l'église remplacé à la fin du XI^e siècle par le chevet actuel.

Tome CII, 1944.

F. Salet : *Voulton*, p. 91-115. Cette église, rebâtie dans le dernier quart du XII^e siècle, sauf les deux premières travées de la nef qui remontent aux environs de 1220, trahit l'influence profonde de Saint-Quiriace de Provins, église à laquelle elle a emprunté sa voûte octopartite.

M. Thibout : *l'Église de Picauville. Une influence directe au XIII^e siècle de l'architecture d'Ile-de-France en Basse-Normandie*, p. 117-127. Cette influence est sensible dans la nef alors que le chœur et le transept présentent des caractères nettement régionaux.

J. Talobre : *la Reconstitution du portail de l'église abbatiale de Cluny*, p. 225-240. Cette étude, qui montre toute l'importance de cette œuvre célèbre, a été entreprise grâce aux données essentielles rassemblées avant la guerre par la mission américaine dirigée par M. Conant.

H. Deneux : *de la Construction en tas de charge et du point de butée des arcs-boutants au Moyen Age*, p. 241-256. L'emploi courant du tas de charge qui débute dans l'architecture médiévale avec le XIII^e siècle, pour permettre de réduire la surface des points d'appui, eut pour conséquence de localiser, d'une façon précise, le point de butée des arcs-boutants, et de maintenir ainsi les voûtes en place.

Deshoulières : *l'Hôpital Charroux ou la prétendue léproserie de Périgueux*, p. 257-261. Il s'agit d'un hospice fondé au XII^e siècle dont l'aspect primitif a été modifié par des restaurations ultérieures.

Tome CIII, 1945.

J. Vallery-Radot : *le Domaine de l'école romane de Provence*, p. 5-63. L'école de Provence, que cette étude tend à réduire dans le temps et dans l'espace, était contenue dans la province ecclésiastique d'Arles et une partie seulement de celle d'Aix.

J. Vanuxem : *Autour du Triomphe de la Vierge du portail de la cathédrale de Cambrai et de Saint-Nicolas d'Amiens*, p. 89-102. Le thème du Triomphe de la Vierge fut sculpté pour la première fois en France

à Cambrai et à Senlis. Le portail de l'église Saint-Nicolas d'Amiens (vers 1200) serait l'un des intermédiaires ayant permis de passer du style de Cambrai et de Senlis à celui du portail septentrional de Chartres.

J. Vergnet-Ruiz et J. Vanuxem : *l'Église de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois*, p. 137-173. Cette belle église du département de l'Oise, de proportions très élancées, a dû être terminée au moins en grande partie en 1276. La sacristie actuelle a été construite par l'abbé Guy de Baudreuil qui prit la crosse en 1492 et auquel on doit aussi les stalles qui sont « avec celles d'Amiens les plus belles qu'ait conservées le nord de la France ».

T. Sauvel : *la Façade de Saint-Pierre d'Angoulême*, p. 175-199. Les diverses parties de cette façade s'échelonneraient au cours d'une période assez longue qui commencerait pendant l'épiscopat de Girard II, vers 1126, se continuerait après son excommunication (1130), et même après sa mort (1136).

M. Thibout : *A propos de la bande faîtière qui décore la nef de l'église de Saint-Savin*, p. 201-211. Il s'agit d'une reprise exécutée sur les ordres de l'un ou l'autre des abbés de Saint-Savin ayant appartenu à la famille d'Allemagne, ainsi qu'en témoigne l'écusson de cette famille peint dans la bande. L'auteur penche pour l'abbé Florent élu en 1484 et mort en 1510.

C. Picard : *Une scène d'inspiration antique méconnue. Le mythe de Circé au tympan du grand portail de Vézelay*, p. 213-229. La scène pour laquelle l'auteur propose cette identification est inscrite dans un panneau de l'archivolte bordant le tympan proprement dit, où l'on voit deux personnages à tête de chien ou de loup.

P. Quarré : *Saint-Bénigne de Dijon d'après la tombe de l'abbé Hugues d'Arc*, p. 231-242. La pierre tombale de cet abbé, dont il n'existe plus qu'un fragment, est surtout connue par un dessin de Gaignières. La représentation de l'église qui y figure et qui diffère du monument actuel pourrait être le projet du maître d'œuvre.

Jean Vallery-Radot.

PÉRIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Études. Tomes CCXLIV à CCLI. Années 1945-1946. Paris, 15, rue Monsieur.

Joseph Lecler : *Politique d'unité ou politique d'union ? Le problème des deux Frances depuis la Réforme* (mai 1945, p. 145-161). L'auteur montre comment le problème de la liberté d'enseignement, depuis la Révolution, succède au problème de la liberté des cultes, sous l'Ancien Régime; comment, pour la solution de ces deux problèmes, les divers gouvernements de la France oscillent entre une politique d'unification stricte et une politique d'union dans la diversité. Dangers que présente pour la liberté de conscience toute politique d'unité rigoureuse.

Robert Rouquette : *les Cas de conscience de M. Émery* (novembre 1945, p. 205-218). A propos de l'ouvrage du chanoine Leflon : *Monsieur Émery. L'Église d'Ancien Régime et la Révolution*. Étude critique de l'attitude « si intelligente, si neuve et si hardie » de M. Émery vis-à-vis du serment de liberté-égalité. C'est parce que M. Émery avait créé un mouvement de ralliement au fait révolutionnaire que la réconciliation de l'Église et de l'État sera possible sous le Consulat.

Joseph Lecler : *la Papauté moderne et la liberté de conscience* (juin 1946, p. 290-309). Étude sur les arguments divers auxquels on a fait appel, depuis le XVI[e] siècle, pour légitimer la liberté de conscience. C'est l'exploitation du thème de la liberté de conscience au profit de l'indifférentisme et de l'irréligion qui a motivé certaines paroles très dures de Grégoire XVI et de Pie IX. Ces condamnations n'atteignent pas ceux qui entendent fonder la liberté de conscience sur la liberté de la foi, la dignité de la personne humaine et la nécessité de maintenir distinctes les attributions de l'Église et celles du pouvoir civil.

François de Dainville : *l'Éducation des Jésuites. Aux origines de l'enseignement secondaire français* (novembre 1946, p. 181-201). Vue d'ensemble sur les origines et l'évolution du *ratio studiorum* chez les Jésuites. L'auteur met bien en relief la souplesse et l'esprit d'adaptation qui caractérise, depuis ses origines, la pédagogie des Jésuites.

Joseph Lecler.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Archivum franciscanum historicum.

Année 1940. Tome XXXIII. Firenze, Quaracchi.

P. F.-M. Delorme, O.F.M.: *les Cordeliers dans le Limousin aux XIII[e]-XV[e] siècles*, p. 114-160. Suite et fin d'un article important pour l'histoire de l'Ordre franciscain (cf. *Revue*, tome XXVI (1940), p. 218).

P. H. Lippens, O. F. M. : *Saint Jean de Capistran en mission aux États bourguignons, 1442-1443. Essai de reconstitution de ses voyages et négociations à l'aide de documents inédits*, p. 113-132, 254-295. En 1442, saint Jean de Capistran fut chargé d'une double mission pour les États du duc de Bourgogne. Comme légat pontifical il devait s'efforcer de maintenir Philippe le Bon dans l'obédience du pape Eugène IV et de le détourner de l'antipape Félix V nommé par le conciliabule de Bâle, tâche qu'il accomplit avec un plein succès, malgré les envoyés de l'antipape qui essayèrent de leur côté de gagner le prince à la cause de leur maître. Des groupes importants de frères mineurs de France et de Bourgogne s'étaient rangés sous la juridiction de Félix; en sa qualité de commissaire réformateur de l'ordre, le saint entreprit de ramener les frères dissidents dans l'obéissance dûe au Souverain Pontife et d'affermir l'autorité du vicaire général de l'ordre, Albert de Sarteano. Pour y arriver, il fallut déposer de leur office les ministres provinciaux de Bourgogne et de France. Sur cet épisode de la vie de saint Jean de Capistran, nous n'avions jusqu'ici que des renseignements très fragmentaires; l'auteur s'est efforcé de combler, au moins en partie, cette lacune.

Collectanea franciscana. Tome XII. Année 1942. Rome.

P. M.-H. Laurent, O. P. : *Sixte-Quint et le Père Ange de Joyeuse, capucin*, p. 552-556. Jusqu'ici on admettait communément que le célèbre capucin, gouverneur du Languedoc et maréchal de France, avait été ordonné prêtre en juin 1591, nonobstant le témoignage de l'historien de Thou qui prétendait avoir assisté à une messe du P. Ange à Venise, en août 1589. Or l'auteur a retrouvé aux archives du Vatican le texte d'un bref de Sixte-Quint dispensant le P. Ange des interstices canoniques et lui permettant de recevoir tous les ordres, y compris le sacerdoce, en moins d'un mois. Ce bref était daté du 13 décembre 1588; il est

donc très vraisemblable que le P. Ange reçut le sacerdoce avant le mois de mars 1589, date de son départ pour Venise.

Tome XIII, année 1943.

P. J.-F. Bonnefoy, O. F. M. : *Bibliographie de l'Annonciade*, p. 117-142, 237-252, 353-376. L'auteur décrit les livres, articles et études de toute sorte, qui peuvent contribuer à mieux faire connaître l'Ordre de l'Annonciade, sa fondatrice la bienheureuse Jeanne de Valois, son co-fondateur le bienheureux Gabriel-Maria (Gilbert Nicolas) et quelques autres institutions se rattachant à cet ordre ou à ses fondateurs. Bibliographie fort importante et précieuse pour qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire de l'Annonciade.

P. Jean-Gabriel, O. F. M., Cap.

Cahiers des Cordeliers.

N° 1 [1946], *Saint Bonaventure, 1243-1943*. Paris, 9, rue Marie-Rose.

La première livraison de ce périodique est tout entière consacrée à saint Bonaventure à l'occasion du septième centenaire de son entrée dans l'Ordre franciscain.

A. Garreau : *l'Entrée de saint Bonaventure dans l'Ordre des Frères Mineurs en 1243 et ses séjours à Paris*, p. 25-33. Après avoir suivi le cours régulier des études à la Faculté des Arts de Paris, de 1236 à 1243 environ, le saint serait entré dans l'ordre, non pas en Italie comme le veulent les éditeurs de Quaracchi (Florence), mais à Paris même. De 1253 à 1257, date de son élévation au généralat, il enseigne la théologie au Grand Couvent des cordeliers de Paris. Par la suite il fera encore de longs et fréquents séjours à Paris.

J. Picault : *l'Iconographie de saint Bonaventure*, p. 51-90. Étude fortement documentée sur les peintures, gravures, tapisseries, vitraux, reliquaires, médailles, sceaux et sculptures du saint; parmi ces œuvres, l'auteur en signale beaucoup d'origine française.

P. Christian-Eugène, O. F. M. : *Note sur l'iconographie bonaventurienne du Grand Couvent des cordeliers de Paris*, p. 91-93. Liste des œuvres d'art du célèbre couvent, consacrées au Docteur séraphique.

Lumières d'Assise.

N°s 2-3 [1946]. Regards sur l'Église. Paris, 9, rue Marie-Rose.

P. Christian-Eugène, O. F. M. : *le Martyre des cordeliers de Vézelay*, p. 209-220. Histoire des Frères Mineurs du couvent de la Cordelle, massacrés en 1569 par les huguenots. Notice sur une tragédie consacrée à ce martyre, au XVIII[e] siècle, par Pierre Mirville, « recteur de la ville », c'est-à-dire chanoine-curé chargé de la paroisse de Vézelay.

Nota. — *La France franciscaine* et les *Études franciscaines*, qui ont interrompu leur publication en septembre 1939, n'ont pas encore reparu.

P. Jean-Gabriel, O. F. M. Cap.

CHRONIQUE ET LIVRES NOUVEAUX

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Charles Lemarie, [1374], supérieur provincial de la congrégation de Sainte-Croix, Institution Saint-Joseph, Guiscriff (Morbihan), présenté par M. l'abbé Catta.

La Faculté de droit de Paris (salle d'études de droit canon), [1375], place du Panthéon, Paris (V[e]), présentée par M. Le Bras.

M. le chanoine Antoine Cazaux, [1376]. Grand séminaire de Carcassonne, 103, rue Trivalle, présenté par M. Le Bras.

M. Louis Carrez, [1377], docteur en droit, 51, rue Pasteur, Lens (Pas-de-Calais), présenté par M. Le Bras.

Grand Séminaire de Rennes, [1378], 147, rue de Brest, Rennes (Ille-et-Vilaine), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Henri Lallemant, [1379], à Neuviller, par Badonviller (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. Le Bras.

M. Jean Ladame, [1380], professeur de philosophie au petit séminaire de Rimont par Buscy (Saône-et-Loire), présenté par M. Le Bras.

Bibliothèque du sanatorium du Clergé, [1381], à Thorenc (Alpes-Maritimes), présenté par M. Le Bras.

Archives départementales de la Haute-Marne, [1382], à Chaumont, présenté par M. Duboscq.

M. Jean Schneider, [1383], professeur à la Faculté des lettres, 8, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. Marot.

Bibliothèque municipale de Limoges, [1384], à Limoges (Haute-Vienne), présentée par M. Le Bras.

M. Paul Adam [1385], professeur au collège Saint-Étienne, place Saint-Étienne, à Strasbourg (Bas-Rhin), présenté par M. Le Bras.

M. Raoul Fluck, [1386], rue de la Carpe-Rants, à Strasbourg (Bas-Rhin), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Quentin, [1387], à La Ferrières-aux-Étangs (Orne), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé de La Villemarqué, [1388], à Kermaria, par Pont-Aven (Finistère), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Jean-Louis Renoir, [1389], curé de Sénéches par Genolhac (Gard), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Étienne Ladeur, [1390], directeur au grand séminaire, à Besançon (Doubs), présenté par M. Le Bras.

M. Henri Martin, [1391], boîte postale 84, à Caen (Calvados), présenté par M. Le Bras.

Bibliothèque du scolasticat d'Yzeure, [1392], à Yzeure (Allier), présenté par M. Le Bras.

Archives départementales d'Eure-et-Loir, [1393], 9, rue Cardinal-Pie, à Chartres (Eure-et-Loir), présenté par M. Duboscq.

M. le chanoine Fernand Boulard, [1394], 7, rue Coëtlogon, Paris (VI^e^), présenté par M. Le Bras.

M. Charles Lefebvre, [1395], 31, rue Saint-André, à Lille (Nord), présenté par M. Le Bras.

Mlle Françoise Bibolet, [1396], archiviste paléographe, 14, rue Maurice-Boucher, à Troyes (Aube), présentée par M. Le Bras et par Mgr Roserot de Melin.

M. le R. P. Droulers, S. J., [1397], Action populaire, 15, rue Marcheron, à Vanves (Seine), présenté par M. Le Bras.

Mlle Marie-Thérèse Laureilhe, [1398], bibliothécaire à la Bibliothèque d'art et d'archéologie, 194, quai de Jemmapes, Paris (X^e^), présentée par M. Le Bras.

M. l'abbé Joseph Baron, [1399], curé de Toulon-sur-Allier (Allier), présenté par M. Viple.

M. Roland de La Villemarqué, [1400], Brassioux, Monthoiron (Vienne), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Henri Bontems, [1401], Séminaire Notre-Dame d'Autrey, à Autrey (Vosges), présenté par M. Marot.

M. Pierre Laborderie-Boulou, [1402], directeur honoraire des hôpitaux de Paris, 34, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris (X^e^), présenté par M. Le Bras.

M. Jean Orcibal, [1405], ancien élève de l'École normale supérieure ancien membre de l'École de Rome, docteur ès lettres, 69, rue de Chabrol, Paris (X^e^), présenté par M. Le Bras.

M. Léon Noël, [1403], membre de l'Institut, ambassadeur de France, 41, rue Saint-Dominique, Paris (VII^e^), présenté par MM. Le Bras et René Louis.

Mlle Monique Langlois [1404], archiviste paléographe, 14, rue Dumont-d'Urville, à Bellevue (Seine-et-Oise), présentée par Mlle Lanhers.

Mlle Paulette Enjalran, [1406], archiviste paléographe, à Villeparisis (Seine-et-Marne), présentée par Mlle Lanhers.

M. Pierre Boyancé, [1407], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 16, rue Beauséjour, à Chelles (Seine-et-Marne), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé Charles de Ruffi de Pontevès, [1408], curé-doyen de Taverny, 49, rue de l'Église, à Taverny (Seine-et-Oise), présenté par M. Zeiller.

M. Robert Fawtier, [1409], membre de l'Institut, 270, boulevard Raspail, à Paris (XIV^e^), présenté par M. Zeiller.

M. Paul-Marie Duval, [1410], directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études de la Sorbonne, 16, avenue Émile-Deschanel, à Paris (VII^e^), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé Victor Alloy, [1411], curé de Quevauvillers (Somme), présenté par Mlle Gouttin.

La Révérende mère supérieure de la clinique Sainte-Marie, [1412], à Groslay (Seine-et-Oise), présentée par Mlle Gouttin.

M. Jean Meuvret, [1412], ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, 39, quai de l'Horloge, à Paris (I^er^), présenté par M. Marot.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 1947

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu son assemblée générale à l'Institut catholique de Paris, le jeudi 12 juin 1947, à 16 heures.

M. Gabriel Le Bras, président, ouvre la séance en présence d'une nombreuse assistance dans laquelle on peut remarquer : M. Zeiller, membre de l'Institut, vice-président, M. Pierre Marot, secrétaire général, MM. le R. P. Rouziès, Henri Ardant, René Limouzin-Lamothe, Jean de La Monneraye et Georges Tessier, membres du Conseil, MM. André Bezançon, l'abbé Louis Blond, l'abbé Louis Brochard, Louis Carolus-Barré, l'abbé Combaluzier, l'abbé André Combes, l'abbé Jean Desgraviers, Mlle Marguerite Dubois, MM. Guy Duboscq, Jean Gaudemet, l'abbé Louis Guizard, Jean Imbert, Jean Jacquart, l'abbé Eugène Jarry, Pierre Laborderie-Boulou, Mlle Yvonne Lanhers, M. l'abbé Pierre Largier, Mlle Madeleine Laurain, M. le chanoine Leflon, Mlle Françoise Lehoux, MM. Jean-François Lemarignier, Georges Lepetit, Gabriel Lepointe, André Lesort, Paul Mazin, Jacques Meuvret, Pierre Orcibal, Jean Pélissier, René Rancœur, René Rémond, Georges-Julien Rivet, Jean Thomas, Mlles Juliette Turlan et Jeanne Vielliard.

S'étaient excusés : MM. Marcel Aubert, Jean Bachelot, le chanoine Gustave Bardy, Léonce Célier, le chanoine Georges Drioux, le R. P. Lebreton, Georges Letonnelier, Eugène Préclin, l'abbé René Vielliard.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Allocution de M. Le Bras.

Mesdames, Messieurs,

Pendant un tiers de siècle, l'abbé Carrière a été le principal rapporteur de notre assemblée générale. Régulièrement, il faisait luire les preuves de notre santé intellectuelle et de notre fragilité financière. C'était le jour de son triomphe et de son angoisse. Voici venu le jour de notre deuil, adouci par quelque espérance.

Un hommage, qu'il serait difficile de proportionner à notre gratitude et à nos regrets, et dont vous connaîtrez tout à l'heure le dessin, sera rendu à notre fondateur dans le prochain numéro de la Revue. Pour l'instant, je me borne à inscrire son nom en tête de notre nécrologe annuel et à vous proposer une pause de méditation silencieuse sur le grand malheur qui nous frappe.

D'autres coups de la mort ont éclairci nos rangs.

Trois de nos collaborateurs ordinaires ont disparu : le chanoine Chenesseau, le chanoine Calendini et le R. P. Allemang. Tous trois ont fourni pendant vingt-cinq ans la chronique de leur région : Orléanais, Maine, Bas Rhin. Tous trois ont donné des contributions très appréciées à notre Revue.

Le chanoine Georges Chenesseau, fervent Orléanais, professeur à l'Institut catholique de Paris, consacra une grande part de sa vie à la cathédrale Sainte-Croix. Il a exposé son sous-sol et ses archives, décrit et réhabilité son architecture, rétabli ou achevé ses perfections. Les deux grandes abbayes du diocèse : Ferrières et surtout Saint-Benoît partagèrent ses soins avec l'église-mère. Distingué, sans véritable distance; sensible sous des dehors froids; intellectuel doué pour tous les

combats archéologiques, il a instruit aimablement plusieurs générations d'élèves et sauvé nombre de monuments vénérables de son pays : on pourrait lui décerner le titre de défenseur de la cité antique.

A un diocèse voisin, celui du Mans, le chanoine Louis Calendini a consacré presque toute son œuvre historique, composée d'un grand nombre de monographies. Églises et établissements, martyrs et confesseurs, il s'efforçait de populariser, avec une méthode scientifique, tous les honneurs de sa terre natale. De Solesmes, j'allais parfois le visiter chez les Sœurs Marianites de Précigné, dont il était l'aumônier laborieux, modeste et accueillant.

C'est à Strasbourg que je rencontrai en 1925 le R. P. Allemang. Docteur en philosophie et en théologie depuis le siècle dernier, il enseignait à l'école apostolique des Oblats. Pour couronner son magistère, il préparait le baccalauréat ès lettres, qu'il conquit à l'âge de 53 ans. Il était professeur de mathématiques à l'école apostolique de Burthecourt (Moselle), quand la dernière maladie l'accabla. Autant que la variété de sa science, on appréciait en lui une jovialité, un optimisme et un désintéressement insurpassables. Il a signé dans les dictionnaires et les revues des dizaines d'articles pleins d'une saine érudition. L'abbé Carrière disait : « On peut lui demander tout service qui requiert savoir et dévoûment. »

Léon Mirot, lui aussi, nous a prêté à diverses reprises et dès nos premiers temps, son concours éclairé. De l'École de Rome, il était passé aux Archives nationales, où il fit toute sa carrière. Il a beaucoup vécu dans la société, on pourrait même dire dans l'intimité des familles du XIVe siècle. Il a cultivé les antiquités nivernaises et la géographie historique. En sa maison de Bièvres, d'une si touchante intimité, il entretenait le souvenir de morts innombrables, que la première guerre, surtout avait fauchés : il les rappelait gravement comme un homme qui s'avançait vers leur rivage, avec la sérénité que procurent l'affection des proches et une rare énergie au travail.

A la meilleure famille des érudits locaux appartenaient le chanoine Julien Brousse, historiographe diocésain de Tulle, éditeur, commentateur du Rituel de la Loge d'Uzerche et de documents sur l'abbaye de Dalon; Maurice Vanhaeck, docteur en droit, qui a publié le riche cartulaire d'une abbaye de cisterciennes, Marquette, près de Lille.

A côté de ces historiens professionnels, quel magnifique groupe de grands serviteurs, engagés dans le ministère et qui s'appliquaient à l'histoire pour la continuer !

Le chanoine Charles Quénet, vicaire général de Paris, aurait excellé dans l'histoire (les palmarès du lycée d'Amiens et un brillant diplôme d'études supérieures en font foi) s'il ne lui avait préféré les langues. Il les étudia non seulement dans toutes les grandes écoles parisiennes mais encore à l'Université de Kiev, où il rassembla les premiers matériaux de la thèse qu'il devait soutenir en Sorbonne sur le philosophe Tchaadaev, ce témoin curieux des lointains glissements de la Révolution russe. Les deux guerres lui furent l'occasion de voyager à travers l'Asie : la seconde le retint longtemps en Afrique, loin des Allemands qui, le regardant comme un dangereux ennemi, avaient visité, pillé son cabinet de travail. Sa culture immense, il l'a mise au service de l'Unité chrétienne.

Quelle plus noble figure sacerdotale que celle du chanoine Ardant, vicaire général de Limoges, fondateur et directeur du *Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice* ? Et quelle plus attachante figure de missionnaire que celle du R. P. Tréca, évangélisateur rigide du Soudan,

somptueux cavalier, humaniste surnaturel ? Le dernier nom inscrit sur nos listes funèbres est celui d'un curé de campagne du diocèse de Bordeaux, l'abbé Simon Darbos, l'un de ceux que l'article miraculeux du chanoine Bardy nous avait attachés.

Nous voici devant une dure tâche, sans le guide et chef qui dirigeait la Société comme la Revue. Que deviendront ces deux servantes de la Science ? Notre principale règle sera de maintenir, d'élargir les cadres et l'esprit imposés par notre fondateur.

Quant à la Société, le devoir de nos confrères est de recruter des adhérents. Pour vivre à l'aise, il nous faudra doubler nos effectifs. Nous demandons à chaque membre de présenter un filleul, sans interdire à personne d'en présenter une centaine. Opération beaucoup plus simple qu'on ne pense : il suffit de saisir l'occasion, c'est-à-dire de solliciter à l'issue d'un dîner ou d'une conversation expansive les personnes idoines.

Dans la mesure où le permettent les événements, nous favoriserons les rencontres. En attendant que s'ouvre une ère nouvelle de déjeuners et de congrès, nous susciterons des séances d'études. Aujourd'hui même, dans des conditions exceptionnellement défavorables, deux jeunes savants ont bien voulu nous apporter les conclusions jumelées de leurs recherches : nous les remercions d'inaugurer la série de nos conférences.

Nous voudrions aussi resserrer les liens confraternels avec les provinces et avec l'étranger. Un jour viendra, peut-être, où des sections régionales, comme celle amorcée naguère par M. l'abbé Lassaîlly, surgiront dans un monde tiré de la barbarie. Dès à présent, des sociétés savantes, réclament, pour des congrès d'histoire ecclésiastique, le patronage de votre président : Sens, où nous évoquerons, en octobre 1947, les fastes de la métropole centrale; Auxerre, où nous fêterons en juillet 1948 l'un des pères de notre ancienne civilisation, saint Germain. A Rome, voici peu de jours, à l'issue d'impressionnantes manifestations de concorde scientifique dont ma visite n'était que l'occasion (saisie par les hommes de bonne volonté), je suggérais la formation d'une société analogue à la nôtre pour l'Italie et qui serait notre studieuse alliée. D'autres pays nous offrent mêmes perspectives.

L'instrument de cette expansion, c'est notre Revue. Nous avons longuement délibéré sur sa politique et son économie, dans mon logis, autour du directeur choisi selon le vœu de l'abbé Carrière et par un accord unanime. Je résume nos conclusions.

La pénurie de papier nous contraindra d'interpréter strictement notre mission, qui est de cultiver l'histoire de l'Église de France. Nous exclurons tout article, toute notice, toute recension tout alinéa, qui dépasserait les limites de ce domaine bien défini.

En revanche, nous continuerons d'explorer toutes les époques et tous les cantons d'une exubérante histoire. L'actualité tiendra autant de place que les origines et la vie spirituelle, que les événements ou les héros. Nous souhaiterions, par exemple, que les centenaires — le quatorzième de la mort de saint Germain comme le premier de la Révolution de février — fussent l'occasion d'articles originaux et vigoureux

Pour bien remplir la fonction animatrice que l'abbé Carrière assignait à la Revue, nous donnerons un privilège aux articles sur la méthode. Et nous favoriserons les Enquêtes. A celle que j'ai commencée en 1930 sur la pratique religieuse (et qui se transforme, embrassant toute la vitalité de l'Église gallicane), nous avons ajouté une Enquête

sur les Visites diocésaines, dont le dossier grossit chaque mois. Et le même souci nous induit à créer une rubrique d'Informations et suggestions qui sera dès maintenant alimentée par des correspondants locaux et par tous semeurs d'idées ou de problèmes. Stimuler, entraîner, encadrer, voilà le premier objet de toutes les sociétés savantes, de tous les périodiques. Autant qu'une connaissance fraîche des travaux achevés — puissent les auteurs de comptes rendus rivaliser de promptitude ! —nous voudrions donner une connaissance préalable des travaux en cours et un tableau, sans cesse enrichi, des travaux désirables.

Telles sont, mes chers confrères, nos intentions, nos ambitions présentes. Elles se résument en une seule pensée : exécuter le programme, suivre la méthode, conserver l'esprit que notre fondateur recommanda toujours avec la même flamme. L'honneur de la science historique, le crédit moral de la France, la vigueur intellectuelle du clergé nous sont en quelque mesure, commis.

Rien d'essentiel ne nous manque pour tenir ce rôle. Avec cette sagesse profonde qui se dissimulait dans la tempête verbale, l'abbé Carrière a constitué l'équipe de ses successeurs. Notre usage n'est point de faire l'apologie des vivants : aussi m'abstiendrai-je de toute allusion au septuor que composent nouveau directeur, secrétaire et secrétaire adjoint, triumvirs et trésorière, faute de trouver des mots justes qui ne soient parfumés de louange. Quant aux moyens : argent, papier, articles, quel Français serait assez puéril pour redouter leur insuffisance ? Ensemble — car nous travaillerons en groupe serré, sous la conduite de deux conducteurs responsables — nous regardons avec confiance l'avenir.

Aux inquiets, aux trembleurs — très rares, grâce au Saint-Esprit ! — qui ont sonné notre glas, nous répondrons par un élan de jeunesse.

Cet hommage ainsi rendu à ceux de nos confrères décédés depuis l'année dernière, il importait de commémorer spécialement celui auquel notre Société doit tout, notre regretté secrétaire général, l'abbé Victor Carrière. Après avoir fait lire les pages essentielles de l'article bibliographique que lui a consacré M. Pocquet du Haut-Jussé, M. Le Bras brosse un portrait de l'abbé, plein de justesse, d'esprit et de cœur; le texte intégral de l'article et un portrait seront publiés dans la Revue.

M. Pierre Marot, secrétaire général, lit un rapport sur la situation de la Société et de la Revue.

M. le Président invite l'assemblée à désigner le remplaçant au Conseil de l'abbé Carrière. Sur sa proposition est élu Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris.

Il faut, déclare M. Le Bras, développer notre recrutement; nous pouvons compter pour cette œuvre sur le dévouement et l'activité de nos représentants départementaux, mais chacun de nous doit également amener à la Société un membre nouveau et doubler ainsi nos effectifs, qui se montent actuellement à 700 environ.

M. le Président donne successivement la parole à M. Pierre Orcibal et à M. Jacques Meuvret pour la lecture de leurs communications portant respectivement sur : *l'Appel au futur concile de 1688 et l'opinion française* et *la Fin du conflit gallican (juillet 1691-septembre 1693)*.

M. le Président remercie MM. Meuret et Orcibal et dit que tout le profit que l'on peut tirer de ces communications, qui seront insérées dans la Revue. Il lève la séance à 18 heures 20.

Le secrétaire archiviste,
Guy Dubòscq.

INFORMATIONS

Sous cette rubrique nous avons l'intention de donner des nouvelles concernant l'histoire ecclésiastique de la France : préparation d'ouvrages, soutenance de thèses de doctorat et de diplôme d'études supérieures, travaux de sociétés savantes, etc. Pour cela nous avons demandé à des correspondants régionaux de nous adresser des informations propres à intéresser nos lecteurs. Nous espérons être en mesure de publier dans le prochain numéro une chronique assez ample. Nous ne relevons ici que quelques échos.

— Les 7 et 8 juin, a eu lieu à Perpignan le congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon, au cours duquel a été commémoré le bicentenaire de la naissance de dom Brial. M. A. Fliche, président du congrès et délégué de l'Académie des inscriptions, a prononcé l'éloge du savant bénédictin.

— Pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de sa Faculté de droit, l'Institut catholique de Paris a consacré quatre journées à des communications parmi lesquelles nous relevons celles de MM. G. Le Bras, *La formation du droit romano-canonique;* A. de Boüard, *Un effet de la canonisation du droit romain au XII^e siècle, l'instauration de la juridiction gracieuse en France coutumière;* Félix Olivier-Martin, *Quelques influences de l'influence du droit canonique sur le droit public de l'ancienne France;* E. Fournier, *Le rôle historique, juridique et notarial du secrétaire d'évêché en France.*

— *L'Association bourguignonne des Sociétés savantes* tiendra son XIX^e congrès à Auxerre, du 28 juillet au 2 août 1948, qui sera consacré à la commémoration du XV^e centenaire de la mort de saint Germain d'Auxerre, qui décéda à Ravenne le 31 juillet 448.

La ville d'Auxerre désire célébrer par des fêtes grandioses le souvenir du plus illustre de ses fils. L'*Association bourguignonne des Sociétés savantes* participera à cette glorification en choisissant pour thème principal de ce XIX^e congrès la vie rayonnante et le rôle civilisateur de Germain d'Auxerre dans les Gaules et dans la chrétienté. Comme l'activité de saint Germain s'est étendue hors des limites de son diocèse, particulièrement dans les îles britanniques et en Italie, les organisateurs du congrès invitent les historiens de ces nations à participer à leurs travaux à côté des savants français.

Les communications relatives à saint Germain seront présentées et discutées au cours de quatre séances d'études et réunies par la suite en un volume.

Afin de donner plus d'unité aux recherches et d'embrasser l'ensemble du sujet, il a paru bon de proposer un programme méthodique :

I. — Les églises des Gaules dans la première moitié du v^e siècle.

II. — L'église d'Auxerre avant 418.
III. — Étude critique des sources de l'histoire de saint Germain.
IV. — Formation intellectuelle et carrière civile de Germain.
V. — Germain, évêque d'Auxerre : son administration diocésaine, ses fondations monastiques, ses disciples.
VI. — Germain et l'épiscopat de son temps.
VII. — Les msisions en Grande-Bretagne.
VIII. — Saint Germain dans la liturgie gallicane.
IX. — Le culte de saint Germain en France et dans la chrétienté (avec des cartes).
X. — L'iconographie de saint Germain.
XI. — La sépulture de saint Germain, ses translations, ses reliques.

Chacun des exposés, dont la durée ne pourra excéder 35 minutes, sera suivi d'une discussion, au cours de laquelle on souhaite que les auditeurs apportent des compléments ou des observations critiques.

Les historiens, français ou étrangers, qui voudront bien traiter tout ou partie de l'une des questions inscrites au programme sont instamment priés de se mettre sans retard en rapport avec le secrétaire général du congrès (M. Forestier, archiviste départemental, 2, rue Cochois, Auxerre), qui leur fournira toutes indications utiles. Le texte intégral ou un résumé substantiel des communications devra être envoyé un mois au moins avant l'ouverture du congrès.

— La *Société archéologique de Sens* prépare un congrès qui aura lieu en cette ville du 8 au 12 octobre, à l'occasion de la commémoration de différents événements, notamment le 11e centenaire de la translation à Saint-Pierre-le-Vif des corps des saints Savinien et Potentien.

— M. Appolis, professeur au Lycée de Montpellier, prépare une thèse principale de doctorat ès lettres sur le diocèse de Lodève sous l'épiscopat de J. G. de Sonillac (1732-1750) et une thèse complémentaire sur la réaction anti-augustinienne et anti-janséniste dans le diocèse de Lodève au début de l'épiscopat de J. F. H. de Fumel (1750-1755).

— M. Aubenas, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, a obtenu l'accès des archives de la confrérie des Pénitents blancs de Montpellier, grâce à l'obligeance de M. P. Roussel, prieur de ladite confrérie et mainteneur général des confréries des Pénitents de langue d'oc. Ces archives, d'ailleurs parfaitement classées, présentent la série complète des registres de délibérations et de comptes de la confrérie depuis 1602 : cette importante documentation, permettant de retracer la vie de la confrérie, pourrait fournir la matière d'une monographie.

— On annonce la publication prochaine d'une nouvelle revue : *Scriptorium*, consacrée aux études relatives aux manuscrits, publiée sous la direction de M. F. Lyna, conservateur en chef, et C. Gaspar, conservateur honoraire de la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique (administration-édition : Société d'édition N. V. Standaard-Bockhandel, 151, avenue de Belgique, Anvers).

— Une « Société d'ethnographie française » a été fondée à Paris (siège social : Musée des arts et traditions populaires), sous la présidence de M. Michel de Boüard, professeur à l'Université de Caen. Elle publie un périodique : *Le mois d'ethnographie française*, fascicule ronéotypé. M. M. Maget, qui est chargé de l'édition de ce bulletin, y donne une bibliographie courante de l'ethnographie française.

— La *Nouvelle revue héraldique*, fondée en 1917, à Lyon, par Émile

Salomon, dont la publication fut interrompue à la mort de son fondateur survenue en 1945, vient de reprendre vie grâce au Dr E. Olivier. Dans le n° 1 de la 29e année (nouvelle série, t. Ier) nous relevons une note due au Dr Olivier sur un *Ex-dono de Mgr de Baudeille, évêque de Soissons*]XVIIIe s.] (pp. 18-19) et un très utile *Catalogue des armoriaux français imprimés,* par M. Paul Adam (pp. 19-29).

— Le projet de création d'une revue d'histoire de l'Église en Italie remonte à plus de cinquante ans. Dès 1894, en effet, sous l'impulsion du pape Léon XIII, on songeait à fonder à Rome un bulletin d'histoire ecclésiastique. Ce projet dont chacun, dans les milieux savants de la péninsule, sentait la nécessité, vient seulement de se réaliser.

La *Revue d'histoire de l'Église en Italie* (direction et administration à Rome, via Gaeta, 14) sera publiée par l'éditeur de Luca. Son comité de rédaction comprend des savants et des érudits dont les noms font autorité : Mgr Pio Paschini, Mgr Angelo Mercati, Mgr Uberto Jedin, le R.P. Pietro Pirri, S.J., MM. Michele Maccarone et Paolo Brezzi.

Cette publication aura pour objet l'histoire de l'Église en Italie, étudiée des origines à nos jours. La Revue, ayant un caractère scientifique, n'accueillera que des contributions sérieuses et des recherches de spécialistes. Elle paraîtra trois fois par an, en fascicules de 160 pages environ, complétés par un Index annuel, et se composera de deux parties : la première comprendra 1° des *articles,* c'est-à-dire des études de longueur moyenne et relatives aux problèmes de l'histoire ecclésiastique italienne; 2° des *communications,* c'est-à-dire des contributions beaucoup plus brèves et de caractère plus particulier; 3° des *comptes rendus;* 4° une *chronique,* où l'on signalera succinctement les personnes, groupements, bibliothèques et archives intéressant les savants à qui la revue s'adresse. La seconde partie sera entièrement consacrée à la Bibliographie et accueillera, groupés par périodes, tous les écrits (livres, articles de revues, etc.), publiés en Italie et à l'Étranger et concernant le domaine des études propres à la Revue. On n'y donnera pas seulement l'indication bibliographique de ces publications, mais chacune de celles-ci sera suivie d'une brève et claire notice faisant connaître le contenu et le caractère du travail. Chaque année on rendra compte des ouvrages publiés pendant l'année précédente; dans la première année de la Revue on donnera la bibliographie concernant la période 1940-1945. Nos meilleurs souhaits d'avenir à cette revue, notre jeune sœur latine.

— Le service des Monuments historiques a eu l'heureuse idée de consacrer à l'histoire de Notre-Dame de Paris une exposition, de concert avec la Société des Amis de ce fameux édifice que préside M. Marcel Aubert. Sous la direction de M. Jean Verrier, inspecteur général, un ensemble fort important d'œuvres d'art et de documents ont été présentés fort harmonieusement dans le cadre de l'église de la Sorbonne. M. P.-M. Auzas, inspecteur des monuments historiques, qui a été, avec M. J. Trouvelot, architecte en chef, le metteur en œuvre de cette manifestation, a rédigé un catalogue précieux des objets exposés qui permettra de conserver le souvenir de leur réunion et qui sera aussi un utile instrument de travail (*Les grands jours de Notre-Dame de Paris, exposition organisée par le service des Monuments historiques, Chapelle de la Sorbonne, mai-juillet 1947,* s. l. n. d., in-8°, 117 p., pl.). Autour des tableaux appartenant à Notre-Dame, tableaux fort peu connus qui viennent d'être restaurés (de Philippe de Champaigne, Sébastien Bourdon, Charles Le Brun, Jean Jouvenet, etc...), notamment de quelques beaux spécimens des *Mays* (tableaux offerts chaque année à Notre-Dame par

la confrérie des orfèvres) on a groupé des œuvres d'art, manuscrits, gravures, tapisseries rappelant les différents aspects du monument à travers les âges et les manifestations dont il a été le théâtre : grands faits historiques, entrées, visites, fêtes, pompes funèbres, etc.... On a donc évoqué bien des personnages, bien des événements de notre histoire religieuse. Notre-Dame est bien « un livre d'histoire », selon l'expression de Michelet, rappelée dans l'avant-propos du catalogue M. Marcel Aubert, qui a renouvelé par ses travaux l'histoire de l'architecture de ce monument célèbre.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

Baussan (Charles). Vézelay (Éditions d'histoire et d'art). — Paris, Plon, 1947. In-4° (18×24), 74 p., 80 héliogr., 150 fr.

Deschamps (Paul) et Leclercq (Dom Jean). La Chaise-Dieu (*Les monastères de France*, 3). — Paris, éditions du Cerf, 1946. In-fol. (320×270), 60 p., planches et plan, 600 fr.

Dictionnaire de biographie française, sous la direction de M. Prévost et Roman d'Amat. Fascicule XX : *Aubry-Auger*. — Paris, Letouzey, 1947. In-4°, paginé 258-511.

Dufour (J.-E.). Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire. Table des formes anciennes et des matières dressées par Marguerite Gonon. — Mâcon, Protat, 1946. In-4°, LI-654 p., carte, 1.600 fr.

Frankhauser (Annette). L'Hôpital de Strasbourg. Les plus anciens documents. — Strasbourg, 1946. 16 p., fac-sim. et ill.

Grat (Félix). Étude sur le *Motu proprio* des origines au début du XVI^e^ siècle. Préface de M. Georges Tessier. — Melun, libraire d'Argences, 1945. In-8°, 75 p., 100 fr.

Maillet (Germaine). La Cathédrale de Châlons-sur-Marne (*Petites monographies des grands édifices de la France*). — Paris, H. Laurens, 1946. In-8° (14×21), 108 p., ill., plan, 50 fr.

Maurichéau-Beaupré (Charles). L'Art en France au XVII siècle. Première période, 1594-1665. — Paris, Guy Le Prat, 1947. In-4° (215×295), 220 p., ill., 725 fr.

Tellier (R. P.). Atlas historique de l'Ancien Testament. Chronologie, géographie. — Paris, Spes, 1946. In-8°, 163 p., cartes et tableaux chronologiques, 100 fr.

Van Gennep (Arnold). Le Folklore des Hautes-Alpes. Tome I. — Paris, G.-P. Maisonneuve, 1946. In-8° (250×165), 434 p.

Waquet (Henri). Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la série A, actes du pouvoir souverain, famille royale, domaine royal. — Quimper, 1945. In-4° (280×225), 15 p.

TEXTES

Archives d'histoire dominicaine. Tome I. — Paris, éditions du Cerf. 1946. In-8° (250×165), 262 p., 200 fr.

Augustine (St.). The first catechetical instruction [De Catechizandis Rudibus]. Translated and attotated by the Rev. Joseph P. Christopher, Ph. D. (*Ancient Christian Writers*). — Westminster (Maryland), The Newmann Bookshop, 1946. In-8°, vi-171 p.

Chroniques de Port-Royal. Relations et portraits des religieuses et Solitaires. Textes réunis par Hélène Laudenbach. Préface de François Mauriac. — Paris, éditions de la Table ronde, 1946. In-16, ill., 500 fr.

Du Plessis (J.). Berryer (*La Noble France*). — Paris, la Bonne Presse 1947. In-16, 191 p., 80 fr.

François (Michel). Correspondance du cardinal François de Tournon. 1521-1562 (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*). — Paris, H. Champion, 1946. In-8°, 468 p., 400 fr.

Gerson. Sermon sur la Passion de Notre-Seigneur. Préface de Dom Frénaud (*Les Textes mystiques*). — Paris, Plon, 1947. In-8° (225×290), 160 p., 900 fr.

Huchet (Albert). Le Chartrier ancien de Fontmorigny, abbaye de l'Ordre de Cîteaux. — Paris, J. Vrin, 1946. In-8° (28×22), 450 p., 500 fr.

Leherpeur (R. P.). Bérulle (*La Noble France*). — Paris, Bonne Presse, 1947. In-8°, 181 p., 80 fr.

Llobet (Mgr de). Monseigneur Gerbet (*La Noble France*). — Paris, Bonne Presse, 1946. In-8°, 176 p., 80 fr.

Moschus (Jean). Le Pré spirituel. Introduction et traduction de M.-J. Rouët de Journel, S. J. (*Sources chrétiennes*). — Paris, éditions du Cerf, 1946. In-8°, 299 p., carte h. t., 220 fr.

Mourin (Louis). Six sermons inédits de Jean Gerson (*Études de théologie et d'histoire de la spiritualité*). — Paris, J. Vrin, 1946. In-8° (25×17), 611 p., 900 fr.

Orcibal (Jean). Les Origines du Jansénisme. Tome I : Correspondance de Jansénius (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique*). — Louvain, Bureaux de la Revue; Paris, J. Vrin, 1947. In-8° (25×16), xxvi-645 p., 1.000 fr.

Saint-Thierry (Guillaume de). Méditations et prières. Traduction et introduction de Dom Déchanet (Collection *Mystiques*). — Bruxelles et Paris, Éditions universitaires, 1946. In-8° (12,5×19), 244 p., 225 fr.

Simon (Chanoine G. A.). La Règle de saint Benoît commentée pour les Oblats de son Ordre. 3e édition. — Abbaye Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1947. In-8°, xxxii-526 p.

Wittmer (Charles). L'Obituaire des dominicaines d'Unterlinden. Édition critique du ms. 576 de la bibliothèque de la ville de Colmar. — Strasbourg, P.H. Heitz, 1946. In-8° (240×160), viii-160 p., pl., 400 fr.

ÉTUDES HISTORIQUES

Ambroise (J.). Les Moines du Moyen Age. Leur influence intellectuelle et politique en France. 2e édition revue et augmentée. — Paris, A. Picard, 1946. In-8° (135×210), 200 fr.

Amondru (Bernard). Le Sens religieux du grand siècle (*Initiations*, 12). — Paris, éditions de la Revue des Jeunes, 1946. In-16, 215 p., 92 fr.

Anchel (Robert). Les Juifs de France (*La roue de fortune*). — Paris, J.-B. Janin, 1946. In-8°, 293 p., ill. h. t., 280 fr.

ANBARÈDE (Gabriel d'). La Révolution des Saints, 1520-1536. — Paris, Gallimard, 1947. In-16, 200 p., portr. h. t., 138 fr.

ANBERIVE (Claire). L'Héritière du vœu de Madame Élisabeth. Charlotte-Hélène de Lastic, comtesse de Saisseval. Préface du R. P. J. LEBRETON. — Paris, Spes, 1947. In-8°, 376 p., 180 fr.

BAILLY (Auguste). Le Règne de Louis XIV (collection « L'histoire »). — Paris, Flammarion, 1946. In-16, 512 p., 180 fr.

BARROUX (Robert). Saint Rémi et la mission de Reims (*Grandeurs et gloires de l'ancienne France*). — Paris, éditions de l'Arc, 1947. In-8°, 190 p., 120 fr.

BASSETTE (Louis). Jean de Caulet, évêque et prince de Grenoble (1693-1771). — Grenoble, éd. de la revue « Les Alpes », 1946. In-8°, 206 p., carte et pl. h. t.

BÉNÉDICTINS de Paris (RR. PP.). Vies des saints et des bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'historique des fêtes. Tome IV : avril. — Paris, Letouzey et Ané, 1946. In-8°, 789 p., 312 fr.

BERL (Emmanuel). Histoire de l'Europe. Tome II : l'Europe classique. — Paris, Gallimard, 1947. In-8°, 300 p., 4 dépliants h. t., 250 fr.

BERTHOLLET (Jean). L'Évêché d'Autun. Étude historique et descriptive. — Autun, impr. Notre-Dame des Anges, 1947. In-8° (25×16,5), 192 p., ill. et plans, 300 fr.

BESLIER (Geneviève-G.). Le Père Brottier. — Paris, Perrin, 1946. In-16 (13,5×10,5), 192 p., grav., 100 fr.

BESSAND-MASSENET (P.). La France après la Terreur, 1795-1799. — Paris, Plon, 1946. In-8° (14×20), 292 p., 180 fr.

BOUTRUCHE (Robert). Une Société provinciale en lutte contre le régime féodal. L'alleu en Bordelais et en Bazadais du XIe au XVIIIe siècle (*Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 100). — Rodez, P. Carrère, 1947. In-8°, 278 p., cartes h. t.

BOUYER (R. P. L.). Saint Philippe Néri (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1946. In-16, 63 p., 24 fr.

BURG (André-Marcel). Histoire de l'Église d'Alsace. Préface de Mgr WEBER. — Colmar, Alsatia, 1946. In-8° (285×150), 371 p., ill., cartes, 450 fr.

CALMETTE (Joseph). La Question des Pyrénées et la Marche d'Espagne au Moyen Age (*La Roue de Fortune*). — Paris, J.-B. Janin, 1947. In-8°, 310 p., ill. h. t., 310 fr.

CANARD (Abbé Jean). Une belle figure épiscopale du XVIIIe siècle. Antoine de Charpin de Génétines. — Roanne, Institution Saint-Joseph, 1946. In-8°, 120 p., 6 h. t.

CHÈVRE (André). L'Officialité du diocèse de Bâle à Altkirch à l'époque de la Contre-Réforme, 1565-1630. — Fribourg (Suisse), 1946. In-8°, XX-176 p.

CHRISTOFLOUR (Raymond). Grignion de Montfort. — Paris, La Colombe, 1947. In-8° (140×225), 227 p., 290 fr.

CLÈRE (Mgr H.). Herbert, archevêque schismatique de Besançon sous Frédéric Barberousse, 1163-1170. Étude historique. — Besançon, impr. de l'Est, 1946. In-8° (220×140), 22 p.

CRISTIANI (L.). La Fin d'un régime. Tableau de la vie politique française de 1919 à 1939. — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1946. In-8° (225×140), 526 p., 300 fr.

CRISTIANI (L.). Lérins et ses fondateurs. — Paris, éditions de Fontenelle, 1946. In-8°, 289 p., 160 fr.

Dannemarie (Jeanne). A travers trois révolutions. Sœur Rosalie Rendu, Fille de la Charité, 1786-1856. — Paris, Plon, 1947. In-16, 256 p., grav. h. t., 100 fr.

Delmas (M. Th.). Bienheureuse Marie-Thérèse de Soubiran La Louvière, fondatrice de la Société de Marie-Auxiliatrice, 1834-1889. — Paris, Spes, 1946. In-8°, 414 p., ill. h. t., 160 fr.

Drioux (G.). Un légat de Grégoire VII en Flandre, Hugues-Renard, évêque de Langres (Extrait des *Miscellanea historica Alberti de Meyer*). — Louvain, 1946. Paginé 337-347.

Ducasse (André). La Guerre des Camisards. La Résistance huguenote sous Louis XIV. — Paris, Hachette, 1946. In-8°, 255 p., 156 fr.

Dufourcq (A.). Comment s'éveilla la foi à l'Immaculée Conception et à l'Assomption aux v^e^ et vi^e^ siècles (*Études de science religieuse*, IV). — Paris, Éditions franciscaines, 1946. In-8°, 45 p.

Fernessole (Pierre). La Bienheureuse Jeanne-Élisabeth Bichier des Ages, fondatrice des Filles de la Croix, 1773-1838. Notice. — Paris, G. Enault, 1946. In-16 (180×115), 39 p., pl., portr.

Flachère (R. P. A.). Monseigneur de Guébriant. Tome I : le missionnaire. — Paris, Plon, 1946. In-8° (14×20), 592 p., 320 fr.

Fliche (Augustin). La Querelle des Investitures (*Les grandes crises de l'histoire*). — Paris, Aubier, 1946. In-8° (14×19), 224 p., 170 fr.

Font-Réaulx (Jacques de). L'Église de Crest. Sa construction. Cent ans d'histoire paroissiale, 1846-1946. — Crest (Drôme), impr. Véziard, 1947. In-8°, 51 p., ill. h. t., 100 fr.

Gaï (Dom J.-B.). La Tragique Histoire des Corses. — Paris, Robert Laffont, 1946. In-8°, 348 p., carte h. t., 145 fr.

Garnier (Chanoine A.). L'Expansion de la Salette dans le monde (1846-1946) (*Collection mariale*, XIV). — Grenoble, éd. de la revue « les Alpes », 1946. In-8°, 222 p., 8 pl. h. t.

Gauroy (Chanoine E.). Au temps de Jeanne d'Arc. La cathédrale de Châlons en 1429. — Châlons-sur-Marne, impr. du *Journal de la Marne*, 1946. In-16, 91 p., ill., 90 fr.

Georges (R. P. Émile). Saint Jean Eudes, modèle et maître de vie mariale. Préface du R. P. Brillet. — Paris, Lethielleux, 1946. In-8° (12×19), xvii-309 p., 2 grav. h. t., 165 fr.

Griffe (E.). L'Ancien «suburbium » de Saint-Paul à Narbonne. — Extrait des *Annales du Midi*, juillet-octobre 1943, p. 457-488.

Gros (Chanoine). Histoire de Maurienne. — Chambéry, imprimeries réunies, 1946-1947. 3 vol. in-8°, 264, 288, 280 p.

Halphen (Louis). Charlemagne et l'empire carolingien (*L'évolution de l'humanité*). — Paris, Albin Michel, 1947. In-8° (14×20), xxvi-552 p., cartes et pl. h. t., 600 fr.

Hénin (P.). Histoire du 7^e^ arrondissement. I : le quartier de l'École militaire. — Paris, Procure générale du clergé, 1946. In-8° (10,5×13,5), 112 p., 50 fr.

Hérissay (Jacques). Hors la loi sous la Terreur (*Visions du passé*). — Paris, éditions de Fontenelle, 1946. In-8°, 271 p., 125 fr.

Hostachy (Victor). Histoire séculaire de la Salette. Un siècle d'or 1846-1946. — Grenoble, éd. de la revue « les Alpes », 1946. In-8°, 492 p., 1 pl. h. t.

Jaccard (L.-Frédéric). Saint-Cyran précurseur de Pascal. — Lausanne, éditions de la Concorde, 1944. In-8°, 348 p., portr. h. t.

Lafue (Pierre). Le Père Joseph capucin et diplomate. — Paris, Hachette, 1946. In-16, 256 p., 150 fr.

LAGARDE (G. de). La Naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Âge. Tome V : l'Individualisme ockhamiste. 2e fasc. : Bases de départ ; 3e fasc. : la Morale et le droit. — Saint-Paul-Trois-Châteaux, éditions Béatrice, 1946. In-12, IV-238 et IV-219 p.

LATOUCHE (Robert). Les Grandes invasions et la crise de l'Occident au Ve siècle. — Paris, Aubier, Éditions Montaigne, 1947. In-8°, (14×23), 324 p., 270 fr.

LATREILLE (André). L'Église catholique et la Révolution française. Tome I : le Pontificat de Pie VI et la crise française (1775-1799). — Paris, Hachette, 1946. In-8°, VIII-280 p., 180 fr.

LAURENT (M.-H.). Le Bienheureux Innocent V (Pierre de Tarentaise) et son temps. Lettre du Rme P. GILLET. Appendices de C. GIANNELLI et de L.-B. GILLON (*Studi e testi*, 129). — Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, 1947. In-8°, IX-549 p., fac-sim. h. t.

LECLERCQ (Dom J.). Pierre le Vénérable. — Paris, éditions de Fontenelle, 1946. In-8° (14×22,5), 412 p., 350 fr.

LEFEBVRE (Georges). Le Directoire. — Paris, A. Colin, 1946. In-8° (11×17), 199 p., 80 fr.

LEFLON (Chanoine J.). Monsieur Émery. Tome II : l'Église concordataire et impériale. — Paris, Bonne Presse, 1947. In-8°, 565 p., portr., 210 fr.

LE JOLLEC (Joseph), S. J. Lothey-Landremel. Monographie. — Quimper, Le Goaziou, 1946. In-8°, VIII-263 p., carte, ill.

LEMONNIER (Léon). Élisabeth d'Angleterre. La reine vierge ? — Paris, Hachette, 1947. In-8°, 317 p., 225 fr.

LETONNELIER (Gaston). Histoire du Dauphiné (*Que sais-je ?* 228). — Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-16, 136 p.

L'HUILLIER (F.). Recherches sur l'Alsace napoléonienne. — Strasbourg, Istra, 1947. In-8°, XV-709 p., 1.400 fr.

L'HUILLIER (Fernand). Histoire de l'Alsace (*Que sais-je ?*). — Paris, Presses universitaires de France, 1947. In-16 (175×115), 128 p., 45 fr.

LOT (Ferdinand). La Gaule (*Les Grandes Études historiques*). — Paris, A. Fayard, 1947. In-8°, 592 p., 250 fr.

MADELEINE-LOUISE DE SION (Mère). Un désir de Marie. La Congrégation de Notre-Dame de Sion. — Paris, Lethielleux, 1947. In-8°, 234 p., 110 fr.

MAHN (Jean-Berthold). L'Ordre cistercien et son gouvernement, des origines au milieu du XIIIe siècle (1098-1265) (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 161). — Paris, de Boccard, 1945. In-8°, 320 p.

MANGER (Pierre). Le Père de Foucauld et la Trappe de Notre-Dame-des-Neiges. — Lyon, la Belle Cordière, 1946. In-8°, 14 h. t., 110 fr.

MARÉCHAL (Christian). La Mennais. Au drapeau blanc. Épisode de la Presse quotidienne sous la Restauration. — Paris, Honoré Champion, 1946. In-8°, 150 fr.

MAZÉ (Jules). Sous la Terreur. — Paris, Hachette, 1947. In-8°, 255 p., 165 fr.

MEYER (R. P. Albert de). La Congrégation de Hollande ou la Réforme dominicaine en territoire bourguignon, 1465-1515. Documents inédits, ornés d'une introduction générale, de notes historiques, critiques et biographiques. — Liége, Soledi, s. d. In-8°, CXXIII-474 p.

PERNOUD (Régine). A la découverte du Moyen Age. — Paris, Éditions ouvrières, 1946. In-8° (12×19), 224 p., 90 fr.

PICHON (Charles). Histoire du Vatican. De saint Pierre à Pie XII (*Le monde et l'histoire*). — Paris, Société d'éditions françaises et internationales, 1946. In-8°, 500 p., 330 fr.

PICHON (Charles). Charles de Foucauld. — Paris, Éditions de la Nouvelle France, 1946. In-16 (195×140), 356 p., 200 fr.

PIGANIOL (André). L'Empire chrétien, 325-395 (*Histoire générale* fondée par Gustave GLOTZ, *Histoire romaine*, t. IV, 2e partie). — Paris, Presses universitaires, 1947. In-8°, XVI-446 p., 350 fr.

POMMERET (Hervé). Jean-Marie Jacob, évêque constitutionnel des Côtes-du-Nord (1791-1801) (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*). — Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1946. In-8°, 98 p.

POULET (Dom Charles). Initiation à l'histoire ecclésiastique. Tome II. — Paris, Beauchesne, 1946. In-8°, 275 p.

RÉDIER (Antoine). Jeanne de France. — Le Puy, X. Mappus, 1946. In-8° (165×220), 460 p., 300 fr.

RIVET (Auguste). Traité du culte catholique et des lois civiles d'ordre religieux. Tome I : Historique de la législation, 1789 à 1947. — Paris, Spes, 1947. In-8°, 212 p., 150 fr.

RIVET (José). Les Œuvres de charité et les établissements d'enseignement libre de 1789 à 1945. — Lyon, chez l'auteur, 35, rue des Aqueducs, 1946. In-8° (16×24), 300 p., 200 fr.

SAGNAC (Philippe). La Formation de la société française moderne. Tome II : la Révolution des idées et des mœurs et le déclin de l'Ancien Régime (1715-1788). — Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-8° (14×23), 356 p., 300 fr.

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE (Paul). La Commune de l'an II. — Paris, Plon, 1946. In-8° (14×20), 400 p., 180 fr.

SALVINI (J.). Le Diocèse de Poitiers à la fin du Moyen Age (1346-1560) (*Publications de l'Université de Poitiers, série des Études régionales*, n° 1). — Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-8°, 105 p.

TALBERT (J.) et R. CROZET. Petite histoire du Poitou, Angoumois, Aunis et Saintonge. — Paris, Delalain, s. d. [1946]. In-8° (132×94), 351 p.

TOURNIER (Mgr Clément). La Première Croisade, Raymond IV, comte de Toulouse, et Saint-Sernin (Extrait de la *Revue historique de Toulouse*, 1946). — Tarbes, impr. des Orphelins-Apprentis, 1947. In-8°, 30 p.

TROCHU (Mgr Francis). La Servante de Dieu Jeanne Jugan (Sœur Marie de la Croix), fondatrice de l'Institut des Petites Sœurs des Pauvres (1792-1879). — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1947. In-8° (125×190), 376 p., ill., 140 fr.

TROCHU (Mgr Francis). L'Aumônier militaire de l'*Ave María*. Georges Bellanger, des Frères de Saint-Vincent de Paul, 1861-1902. 2e édition. — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1945. In-16 (190×125), 272 p., ill., 70 fr.

VAULX (Bernard de). Deux figures du tiers ordre. Le duc et la duchesse d'Alençon (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1946. In-16, 48 p., 15 fr.

VEUILLOT (Fr.). Les Oblats de Marie-Immaculée (*Les grands Ordres monastiques*). — Paris, Grasset, 1946. In-8° (11×18), 305 p., 150 fr.

WALTER (Gérard). Hébert et le Père Duchesne, l'animateur de la Révolution française (*La Roue de Fortune*). — Paris, J.-B. Janin, 1946. In-8° (20×29), 300 fr.

VARIETÉS

BRAUN (F. M.), O. P. Les Origines de la messe (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1946. In-16, 47 p., 18 fr.

CHEVROT (Mgr). L'Abbé Roger Derry, décapité à Cologne le 15 octobre 1943. — Paris, Bonne Presse, 1947. In-8°, 259 p., portr. h. t., 140 fr.

DEMAN (R. P. Th.). La Spiritualité de la messe (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1946. In-16, 47 p., 18 fr.

DESCAVES (Lucien). Deux amis, J. K. Huysmans et l'abbé Mugnier. Documents inédits (Collection « l'Abeille »). — Paris, Plon, 1947. In16, 176 p., 80 fr.

DURAND (Suzanne-Marie), Transparence. Dieu à travers Mère Marguerite-Marie Massard (1899-1942). — Paris, Spes, 1946. In-8°, 150 p., 75 fr.

GLORIEUX (P.). Un homme providentiel. L'abbé Godin (1906-1944). — Paris, Bonne Presse, 1946. In-8°, 335 p., ill. h. t., 120 fr.

KRAKOWSKI (Édouard). France et civilisation. — Paris, A. Michel, 1946. In-16 (19×12), 256 p.

LA MONNERAYE (Jean de), Auguste DUPOUY, Roger-Armand WEIGERT. Visages de l'Ile-de-France. Paris (Collection *Provinciales*). — Paris, éditions des Horizons de France, 1946. In-8°, 276 p., ill., plans et planches h. t.

MILLOUR (G.). Les Saints guérisseurs et protecteurs du bétail en Bretagne. — Paris, Librairie celtique, 1946. In-16 (190×140), 128 p., fig., pl., 180 fr.

MOULY (R. P.). Des pirogues canaques à la bombe atomique. L'Église en marche aux îles Hawaï. — Paris, Spes, 1947. In-8°, 239 p., 150 fr.

SACHOT (Joseph), O. M.. Chez les Apollons de bronze. — Paris, Spes, 1946. In-8°, 364 p., carte et ill. h. t., 200 fr.

SAVIGNY-VESCO (Marguerite). L'Amour et l'amitié chez les saints. — Paris, Bonne Presse, 1947. In-8° (14×20), 224 p., 150 fr.

SCHEEBEN (M.-J.). Le Mystère de l'Église et de ses sacrements. Introduction, traduction, notes et appendices par Dom Augustin KERKVOORDE, O. S. B. (*Unam Sanctam*, XV). — Paris, éditions du Cerf, 1946. In-8°, 189 p.

VERGNET (Paul). Les Catholiques dans la Résistance. — Paris, éditions des Saints-Pères, 1946. In-16 (185×120), II-315 p., 130 fr.

Le Directeur : P. MAROT.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ

L'ATTITUDE POLITIQUE DE SAINT CÉSAIRE D'ARLES

Les débuts de saint Césaire. — Son élévation à l'épiscopat. — Ses rapports avec les Wisigoths. — Le siège d'Arles par les Burgondes et les Francs. — Captivité de Césaire. — Le rachat des captifs. — Césaire mandé à Ravenne. — Son retour et son ministère à Arles sous les Ostrogoths. — Arles sous la domination franque. — Conclusion.

Au commencement du VI[e] siècle, et pendant quarante ans, de 503 à 543, la cité d'Arles connut la bonne fortune d'avoir pour évêque un homme éminent par ses vertus aussi bien que par ses qualités de chef, saint Césaire. Les circonstances difficiles et variées par lesquelles elle eut alors à passer furent dignes d'un tel homme. Au cours de son épiscopat, Césaire connut en effet le régime wisigothique sous Alaric II (503-507), le régime ostrogothique sous Théodoric (508-536), le régime franc sous Childebert (536-543). Comment le gallo-romain qu'il était, originaire de la Burgondie et transplanté loin de son pays natal, s'est-il accommodé de ces divers régimes ? quelles relations a-t-il entretenues avec eux ? La question mérite d'être examinée de près[1].

Les débuts de Césaire. — Né en 470 ou 471 sur le territoire de Chalon-sur-Saône, Césaire appartenait à une famille de moyenne aisance, catholique par tradition et gallo-romaine par hérédité[2]. Les maîtres du pays étaient alors les Burgon-

1. Le document essentiel pour l'histoire de saint Césaire est sa *Vie*, rédigée presque aussitôt après sa mort, par cinq de ses disciples, les évêques Cyprien de Toulon, Firmin d'Uzès et Vivence, le prêtre Messien et le diacre Étienne. Il faut y ajouter le testament de saint Césaire, quelques lettres écrites ou reçues par lui, les Actes des conciles auxquels il a pris part ou qu'il a présidés. Ses œuvres, traités ou sermons, si précieuses pour la connaissance de son temps, ne nous renseignent pas directement sur les événements auxquels il a été mêlé.

2. Les biographes de saint Césaire ne nous affirment pas expressément l'origine gallo-romaine de sa famille. Elle est du moins hautement vraisemblable, ne serait-ce qu'à cause des noms que nous voyons portés par ceux de ses membres qui nous sont connus. Une sœur de saint Césaire

des qui professaient eux-mêmes l'arianisme, mais qui laissaient à leurs sujets catholiques la plus grande liberté pour pratiquer leur religion, en attendant de l'embrasser après la mort de Gondebaud (516)[3]. Celui-ci qui, vers 485, succéda à son frère Chilpéric, avait pour femme une catholique fervente, Carétène; il entretenait avec l'évêque de Vienne, saint Avit, des relations cordiales et confiantes et prenait volontiers ses conseils. S'il refusa jusqu'au bout de se convertir par crainte d'une révolte de son peuple, il ne cessa pas de faire preuve de la plus large tolérance, de recommander que les églises et les prêtres ne soient en rien méprisés, de faire même figurer, au premier rang de ses devoirs de roi, la défense de la vérité catholique[4].

A Arles, où il arriva vers 496 après un séjour de quelques années à Lérins, Césaire trouva une situation très différente de celle qu'il avait connue dans sa ville natale. Les Wisigoths, qui occupaient la ville avec toute la région comprise au sud de la Durance depuis 476, étaient eux aussi ariens; mais ils avaient pour leur religion un zèle farouche qui, à plusieurs reprises, les avait poussés à se faire les persécuteurs du catholicisme. Ils poussaient l'amour de leur autonomie et leur fierté nationale au point de préférer après leurs défaites, émigrer à la conquête d'un pays nouveau plutôt que de subir sur place la loi du vainqueur. Les conditions de leur installation dans une province qu'ils venaient seulement de conquérir, laissaient peu d'espoir qu'un tel excès de fierté s'adoucît à la longue dans l'intimité du commerce avec les habitants. Ils y étaient campés plutôt qu'installés. Ils y commandaient en maîtres par leurs garnisons plutôt qu'ils n'y vivaient en légitimes propriétaires pour les travaux de la paix[5]. Tout ce que les Arlésiens catholiques pouvaient attendre d'eux était une

s'appelle Césarie et il est probable qu'une seconde Césarie, celle à laquelle est dédiée la biographie du saint appartient aussi à sa famille. Un de ses neveux porte le nom de Tetradius ou de Teridius : c'est probablement lui qui, étant diacre, a été député au pape Vigile par le successeur de Césaire, l'évêque Auxane, en compagnie d'un prêtre Jean, en 543 et 545 (JAFFÉ, 515) et l'on sait, par l'inscription qui figure en tête de la règle aux moines, qu'il en a été le propagateur. Cf. G. MORIN, *le Prêtre arlésien Teridius, propagateur des règles de saint Césaire d'Arles*, dans les *Recherches de Science religieuse*, t. XXVIII (1938), p. 257-263. Ajoutons que l'évêque d'Arles, Æonius, qui accueillit Césaire dans son clergé, est un de ses parents. Cf. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. I, § 10 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1005 B C).

3. Cf. A.-M. JACQUIN, *Histoire de l'Église*, t. II (Paris, 1936), p. 313-315.

4. AVIT DE VIENNE, *Contra eutychianam haeresim*, liv. I, *praef.*; édit. Chevalier (Lyon, 1890), p. 247.

5. Cf. A. MALNORY, *Saint Césaire, évêque d'Arles* (Paris, 1894), p. 171.

liberté précaire et inquiète, dont ils devaient se garder d'abuser sous peine d'attirer sur eux de terribles rigueurs.

Naturellement, ce ne furent pas les Wisigoths ariens que fréquenta le jeune Chalonnais en arrivant à Arles, mais ses compatriotes gallo-romains. Il fut accueilli dès l'abord par deux nobles fidèles, Firminus et sa femme Grégoria qui mettaient leur fortune au service du clergé, des moines et des pauvres de la cité[6]. Ceux-ci ne tardèrent pas à présenter leur hôte au rhéteur Julien Pomère, qui était leur ami, et surtout à l'évêque Æonius, qui, joyeux et surpris de retrouver en lui un concitoyen et un parent, lui conféra le diaconat, puis le sacerdoce et lui confia le soin de diriger un monastère d'hommes établi dans les faubourgs de la ville épiscopale[7].

Son élévation à l'épiscopat. — Césaire n'occupa la charge d'abbé que pendant trois ans. Déjà le spectacle de sa haute vertu avait amené Æonius à le désirer pour successeur. Le vieil évêque avait donc convoqué son clergé et ses fidèles pour leur faire part de son vœu. Il avait même envoyé des messagers aux maîtres de la cité afin d'obtenir leur adhésion à ce projet[8]. Cette démarche d'Æonius marque le début des relations de Césaire et du pouvoir civil. Il ne saurait s'agir d'une confirmation au sens propre : un évêque vivant n'avait pas le droit de se donner un coadjuteur[9] et c'est tout au plus s'il pouvait désigner, au suffrage à intervenir après sa mort, le candidat de son choix[10]. D'ailleurs, les évêques occidentaux

6. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. I, § 8 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1004 B C). Une lettre d'Ennodius, *Epist.*, liv. II, n° 7 (*Patr. lat.*, t. LXIII, col. 40) a peut-être notre Firminus d'Arles pour destinataire.

7. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. I, § 10-11 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1005-1006).

8. *Ibid.* « Sanctus Æonius clerum vel cives alloquitur, et ipsos dominos rerum per internuntios... » Il est vraisemblable que les *domini rerum* dont il est question ne sont pas les représentants à Arles du pouvoir wisigothique. Æonius n'aurait pas eu besoin de messagers pour les informer de sa décision. Il doit s'agir, dans la pensée du narrateur, du roi Alaric lui-même qui était alors à Toulouse.

9. C'était une règle traditionnelle qu'il n'y eût qu'un seul évêque par cité et le concile de Nicée l'avait expressément rappelé en autorisant par exception les évêques novatiens qui se convertiraient à conserver leur rang et leur dignité à côté des évêques catholiques (canon 8). En fait la règle avait été souvent violée, par exemple, lorsque le vieil évêque d'Hippone, Valère, avait choisi saint Augustin comme coadjuteur et l'avait fait sacrer. Mais ni lui ni Augustin ne connaissaient les règles formulées à Nicée.

10. Rappelons ici encore l'exemple de saint Augustin. Lorsque celui-ci voulut pourvoir à sa succession, il désigna le prêtre Héraclius aux suffrages du clergé et du peuple et les électeurs ratifièrent son choix. Mais Héraclius demeura simple prêtre et il ne fut régulièrement élevé à l'épiscopat qu'après la mort d'Augustin. C'est précisément ce qui se passe dans le cas de Césaire.

de ce temps ne songent pas à aliéner au profit d'un souverain la plus importante de leurs libertés, celle des élections épiscopales[11]. Mais la personne de Césaire est susceptible de soulever des difficultés qui ne sont pas d'ordre religieux. Le candidat d'Æonius est d'origine burgonde, du moins par son pays natal; il est depuis trop peu de temps en territoire gothique pour avoir donné des preuves manifestes de son loyalisme politique. L'Église d'Arles a besoin, sinon de la protection, du moins de la tolérance bienveillante des maîtres de l'heure. Les messagers envoyés à Alaric sont chargés de rassurer le prince, de lui porter un bon témoignage sur la vertu du nouveau venu et sur l'attitude qu'il observe à l'égard des autorités établies. Le roi dut être satisfait des explications qu'on lui donna, car après la mort d'Æonius qui suivit de près ces événements, la nomination épiscopale de Césaire ne souffrit aucune difficulté de la part des Wisigoths.

Ses rapports avec les Wisigoths. — Pendant quelque temps, le nouvel évêque put, en toute tranquillité, se donner aux devoirs de son ministère. Mais la paix ne se prolongea pas. Bien avant la guerre qui éclata en 507 entre les Burgondes et les Francs d'une part, les Wisigoths de l'autre, Césaire fut en effet accusé de haute trahison par un de ses notaires, Licinius. Celui-ci fit croire au roi Alaric, par l'intermédiaire de ses confidents, que le bienheureux, qui était originaire des Gaules, avait le dessein de soumettre à l'autorité des Burgondes le territoire et la cité d'Arles. En fait, cet excellent pasteur se contentait de demander jour et nuit à Dieu, d'une manière générale, la paix des nations et la tranquillité des cités[12]. L'accusation n'était pas fondée et les biographes du saint l'attribuent à la jalousie du diable, mais elle était spécieuse. Comme métropolitain, l'évêque d'Arles jouissait de pouvoirs étendus, non seulement dans les évêchés qui se trouvaient au sud de la Durance, en territoire wisigothique, mais même dans quelques diocèses situés au nord de cette rivière, en territoire burgonde. Sans doute, en fait ces pouvoirs ne pouvaient pas s'exercer; et saint Avit de Vienne avait naguère obtenu du pape Anastase II que la Durance servît de limite aux provinces ecclésiastiques aussi bien qu'aux dominations politiques. Mais Æonius avait réclamé à Rome en faveur des

11. Cf. E. VACANDARD, *les Élections épiscopales sous les Mérovingiens*, dans les *Études de critique et d'histoire religieuse*, 1re série (Paris, 1905), p. 123-187.

12. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. II, § 16 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1008 c-1009 A).

traditions arlésiennes et Symmaque, successeur d'Anastase, lui avait donné raison[13]. Césaire n'était pas homme à rien céder des prérogatives de son Église, fussent-elles momentanément incapables de leur effet. Il se trouvait ainsi en relations avec les Burgondes; et même si sa conduite n'avait jamais donné lieu au moindre reproche, il eût été facile de trouver un prétexte pour l'accuser d'ourdir des complots contre son souverain. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'il y eut de sa part au moins quelques imprudences de langage. Ses biographes rapportent comme un thème habituel de sa prédication le commentaire de la formule : Il faut rendre à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, ce que, disent-ils, il expliquait ainsi : Il faut obéir aux rois et aux puissances quand ils ordonnent des choses justes, et mépriser chez le prince la perversité de la doctrine arienne[14]. On comprend qu'un tel enseignement, donné par un homme qui était né chez ses ennemis et exerçait encore chez eux une influence considérable, ait éveillé la susceptibilité d'Alaric[15].

Quoi qu'il en soit, Césaire fut arraché à son siège épiscopal, sans aucun procès régulier, sans aucune condamnation juridique et expédié à Bordeaux, à l'autre extrémité du royaume. Sa *Vie* nous assure qu'il y fit, comme partout ailleurs, grande impression par ses vertus; bien plus, elle attribue à ses prières l'arrêt immédiat d'un formidable incendie, ce qui lui valut dans le peuple une considération de bon aloi. Il n'est pas interdit de croire que des influences humaines s'exercèrent aussi en sa faveur. Parmi les grands personnages qui se trouvaient alors à Bordeaux, figure en effet l'évêque de Limoges, Ruricius, que ses origines sénatoriales, ses relations avec les hauts fonctionnaires de la cour de Toulouse, ses rapports personnels avec les prédécesseurs de Césaire, et avec Césaire lui-même désignaient comme un médiateur naturel entre le roi et l'exilé[16]. Nous ignorons les arguments qui furent présentés à

13. JAFFÉ, 753, 754. Cf. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, 2e édit. (Paris, 1907), p. 133-135.

14. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. II, § 17 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1009 B-C).

15. Nous connaissons d'autres exemples de cette susceptibilité. La métropole de Tours, située en territoire wisigothique, avait son ressort ecclésiastique de l'autre côté de la Loire chez les Francs. Successivement Volusien et son successeur Verus devinrent suspects à Alaric qui leur attribuait des sympathies franques; ils furent l'un et l'autre envoyés en exil dans le midi de la Gaule (GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, liv. II, ch. 26 et liv. X, ch. 31. Cf. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. II, 2e édit., p. 304-305.

16. RURICIUS, *Epist.*, liv. II, ch. 32 (*Patr. lat.*, t. LVIII, col. 108-109). L'évêque de Limoges rappelle seulement ici sa présence à Bordeaux pendant que Césaire y était lui-même.

Alaric. Ce qui est sûr c'est que le revirement du roi fut si prononcé que non seulement l'évêque fut invité à regagner son diocèse et autorisé à y réunir un grand concile[17], mais encore que son accusateur fut condamné à la lapidation, châtiment légal des calomniateurs et qu'il fallut toute la force de son intercession pour arracher au supplice le malheureux notaire[18].

Le siège d'Arles par les Burgondes et les Francs. — Césaire ne jouit pas longtemps de la faveur d'Alaric, retrouvée d'une manière si inattendue et si complète. Dès l'année 507 en effet, l'armée wisigothique fut taillée en pièces par les Francs, sur le champ de bataille de Vouillé et son chef frappé à mort de la main même de Clovis. L'empire, fondé sur cette armée et sur le respect qu'elle inspirait, disparut avec elle : toute l'Aquitaine passa entre les mains de Clovis, tandis que les Burgondes, après avoir franchi la Durance, puis le Rhône, envahissaient la Septimanie. Les Wisigoths n'auraient rien conservé de leurs possessions en deçà des Pyrénées, si les troupes ostrogothiques, commandées par Théodoric, n'étaient pas venues à la rescousse. Lorsque celles-ci arrivèrent en Provence, la ville d'Arles était assiégée par une armée coalisée de Francs et de Burgondes; et bien loin d'accueillir les envahisseurs, elle se défendait contre leurs attaques avec la dernière énergie. Cette résistance permit aux Ostrogoths de délivrer à temps la vaillante cité et d'infliger à leurs ennemis des pertes considérables : après leur victoire, des foules immenses de prisonniers encombrèrent les basiliques sacrées et même la maison de l'évêque[19].

Le siège de sa ville épiscopale eut pour Césaire de graves conséquences. Il occasionna d'abord la ruine du monastère que l'évêque était en train de construire pour sa sœur et pour les religieuses dont elle était la supérieure. Les travaux de ce couvent, situé dans les faubourgs, étaient déjà très avancés, leur destruction totale causa un grand chagrin en même temps qu'une perte fort appréciable à Césaire. Si pénible qu'elle pût être, cette épreuve sembla peu de chose à côté des

17. Le concile d'Agde qui groupa en 506 tous les évêques du royaume wisigothique ou leurs représentants, au nombre de trente-quatre, appartenant à dix provinces ecclésiastiques, sous la présidence de saint Césaire, ne put se tenir qu'avec la permission d'Alaric, sinon à son instigation. Sa réunion fut décidée pendant que Césaire était encore à Bordeaux. Cf. RURICIUS, *Epist. cit.* Naturellement la *Vita Caesarii* n'en parle pas plus que des autres conciles réunis par saint Césaire.

18. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. II, § 18 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col 1009 C).

19. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. III, § 23 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1012 B).

tribulations que lui valurent une fois de plus les soupçons et les haines de quelques-uns. Au moment où les assiégeants paraissaient près de l'emporter, un jeune clerc, qui était parent de l'évêque, craignant ce qui pourrait lui arriver dans une prise d'assaut, prit les devants et passa lui-même dans le camp des coalisés. Il n'en fallut pas davantage pour que l'évêque fût accusé de vouloir livrer la ville aux ennemis; le transfuge passa pour son émissaire. Sur ce premier bruit, qu'ils ne prirent pas la peine d'approfondir, les Goths envahirent la maison épiscopale, se saisirent de la personne de l'évêque et après l'avoir fait monter de force sur une embarcation, ils s'apprêtaient à le transporter par la voie du Rhône dans la forteresse d'Ugernum[20] et peut-être à se défaire de lui dans le trajet. Mais heureusement pour lui, l'ennemi tenait les rives du fleuve bloquées; force fut pour ceux qui l'escortaient de le ramener dans sa maison où ils le tinrent gardé quelque temps[21].

Captivité de Césaire. — Rien n'est plus significatif que cet incident. Déjà une première fois, nous le savons, Césaire avait été accusé de « burgondiser » et avait été pour cela expédié en exil. Dans des circonstances critiques, la justification qu'il avait obtenue d'Alaric restait insuffisante à le préserver contre de nouvelles attaques. Ses origines, ses relations ne cessaient pas de plaider contre son loyalisme et, la fièvre obsidionale aidant, beaucoup pouvaient croire à sa culpabilité. L'imprudence de son jeune parent fit le reste : le *Vita Caesarii* s'efforce de l'excuser; elle rejette sa fuite sur la crainte de la captivité, sur la légèreté de son âge, et surtout sur la malice du diable qui ne cessait de machiner des embûches contre le serviteur de Dieu[22]. Les faits montrent à eux seuls la difficulté d'une situation comme celle de saint Césaire, obligé par devoir de se faire tout à tous et exposé de tous côtés à des défiances ou à des trahisons[23].

20. La situation d'Ugernum n'est pas fixée avec certitude. Pour quelques-uns, cette forteresse, située entre Nîmes et Tarascon aurait été édifiée à l'endroit où se trouve aujourd'hui Beaucaire. D'autres la placent dans une île du Rhône, connue sous le nom de La Vergne.

21. A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, p. 93-94.

22. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. VII, § 21 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1011 A).

23. Clovis, selon la tradition rapportée par saint Grégoire de Tours, avait donné à la campagne contre les Wisigoths l'allure d'une véritable croisade. « Il m'est grandement pénible, aurait-il dit, que ces Ariens occupent une partie des Gaules. Marchons avec l'aide de Dieu et, après les avoir vaincus, faisons passer le pays sous notre autorité. » Sa victoire ne fut pourtant pas accueillie avec enthousiasme par tous les évêques. A Arles, l'invasion des Francs a surtout laissé le souvenir des ruines

Pour compliquer les choses, les Juifs se firent en la circonstance les complices des Goths contre l'évêque. Ils étaient nombreux et puissants à Arles; mais si saint Césaire avait souvent l'occasion de parler d'eux dans ses sermons, il ne le faisait jamais qu'en termes modérés : l'épithète qu'il leur applique habituellement témoigne de la pitié qu'il éprouve pour leur aveuglement : il les appelle malheureux, *infelices*[24]; il les louait même de faire quelquefois l'aumône[25] et surtout de respecter le sabbat au point de pouvoir être donnés en modèle aux chrétiens qui n'observaient pas le repos du dimanche[26]. Sa modération ne les empêchait pas d'ailleurs de persécuter l'Église[27] : il le vit bien dans les circonstances tragiques que nous sommes en train de rappeler, car ils prirent une part active aux émeutes excitées contre lui[28], d'autant plus intéressés à le faire passer pour un traître qu'ils étaient eux-mêmes en train de livrer la ville aux assiégeants. Un des leurs, en effet, profitant d'une nuit particulièrement obscure, trouva le moyen de lancer du côté des ennemis un billet où il s'offrait à les introduire dans la place par un endroit du mur où ses coreligionnaires étaient de garde, à condition que lui et les siens seraient épargnés lors du pillage de la ville. Ce billet ne parvint heureusement pas à destination. Découvert par les Goths à l'occasion d'une sortie, il permit de discerner toute la machination. Saint Césaire fut le premier à bénéficier de l'aventure. Il fut délivré de sa captivité et les Juifs payèrent justement le prix de leur fourberie et de leur trahison.

qu'elle a accumulées et saint Césaire en a retracé avec émotion le tableau : « Que sont devenues, dit-il dans un de ses sermons, tant de cités d'entre les plus illustres ?... Nos yeux ont été importunés par la vue des calamités d'un siège cruel, et ils sont affligés maintenant par celle d'une mortalité telle que, de tous ceux qui restaient, il y en a à peine assez pour donner la sépulture à ceux qui meurent... Que si nous passons à la considération des maux de la captivité qui ont décimé des provinces entières, n'avons-nous pas vu les matrones forcées de partir, les seins qui étaient près d'enfanter déchirés, les femmes qui nourrissaient séparées de leurs nourrissons qu'on arrachait de leurs mains et qu'on jetait sur les routes, sans leur permettre de garder avec elles ceux qui étaient vivants, ni d'ensevelir ceux qui mouraient ?... De dures corvées étaient imposées par les barbares, sans aucune considération d'humanité à des femmes délicates et de sang noble. » *Sermo*, LXX, § 2; édit. G. Morin, *S. Caesarii Arelatensis opera*, t. I (Maredsous, 1936), p. 284.

24. Cf. *Sermones*, passim; édit. Morin, p. 64, 16; 295, 34; 326, 7; 351, 7; 405, 20, 25; 497, 11; 503, 30; 539, 24; 664, 2; 748, 37.

25. Césaire, *Sermo* I, § 8; édit. Morin, p. 8, 11.

26. Césaire, *Sermo* XIII, § 3; édit. Morin, p. 64, 16-19; *Sermo* LXXIII, § 4; p. 295, 32-36.

27. Césaire, *Sermo* CLXIII, § 3, p. 634, 27.

28. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. III, § 21 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1011 A-B).

Le rachat des captifs. — La victoire des Goths amena à Arles une foule de prisonniers, qui, pendant un temps, furent entassés jusque dans les basiliques et dans la demeure épiscopale elle-même. La charité de l'évêque s'éleva à la hauteur des événements. Sans se soucier de la nationalité des captifs ni de leur religion, elle s'ingénia à se faire toute à tous et à distribuer à chacun ce qui lui était nécessaire, voire à multiplier les rachats dans la mesure du possible. Césaire déclarait en effet qu'il était préférable de procurer aux païens mêmes la liberté de retourner dans leur pays d'origine, là où ils ne seraient entourés que d'influences catholiques, plutôt que de les laisser exposés, s'ils devenaient esclaves des Goths ou des Juifs, à embrasser la religion de leurs maîtres ariens. Cet argument s'appliquait surtout aux Francs dont un grand nombre n'avaient pas suivi Clovis dans sa conversion. A l'égard des catholiques, il va sans dire que le dévouement de l'homme de Dieu se faisait plus pitoyable encore, surtout lorsqu'il s'agissait non pas de soldats, mais de vieillards, de femmes, d'enfants, enlevés dans des razzias et exposés à toutes les souffrances d'une dure servitude.

Il fallut de longues années à Césaire pour achever l'œuvre de miséricorde qu'il avait ainsi entreprise et qu'il étendit peu à peu au delà des limites de son diocèse. Ses biographes nous rapportent qu'il alla personnellement jusqu'à Carcassonne pour s'occuper du rachat des prisonniers qui y étaient retenus et qu'à plusieurs reprises il envoya en divers lieux des abbés, des diacres et des clercs en vue de la même œuvre de miséricorde[29]. Ils disent aussi les frais qu'entraîna avec elle une générosité qui dépensait sans compter et qui, à maintes reprises, fut visiblement bénie de Dieu par des miracles. Les autorités finirent par s'intéresser aux initiatives de l'évêque et par les seconder de leur mieux. C'est ainsi qu'on vit un jour arriver à Arles, d'une manière providentielle, car toutes les provisions étaient épuisées, trois bateaux chargés de blé que les rois burgondes, Gondebaud et Sigismond, adressaient à l'évêque d'Arles[30].

Ce don princier, dans l'intention des souverains, n'était pas

29. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. IV, § 32 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1017 A-F).

30. *Vita Caesarii*, liv. II, ch. I, § 3 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1028 C). La date de cet envoi n'est pas indiquée; mais elle doit être bien postérieure à la guerre. Aussi longtemps que le calme n'était pas rétabli, ce qui n'arriva pas tout de suite après la délivrance d'Arles et que les relations normales n'étaient pas reprises entre Burgondes et Goths, on ne voit pas comment Gondebaud et Sigismond auraient pu expédier à Arles un chargement de blé.

autre chose qu'un témoignage de reconnaissance pour la libéralité dont Césaire avait fait preuve à l'égard de leurs sujets. Mais il pouvait être interprété par les Goths comme une marque de la confiance qu'inspirait l'évêque à leurs ennemis de la veille et des sentiments que lui-même éprouvait toujours envers ses compatriotes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que très peu de jours après avoir consacré le nouveau monastère de femmes destiné à remplacer celui dont la guerre avait consomme la ruine (26 août 513)[31], l'évêque d'Arles reçut brusquement l'ordre de partir pour Ravenne sous bonne garde, afin d'y répondre devant Théodoric d'une accusation portée contre lui[32].

Césaire mandé à Ravenne. — Les biographes de saint Césaire, suivant leur habitude, font retomber sur le diable la responsabilité de cette nouvelle épreuve. Nous préférerions en connaître le motif exact. Mais cette fois encore, nous ne pouvons guère douté que le lovalisme de l'évêque ait été mis en cause et qu'on l'ait soupçonné de pactiser avec les Burgondes. Il fallait assurément que l'accusation fût grave pour qu'elle comportât l'arrestation et l'envoi à la cour royale d'un homme de l'âge et de l'autorité morale de Césaire. Après la conquête, Théodoric n'avait pas eu de plus grand désir que celui de gagner le cœur de ses nouveaux sujets en les traitant en Romains : « Réjouissez-vous, leur écrivait-il, de ce que vous êtes de nouveau replacés dans la tradition romaine, vous qui gémissiez depuis si longtemps d'en être séparés[33]. » Et il ajoutait, comme s'il craignait que l'influence de la barbarie eût déteint sur eux : « Rentrés en possession de votre antique liberté, revêtez des mœurs dignes de la toge; dépouillez-vous de la barbarie; rejetez loin de vos âmes l'inhumanité; il ne vous convient pas, sous l'équité de notre loi, d'avoir les mœurs des étrangers[34]. » A Gemellus qu'il avait chargé de remplir à Arles les fonctions de vicaire, il donnait des conseils semblables : « Que la province fatiguée reconnaisse en toi un magistrat envoyé par un monarque romain... qu'elle n'éprouve rien de semblable à ce qui l'affligeait du temps

31. La dédicace du nouveau monastère eut sûrement lieu le 26 août, trente ans avant la mort de saint Césaire. Les historiens restent divisés sur l'année où l'événement eut lieu : 512 ou 513. L'exil de l'évêque est mis par ses biographes en relations très étroites avec cette dédicace, la jalousie du diable ayant été précisément excitée par l'achèvement et la consécration du couvent.

32. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. III, § 26 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1014 A).

33. Cassiodore, *Variae*, liv. III, *Epist.* 17.

34. Cassiodore, *Variae*, liv. III, *Epist.* 17.

qu'elle regrettait Rome[35]. » Un roi qui donnait à ses représentants de telles instructions et n'avait d'autre désir que de rendre à ses sujets la vie romaine, ne devait pas être disposé à accueillir à la légère des dénonciations : si Césaire fut déféré à son tribunal, c'était que le cas était sérieux et digne de retenir son intérêt.

Nous ignorons comment l'affaire fut conduite dans le détail, car la *Vita Caesarii* embellit l'histoire et ne donne que la conclusion du procès. A l'en croire, dès que Césaire se présenta à l'audience royale, Théodoric se leva et se découvrit pour l'accueillir; il alla même à sa rencontre et l'interrogea avec la plus grande amabilité sur les fatigues de son long voyage, sur ses Goths, sur les Arlésiens. Après le départ de son visiteur, il exprima son mécontentement de ce qu'on fît faire inutilement un si long voyage à un aussi saint personnage; et pour mieux manifester ses sentiments, il fit donner à Césaire un plat d'argent massif et trois cents sous d'or[36]. Les choses durent être plus compliquées que cela dans la réalité. Une lettre d'Ennodius de Pavie nous apprend qu'il s'était intéressé à ce procès, qu'il n'a pas été surpris de son heureuse issue et même qu'il l'avait prévue[37]. Il est pour le moins très vraisemblable que de puissantes influences s'exercèrent auprès de Théodoric en faveur de l'évêque d'Arles et que l'on fit valoir la générosité avec laquelle il n'avait pas cessé de s'ocuper de tous les misérables, Goths aussi bien que Burgondes ou Gallo-Romains. Que si sa charité avait surtout trouvé à se dépenser en faveur des Burgondes, c'est parce que la guerre avait fait parmi eux de plus nombreuses victimes et qu'il était plus urgent de venir à leur secours. En Italie même, de malheureux captifs attendaient encore leur délivrance, et parmi eux les habitants de la ville d'Orange, qui appartenaient au ressort métropolitain de Césaire : ces derniers n'étaient-ils pas le vivant témoignage d'une misère à secourir ?

En toute hypothèse, l'accusation portée contre l'évêque d'Arles s'effondra dès ses premières entrevues avec le roi, qui le renvoya comblé de présents. Césaire n'attendit pas son retour en Gaule pour faire bon usage des cadeaux royaux. Grâce à eux, il put racheter la population d'Orange[38] et bien d'autres

35. Cassiodore, *Variæ*, liv. III, *Epist.* 16.
36. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. III (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1014 A-B).
37. Ennodius, *Epist.*, liv. IX, n° XXXIII.
38. *Vita Caesarii*, liv. I, ch. III, § 27 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1015 B) : « Interea omnes captivos ultra Durentiam, maximeque Araucisi oppidi,

prisonniers. Sa biographie rappelle avec force détails la popularité qu'il se fit à Ravenne en prenant soin des pauvres et l'émulation généreuse qui s'empara de la noblesse italienne à la vue de ses exemples.

Ministère à Arles. — Revenu à Arles, après être allé jusqu'à Rome où il obtint du pape Symmaque la confirmation des privilèges accordés naguère par Zosime au siège arlésien, Césaire n'eut plus de difficultés avec le pouvoir wisigothique au cours des années qui suivirent. D'une part, le gouvernement de Théodoric, une fois solidement affermi, s'attacha à gagner la confiance de ses nouveaux sujets, en se faisant représenter chez eux par des fonctionnaires d'origine gallo-romaine, c'est-à-dire arlésienne et en rétablissant à Arles la dignité de préfet du prétoire en faveur de Libère. D'autre part, Césaire lui-même évita avec soin tout ce qui pouvait ressembler à des provocations de sa part et jusque dans l'exercice de son ministère, il s'attacha à ne rien dire, à ne rien faire qui pût blesser la susceptibilité des Wisigoths ariens.

Élevé à ces hautes fonctions vers 514, c'est-à-dire bien peu de temps après le retour de saint Césaire à Arles, Libère « avait le caractère à la hauteur de sa charge. Théodoric ne pouvait donner à ses sujets gaulois une plus grande marque de sa sollicitude qu'en les plaçant sous la tutelle de cet homme, qui avait géré plusieurs emplois supérieurs puis la préfecture du prétoire d'Italie avec un rare mérite (494-499). Une première fois appelé aux affaires par Odoacre après lequel il avait voulu vivre retiré de la politique, puis ramené par les instances de Théodoric, il avait présidé au fameux partage des terres entre les Wisigoths et les Italiens, inspiré l'édit de Théodoric, et contribué au même titre que Cassiodore, Symmaque et Boëce à l'éclat de ce grand règne... Joignant la religion et la piété à toutes les qualités d'un bon administrateur, il se montra, dans sa nouvelle préfecture, aussi dévoué à l'intérêt des églises qu'à celui des cités, étendit leurs immunités, contribua à la construction de plusieurs basiliques et favorisa la réunion des conciles quand il ne les honora pas de sa présence. Les récits où les biographes de Césaire le mettent en scène nous peignent ses relations et celles de sa famille avec l'évêque d'Ar-

qui ex toto fuerat captivitati contraditus, cujus etiam partem Arelatum liberaverat redimendo, mox inventos in Italia redemit, ut potuit. » Il est inutile de rappeler que la ville d'Orange, tout en appartenant au ressort primatial d'Arles, dépendait pratiquement de Vienne et était soumise aux Burgondes. Elle le resta jusqu'en 523.

les sous les traits d'une touchante intimité[39]. La province aura le bonheur de le conserver jusqu'en 533[40]. »

On comprend assez que, soutenu par l'amitié du préfet, l'évêque d'Arles n'ait plus eu à redouter de nouvelles traverses. Il faut ajouter que lui-même travailla de son mieux à les prévenir. Tandis que son collègue de Vienne, saint Avit, s'efforçait de gagner les Burgondes ariens à la foi catholique, il se contenta de veiller sur son troupeau sans faire de prosélytisme auprès des Goths. Le caractère des deux peuples explique cette différende d'attitude. Le prosélytisme exercé par le clergé gallo-romain chez les Burgondes, loin de les effaroucher, leur paraissait au contraire la preuve d'un véritable zèle pour leur nation. Peut-être, au début du Ve siècle, leur nation avait-elle commencé par embrasser la foi catholique et si, sans beaucoup tarder, elle s'était convertie à l'arianisme, l'influence des Wisigoths ne fut pas étrangère à ce changement, qui resta assez superficiel[41]. Tout autres étaient les Goths, pour qui l'arianisme était devenu en quelque manière un symbole de leur nationalité[42]. On les avait vus persécuter l'Église pendant de longues années après leur établissement dans les Gaules. La tolérance dont ils faisaient preuve ne devait pas faire illusion sur leurs véritables sentiments. Aussi lorsque Césaire eut l'occasion de parler des Ariens dans ses sermons, ce qui arrive assez rarement, il le fit avec une modération et une discrétion qu'explique à elle seule la nécessité où il était de ne pas froisser les maîtres du pays.

Ajoutons que les circonstances favorisèrent de leur côté l'établissement de rapports plus cordiaux entre Césaire et les Ostrogoths. En 523, en effet, ceux-ci étendirent leur pouvoir sur un certain nombre de cités burgondes, placées au nord de la Durance[43]. Ce faisant, ils permirent du même coup à l'évê-

39. *Vita Caesarii*, liv. II, ch. I, § 9-12 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1028 c-1031 B).

40. A. MALNORY, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, p. 130-131.

41. Le seul témoignage relatif au catholicisme des Burgondes, au temps où ils séjournaient sur les bords du Rhin est celui de PAUL OROSE, *Advers. pagan.*, liv. VII, ch. 32. Parmi les historiens, les uns comme H. VON SCHUBERT, *Die Anfänge des Christentums bei den Burgonden*, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberg. Akad. der Wissensch., Philol. histor. Klasse* (1911), p. 3, le rejettent, tandis que d'autres comme A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 93-94, et A. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon*, p. 139 152, l'acceptent. Cf. A.-M. JACQUIN, *Histoire de l'Église*, t. II, p. 314.

42. Sur les origines du christianisme chez les Goths, cf. J. ZEILLER, *les Origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain* (Paris, 1918).

43. Il est difficile de savoir au juste comment les Burgondes devinrent les maîtres de cette région. Suivant les uns, Théodoric aurait lié partie

que d'Arles d'exercer d'une manière efficace les pouvoirs que Symmaque lui avait naguère reconnus et qui, jusqu'alors, étaient restés lettre morte, la Durance marquant à la fois la limite des États burgonde et ostrogoth et celle des juridictions épiscopales d'Arles et de Vienne[44]. Immédiatement, Césaire convoqua ses nouveaux suffragants à un concile qui se tint à Arles en juin 524, pour la dédicace de la basilique de Sainte-Marie, et ceux-ci vinrent à l'assemblée sans aucune hésitation. Il en fut encore de même pour les conciles réunis les années suivantes, en 527 à Carpentras, en 529 à Orange et à Vaison, en 533 à Marseille. Les synodes de Carpentras, d'Orange et de Vaison se tinrent même à dessein dans des villes détachées de la métropole de Vienne : c'était pour l'évêque d'Arles un moyen d'affirmer dorénavant sa suprématie. On comprend sans peine qu'il ait été reconnaissant aux Ostrogoths de lui avoir permis par leurs conquêtes le plein exercice de ses droits traditionnels.

Arles sous la domination franque. — Saint Césaire cependant n'était pas destiné à finir ses jours sous la domination des Goths. L'empire de Théodoric ne survécut guère en effet à la mort de son fondateur et les Francs qui, en 534, avaient achevé la conquête de la Burgondie, entrèrent presque sans coup férir en Provence. Arles et sa région firent partie du lot de Childebert qui, en 538, vint y présider des jeux et y fit frapper des monnaies en son honneur. Nous ne connaissons pas directement les sentiments éprouvés par l'évêque lors de ce

avec les Francs contre les Burgondes et tandis que ceux-là pénétraient en Burgondie par le nord, les armées gothiques l'envahissaient par le sud : cf. A.-M. Jacquin, *Histoire de l'Église*, t. II, p. 324. Suivant les autres, Théodoric aurait fait occuper les cités au nord de la Durance afin de les protéger contre les Francs et pour venir en aide aux Burgondes. La campagne achevée, Sigismond les laissa bienveillamment aux Ostrogoths. Cf. A. Malnory, *Saint Césaire*, p. 131-132 ; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 135-136, parle d'une union imposée par les Ostrogoths comme paiement de l'aide qu'ils auraient apportée aux Burgondes. Cassiodore, *Variae*, liv. VIII, *Epist.* 10, fait allusion à ces événements en termes assez vagues.

44. En 517, saint Avit de Vienne, sans tenir aucun compte des droits revendiqués par Arles et des règlements arrêtés entre saint Césaire et le pape, avait écrit aux évêques de sa province pour les inviter au concile d'Épaone : « Il leur parle comme à des suffragants, sans avoir le moindre doute sur son autorité, ni introduire aucune distinction entre les anciens suffragants et les nouveaux. Il insiste beaucoup pour que personne ne manque à la réunion. En effet, personne ne manqua, depuis Viviers, Orange, Avignon, Apt, Sisteron Gap, Embrun, toute la nouvelle province de Vienne se trouva au complet. L'évêque d'Avignon resta, il est vrai, chez lui, mais il se fit représenter par un légat » (L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 135).

dernier changement de maître; mais il nous est permis de les conjecturer d'après ce qu'écrivent ses biographes et ceux-ci témoignent d'un enthousiasme débordant : « Tandis que cet évangéliste, écrivent-ils en parlant de leur héros, remplit envers et contre tous l'œuvre excellente et souveraine de la prédication, tandis qu'il accomplit son ministère sacré, la Providence de Dieu amène, sans aucune trahison de sa part ainsi que l'en accusaient les Ariens, mais à cause de la prière constante qu'il adressait à Dieu pour tous, le règne très catholique au nom du Christ du très glorieux Childebert, qui apporte la tranquillité et la paix dans la cité d'Arles : miséricordieux et puissant, bienveillant et austère, éclatant et humble, s'attachant par le respect les prêtres de Dieu au lieu de les frapper par la terreur; dans les Gaules, plus puissant que tous les autres; dans toutes les Églises, équitable et juste pour distribuer les privilèges ; dans la cité, gouvernant d'une manière vraiment humaine. L'homme de Dieu, réconforté et joyeux tout ensemble de l'avènement de ce règne, méprisa les menaces, les accusations multiples, les faux témoignages, les mensonges, les calomnies des Ariens. Il vit donc et se réjouit et il alla rejoindre ses pères dans une heureuse vieillesse, plein de jours, au nom du Christ[45]. »

Faut-il conclure de ces paroles que, lors de la conquête franque, le vieil évêque fut, une fois de plus, l'objet d'accusations de la part des Ariens et que ceux-ci lui reprochèrent d'avoir favorisé l'établissement du régime catholique dans sa ville épiscopale ? Nous n'osons pas le dire avec assurance et il est possible que les biographes de saint Césaire résument ici tous les événements passés. Depuis 513, assez d'années s'étaient écoulées pour que les relations entre l'évêque catholique et l'autorité civile, surtout représentée par un orthodoxe pieux et dévoué comme l'était le préfet Libère, fussent devenues franchement cordiales, sans aucune arrière-pensée de part et d'autre; Césaire pouvait même être reconnaissant aux Ostrogoths d'avoir permis par leurs victoires le rétablissement de la primatie d'Arles telle qu'elle avait fonctionné aux plus beaux jours de son histoire. Nous pouvons donc être assurés de son loyalisme personnel. Mais il n'y a rien d'invraisemblable, lorsqu'on songe à quel point sont tenaces les vieilles rancunes et les calomnies les moins fondées, à ce que les partisans les plus ardents du régime tombé et surtout les Ariens

45. *Vita Caesarii*, liv. II, ch. IV, § 31 (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1040 B-C).

aient fait grief à saint Césaire de son attitude à l'égard des nouveaux triomphateurs.

Comment, en effet, l'évêque ne se serait-il pas réjoui de voir enfin sa ville épiscopale au pouvoir d'un prince catholique dont au surplus la piété se manifestait de toutes manières, par sa générosité envers les pasteurs des âmes autant que par sa munificence pour les églises ? Nous constatons, en lisant son testament, que l'Église d'Arles possédait de grands biens, et il déclare que la miséricorde de Dieu lui a permis de l'enrichir de propriétés nombreuses, tant dans la ville même que dans les faubourgs et à la campagne et de lui valoir des immunités d'impôts[46] : Childebert n'est-il pas à l'origine d'un certain nombre tout au moins de ces libéralités et ne méritait-il pas de la reconnaissance pour tant de bienfaits ?

Conclusion. — Nous ne songeons pas à reprocher à Césaire une telle attitude. Bien au contraire, nous le félicitons d'avoir trouvé enfin, au terme d'une vie si pleine de péripéties et de traverses, le régime politique pleinement conforme à ses vœux et à ses désirs. Rien n'est plus émouvant, à bien des égards, que l'histoire de cet évêque né de parents gallo-romains en territoire burgonde, obligé de passer la plus grande partie de son existence sous le gouvernement de maîtres étrangers et ariens, terminant enfin sa carrière avec des souverains catholiques, pleins de respect pour la dignité épiscopale et pour les privilèges de l'Église. A plusieurs reprises, Césaire fut accusé de haute trahison : bien que fausses, ces accusations étaient spécieuses; et même lorsque leur fausseté eût été prouvée, il fallut beaucoup de patience, de sagesse, de charité surtout à l'évêque pour se concilier les sympathies des Ariens : encore ne saurions-nous pas affirmer qu'il y réussit complètement. Aujourd'hui que nous connaissons mieux les défauts des Francs, demeurés trop habituellement des Barbares sous leur apparence catholique, nous nous étonnons un peu de l'admiration éprouvée à leur endroit par saint Césaire et nous trouvons que celui-ci n'a pas pleinement rendu justice au gouvernement de Théodoric. Qu'importe notre jugement ? Tel que son histoire nous le révèle, saint Césaire d'Arles fut toujours dans sa conduite envers le pouvoir civil, un homme droit et loyal, et cela est assez.

Gustave BARDY.

46. *Testamentum B. Caesarii* (*Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1141 A-B).

LES ASPECTS POLITIQUES DE LA LIQUIDATION DU CONFLIT GALLICAN

(Juillet 1691-Septembre 1693)

Les deux lettres de soumission adressées au pape en septembre 1693, l'une par le roi de France, l'autre par certains évêques français, ont marqué incontestablement le point final du conflit aigu qui avait mis aux prises le gouvernement de Versailles et la cour de Rome depuis la réunion de l'assemblée extraordinaire du clergé où s'était affirmée, en 1682, la doctrine gallicane. Dans les termes où elle fut formulée, cette double soumission aurait paru invraisemblable au temps d'Innocent XI. Alexandre VIII ne l'avait pas obtenue. Son successeur Innocent XII devait avoir plus de succès.

Les négociations qui ont préparé ce succès ont déjà été l'objet d'un certain nombre d'études dont quelques-unes ont plus ou moins mis à profit les deux séries de sources les plus importantes : les archives parisiennes du Ministère des affaires étrangères et les archives romaines du Vatican[1]. Cependant, quels que fussent leurs auteurs, ces études ont toutes jusqu'ici présenté un trait commun : c'est l'histoire

1. Rappelons pour mémoire les travaux de Ch. Gérin et d'Ed. Michaud. Les archives du Ministère des affaires étrangères, *Correspondance politique*, série *Rome*, fournissent au chercheur les lettres adressées par le cardinal de Forbin Janson à la cour de France ainsi que les minutes et les copies au net des lettres du roi et de Colbert de Croissy. Les articles publiés par le marquis de Forbin dans la *Revue d'histoire diplomatique* (1922, 1924 et 1937) sont loin d'en avoir épuisé l'intérêt. Les sources qui se trouvent dans les archives romaines ont été recensées dans un opuscule substantiel : Marc Dubruel, *En plein conflit* (Paris, 1927). Mais il ne semble pas jusqu'ici qu'on en ait tiré tout le parti possible. Le travail de Maria d'Angelo, *Luigi XIV e la Santa Sede* (Roma, 1914) cite quelques lettres de la nonciature à Paris. Duffo, *Le cardinal de Forbin Janson. Ses négociations diplomatiques à Rome au sujet de l'assemblée du clergé de France en 1682* (Paris, 1932) s'est contenté de résumer et de publier en annexe le mémoire conservé au département des mss. de la B. N. (Nouv. acq. franç. 21.111), dont un autre exemplaire se retrouve aux Archives des Affaires étrangères, Mémoires et documents, Rome 34.

ecclésiastique qui a retenu l'attention. Sans vouloir prendre le contre-pied de ce point de vue, ce qui ne pourrait conduire qu'à de graves erreurs de jugement, nous voudrions replacer ces négociations dans le cadre de l'histoire générale, militaire et diplomatique autant que religieuse et, supposant connu ce dernier aspect, noter quelques faits de nature à éclairer les autres.

*
**

A l'avènement du nouveau pape, en juillet 1691, les bases d'un accord existaient déjà. On sait que Rome avait refusé l'institution canonique aux évêques nommés par le roi depuis 1682 qui avaient assisté à la fameuse assemblée. Le pape accorderait cette institution à deux conditions. La première était le désaveu par les évêques postulants de ce qui s'était fait en 1682. La seconde était l'annulation par le roi des effets de son édit du 22 mars de la même année, édit qui avait prescrit l'enseignement de la Déclaration du clergé et qui, par diverses mesures, avait prétendu contraindre tous les théologiens français à y adhérer. De là l'idée des deux lettres qu'on devait adresser au pape, lettres pour lesquelles des projets avaient déjà été élaborés.

C'était donc sur les textes de ces deux lettres que tout l'effort des pourparlers allait porter. Du côté pontifical, la moindre modification pouvait avoir une importance capitale, car une question de doctrine se trouvait en cause. Or il semble bien qu'on fût disposé à sacrifier tout le reste au maintien d'une stricte orthodoxie doctrinale[2]. A cet égard, nul doute que les deux lettres n'aient eu une égale importance[3]. A vrai dire, elles étaient inséparables, chacune d'elles complétant l'autre. En fait, on devait discuter beaucoup plus longuement le texte de la lettre des évêques que celui de la lettre du roi. C'était d'ailleurs logique. L'édit du 22 mars

2. La thèse de Maria d'Angelo (*op. cit.*) nous paraît inadmissible, qui voit dans l'accommodement de 1693 un succès du roi de France, parce que celui-ci avait obtenu l'ajournement du règlement de l'affaire de la régale. Cependant le même auteur reconnaît, en conclusion, que Rome pouvait s'estimer satisfaite d'avoir obtenu un accommodement « permettendo soltanto l'estensione della regalia, che non la colpiva nelle sue dottrine essenziali ».

3. Ch. Gérin, *Louis XIV et sa rétraction de l'édit de 1682* (dans la *Revue des Questions historiques*, t. IX) semble admettre que seule la lettre du roi importait. Toute l'histoire des négociations contredit cette appréciation qui repose sur une interprétation abusive d'un propos d'Alexandre VIII rapporté dans les Mémoires du marquis de Coulanges.

1682 s'était référé à la Déclaration dont les membres de l'assemblée étaient théoriquement seuls responsables. Seuls ils pouvaient éclaircir ou désavouer ce qu'ils avaient délibéré.

De son côté, le gouvernement du roi ne pouvait certes rester indifférent quand il s'agissait d'une question où son prestige entrait en jeu, mais il importe de remarquer que par rapport aux thèses publiées en 1682, il occupait la position de défendeur. Il devait se défendre d'ailleurs pied à pied, mot à mot, sur chaque expression de la lettre des évêques. Mais le fait est que, dans une large mesure, il finit par céder. Il y a donc lieu de se demander à quelles préoccupations ont répondu les abandons auxquels il a consenti.

Il faut résolument écarter l'idée d'un scrupule religieux. Le roi avait, sans doute, toujours été pieux à sa manière et il vivait de plus en plus entouré de gens d'une piété zélée dont certains pouvaient être qualifiés de dévots. Mais tout cela ne pouvait rien changer à ses rapports avec Rome. On peut trouver de ce fait une preuve décisive, parmi beaucoup d'autres, dans la lettre qu'il adressa au cardinal de Forbin Janson, le 16 septembre 1693. Il y exprimait son regret d'un changement auquel il avait été contraint de consentir dans le texte signé par lui et il ajoutait : « J'avais même estimé qu'il aurait été moins préjudiciable d'admettre la clause... qui était de faire cesser l'exécution de mon édit puisque cette espèce de suspension ne m'ôtait pas la faculté de le faire revivre... »[4]. L'arrière-pensée était très nette. On peut discuter, avec les contemporains, pour savoir quel caractère attribuer à la soumission de Louis XIV. On peut, en tout cas, assurer qu'elle ne s'accompagna d'aucune contrition.

Les vraies raisons que le roi et ses ministres pouvaient avoir de chercher un accommodement avec le pape étaient nombreuses, mais presque toutes exclusivement politiques. Elles peuvent d'ailleurs être classées schématiquement sous deux rubriques. Les unes étaient d'ordre très général, les autres intéressaient plus spécialement l'Italie.

On peut dire tout d'abord que d'une réconciliation avec le Saint Siège, on escomptait à Versailles un effet psychologique d'une portée très large : un effet d'apaisement ou, tout au moins, de détente. On avait le sentiment à la cour de France, durant ces années où se prolongeait la guerre de la Ligue d'Augsbourg, que la politique du roi avait dépassé une certaine mesure au delà de laquelle il était prudent de s'ar-

4. Arch. Aff. étr., Corr. polit., Rome 360, f° 377.

rêter. On ne pouvait pas ne pas percevoir quelques échos de ce que, faute d'une meilleure expression, on est bien obligé d'appeler l'opinion publique internationale. Le parti que la propagandè des ennemis tirait du conflit avec Rome n'était pas douteux. Il suffisait de lire les *Soupirs de la France esclave* pour s'en rendre compte. L'auteur de ce pamphlet anonyme posait la cour de Rome elle-même, à côté des calvinistes et des jansénistes, en victime des entreprises du roi de France, « qui a fait de si grands outrages au précédent pape, reconnu partout pour être le meilleur pontife qui ait occupé le Saint-Siège depuis plusieurs siècles ». Il mettait en garde Alexandre VIII contre un revirement qui, selon lui, ne pouvait être qu'une manœuvre hypocrite[5]. En tout cas, le soin qu'il prenait d'éclairer sur ce point ceux qui pourraient s'y laisser prendre, prouvait l'importance qu'on attachait, dans le camp des alliés, aux premiers symptômes d'un rapprochement avec la France.

Or, depuis 1690 et de plus en plus activement, la diplomatie française cherchait la paix. Dans une telle recherche, tout avait son poids et son importance, même les petits États, les neutres et surtout ceux des coalisés qui hésitaient à poursuivre la guerre. Ici un élément moral s'introduisait. Mais c'était moins pour rassurer les consciences catholiques, que pour signifier à tous, protestants compris, que la modération et la sagesse étaient désormais les normes de sa conduite, que le roi Très Chrétien consentait à manifester une docilité filiale envers le Saint-Père.

Il est bien certain, d'ailleurs, que cette détente psychologique paraissait également souhaitable pour calmer l'aigreur des esprits à l'intérieur du royaume. Ici encore, il faut se garder de voir une satisfaction donnée à un parti ultramontain. Bien plutôt nous approcherons de la vérité psychologique, assez difficile à formuler, si nous disons qu'il paraissait important de supprimer une occasion d'agitation et de trouble au sein d'une population déjà assez travaillée par divers ferments de mécontentement.

Sur un autre plan, la politique française pouvait-elle tirer un profit direct et tangible d'une entente avec Rome ? Théoriquement, le pape pouvait rendre au roi des services en nombre d'occasions importantes. Les agents français ne manquaient pas de le souligner et d'essayer de tirer parti de ces occasions. Pourtant une vue réaliste des choses devait amener à en rabattre. S'agissait-il de médiation en vue de la

5. *Les soupirs de la France esclave*, 12e mémoire daté du 15 juin 1690.

paix ? D'action sur les princes catholiques d'Allemagne ? En réalité, on savait depuis longtemps les limites au delà desquelles les interventions pontificales n'avaient guère d'efficacité et on ne se faisait guère d'illusions à Versailles à ce sujet. Forbin Janson avait vivement engagé le pape à protester contre la création d'un neuvième électorat en faveur du duc de Hanovre. Cependant le roi lui écrivait, le 5 février 1693, ces lignes désabusées : « Il suffit de savoir que le Pape a remis l'affaire du 9e électorat à une congrégation pour ne pas douter que le résultat ne soit tel que la cour de Vienne pouvait désirer[6]... »

Cela dit, il restait un domaine où l'action temporelle du pape n'était certainement pas négligeable, c'était l'Italie. Souverain d'un petit État, dont la puissance matérielle était très faible, il n'en était pas moins à même d'exercer une influence incontestable dans le concert des pays voisins. D'autre part, le Sacré Collège composé avant tout de prélats italiens, originaires de différentes régions, constituait un miroir imparfait, mais néanmoins très sensible, où se réflétait l'opinion de l'ensemble de la péninsule.

On remarquera que les années de conflit aigu avec le Saint-Siège avaient été aussi des années d'entreprises menaçantes de la France au delà des Alpes. En 1681, le roi avait mis la main sur Casal. En 1684, avait eu lieu le bombardement de Gênes. A la même époque, Venise, le pape et la maison d'Autriche se trouvaient unis devant le danger turc, cependant que Louis XIV demeurait l'allié du sultan.

Depuis lors, les choses avaient changé d'aspect. Le passage, en 1690, du duc de Savoie dans le camp des ennemis de la France, avait forcé le roi à maintenir en face de lui une grande armée. Les campagnes de Catinat avaient été victorieuses, mais elles s'étaient poursuivies au milieu de difficultés extrêmes, notamment de ravitaillement, qui l'avaient empêché de tirer parti de ses victoires.

En revanche, de l'autre côté des monts, un fait nouveau s'était produit : l'entrée en scène de l'empereur. A l'occasion de la guerre, les troupes de ce dernier étaient descendues en Italie du Nord. Elles y étaient mal supportées par les populations[7]. D'autre part la cour de Vienne manifestait des ambitions inquiétantes. Elle rappelait aux petits princes que

6. Arch. Aff. étr., corr. polit., Rome 359, f° 58.

7. Cf. le passage des Mémoires d'un bourgeois de Rivoli, cité par Carutti, *Storia di Vittorio Amedeo II*, 3e éd. (Turin, 1897), p. 179.

leurs possessions étaient originellement des fiefs impériaux[8]. On pouvait craindre sa mainmise sur Casal, en dépit des stipulations des traités conclus en 1690[9]. On pouvait craindre une surprise sur Mantoue[10]. Il y avait là autant que pour d'autres motifs un sérieux sujet d'inquiétude pour la République de Venise.

Or de plus en plus nettement, la politique de Louis XIV s'inspirait d'un plan qui, à la longue, devait s'avérer fort judicieux : détacher par une paix séparée le duc de Savoie de la coalition, puis faire admettre la neutralité de l'Italie, c'est-à-dire obtenir le retrait des troupes des coalisés. Au besoin la deuxième phase aurait pu précéder et décider de la première[11]. Sous réserve de son désir évident de ne pas se laisser entraîner dans un conflit violent, cette pacification de l'Italie concordait trop bien avec les sentiments intimes d'Innocent XII pour qu'il n'y apportât pas son concours diplomatique.

8. Sur ces prétentions, voir l'instruction donnée au comte de Rébenac en septembre 1691 (*Recueil des instructions aux ambassadeurs*, t. XIV, pp. 147 à 159). En février 1693, ce dernier affirmait qu'il fallait s'attendre à ce que l'empereur exigeât « de tous les princes d'Italie » qu'ils se conformassent « aux résolutions de la diète » et par conséquent qu'ils fissent la guerre au roi de France (Arch. Aff. étr., Corr. polit., Rome 362, f[os] 91 et 92).

9. Le traité conclu entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, le 3 juin 1690, stipulait dans son article 15 : « ... et en cas qu'on pût prendre Pignerol et Casal sur les Français, la première de ces deux villes sera remise à S. A. R. et l'autre appartiendra à S. M. catholique... » Par l'article 8 du traité conclu le lendemain, l'empereur avait donné une approbation en termes très généraux au texte précédent (Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, 2[e] partie, pp. 266 et 267).

10. Instruction au sieur Dupré envoyé à Mantoue (*Recueil des instr.*, t. XV, 2, p. 319).

11. Dès août 1691, on avait eu l'idée de remettre éventuellement Casal et Carmagnolle à la garde du pape, s'il obtenait de l'Empereur et des Espagnols qu'ils retirassent leurs troupes du Piémont, « Sa Majesté voulant bien aussi rappeler les siennes de cette principauté, en sorte que l'Italie puisse demeurer en pleine paix ». Le roi aurait fait les frais de l'entretien des garnisons. Mais le pape refusa de s'engager aussi ouvertement (*Recueil des instr.*, t. XV, 2, p. 311 et Arch. Aff. étr., Corr. polit., Rome 341, *passim*). On envisagea ensuite cette politique en fonction d'une intervention militaire à travers la Toscane et la Lombardie, intervention en vue de laquelle des conventions assurant le libre passage des troupes françaises furent signées en 1692 avec le duc de Parme, le duc de Mantoue, le duc de Modène et le grand duc de Toscane. Dès l'annonce du débarquement des Français, les princes italiens auraient supplié le pape d'intervenir pour que les troupes du roi et celles de l'empereur sortissent de l'Italie (*Rec. des instr.*, t. XIX, pp. 46, 47 et 49).

*
**

Il est toujours, en principe, difficile de se faire une idée juste de la personnalité d'un pontife. Les témoignages sont presque toujours empreints, les uns d'un respect aveugle, les autres d'un esprit de polémique passionné[12]. Le cardinal de Forbin Janson prétendait que le pape était « timoré au delà de ce qu'on peut imaginer »[13]. Après s'être flattés, un peu vite, d'exercer une influence sur lui, les Français se plaindront qu'il se montre influençable par d'autres et, par suite, irrésolu[14]. Mait tout cela résultait d'impressions vraisemblablement assez superficielles. En fait, Innocent XII, avec un tempérament assurément très différent de celui de ses prédécesseurs immédiats, a fait preuve d'une ténacité tout à fait comparable à la leur. Ce qui est incontestable, c'est qu'il avait soixante-dix-huit ans lors de son exaltation. Ce qui demeure vrai du contraste que les contemporains étaient tentés d'imaginer et sans doute d'exagérer lorsqu'ils établissaient une comparaison avec le caractère autoritaire et la combativité d'un Innocent XI, voire d'un Alexandre VIII, c'est qu'il appartenait au type des papes doux, prudents, pacifiques et scrupuleux.

Mais, et c'est là le point capital, il semble bien que cette physionomie morale toute en nuances ait provoqué une double méprise de la part des Français et de la part de la cour de Vienne.

Du côté français, on avait cru faire un coup de maître en obtenant du futur pape, au cours du conclave, des « engagements ». A vrai dire, celui qui n'était encore que le cardinal Pignatelli, s'était refusé à apposer sa propre signature sur un papier formulant des promesses préalables en contre partie de l'appui qui lui était offert. Mais il avait consenti à ce que le cardinal Altieri le fît pour lui, sous la forme d'une lettre indiquant ce que serait sa politique vis-à-vis de la France en cas de succès. D'autre part il avait accepté de

12. C'est sans doute à une troisième catégorie, celle des boutades humoristiques, qu'appartient le jugement exprimé, en juillet 1691, par le représentant du duc de Savoie à Rome Gubernatis : « ... les Français estiment détenir une assurance pour leur dessein en un homme décrépit non tant par l'âge que par la faiblesse de l'esprit, incapable de fortes résolutions... » (Arch. di Stato, Torino, Lettere Ministri Roma, m. 117, 12 luglio 1691, d'après Barberis, *Il contrasto tra la S. Sede e la Francia nelle relazione de Gubernatis (1686-1693)*, dans le *Boll. stor. bibl. subalpino*, t. XXXIII, p. 102).

13. Arch. aff. étr., Corr. polit., Rome 359, f° 108.

14. « ... le pape si faible et si changeant qu'il n'y a aucun lieu de se flatter de rien », *Ibid.*, f° 104.

souscrire, aussitôt après son exaltation, à un texte similaire dont la minute avait été rédigée en même temps que la lettre d'Altieri. Ces deux documents se trouvaient entre les mains des cardinaux français[15].

Une arme de ce genre est le plus souvent à double tranchant. Décidé à chercher un accommodement avec le roi, mais incapable de rien sacrifier d'une doctrine que la bulle *Inter multiplices* venait de réaffirmer avec éclat, Innocent XII, se faisait certainement un cas de conscience de sembler exécuter les clauses d'un marché dont la tiare aurait pu paraître avoir été l'objet. En fait deux ans et deux mois devaient s'écouler avant que l'accord fût effectivement réalisé sur un projet déjà élaboré auparavant. La déception des Français reposait sur un malentendu. Ayant partie liée avec le cardinal Altieri, possédant dans l'auditeur du pape[16] et dans son confesseur des alliés dévoués, ils se crurent maîtres de son esprit[17]. Ils durent néanmoins s'armer de patience et finir par accepter un texte qui ne différait pas foncièrement de celui auquel on aurait vraisemblablement abouti sous Alexandre VIII.

D'un autre côté, il n'est pas douteux que le pape subissait une forte pression des adversaires de Louis XIV. Ceux-ci invoquaient l'honneur de l'Église pour qu'il n'acceptât aucune soumission qui ne fût une rétractation explicite. Parmi les cardinaux, les tendances intransigeantes étaient représentées par un groupe assez nombreux dans lequel il y aurait lieu de distinguer ceux qu'animait surtout le zèle théologique

15. Corr. polit. Rome 339, 340 et 341. Cette affaire a été bien résumée par le marquis de Forbin (*Revue d'histoire diplomatique*, 1924, p. 197).

16. « Mgr Ansaldo Ansaldi était un avocat florentin que le cardinal Pignatelli avait employé et dont il fit son auditeur quand il devint le pape Innocent XII » (Dubruel, *op. cit.*, p. 97). Sa nomination fut considérée comme un succès par les cardinaux français. Toute la correspondance de Forbin Janson est pleine de confidences échangées avec ce personnage.

17. Le dernier jour de février 1693, Forbin Janson fut reçu en audience par le pape auquel son confesseur avait rappelé le matin les « engagements » pris vis-à-vis du roi. Le Saint-Père parut au cardinal « agité de quelque trouble ». Il évoqua spontanément « ce qui s'était passé... dans le conclave et après ». Forbin Janson prétend à cette occasion lui avoir fait entendre des paroles qui le firent « rentrer dans lui-même ». (Corr. polit., Rome 359, f° 190). Mais, en fait, le résultat pratique fut nul, sinon négatif. Aussi Forbin Janson revint-il à la charge. Après avoir fait intervenir à nouveau le cardinal Altieri et le confesseur, le représentant du roi en vint, fin avril, à une véritable mise en demeure. Cependant, ce jour-là, Innocent XII ne se départit pas de la « raideur » qui avait marqué l'entretien dès le début et se contenta de déclarer, en conclusion « qu'il y songerait et qu'il verrait » (*ibid*, f°s 326 et 327).

et ceux qui suivaient surtout les inspirations de la maison d'Autriche.

Mais l'empereur ne sut pas se contenter de ces moyens d'action pour ainsi dire indirects. Ses représentants se livrèrent à des manœuvres d'intimidation. Les Allemands, nous allons le voir, se montrèrent à l'occasion d'une singulière brutalité. Ici encore, il y a lieu de penser que l'effet fut très différent de celui qu'on attendait. Le 20 janvier 1693, le cardinal de Janson écrivait : « Il nous paraît que le pape a toujours quelque appréhension des Allemands qui sont en Italie. Il m'a dit que son nonce lui écrit de Vienne que l'Empereur avait déclaré aux ministres des ducs de Mantoue, Parme et Modène, qu'il prétendait que ces princes payassent pour les contributions les sommes d'argent que ses commissaires leur avaient demandées outre les quartiers d'hiver qu'ils donnent à ses troupes et il me semble avoir aperçu quelque marque de crainte parmi les plaintes qu'il faisait d'un procédé si violent... Le pape a ensuite parlé sur le sujet de Mr le duc de Savoie[18]. » Partant de l'idée préconçue que le pape était timoré, Forbin Janson a traduit à sa manière le souvenir que lui avait laissé cette conversation. Ce qu'il faut surtout en retenir, c'est la place que tenaient les affaires d'Italie dans la politique du Saint-Siège. Or, à y regarder de près, celui-ci avait déjà été assez loin dans la manifestation de son désir d'écarter les troupes étrangères de la péninsule et sa diplomatie, pour être discrète, n'en avait pas moins été active, justifiant dans une certaine mesure la mauvaise humeur des coalisés à son égard. Un an auparavant, le 18 janvier 1692, Guillaume d'Orange avouait déjà au pensionnaire Heinsius qu'il était « de plus en plus préoccupé » des démarches que le pape se proposait de faire pour arriver au rétablissement de la paix et « spécialement à l'égard de l'Italie »[19].

***

Dès 1691, du côté des alliés, on pensait, non d'ailleurs sans quelque apparence de raison, que, si la France cherchait la paix, c'était qu'elle en avait besoin. Aussi l'idée qu'il suffisait de tenir bon pour obtenir d'elle une véritable capitulation était-elle, dès cette époque, assez largement répandue.

18. Corr. polit., Rome 359, f° 69.
19. Cité par Domenico Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. III : *1663-1730* (Rome, 1879), p. 211.

Mais ceux-là même qui préconisaient cette politique de résistance aux avances françaises devaient bien reconnaître qu'elle ne pouvait porter de fruits avant un assez long temps. En 1691, la France apparaissait toujours comme un pays que la chance continuait à favoriser et qui n'était guère disposé à laisser rien entamer de son prestige. En octobre de cette année, le nonce Nicolini constatait que le gouvernement du roi ne semblait rien vouloir modifier à la teneur du projet présenté par lui sous le pontificat précédent et il ajoutait : « Quant à savoir si cette fermeté se manifeste en raison du fait que les affaires de cette couronne ont eu des débuts heureux et que jusqu'à cette heure elles n'ont pas changé de face ou bien en raison d'une résolution précise de ne se prêter à aucun changement, je ne saurais me résoudre à l'affirmer au moins présentement; mais je me risque pourtant à dire à Votre Éminence, sous réserve d'une information plus sûre, que du moins on n'en viendra jamais à une rétractation explicite de ce qui a été fait[20]. »

Mais, au cours de l'année 1692, il se produisit à cet égard une évolution très nette et de toute première importance. Sans que la fortune des armes eût cessé de favoriser ses généraux, le roi se trouvait désormais placé devant une situation critique. On entrait dans cette période de notre histoire qui a été caractérisée dans un raccourci justement célèbre : « On mourait de faim au son des *Te Deum*. » Or cette situation, déjà difficile à l'automne 1692, devait devenir tragique l'année suivante. A mesure qu'on approchait de l'époque de la récolte de 1693, récolte dont on pouvait prévoir au printemps qu'elle serait médiocre et dont on sut, en août, qu'elle était désastreuse, les préoccupations des Français augmentaient et les espoirs des coalisés se gonflaient davantage.

Pourtant, même dans ces circonstances, la diplomatie du roi tenait à garder bonne contenance. Tout en accélérant le rythme de ses démarches, elle essayait d'éviter qu'on pût y soupçonner la moindre hâte. Ce souci était assez vif pour qu'on crut bon, en février 1693, d'inviter le cardinal à espacer ses demandes d'audience auprès du pape[21]. Ce même souci qui retarda longtemps le dénouement, rendit plus sen-

20. Arch. Vat., Francia 181, « Cifre del Nunzio del 1° ottobre 1691 », d'après Maria d'Angelo, *op. cit.*, p. 32.

21. « Enfin vous voyez que les fréquentes audiences que vous avez eues du Pape ont plutôt reculé cette affaire qu'elles ne l'ont avancé... j'ai lieu de croire qu'un peu moins d'empressement de votre part augmentera le sien... » Lettre du roi au cardinal de Forbin Janson, 18 février 1693 (Corr. polit., Rome 359, f°s 119 et 120).

sible aux yeux des contemporains la brusquerie apparente de celui-ci.

En réalité, dès le 29 avril 1693, le roi avait autorisé son représentant à faire des concessions majeures[22]. Il lui avait, en particulier, laissé les mains libres pour céder sur le *si quid*. Au membre de phrase : *quidquid in iisdem comitiis circa ecclesiasticam potestatem et Pontificiam auctoritatem decretum censeri potuit*, les Français proposaient de substituer *si quid in comitiis... decretum censeri posset*. Ce *si quid* aurait laissé planer un doute sur la question de savoir si l'assemblée de 1682 avait en fait agi d'une manière contraire au respect dû au Saint-Siège. Tels les jansénistes jadis condamnés, les évêques français auraient accepté de désavouer des propositions hétérodoxes, mais en affirmant que le texte adopté naguère par eux ne les contenait pas. Cependant en remettant à son représentant la décision de savoir s'il fallait céder sur ce point capital, le gouvernement royal le laissait également libre de continuer la discussion. Or Forbin Janson n'avait pas renoncé à obtenir satisfaction.

***

Au moment même où, à Versailles, étaient rédigées ces instructions conciliantes, se produisait à Rome un incident caractéristique des mœurs de l'époque et de la manière dont certains diplomates concevaient alors les relations diplomatiques. Le 22 avril, un valet du secrétaire de l'ambassade impériale, revenant de la chasse avec un fusil et sans livrée, avait été arrêté par les sbires pontificaux pour port d'arme prohibé. Mené devant le juge, il avait été relâché, aussitôt son identité reconnue. L'ambassadeur de l'empereur n'en avait pas moins demandé réparation et comme cette réparation tardait trop à son gré, trois jours plus tard, il avait fait assommer quelques sbires. « Ils en trouvèrent quatre ou cinq dormant sur un banc... et d'abord les heyducs leur donnèrent quantité de coups avec leurs marteaux d'armes dont deux sbires ont été dangereusement blessés... » Mais l'ambassadeur avait fait pire, ajoutant la provocation à la violence : « Deux heures après cette action, il fit tenir ses heyducs sur sa porte devant laquelle le pape devait passer[23]. » Cette affaire où l'empereur prit une attitude intran-

22. Corr. polit., Rome 359, f° 278.
23. Récit détaillé dans la lettre de Forbin Janson du 2 juin (Corr. polit., Rome 360, f° 78).

sigeante, n'était pas sans analogie avec celle des « franchises » qui avait naguère mis aux prises une fois de plus Innocent XI et Louis XIV. Son développement pouvait mener loin.

Dans ces conditions, on comprend que Forbin Janson qui voyait la position de la France se renforcer de jour en jour, ait repris quelque espoir d'obtenir finalement les amendements dont il savait que son gouvernement ne ferait le sacrifice qu'à regret. Mais ses efforts demeurèrent à peu près vains. Les chicanes de termes risquaient de s'éterniser. La fin du printemps et le début de l'été s'écoulèrent ainsi sans amener de solution. Durant tout le mois de juillet, les lettres de la cour de France restèrent d'un ton très ferme : elles enjoignaient d'arrêter, s'il le fallait, toute négociation et de garder le « silence »[24].

On en était là lorsque parvint à Versailles le courrier du 14 juillet. Il contenait un projet qui, confronté avec les textes antérieurs proposés par la curie, présentait de sérieux avantages pour le roi[25]. Pourtant, en l'envoyant, le cardinal y avait joint un « Mémoire » où il exposait les difficultés qui s'y trouvaient encore. Il soulignait un certain nombre des points demeurés litigieux dont le plus grave était l'absence du *si quid*[26].

Le roi répondit le 6 août. La réponse faisait connaître qu'on était décidé à en finir. Quel que fût le résultat des ultimes démarches entreprises, il fallait acquiescer « sans aucun délai » au projet amendé ou non[27]. Forbin Janson obtint encore, en dernière heure, quelques concessions de détail, mais il n'obtint pas le *si quid*.

Nous n'avons pas à entrer dans une controverse rétrospective sur la question de savoir si le texte définitivement adopté constituait ou non une « rétractation »[28]. Mais il importe d'insister sur le soin que le gouvernement royal a mis à le

24. Corr. polit., Rome 360, f^os^ 98-169.
25. *Ibid.*, f° 186.
26. Corr. polit., Rome 360, f° 188.
27. *Ibid.*, f^os^ 191 et 192.
28. Le jugement le plus sensé sur cette question si controversée pourrait bien avoir été formulé par les Bénédictins auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (éd. 1783, t. I, p. 346) dans cette mention qu'avait déjà relevée Ch. Gérin : « L'année 1693 fut le terme du différent de la cour de Rome avec celle de France; les évêques nommés, qui avaient assisté à l'assemblée de 1682, obtinrent enfin des bulles après avoir écrit au pape une lettre de soumission qu'on traita de rétractation à Rome et qui en avait assez l'air par l'ambiguité des termes dont elle était composée. »

garder secret[29]. La circulaire confidentielle adressée à la mi-septembre par Colbert de Croissy aux archevêques d'Aix et de Tours et aux évêques de Castres, de Glandèves, de Poitiers, de Riez et de Saint-Omer se terminait ainsi : « Sa Majesté m'ordonne aussi de vous écrire qu'elle charge votre honneur et votre conscience de ne faire voir à personne cette lettre que vous devez écrire au pape[30]. »

*
**

Lorsque le roi prit sa décision au début d'août 1693, bien des raisons ont pu l'emporter. A tout prendre, elle était le résultat logique de la politique suivie déjà depuis plusieurs années vis-à-vis du Saint-Siège. Néanmoins, les circonstances du moment, à la date où elle fut prise, y ont certainement contribué. Parmi ces circonstances, il faut, sans aucun doute, faire la plus large part à la situation matérielle du royaume qui laissait place aux hypothèses les plus pessimistes pour les mois à venir. Mais si nous serrons le problème de plus près, c'est encore à l'Italie que nous sommes ramenés. Le 6 août, le roi répondait à la lettre de Rome datée du 14 juillet. Il n'avait pas encore reçu celle que lui adressa Forbin Janson le 21. Pourtant, dans cette dernière, on ne peut pas ne pas relever le passage suivant : « ... Nous avons appris dans un grand secret par l'auditeur du pape que les Gênois ont fait assurer Sa Sainteté qu'ils avaient six mille hommes prêts pour son service en cas que l'Empereur voulût faire entrer des troupes en quartier d'hiver dans le Boulonnais et le Ferrarais comme ses ministres l'en ont menacé, que les Vénitiens l'animent à tenir ferme contre toutes ces violences..., que Sa Sainteté fait donner des ordres secrets pour tenir en état toutes les milices du Boulonnais et du Ferrarais... et que le pape lui avait dit aussi qu'il espérait que V. M. lui fournira de bons officiers et propres à les conduire[31]. » Ces informations qui, répétons-le, n'étaient pas encore parvenues à Versailles le 6 août[32], comportaient une assez forte dose d'exagération. L'attitude des Vénitiens, en particulier, était sensiblement différente de ce que l'auditeur

29. Ch. Gérin (*Revue des Questions historiques*, t. IX, p. 233) a bien montré le secret dont demeura entouré pendant longtemps le texte de la lettre du roi. Mais le même secret entoura la lettre des évêques.
30. Arch. Aff. étr., Corr. polit., Rome 360, f° 385.
31. Corr. polit., Rome 360, f° 201.
32. Cette lettre datée du 21 juillet fut reçue le 10 août.

du pape la croyait ou affectait de la croire[33]. Cependant, pour tendancieux que fût ce propos, il traduisait un état réel de tension des rapports entre Vienne et Rome. Or cet état de tension le gouvernement royal n'avait pas besoin d'avoir reçu la lettre du 21 juillet pour en avoir perçu les symptômes. Il semblait offrir une occasion inespérée de réaliser en Italie le renversement de situation que cherchait la politique française.

Il est vrai que les espoirs conçus à ce moment furent vite déçus. La guerre entre le pape et l'empereur ne devait pas avoir lieu. Et pourtant, à la longue, la liquidation du conflit gallican ne pouvait pas ne pas avoir une heureuse influence sur les affaires de la France. Cette liquidation doit compter parmi les éléments qui ont créé un climat favorable aux négociations avec la Savoie. Lorsqu'en 1696 fut signé le traité de Turin, le pape en apprenant la nouvelle pleura de joie[34]. Quelques mois plus tard, à Vigevano, l'acte de neutralisation de l'Italie couronnait le succès de cette politique et décidait Guillaume d'Orange à accepter la paix[35].

Jean MEUVRET,
agrégé de l'Université.

33. Fin juin, le nonce à Venise insistait auprès des « Sages » pour les décider à prendre une part plus active à la campagne diplomatique par le Saint-Siège en faveur de la « paix d'Italie », mais il n'obtenait que de bonnes paroles (Corr. polit., Venise, 118, f° 174). Néanmoins, en juillet, le bruit courait que la République cherchait à conclure une paix séparée avec le Turc (*ibid.*, f°s 191 et 192). Pourtant, dans les semaines suivantes, elle s'entremit avec un indéniable succès entre le pape et l'empereur (Lettre de M. de La Haye du 5 septembre 1693, *ibid.*, f°s 235 et 246). Le 24 novembre 1694, le roi résumait ainsi, dans une lettre à son envoyé, l'impression que lui laissait la politique vénitienne : « La conduite et les discours que ceux qui gouvernent au lieu où vous êtes, ont tenu depuis le commencement de la guerre ont assez fait connaître l'extrême crainte qu'ils ont de faire aucune démarche qui puisse donner lieu de croire que leur République s'intéresse à ce que l'Italie souffre de l'oppression des Allemands. » (Corr. polit., Venise 119, f° 297).

34. Lettre de Forbin Janson au chevalier de la Fare, adressée de Rome le 14 juillet 1696, publ. par BOISLISLE (appendice au t. III des *Mémoires de Saint Simon*, p. 427).

35. Le 19 juillet 1696, il écrivait à Heinsius : « Si... les impériaux reconnaissent la neutralité d'Italie, je ne vois pas que nous puissions continuer la guerre, sans nous exposer à une ruine certaine... » (CARUTTI, *Storia della diplomazia...*, t. III, p. 237).

BULLETIN CRITIQUE

André Piganiol. — *Histoire romaine.* Tome IV, 2e partie : *l'Empire chrétien, 325-395* (Histoire générale fondée par Gustave Glotz). — Paris, les Presses Universitaires, 1947. In-8° de xvi-446 pages. Prix : 350 francs.

Cet important ouvrage comble une lacune, non seulement dans la collection Glotz où l'*Histoire romaine* avait été interrompue par la mort de Maurice Besnier à la date de 325, mais encore dans l'historiographie française où le Bas-Empire n'avait pas fait l'objet d'une étude d'ensemble, à la fois analytique et synthétique comme ce volume de M. Piganiol. Après une bibliographie très complète et une Introduction qui présente le tableau de l'Empire en 325, deux parties traitent successivement « les personnages et les événements », « les institutions et la vie sociale ». Chaque règne est exposé dans le plus grand détail avec un recours constant aux sources, chaque question est étudiée d'une façon approfondie qui témoigne de la connaissance de tous les travaux modernes jusqu'aux plus récents. A égale distance des grandes œuvres d'Otto Seeck, amplement développée, et d'Ernst Stein, fortement condensée, — et qui au surplus n'ont pas été jusqu'ici traduites en français, — nous possédons maintenant un manuel complet, indispensable base de travail pour l'étude du ive siècle et de sa civilisation. L'histoire religieuse y tient naturellement une large place : c'est à elle seule que nous nous attacherons ici.

Sur la politique religieuse des empereurs chrétiens, M. Piganiol est dans l'ensemble assez sévère. Il a raison sans doute de penser que « nos sources, si verbeuses sur les querelles des évêques » et « presque muettes sur les graves événements des frontières, risquent de nous donner l'impression, peut-être fausse, que Constantin perdait trop de temps à la théologie » (p. 47), et de voir néanmoins en cet empereur « la première image du souverain médiéval qui vit les yeux levés au ciel » (p. 72); mais faut-il pour autant estimer qu'ainsi « il a trahi Rome » ? A l'autre extrémité de cette époque, il dit de Théodose : « C'est un grand malheur que ce prince ait été plus soucieux de l'autre vie que de ses devoirs d'empereur et par conséquent qu'il ait admis que l'intérêt de l'État passe après celui de l'Église » (p. 270). Faut-il vraiment considérer la docilité — toute relative du reste si l'on

se rappelle les conflits qui l'opposèrent à Ambroise — et son humilité, qui ne serait pas « une vertu d'empereur » (p. 271), comme la cause des insuffisances ou de la médiocrité de son œuvre militaire et administrative ?

Il est loisible, on le voit, de discuter certains jugements portés ainsi sur les personnages principaux de cette époque complexe. On ne saurait en tout cas dénier à M. Piganiol une science jamais en défaut et une intelligence aiguë de tous les problèmes. Il a su en particulier mettre l'accent sur ce qu'il nomme une « crise de sainteté » au cours des années 70 et 80 : vogue de l'ascétisme en Orient et en Occident, naissance des « abstinents » priscillianistes, action de Jérôme et de Rufin, de Paulin de Nole et d'Évagre d'Antioche, pèlerinage des nobles dames romaines (p. 230-234). Il présente, en plusieurs passages distincts il est vrai (p. 192-4, 225-7), un portrait fort élogieux du pape Damase, « homme d'une grande culture », qui « a fait triompher la revendication de la primauté romaine », à la fois « organisateur et magnifique », et qu'il compare aux grands papes de la Renaissance; je crains même que M. Piganiol n'ait exagéré l'influence de « son travail silencieux » à qui il attribue la « nouvelle route » de 379, le changement de politique religieuse de Gratien et les initiatives d'Ambroise qui n'aurait été que son « agent ». Sur le monachisme, dont la diffusion est expliquée par des causes sociales plutôt que religieuses, on notera ces réflexions piquantes et judicieuses : il « a eu cette grande vertu de soumettre à une discipline des réfractaires sociaux », pauvres gens ignares ou mauvaises têtes, et « sur ces fondations populaires, les intellectuels ont érigé de prestigieux édifices » (p. 376).

Quant à l'Église des Gaules, on regrettera que ce gros volume, si substantiel par ailleurs, n'y consacre pas plus de pages : quelques lignes sur les progrès, tardifs et lents, du christianisme (p. 2 et 381); de rapides indications sur Hilaire de Poitiers, que dans son conflit avec Constance II « l'on entend avec plaisir répéter bien haut ce mot de *libertas* que le IVe siècle ne connaît guère » (p. 370), et sur Martin de Tours (p. 195, 233, 380); à peu près rien sur le schisme félicien et la crise qui sera dénouée au concile de Turin de 398. Le paragraphe sur la littérature latine chrétienne (p. 387) est d'une brièveté qui décevra.

Dans la conclusion, d'une érudition très étendue et particulièrement suggestive, sur les causes de la ruine de l'Empire, le problème religieux est abordé. Tout en reprochant à Constantin d'avoir appelé les chrétiens à gouverner, avec l'état d'esprit d'un « homme d'État qui confierait le pouvoir aux révolutionnaires dans l'espoir que l'expérience les assagirait », et tout en traitant les chrétiens de « mauvais citoyens » qui « voyant Rome perdue, l'ont de nouveau trahie », M. Piganiol se refuse à rendre le christianisme « responsable de la dissolution de l'empire, puisqu'il était capable au contraire, s'il en avait eu le temps, de renforcer son unité ». « Si Rome avait pu surmonter cette

épreuve, n'est-il pas évident que le christianisme, imposant à tout l'empire l'unité de foi, aurait contribué à cimenter l'unité politique de ce grand corps ? N'est-ce pas sous la forme de l'unité de la chrétienté que se perpétua l'empire après son écroulement ? » (p. 418-9). Ces quelques citations suffiront à manifester l'intérêt que présente cet ouvrage pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du IVe siècle où le christianisme victorieux tient une si large place.

Jean-Remy PALANQUE.

Louis CRISTIANI. — *Cassien.* — Abbaye Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1946 (Figures monastiques). 2 vol. in-8° de 270 et 320 pages.

M. le chanoine Cristiani, qui a publié de beaux travaux sur la Réforme luthérienne et qui vient d'écrire également un *Précis d'histoire de la IIIe République de 1919 à 1939,* s'intéresse aussi à l'ancienne Église des Gaules : on se rappelle sa *Liste chronologique des saints de France des origines au VIIIe siècle* (*Revue*, t. XXXI, 1945, p. 5-96). Voici qu'attiré par la « Spiritualité du désert », il a écrit dans une nouvelle collection d'histoire monastique deux volumes sur Jean Cassien. Du second volume, sur la doctrine ascétique et mystique et la théologie semipélagienne, nous ne dirons rien ici; le premier seul retiendra l'attention de l'historien. L'auteur y retrace la biographie de son héros, non sans analyser longuement au passage les conférences des abbés égyptiens. Il fallait du reste cette utilisation abondante des *Collationes* pour pouvoir consacrer 250 pages à la carrière peu mouvementée du fameux fondateur de Saint-Victor de Marseille. Ces chapitres, écrits d'une plume alerte et parfois enthousiaste, intéresseront certainement le grand public auquel est destiné l'ouvrage et l'instruiront utilement de ce monachisme oriental auquel Cassien a tant puisé. Mais il convient de faire quelques réserves sur certaines positions de M. Cristiani.

Il s'agit principalement de la patrie de Cassien, qui intéresse spécialement notre Revue, puisqu'il est ici présenté « comme un Marseillais d'origine ou du moins comme un Gallo-romain de Provence » (p. 37). A vrai dire, les textes cités à l'appui de cette thèse (p. 37-40) ne prouvent aucunement que Cassien serait *revenu* dans sa patrie pour fonder le monastère de Marseille. La donnée fondamentale demeure, comme l'a bien vu M. Cristiani, la notice de Gennade : *Cassianus natione Scytha,* mais il veut à toute force corriger ce témoignage. « Au point de vue de la simple critique textuelle, écrit-il, la question est donc tranchée (en faveur de *Scytha*)... Mais elle ne suffit pas à lever les doutes que la critique tout court peut susciter... Il ne manque pas de cas où la critique textuelle conclut en un sens et la critique tout court en un autre » (p. 42). Théorie un peu alambiquée, qui pourrait se justifier néanmoins en certains cas, mais seulement si les don-

nées matérielles du problème — en l'espèce la leçon des meilleurs manuscrits — se heurtaient à des impossibilités ou des invraisemblances manifestes. Or les objections que l'auteur élève paraissent singulièrement faibles : si Cassien était né en « Scythie », c'est-à-dire aux bouches du Danube (la Dobrogea actuelle), il n'aurait pu désirer fonder un ermitage dans sa patrie, constamment troublée depuis les environs de 360, date de la naissance de Cassien (p. 43-47). A quoi l'on répondra aisément que, si le pays a été envahi et sans doute saccagé de 375 à 382 ou 386, il ne semble plus avoir été troublé par la suite (comme le dit lui-même M. Cristiani, p. 231, n. 7). L'argumentation de M. Marrou sur le lieu de naissance de Cassien (*Revue du Moyen Age latin*, t. I, 1945, p. 5-17) est véritablement décisive, et ce n'est pas parce que M. Cristiani énumère en faveur de l'origine gauloise Pagi, Holstenius, Noris, Fabricius, Ampère, Guizot[1], Wigers, Petschenig, dom Besse, Abel, Grutzmacher, Pargoire, dom Pichery, que cette opinion arbitraire peut être tenue pour recevable[2].

Sur la chronologie de la vie de Cassien, il règne aussi beaucoup d'obscurités qu'il est impossible de dissiper entièrement. A la suite de Schwartz, M. Cristiani place le premier séjour à Bethléem de 377 à 385, les deux séjours en Égypte — coupés par un bref retour en Palestine vers 392 — de 385 à 399, le séjour à Constantinople de 399 à 403. Tout cela est acceptable. Mais, après la mission auprès du pape Innocent en 405 et un retour à Constantinople (suggéré par M. Marrou, *loc. cit.*, p. 18, et admis par M. Cristiani, p. 56 et 228), il croit que Cassien est ensuite revenu à Rome jusque vers 410, afin de le mettre en relations avec le futur pape saint Léon (p. 230-232)[3]. L'hypothèse est bien fragile, car Léon, né vers 395, n'avait pas à cette date plus de dix à quinze ans, et des relations, confiantes et affectueuses, ont pu se nouer plus tard, par correspondance ou autrement. Bien plus vraisemblable me paraît l'hypothèse de M. Marrou (*loc. cit.*, p. 18-26) qui le fait retourner à Bethléem jusque vers 415. Les objections de M. Cristiani (p. 229-230) ne sont pas sans valeur; la plus sérieuse serait celle qu'il fonde sur la préface des *Institutions*, où Cassien se déclare « arraché depuis tant d'années » à la société des moines, si toutefois l'allusion se rapportait nécessairement à ses années de Palestine, mais elle peut fort bien s'entendre de son voyage en Égypte, antérieur en effet d'environ vingt ans au

1. La n. 18 (p. 48) sur « le cas de Guizot » est d'une faiblesse singulière : peut-on opposer à une discussion critique l'« opinion dominante » du début du XIX^e^ siècle ?

2. M. Cristiani relègue prudemment dans une note (p. 47, n. 17) une conjecture particulièrement aventureuse : dans le manuscrit de Gennade, *nat(ione) Scytha* serait une déformation de *nat(us) Citha(ristae)* (= la Ciotat). C'est de la fantaisie pure, d'autant que cette localité n'était même pas une cité !

3. Il y a du flottement sur la chronologie de ce séjour : p. 57, M. Cristiani le place « entre 405 et 415 »; p. 232, « entre 405 et 410 ». Cette différence a de l'importance, étant donné la date de naissance de Léon.

moment où il écrit. La suggestion de M. Marrou demeure évidemment conjecturale, et il la présente comme telle; il n'en est pas moins séduisant de supposer que c'est Lazare d'Aix, déposé en 412 et réfugié en Palestine, qui a conduit Cassien en Provence auprès de l'évêque Procule de Marseille. C'est chez lui qu'il va fonder Saint-Victor, où Lazare fut précisément inhumé.

M. Cristiani, volontiers prolixe jusqu'ici, se montre particulièrement sobre sur ce monastère où Cassien passa les vingt dernères années de sa vie (p. 237-239). On aurait aimé plus de développements sur la plus ancienne abbaye provençale. Ne pouvait-on au moins signaler et discuter la supposition faite récemment par M. Duprat (*Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. XX, 1944, p. 78) qui se demande si ce n'est pas Cassien qui aurait rapporté d'Orient les reliques de tous les martyrs de Périnthe honorés en Provence (Adrien, Hermès, Genès, Mitre et Victor lui-même). Même si, comme M. Duprat lui-même, on écarte cette hypothèse pour songer plutôt à Saturnin d'Arles en 360, elle méritait d'être indiquée au passage[4].

Jean-Remy PALANQUE.

Louis HALPHEN. — *Charlemagne et l'empire carolingien* (L'Evolution de l'humanité, XXXIII). — Paris, Albin Michel, 1947. In-12 de XXVI-526 pages, 4 cartes et 3 planches hors texte.

Dans un avertissement liminaire, M. Louis Halphen précise que son but n'était pas « d'écrire, après tant d'autres, une biographie de Charlemagne, ni de tracer un tableau d'ensemble de la période carolingienne, mais de mettre en lumière les conceptions politico-religieuses dont l'Empire fondé en l'an 800 est issu et de rechercher dans quelle mesure il y a répondu pendant près d'un siècle ». Nous apprenons d'autre part (p. XXIII de l'*Avant-propos*) que le titre *Charlemagne et l'empire carolingien* ne répond pas aux intentions de l'auteur. Il aurait préféré, quant à lui, intituler son livre *l'Empire carolingien*. Ces deux rappels étaient utiles pour situer l'ouvrage dans sa véritable perspective[1].

4. Des critiques pointilleux trouveraient sans doute matière à d'autres reproches. Je signalerai seulement : la Palestine ne faisait pas partie de « la province de Syrie » (p. 110, n. 4), mais du diocèse d'Orient (au sens administratif du Bas-Empire); le premier évêque connu de Marseille s'appelle Oresius et non Orsius (p. 236, n. 12), et il y a de « fortes lacunes » dans la liste épiscopale, non seulement entre le premier et le deuxième nom, mais certainement aussi avant le premier.

1. Elle coïncide partiellement avec celle qu'avait adoptée en 1902 Arthur Kleinclausz dans son livre intitulé : *l'Empire carolingien. Ses origines et ses transformations*. M. Halphen a beaucoup plus insisté que son prédécesseur sur le développement historique et ses interprétations, plus réalistes, sont très souvent différentes. Il sera profitable de comparer les deux ouvrages, ne serait-ce que pour mesurer le chemin parcouru. Il serait injuste, en tout cas, de ne pas rappeler ici les mérites du premier, paru en un temps où les études carolingiennes commençaient seulement, du moins en France, à prendre corps.

Dans la pensée de M. Halphen, le récit des faits qui se sont déroulés dans la chrétienté occidentale depuis le milieu du VIII^e^ siècle jusqu'à la fin du IX^e^ et la description des rouages essentiels des institutions de droit public ne sont donc pas une fin en soi, mais sont destinés à mettre en lumière le succès ou l'échec d'une certaine idéologie, plus encore ses adaptations ou ses gauchissements au contact de la réalité mouvante. L'ouvrage en effet n'a rien d'un rébarbatif *Jahrbuch* ou d'un traité exhaustif d'institutions. On ne saurait trop souligner pourtant à quel point il rendra service aux non initiés, pour les aider à démêler les fils de la trame historique, et aux initiés, pour leur faire mieux prendre conscience des articulations majeures autour desquelles viennent s'ordonner les détails d'une histoire singulièrement complexe. La familiarité que M. Halphen a acquise de longue date avec les problèmes que soulève l'époque carolingienne et avec l'étude critique de ses sources font de lui le guide le plus qualifié et le plus sûr qui soit pour les uns et pour les autres. Les seconds apprécieront à sa valeur le recours direct aux documents originaux, souvent analysés dans le texte, et auxquels renvoient constamment les notes, de préférence aux ouvrages élaborés. Tous seront séduits par la clarté et l'intelligente simplicité d'un exposé au cours duquel le lecteur baigne d'un bout à l'autre dans une atmosphère lumineuse. Qu'il soit permis de signaler en passant les quelque soixante pages (p. 140-206), dans lesquelles, retenant l'essentiel des travaux de Waitz, de Fustel de Coulanges, de Brunner et de bien d'autres et y joignant les résultats de son expérience personnelle, le savant auteur a su dégager les grandes lignes de l'*Organisation politique et administrative* de l'empire carolingien au temps de son plein épanouissement.

Quant aux conceptions politico-religieuses qui dans une certaine mesure informent la réalité, on peut se demander si elles ont constitué un ensemble systématique. A lire la conclusion nuancée de M. Halphen, à réfléchir sur le déroulement historique, on répondra par la négative. On ne niera pas la constance de quelques idées maîtresses, mais l'utilisation et le dosage en varient avec les circonstances. Les doctrines s'adaptent aux personnalités qui les incarnent et se modifient avec les événements, les intérêts et les passions. De cette impression de mobilité se dégage une salutaire leçon de scepticisme à l'usage des philosophes politiques qui auraient la prétention de chercher des doctrines aux contours arrêtés et précis ailleurs que dans les écrits des théoriciens.

Parmi les idées maîtresses auxquelles il vient d'être fait allusion, il en est une dont l'efficacité se prolongera à travers les siècles et représentera en France jusqu'à la Révolution le legs carolingien, c'est celle du caractère transcendant que le sacre confère au souverain et de la mission dont il l'investit. L'onction sainte fait du monarque carolingien une réplique des rois d'Israël et le surnom de David donné à Charlemagne par ses contemporains

implique tout un programme dont les théologiens s'emploieront à développer les virtualités. Qu'on la distingue ou non de ce qu'on appelle aujourd'hui l'augustinisme politique[2], la doctrine régnante prescrit à l'oint du Seigneur de guider son peuple dans les voies du salut, fin ultime au regard de laquelle le reste n'est que moyen. Mais de même qu'il n'y avait eu qu'un peuple élu, la logique voulait qu'il n'y eût qu'un seul peuple chrétien dont le premier n'avait été que la figure. Pour des âmes simples et un peu naïves, il y aurait eu contradiction entre cette unité et l'existence de fractions séparées du peuple chrétien, gouvernées par des rois différents ou, du moins, autonomes. L'extension territoriale donnée au royaume des Francs par les conquêtes de Charlemagne venait à point pour insérer l'unité chrétienne dans le plan temporel et politique, et parmi les divers facteurs qui contribuèrent à la maturation de l'idée impériale, l'aspiration unitaire qui découle dans une certaine mesure, nous venons de le voir, du précédent biblique se détache au premier plan. Le cadre de l'empire ne paraissait-il pas celui qu'assignait la Providence au peuple chrétien, destiné à une expansion universelle, à l'encontre du peuple juif, simple gardien de la promesse au milieu d'un monde qu'il ne prétendait ni dominer, ni s'assimiler ?

Que Charlemagne ait eu une pleine conscience de ces données grandioses, il est permis d'en douter, et M. Halphen tend à faire du couronnement impérial de l'an 800 un événement qui, pour être en accord avec les tendances de l'opinion, n'en reste pas moins accidentel[3]. L'occasion en fut l'apparente déshérence dans laquelle était tombé l'empire byzantin, vacant aux yeux des Occidentaux depuis le coup d'État de l'impératrice Irène. Quant au

2. Dans son ouvrage intitulé *l'Augustinisme politique* (Paris, 1934), Mgr H. X. Arquillière a précisément étudié les incidences historiques au IXe siècle de la doctrine qu'il désigne ainsi (chapitres IV et V, p. 105-150).

3. Sur l'épineuse question du couronnement impérial, ses circonstances, sa portée, l'interprétation du fameux texte d'Eginhard, on se reportera aux *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne* de M. Halphen lui-même (Paris, 1921, p. 219-238). Les conclusions de l'éminent historien n'ont été avalisées ni par M. Léon Levillain (*Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XVIII, 1932, p. 5-19), ni par M. Arthur Kleinclausz, dans son *Charlemagne* (Paris, 1934), p. 287-313. Dans son très suggestif *Charlemagne, sa vie, son œuvre* (Paris, 1945), M. Joseph Calmette se range à l'interprétation d'Eginhard présentée par M. Halphen, mais se sépare nettement de lui sur le fond du problème, autrement dit sur ce qu'on pourrait appeler la « conscience impériale » de Charlemagne. Il l'admet en somme pleine et entière. On n'oubliera pas le jugement porté dès 1895 par le Père Lapôtre. La « répugnance » de Charlemagne « ne portait ni sur l'événement en lui-même, ni sur la date où il se produisait, mais sur le lieu et les circonstances qui donnaient à cette rénovation de l'Empire un caractère bien fait pour déplaire à un Franc aussi pénétré de la valeur de sa race, aussi persuadé qu'elle n'avait rien à demander aux autres » (*l'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, p. 240. — *L'empire carolingien*, objet de la 5e partie de l'ouvrage, a inspiré à l'auteur des réflexions remarquables par leur profondeur).

motif principal qui détermina Charlemagne à provoquer ou à accepter cette solution, il faudrait le chercher dans son désir d'établir sur une base juridique solide les prérogatives qu'il prétendait exercer vis-à-vis de la papauté et à Rome même[4]. Tout se passe d'ailleurs « comme si Charles envisageait l'empire comme une réalisation momentanée destinée à disparaître avec sa personne » (p. 136), puisqu'on le voit, en 806, régler sa succession conformément à la tradition franque des partages territoriaux sans prévoir aucune mesure destinée à garantir l'unité physique de l'empire. Ce fut encore un accident qui préserva celle-ci : la mort prématurée des deux frères de Louis le Pieux. Et pourtant, dès l'avènement du nouveau souverain, on le voit poser des actes qui traduisent une conscience apparemment très nette de l'idéal religieux et politique impliqué dans le concept impérial. La constitution d'Aix la-Chapelle de 817 semblait lui donner une expression législative et pouvait être saluée par les théoriciens, conseillers de l'empereur, comme un triomphe pour leurs spéculations. Le beau rêve ne dura qu'un peu plus d'une dizaine d'années. Les événements lamentables de la fin du règne de Louis le Pieux devaient le dissiper et à la mort du vieil empereur, c'en est fini de l'unité territoriale du peuple chrétien guidé par un chef unique dans les voies de la justice, de l'ordre et de la paix. Elle ne se réalisera plus qu'une fois à la fin du IX^e^ siècle au profit de Charles le Gros qui, toujours grâce à un concours de circonstances accidentelles, réunira entre ses mains impuissantes les tronçons de l'héritage ancestral pour offrir le spectacle d'une réplique éphémère et dérisoire de ce qu'avait été l'empire de son bisaïeul et de son grand-père.

S'il n'y avait plus d'empire réel, l'aspiration unitaire subsistait et des empereurs se succédaient, mais la concordance avait disparu entre la première et l'institution impériale, celle-ci ne servait plus à satisfaire celle-là. Quelques années encore (843-855), le régime dit de la fraternité opposera une barrière fragile aux tendances centrifuges, puis après la faillite de l'expédient, c'est l'Église officielle qui élèvera la voix et reprendra « des mains défaillantes des Carolingiens la direction de cette communauté idéale que constituent des peuples redevenus politiquement étrangers les uns aux autres, mais restés solidaires quant à la religion et à la civilisation » (p. 499). Hincmar en France, Nicolas I^er^ à Rome seront les agents les plus actifs de cette politique beaucoup plus ecclésiastique et cléricale que ne l'avait été celle de Charlemagne et même de Louis le Pieux. Ici encore, la tentative n'aboutit qu'à une ébauche et n'aura pas de lendemains immédiats. L'heure de la papauté, en particulier, n'a pas encore sonné, le succès de ses interventions n'est qu'éphémère et dépend

4. En tout état de cause, la contradiction est flagrante entre le ralliement de la papauté à l'idée impériale et les prétentions à la totale indépendance qui s'exprimaient quelques dizaines d'années plus tôt dans la fausse donation de Constantin, analysée p. 30 et suivantes.

de la valeur et de l'autorité de ses représentants, fort inégaux. Quant aux empereurs, il s'était trouvé que Louis II, comme son père Lothaire, régnait sur l'Italie et avait eu à défendre la péninsule et le Saint-Siège contre le péril sarrasin. Une tradition se nouait en faveur de l'union sur une même tête de deux couronnes juridiquement indépendantes l'une de l'autre, et le pape, qui disposait désormais de la couronne impériale fut amené à en gratifier et à désigner par le fait même comme candidat à celle d'Italie le prince carolingien qui lui semblait le plus apte à le protéger contre le péril extérieur. L'empire avait perdu sa vocation à l'universalité pour devenir une institution vouée à la protection militaire du Saint-Siège.

Insérée à sa place dans l'évolution de l'humanité et spécialement de la chrétienté occidentale, l'étape carolingienne, brillamment commencée sous la conduite de fortes personnalités, achevée dans la confusion et le désordre, n'a la valeur que d'une préparation. Comme à bien d'autres moments de l'histoire, la médiocrité des hommes, leur mauvaise volonté, la formidable pression des événements extérieurs amenèrent la ruine d'un système politique et de l'idéologie qui l'accompagnait. A ces causes générales de désagrégation, il faut joindre ici l'absence ou l'insuffisance de culture qui ne permettaient ni aux esprits de percevoir la noblesse et la grandeur de l'idéal entrevu par une élite, ni aux consciences d'être touchées par elles.

Georges TESSIER.

L. Fréd. JACCARD. — *Saint-Cyran précurseur de Pascal, d'après les sources manuscrites et imprimées des grandes bibliothèques de Paris.* — Lausanne, La Concorde, 2e éd., 1945. In-8° de 348 pages.

On ne saurait reprocher à M. le pasteur Jaccard, privat-docent à l'Université de Genève, d'avoir, dans la thèse qu'il a présentée il y a quelques mois à l'Université de Strasbourg, fait œuvre de seconde main. Il s'est en effet attaché à renouveler le sujet par des documents inédits : sa bibliographie nous indique une centaine de manuscrits consultés par lui (la plupart se trouvent à la Mazarine et à la Nationale ; on regrette seulement qu'il ait négligé la Bibliothèque de Port-Royal, sans conteste la plus riche). Il a même fait quelques sondages aux Archives municipales de Bayonne (malheureusement il a ignoré les ouvrages essentiels de Foltzer). Tant d'efforts n'ont pas été perdus puisqu'il a pu tirer de la correspondance de Saint-Cyran avec A. Arnauld, en partie inédite, et de quelques autres manuscrits, des citations intéressantes.

On aurait cependant souhaité que ces recherches eussent été plus méthodiques. Beaucoup des manuscrits que cite M. Jaccard ont en effet été publiés par les jansénistes du XVIIIe siècle, par Jovy, etc. De plus, les extraits de Lancelot sont tirés de six ma-

nuscrits différents, sans qu'il soit prouvé que ceux-ci diffèrent entre eux; il n'est même pas sûr qu'aucun des passages invoqués soit inédit. M. Jaccard répondrait qu'il n'a aucune confiance dans les publications jansénistes et il en expose longuement les raisons. Mais, sauf dans un cas, il se contente de juxtaposer des textes, les uns imprimés, les autres inédits, tirés de lettres écrites à des dates diverses à des correspondants différents : pour que ces rapprochements fussent probants, il faudrait être sûr que Saint-Cyran ne s'est jamais contredit. Or... jusqu'à présent, il ne nous paraît pas établi que les éditeurs, surtout ceux du XVIII[e] siècle, aient notablement altéré la physionomie de leur patriarche.

Une partie du temps que M. Jaccard a consacré à ces manuscrits eût ainsi été mieux employée à la recherche et à l'étude des sources imprimées. On ne peut que regretter qu'il n'ait pas connu les *Lettres chrétiennes et spirituelles de ... J. Duvergier de Hauranne qui n'ont point encore été imprimées jusqu'à présent, s. l.*, 1744, 2 vol. in-12 : pourtant Sainte-Beuve en avait marqué l'importance et divers comptes rendus avaient signalé cette lacune chez Lafferière. Les articles de Brucker n'ont pas été utilisés, non plus que les précieuses publications de Pinthereau (seules, les *Nouvelles et Anciennes reliques* sont citées un fois; l'ouvrage fondamental de Barcos et l'*Apologie* d'Arnauld et Lemaître ne sont pas plus favorisés). D'ailleurs, l'auteur n'a pas établi quelles étaient les sources de première main et range au nombre de ses « quatre évangélistes » Thomas du Fossé (qui avait neuf ans à la mort de Saint-Cyran) et dom Clémencet (né soixante ans plus tard) : l'*Histoire du Jansénisme* de ce dernier est, malheureusement, l'autorité la plus souvent invoquée. Regrettons aussi l'appel à des ouvrages plus récents, mais déjà périmés : Nourrisson, Tabaraud, Ricard, Moulin, Marchand, Guettée (la *Bibliographie* est d'ailleurs sommaire et pleine d'erreurs). Cela explique qu'un certain nombre des faits historiques allégués par M. Jaccard nous sèmblent très douteux (cf. par exemple p. 23, p. 42, n. 1 et 8, p. 43, n. 5, p. 50, n. 1, p. 51, n. 1, p. 62, p. 75, n. 2, p. 81, n. 4, p. 120, n. 5-7, p. 123, n. 2, p. 124, p. 133, n. 4, p. 205, n. 2, p. 255. n. 1, p. 261; il y a des fautes d'orthographe sur les noms propres p. 29, 37, 90, 110, 117).

Mais, évidemment, ce qu'on cherchera surtout dans ce livre, c'est la réaction d'un théologien protestant devant le jansénisme. Les idées excellentes n'y sont pas rares : le rapprochement constant de Saint-Cyran et de Pascal; celui de Port-Royal et de la communauté rêvée par saint Augustin (p. 116, n. 2); l'exposé des rôles complémentaires de Saint-Cyran et de Jansénius (p. 9), l'examen des caractères contradictoires de la méthode cyranienne, « conservatrice et innovatrice » (p. 10); l'étude des éléments psycho-pathologiques de la vie mystique (p. 15). Il y a (p. 137-147) de bonnes pages sur la question de l'attrition. En outre, l'auteur a su, le plus souvent, résister à la tentation, bien naturelle, d' « annexer » Saint-Cyran. Il note qu' « en un sens », le direc-

teur de Port-Royal « ne diffère pas des autres chefs du renouveau catholique, les Charles Borromée, les de Sales, les Bourdoise, les Bérulle, les Olier, les Rancé. Ils créent des ordres ou des congrégations... Ils tirent du peuple catholique des types exceptionnels qu'ils placent sous le double signe de l'ascétisme et du mysticisme. Ils les veulent vides des préoccupations que nous impose notre état de créature et pleins d'une présence à laquelle rien n'échappe, mais qui échappe aux investigations de l'esprit. Saint-Cyran n'est pas original » (p. 9-10) : ces vues nous paraissent devoir s'imposer de plus en plus aux historiens. Et M. Jaccard dégage fortement ce qui oppose Saint-Cyran à la Réforme : l'incertitude de la Prédestination (p. 313-314), la croyance à la nécessité primordiale de la souffrance (p. 224; « il faut que la foi, toute imprégnée du drame de la croix, actualise la douleur de Jésus », p. 313), la glorification de la pénitence qui « conduit peu à peu ... à la justice *infuse* » (tandis que la « repentance » protestante est liée à la « justice *imputée* », p. 311-313), le mysticisme (« Port-Royal situe entre la promesse, écrite dans l'Écriture, et l'attestation de cette promesse, écrite ou réécrite dans l'esprit par le Saint-Esprit, une terre intermédiaire... l'intériorité ou vie mystique... dans laquelle la voix de Dieu est voix, parce que l'écho d'en bas la lui renvoie », p. 144-145), l'autorité des Pères (p. 265).

M. Jaccard explique aussi très bien comment le protestantisme du XIX^e^ siècle, ayant reçu « les courants piétistes, moraves, wesleyens et vinettistes », s'est porté « à la rencontre du jansénisme spirituel. La reconnaissance... des Réformateurs du XVI^e^ s. » s'est changée chez ces néo-protestants en une charité débordante, intense, voire mystique, laquelle n'est autre selon eux que cet amour de Dieu répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit » (p. 143, 144, 146).

L'auteur nous paraît beaucoup moins bien inspiré quand il accuse des faussaires jansénistes d'avoir introduit dans les textes cyraniens des idées favorables « au romanisme, aux observances ritualistes, au système créaturiste et au sacerdoce » (p. 321-332; cf. aussi p. 262-267). Il reviendrait, croyons-nous, à une position beaucoup moins *a priori* s'il approfondissait les idées de la Tradition et du Corps mystique (sur le second point il aurait intérêt à consulter le t. III de Bremond et surtout le beau livre du P. Mersch). Cette étude ne lui permettrait pas de réduire à l'unité toutes les idées cyraniennes, mais il reconnaîtrait sans doute que M. J. Laporte (dont il ne semble connaître que le *Saint-Cyran;* et encore n'y fait-il aucun renvoi précis) a eu raison de les mettre sous forme d'antinomies métaphysiques. Or le pasteur Doumergue a aussi défini la doctrine calvinienne « une ellipse à deux foyers » : c'est ce qui fait l'intérêt, mais aussi la difficulté, d'un parallèle entre les deux théologiens. Sans doute un examen plus attentif de ce problème aurait-il fait progresser davantage notre connaissance de Saint-Cyran qu'un recours à

« l'acte existentiel de J. Lequier » (p. 122). Mais l'auteur nous prévient (p. 19) que son « obscurité paralogique » a pour cause la croyance « qu'il n'est pas dans les intentions de Dieu de révéler... la vérité » à tous. Une revue historique ne peut suivre M. le pasteur Jaccard sur ce terrain. Mais elle le remercie de s'être montré le digne successeur de Vinet en rappelant de façon aussi heureuse l'attention du public protestant sur Saint-Cyran : comme l'avait bien vu Sainte-Beuve, la pensée du grand directeur reste, pour ceux qui ignorent la théologie catholique, la meilleure introduction à l'étude de la spiritualité de la France du XVII[e] siècle.

J. ORCIBAL.

Jean ORCIBAL. — *Les Origines du Jansénisme.* Tome I : *Correspondance de Jansenius.* — Louvain, bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, et Paris, J. Vrin, 1947. In-8° de XXV-647 pages.

La publication de la *Correspondance de Jansenius* forme le premier volume d'une collection qui doit étudier les *Origines du Jansénisme;* la belle thèse que M. Orcibal a soutenue l'an dernier en Sorbonne, le désignait pour entreprendre ce gros travail. L'auteur, dans une introduction lumineuse, raconte comment, durant son séjour à Rome, il a découvert le manuscrit autographe de cette Correspondance, le *Vaticanus latinus* 7226. Déjà, en 1653, au moment où on examinait les propositions de l'*Augustinus* dénoncées par la Sorbonne, le P. Pinthereau avait publié des extraits de cette correspondance sous le titre de *Naissance du jansénisme découverte à Mgr le Chancelier par le sieur de Préville,* mais le commentaire agressif qui accompagnait les lettres de Jansenius à Saint-Cyran éveillait des doutes au sujet de l'exactitude des citations, bien que l'auteur eût pris soin de déclarer que les originaux de ces lettres étaient au Collège de Clermont et qu'on pouvait examiner l'écriture des autographes et constater leur authenticité. Sans doute, Arnauld avait fait remarquer que des « *extraits* détachés de ce qui précède et de ce qui suit » peuvent aisément fausser la pensée de l'auteur; d'ailleurs, des extraits supposent un choix qui est difficilement impartial. Cependant, par la force des choses, l'ouvrage du P. Pinthereau resta l'unique source à laquelle les historiens du Jansénisme pouvaient puiser. En 1702, Gerberon lui-même, quoique favorable au Jansénisme, réédita, sans les commentaires, il est vrai, le texte même de Pinthereau, dans un ouvrage intitulé : *Lettres de M. Cornelius Jansenius, évêque d'Ypres, et de quelques autres personnes, à M. Jean du Verger de Hauranne, abbé de S. Ciran, avec des remarques historiques et théologiques,* par François du Vivier, Cologne, 322 p. in-12.

La découverte faite par M. Orcibal, à la Bibliothèque vaticane, des lettres autographes de Jansenius à Saint-Cyran, permet au-

jourd'hui de constater que le P. Pinthereau, en 1653, a fait des coupures qui changent quelque peu le sens des termes employés par Jansenius. Il n'y a pas d'addition, mais il y a des suppressions regrettables : parfois ces suppressions n'intéressent pas la question du Jansénisme, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'événements militaires, ou d'affaires purement personnelles, mais parfois aussi les textes supprimés transforment profondément et aggravent la pensée de Jansenius.

La publication de M. Orcibal permet de constater l'aversion de Jansenius pour le Calvinisme et plusieurs erreurs de Dominis, son culte pour la Vierge et sa confiance en la Providence, tandis que le texte de Pinthereau laissait planer des doutes sérieux sur ces points. Mais le but poursuivi par Jansenius apparaît nettement dès 1621; c'est l'apothéose de saint Augustin contre les « clabaudeurs » de l'École et contre les disciples de Molina. Le 5 mars 1621, Jansen écrit à Saint-Cyran : « ... quand toutes les deux Écoles, tant des Jésuites que des Jacobins, disputeraient jusques au jour du jugement, poursuivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feront autre chose que s'égarer beaucoup davantage, l'un et l'autre, étant cent lieues loin de la vérité. Je n'ose dire à personne ce que je sens (selon les principes de saint Augustin) d'une grande partie des opinions de ce temps et particulièrement de la grâce et de la prédestination, de peur qu'on ne me fasse le tour à Rome qu'on a fait à d'autres, devant que toute chose soit mûre et à son temps. » Et un peu plus loin : « Je suis dégoûté un peu de saint Thomas après avoir sucé saint Augustin... Je vous en dirai plus, si Dieu nous fait la faveur de nous voir un jour. »

En fait, les deux amis se rencontrèrent à Louvain, durant l'été de 1621, et la lettre de Jansenius, datée du 4 novembre, suppose qu'ils étaient convenus d'un chiffre secret dont M. Orcibal donne la clef. Le P. Pinthereau, dans son écrit de 1653, n'avait pas manqué de souligner l'emploi de ce chiffre pour dissimuler le complot qui permettrait de parler librement des personnages importants, mais surtout de matières délicates : il fallait éviter les indiscrétions. « Ces clés, écrit Orcibal, frappent par leur bizarrerie, voire par leur bouffonnerie ... plusieurs sont des prénoms, la majorité sont puisées dans la liste des auteurs de leur bibliothèque... »

Le but poursuivi par Jansenius se précise, et bientôt il n'est guère question que de Pilmot (l'*Augustinus*). Tous les efforts doivent être réunis. Le 26 février 1622, Jansenius conseille à son ami de ne pas accepter la direction d'un couvent de religieuses, car « si vous vous embarrassiez en ceci, il est du tout impossible que vous vous mêliez de cette autre notre grande affaire que vous savez, étant entièrement incompatible avec semblables charges », mais il souhaiterait d'avoir un ordre religieux d'hommes qui s'intéresseraient à l'affaire de Pilmot. « Telles gens sont étranges, écrit-il le 2 juin 1623, quand ils épousent quelqu'affaire. Et jugez

par là que ce ne serait pas peu de chose, si Pilmot fut secondé par quelque compagnie semblable, car étant embarqués, ils passent toutes bornes pour ou contre. »

Chaque lettre est suivie d'un commentaire qui explique, avec preuves à l'appui, certaines expressions aujourd'hui démodées et donne les détails les plus précis sur les personnages et les faits dont Jansenius entretient son ami. Ce commentaire qui, ordinairement, dépasse la longueur de la lettre qu'il accompagne, est d'une sérénité parfaite et n'a point les caractères du commentaire du P. Pinthereau. Il sera particulièrement apprécié des historiens, car il suppose une documentation extraordinaire, empruntée à des sources très diverses et puisée dans les ouvrages les plus récents aussi bien que dans les écrits anciens, publiés soit en France, soit à l'étranger. Les moindres événements, non seulement religieux, mais politiques et militaires, auxquels Jansenius fait allusion, même en passant, sont examinés dans ce commentaire qui est d'une richesse inouïe touchant les œuvres et les hommes. Il serait, je crois, impossible d'ajouter un détail important aux biographies nombreuses que M. Orcibal a données des personnages cités par Jansenius.

Bref, cette *Correspondance* forme un ouvrage capital, unique, irremplaçable pour l'histoire du Jansénisme et elle inaugure brillamment la collection des cinq volumes dont M. Orcibal annonce la publication touchant les *Origines du Jansénisme.*

J. Carreyre.

Chanoine J. Leflon. — *Monsieur Émery.* Tome II : *L'Église concordataire et impériale.* — Paris, Bonne Presse, 1947. In-8° de 561 pages.

Voici paru le tome II de la biographie de Monsieur Emery par M. le chanoine Leflon. Il nous fait entrer dans la période où le rôle et l'influence du supérieur de Saint-Sulpice sont le plus intéressants pour l'histoire générale.

Lors du rétablissement du culte par le Premier Consul, M. Émery touche à sa soixante-dixième année. Depuis quarante ans, il a vu passer dans les séminaires de la Compagnie des générations de prêtres, dont la plupart lui ont voué un attachement déférent et fidèle. Une seule ambition le possède : celle de reconstituer Saint-Sulpice, à la faveur du nouveau régime de liberté religieuse. Il réinstalle son séminaire, provisoirement d'abord à Notre Dame-des-Champs, puis définitivement rue du Pot-de-Fer, et il rachète la campagne d'Issy. Il entreprend d'y restaurer la ferveur et les bonnes études. Mais il ne lui sera pas permis de se retrancher dans sa tâche d'éducateur. Le fait qu'il connaît presque tout le personnel ecclésiastique, qu'il incarne en quelque sorte les traditions de l'Église gallicane, son attitude de fidélité indéfectible à l'orthodoxie, mais aussi de clairvoyant discernement des transactions nécessaires pendant toute la crise de la Révolution, tout cela lui vaut d'être consulté de toutes parts.

On recourt à ses lumières, des cercles ministériels, lorsqu'il s'agit de constituer le nouvel épiscopat concordataire (auquel il refuse cependant d'être agrégé). Les évêques, qui prennent possession de leurs fonctions dans des circonstances particulièrement difficiles, lui demandent conseil. Et le sort veut qu'il acquière un ascendant qui ne se démentira plus sur l'archevêque de Lyon, le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, et par là primat des Gaules et ministre *in partibus* des affaires religieuses. De cette influence, jamais recherchée, jamais étalée, le gouvernement n'est point sans prendre ombrage. Fouché surveille Saint-Sulpice avec une vigilance malveillante.

A partir de 1808, Napoléon est amené, soit par les projets qu'il entreprend de réaliser, comme l'Université impériale, soit par les difficultés religieuses qu'il ne sait comment résoudre, soit par les suggestions de Fesch, à prendre un contact direct avec ce « petit prêtre ». Ayant mesuré sa sagesse, il voudrait utiliser son autorité. Il lui impose de prendre place, aux côtés de sept évêques, à la Commission ecclésiastique de 1809, chargée d'examiner la situation créée par le refus d'institutions canoniques de Pie VII. Si l'empereur frappe et supprime la Compagnie, suspecte de répandre l'ultramontanisme parmi les jeunes clercs, il excepte de ses rigueurs le vieux supérieur : la précision et l'équilibre de sa théologie, la dignité de son attitude en imposent au Maître, même après les séances de la seconde Commission, celle de janvier-mars 1811, où Émery s'est prononcé contre les suggestions acceptées par la majorité. Au sortir de ces réunions épuisantes, accablé par l'âge, le labeur, les inquiétudes qu'il ressent, Émery meurt le 28 avril 1811.

J'ai dit, en rendant compte du tome I, à quelles sources M. Leflon avait puisé et quelle méthode lui avait permis de renouveler sur bien des points la biographie de son héros. Ayant souligné les grands mérites de l'ouvrage, l'intérêt soutenu de cette analyse des idées de M. Émery, je ne puis me défendre d'un regret : celui de ne pas voir cette biographie s'élargir suffisamment à la mesure des grands événements de l'histoire générale.

Sans doute, Émery, aussi longtemps qu'il l'a pu, a évité d'assumer tout ce qui ressemblait à un rôle officiel : il jugeait que cela lui était interdit, dans l'Église par sa qualité de simple prêtre, dans l'État par sa volontaire indifférence à l'endroit des choses politiques. Il suivait pour lui-même, et pour le cercle d'amis ou de disciples qui le consultait, les événements religieux: il aidait son entourage, un grand nombre d'évêques, à se faire une opinion sur le Concordat, les Organiques, les mesures administratives à l'égard du culte, les difficultés avec Rome.... Pour toute cette période, rien de plus légitime que de l'étudier par l'intérieur, avec ses papiers et les souvenirs de ses familiers seulement. Il en va autrement lorsque Napoléon l'oblige à assumer une place dans les conseils ecclésiastiques.

S'agit-il par exemple de la Commission de 1809 ? Je sais par

expérience combien il est malaisé de faire la lumière sur les débats de cette assemblée; mais je crains que M. Leflon ne se soit contenté trop facilement en en traitant seulement avec quelques allusions, bien rapides, de la correspondance d'Émery et avec quelques « traits » empruntés au recueil de Garnier. C'est sur ces bases qu'il décrit Émery dans la commission, « seul contre tous », et qu'il lui attribue, sur toutes les questions posées, une formelle prise de position en faveur de Pie VII. Qu'en peut-on penser ?

1) Émery ne fut pas seul à ne pas accepter toutes les volontés impériales. Il y eut le P. Fontana, qui, moins assidu peut-être, différa aussi de la majorité. Mais cette majorité elle-même, dont M. Leflon n'a pas cherché à connaître directement les membres (ce qui pouvait se faire dans une certaine mesure avec les liasses des Archives nationales sur cette période : entre autres AF IV 1046, 1047; F 19 1925... etc.), on aurait voulu connaître précisément sa position. C'est aller trop vite en besogne que d'écrire : « Dans cette Commission, où tremblent et composent ceux qui devaient, en vertu de leur charge, prendre en main les droits du Saint-Siège contre les prétentions césariennes, le *petit prêtre* dépasse, domine évêques et princes de l'Église... » Un Barral, fort grand seigneur, et grand esprit, ne tremble point et ne mérite point d'être aussi sommairement traité, et opposé aussi désavantageusement à Émery. On ne saurait non plus dire Fesch « enfermé dans son gallicanisme, trop heureux de s'abriter derrière ce rempart commode pour soutenir la cause de son neveu ». C'est Fesch qui a proposé le préambule en faveur de « l'entière liberté du pape » : il se peut que ce préambule ait été en partie soufflé par Émery, mais cela précisément ne permet pas de les opposer d'une manière aussi accusée.

2) Peut-on d'ailleurs admettre que M. Émery se soit constitué, sur *tous* les points invoqués, le défenseur du bien fondé des thèses pontificales ?. Il a dû essayer de faire entrevoir à la majorité que la perte du pouvoir temporel importait gravement à l'indépendance spirituelle du Pontife : qu'il se soit constitué défenseur du pouvoir temporel, qu'il ait cru justifié le refus d'institution canonique, — les propos tenus alors par les hommes qui le connaissaient le mieux interdisent, me semble-t-il, de l'admettre. J'ai publié naguère le témoignage, si solennel et si précis, produit directement à Pie VII au lendemain de la mort d'Émery par son neveu Mgr Fournier, l'évêque de Montpellier : « Je crois devoir déclarer à Votre Sainteté en présence de Dieu qu'il m'a ajouté que Votre Sainteté *avait été mal conseillée* et que le plus grand bien de l'Église exigeait que vous accordassiez sans délai les bulles que S. M. et l'Église de France vous demandent avec tant d'instance... »

Ces points méritaient d'être approfondis. Ils pouvaient l'être par un effort de documentation plus poussé, tel que nous l'attendions de l'auteur de *Bernier*. Il semblera que je me montre bien

exigeant en demandant encore à qui apporte déjà beaucoup à la curiosité et à l'information du lecteur. Mais seules les œuvres importantes — et à coup sûr celle que j'analyse est de celles-là — méritent l'hommage d'une critique attentive.

Trop souvent et trop vite, M. Leflon parle de l'*opposition* d'Émery aux vues de l'Empereur. Ce terme, qui convient assez mal à la manière du supérieur, on s'étonne de le voir appliqué par exemple aux réserves et aux insinuations discrètes d'Émery lors de la composition du catéchisme; on ne croit même pas qu'il convienne exactement pour définir son attitude, au moins jusqu'en 1811.

Qu'il ait été amené progressivement à accuser les différences de ses vues par rapport à celles des théologiens de l'empereur, puis de Fesch, cela n'est pas douteux. En 1810 encore, ces différences portent souvent sur les moyens plutôt que sur le fond : on le voit bien dans l'affaire du divorce et du mariage impérial, où M. Leflon a excellemment décrit sa position (il ne croit pas plus que Fesch la procédure irrégulière, il admet la sentence de l'officialité diocésaine, mais pour des motifs de forme, différents de ceux que Fesch invoquait; il se défend d'avoir détourné un cardinal romain d'assister à la cérémonie du mariage avec Marie-Louise). A la fin de 1810, il semble que sa confiance en Fesch soit encore suffisante pour qu'il regrette de ne pas le voir accepter l'archevêché de Paris. J'inclinerais à penser que la séparation s'est accusée un peu plus tard, lorsqu'il est devenu évident qu'on s'acheminait vers un Concile national, et que Fesch entrait à fond dans ce projet de l'empereur.

Ce projet en effet inspirait au vieux supérieur une prodigieuse appréhension, et c'est là un point fort intéressant parmi ceux que M. Leflon met en lumière. Il souhaitait passionnément écarter ce qu'il considérait comme un procédé très périlleux. Beaucoup d'historiens se sont étonnés que Napoléon ait pu se faire illusion sur le dévouement du haut clergé à sa cause, au point de convoquer le concile; il est curieux de constater que le prêtre qui connaissait le mieux le clergé de l'Empire ait pu, de son côté, redouter la menace d'un schisme.

En tous cas, si la première séance du concile, deux mois après sa mort, prouve d'une manière éclatante qu'il n'appartenait plus, même au tout puissant empereur, de soustraire les catholiques gallicans à l'obéissance du pontife romain, l'action pénétrante de Monsieur Émery sur l'Église concordataire fut pour une part dans ce résultat. André LATREILLE.

André LATREILLE. — *L'Église catholique et la Révolution française.* Tome I^er^ : *le Pontificat de Pie VI et la crise française (1775-1799).* — Paris, Hachette [1946]. In-8° de 279 pages.

Le beau livre d'André Latreille sur *l'Église catholique et la Révolution française,* bien qu'il ne représente encore que la moi-

tié de l'œuvre annoncée par le titre, est, en quelques mois, devenu déjà classique au point d'inspirer le choix de questions d'examens ou de concours universitaires, et l'Académie française a couronné de sa plus flatteuse distinction, le grand-prix Gobert 1947, ces prémices de carrière éclatante. C'est que, sur un thème qui avait fait couler tellement d'encre, il n'est pas inexact de dire que la maîtrise de l'auteur, faite de la lucidité de son jugement, de l'élégante fermeté de son style et de l'indépendance de sa position, a complètement renouvelé le sujet.

M. Latreille, admirablement préparé par les travaux de ses thèses de doctorat sur *l'Ambassade du cardinal Fesch à Rome* et *le Catéchisme impérial de 1806*, avant d'en venir à cette période dans son second volume, en préparation, avait été frappé de l'absence de toute mise au point, savante et impartiale, de l'énorme littérature consacrée à la période immédiatement précédente. Et pourtant, quel conflit méritait mieux, par son évolution dramatique comme par la gravité et l'ampleur de ses conséquences, d'être élucidé enfin dans une lumière sereine, que celui qui, à la fin du XVIII[e] siècle, opposa l'Église, héritière des traditions séculaires de la vieille France, et la Révolution, force jeune, génératrice d'un monde nouveau ? « Ce conflit, âpre, tragique, a causé à l'Église, remarque-t-il, des pertes matérielles considérables, des pertes morales et spirituelles certaines, quoique difficiles à mesurer et à mettre en balance avec le renouvellement auquel il l'a, par ailleurs, contrainte. Il a laissé des traces profondes sur la société moderne, et que ne fera peut-être pas disparaître entièrement l'autre révolution, celle qui, de nos jours, prétendit étouffer à la fois les principes de 1789 et le message des religions judéo-chrétiennes. »

C'est seulement à la fin du tome II (*l'Ère napoléonienne et la crise européenne, 1800-1815*), que l'auteur citera ses sources et donnera les indications bibliographiques, qui achèveront de guider les travailleurs soucieux de poursuivre avec un tel maître l'enquête dont il a tracé les lignes définitives. Mais, en quelques discrètes allusions préliminaires, il rend hommage à la science de Sorbonne en la personne de deux de ses autorités, Aulard, Mathiez, et, à ces « universitaires », tient à associer les « patients chercheurs » de l'autre camp pour leurs monographies « de plus en plus conformes aux règles de la méthode scientifique ». Il passe sous silence certains grands noms académiques, dont la réputation ne lui a sans doute paru justifier ni éloge, ni discussion.

Et c'est qu'en effet, l'auteur de l'*Explication des textes historiques*, l'un des manuels d'enseignement supérieur les mieux conçus et réalisés, s'est dégagé de toutes les généralisations, de toutes les vulgarisations inspirées, si l'on peut dire, à droite et à gauche, par son sujet, pour l'étudier dans les détails concrets et le méditer dans l'essence même du problème.

La clef de la solution était sa conception de base que son

essai de synthèse « ne prendrait tout son sens que dans un cadre élargi aux dimensions du monde catholique de ce temps ». Le maniement des archives du Vatican lui avait ouvert les yeux à cet égard. « La révolution religieuse qui a frappé l'Ancien Régime — pose-t-il avec une rigueur lapidaire — constitue un mouvement dont les origines et les prodromes remontent bien en deça de la date fatidique de 1789, et qui se prolonge au moins jusqu'à la Restauration de 1815; il s'agit d'un bouleversement qui affecte presque toutes les nations où le catholicisme s'était développé depuis près de dix-huit siècles, — et par conséquent toute l'Église, de son centre, Rome, jusqu'à ses extrémités. »

Ainsi, le livre premier *l'Église catholique à la veille de la Révolution*, partant d'une magistrale esquisse de la Rome pontificale, — forte encore d'une primauté spirituelle acceptée non sans réserve, mais affaiblie par la « débilité » d'un pouvoir temporel caduc et profondément ébranlée par la suppression de sa plus sûre milice, l'ordre des Jésuites, — situe *l'Église gallicane*, ses particularismes, ses susceptibilités, ses divisions sociales, ses abus vivement attaqués, mais sa « forte unité morale autour de la foi commune », dans un monde catholique, de Lisbonne et Madrid à Vienne, teinté de « régalisme ». Une grande partie de l'Europe est d'ailleurs déjà passée au schisme gréco-russe ou à la Réformé. Faut-il admettre « le grand dessein anticatholique » dénoncé par certains polémistes et retenu par divers historiens ? L'entourage du pape semble avoir cru à la « conspiration janséniste » antiromaine, mais non au complot que « la libre pensée aurait tramé dans l'ombre des loges maçonniques ». M. Latreille, et c'est là sans doute une des prises de position à retenir pour l'histoire, écarte à son tour l'hypothèse romanesque, sinon romancée :

« La Franc-Maçonnerie a fait, un peu partout en Europe, mais surtout en France, le lit de la propagande philosophique et rationaliste. Elle a préparé une atmosphère favorable à l'idée d'une religion naturelle opposée à la révélation.... Il serait absurde de représenter la Maçonnerie comme l'agent satanique d'un renversement inopiné, réussissant presque à créer de toutes pièces un conflit, — alors que depuis longtemps agissaient des causes de mécontentement ou d'inquiétude : le fléchissement du zèle religieux, les privilèges exorbitants d'une partie du clergé, la poussée de régalisme et d'hostilité contre Rome, la philosophie des lumières, en un mot une crise de conscience qui travaillait les États, même les plus catholiques, de l'Europe d'Ancien Régime. »

Le livre second, *la Crise révolutionnaire, 1789-1799*, nous retrace en un saisissant triptyque : 1° la tentative d'union de l'État et de l'Église par une convention vite décevante; 2° le mouvement de déchristianisation, à son apogée sous la Terreur; 3° le régime de la séparation, désastreux pour les intérêts matériels

de l'Église catholique, mais prélude du renouveau religieux du XIXe siècle.

Comme le souligne l'auteur, « la Révolution a commencé en France dans une atmosphère d'accord et d'harmonie entre l'Église et la Nation ». L'essai d'entente, « entre l'État rénové et un catholicisme nationalisé, incorporé à l'ordre nouveau, » a duré de la convocation des États Généraux jusqu'au début de la Convention, mais de plus en plus menacé par le malentendu foncier de la constitution civile du clergé et des serments dont elle entraîna l'obligation. Le désarroi des consciences s'aggrava, jusqu'à l'irréparable, de l'incroyable lenteur du jugement porté par la Curie sur les décrets trop unilatéraux de la Constituante. « Cette lenteur allait être particulièrement sensible devant une tourmente comme celle qui assaillait le catholicisme français : pendant les vingt-cinq ans que dure la crise, nous allons avoir l'impression que le Saint-Siège se laisse constamment distancer et n'oppose aux actes précipités d'un personnel politique jeune et dynamique que de tardives prises de position. » M. Latreille n'hésite pas, on le voit, à étendre à toute la durée du fatal conflit surgi en 1791 la remarque qui nous aide si judicieusement à comprendre le drame.

Le chapitre de *la Déchristianisation* est un des plus frappants, en même temps que des plus nouveaux. C'est là surtout qu'il s'agissait de « faire le point » après les travaux d'Aulard et de Mathiez. M. Latreille concède à ces auteurs certains éléments de leurs démonstrations; il en rejette d'autres. Ainsi retient-il que « la Révolution n'a pas été à l'origine une entreprise de transformation religieuse dirigée contre le culte national; — mais, qu'à un moment donné, au cours de la grande crise de la Terreur, elle a opposé au catholicisme de nouvelles conceptions religieuses en irréductible antagonisme avec lui. » Il refuse au contraire de suivre les deux maîtres en question dans leurs explications simplistes ou tendancieuses d'un mouvement, en fait déclenché par une propagande commencée bien avant les événements qui auraient soi-disant suscité les fureurs populaires.

Deux courants essentiels ont, dit-il, alimenté la propagande anticléricale, l'un bourgeois, l'autre populaire. Le premier groupait des théoriciens de l'athéisme, philosophes et sociologues, des publicistes, des législateurs, souvent ecclésiastiques défroqués. Le second, à qui le *Père Duchesne* donnait le ton, lança dans les sections la chasse aux prêtres et multiplia les déclamations contre « la caste sacerdotale ». Des deux courants naît l'action parfois simultanée, parfois contradictoire, des Girondins et des Hébertistes. Rien de constructif comme le voulait Mathiez, dans ce débordement d'injures où « le désir de s'affranchir de l'ancien culte, de ses contraintes intellectuelles, morales, sociales, » se mêle à la soif de vieilles rancunes. Le résultat capital fut l'effondrement de l'œuvre d'union dans la rénovation rêvée par

l'immense majorité des Constituants : « l'Église constitutionnelle fut la grande victime de la déchristianisation. »

Troisième et dernier chapitre : la séparation de l'État et des cultes entre définitivement dans la légalité révolutionnaire avec le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) qui garantit le libre exercice de tous sans en salarier aucun. « L'unanimité nationale ne se refera pas, il s'en faut, en faveur du catholicisme. Il existe désormais, un peu partout, des milieux qui manifestent une hostilité militante aux religions révélées, qui s'avouent détachés de toute idée religieuse. » Acquéreurs de biens nationaux, anciens membres de sociétés populaires, babouvistes et sectateurs de Sylvain Maréchal, l' « homme sans Dieu », rejoignent dans la même haine les intellectuels qui font de l'Institut de France, fondé en l'an IV, la citadelle de l'esprit philosophique fanatisé. Le Directoire lui-même est anticatholique et M. Latreille n'est pas sans voir dans cette attitude une des causes de « sa faillite ».

Pourtant, dans le pays, éclatent les symptômes d'un renouveau religieux dont le principal bénéficiaire sera le clergé romain. Effet de la persécution, du « choc psychologique des événements », de l'usure des passions politiques favorable à la tolérance. Le coup d'État de fructidor et les autres remous de l'ère directoriale remettent en question la paix religieuse, mais n'entament pas la ferveur renaissante que sanctionnera la politique du Concordat. Bonaparte, il est vrai, n'est encore qu'un général de l'armée d'Italie qui se couvre de gloire. Mais, pendant sa campagne d'Égypte, un de ses successeurs, devant l'attaque de la seconde coalition, enlève, sur l'ordre de Paris, le « citoyen-pape » traîné en captivité et dont la mort — le Sacré Collège dispersé — va paraître le signe de la ruine de l'État pontifical, donc, à bien des yeux, de l'Église catholique elle-même. Mais quand Pie VI s'éteint à Valence le 29 août 1799, le vainqueur des Pyramides, mûr pour le pouvoir consulaire, à bord de *la Muiron*, fait route vers la France.

Marcel DUNAN.

LOUIS-GRIMAUD. — *Histoire de la liberté d'enseignement en France.* Tome III : *le Consulat.* Tome IV : *l'Empire.* — Paris, Rousseau; Grenoble et Paris, B. Arthaud, 1946. 2 vol. in-8° de XXVII-300 et 431 pages.

Ces deux volumes se recommandent par les mêmes qualités qui ont assuré le succès de leurs devanciers[1]. La documentation considérable réunie par M. Grimaud, et dont l'ample bibliographie placée en tête du tome III permet de suite de mesurer l'ampleur, a été utilisée de la façon la plus judicieuse. Pour l'histoire, non seulement de la liberté d'enseignement, mais de l'en-

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXXII (1946), p. 137-140.

seignement lui-même, au temps du Consulat et de l'Empire, nous avons là une véritable somme, à laquelle il faudra désormais toujours se reporter.

Les caractères généraux de l'œuvre n'ont pas changé. Pas plus qu'il ne l'avait fait dans ses premiers volumes, M. Grimaud ne cache ses convictions. Il est toujours aussi résolument attaché à la cause de la liberté de l'enseignement. De façon singulièrement opportune, il distingue ces deux choses que tant d'esprits superficiels confondraient aisément : d'une part, un certain libéralisme de fait, chose essentiellement précaire, à la merci du caprice d'un jour; et, d'autre part, le droit proprement dit, garanti par la constitution ou par la loi, donnant seul la sécurité juridique sans laquelle il n'est pas vraiment de liberté. « Le libéralisme peut tromper la soif de la liberté; il ne saurait tenir lieu de liberté. » Ce ne sont point là chez M. Grimaud des idées préconçues. Telles qu'il les énonce aux dernières pages de son tome IV, elles ont plutôt le caractère d'une conclusion inspirée par les faits. Le lecteur peut d'ailleurs faire confiance à M. Grimaud. Ces deux nouveaux volumes ont toujours, et au plus haut degré, ce caractère d'œuvre de bonne foi que dès l'abord il avait annoncé : ni plaidoyer, ni réquisitoire, mais véritable histoire.

Rappelons brièvement les grandes lignes. La Constitution de l'an VIII était restée muette sur la question de la liberté d'enseignement, aussi les débuts du Consulat présentent-ils le caractère d'une période de flottement. Les écoles particulières sont soumises en fait à des régimes fort divers, suivant les tendances politiques des autorités locales, sans que le gouvernement adopte à leur égard une attitude bien ferme. Mais, comme le dit M. Grimaud, « Bonaparte n'était pas l'homme des attitudes indécises ». Dès le début de l'an IX, il demande au Conseil d'État de lui proposer les améliorations dont l'enseignement paraîtrait susceptible. Le soin de préparer un projet de statut de l'enseignement est tout d'abord confié au célèbre chimiste Chaptal. Le projet élaboré par Chaptal se montre très favorable à la reconnaissance du droit d'enseigner, à la liberté des méthodes, au droit d'apprendre. Ce projet, jugé sans doute d'inspiration trop libérale, est d'ailleurs écarté, et le soin d'élaborer un nouveau projet est confié à Fourcroy. Ce projet Fourcroy devait avoir un sort meilleur que le projet Chaptal. Il est en effet à la base de la loi du 11 floréal an X, laquelle, bien différente de ce qu'avait envisagé Chaptal, ne fait à la liberté qu'une part très réduite. Bientôt pourtant cette part est jugée trop grande. Avec la loi de 1806 et les décrets de 1808, l'enseignement est organisé en service d'État, l'Université reçoit le monopole de l'enseignement à tous les degrés. Du moins, s'il n'y a pas de liberté, y a-t-il place encore pour un certain libéralisme. Celui-ci à son tour va disparaître presque entièrement, du fait du décret de 1811, lequel aggrave de façon singulière la rigueur du monopole.

Il semblerait donc, et c'est une remarque présentée par M. Grimaud à la première page du tome IV, que, dans une histoire de

la liberté d'enseignement en France, la partie consacrée à l'Empire puisse tenir en une demi-page. Mais, et M. Grimaud s'empresse de l'ajouter, ce qui importe le plus, ce ne sont pas les textes officiels, c'est la réalité vivante. « C'est de savoir comment les textes jouent dans les faits, dans le concret. »

Tel est précisément le mérite essentiel de ces deux volumes; au delà des textes, ils nous montrent la vie. Sur l'organisation de l'Université, sur les établissements d'enseignement privé, leurs rapports avec l'Université, M. Grimaud donne les informations les plus précises. Entre tant de pages dignes de fixer l'attention, mentionnons tout au moins, comme intéressant au premier chef l'histoire de l'Église de France, celles relatives aux écoles presbytérales, aux petits et aux grands séminaires, aux établissements tenus par les Pères de la Foi, aux congrégations féminines enseignantes.

La personnalité de Napoléon domine le récit tout entier. Le sens de ses réalisations en matière d'enseignement est nettement précisé. En créant l'Université, l'empereur n'a nullement voulu l'organiser contre l'Église. Bien plutôt, elle doit dans sa pensée avoir une base nettement religieuse. Ce n'est pas à dire, tant s'en faut, qu'elle doive être au service de l'Église. Pour Napoléon, l'Université apparaît comme ayant, avant tout, caractère d'instrument de gouvernement. Son but, sa raison d'être, c'est le service du maître, un maître qui, depuis 1811 surtout, se fait spécialement exigeant.

D'ailleurs, et M. Grimaud le constate, les catholiques, pris dans l'ensemble, semblent s'accommoder du monopole de l'Université impériale, même après les aggravations dues au décret de 1811. A cette époque, pas de réclamation ouverte en faveur de la liberté d'enseignement. Comment les catholiques pourraient-ils songer à la revendiquer, alors qu'ont disparu toutes les libertés ? Il faut se taire, attendre avec patience des jours meilleurs, et jusque-là tâcher de tirer le meilleur parti de ce qui existe.

A peine le maître aura-t-il disparu, l'opinion catholique va se réveiller et entamer la campagne contre le monopole. Ce qu'il fallait bien supporter au temps du régime impérial, on se refuse désormais à l'admettre. M. Grimaud nous retracera les débuts de cette campagne dans un prochain volume, qui sera consacré à l'époque de la Restauration.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Fernand L'Huillier. — *Recherches sur l'Alsace napoléonienne.* — [Strasbourg], librairie Istra, 1947. In-8° de xv-709 pages.

Si les publications relatives à l'histoire de l'Alsace après 1870 forment, à elles seules, une véritable bibliothèque, on n'en saurait dire autant pour la période allant du 18 brumaire à l'annexion allemande, car son exploration commence à peine. C'est

ainsi que la thèse de M. L'Huillier nous apporte la première étude d'ensemble sur les départements du Rhin pendant le Consulat et l'Empire. Elle est le fruit de longues recherches, poursuivies au milieu de particulières difficultés : archives locales non classées ou sommairement triées, dépôts parisiens fermés ou évacués pendant la guerre, et surtout accès de l'Alsace impossible durant les années de l'occupation. Ces conditions exceptionnelles expliquent pourquoi l'auteur a dû nous présenter non une histoire complète de l'Alsace napoléonienne, mais des « recherches » sur les points essentiels de sa vie administrative, économique, sociale, religieuse et intellectuelle. La moisson est trop riche pour que nous songions à nous plaindre de lacunes que combleront des travaux ultérieurs.

« A partir du 18 brumaire, écrivait jadis Rodolphe Reuss, il n'y a plus, à vrai dire, d'histoire d'Alsace. » M. L'Huillier a pensé le contraire, et brisant le cadre départemental, il a cherché à montrer que Haut-Rhin et Bas-Rhin formaient non pas deux départements pareils à tous les autres, mais une région originale nettement différenciée de ses voisines par sa situation, par son passé, par son appartenance au monde rhénan. Notons d'ailleurs, du point de vue qui nous intéresse plus spécialement ici, la légitimité du cadre régional pour l'histoire religieuse du pays, puisque, pour la première fois au cours de son histoire, l'Alsace arrive à l'unité, le nouveau diocèse de Strasbourg englobant les deux départements du Rhin jadis partagés entre Strasbourg, Bâle, Besançon, Metz et Spire.

Nous ne pouvons songer à suivre l'auteur d'un bout à l'autre de son livre si solidement documenté, si riche en aperçus nouveaux, spécialement en ce qui concerne la vie économique et sociale qu'il étudie avec un soin tout spécial. Fidèle à l'esprit de cette *Revue,* nous nous bornerons à indiquer rapidement ce qu'il nous apprend de la vie religieuse de l'Alsace. Encore s'agira-t-il uniquement de la vie catholique, l'auteur ayant délibérément laissé hors du cadre de son étude les églises protestantes, et ne parlant des juifs qu'à propos de la vie économique, du commerce et de l'usure.

A la fin du Directoire, dit-il très justement, « le problème religieux domine peut-être tous les autres. » La reprise de la persécution après fructidor avait, en effet, provoqué partout le mécontentement et l'inquiétude, encore accrus par l'intolérance tracassière des promoteurs officiels des cultes civiques. Car, s'il est exact de dire que la théophilanthropie ne réussit pas à s'implanter en Alsace (nous n'en connaissons pour notre part qu'une apparition éphémère à Riquewihr), il serait bon d'ajouter que le culte décadaire, imposé comme partout, fut spécialement insupportable à des populations très attachées à leur foi et à leurs traditions. Après brumaire, le retour de très nombreux prêtres déportés amène entre les deux clergés et leurs fidèles des conflits d'autant plus nombreux, d'autant plus violents que de part

et d'autre on s'est fortement organisé au cours des dernières années, surtout dans le Haut-Rhin : les constitutionnels y ont trouvé un chef avec l'évêque Berdolet, et l'évêque de Bâle, ou plus exactement son pro-vicaire général l'alsacien Didner, a créé toute une hiérarchie de missionnaires ardents, disciplinés, dont l'histoire reste d'ailleurs à faire. Dans ces querelles, les préfets n'interviennent que mollement, et c'est à contre-cœur qu'ils se résignent à redéporter une demi-douzaine des réfractaires les plus remuants.

Comment se fit, lors du Concordat, la liquidation de l'Église constitutionnelle ? Dans le Bas-Rhin, alors sans évêque, tout fut assez aisé. Mais nous aurions aimé savoir comment à Colmar « le savant et respectable Berdolet » devint soudain pour ses anciens amis « le lâche Berdolet », et dans quelles conditions s'opéra son transfert à Aix-la-Chapelle. Mais c'est à l'épiscopat du nouvel évêque Saurine que M. L'Huillier s'est surtout et très justement attaché.

L'ancien évêque constitutionnel des Landes, transplanté soudain à l'autre bout de la France, dans un pays dont il ne connaissait ni les mœurs ni la langue, et qui était « un des fiefs les plus solides des réfractaires », entendait ne rien renier de son passé. Il s'était refusé en 1802 à toute rétractation, et le pape n'en obtiendra pas davantage en 1804. A son clergé il demandera l'acceptation sincère du Concordat, l'oubli total du passé, et l'adhésion aux doctrines gallicanes dont il se fait le défenseur intransigeant. Ses idées et son passé provoquent d'ailleurs dans son clergé et jusque dans son entourage immédiat une opposition dont il ne viendra à bout que vers 1805, après une lutte dont M. L'Huillier raconte dans le détail les fort intéressantes péripéties.

En même temps, il travaille à organiser son diocèse. Docile aux instructions de Portalis, il choisit comme vicaires généraux deux anciens réfractaires, Metz et Boug, dont il n'eut pas toujours à se louer. Le Chapitre fut en majorité insermenté, sauf un seul membre, dit M. L'Huillier. Il en est pourtant un second qu'on classera difficilement parmi les réfractaires, malgré sa rétractation de 1797 : c'est le chanoine Donzé, ancien vicaire épiscopal de l'évêque de Seine-et-Oise Avoine, et qui, après l'abandon de ses fonctions, était devenu, sous le pseudonyme d'Armand Verteuil, le bras droit de Jeanbon-Saint-André dans sa mission en Bretagne. Il fut d'ailleurs exilé de Strasbourg à Nancy de 1805 à 1811, à la suite d'imprudences dans un de ses sermons à la cathédrale.

Pour les nominations des curés et desservants, Saurine semble s'être loyalement efforcé de n'être point partisan. Pour le guider dans son choix, il avait formé à Strasbourg un Conseil provisoire de cinq membres dont un seul constitutionnel. M. L'Huillier aurait pu ajouter qu'à Colmar une Commission provisoire fut également constituée, dont les sept membres avaient été les chefs des ré-

fractaires et les représentants officiels de l'évêque de Bâle, comme Réech, Haenner ou Lorenzino. « Imposer la paix dans les paroisses toujours déchirées » reste le but auquel tend Saurine, et qu'il atteindra à la longue.

Reste la question des églises, des presbytères, de la vie matérielle du clergé, de l'organisation des fabriques, puis celle, très grave, du recrutement des prêtres et de la création d'un séminaire. Saurine ne cesse de s'en occuper, avec un succès inégal, au milieu de multiples difficultés.

D'autres difficultés surgissent encore, provoquées par l'apparition de la « petite Église », peu nombreuse, mais remuante, ou par la mésentente entre l'évêque et les préfets Shée et Desportes, sans que cependant la paix religieuse en soit réellement troublée. Plus grave sera l'offensive déclenchée à l'automne de 1810 par Jaeglé, curé de Saint-Laurent, après l'arrivée à Strasbourg du préfet Lezai-Marnézia. Elle se termina en 1811 par « le triomphe de M. l'évêque ».

M. L'Huillier ne nous dit rien de la fin de l'épiscopat de Saurine, mort en 1813, sans doute parce que ces derniers temps furent calmes. « L'inspirateur autoritaire de la politique d'oubli » avait donc réussi à rétablir en Alsace tout au moins la paix extérieure; mais les vieilles rancunes nées de la Constitution civile continuaient à gronder au fond des cœurs. On devait s'en apercevoir lors des manifestations des constitutionnels pendant les Cent-jours, lors de l'épuration dont ils furent les victimes à la seconde Restauration, et des mille incidents qui mirent aux prises les deux partis jusqu'après 1830, c'est-à-dire jusqu'à la disparition des derniers acteurs du drame révolutionnaire et l'avènement d'un clergé nouveau.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'apport de M. L'Huillier à l'histoire ecclésiastique de l'Alsace. Une étude très fouillée et très neuve du caractère et de l'œuvre de Saurine; un récit vivant des conflits de personnes et d'idées auxquels le Concordat s'efforçait de mettre un terme, dans une province où ils avaient été particulièrement violents; la description, finement nuancée, de ce renouveau de l'influence sociale du clergé qui allait rester un des traits caractéristiques de l'Alsace, et dont on trouverait d'autres traces dans des chapitres que nous n'avons pas pu parcourir ici, ceux, par exemple, que l'auteur a consacrés à l'instruction publique. Nous en avons assez dit, croyons-nous, pour montrer dans le beau livre de M. L'Huillier une excellente contribution non seulement à l'histoire locale, mais à l'histoire générale de notre pays, un guide indispensable pour quiconque s'intéressera désormais à l'histoire de la vie des provinces françaises au temps du Consulat et de l'Empire,

J. JOACHIM.

Maxence Van der Meersch. — *La petite sainte Thérèse.* — Paris, Albin Michel, 1947. In-8° de 265 pages. Prix : 180 francs.

Périodiquement, romanciers ou dramaturges nous proposent quelque portrait nouveau de la Sainte de Lisieux, dont tous coïncident en ceci que le dernier venu est déclaré le seul ressemblant. A son tour, Maxence van der Meersch, tenté par ce sujet magnifique, s'est proposé de faire œuvre de vérité. Fidèle à la loi du genre, il déclare non sans énergie qu'il y avait une besogne de salubrité historique à accomplir et que la voici, par ses soins, enfin achevée : « Au risque d'être accusé d'impiété et de sacrilège, nous espérons avoir aidé à débarrasser ce visage sacré de toute la crasse « saint-sulpicienne », de tous les plâtrages et peinturlurages sous lesquels disparaissent sa pure vigueur marmoréenne, sa grandeur » (p. 246). Quiconque lira son livre verra donc Thérèse telle qu'elle a vécu parmi nous.

Il y a toujours, dans de telles affirmations, une force séductrice, et lorsqu'elles sont soutenues par la bonne foi et le talent littéraire dont nul ne songera à prétendre que M. van der Meersch aurait manqué en cette entreprise, cette séduction risque fort d'être irrésistible. C'est pourquoi nombreux sont ceux qui n'ont demandé qu'à se laisser convaincre. Les critiques eux-mêmes ont donné l'exemple d'une rare passivité.

Ici, pourtant, nous ne saurions dissimuler que, malgré ses bonnes intentions et l'effort d'attention au réel qu'il déploie en tout son ouvrage, M. van der Meersch a manqué son but. L'échec est d'autant plus grave qu'il porte sur un objet dont l'auteur a parfaitement mesuré l'importance ; d'autant plus significatif qu'il contribue à prouver que, lorsqu'il s'agit de la connaissance d'une réalité passée, rien ne saurait dispenser personne de la nécessaire soumission aux exigences des disciplines historiques.

Le seul moyen de montrer pourquoi, par où et jusqu'à quel point ces pages écrites avec tant de sincérité, de ferveur et, parfois, de flamme, trahissent la vérité qu'elles ont voulu servir, serait de suivre ligne à ligne, mot à mot, le mouvement de pensée qui s'y inscrit. La comparaison terme à terme avec les données documentaires ferait apparaître l'écart qui sépare du réel la description ou l'interprétation qui nous sont ici offertes; la psychanalyse de l'écrivain nous révèlerait les raisons profondes de cette inadéquation aussi involontaire qu'inconsciente. Les limites d'un compte rendu ne me permettent pas de publier une telle analyse. Je le regrette, mais j'espère que les quelques éléments qu'il m'est loisible d'en donner suffiront à justifier mon verdict.

Le premier devoir d'un historien qui entend renouveler une question est de contrôler les sources traditionnelles, de les compléter et de préciser la chronologie. M. van der Meersch s'est cru dispensé de toutes ces besognes serviles. Ou plutôt, tout en intro-

duisant dans l'ensemble des sources habituellement exploitées l'apport nouveau du *Summarium* des procès canoniques, il s'est résolu à traiter tous ses documents, non comme un historien, mais comme un romancier, c'est-à-dire en fonction de préférences subjectives et de choix esthétiques. De là vient que, sans s'expliquer jamais ni sur la nature, ni sur la valeur, ni sur les rapports mutuels de ses sources, il y puise au gré de son désir et leur attribue l'autorité qui convient à son humeur. La méthode est simple, mais elle est essentiellement décevante, car, lorsqu'on a la chance de disposer de ce recueil qu'est le *Summarium,* on devrait se garder d'en limiter l'exploitation à la zone d'où l'on espère faire jaillir un effet de scandale, et plus encore de mettre sur le même plan les approximations si souvent tendancieuses, voire nettement controuvées, du P. Ubald d'Alençon ou les reconstructions gratuites du charmant poète Henri Ghéon.

Désinvolte à l'égard de ses sources, M. van der Meersch ne l'est pas moins en tout ce qui touche à la chronologie. La matière de son ouvrage est distribuée en dix-neuf chapitres, que se partagent inégalement trois parties, au gré d'une fantaisie que limitent seulement les grandes lignes de la vie thérésienne et qui n'a jamais le souci de mettre en place de façon quelque peu rigoureuse les faits ou paroles rapportés. Négligence déplorable, car Thérèse a si intensément vécu qu'elle a beaucoup évolué. Etaler sur le même plan tout ce que l'on retient de sa vie ou de sa pensée est un moyen aussi infaillible de manquer sa prise que si l'on plaçait dans la jeunesse de Beethoven l'*adagio* sublime de la IX^e^ Symphonie.

Fort heureusement, ces déficiences sont jusqu'à un certain point compensées par l'attention, le sérieux, le respect avec lesquels le romancier s'est penché sur les textes thérésiens. Non content de lire de près l'*Histoire d'une âme,* il a pris contact avec les lettres et même les poésies dont il parle en termes excellents. A l'occasion, il a consulté *l'Esprit de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus,* ou encore l'*Histoire d'une famille,* du R. P. Piat. Ce qu'il y a de bon dans son livre vient de ce contact et des réactions qu'il a immédiatement provoquées. C'est parce qu'il a si patiemment lu de nombreuses pages écrites par Thérèse que M. van der Meersch est convaincu d'avoir fait œuvre de vérité. Hélas ! s'il a omis de faire la critique de ses sources, il s'est cru également dispensé de soumettre à vérification ses interprétations subjectives, et c'est cette deuxième omission qui l'a conduit à l'abîme.

Car, malgré sa tranquille assurance, il est de fait que son effort n'a pas abouti. Au lieu de « décrasser » le pur profil thérésien, il l'a recouvert d'un nouvel enduit dont on ne voit pas en quoi il différerait d'un masque. Si « crasse » il y a, ce livre substitue simplement une crasse à une autre. Bien loin d'améliorer la situation, il l'aggrave, car, prétendant rétablir la vérité, il l'adultère comme elle ne l'avait jamais été, en présentant au monde,

au lieu de la Sainte réelle, le produit d'une imagination véhémente et jamais contrôlée.

Veut-on quelques exemples de la méthode ? Un des procédés les plus constants est la majoration de données réelles. Voici, dès la troisième page, un cas typique : « Elle aime « faire l'intéressante », se cacher, se nicher sous la couverture pour qu'on la cherche. Et elle n'est pas contente lorsqu'on la découvre : « Je ne veux pas qu'on me voie ! » (p. 13-14). C'est avec des touches de ce genre qu'on brosse un caractère. Mais c'est tricher avec les documents, car ce fait ne s'est produit qu'une fois. Dès que la petite Thérèse s'est aperçue qu'il ne plaisait pas à sa maman, elle a fondu en larmes et n'a plus jamais recommencé. L'anecdote, on le voit, signifie donc exactement le contraire de ce que le romancier veut lui faire signifier.

Convaincu qu'à l'entrée de Thérèse au Carmel, « le drame commence » (p. 62), M. van der Meersch a besoin de décrire sa vie de religieuse comme une longue torture, par conséquent de découvrir un bourreau. Rien de plus simple. S'appuyant sur une déposition relative au caractère et aux travers de Mère Marie de Gonzague, la Prieure en charge, il la dépasse de beaucoup en s'imaginant découvrir, en son cœur, de l'animosité et même de la haine contre la petite Thérèse (p. 96), et en étendant ces sentiments à toute la communauté (p. 75-76). L'atmosphère ainsi créée, il peut s'expliquer l'inexplicable, à savoir la joie de Thérèse devant la mort : c'est la joie de la délivrance (p. 166-167). Calomnie et sacrilège. Si Thérèse a souffert, c'est parce qu'elle a voulu souffrir, et si elle a aimé la souffrance et la mort, c'est parce qu'elle avait une vocation rédemptrice qui faisait d'elle l'épouse de Jésus crucifié. C'est parce qu'après avoir donné sa vie pour les âmes, elle savait que son amour lui ouvrirait le ciel. Le romancier a transposé en conflits de psychologie humaine ces pures splendeurs surnaturelles : ce n'est pas ainsi que l'on sert la vérité.

L'abîme est atteint lorsque M. van der Meersch prétend scruter l'âme de Thérèse et pénétrer le sens de son message. Les deux opérations sont complémentaires, ou plutôt c'est une seule et même opération, car c'est en fonction du sens qu'il veut donner au message thérésien que le romancier, devenu plus pénétrant que l'histoire, la théologie et l'Église elle-même, décrit l'état d'une âme qu'il n'a pas besoin d'observer. Qu'on lise le chapitre III de la troisième partie, p. 176 : « Ainsi, tout va finir, là, brièvement, pauvrement, obscurément. Tout va s'éteindre, après un si court passage sur la terre. Toute cette existence qui s'était voulue si haute, si éclatante, si fulgurante, va s'achever — à vingt-quatre ans — au fond de la pauvre infirmerie du Carmel, dans l'oubli, l'ignorance universelle, le silence, l'impression d'un immense naufrage, d'un immense échec. Au fond, en quoi a-t-elle réussi, Thérèse ? A-t-elle changé quelque chose ? Quelqu'un ? S'est-elle seulement changée elle-même ? »

La réponse sera *non*, et la conséquence dépassera en gravité tout ce que l'on pourrait attendre d'un écrivain catholique, car M. van der Meersch va lire en cet échec total l'essence même du message thérésien et en conclure que « la vraie grandeur, la vraie sainteté, la seule qui compte aux yeux de Dieu, c'est d'apprendre à se résigner, à s'accepter, à se supporter » (p. 177). Jusqu'où ? Jusqu'à l'identification de la sainteté avec le renoncement à la perfection, parce qu'elle « s'accommode de toute la misère, de toute la bassesse de notre cœur » (p. 234).

Impossible d'aller plus loin sur la voie du contre-sens. Pour avoir vidé le message thérésien de sa substance théologique, pour avoir fermé les yeux à ces éléments essentiels que sont l'exacte notion de l'enfance spirituelle, l'offrande de la misère à l'invasion intime d'un Dieu qui n'est qu'Amour infiniment miséricordieux et la transformation mystique qui en résulte, M. van der Meersch a prêté à la sûre théologienne que fut sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus une doctrine qui s'inspire beaucoup plus du désespoir luthérien que des certitudes thérésiennes. De là vient qu'il s'est radicalement trompé sur l'état d'âme de la Sainte. Car s'il est vrai que, le 30 septembre 1897, tout finit, en apparence, pauvrement et obscurément, il faut s'être aveuglé comme à plaisir sur les réalités historiques pour ne pas voir que, n'ayant jamais cherché ni éclat ni fulguration humaine, mais toujours l'oubli d'un « grain de sable », l'humble religieuse qui voit finir, dans l'humble infirmerie de son obscur Carmel, le dernier soir de sa courte vie terrestre, triomphe divinement et dans une joie surhumaine de toutes les défaillances de la nature, car, par la mort d'amour qui a toujours été le dernier mot de son programme de vie, elle se conforme au Rédempteur dont elle est l'épouse et, dans cette oblation même, conquiert la multitude d'âmes auxquelles elle apprend, maintenant, non point que la sainteté s'accommode de toutes les bassesses, mais que l'Amour infini dont elle a chanté les miséricordes est capable de faire, de toutes les bassesses, le point de départ d'une sainteté qui inclut la plus héroïque perfection.

André Combes.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

INVENTAIRES ET TEXTES

— H. Lemoine. *Inventaire sommaire des Archives départementales de Seine-et-Oise. Archives ecclésiastiques,* Série H (Corbeil, impr. Crété, 1944. In-4° de VII et 180 pages). — L'inventaire de M. H. Lemoine n'est pas conforme à la formule officielle adoptée en 1909 pour les inventaires dits sommaires, — ce qui n'est pas à dire qu'il vaille moins pour cela. A la fois sommaire et précis, il tient le milieu entre le genre répertoire numérique et le genre inventaire analytique. Il ne suppléerait que rarement à la consultation des pièces elles-mêmes, mais il détaille le contenu des articles quand la matière le mérite.

La série H de Seine-et-Oise comprend 105 fonds d'abbayes, prieurés, couvents divers et hôpitaux, bref d'établissements du clergé régulier, parmi lesquels la place principale est tenue par l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Pontoise, dont la plus ancienne pièce originale est un acte de Philippe Ier de 1069. Une table des noms de personnes et une des noms de lieux complètent le volume.

H. W.

— *Fondation Georges Guichard. Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle,* publiées sous la direction de Georges Guichard, Comte de Neufbourg, Édouard Perroy, J.-E. Dufour. *Tables.* I, par Édouard Perroy (Mâcon, Protat frères, 1944, in-4°, 404 pages). *Tables.* II, par Marguerite Gonon (Mâcon, Protat frères, 1944, in-4°, VII-384 pages). — Plusieurs fois, en rendant compte de la monumentale publication des *Chartes du Forez,* nous avons souhaité avoir un guide dans cette mer de renseignements et d'indications de toute nature. Ce guide a paru, aussi complet qu'on pouvait le désirer, sous forme de deux copieux fascicules imprimés sur deux colonnes; le premier donnant les tables des chartes elles-mêmes, le second celles des innombrables notes.

Pour les chartes, ce sont d'abord trente pages d'additions et de corrections, puis trois tables : table chronologique et analytique, facilitant le classement matériel dans l'ordre chronologique, rendu possible, comme ont le sait, par la publication de chaque pièce sur feuillet distinct et avec une pagination spéciale; table des noms des chartes, noms propres de personne et de lieu en une seule liste; table des matières des chartes. Ce n'est pas la moins précieuse. Fort complète, elle groupe les matières, s'il y a lieu, sous certaines rubriques générales, sans préjudice des renvois. Par exemple, *armure (pièces d')* réunira les mentions : « bacignetum, boclerium, calige ferree, ... galea, ... lorica » ; *clergé et religion,* rubrique importante, se divisera en « abbayes (sim-

ple liste renvoyant à la table des noms), acolyte, anathème, aumônerie, autel, baptêmes, bénéfice,... etc., vicaire général ». Signalons encore, parmi bien d'autres, *diplomatique, professions,* riches en détails de toutes sortes.

Le deuxième fascicule donne les tables des notes. Table des noms d'abord, la plus considérable. Puis table des ouvrages cités dans les notes; on regrettera de ne pas trouver à la suite des titres les précisions bibliographiques habituelles, qu'il eût été facile d'indiquer. Le classement à la lettre L des titres commençant par un article (*Les fiefs du Forez, Le Moyen Age*) déconcerte quelque peu ; et il n'est pas suffisant, au nom d'auteur, Pernoy, par exemple, de renvoyer à *Le Moyen Age,* pour n'y donner, après le titre de cette revue, que les numéros des chartes et des notes où on a eu l'occasion de la citer. Une mention telle que *Bulletin de la Diana,* sans détail de tomes, d'années ni d'articles, mais avec environ trois colonnes de références en chiffres, est tout à fait inutile et décourage le lecteur. Enfin, la table des matières des notes correspond très utilement à celle des chartes, avec moins de rigueur et de clarté dans le classement des mentions. On y trouvera cependant, à défaut des rubriques générales si commodément groupées pour les chartes, des quantités d'indications de toute nature. A première vue, leur classement déroutera quelquefois : pourquoi un article « chemins », et un autre, beaucoup plus détaillé, « voies », qui contient également les chemins, qu'ils s'appellent chemin, *iter,* route, rue, sentier ou *via* ? On devra donc, sans se borner au mot recherché, recourir aussi aux synonymes et aux mots de sens apparenté, et ce sera souvent l'occasion de découvertes et de rapprochements intéressants.

Piétresson de Saint-Aubin.

SPIRITUALITÉ

— Chanoine G.-A. Simon. *La Règle de saint Benoît, commentée pour les Oblats de son Ordre.* Troisième édition (Abbaye Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1947. In-8°, xxxii-527 pages, illustrations). — L'auteur a voulu faciliter aux Oblats la pratique, en usage dans les monastères bénédictins, de lire et de méditer chaque jour un passage de la Règle. Après avoir donné la traduction littérale du texte assigné pour la journée, il le fait suivre d'un commentaire explicatif et d'une brève méditation sur l'application que les Oblats en peuvent faire. La traduction, revue pour cette troisième édition, n'est plus strictement la traduction de Dom Guéranger. L'auteur l'a corrigée par endroits en s'aidant de traductions plus récentes, publiées par les Bénédictins de Farnborough et les moniales de Dourgne et de Sainte-Croix de Poitiers. Le commentaire vise surtout à la compréhension du texte; il n'entre dans des détails de critique textuelle ou historique qu'à propos des principaux problèmes que pose la Règle. Une introduction résume l'histoire de l'oblature bénédictine et fait une étude critique des commentaires et des traductions dont la Règle de saint Benoît a été l'objet jusqu'à nos jours. Ce volume constitue donc, en fait, une initiation à la spiritualité bénédictine, dont l'intérêt dépasse le cercle, forcément restreint, des Oblats.

R. Limouzin-Lamothe.

— St Augustine. *The first catechetical instruction (De catechizandis rudibus)*, translated and annotated by Joseph P. Cristopher [*Ancient christian writers*, the works of the Fathers in translation, edited by J. Quasten and J. C. Plumpe, 2] (The Newman Bookshop, Westminster, Maryland, 1946. In-8° de VI-171 pages, 2 dollars 5). — De plus en plus, l'Amérique se livre à l'étude des Pères de l'Église; et pour nous autres Européens, c'est une joyeuse surprise de voir un peuple sans long passé et sans vieilles traditions, chercher avec respect à approfondir sa connaissance du passé et des traditions de l'Église. Le volume que nous avons sous les yeux est le second d'une nouvelle collection qui se propose de donner au grand public des traductions, accompagnées d'éclaircissements et de notes, des principales œuvres patristiques. Le premier volume était consacré aux lettres de saint Clément de Rome et de saint Ignace d'Antioche. On nous annonce, pour un proche avenir, des œuvres de saint Cyprien, de saint Vincent de Lérins, de Maxime le Confesseur, de saint Grégoire le Grand, etc. On suppose que le public visé n'a que faire des textes originaux et que de bonnes traductions lui suffiront. L'avenir dira si cette formule est la bonne. Il semble qu'en France et encore ailleurs, on se rende compte que les textes sont indispensables à côté des traductions, si soignées qu'elles puissent être.

M. Christopher était tout désigné pour éditer le *De catechizandis rudibus* de saint Augustin, car voici quelque vingt ans, il avait déjà publié le texte, la traduction et le commentaire de cet ouvrage. Il reprend donc ici son travail ancien, mais en l'adaptant à un public plus étendu et en y apportant les améliorations exigées par l'expérience. Dans cette nouvelle forme, le travail est meilleur et rendra plus de services, car il est allégé de maintes discussions grammaticales qui l'alourdissaient sans grand profit pour personne. On sait que le *De catechizandis rudibus* est le plus ancien traité de catéchistique que nous connaissions. Saint Augustin y enseigne l'art d'enseigner la doctrine chrétienne à des candidats au baptême, et aujourd'hui encore les éducateurs tirent grand profit de ses réflexions et de ses conseils. Comme nous n'avons pas encore en France d'édition commentée de ce traité, nous pouvons envier la bonne fortune des catholiques des États-Unis d'Amérique.

G. Bardy.

— Dom Jean Leclercq et Jean-Paul Bonnes. *Un maître de la vie spirituelle au XI^e siècle, Jean de Fécamp* [Études de Théologie et d'histoire de la spiritualité, t. IX] (Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1946. In-8° de 236 pages). — En nous révélant Jean de Fécamp, Dom Wilmart ne craignait pas d'écrire qu'il était « le plus remarquable auteur spirituel du Moyen Age avant saint Bernard »[1]. Les auteurs de cet ouvrage ont conçu le dessein de réaliser la tâche que leur illustre devancier n'avait pas eu le temps d'accomplir : publier l'œuvre de ce précurseur et en reconstituer le développement organique.

Italien d'origine, français d'adoption, Jean de Fécamp a vu son influence rayonner sur l'Angleterre et dans l'Empire. Rien de plus médiéval, ainsi que le rappelait le discours de M. Et. Gilson à l'Académie française. De ses maîtres et modèles de Ravenne, du bienheureux

1. Dom André Wilmart, *Auteurs spirituels et textes dévots du Moyen Age latin*, Paris, 1932, p. 127.

Guillaume de Volpiano, ami de saint Romuald, il tient son idéal érémitique : la vie solitaire a été sa première expérience de vie monastique; il en gardera l'obsession. Le déchirement qu'il éprouvera de ne pouvoir se donner entièrement à la contemplation et le consentement au rôle qu'il devra jouer dans le monachisme français conféreront à son œuvre spirituelle et à son influence le caractère très particulier que ce livre s'applique à mettre en relief.

Jean de Fécamp est un type d'abbé féodal. Par là, il intéresse au premier chef l'histoire des institutions et des mœurs. Il est moine, d'abord, et la tendance qu'il représente permet de discerner ce qu'ont de commun et de distinct les conceptions monastiques de Saint-Bénigne et de Cluny. Chargé, par Guillaume de Volpiano, de réformer des monastères, il est le témoin des efforts parallèles qui préparent et accompagnent ce que l'on appelle la « réforme grégorienne ». Trop souvent, on ne retient, en ce domaine, que le rôle de Cluny. Bien d'autres abbayes, bien d'autres personnages ont exercé une action bienfaisante. Fort opportunément, ce livre rappellera une fois de plus que l'histoire ne gagne jamais rien à être simplifiée.

Jean de Fécamp est abbé de la Trinité de Fécamp, puis, conjointement, pendant quelques années, de Saint-Bénigne de Dijon. Il devient chef d'une congrégation quand plusieurs monastères normands sont rattachés à la Trinité de Fécamp. Il a des biens à gérer en Angleterre, des relations à entretenir avec Saint-Arnoul de Metz, tributaire, elle aussi, de la réforme de Saint-Bénigne. Il est donc engagé dans l'écheveau complexe des liens de hiérarchie et de dépendance réciproques qui relient princes et prélats. En particulier, précurseur de ce qui deviendra l'exemption, il évite toute main-mise de l'évêque du lieu sur son monastère. Il est en rapport avec Édouard III d'Angleterre, Henri Ier de France et Agnès de Bavière. Il écrit aux évêques, aux moines, aux moniales. Son témoignage sur la vitalité religieuse des différentes catégories sociales apparaît spécialement dans la lettre *Tuae quidem*, éditée ici pour la première fois.

Jean de Fécamp est un écrivain. C'est le témoin de la culture monastique en France au xie siècle, particulièrement en cette Normandie où l'on assiste à une renaissance de l'histoire et de la théologie : qu'on pense aux chroniqueurs tels que Raoul Glaber, et au mouvement d'idées dont saint Anselme est le centre. Avec ces écrivains divers, Jean de Fécamp a de commun cet humanisme délicat qui donne tant de saveur à ses écrits. Son style est dense et sa langue sonore, toute émaillée de réminiscences classiques, bibliques et patristiques. L'examen de ces sources aide à saisir tout ce qu'il tire de la tradition, avec quelle fidélité, mais aussi quelle liberté, il utilise l'héritage du passé. Sa culture est vaste et variée.

Jean de Fécamp est un maître de vie spirituelle. C'est le témoin des répercussions des institutions féodales sur la spiritualité. Engagés dans l'action et obligés d'être en contact avec le monde à cause même de l'influence que leur ferveur leur a acquise et que le Siège Apostolique a confirmée, les éléments les plus fervents du monachisme éprouvent le besoin de compenser cette activité par une contemplation plus pure et plus intense. Trois fois de suite, Jean de Fécamp travaille le grand texte qui est son œuvre principale, cette *Confessio* dont sont analysées ici les formes successives. La rédaction de base est éditée pour la première fois de façon critique, avec l'indication des remaniements. On assiste ainsi à l'itinéraire spirituel de Jean de Fécamp.

De cette *Confessio* ont été extraits, soit par Jean de Fécamp lui-même, soit par ses admirateurs, des fragments qui sont devenus de brèves méditations et sont passés, ornés de titres divers, sous les noms de saint Augustin, d'Alain, de saint Ambroise, de saint Anselme, de saint Bernard, etc. Tous les problèmes littéraires sont ici éclaircis, les textes identifiés, datés même dans la mesure où pareille opération a été possible. Les inédits sont publiés. De ce dossier se dégagent des constatations qui ne sont pas sans portée pour l'histoire doctrinale : nature de la théologie, rapports entre la lecture spirituelle et l'oraison, la vie mystique et le tempérament...

L'un des points sur lesquels notre attention est ici attirée comme, semble-t-il, elle ne l'avait jamais été, c'est le rôle joué dans l'évolution de la piété médiévale par les livrets de prière de l'époque carolingienne, intermédiaires entre les textes liturgiques et les recueils de dévotion privée. L'originalité de Jean de Fécamp apparaît ici par contraste avec son contemporain saint Anselme.

Ce livre, composé avec goût et écrit avec finesse, est une contribution à l'histoire des courants d'idées et d'expériences religieuses, sans laquelle l'histoire des faits et des institutions du Moyen Âge resterait le plus souvent inintelligible. Victime d'un anonymat volontaire, Jean de Fécamp est resté longtemps ignoré. Il est encore peu connu. Il ne paraît pourtant pas téméraire de penser que les méditations issues de lui, mais attribuées à d'autres, ont été l'un des principaux aliments des spirituels jusqu'à l'apparition de l'*Imitation de Jésus-Christ*. On ne saurait trop remercier les auteurs de cette monographie si bien conduite d'avoir jeté une telle lumière sur ce personnage et sur son œuvre.

André Combes.

— R. P. Leherpeur. *Bérulle* [collection *la Noble France*] (Paris, Bonne Presse, 1947. In-12 de 181 pages. Prix : 80 francs). — La collection « la Noble France », dirigée par Mgr Grente et éditée par la Bonne Presse, vient de s'enrichir d'un nouveau volume : Bérulle devait nécessairement entrer dans cette collection, car il fut, au XVII^e^ siècle, le fondateur de l'Oratoire, l'introducteur en France et le défenseur du Carmel, et saint Vincent de Paul l'a proclamé : « l'un des plus saints hommes qu'il ait connus ».

Dans une très riche introduction, le R. P. Leherpeur raconte la vie, présente les œuvres et expose la doctrine de Bérulle, en utilisant les travaux qui ont été publiés au XX^e^ siècle : ceux de l'abbé Bremond et des PP. Oratoriens G. Rabeau, A. Mollien, Cl. Taveau, G. Rothureau et la belle *Correspondance* critique de M. Dagens.

L'influence de Bérulle dans l'histoire de la spiritualité en France fut considérable. Le cardinal eut, en particulier, une large part à l'ouverture des séminaires, car c'est lui qui, au début du XVII^e^ siècle, mit en relief la grandeur du sacerdoce et « releva l'état de prêtrise »; il fut « l'un des grands ouvriers de la sainteté en France », par le soin qu'il mit à placer la doctrine du Verbe incarné au centre de la dévotion, car il fut « l'apôtre du Verbe incarné », suivant le mot du pape Urbain VIII. Et cependant, durant trois siècles, le cardinal de Bérulle est resté à peu près complètement oublié : Bérulle est une âme contemplative, dont les considérations très élevées sont inaccessibles à beaucoup d'âmes, et, d'autre part, cette doctrine est souvent exprimée en un langage abstrait qui écarte les lecteurs. On peut appliquer à presque tous les ouvrages de Bérulle ce que M. Dagens a dit des *Gran-*

deurs de Jésus : « Ce livre sublime est illisible, parce que Bérulle ne sut jamais se borner, parce que trop souvent du sublime nous tombons dans l'obscur et même dans le galimatias, parce que la langue est encore trop chargée de termes scolastiques. »

Après une vue d'ensemble sur la vie et sur les œuvres de Bérulle, le P. Leherpeur donne un choix d'extraits assez brefs, qui résument bien la spiritualité bérullienne : la connaissance de Dieu en Lui-même et dans ses œuvres, le Verbe incarné sauveur du monde, avec sa vie terrestre et sa vie dans les âmes, la Très Sainte Vierge mère de Dieu avec ses prérogatives, l'œuvre du Christ dans l'histoire, c'est-à-dire l'Eglise, l'Eucharistie et le sacerdoce, enfin l'homme et le chrétien avec les conditions de la vraie vie chrétienne. Tous ces extraits, heureusement choisis, sont empruntés aux divers écrits de Bérulle; ils mettent en relief la sublime doctrine du maître de l'École française et montrent nettement qu'aux yeux de Bérulle le seul objet digne d'occuper l'esprit d'un chrétien, c'est Dieu et son Verbe fait chair.

J. CARREYRE.

— RR. PP. BÉNÉDICTINS DE PARIS. *Vies des saints et des bienheureux selon l'ordre du calendrier, avec l'historique des fêtes.* Tome IV : *Avril* et tome V : *Mai* (Paris, Letouzey et Ané, 1946 et 1947. In-8° de 789 et 640 pages. Prix : 312 et 330 francs). — Aux trois premiers volumes que Dom Baudot et Dom Chaussin avaient publiés avant la guerre dans cette collection, viennent de s'ajouter un quatrième et un cinquième volumes, consacrés aux mois d'avril et de mai, et rédigés anonymement par les RR. PP. Bénédictins de Paris. Le recueil doit comprendre, au total, treize volumes, un pour chaque mois de l'année, le dernier étant réservé aux fêtes mobiles et aux tables.

Le plan de l'ouvrage comporte, pour chaque jour, d'abord la traduction du martyrologe romain, avec quelques explications sur les saints de moindre importance qui y figurent, puis des notices plus développées sur les saints les plus importants du martyrologe et sur les saints plus récents qui n'y ont pas été inscrits. Parmi ces derniers, la plus grande place est faite aux saints de France, mais une notice est consacrée également aux bienheureux d'origine étrangère qui ont été béatifiés ou canonisés récemment. La liste suit, fort heureusement, l'ordre chronologique, en se basant sur la date de la mort de chaque saint.

Les renseignements biographiques sont résumés d'après les travaux critiques les plus sûrs, en laissant de côté les faits controversés. Mais à la biographie proprement dite s'ajoute une étude succincte, historique et liturgique, du culte du saint, et ce n'est pas la partie la moins neuve de cet ouvrage. Une courte bibliographie, après chaque notice, indique les ouvrages français les plus récents ou les plus sûrs, ainsi que les articles de revues les plus importants qui traitent des questions discutées par les érudits.

S'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un recueil d'érudition et si le but des auteurs est surtout d'instruire le clergé et les fidèles sur le Propre des saints de chaque jour, il n'en reste pas moins que cet ouvrage peut constituer une initiation solide à la science hagiographique et que nous n'avions jusqu'ici rien de tel en langue française.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

ANTIQUITÉ

— Julianus Pomerius. *The contemplative Life,* translated and annotated by Sister Mary Josephine Suelzer [Ancient Christian writer, 4]. Westminster (Maryland), The Newmann Bookshop, 1947 In-8° de 220 pages), 2 dollars 50. — Bien que Julien Pomène soit originaire de l'Afrique du Nord, il appartient à la France par sa vie et par son activité littéraire. Chassé, à ce qu'il semble, de sa patrie par les persécutions des Vandales, il vient habiter la Gaule, et, vers 497, nous le trouvons installé à Arles en qualité de rhéteur. Parmi ses disciples, il compte alors saint Césaire, le futur évêque d'Arles; mais celui-ci ne tarde pas à renoncer aux études profanes à la suite d'un songe qui ressemble fort à celui de saint Jérôme. Pomène lui-même finit par abandonner la rhétorique, reçoit l'ordination sacerdotale et termine sa vie comme supérieur d'une communauté de clercs. Sa réputation est assez grande pour que l'évêque de Limoges Ruricius et le futur évêque de Pavie, Ennodius, essaient de l'attirer, l'un à Limoges, l'autre à Milan. Ces invitations sont d'ailleurs refusées et c'est à Arles que Pomène achève sa carrière.

Le seul de ses ouvrages qui nous soit parvenu est un traité *Sur la vie contemplative* qui est, au juste, un livre de pastorale destiné au clergé et fait pour mettre en relief l'excellence de la contemplation. Sans grande originalité, car Pomène emprunte beaucoup à saint Augustin, ce traité est remarquable par son caractère pratique, par la sagesse des enseignements et des conseils qui le remplissent, par la forte conviction dont il est l'expression parfois éloquente. Souvent lu au Moyen Age, il est presque oublié aujourd'hui et, seuls, des spécialistes connaissent encore son titre et le nom de son auteur. Sœur M. J. Suelzer n'a rien épargné de sa peine pour remettre en honneur le traité et et l'écrivain. L'introduction qu'elle a rédigée rappelle brièvement, mais avec précision, ce que nous savons de Julien Pomène. La traduction anglaise est claire et coulante,; les notes, relativement peu nombreuses, s'appliquent à mettre en relief les sources de Pomène et les caractères de sa langue. Il eût peut-être été facile de les multiplier, mais c'eût été aux dépens de la sobriété. Notre seul regret c'est de ne pas trouver le texte latin en regard du texte anglais. La collection dont fait partie ce livre n'est pas encore assez avancée pour qu'on ne répète pas aux éditeurs le souhait de voir désormais les textes originaux figurer à côté des traductions. L'absence de ces textes est une erreur presque impardonnable.

G. Bardy.

— Robert Latouche. *Les Grandes invasions et la crise de l'Occident au V^e^ siècle* [Les Grandes crises de l'histoire] (Paris, Aubier, [1946]. In-8° de 324 pages). — D'excellents historiens s'efforcent à l'heure actuelle de rectifier et mettre au point les notions vagues ou erronées du Français moyen sur la catastrophe des Invasions barbares. L'éminent médiéviste de Grenoble a fait œuvre utile en reprenant à son tour ce problème historique passionnant : son livre, qui abonde en réflexions intéressantes, traite même plus que ne promet le titre, puisqu'il remonte jusqu'au III^e^ siècle et descend jusqu'au VI^e^, en indiquant d'ailleurs au passage que la « crise » n'est pas alors terminée, mais se prolonge jusqu'à la renaissance carolingienne du VIII^e^ siècle. Dans cet ouvrage consacré à toute la partie occidentale de l'Empire romain, l'histoire de l'Église en Gaule n'occupe qu'une partie assez minime;

elle n'est cependant pas négligée et l'on y trouvera d'utiles et profitables indications sur les questions religieuses. J'ai relevé particulièrement les pages consacrées au christianisme armoricain avant et après la migration bretonne (p. 184-188), à la médiocrité de l'épiscopat mérovingien (p. 229), à son opposition aux impôts royaux (p. 244), à la conversion des Wisigoths et des Francs (p. 280-5), à la culture chrétienne aux v^e^ et vi^e^ siècles (p. 286). Sur l'attitude des hommes d'Église en ces temps troublés, des notations suggestives sont données, qu'on jugera parfois un peu rapides : ainsi le passage sur les défenseurs de cités (p. 234-5) ne paraît ni pleinement exact ni suffisamment approfondi. Je signalerais par contre un excellent développement sur le rôle des évêques dans les cités (p. 267-270) : « L'évangélisation, dont une saine critique faisant justice des pieuses légendes de l'apostolicité, a souligné les lenteurs, a touché d'abord les villes pour ne gagner que plus tard les campagnes. Il semble que les plus anciennes communautés chrétiennes se soient formées dans les faubourgs, dans le *suburbium* des villes, parce que ces communautés voulaient posséder leurs cimetières près de leurs oratoires et qu'il était alors interdit d'ensevelir les corps à l'intérieur des agglomérations. Par contre les premières cathédrales ont toujours été construites à l'intérieur des murs et appuyées sur l'enceinte. » Outre la cathédrale, c'est le baptistère, l'évêché, des chapelles; hors de la ville, se multiplient oratoires, monastères et basiliques. Des précisions sont données pour Paris, Tours, Reims. « A l'heure où l'agonie des institutions municipales menaçait l'avenir des villes, où elles semblaient destinées a n'être plus que des places fortes habitées par des garnisons barbares, elles sont devenues les asiles du christianisme victorieux. Cette vocation imprévue les a sauvées et a préparé leur renaissance. La toponymie a conservé jusqu'à nos jours le souvenir de cette résurrection. » L'auteur souligne aussi « l'activité bâtisseuse du clergé au iv^e^ et au v^e^ siècle » et rappelle la protection apportée aux populations par les évêques de cette époque d'anarchie[1].

Jean-Remy PALANQUE.

MOYEN AGE

— Dom Charles POULET. *Histoire de l'Église de France.* I. *Moyen Age (496-1516)* (Paris, Beauchesne, 1946. In-12 carré de 320 pages, [Collection générale d'histoire ecclésiastique]. — Dom Poulet a publié une grande *Histoire du Christianisme* justement estimée à cause de la part prépondérante qu'il y a ménagée à la vie intérieure de l'Église au lieu de s'appesantir, comme on l'a fait trop souvent, sur ses rapports avec le pouvoir civil, lesquels sont déjà traités dans les histoires générales.

1. Le prêtre Salvien et son œuvre déclamatoire sont plusieurs fois cités comme il convient; mais mérite-t-il la qualification de « démocrate » (p. 203) et même celle de « Marseillais » (p. 118, 208, 302) ? S'il a vécu à Marseille, il n'en était pas originaire. — La conversion de Clovis est maintenue à la date traditionnelle de 496, quoique l'auteur connaisse parfaitement les discussions récentes sur ce sujet (p. 154) : l'invraisemblance de la date de 507 est, à mon avis, moins évidente que ne l'affirme M. Latouche.

Il a pensé avec raison qu'à côté de son volumineux ouvrage il y avait place pour un exposé d'une lecture plus rapide et traitant uniquement de la France. Au complet cet abrégé aura trois volumes dont le premier paru traite du Moyen Age depuis Clovis jusqu'au Concordat de François Ier. De propos délibéré l'auteur a écarté l'histoire artistique et littéraire, bien que cette dernière apparaisse à propos de la prédication. On reconnaît dans ces pages le talent d'écrivain de Dom Poulet et le charme de son esprit pondéré, parfois discrètement caustique. Si j'avais à formuler un regret, ce serait de retrouver ici l'envahissement traditionnel de l'histoire politique. Le piège était difficile à éviter pour l'historien du Moyen Age, en raison de l'implication du sacré et du profane à cette époque. Cependant c'est une lacune qu'un chapitre n'ait pas été consacré aux amorces de la réforme catholique avant 1516 : l'œuvre de Jean Soreth et de Françoise d'Amboise, chez les Carmes et les Carmélites, de Colette de Corbie chez les Clarisses, de la congrégation de Hollande chez les Dominicains dans l' « empire » bourguignon, de Jean de Bourbon à Cluny, des Célestins et des Minimes, la correction de l'Université de Paris, les fondations d'universités nouvelles, le développement des confréries attesté par tant de chapelles ouvertes au flanc des cathédrales et des églises paroissiales, etc., tout cela est passé sous silence ou presque[1]. Malgré cette objection, on tirera grand profit de cette lecture dont la tendance apologétique est de bon aloi et qui, en cachant son érudition solide, a voulu se mettre à la portée du grand public et y a réussi.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

— Robert Barroux. *Saint Remi et la Mission de Reims* (Paris, Éditions de l'Arc, 1947. In-12 de 189 pages). — Dans cet ouvrage, qui, sous un récit vivant, dissimule avec modestie une science digne d'un archiviste, M. Robert Barroux nous donne sur saint Remi une étude complète et critique. Dans la vie de saint Remi, il distingue avec soin l'histoire de la légende, et tout le monde, sur ce point, se montrera d'accord avec lui. Mais il distingue aussi l'évêque du saint et divise en deux périodes successives et différentes la carrière du métropolitain de Reims; dans la première, l'évêque serait surtout un politique qui, pour écarter le péril arien, assure à Clovis l'appui de l'Église et à l'Église l'appui de Clovis, réalisant ainsi l'alliance du spirituel et du temporel pour le plus grand avantage des deux pouvoirs; dans la seconde, au contraire, apparaît un autre Remi; Clovis meurt et « l'évêque politique meurt avec lui »... Un autre personnage lui fait suite. A l'évêque se substitue le saint.

Cette vue des choses semble bien un peu tranchée. Les épreuves, les contradictions, l'abandon, l'oubli, qui marquent les vingt-deux dernières années de cette longue existence ont sans doute favorisé le détachement de son âme et accentué son ascension spirituelle. Mais le politique a-t-il attendu cette décadence et cette disgrâce pour se mon-

1. On relève quelques inexactitudes de détail : p. 254, Louis d'Orléans était frère et non pas oncle de Charles VI; p. 259, lire « évêque » et non « archevêque » d'Avignon; p. 241, « centralisation » et non « décentralisation »; p. 119, « Pothières » et non « Cothières ».

trer un saint ? La sagesse surnaturelle, qui caractérise les éminents serviteurs de Dieu, serait-elle incompatible avec la conduite des affaires humaines, surtout quand celles-ci mettent en jeu l'avenir de l'Église et, avec la croyance à la divinité du Christ, la substance même de la foi ? Les hautes vertus du prélat ne contribuèrent-elles pas, plus encore que sa supériorité culturelle et son adresse diplomatique, à gagner le chef franc, dont la conversion, intéressée sans doute et, comme le note Mgr Duchesne, décidée par des « raisons de barbare », est cependant une conversion au Dieu de Remi ? Que l'évêque de Reims ait été un politique, on a même dit un génie, et un saint, personne n'en disconvient ; mais qu'il ait été successivement l'un et l'autre, tout le monde ne l'accordera pas.

Dans un ouvrage destiné au grand public, l'auteur ne pouvait reprendre la discussion savante et passionnée, qui mit aux prises M. Levillain et le chanoine Saltet. Mais, à lire son texte, on s'aperçoit qu'il tient compte de ce débat, pour adopter les conclusions du premier, en ajoutant à l'impression produite sur le roi par Tolbiac, celle d'un pèlerinage à Tours, qui achève sa conversion, sur le tombeau de saint Martin.

La troisième partie, la Mission de Reims, établit comment le baptême de Reims inaugure « les épousailles entre l'Église et la royauté » et conclut entre l'une et l'autre « un pacte » dont Reims est « le symbole matériel ». De là, le sacre du roi de France en cette ville, où naissent du même coup la monarchie française et la France chrétienne le jour de Noël 496, 499 ou 506. A vrai dire, le droit de sacrer le roi ne se trouve reconnu à l'archevêque de Reims qu'au x^e^ siècle, contre son rival, l'archevêque de Sens. Ce droit, Adalbéron l'exerce en faveur d'Hugues Capet, authentiquant ainsi le pouvoir du nouveau roi et la nouvelle dynastie qu'il a mise sur le trône, avec l'aide de son écolâtre et conseiller, Gerbert, en excluant le dernier héritier des Carolingiens, Charles de Lorraine. On comprend donc que, dans une lettre à Arnould, qu'il avait supplanté au concile de Saint-Basle, et rétabli sur son siège après son accession au souverain pontificat, Gerbert, devenu pape sous le nom de Silvestre II, reconnaisse officiellement à l'archevêque de Reims ce privilège désormais incontesté. Ainsi triomphaient, avec un certain retard, les prétentions d'Hincmar qui, pour revendiquer ce droit, avait accrédité, sinon inventé, la légende de la Sainte Ampoule. Autant de précisions qui compléteront utilement les pages, d'ailleurs excellentes, de M. Barroux sur le couronnement de Reims.

Ces quelques critiques souligneront la portée de cet ouvrage, qui aborde le problème complexe de nos origines nationales et chrétiennes, avec, comme arrière-plan, le problème plus complexe encore des rapports entre le spirituel et le temporel. Elles n'ont d'autre but que de marquer son intérêt. Pour apprécier le rôle joué par saint Remi dans l'horrible anarchie de son époque, il faut lire tout le début du livre qui nous trace un tableau si vivant de la Gaule, déchirée, au v^e^ siècle, entre les envahisseurs barbares et les survivances romaines, entre le paganisme, l'arianisme et le christianisme. Cette synthèse est faite de main de maître. On s'aperçoit alors que le métropolitain de Reims joua en l'occurrence un rôle providentiel; on ne songe plus à discuter la distinction entre le politique et le saint, ni les origines du sacre royal; on remercie M. Barroux d'avoir éclairé ces temps obscurs de ses lumières savantes et de nous apporter, pour l'avenir de notre pays, un espoir plus nécessaire que jamais.

J. Leflon.

— Augustin Fliche. *La Querelle des investitures* [Collection *Les grandes crises de l'histoire*] (Paris, Aubier, Éditions Montaigne, [1946]. In-12 de 221 pages). — Ce petit livre se lit d'un bout à l'autre avec un intérêt sans défaillance. Le sujet y est pour beaucoup. Il s'agit bien en effet d'une *crise de l'histoire*, d'un tournant dans les destinées de la chrétienté, de l'émancipation de l'Église et des églises tombées au pouvoir des laïques, de leur affranchissement des servitudes corruptrices engendrées par cette dépendance, de la reprise par l'autorité ecclésiastique de la totalité du pouvoir des clefs, en un mot de la revendication efficace de la primauté de l'esprit. L'enjeu de la lutte, l'identification de ses péripéties avec les remous politiques contemporains, les événements dramatiques, voire spectaculaires, qui en ponctuent le déroulement, la personnalité de ses champions, tout cela était fait pour porter un historien que savoir et talent qualifiaient pour se mesurer avec une matière aussi riche. La science est ici hors de pair. Point n'est besoin d'insister. Chaque paragraphe reflète l'expérience d'une carrière consacrée à l'étude approfondie des sources, une méditation prolongée sur l'enchaînement des causes et des effets, sur les mobiles des acteurs du drame. Le talent ne le cède en rien à la maîtrise scientifique. L'ouvrage est solidement charpenté, remarquablement équilibré. Le récit des faits serait inintelligible sans un constant rappel des principes juridiques qui les conditionnent et des luttes idéologiques dont ils sont l'expression. Tout en assignant à chacun de ces points de vue la place qui lui revient dans la hiérarchie des valeurs, M. Fliche s'est gardé de sacrifier l'un à l'autre, vivant dans la narration et le portrait, clair dans l'analyse doctrinale. Il faut au médiéviste une imagination de bon aloi pour combler les lacunes des sources, jeter des ponts entre les événements, interpréter les mobiles des âmes, transformer en un tissu continu les données fragmentaires de la documentation. La conviction communicative de l'auteur et l'aisance de l'exposition font oublier le caractère laborieux de reconstitutions où il entre nécessairement un élément conjectural, une part d'hypothèse. Les raccords ont disparu, la toile est unie.

Un livre aussi sûr et aussi attrayant, assorti d'une bibliographie critique, servira à l'initiation de ceux qui ne savent pas. Je rappelle que son cadre chronologique s'inscrit entre le décret de 1059 sur les élections pontificales et le concordat de Worms de 1122 et que place est faite, dans la mesure convenable, à l'histoire de l'Église de France et à l'action de ses représentants les plus qualifiés (je songe naturellement à Yves de Chartres et à l'influence de ses solutions conciliatrices). Quant aux savants, M. Fliche les aidera à repenser leurs connaissances, à prendre conscience des charnières de la crise, à replacer celle-ci sur le plan de l'histoire de l'humanité. Pour les uns et pour les autres, la lecture de cet ouvrage bien fait sera l'occasion d'une véritable jouissance intellectuelle.

Georges Tessier.

— Dom Jean Leclercq. *Pierre le Vénérable* [Collection *Figures monastiques*] (Éditions de Fontenelle, Abbaye Saint-Wandrille, 1946. In-8° de XIX-407 pages). — A proprement parler, ce livre n'est pas une biographie, mais un essai de psychologie médiévale. Rien de plus attachant. Persuadé qu'un homme ne se comprend que dans son milieu, l'auteur s'est proposé la reconstitution d'un milieu. L'entreprise est délicate, mais, ici, il valait la peine de la tenter, car le cas est privi-

légié. Pierre le Vénérable fut en effet l'un des personnages les plus marquants de la première moitié du XII^e^ siècle. Il paraît même fort probable qu'en dehors de saint Bernard, nul ne fut mêlé à tant de questions politiques, doctrinales, culturelles, religieuses que le neuvième abbé de Cluny. La nature des sources accroît encore l'intérêt d'une telle étude. Pierre le Vénérable a beaucoup parlé de son temps et de ses contemporains, non pas en des sermons ou en de vastes traités, pièces soigneusement élaborées dans lesquelles le souci de moraliser risque toujours de modifier la perspective et d'empêcher de voir — ou tout au moins de raconter — la réalité telle qu'elle est, mais en des lettres très nombreuses, toujours enracinées en des circonstances très concrètes. Si l'on peut s'informer de la pratique et des idées religieuses de la moyenne des hommes, c'est de tels documents qu'il faut interroger. L'enquête, ici, est répartie sous quatre chefs différents, selon les domaines dans lesquels s'est déployée l'activité de Pierre le Vénérable.

Dans une première partie, *Pierre le Vénérable et son temps*, après un bref rappel des éléments biographiques indispensables, c'est la vie quotidienne de l'abbé de Cluny qui est décrite : occupations et soucis journaliers, soins de santé, voyages, rapports avec des hommes de tous milieux : manants, seigneurs, prélats. Les traits piquants, les textes pittoresques empruntés aux sources authentiques, permettent de corriger, de nuancer, de préciser les vues trop générales qu'on a pris l'habitude de se transmettre aveuglément sur cette époque. De tous les contemporains de Pierre le Vénérable, le plus illustre est sans contredit saint Bernard. Une analyse précise des lettres échangées entre l'abbé de Cluny et l'abbé de Clairvaux, selon leur succession chronologique, permet de discerner comment ils réussirent, en défendant parfois des intérêts divergents, voire contraires, ou des opinions antagonistes, à entretenir une amitié intime et généreuse, comme il ne peut en exister qu'entre des saints.

Dans la deuxième partie, intitulée *Pierre le Vénérable et Cluny*, c'est tout le milieu monastique d'alors qui est évoqué sous nos yeux : idéal et travaux des moines, traits de mœurs et de caractères, indices de ferveur concomitants à de grandes faiblesses, difficultés économiques, tentatives de réforme et, tour à tour ou simultanément, échec et réussite, polémiques entre religieux de différentes observances... Tout cela constitue un tableau fort complexe. On déforme toujours l'histoire en la simplifiant. Ici, ce sont les documents eux-mêmes qui nous mettent en présence de tous ces éléments, si divers et parfois si parfaitement contradictoires qu'il ne faut pas attendre de pouvoir les concilier pour prendre soin de les constater en toute objectivité.

Avec la troisième partie, *Pierre le Vénérable et l'Église*, le plan s'élève encore et le cercle s'élargit. Comment un grand abbé pouvait parler à des évêques, traiter avec des papes, quelle attitude Pierre le Vénérable adopta dans le schisme d'Anaclet et quelles répercussions eut sa conduite, quelles sectes menaçaient continuellement la foi, comment, dans les milieux monastiques eux-mêmes, on s'efforçait d'y remédier : autant de problèmes qui s'éclairent ici à la lumière de données fragmentaires, mais précises. Dans le chapitre qui clôt cette partie, nous voyons Pierre le Vénérable s'adresser aux Juifs : ce qu'il leur dit, ce qu'il dit d'eux nous informe du rôle complexe qu'ils jouaient en même temps que des sentiments que, dans l'Église, on nourrissait à leur endroit. Pierre le Vénérable apparaît comme un précurseur dans le domaine des relations des catholiques avec l'Islam. Il écrit, non

contre les Arabes, mais pour eux, un traité où il s'engage dans les voies d'une apologétique honnête et courageuse, prêchant la tolérance, essayant de se placer sur le terrain de discussion qu'admettent les adversaires. Il fait traduire en latin le Coran pour que les catholiques puissent le réfuter en connaissance de cause. Tout ce travail marquera le point de départ d'une orientation nouvelle de l'activité missionnaire.

La dernière partie du livre, *Pierre le Vénérable et Dieu*, montre en l'abbé de Cluny — ami et protecteur d'Abélard ! — un humaniste délicat, tout pénétré d'une culture littéraire classique que, sans effort, il met au service de sa foi et allie à un sens religieux profond. Les vertus de son âme, ses pratiques de piété, ses activités de prière, nous font saisir comme sur le vif ce qu'on pensait, à Cluny et, en général, dans les milieux monastiques, de la réception des sacrements, des rapports de l'ascèse avec la contemplation, de la dévotion privée avec la liturgie. Sur tous ces points, Pierre le Vénérable est moins un docteur qu'un témoin, et il suffit, pour s'instruire auprès de lui, de le voir vivre.

En appendice, après une analyse de la doctrine de Pierre le Vénérable sur plusieurs des questions agitées de son temps, sont publiés quelques documents inédits intéressant l'histoire des institutions, des doctrines et de la liturgie, en particulier l'office de la Transfiguration que Pierre le Vénérable composa, ayant introduit cette fête à Cluny trois siècles avant qu'elle ne fût étendue à l'Eglise universelle.

Seul, sans doute, dom Leclercq pouvait écrire un tel livre. On discuterait volontiers avec lui de son rejet initial d'un ordre chronologique, du plan même de l'ouvrage ou bien de telle interprétation, mais aucune divergence de sentiment, aucune réserve de détail ne doit empêcher de savourer des pages que l'expérience de la vie bénédictine, un commerce assidu et pénétrant avec l'ensemble des sources, un sens très vif des réalités humaines les plus délicates et un talent littéraire fait de sobriété et de discrète émotion mettent vraiment hors de pair.

André Combes.

— Mgr Clément Tournier. *La première Croisade, Raymond IV, comte de Toulouse, et Saint-Sernin* [Extrait de la *Revue historique de Toulouse*, 1946] (Tarbes, impr. des Orphelins-Apprentis, 1947. In-8°, 30 pages). — En s'appuyant sur l'autorité des récents historiens de la première Croisade, Mgr Tournier met en valeur le rôle prépondérant joué dans la préparation de la Croisade, dans l'expédition elle-même et dans l'organisation du royaume de Jérusalem, par Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Ce rôle a été minimisé, en effet, au profit de Godefroi de Bouillon, non seulement par le Tasse dans la *Jérusalem délivrée*, mais aussi par la plupart des historiens modernes. Mgr Tournier rappelle, en outre, à l'occasion du « dix-septième cinquantenaire » de la Croisade, le passage à Toulouse du pape Urbain II en 1096 et la consécration qu'il fit alors de la basilique Saint-Sernin, dont la construction avait été entreprise en 1060. Enfin, il fait le récit des fêtes qui marquèrent, à Saint-Sernin, il y a cinquante ans, en 1896, le huitième centenaire de ces événements.

R. Limouzin-Lamothe.

— R.P. M.-H. Laurent, O.P. *Le Bienheureux Innocent V (Pierre de Tarentaise) et son temps* [Studi e testi, 129] (Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1947. In-8° de x-549 pages, fac-sim.). — Le P. M.-H. Laurent, en consacrant un gros volume à Innocent V, n'a

pas voulu étudier spécialement le théologien que le Moyen Age a placé sur le même rang que Thomas d'Aquin et Albert le Grand et sur lequel le P. Simonin a donné un ouvrage approfondi. Tout au plus le P. Laurent publie-t il en appendice à son livre actuel un article du P. Gillon sur la chronologie des écrits de Pierre de Tarentaise. Un obstacle s'opposait à l'histoire détaillée de la carrière de ce personnage : le registre de ses lettres pontificales est perdu. Cependant ni ce défaut, ni la limitation du sujet n'ont découragé le P. Laurent. Il nous présente un ouvrage qui, par son but immédiat, paraîtra un peu étroit, mais qui, par la sûreté de sa critique, a le mérite d'être définitif et qui, par la vaste culture et l'érudition de son auteur, jettera de la lumière sur les diverses questions posées à l'occasion de l'activité de son héros.

La biographie de Pierre est précisée minutieusement et corrigée, à commencer par le lieu de naissance du saint qui serait, non en Savoie mais au village de Tarentaise, dans le département de la Loire; puis les étapes de sa carrière : entrée chez les Dominicains de Lyon, vers 1240, enseignement à l'Université de Paris comme bachelier biblique (1255-1256 et 1256-1257), ensuite comme bachelier sententiaire pendant deux autres années scolaires (1257-1258 et 1258-1259); de ce cours est issue l'œuvre capitale du théologien, son commentaire sur les *Sentences* de Pierre Lombard; enfin maîtrise en 1259-1264 et 1267-1269; entre temps, provincialat de France (1264-1267 et 1269-1272).

Grégoire X fait de Pierre de Tarentaise un archevêque de Lyon (1272) et un cardinal (1273) qui, élu pape le 21 janvier 1276, meurt dès le 22 juin suivant.

La moisson, malgré tout abondante, du P. Laurent montre chez Pierre de Tarentaise des qualités de prudence et de mesure avec de la finesse psychologique. Elles se révèlent dans un règlement élaboré par une commission dominicaine, dont il fit partie en 1259 aux côtés de saint Thomas, et qui se prononça en faveur des études supérieures dans l'Ordre, décidant l'existence, en chaque couvent, d'un minimum d'enseignement théologique et biblique, et créant, par province, un centre d'études littéraires. Même sagesse dans le règlement provincial où Pierre déconseille de fonder des maisons dans les villes trop petites, de recruter des jeunes gens sans vocation éprouvée et de négliger la correction des fautes.

Comme archevêque de Lyon, il fut gratifié par le roi Philippe le Hardi de la juridiction comtale entière au détriment du chapitre qui en revendiquait la moitié.

Cette faveur de la cour de France s'accorde avec la conduite d'Innocent V pendant son court pontificat. Celui-ci marque un temps d'arrêt dans les efforts tentés par son prédécesseur Grégoire X en vue de desserrer l'étreinte de Charles d'Anjou. Tous les actes d'Innocent V convergent dans le même sens : prédication de la croisade; froideur et même menaces, assez maladroites, à l'adresse de l'empereur grec Michel Paléologue, malgré l'union récemment renouée au concile de Lyon ; négociation de la paix entre Gênes et le roi de Sicile, entre Pise et la ligue toscane; ajournement du couronnement impérial de Rodolphe de Habsbourg. En un mot, Innocent V mise sur Charles d'Anjou. C'était une politique un peu timide, mais cohérente.

Innocent V n'a pas été un grand homme d'État et si le P. Laurent, dont l'impartialité est inattaquable, lui consacre un livre, c'est assurément par esprit confraternel. Mais, nous le répétons et le titre nous

en informe, l'ouvrage est riche en renseignements très utiles à ceux qui étudieront son temps[1].

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

— Édouard Perroy. *La Guerre de Cent ans* (Paris, Gallimard, 1945. In-8° de 343 pages) [La Suite des temps, n° 13]. — L'ouvrage de M. Perroy, écrit à la faveur des loisirs précaires procurés à l'auteur par la Gestapo et de la vie clandestine qui en est résultée, est une synthèse fondée sur une longue familiarité avec le sujet. Aucune référence n'apparaît au bas des pages, seulement une bibliographie succincte est donnée en appendice. Par la question traitée ce livre s'apparente à celui de M. Petit-Dutaillis sur la *Monarchie féodale en France et en Angleterre*. Ce que l'un a fait pour le temps de Philippe-Auguste et de saint Louis, l'autre l'achève en exposant l'histoire jumelée des deux pays pendant cette crise de croissance qu'a été la guerre de Cent ans. Tableau sans sécheresse où perce le souci constant d'éclairer l'histoire politique par celle des institutions, ainsi que par l'état économique et les mouvements sociaux.

M. Perroy montre bien que l'origine du fameux conflit est moins dans la querelle dynastique que dans la spoliation graduelle du duché de Guyenne. Il admet ce qu'eut d'exorbitant en France le rejet de la succession féminine lors du décès de Louis X; peut-être eût-il eu raison d'insister sur la fragilité de la théorie anglaise du *pont et planche*, selon laquelle une femme, incapable de succéder, aurait été habile à transférer à ses héritiers le droit qu'elle ne recueillait pas : thèse illogique et pleine de menaces, car elle sacrifiait, au prix d'une inégalité choquante, les hoirs de cette femme non encore nés à l'heure où s'ouvrait la succession débattue. L'auteur accorde une place très grande à l'opportunité dans l'appariton du consentement populaire aux aides. Il me semble cependant découler en droit qu'une aide, non inscrite dans la coutume, ne pouvait être levée par la volonté unilatérale du souverain. Ce qui le prouve, c'est que le vote populaire ne fut pas requis pour percevoir l'aide de la rançon qui rentrait dans les « quatre cas » autorisés par la coutume. Le droit lui-même et non seulement les circonstances sont donc en cause ici. Je partage l'opinion de l'auteur sur la paternité de la tactique prudente imposée par Charles V à du Guesclin, mais je ne vois pas pourquoi il incrimine Jean de Montfort (dont le bon droit était évident) pour s'être mis en possession du duché de Bretagne avant d'en avoir reçu l'investiture : le mort saisit le vif. Les effets sociaux de la peste noire sont justement mis en lumière, mais parmi les causes immédiates de la Jaquerie, j'accorderais la première place à l'exercice du droit de « prise » ou réquisition. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que les « prises », non plus que les emprunts forcés, n'aient pas habituellement été remboursés. J'ai relevé

1. Le style du P. Laurent est aisé, mais non exempt de négligences. — Je suis étonné qu'il ne cite pas le tome d'Édouard Jordan dans l'*Histoire générale* de Glotz, sur l'Italie du XIII[e] siècle. — Il ne cherche pas pourquoi Innocent V a choisi ce nom, hommage probable à Innocent IV, le plus grand parmi les papes de ce nom en ce temps. — L'auteur ne fournit aucun éclaircissement sur le titre de « bienheureux » qu'il donne à son personnage et sur le culte qui lui a été rendu. — Dans la prise de possession du Latran, le pape est suivi d'un sous-diacre porteur d'une « tobalia » et d'un valet tenant un parasol : que faut-il entendre par *tobalia* ? Une touaille (essuie-mains) ?

dans les comptes mainte preuve que de telles « exactions » avaient été « restituées ». M. Perroy reconnaît loyalement la dureté de l'occupation anglaise en Normandie, où tous ceux qui se refusèrent à accepter Henri V furent expulsés. Avec raison encore il montre le « roi de Bourges » conservant une portion de la France aussi grande que la plupart des autres royaumes contemporains et se livrant, à défaut d'activité militaire, à d'opiniâtres négociations diplomatiques. Enfin il est très exact de distinguer au XV^e^ siècle, à côté des grands fiefs territoriaux, correspondant presque à des nations, l'existence d'une aristocratie apanagère qui visait moins à s'émanciper qu'à disposer du Pouvoir royal pour profiter de ses ressources financières.

Cette classe ressemblait à l'aristocratie anglaise dont la tendance à l'oligarchie est nettement mise en évidence. M. Perroy considère la guerre de Cent ans comme achevée avec la dernière conquête de la Guyenne par Charles VII. Il eût pu mentionner le traité d'Étaples qui, sous Charles VIII, fut la clôture légale du conflit.

Très profitable, très formatrice sera la lecture de ce livre malgré le peu de place accordée à l'histoire ecclésiastique : l'érudit y serrera de près l'évolution de deux pays parallèles où les différences font mieux définir le stade de chacun. On saura gré à l'auteur de rectifier, en maint passage, grâce à sa connaissance de l'histoire d'Angleterre, des solutions admises jusqu'ici par la plupart, quoique s'appuyant sur une confiance excessive dans les chroniqueurs jointe à un penchant naturel pour les généralisations hâtives.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

— R. P. Albert De Meyer, O. P. *La Congrégation de Hollande ou la Réforme dominicaine en territoire bourguignon (1465-1515). Documents inédits ornés d'une introduction générale, de notes historiques, critiques et biographiques* (Liége, impr. Soledi, 1947. In-8° de CXXII-474 pages). — On nous présente ici le recueil des procès-verbaux des « convocations » de chapitres généraux de la congrégation de Hollande, tenus, à peu près annuellement, tout au long de son existence, depuis 1465 jusqu'en 1514. Ils sont publiés non d'après l'original, aujourd'hui perdu, mais d'après deux copies effectuées au XVII^e^ siècle par des dominicains, dont l'un était le P. Échard, et conservées l'une à Rome, aux archives de l'Ordre, l'autre à Paris, aux Archives nationales. On y a joint divers documents, notamment des extraits de la correspondance des maîtres généraux pendant la même période.

En tête de cette édition le P. De Meyer fait l'histoire de la congrégation dominicaine dite de Hollande. Elle se rattache au mouvement général de réforme qui a secoué les institutions religieuses au lendemain des grands conciles du XV^e^ siècle, à la veille de la déchirure causée par Luther. Dans plusieurs ordres un vigoureux effort de correction se dessina et il eût écarté le schisme si la papauté en eût pris la direction.

Les abus dont souffraient les Dominicains venaient d'une tendance à imiter le clergé séculier, à adopter le régime bénéficial sous la double influence du ministère (régime des « termes » qui réservait à tels religieux la prédication dans tel canton, dont ils faisaient leur résidence) et des études supérieures, car les gradués en théologie jouissaient de privilèges qui leur conféraient une relative indépendance. Ainsi disparaissaient la vie commune et la clôture.

Les réformés s'évertuèrent à limiter ces abus, mais sans abolir le système des termes ni proscrire les études. Leurs tentatives se heur-

tèrent à plusieurs obstacles : d'abord l'opposition des religieux qui, ne voulant point changer des habitudes invétérées, créaient une scission dans certaines maisons; ensuite les Provinciaux qui, se voyant arracher le gouvernement des couvents réformés, tantôt les revendiquaient individuellement, tantôt se posaient eux-mêmes en réformateurs plus ou moins sincères; enfin les réformés avaient à compter avec la versatilité des maîtres généraux et de la chancellerie pontificale, toujours enclins à donner raison au dernier interlocuteur.

Le vent de réforme qui inspira la congrégation de Hollande fit naître, avant elle, la congrégation de Lombardie et les Frères de la vie commune en Allemagne. La réforme « hollandaise » se développa dans les domaines des ducs de Bourgogne et sous leur patronage. Elle réunit des couvents des provinces de Saxe, d'Allemagne et de France. L'initiateur fut Jean Uyt den Hove qui, en 1456, introduisit la réforme à Gand, dont il fut élu prieur. Dès l'année suivante, elle embrassait six maisons dont celle de Lille où vint le maître général. Il reconnut l'existence de la « congrégation de Hollande » et lui donna pour supérieur un vicaire général qui fut Uyt den Hove. Cette décision fut confirmée canoniquement à Lille en 1464 et homologuée par une bulle de Paul IV.

Depuis 1470, la réforme dominicaine de Hollande s'étendit aux domaines du grand allié de la Bourgogne, le duc de Bretagne. La présence d'Alain de La Roche, breton d'origine, affilié au couvent réformé de Lille dès 1462 et propagateur de la dévotion au Rosaire, ne dut pas y être étrangère. La Bretagne forma une « nation » dans la Congrégation, avec ses privilèges particuliers et son chef propre, le vicaire substitut. C'est un peu par cette voie que la réforme s'étendit à la France du nord. L'adhésion de Saint-Jacques de Paris, en 1501, fut un pas décisif. En 1503, le prieur réformé de Nantes, Tristan Dollo, fut élu provincial de France. Il est à noter qu'à la même époque la province de Saxe mit elle aussi à sa tête un réformé, ce qui prouve le succès de ce mouvement.

Le P. Laurent attribue au maître général Cajétan une influence décisive dans la séparation en deux de la congrégation de Hollande. A son instigation, le vicaire général de la Congrégation, appuyé par le confesseur de la reine Anne, Yves Mahyeuc, sollicita de la part du roi une démarche qui aboutit à la publication par Léon X de la bulle du 28 octobre 1514 érigeant la « Congrégation Gallicane » qui enleva vingt-deux couvents d'hommes et deux monastères de femmes à l'ancienne congrégation de Hollande, transformée de son côté en « Province de Germanie inférieure », avec vingt-six couvents de Dominicains et dix monastères de Dominicaines. La géographie politique s'était imposée en l'occurrence : le roi très chrétien ne supportait pas qu'une fraction aussi importante de l'Ordre dans son royaume eût pour supérieur un sujet de l'Empereur.

Cette séparation ne refroidissait pas nécessairement l'ardeur des réformés. Cependant, à la fin du XVI[e] siècle, celle-ci s'était éteinte et l'esprit de la réforme se réveilla sous une autre impulsion[1].

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

1. Je signale ici quelques broutilles : l'auteur donne à l'empereur Frédéric III le n° II; il appelle « duc » de Charolais, le comte de Charolais et « duchesse d'York », Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne. Il lit « Sedenensis » et traduit par Seyne en Provence un mot qu'il faut certainement lire « Redonensis », Rennes en Bretagne (p. 354). Il cite des *Patriloquia* qui me paraissent l'étymologie de « breloque »; enfin il ne mentionne pas, parmi les œuvres du P. Chapotin, sa *Bretagne dominicaine*.

TEMPS MODERNES

— Gabriel d'Aubarède. *La Révolution des Saints (1520-1536)* (Paris, Gallimard [1946]. In-16 de 201 pages). — L'histoire des Anabaptistes des Pays-Bas et de Munster entre 1520 et 1536, leurs doctrines et leurs entreprises, où se mêlent fiévreusement plans de révolution sociale, manifestes (et peut-être desseins) de refonte morale, et déconcertantes licences, constituent un sujet si étrangement coloré qu'on comprend fort bien qu'un talent littéraire comme celui de M. d'Aubarède s'en soit emparé.

On ne peut pas dire que cette évocation soit dénuée d'objectivité. La présentation du volume, la bibliographie (assez hétéroclite d'ailleurs) et les notes qui la terminent, le texte même de plusieurs chapitres indiquent un souci d'information indéniable. N'étaient certains procédés qui, évidemment, font trop large part à l'imagination de l'auteur (par exemple, en ces pages 176-179 où la confrontation des personnalités et des thèses de l'évêque de Munster François de Waldeck et du réformateur « communiste » Jean de Leyde prend la forme d'un dialogue de forme invraisemblable), — on peut penser qu'un Michelet, ou tel autre historien visionnaire du XIX^e^ siècle, eût aimé ces scènes passionnées. Et certains lecteurs, qui découvriront chez M. d'Aubarède Mathys le boulanger ou Jean de Leyde le roi de Munster — et le héros du livre, — aimeront eux-mêmes cette version, à tout prendre intéressante, d'un épisode sensationnel.

H. Drouot.

— Henri Peltier. *Séminaires et formation du clergé au diocèse d'Amiens, depuis le Concile de Trente jusqu'au Concordat de 1801* [Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome LI] (Amiens, Musée de Picardie, et Paris, A. Picard, 1946. In 8° de IV-332 pages). — *Séminaires :* il y en eut plus d'un dans le diocèse d'Amiens : on trouve plusieurs essais et tentatives depuis 1567 jusqu'à 1801, en particulier à Abbeville et à Amiens.

Formation du clergé : plans et conceptions dont quelques documents conservent le souvenir et permettent d'en saisir l'inévitable évolution. L'on part du séminaire discontinu des Ordinands (quelques jours, ou trois mois de stage avant chaque Ordre majeur) pour arriver, au XVIII^e^ siècle, jusqu'aux quatre années d'études et de formation professionnelle, et en venir, avec le temps, à nos six ans actuels de Grand Séminaire.

Dans un cadre rien moins que rigide, l'auteur, pour souligner visiblement la progression et les vicissitudes de la formation cléricale, en a recueilli çà et là les divers éléments : ils demeurent forcément fragmentaires et laissent bien des points sans lumière et sans histoire.

Après Mgr Faure (1653-1687), et Mgr Feydeau de Brou (1688-1706), les trois évêques d'Amiens au XVIII^e^ siècle, pères et responsables de leurs prêtres, fournissent les principales données de cette régence du clergé : Mgr de Sabatier, disciple de M. Tronson (1707-1733), Mgr de la Motte (1734-1774), et Mgr de Machault (1774-1821). Tous trois, suivant leur propre tempérament, s'occupent de leurs séminaristes et du ministère sacerdotal : ils en écrivent, au gré des événements. Malgré leurs plaintes inévitables, devant les faiblesses qu'accentue la diversité d'origine, d'études, de présentation et de nomination, il n'en reste pas moins le fructueux travail et l'influence du prêtre dans le comportement et la vie quotidienne de cette vivante Picardie.

L'auteur traite et du *séminaire* (dont les Lazaristes furent directeurs et professeurs depuis 1662 jusqu'à la Révolution) et des *institutions* (conférences, retraites, etc.) qui maintiennent le rayonnement et la vitalité d'une formation première.

Ce volume nous amène au Concordat de 1801 : fin d'un régime et aube d'un monde nouveau. C'est évidemment le premier volet du dyptique, souhaité et attendu, qui doit dérouler, sous nos yeux, dans son évolution et développement constant, l'histoire totale des séminaires et de la formation du clergé picard, du concile de Trente à nos jours. Le séminaire reprit avec les Lazaristes en 1805, et les garda jusqu'en 1903.

Notons, parmi les remarques qu'on pourrait aligner à l'occasion de ce volume, que c'est par trop réduire l'œuvre de Pierre Collet, C. M., en ne soulignant en lui (p. 177) que l'auteur d'un *Manuel de théologie*. Son œuvre imprimée comporte en effet une bonne quarantaine de volumes (ascétisme, discours, biographies) sans compter les dix-sept tomes, écrits et publiés en vue de compléter le cours d'Honoré Tournely, dont ce dernier avait déjà édité les seize premiers livres. De ce monument de 33 volumes, Collet en effet tira un manuel : *Institutiones theologicae* (sept vol. en 1744-49; signe des temps : 5 de morale et 2 de dogme; quatre volumes en 1767 : 3 de morale et un de dogme). A relever, p. 12, parmi plusieurs autres, cette juste appréciation qui situe nettement la conception du séminaire qu'ont eue les artisans des premiers séminaires français du XVII^e^ siècle, Bourdoise, Olier, Vincent de Paul, etc. : « De leurs efforts, les séminaires naquirent modestement; leur développement se fit progressivement, pour aboutir à une institution qui, non seulement réalisait adéquatement l'esprit du Concile, mais dépassait de beaucoup par la perfection de son organisation ce qu'avaient pu espérer les Pères de Trente. »

Un index alphabétique, cinq hors texte, quelques illustrations au trait (dues à François Vasselle) soulignent et augmentent l'intérêt documentaire et vivant de cette histoire où l'on sent visiblement un consciencieux artisan de cette formation cléricale, toujours à poursuivre pour des générations nouvelles, toujours à adapter à nos besoins actuels. Devant les nécessités qui évoluent, devant des problèmes permanents, il est bon de s'instruire par la fréquentation et la sereine compréhension du passé. C'est là le réel mérite, et par surcroît la raison d'être de ce cinquante-et-unième volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

Fernand COMBALUZIER, C. M.

— Bernard AMOUDRU. *Le Sens religieux du grand Siècle* [Collection « Initiations »] (Paris, éditions de la Revue des Jeunes, 1946. In-16 de 215 pages. Prix : 92 francs). — Tout essai de synthèse est un risque. M. Bernard Amoudru a couru le sien en nous offrant dans un petit livre agréable l'écho de ses leçons.

Le sens religieux, tel que l'a éprouvé le XVII^e^ siècle, a été marqué par la prédominance de l'idée augustinienne; autour d'elle se joue, impuissante à la contrecarrer, l'influence de l'humanisme dévot, tandis que se dessine, avec les libertins, « la crise du monde moderne ». Il n'est rien dans cette thèse qui n'appelle un accueil favorable, à condition, comme l'auteur y invite, de ne pas trop presser. Le dessin d'ensemble est d'ailleurs harmonieux; des citations nombreuses et bien choisies des auteurs qui guidèrent ses recherches, sont garantes d'une préparation technique mise au service d'une pensée originale; en même temps

qu'une bibliographie d'un caractère surtout pratique, placée en fin de chaque chapitre, contribue à donner à l'ouvrage son caractère d' « initiation ».

D'un chapitre décrivant, au point de départ, la *Floraison spirituelle sous Louis XIII*, on aimera les nuances avec lesquelles est atténuée l'opposition entre égocentrisme et théocentrisme, rendue classique par H. Bremond. Il fallait traiter, avec un même sens de la mesure, humanisme et mysticisme chez saint François de Sales. Que cet humanisme se retrouve jusque dans la composition littéraire du *Traité de l'amour de Dieu*, c'est incontestable; jusque dans sa mystique, c'est autre chose. Pour qui suit de près l'évolution littéraire de l'évêque de Genève, c'est l'un des traits les plus frappants que cet affranchissement volontaire, chez lui, des procédés humains au contact progressif de valeurs supérieures. Nous ne croyons pas non plus que l'expression « académie du pur amour », quelle qu'en soit l'élégance, réponde bien à l'intention du fondateur de la Visitation pour qualifier son institut qu'il a appelé lui-même « école du Mont-Calvaire ». En étude de spiritualité, il faut se défier du genre facile.

« Rêve d'archaïsant », que le jansénisme ; le retour aux antiquités chrétiennes, ravivé par la controverse protestante, suffit-il toutefois à expliquer l'emprise augustinienne et plus encore celle de Saint-Cyran ? Il y a certainement plus profond, et c'est jusque dans une conception exagérée des grandes idées de l'École française qu'il faut peut-être en découvrir d'autres causes. M. Amoudru, d'autre part, juge « outrée jusqu'à la caricature » la pensée de Bremond; les pages que consacre au jansénisme *l'Histoire littéraire du sentiment religieux*, si elles portent, comme toutes les autres, la frappe de leur auteur, sont de celles cependant qui se défendent le mieux, et Sainte-Beuve mérite, de son côté, plus de réserves qu'on ne paraît nous le dire.

Au jansénisme naissant s'oppose le libertinage, qui, plus tard, s'en fera l'allié. M. Amoudru montre la complexité du phénomène avec ses causes multiples et ses aspects divers. C'est bien en place qu'est présenté à ce propos le dessein apologétique de Descartes, en même temps que sont ouvertes les perspectives sur l'avenir d'une pensée philosophique qui inspira les craintes de Bossuet : « Le cartésianisme a fait avec le christianisme une alliance passagère. »

Où l'auteur se trouve particulièrement à l'aise, c'est lorsque, s'aidant d'une analyse pénétrante, il parle de Pascal : le savant, l'honnête homme, l'augustinien, mais l'homme qui parle au cœur en un siècle où tout parle raison. Pascal, par rapport au courant religieux de l'époque, occupe une solitude. Lumières et ombres en son sillage : « Qui mesurera l'ébranlement causé par les *Provinciales* sur la bourgeoisie française ? »

De l'antagonisme Bossuet-Fénelon, M. Amoudru s'empare avec zèle. Il prend parti, raille les proportions « michelangesques » que donnent à leur héros les « bossuetistes attendrissants » (tel Baumann dans son *Bossuet*, « d'une ferveur éblouie »); « l'équilibre classique », chez Bossuet, est affaire de légende. Il peut y avoir du vrai en tout cela, mais il ne faudrait pas alors se laisser prendre soi-même en renvoyant (p. 137) au « bon sens » de l'évêque de Meaux. Fénelon aurait gagné, par contre, à une ferveur plus retenue. Faire de l'auteur de *Télémaque* un modèle de réalisme parce que ses « chimères » sont devenues « l'aube des réalités modernes » (p. 151), donner ce titre amphigourique : « *l'achèvement d'un destin dans sa dureté, dans sa pureté* »,

pourra paraître trop voisin des proportions excessives dénigrées tout à l'heure, surtout quand il faut faire l'aveu, en même temps, de « puérilités » connues de tout le monde et qu'on laisse sans explication suffisante ce fait que « le XVIIIe siècle ait annexé sans façon l'archevêque de Cambrai » (l'auteur ne donne aucune référence aux études du baron Seillière). Risque de parti-pris encore lorsque, parlant de ce qui reste pour nous d'usage courant parmi la littérature religieuse du XVIIe siècle, on note les lettres spirituelles de Fénelon qui ne sont guère lues que d'une élite, sans nommer les *Méditations sur l'Évangile*, qui se distribuent encore bonnement comme souvenir de première communion.

Une tendance se fait jour dans la conclusion de ce livre. Ce n'est pas son moindre mérite que d'avoir fait ressortir, à travers le libertinage, et grâce à l'apport de la double crise janséniste et gallicane, l'avènement de l'esprit moderne : « Les yeux cherchent, au delà du conformisme de Versailles, des horizons nouveaux. » Si M. Amoudru a réduit à Bossuet sa part, ce n'a pas été sans présenter chez lui, en des pages sincères, l'homme de foi et le sens de l'Église, mais avec ce caractère rigide, « augustinien », qui l'oppose au monde qui va naître. Bossuet est un symbole : tout compte fait, le bilan du grand siècle », nous déclare l'auteur, se chiffre par un échec. De cette grandeur, spécialement de ce « sens religieux », que reste-t-il ? Moins son apport dans l'ordre de la raison que dans celui de la charité, que renferment trois noms : François de Sales, Vincent de Paul et surtout Pascal. Vue simplificative sans doute.

Signalons enfin une lacune. L'auteur a réservé au premier demi-siècle l'aspect proprement spirituel. N'était-ce pas le lieu pourtant de s'évader du convenu ? Il est un fait d'ordre spirituel qui a trouvé son retentissement jusqu'au XXe et prend son point de départ en 1690, date de la mort de sainte Marguerite-Marie : la dévotion au Sacré-Cœur. L'ouvrage n'en souffle mot.

Ces remarques ne veulent être qu'un échange. L'auteur s'est efforcé de retracer le cours de la pensée religieuse en un temps qui n'est plus le nôtre; il se peut qu'il y ait inséré la sienne comme s'y insèreront d'autres. Ces problèmes de synthèse sont plus problèmes d'idées que problèmes de faits. Il est impossible, en tout cas, de ne pas prendre intérêt à la construction pleine de vie qu'il a réalisée[1].

Étienne CATTA.

---

1. Nous rejetterons en note quelques chicanes : l'orthographe Cospéan maintenue pour l'évêque de Lisieux, alors qu'à bon droit elle est à peu près généralement abandonnée pour Cospeau. — A propos du « Jarnicoton » substitué aux jurons d'Henri IV : « Ce n'est pas là l'un des moindres succès de la Compagnie de Jésus » ! — Le *Soulier de satin* à propos du *Traité de l'amour de Dieu*... — A trois lignes près (p. 34) : « rencontre *mystérieuse*... de Jeanne de Chantal et de François de Sales poussés par une main *mystérieuse* ». — Les « manœuvres abominables » de Mme de Montespan sont évoquées sans le moindre doute : on peut ne pas adopter les conclusions de Jean Lemoine dans sa controverse avec F. Funck-Brentano, mais il eût été bon de les rappeler. — Les soldats brigands devenus moines de la Trappe sont « les premiers *poilus* de notre histoire », à cause d'une expression de Rancé. — Mabillon (p. 174) « *reprend* la grande tradition de l'érudition bénédictine »; double équivoque : où est, avant la congrégation de Saint-Maur, la tradition d'*érudition* dans l'ordre bénédictin ? De cette « reprise » en tout cas, l'auteur, sinon le plus illustre représentant, n'est pas Mabillon mais Dom Grégoire Tarisse.

— André Ducasse. *La guerre des Camisards* (Paris, Hachette, s. d. (1946). In-8° de 254 pages, 150 francs). — Ne refusons pas à ce récit d'une affreuse aventure le mérite de l'agrément. L'auteur ne semble pas avoir poussé plus loin son ambition d'historien. De documents nouveaux, de révélations inattendues sur les événements ou sur leurs acteurs, il n'y a pas trace. J'ai donc accepté de ne chercher en ce volume qu'une mise au point des travaux entrepris par d'autres chercheurs, et qui avaient en grande partie renouvelé ce champ d'études. Cette mise au point pourra sembler elle-même susceptible d'une autre mise au point. Car l'ouvrage s'ouvre sur un dyptique — procédé littéraire — où l'on voit, d'un côté les responsables de la guerre : catholiques, ministres du roi, clergé, Basville, Mme de Maintenon, Louis XIV et, n'est-ce pas ? les Jésuites; tout ce monde respirant la haine, la cruauté, l'intolérance brutale ; mais d'un autre côté, on admire les Réformés du Midi, l'âme huguenote, et les prédicants du Désert, et les prophètes, et les chefs de l'insurrection. C'est là, dis-je, un procédé littéraire que l'historien ne saurait retenir; car s'il est aisé de pousser au noir la psychologie des « maîtres du jeu » et d'auréoler celle des « victimes », il ne serait pas moins aisé ni moins juste de montrer les raisons politiques de la sévérité des uns, et la terrible responsabilité encourue par les « victimes » dans ce déchaînement de la violence. Je n'en donnerai que deux exemples. L'auteur stigmatise l'obstination de Basville et du clergé aux alentours de 1689. Que n'a-t-il rappelé la lettre — qui est un document de trahison formelle — de Brousson du 26 août 1689, tombée entre les mains de Basville ? Quand on proclame que l'on travaille à soulever la province, et cela, en étroite collaboration avec les ennemis de la patrie, faut-il s'étonner si l'on provoque la tempête ? D'autre part, il peut sembler exact de voir dans le prophétisme — ce chancre de la rébellion camisarde — l'exaltation d'âmes religieuses, qui poussaient à la guerre sainte, à une véritable croisade pour la libération d'un culte opprimé. C'est ce qui donnerait sa grandeur religieuse à ce drame épouvantable. Mais que n'a-t-on rappelé les origines de cette croisade sainte ? Le prophétisme est issu, en très grande partie, des excitations de Jurieu et des ouvrages — si particuliers dans leur outrance répugnante — de son grand-père Du Moulin. Or, les Lettres de Jurieu sont bien autre chose que des méditations d'une âme religieuse.

Cette psychologie si aventureuse donne cependant le ton à toute la suite du récit. Quatre chapitres sont consacrés à raconter les événements, par ailleurs fort bien connus. L'auteur n'ajoute rien aux pages d'Antoine Court, de Misson, de Charles Bost ou de Brueys lui-même, bien qu'il n'ait trouvé, en aucun d'eux, que l'abbé du Chayla fut « un prélat » (p. 67). Quelques omissions sont, en revanche, assez regrettables; telle, celle de la sédition de 1692. Quand on connaît ses répercussions sur l'âme des Cévenols et sur les sentiments des officiers du roi, on est un peu moins surpris de la conduite des uns et des autres, entre 1692 et 1702. Sur le débuts de la révolte de 1703, je suis surpris que l'auteur ait avancé : « La politique n'a rien à voir ici, ni les Anglais » (p. 90), et invoqué une parole de Basville écrivant, le 4 août 1702 : « Il n'y a point d'étrangers parmi ces gens-là. » (p. 89). Cependant, il résulte des documents diplomatiques que j'ai mis au jour, naguère, et devant lesquels le regretté Charles Bost lui-même avait dû s'incliner, que, dès le mois de décembre 1702, la révolte était « minutée » entre les Cévenols, Miremont et l'Angleterre, qu'en février 1703, Miremont a mis en place le dispositif de l'offensive camisarde, qu'en mai, les

chefs camisards ont sollicité et suivi les directives de l'étranger, et qu'en juillet, sur un ordre concerté, l'incendie éclata. La parole de Basville, vraie en août 1702, ne l'était déjà plus en novembre 1702, et l'intendant, à cette époque, était déjà au courant de l'orage qui allait fondre. Quand l'auteur veut bien reconnaître que « l'abbé Dedieu s'efforce à l'exactitude » dans son ouvrage sur *le Rôle politique des protestants français de 1685 à 1715*, je ne suis certes pas insensible à cet aveu qui est un hommage, mais pourquoi ne puis-je retourner le compliment à l'auteur d'un récit qui, agréable, aurait pu être encore définitif, écrit avec une impartialité sereine ?

Car je regarde comme inexact le jugement d'ensemble sur la guerre des Camisards : « Au début, point de politique... Cette révolte, encore une fois, est essentiellement mystique et prophétique » (p. 108). Dès le début, et jusqu'à la fin, la politique a joué, et les chefs du mouvement ont poursuivi des buts nettement politiques, en utilisant des passions religieuses. Celles-ci furent profondes, farouches, sincères : elles animèrent les foules de braves gens qui croyaient défendre leur foi, et mériter, par leur courage, de la part d'un roi « mal informé », cette liberté de prier Dieu à leur guise qu'ils s'efforçaient de conquérir. Leur sincérité, leur loyalisme, leur répugnance à se dresser contre un Souverain dont ils ne songeaient pas à repousser l'autorité ne font, à mes yeux, aucun doute. La flamme de la croyance religieuse les a certainement embrasés. Mais cet héroïsme, infiniment respectable, servit d'instrument à des chefs qui furent, eux, des traîtres conscients, raffinés, sans scrupules. Jusqu'aujourd'hui, nul n'a sérieusement essayé de confondre les preuves que j'en ai données, à tous les moments d'une révolte qui, de 1683 à 1710, n'a cessé, selon l'aveu de Miremont lui-même, « d'apporter de grands avantages aux alliés par la considérable diversion qu'elle avait faite. » Et c'est avec regret que je n'ai point trouvé cette discrimination nécessaire dans le chapitre « Conclusions », où l'on rappelle plusieurs jugements périmés, voire celui de Michelet qui vaticine, à son ordinaire, sur le mode lyrique, mais où devrait être exposée cette attitude des historiens modernes de la guerre des Camisards[1].

Joseph Dedieu.

— Abbé Jean Canard. *Une belle figure épiscopale du XVIII^e siècle. Antoine de Charpin de Genétines* (Roanne, 1946. In-8°, 117 pages, gravures et tableau généalogique hors texte, illustrations). — Après la publication de son important ouvrage sur *la Réforme catholique du XVII^e siècle dans le diocèse de Limoges* (Paris, 1905), l'abbé Aulagne avait entrepris d'écrire l'histoire du même diocèse pendant le XVIII^e siècle. Mais il n'en eut pas le temps. Du moins a-t-il laissé des notes qui sont aujourd'hui conservées au grand séminaire de Limoges. C'est en les utilisant et en y joignant de nombreux documents inédits, tirés en particulier des archives départementales de la Haute-Vienne et des archives de la famille de son héros, que M. l'abbé Canard a pu retracer de la vie d'Antoine de Charpin de Genétines, qui fut évêque de Limoges de 1706 à 1729.

Ce prélat représente le type même des évêques grands seigneurs du XVIII^e siècle. Bon évêque, au demeurant, en tant que « chef » et « pas-

1. A la bibliographie sommaire, pourrait être ajouté l'ouvrage de Mlle Lucienne Ercole, *Vie et mort des Camisards*, Rieder, Paris, 1933, dont les tendances sont très proches de celles de M. Ducasse.

teur » : soucieux de la bonne tenue et du zèle apostolique de son clergé, charitable dans les moments de détresse, docile à l'égard des décisions doctrinales du Saint-Siège (soumis à la Bulle *Unigenitus*, il empêcha les troubles jansénistes de se développer dans son diocèse). Mais sa mauvaise santé réduisit, très vite, son activité et, après l'avoir poussé à demander un « suffragant » dans la personne de Mgr de la Roche-Aymon (qui fut plus tard Grand Aumônier de la Cour, archevêque de Reims et cardinal), l'inclina à être moins fidèle à la résidence. Il ne sut pas, d'autre part, éviter les conflits les plus graves avec un chapitre qui défendait âprement, depuis longtemps, ses privilèges et son indépendance. Il fut enfin un mauvais administrateur en matière financière, accumulant dettes sur dettes, surtout à cause, semble-t-il, des dépenses exagérées qu'il faisait pour son train de maison, ainsi qu'en fait foi la vente de ses biens mobiliers après son décès. Incapable de surmonter les difficultés qu'il rencontrait, il démissionna en 1729 et se retira dans son pays natal, le Forez, où il mourut dix ans plus tard.

M. l'abbé Canard, qui est son compatriote, a joint à la biographie du prélat une étude généalogique sur sa famille. Son travail, documenté aux sources mêmes et conduit suivant les bonnes méthodes, est, de plus, agréable à lire. Il apporte une contribution intéressante à l'histoire religieuse du XVIII[e] siècle, si délaissée en général jusqu'ici.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

— Séverin CANAL. *La Compagnie de Jésus au diocèse de Nantes sous l'Ancien Régime, 1663-1762* (Nantes, Aux Portes du Large, 1947. In-8° de 190 pages). — L'établissement des Jésuites à Nantes n'avait donné lieu jusqu'ici à aucune étude. Cela n'étonne guère, si l'on songe qu'ils n'eurent en cette ville qu'une résidence. Or, les fonds d'archives, déjà si décevants sur la vie des collèges, sont à peu près muets sur ces sortes de maison, dont l'activité échappe à l'histoire. Il fallait la patience et la perspicacité de l'érudit archiviste de la Loire-Inférieure pour glaner tant de renseignements inédits et nous faire revivre, grâce à eux, la création de cette maison et le développement de ses œuvres.

Fondation difficile, consentie avec une extrême méfiance, qui semble, d'ailleurs, avoir été assez générale dans nos ports. On la trouve pareille à Marseille, à Bayonne, à Brest, au Havre... Après avoir présenté les Pères, qui y travaillèrent de 1663 à 1762, l'auteur nous fait accomplir une visite domiciliaire des locaux qu'ils habitèrent. L'examen de rares pièces de comptabilité révèle leurs très minces ressources. Mais notre intérêt est surtout retenu par l'évocation des aspects de leur activité: prédications, missions, congrégations, retraites fermées d'hommes et de femmes. Celles-ci, par le P. Champion et le P. de Harrouys, se rattachent au grand mouvement spirituel mis en branle en Bretagne par les PP. Maunoir et Huby. Le cours royal d'hydrographie, fondé en 1672, où passèrent pourtant, mais trop brièvement, quelques mathématiciens de valeur, n'exerça qu'une influence très secondaire. Les professeurs ne méritèrent qu'en partie les sévères critiques qui leur furent adressées, ils se conformaient, comme nous l'avons montré (*Géographie des Humanistes*, p. 439) au programme accoutumé de ce genre d'écoles. Signalons au passage que la *Carte de l'Évesché de Nantes*, dressée par le P. de Lambilly avec un soin particulier et publiée par Jaillot en 1706, est conservée à la Bibl. nat. Ge CC. 1244, f° 47.

Toute cette activité se heurta fréquemment à des oppositions, dont l'exposé constitue une intéressante contribution à l'histoire du Jansé-

nisme nantais. L'affaire du Père de Dessus-le-Pont (1758-59), gonflée à plaisir, est à cet égard tout à fait typique et témoigne d'un état d'esprit qui facilita grandement la fermeture de la maison et la dispersion des Pères en 1762.

François de DAINVILLE, S. J.

ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

— Hervé POMMERET. *An Escop Dervek. L'évêque aux feuilles de chêne: Jean-Marie Jacob, évêque constitutionnel des Côtes-du-Nord (1791-1801)* [Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*] (Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1946. In-8° de 98 pages). — Ses divers travaux antérieurs sur la Révolution dans les Côtes-du-Nord avaient bien préparé le savant professeur de Saint-Brieuc à étudier la personne et surtout l'épiscopat de Jean-Marie Jacob, connu aujourd'hui encore dans la région où il exerça ses fonctions sous le nom de « an escop dervek », l'évêque aux feuilles de chêne, à cause vraisemblablement des guirlandes de feuilles de chêne que l'on avait coutume de mettre le long de son passage dans les manifestations patriotico-religieuses où il figurait au temps de l'union de l'Église constitutionnelle et du pouvoir civil issu de la Révolution.

En quatre chapitres très clairs et très denses, l'auteur, après quelques brèves indications sur la carrière de Jacob antérieurement à son épiscopat, étudie en détail l'œuvre et l'action du prélat, de son élection comme évêque constitutionnel des Côtes-du-Nord (15 mars 1791) à sa mort, due à une « fièvre putride » qu'il avait contractée à Saint-Brieuc en visitant malades et prisonniers (28 mai 1801).

Jacob n'était pas un homme de premier plan. De culture intellectuelle et de science théologique assez faibles, il semblait fait plutôt pour demeurer recteur de Lannebert où il avait été nommé au concours, à 44 ans, en janvier 1786, que pour devenir évêque d'un diocèse quelconque, même en des temps paisibles. Mais il était droit; et s'il adhéra à la Constitution civile du Clergé, ce fut par conviction sincère, non par calcul ou ambition. Il était charitable et bon. Aux heures difficiles, il sut, à l'instar de son métropolitain, Claude Le Coz, faire preuve d'un réel courage et demeurer pur de toute apostasie, ce qui lui valut plusieurs mois d'un assez dur emprisonnement (mars-novembre 1794). Après la Terreur, il mit tout en œuvre pour rendre vigueur à l'Église constitutionnelle dans son diocèse et pour réorganiser celui-ci.

Pendant ses dix années d'épiscopat, Jacob ne cessa guère de se heurter à des difficultés de toutes sortes que M. Pommeret décrit avec beaucoup d'exactitude et de précision, nous traçant de la sorte dans ses lignes essentielles l'histoire de l'Église constitutionnelle des Côtes-du-Nord, de ses origines à la veille du Concordat de 1801. L'auteur montre en particulier, — et peut-être n'est-il pas mauvais aujourd'hui encore d'insister sur ce point, car ce qui vaut pour les Côtes-du-Nord vaut aussi pour d'autres départements, nous l'avons pu vérifier pour celui du Nord, — que le clergé constitutionnel n'était pas uniquement composé d'ambitieux, ou de faméliques, ou de gens tarés. La réalité est beaucoup plus complexe, et on le comprend sans peine, si on veut bien se souvenir, comme l'observe M. Pommeret, qu' « à la fin de l'Ancien Régime la doctrine de la primauté du pape... n'était encore en France qu'une question purement académique » (p. 24).

Signalera-t-on dans le livre de M. Pommeret quelques « coquilles » et erreurs légères ? P. ex., p. 88, on lit deux fois Foucher au lieu de Fouché. Dira-t-on que de ci de là on rencontre quelques phrases un peu longues, touffues et enchevêtrées ? Ce sont là taches bien légères et qui ne risquent pas de diminuer la valeur d'un travail vraiment sérieux et vraiment documenté que l'on aimerait voir entrepris avec une égale compétence en de nombreux diocèses où les évêques constitutionnels et l'Église constitutionnelle n'ont pas encore trouvé leur historien et où il faut se contenter du *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel* du regretté Mgr Pisani, travail sérieux certes, mais général et forcément incomplet.

Maurice CHARTIER.

— P. BESSAND-MASSENET. *La France après la Terreur, 1795-1799* (Paris, Plon, 1946. In-12 de 286 pages). — De ce travail, qui étudie la décomposition du gouvernement révolutionnaire et la marche de Bonaparte vers le pouvoir, on ne peut contester le caractère très agréable et très vivant. Essentiellement grand public, il abonde en détails pittoresques, en portraits de haut relief, en scènes dramatiques et se lit avec un intérêt que ne possèdent pas toujours les ouvrages savants. Il ne semble pas cependant qu'on puisse le classer parmi les livres de grande histoire. Pour nous en tenir à l'objet de cette revue, il suffit de signaler que la question religieuse s'y trouve presque entièrement laissée de côté. Quelques lignes sur le rôle joué par certains prêtres dans les Instituts philanthropiques, organisés pour couvrir une campagne royaliste, une page sur un débat parlementaire relatif aux insermentés et aux cloches, et c'est tout. La question religieuse, pourtant, M. Mathiez l'a fortement établi, constitue un élément essentiel et de la politique foncièrement anticléricale du Directoire et de la politique royaliste qui l'exploite en faveur de la contre-révolution. La persécution du clergé romain, le désir général de reprendre le culte, manifesté par l'ensemble de la population, l'affaire des cloches et les luttes héroï-comiques qui se déroulent autour des beffrois, entrent pour une bonne part dans le discrédit croissant dont souffre le régime. Bonaparte l'a compris qui captera ce courant comme les autres. Les pages originales et neuves que l'auteur consacre à la mission d'André, agent royaliste au service de l'Angleterre, ne compensent pas cette lacune, aussi regrettable pour l'histoire de l'Église de France, que pour l'histoire tout court.

Jean LEFLON.

— Jules MAZÉ. *Sous la Terreur* (Paris, Hachette, 1947. In-12, 254 pages, prix : 165 francs). — Bien qu'il consacre 60 pages aux massacres de septembre et 62 ou 63 pages aux noyades de prêtres réfractaires à Nantes, cet ouvrage n'apporte rien de nouveau à l'histoire religieuse. L'histoire générale de la Révolution n'y gagne pas davantage; le chapitre sur la Convention, en particulier, se borne à des redites, sans même dégager les lignes essentielles des débats, ni camper les protagonistes du drame. Le seul intérêt de ce livre consiste dans quelques détails empruntés aux souvenirs de Notelet et d'autres survivants.

J. LEFLON.

— Georges LEFEBVRE. *Le Directoire* (Paris, Colin, 1947. In-16 de 198 pages). — C'est un cadre trop étroit vraiment que celui qui a été assigné à l'éminent professeur de Sorbonne par les directeurs de la collec-

tion Colin. Faire tenir en moins de deux cents pages l'histoire des années 1795-99, c'est donner à cette période si mal connue de la Révolution une place trop restreinte par rapport à celle dont disposait A. Mathiez dans les trois volumes de *la Révolution* et M. Lefebvre lui-même pour *les Thermidoriens*. C'est nous priver d'une bonne part des richesses qu'un maître, dont on apprécie unanimement le labeur et l'incomparable connaissance des sources, aurait pu mettre à notre disposition.

La solide synthèse de M. Lefebvre est construite à partir d'un point de vue assez différent de celui de Raymond Guyot dans le tome XII d'Halphen-Sagnac. La diplomatie et les opérations militaires n'y commandent point le développement, mais plutôt la considération des vicissitudes de l'économie nationale, des finances, des rapports sociaux, sur quoi on trouvera des analyses très neuves et du plus haut intérêt.

Sur l'action des facteurs religieux et spirituels, nous n'avons à recueillir que quelques notations assez espacées. M. Lefebvre montre fort exactement que « la renaissance catholique était un des traits les plus marqués du temps », et que les hommes du Directoire, autant que les thermidoriens (avec qui souvent ils s'identifiaient), regardaient le catholicisme comme incompatible avec la Révolution et eussent souhaité sa disparition. L'offensive catholique de l'an V, plus menaçante par la véhémence du langage des vainqueurs que par les mesures proposées, provoqua leur réaction. La « Terreur directoriale » qui s'abattit sur tous les ennemis de la bourgeoisie en possession du pouvoir : royalistes, catholiques, partisans de la démocratie sociale, est décrite par M. Lefebvre comme arbitraire plutôt que comme cruelle et dommageable : il la ramène un peu vite à notre sens à une espèce de maladroite tracasserie.

Non point qu'il soutienne, comme on l'a fait trop souvent, sous prétexte que le culte reprenait partout dans les dernières années du Directoire, que tout fût bien pour le catholicisme. Il explique au contraire comment la déchristianisation se poursuivait d'elle-même, en raison de l'existence au sein du peuple même d'une minorité violemment hostile au clergé et en raison de la situation précaire du clergé[1], qui ne se recrutait plus et comprenait désormais trop de prêtres âgés qui ne seraient pas relevés : « la pratique des sacrements s'espaçait donc ;

---

1. Je suis en désaccord avec M. Lefebvre sur deux points de fait (page 151) :

a) Décrivant les divisions des « romains », il écrit : « Les réfractaires dont le journal était les *Annales ecclésiastiques* de l'abbé de Boulogne condamnaient ordinairement les soumissionnaires, dont le plus célèbre était Emery, le sulpicien, et qui avaient aussi leur journal, les *Annales religieuses* de l'abbé Sicard... » En réalité les *Annales de la Religion* étaient l'organe des constitutionnels. Les réfractaires publiaient les *Annales ecclésiastiques* ou *catholiques*, dont les animateurs furent *et* Sicard *et* Boulogne, que l'on ne saurait opposer, — pas plus qu'on ne peut opposer Boulogne et Émery, qui adoptent sensiblement même attitude et sont, si l'on peut dire, fourrés dans le même sac par les constitutionnels d'une part et par les intransigeants d'autre part.

b) « Séparé de ses évêques, écrit encore M. Lefebvre du clergé romain, restés pour la plupart en émigration où certains vivaient des subsides de l'Angleterre, ce clergé... souvent subordonnait l'intérêt de l'Église à sa passion royaliste. » — C'étaient beaucoup plutôt les évêques émigrés qui subordonnaient l'intérêt de l'Église à leur fidélité au Trône, alors que, dans le clergé resté en France, au contact des événements, une fraction de plus en plus importante refusait de servir ces préventions.

l'instruction des enfants était souvent impossible; les habitudes s'effaçaient. » Faut-il en conclure qu'en pratiquant « une neutralité d'indifférence », le Directoire aurait plus servi la déchristianisation qu'en indisposant les croyants et en les tournant contre lui ? On en peut discuter. En tous cas, cette analyse si équitable des données de la situation religieuse fait regretter au lecteur que, sur un problème aussi important, M. Lefebvre n'ait pu jeter que quelques lueurs suggestives.

A. LATREILLE.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

— Dom Charles POULET. *Initiation à l'histoire ecclésiastique*. Tome II (Paris, Beauchesne, 1946. Petit in-8° de 274 pages). — En son premier volume, l'auteur entendait exciter chez ses lecteurs le goût de l'histoire ecclésiastique; et il y réussissait. Cette fois, parlons net, le titre est un trompe l'œil. Nous sommes en présence d'une petite histoire de l'Église, de la Révolution à nos jours; et d'une histoire qui, malgré sa brièveté, et vu sa brièveté, eût gagné à être plus nuancée et plus sereinement objective. Certes, le tableau est brossé trop rapidement pour que l'on puisse reprocher quelque inexactitude à l'auteur. Mais, qu'il s'agisse de la France de 1815 à 1870, du pouvoir pontifical au XIX^e^ siècle ou de la crise intellectuelle, le ton, les pointes, les appréciations, la conduite même de l'exposé, tout concourt manifestement à justifier, et de façon quelque peu expéditive, les tenants de méthodes ou directives outrancières, à minimiser, en revanche, les exigences profondes d'un christianisme plus adapté. En son raccourci, la perspective apparaît faussée. Qu'au cours d'une trentaine de pages, par exemple, consacrées à la crise intellectuelle, on ne fasse entendre la faiblesse de la science religieuse et de l'apologétique chrétienne que par une allusion timide et furtive à la déficience de l'enseignement scripturaire dans les grands séminaires, c'est une gageure ! Il paraîtra sans doute exact d'écrire que « la netteté des décisions pontificales, les progrès accomplis par la science catholique semblent nous préserver de tout retour » de la crise moderniste; mais ne serait-ce pas précisément dans la mesure où vont s'estompant à nouveau, au sein du clergé, les préoccupations d'ordre intellectuel ou scientifique ? Et puis, était-il bien nécessaire, à la fin d'une préface qui veut être irénique, de faire si bruyant étalage d'ultramontanisme ! Dom Poulet a écrit pour la masse des catholiques, soit; mais fallait-il, pour autant, oublier les autres qui, je le crains, risquent d'être fâcheusement impressionnés. Rendons justice à Dom Poulet : il avait senti la témérité de son entreprise, il s'était promis, il nous avait promis de ne pas pousser son récit au delà de 1789; il a cédé à des instances, il s'est laissé déborder : c'est son excuse.

G. DRIOUX.

— José RIVET. *Les œuvres de charité et les établissements d'enseignement libre de 1789 à 1945* [*Histoire, Régime juridique actuel. Réalisations lyonnaises*]. Préface du bâtonnier Auguste RIVET (Lyon, imprimerie des Missions Africaines, 1945. In-8° de IV-294 pages). — Cet ouvrage, dans lequel les matières auraient pu être disposées de façon plus harmonieuse, vise avant tout à fournir des indications précises sur le régime juridique actuel des œuvres de charité et des établissements d'enseignement libre. A ce titre il constitue un guide qui pourra être utilisé partout avec grand profit. En outre de cette partie juridi-

que, l'ouvrage comporte aussi une partie historique consacrée à ce que l'auteur appelle les réalisations lyonnaises. M. Rivet est là, on le sent aisément, sur un terrain qui lui est familier.

Lyon, que l'on a pu nommer la ville des aumônes, est parmi les villes de France l'une de celles où, à toutes les époques, et de nos jours encore, l'inspiration catholique a davantage multiplié les œuvres. Il en est une au moins, celle de la Propagation de la Foi, qui, de Lyon où elle prit naissance, s'est répandue à travers l'univers tout entier.

Dans le domaine de la charité, les réalisations lyonnaises sont spécialement importantes. Plutôt que de chercher à en fournir une énumération complète, M. Rivet a préféré choisir, et ses choix apparaissent des plus judicieux. Il montre tout d'abord la persistance jusqu'à nous de certaines œuvres antérieures à la Révolution. Il en est ainsi de l'œuvre des Marmites, de l'œuvre des Dames de Sainte Françoise Romaine, de l'œuvre des Dames de Saint Nizier, remontant toutes les trois au XVII^e^ siècle; de l'œuvre des Messieurs, qui remonte au moins à 1711; de l'œuvre des Hospitaliers-Veilleurs de nuit, fondée par trois ouvriers vers 1764. C'est ensuite, avec les Charlottes, une œuvre directement issue de la Révolution. Voici enfin les œuvres nouvelles. Certaines ont été en France les premières du genre. Il en est ainsi de l'œuvre des Dames du Calvaire, ou de l'asile Saint Léonard. D'autres ont gardé un caractère spécifiquement lyonnais. Citons parmi elles l'œuvre de Notre Dame de la Compassion, l'œuvre du Prado, fondée par le P. Chevrier, ou la cité Rambaud. Elles constituent, les unes et les autres, autant d'admirables témoignages de la générosité lyonnaise inspirée par la foi catholique.

Non moins remarquables sont les réalisations dans l'ordre scolaire. Ici encore la tradition est ancienne, le lyonnais Charles Démia faisant au XVII^e^ siècle figure de précurseur en matière d'enseignement populaire. M. Rivet fournit des renseignements très circonstanciés sur la situation actuelle de l'enseignement libre à Lyon. Elle apparaît tout d'abord singulièrement favorable. L'enseignement libre est en effet représenté à Lyon sous toutes ses formes : enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire, enseignement technique, enseignement ménager. Les effectifs de la population scolaire sont considérables: ils dépassent le chiffre de 28.000 pour l'ensemble des établissements libres existant à Lyon. En réalité, quelque favorable qu'elle puisse d'abord sembler, la situation n'en est pas moins inquiétante, voire même angoissante, du fait des difficultés d'ordre matériel qui ne cessent de s'accroître. Ces difficultés, ces angoisses, M. Rivet les expose nettement dans ses dernières pages. Souhaitons avec lui que, s'inspirant de l'exemple donné par l'Angleterre et par la Hollande, les Français sachent enfin résoudre dans la justice le problème si grave qu'est celui de l'école.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

— J. LUCAS-DEBRETON. *La France de Napoléon* (Paris, Hachette, 1947. In-8°, 300 pages. Prix : 200 francs). — On ne se détachera pas aisément de ce beau volume où abondent les anecdotes caractéristiques et où frémit la vie, — et il faut louer sans réserve le talent avec lequel un historien qui a beaucoup lu[1] et qui sait écrire a su résister à l'attrac-

1. Pourquoi la bibliographie — « sommaire » et pourtant abondante — qui termine le volume (p. 295-299) a-t-elle été établie dans ce désordre que constitue l'ordre alphabétique et sans aucune indication chronologique ?

tion du héros autour duquel tout s'ordonne et se régularise pour ramener toujours au premier plan la France elle-même. La voici qui, à une époque où les « fournisseurs » sont rois, devant la hausse « vertigineuse » des prix et dans l'universel « gâchis » provoqué par un gouvernement dédaigneux de toutes les libertés que pourtant il proclame, attend le sauveur qui déblaiera les ruines et, réconciliant la nation avec elle-même, appellera à lui « les honnêtes gens de toutes les couleurs ». La voici heureuse de travailler dans l'ordre, avide de récupérer « son Dieu et ses églises », fière (en dépit de tout ce que les « Bonapartes ratés » pourront déclarer) de voir le chef de l'État couronné par le chef de la religion dans la capitale d'un Empire où quatre ans auparavant les autels étaient renversés et les fidèles traqués. Les « beaux jours » reviennent, où la France se reprend à la douceur de vivre, où les satisfactions du bien-être et du bien manger ne font pas oublier les joies plus « sérieuses » de l'activité économique et des travaux de l'esprit. Par ailleurs, des victoires prestigieuses, auxquelles la France préférerait la paix et, quand les revers imposent de lourds sacrifices, le pays (sauf les bourgeois) se soulève d'un élan patriotique analogue à celui qui redressa la Prusse après 1806, et l'invasion fait sentir aux émigrés les plus impénitents qu'ils ont « un cœur français ». Au total, une œuvre d'union morale et de cohésion administrative qu'il n'était pas facile de réaliser et qui survivra à son auteur : « Nous vivons sur son fonds 130 ans après sa chute »[2].

Louis VILLAT.

— Christian MARÉCHAL. *La Mennais au Drapeau Blanc, épisode de la presse quotidienne sous la Restauration* (Paris, Honoré Champion, 1946. In-16 de 303 pages). — M. Christian Maréchal vient de nous donner un nouvel ouvrage sur ce La Mennais qu'il a déjà tant contribué à faire connaître. Il raconte le bref passage de son héros à la rédaction du « Drapeau Blanc ». Il en profite pour analyser avec beaucoup de finesse les manœuvres savantes du gouvernement de Villèle pour dominer la presse.

Le « Défenseur », dernière tribune de La Mennais, avait cessé de paraître en novembre 1821. L'équipe de ses rédacteurs, La Mennais, Saint-Victor et O'Mahony, réussit en compagnie de Martainville et de Sarran, à « s'emparer » du « Drapeau Blanc », qui menait une existence terne sous la direction de Dentu. Sur les douze actions du journal, Alvaret de Maisières en possédait six ; les anciens rédacteurs du « Défenseur » achetèrent le reste. Ce ne sont pas là de simples détails techniques. On va voir que cette répartition servira les intérêts du ministère.

Le « Drapeau Blanc », journal ultra-royaliste spécialisé dans l'opposition bienveillante, constituait un instrument excellent dont Villèle savait jouer à propos. Les débuts de la nouvelle équipe permettaient de croire que le ton n'en serait pas modifié. Le premier article de La Mennais (20 novembre 1822), fulgurant et prophétique tableau de la misère ouvrière, restait étranger à la polémique quotidienne. Mais très vite, notre ardent abbé, absolu dans ses idées, incapable de compro-

2. P. 100 : Le préfet qui, au temps de la ruée vers l'adulation, ne craignit pas de s'écrier : « Dieu fit Bonaparte et se reposa », c'est le général Lachaise recevant Napoléon dans le Nord. — P. 192 : le pamphlet de Ch. Nodier ne s'intitule pas la *Napoléonide*, mais — à l'italienne ou, si l'on veut, à la corse — la *Napoleone*.

missions, évolua vers l'opposition violente. Les ultras se divisèrent ainsi, aux dires de leurs adversaires libéraux, en « politiques » et en « fanatiques », sans compter Chateaubriand, l'éternel solitaire, confortablement installé au « Journal des Débats ».

La lutte atteignit son paroxysme lorsque La Mennais publia, dans le numéro du 22 août 1823, sa fameuse « Lettre au grand maître de l'Université ». Tout en louant la personne de Mgr Frayssinous, il dénonçait l'abomination de l'Université naguère impériale et relatait avec horreur le scandale des hosties consacrées utilisées comme pains à cacheter par des élèves de Louis-le-Grand.

Dès lors, le ministère, trouvant La Mennais décidément trop encombrant, jugea opportun de lui faire abandonner la carrière du journalisme politique et si possible de le discréditer. Tandis que le « Drapeau Blanc » se voyait infliger de lourdes amendes, La Mennais, pressé par des embarras financiers, dut vendre une de ses actions à Sarran, dont il se croyait sûr, mais qui était secrètement gagné à Villèle. Un beau jour, Alvaret de Maisières et Sarran, qui possédaient désormais sept actions sur douze, éliminèrent La Mennais et ses amis (octobre 1823).

On n'en voudra pas à M. Maréchal de prendre avec une certaine complaisance le parti de son héros favori. Pourtant ce devait être un homme bien irascible et bien capricieux, si l'on en croit les « Souvenirs de jeunesse » de Charles Sainte-Foi. On remerciera plutôt l'auteur d'avoir éclairé un phénomène particulièrement important : en général, on pensait que le premier revirement de La Mennais, qui l'a fait passer de l'ultra-royalisme au libéralisme ultramontain, s'était opéré assez brusquement en 1828 à la suite des ordonnances Martignac. M. Maréchal nous montre que les racines en sont beaucoup plus anciennes. Le mouvement s'esquissa dès la fin de 1823. La Mennais découvrit alors les dangers que faisait courir à l'Église l'union du Trône et de l'Autel, et le mépris qu'il sentait naître en lui pour les « politiques » du ministère s'étendit bientôt au régime même de la Restauration.

J. B. Duroselle.

— André Trannoy. *Montalembert.* Préface de Gabriel Marcel. Illustrations de Michel Mare (Paris, les Presses d'Ile de France (1947). In-16 de 119 pages, 80 francs). — Ce petit livre, écrit pour la jeunesse et surtout pour les Scouts, doit néanmoins retenir l'attention des historiens, parce que M. Trannoy, le grand spécialiste de Montalembert, utilise des sources qu'il avait déjà exploitées dans sa thèse[1] et dans ses articles parus à la *Revue historique*[2], et dont on appréciera une fois de plus la richesse et l'originalité : ce sont les 950 dossiers ou cahiers qui constituent, au château de la Roche en Brenil, les « Archives Montalembert ».

Cela suffirait à qualifier ce livre et à le séparer des autres biographies de Montalembert, mais tout le monde goûtera encore l'art et la puissance d'évocation de M. Trannoy. A larges traits et en vives couleurs, il a peint son personnage, soldat fougueux et inflexible de la religion catholique et de la liberté, incapable de compromission, mais toujours soumis au Pape, doué d'une étonnante compréhension des exi-

1. *Le Romantisme politique de Montalembert avant 1843*, Paris, Bloud et Gay, 1942.

2. *Notes et lettres de Montalembert, 1848-1852*, dans la *Revue historique*, t. 192 (1941), p. 253-289 et t. 196 (1946), p. 408-442.

gences de son époque et animé d'une générosité qui l'engagea dans tous les événements européens où se jouait le sort de la liberté.

Y. LANHERS.

— Mgr de LLOBET. *Monseigneur Gerbet* [La Noble France] (Paris, la Bonne Presse, s. d. [1946]. In-16 de 175 pages). — Mgr de Llobet, en publiant ce petit livre, ne s'est pas proposé de faire une œuvre scientifique. Il a voulu seulement rappeler au souvenir des hommes un personnage quelque peu oublié et qui, estime-t-il justement, mérite d'être mieux connu. Après une introduction fort élogieuse, l'auteur a choisi quelques textes de Gerbet, et les a classés logiquement sous les rubriques suivantes : « La religion », « La Société », « Hors de la voie », « Rome », « Réflexions sur l'histoire contemporaine », « Langage des choses », « Pensées détachées », « Dialogues de Fénelon et de Platon ». Le choix est bon. Dans la prose un peu diffuse de cet écrivain fécond, Mgr de Llobet a mis en valeur les formules heureuses, les portraits, les jugements historiques. Gerbet ayant été l'un des plus brillants collaborateurs de « l'Avenir », tout ce qu'il dit de La Mennais offre un intérêt incontestable.

Il serait souhaitable d'avoir une bonne biographie de Gerbet. Celle qu'a écrite Henri Bremond est un peu littéraire. Celle de l'abbé de Ladoue, copieuse, hagiographique, fastidieuse, doit être complétée sur plus d'un point. Il faudrait utiliser son dossier aux Archives Nationales F19 2560), assez intéressant, étudier de près sa collaboration à « l'Avenir », à l' « Université catholique », son long séjour à Rome, montrer pourquoi la suspicion qui pesait sur les Mennaisiens a écarté ce prêtre remarquable de l'épiscopat jusqu'en décembre 1853. A cette date, pour plaire à Pie IX, Napoléon III nomme cet ultramontain fanatique à l'évêché de Perpignan. Il y reste jusqu'à sa mort, survenue le 7 août 1864.

J.-B. DUROSELLE.

— Anne LEFLAIVE. *Stéphanie de Virieu* (Paris, éditions du Pavois 1947. In-8°, 287 pages. Prix : 240 francs). — Fille du comte Fr. H. de Virieu, qui fut à la Constituante le représentant très catholique et très royaliste de la noblesse du Dauphiné[1], sœur du comte Aymon de Virieu, qui, au collège de Belley, se lia avec Lamartine d'une fraternelle amitié, Stéphanie de Virieu (1785-1873) fut une des figures les plus représentatives du mouvement catholique au XIXe siècle. Madame Swetchine lui portait une grande affection et Mgr Dupanloup se plaisait à écouter ses réflexions — dont il ne dédaigna pas de s'inspirer — sur l'éducation de la volonté, sur l'instruction des jeunes filles, sur le rôle des femmes dans la société contemporaine... Elle était de ces êtres lumineux et rares qui savent faire de la religion un élément d'épanouissement intérieur, et Dieu ne fut jamais pour elle « quelque chose » de lointain et d'abstrait, mais « quelqu'un » de vivant et de très proche. Dans les archives du château de Virieu, Mlle A. Leflaive a lu avec un intérêt passionné les *Mémoires* de cette femme d'élite — et telle est l'origine de ce livre élégant et distingué, d'une documentation très sûre en dépit d'une cer-

1. C'est lui dont le marquis Costa de Beauregard a écrit la vie dans *le Roman d'un royaliste*.

taine tendance à « imaginer » des dialogues d'ailleurs vraisemblables (p. 177) et rédigé avec beaucoup d'agrément[2].

Louis VILLAT.

— Albert BESSIÈRES, S. J. *Sonis, 1825-1887. D'après de nombreux documents inédits* (Paris, Beauchesne, 1946. In-16 de 390 pages, portraits hors texte). — Le général de Sonis, dont le procès de béatification est en cours, avait eu jusqu'ici pour principal historien Mgr Baunard. Mais celui-ci, dont l'ouvrage est d'ailleurs vieilli, n'avait connu qu'une petite partie des documents qui nous restent sur cette noble vie. C'est peut-être pour cela qu'il n'avait cherché en Sonis que le « héros » et le « saint » et qu'il avait donné à son personnage une certaine raideur, bien éloignée de la réalité. Le P. Bessières, en dépouillant une énorme correspondance inédite et en interrogeant tous les témoins qui pouvaient lui apporter quelque lumière, a pu faire revivre l' « homme », et cela ne diminue pas, bien au contraire, les vertus militaires et religieuses du général. Il a pu, en outre, mettre au point certains épisodes de cette vie que des adversaires malintentionnés avaient réussi à fausser. Les étapes de la carrière algérienne de Sonis et le sanglant combat de Loigny, en 1870, où il combattit à la tête des zouaves pontificaux et où, laissé à demi mort sur le champ de bataille, il fut favorisé d'un secours surnaturel, constituent les pages de gloire de cette histoire. Mais on aimera aussi y rechercher la vie privée de Sonis, qui fut un père de famille modèle; on y découvrira son désintéressement, sa générosité en face de l'épreuve, et surtout sa spiritualité, marquée par une dévotion exceptionnelle à l'Eucharistie, par un attachement passionné à l'Église et par le souci perpétuel de l'apostolat.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

— Henry Marc BONNET. *La Papauté contemporaine* (Paris, Presses universitaires de France, Collection « Que sais-je ? », 1946. In-16 de 136 pages). — Ouvrage de vulgarisation, le petit livre de M. Bonnet n'en possède pas moins les meilleures qualités techniques. Composé avec beaucoup d'intelligence, documenté avec le plus grand soin, il traite surtout des aspects extérieurs, politiques, de la cour romaine; mais il ne néglige pas les grands problèmes intellectuels, spirituels et disciplinaires. La période qui s'étend de l'avènement de Léon XIII à la fin du deuxième conflit mondial (1878-1945) est ainsi examinée sous deux angles différents. Dans une première partie, suivant un ordre logique, l'auteur étudie successivement le gouvernement de l'Église, la vie intellectuelle et religieuse, l'expansion catholique, les questions politiques et sociales, le rôle des laïcs dans l'Église. Puis, il suit l'ordre chronologique et retrace à grands traits les étapes de l'activité des papes en matière diplomatique.

Si l'ouvrage ne laisse rien à désirer en ce qui concerne la méthode, certaines réflexions, qui émaillent çà et là le texte nous semblent un peu audacieuses et conjecturales. On a parfois l'impression que l'auteur croit au déclin irrésistible de l'Église. Cela expliquerait tel ou tel

---

2. Mlle A. Leflaive ne recule pourtant pas devant des phrases bien filandreuses (p. 15, § 2) et des expressions bien vulgaires (*éduquer*, p. 215 et 226). Quelques fautes d'impression : p. 95, lire « d'Anse de Villoison »; p. 127, dern. l.: « accumulés »; p. 154, l. 16 : « révolutionnaires », etc.

jugement rapide et passablement pessimiste sur l'avenir de la morale chrétienne (p. 30), sur les missions (p. 51), sur l'Action catholique (p. 77). Sans doute est-il interdit à l'historien de prédire l'avenir. Mais il a le devoir, lorsqu'il prolonge son récit jusqu'au présent, d'observer avec soin les moindres indices. Or, en face des signes incontestables de déclin, sensibles surtout sur les points où la papauté se serait attachée à des formes de civilisation en voie de disparition, il y a des signes de progrès. L'auteur n'a pas insisté suffisamment à notre gré sur la prodigieuse effervescence intellectuelle qui règne dans les milieux catholiques contemporains, en France et en Allemagne surtout. Il n'a pas mesuré à sa juste valeur l'Action catholique spécialisée qui a déjà accompli un immense travail, et, existant depuis vingt ans seulement, a encore le droit de tâtonner. On pourrait résumer son attitude en disant qu'il croit l'Église vouée à l' « intégrisme » et par là à l'asphyxie. Le mouvement auquel nous assistons aujourd'hui permet, croyons-nous, d'interpréter l'avenir prochain d'une façon toute différente. Et il conviendrait de mettre en relief l'importance des initiatives prises par les papes pour promouvoir ce renouveau.

J.-B. Duroselle.

— R. P. A. Flachère. *Monseigneur de Guébriant. Le missionnaire.* Préface du duc de Broglie, de l'Académie française. Lettre liminaire du R. P. Robert, supérieur général des Missions Étrangères (Paris, Plon, 1946. In-8° de 588 pages). — La littérature missionnaire est déjà redevable au R. P. Flachère, ancien missionnaire en Chine, ancien aumônier de la marine française, de trois volumes évocateurs de souvenirs d'Extrême-Orient : *En route vers les idoles, Sous la menace des idoles, Croisière jaune avec les cols bleus.* Elle vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage du même auteur, qui fait revivre d'une main de maître, guidée par une filiale piété, la jeunesse et une partie de la vie de Mgr Jean-Baptiste Budes de Guébriant, de la Société des Missions Étrangères de Paris, qui fut d'abord missionnaire dans le vicariat apostolique de Sui-Fou (Chine), de 1885 à 1910.

Cette dense biographie, qui apporte une précieuse contribution à l'histoire missionnaire contemporaine, puise à bonne source son information dans les nombreux écrits du missionnaire, dont des citations choisies émaillent presque à chaque page tout le volume. On objectera peut-être que ce procédé grossit considérablement le récit, mais ce n'est pas au détriment de l'intérêt, car il révèle sans doute mieux la psychologie du personnage ainsi mis en scène.

Les lettres du jeune « aspirant » de la rue du Bac, comme celles du lointain pionnier d'Extrême-Orient, reproduites par le R. P. Flachère, proviennent d'ailleurs surtout de sa correspondance familiale; à la facilité littéraire dont elles témoignent, s'ajoute un parfum d'intimité, qui n'en est pas le moindre attrait. C'est dire le charme de cette lecture, vivifiée par le héros lui-même, depuis les années de son enfance bretonne, jusqu'aux « grands sommets » de ses vingt-cinq premières années de labeur en mission.

Nous ne pouvons songer ici à suivre pas à pas le Père de Guébriant dans les sinueux lacets de ses courses apostoliques et de ses démarches diplomatiques, au milieu des brigandages et des persécutions. Il réalise avant la lettre la devise qui ornera plus tard ses armes épiscopales : *Vince in bono malum.* Des lettres chinois eux-mêmes lui rendent hommage, un jour, en lui offrant un panneau de laque, dont les caractères

dorés portent l'élogieuse inscription : *Oubli de soi pour l'amour des autres*. Tout un quart de siècle de la vie du Céleste Empire et des chrétientés chinoises se dessine à travers ces pages, qui ne sont pas seulement tissées de souvenirs anecdotiques, mais qu'anime une pensée toujours en éveil.

Un aspect de la personnalité de Mgr de Guébriant mérite, à ce propos, d'être signalé : c'est sa curiosité intellectuelle, qui apparaît, par exemple, dans les lettres publiées aux pages 366 et 377. Isolé aux confins des marches tibétaines, il ne cesse néanmoins de se tenir au courant du mouvement de la pensée et de se faire envoyer des livres, pour soutenir et valoriser son ministère.

Ce premier volume s'arrête au seuil des vingt-cinq années d'un épiscopat missionnaire qui se doublera de la charge de Supérieur général de la Société des Missions Étrangères de Paris; souhaitons qu'un deuxième volume, que compléterait peut-être utilement une table générale, analytique et chronologique, vienne bientôt nous permettre de suivre, jusqu'au bout de sa tâche, celui en qui Pie XI saluait volontiers « le plus grand apôtre des temps modernes ».

L. Guizard.

— P. Glorieux. *Un homme providentiel. L'Abbé Godin (1906-1944)* (Paris, Bonne Presse, 1946. In-8° de 335 pages, portrait. Prix : 120 fr.). — Originaire du Jura, l'abbé Godin fut d'abord élève du grand séminaire de Montciel, mais sa vocation définitive fut lente à se dégager. Attiré par l'apostolat populaire, il entra chez les Fils de la Charité, reçut le sacerdoce, et tenta un essai de ministère paroissial à Clichy. Il finit par y renoncer pour se consacrer entièrement aux œuvres d'action ouvrière. Après une année d'études à l'École des Missionnaires du travail, aux Facultés catholiques de Lille, l'abbé Godin, dont la vocation devenait chaque année plus solide, entra au secrétariat général de la J. O. C. Pendant neuf ans, de 1935 à 1944, il y déploya une activité extraordinaire : réunions, retraites, congrès, publications, etc. se partageaient ses journées, voire ses nuits. Son rayonnement était exceptionnel. On peut sourire de ses distractions, de ses négligences, on doit s'incliner devant l'exemple de cette vie humble, pauvre et mortifiée.

Le problème qui ne cessait de se poser dans son esprit était celui de l'inadaptation du milieu paroissial, et même de la J. O. C., à la conquête de la masse, celle qui a perdu tout contact avec l'Église. Il rêvait d'un clergé missionnaire, de la fondation d'une mission populaire qui pourrait constituer dans toutes les communautés humaines des noyaux chrétiens. Dans l'été de 1942, il finit par greffer son projet sur le Séminaire de la Mission de France à Lisieux; en 1943, on approchait des réalisations; M. Godin publiait le rapport qui allait devenir le célèbre cahier de *Rencontres*, sous le titre *France pays de mission*. En janvier 1944, la Mission de Paris est organisée au cours d'une session d'études à Lisieux; l'abbé Godin exerce sur les auditeurs une influence profonde. Au retour, il meurt, asphyxié, dans sa chambre de la rue Ganneron. Ses obsèques revêtent l'allure d'un triomphe.

Grâce à ses notes, grâce à de nombreux témoignages recueillis parmi les Jocistes, M. Glorieux peut présenter de l'abbé Godin un portrait fidèle et saisissant. Sa simplicité, son dépouillement étaient émouvants, de même que sa dévotion à la Sainte Vierge, sa vie intérieure, équilibrée, très riche, orientée vers l'apostolat...

Le mémorial de l'abbé Godin, *France, pays de mission*, a soulevé des

réactions en sens divers. Il vaut plus pour les banlieues déchristianisées que pour les diocèses ruraux. L'abbé Godin a toutefois ouvert un sillon. Il a tenté une expérience, avec les encouragements de la hiérarchie. Sa vocation très haute, mais d'une nature particulière, éclaire une époque trop souvent livrée au mal, à la corruption et à la misère.

René RANCŒUR.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

— GRENTE (Mgr). *Une Sainte normande. Marie-Madeleine Postel* (Paris, Bonne Presse, 1946. In-8° de 223 pages, 4 pl. hors texte. Prix : 150 francs). — A l'occasion de la commémoration de la mort de sainte Marie-Madeleine Postel, survenue le 16 juillet 1846, Mgr Grente nous offre une édition revue et sensiblement retouchée de la biographie qu'il consacra en 1910 à la Sainte normande dans la collection « Les Saints » de la librairie Gabalda.

L'héroïcité des vertus de la fondatrice de la Congrégation de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sa confiante persévérance, son inlassable patience, l'intensité et l'exceptionnelle qualité de sa piété sont décrits dans le style brillant et expressif auquel nous a accoutumé l'archevêque-évêque du Mans; l'hagiographe se complaira dans l'étude de cette vie qui montre successivement la maturité précoce de la fille du cordier, les remarquables talents pédagogiques de l'institutrice de Barfleur, sa noble et courageuse attitude pendant la Terreur, l'inaltérable confiance et l'autorité quasi surnaturelle de la Supérieure d'une pauvre communauté constamment ballotée entre les écueils, trahie, jalousée dans le succès, bafouée, méprisée dans les revers, la victoire durement acquise à Saint-Sauveur-le-Vicomte et l'auréole de sainteté qui finit par assurer à la Congrégation normande un renom envié. L'historien pour sa part fera son profit des pages qui relatent l'attitude antireligieuse des jacobins du Cotentin ou certains aspects de la politique scolaire de la Restauration. Sans doute notre curiosité n'est pas toujours satisfaite; nous voudrions connaître la raison véritable de l'hostilité systématique à laquelle se heurtèrent si souvent sainte Postel et les amis de sa congrégation de la part des pouvoirs publics, des autorités municipales, départementales, civiles, voire religieuses. Doit-on l'attribuer à une méfiance trop humaine à l'égard des audaces de la gestion financière de la Communauté de Saint-Sauveur ? En plusieurs occasions il semble que des raisons politiques aient inspiré les façons d'agir des détracteurs de la Sainte. Reprochait-on à Marie-Madeleine Postel des opinions légitimistes ? Les méthodes d'enseignement de la Congrégation choquaient-elles certains esprits dans les sphères dirigeantes ? Nous manquons d'information à ce sujet et l'on souhaiterait pénétrer plus avant dans les conceptions de la Sainte en matière d'éducation et d'instruction et approfondir les réactions de ses contemporains. Nous aurions aimé aussi apprendre dans quel milieu et dans quelles régions se recruta la Congrégation. Hélas, la destruction totale des archives départementales de la Manche ôte tout espoir à notre curiosité en ce qui concerne du moins la position des autorités académiques de Saint-Lô vis-à-vis des enseignantes de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Pour le cas d'une seconde édition de ce beau livre, nous émettrons le vœu de l'adjonction d'une bibliographie et d'un énoncé des sources utilisées qui pourraient à la rigueur tenir lieu de références que nous aurions sou-

haité de temps à autre voir portées en note, même dans un ouvrage de large diffusion comme celui-ci.

M. Baudot.

— François Veuillot. *Les Oblats de Marie-Immaculée* [Les Grands Ordres monastiques] (Paris, Grasset, 1947. In-8° de 305 pages. Prix : 150 fr.). — Nombreux sont nos confrères qui, au cours de recherches sur l'histoire religieuse du XIX^e^ siècle, ont éprouvé le besoin de recourir au grand ouvrage du Père Ortolan sur la congrégation des Oblats de Marie, mais qui n'ont pu que constater son absence, tant à la Bibliothèque nationale que dans les bibliothèques publiques de Paris (y compris celle de l'Institut catholique). Nous ignorons si ce procès-verbal de carence est encore justifié à l'heure où nous écrivons : dans l'affirmative, les conséquences de cette lacune seraient moins fâcheuses, puisque nous possédons désormais, grâce à M. François Veuillot, un nouvel exposé d'ensemble de l'histoire et de l'activité actuelle de cette congrégation.

Elle est surtout connue comme une congrégation missionnaire : le livre de Frédéric Rouquette, *l'Épopée blanche*, qui eut, en 1928, un immense succès de librairie, a popularisé l'image de l'Oblat de Marie, missionnaire intrépide des régions polaires. L'Ordre, cependant, n'avait pas été fondé comme tel : les « Missionnaires de Provence », groupés en 1816 par Eugène de Mazenod, étaient, tout au plus, des missionnaires diocésains. C'est seulement en 1841 que les premiers Oblats s'embarquaient pour le Canada et en 1847 que Mgr de Mazenod acceptait d'envoyer à Ceylan quelques-uns de ses fils.

Le récit que fait M. Veuillot de cette admirable épopée des Oblats dans les terres lointaines souffre un peu de venir après les livres de Rouquette et du Père Duchaussois. En revanche, ce qu'il dit de la vie intellectuelle, très féconde, de cet ordre, paraîtra nouveau à beaucoup. Il existe une bibliographie, ou, comme on disait autrefois, une « Bibliothèque » des Oblats de Marie, qui ne compte pas moins de 1.373 numéros. Récemment, dans un article du *Bulletin de Littérature ecclésiastique* (avril-sept. 1946), cité dans l'*Ami du Clergé* du 5 décembre dernier, M. Rivière nous révélait que le rédacteur de l'Encyclique *Pascendi*, que l'on attribuait à tel ou tel prélat, était un humble religieux de cette congrégation, le Père Jean-Baptiste Lémius.

A l'activité des Oblats dans les œuvres d'enseignement, ou dans les missions intérieures, ou comme « gardiens de pèlerinages », M. Veuillot consacre d'assez longs développements qui paraîtront peut-être un peu « conformistes ». D'autre part, pour les origines, il passe un peu rapidement sur les conflits qui mirent aux prises les Oblats avec certaines autorités ecclésiastiques (par exemple le conflit avec Mgr Arbaud, évêque de Gap). Mais cela n'empêche pas son livre d'être l'un des plus honorables de cette utile Collection des *Grands Ordres monastiques* dont nous sommes heureux de constater la reprise, après l'interruption des années de guerre et d'occupation.

C. Laplatte.

— Michel Darbon. *De chez nous et de chrétienté. Guillaume-Joseph Chaminade (1761-1850)* (Paris, éditions Spes, 1946. In-8° de 264 pages, 100 francs). — L'abbé Chaminade, originaire du Périgord, se livra, à Bordeaux, pendant la Révolution, à un apostolat secret qui lui fit courir bien des dangers. Il ne dut s'exiler qu'après le 18 fructidor et passa

alors trois années en Espagne, à Saragosse. Revenu à Bordeaux en 1800, il y fonda des œuvres de prosélytisme, dont la plus importante fut la « Congrégation » qui groupa, pendant de longues années, sous l'Empire et sous la Restauration, les plus ardents des catholiques bordelais. Il en résulta « un renouvellement religieux d'une étonnante intensité ». Ce n'est qu'après la Révolution de Juillet que la Congrégation perdit une partie de son influence et périclita peu à peu.

Mais, grâce à l'élite qui s'y était formée, le P. Chaminade avait pu poser les bases des deux instituts religieux, voués à l'enseignement, qui devaient constituer, pour l'avenir, son œuvre essentielle : la congrégation des « Filles de Marie », qui fut fondée à Agen en 1816, avec l'aide d'Adèle de Trenquelléon, et surtout la « Société de Marie », ou des Marianistes, une communauté d'hommes dont les débuts, à Bordeaux, remontent à 1817. Les deux sociétés devaient, par la suite, se développer rapidement. Les Marianistes, en particulier, essaimèrent dans l'Est, où ils trouvèrent, en Alsace et en Franche-Comté, un terrain particulièrement favorable. De nos jours, ils ont créé des établissements dans toutes les parties du monde et jusqu'au Japon.

Les dernières années du P. Chaminade furent attristées par des différends qui le mirent en conflit avec quelques-uns de ses fils. M. Darbon ne cache pas ces difficultés. Il en profite, au contraire, pour réhabiliter complètement, malgré ce qu'on a pu prétendre avant lui, l'attitude du P. Chaminade qui fut toujours inspiré par le désintéressement le plus profond, en même temps que par une prudence consommée. Il termine justement son ouvrage en montrant le développement qu'a pris jusqu'à nos jours la dévotion du peuple bordelais à la mémoire du P. Chaminade.

La biographie, un peu lente, et où la littérature occupe par endroits une certaine place, est cependant fort attachante. Il est regrettable de n'y pas trouver une note bibliographique sur les ouvrages antérieurs qui traitent des origines de la Société des Marianistes et auxquels il est seulement fait allusion.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

— Jeanne DANEMARIE. *A travers trois révolutions. Sœur Rosalie Rendu, Fille de la Charité (1786-1856)* (Paris, Plon, 1947. In-16 de 245 pages, 100 francs). — Originaire du pays de Gex et filleule de M. Émery, Sœur Rosalie est restée célèbre par le dévouement qu'elle a déployé, pendant plus de cinquante ans, dans le misérable quartier de la rue Mouffetard, à Paris. Après le vicomte de Melun, qui l'avait connue personnellement, et qui fut son premier biographe, Mme Jeanne Danemarie fait revivre, de façon attachante, cette héroïne de la charité. Elle montre son action bienfaisante dans les émeutes, les révolutions, les épidémies, si fréquentes à cette époque. Elle énumère les œuvres qu'elle a fondées : crèches, asiles, écoles, patronages, bureaux de charité (appelés bureaux de bienfaisance après 1830), fourneaux économiques, refuges de vieillards, etc. Elle l'évoque surtout visitant inlassablement les malades et les pauvres et obtenant pour eux, des hautes relations que lui valait sa réputation extraordinaire, les secours les plus inattendus. Le rôle qu'a joué Sœur Rosalie, auprès d'Ozanam et de ses amis, dans la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul, retiendra tout particulièrement l'attention. C'est elle, en effet, qui leur apprit « à visiter l'indigence à domicile » et qui leur inspira de scinder le groupe primitif en plusieurs conférences, décision qui devait assurer l'essor du mouvement. Vivant et alerte, le récit se lit avec intérêt. Notons seulement

que le commentaire historique des événements est parfois simplifié à l'excès et que quelques négligences se sont glissées dans l'ouvrage, en ce qui concerne, par exemple, l'orthographe des noms propres (Péreyve pour Perreyve, Sibourg pour Sibour, etc.).

R. L.-L.

— Mgr Francis Trochu. *La Servante de Dieu Jeanne Jugan (Sœur Marie de la Croix), fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres* (1792-1879) (Lyon et Paris, Emmanuel Vitte, 1947. In-8° de 376 pages, illustrations). — Voici un peu plus d'un siècle, en 1839, naissait à Saint-Servan, dans une humble mansarde, une œuvre aujourd'hui répandue à travers l'univers tout entier, celle des Petites Sœurs des Pauvres. Dans un livre qui sera sans nul doute accueilli avec faveur par le public catholique, un auteur justement apprécié, Mgr Francis Trochu, nous offre la biographie de la fondatrice, Jeanne Jugan. On ne s'avancera pas trop en disant que la lecture de ce livre sera pour beaucoup une révélation.

L'histoire, cependant si récente, des origines de l'Institut des Petites Sœurs des Pauvres, a été trop longtemps présentée de façon inexacte. Une légende s'était accréditée, déniant à Jeanne Jugan le rôle de fondatrice, qui fut pourtant le sien. C'est seulement depuis la publication, en 1892, de l'*Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, due à l'abbé Leroy, que la vérité peu à peu a été rétablie. Elle a pleinement triomphé aujourd'hui. L'injuste oubli dans lequel, de son vivant déjà, on avait prétendu faire tomber à jamais le nom de Jeanne Jugan, a heureusement pris fin. Nul ne pourrait plus désormais songer à lui refuser le titre de fondatrice. Mais il est un autre titre, et plus glorieux encore, celui de sainte, que bientôt sans doute il faudra lui donner. Déjà a été institué en 1935 par Mgr Mignen, alors archevêque de Rennes, le « tribunal diocésain chargé de l'instruction du procès informatif sur la réputation de sainteté ». Cette réputation de sainteté, le livre de Mgr Trochu nous montre à quel point elle est vraiment fondée.

En même temps que les débuts d'une grande œuvre, il retrace aussi les épreuves d'une grande âme. Certes les épreuves sont chose habituelle dans la vie des saints, mais on ne saurait guère en imaginer de plus douloureuses que celles dont fut abreuvée Jeanne Jugan. Tandis que les humiliations lui sont prodiguées, à elle, la fondatrice véritable, la première supérieure, une légende intéressée se crée qui, déformant les faits, et ne craignant pas de falsifier les documents, prétend reporter tous les mérites sur d'autres. Sur la formation et le développement de cette légende, dont le grand artisan fut l'abbé Le Pailleur, Mgr Trochu sans peut-être faire encore la lumière absolument complète, apporte déjà d'utiles informations. Cherchant à expliquer l'attitude de l'abbé Le Pailleur, Mgr Trochu le représente comme chargé d'une lourde hérédité, manquant d'équilibre, ayant des crises d'illuminisme. « Il finira, écrit Mgr Trochu, par s'illuminer sur sa propre histoire, en y mêlant des inspirations et des intuitions mystérieuses. » Tout cela est pénible, mais devait être dit. Mgr Trochu l'a fait avec discrétion et avec fermeté.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

— M. Th. Delmas. *Bienheureuse Marie-Thérèse de Soubiran La Louvière, fondatrice de la Société de Marie-Auxiliatrice, 1834-1889* (Paris, Spes, 1946. In-8° de 415 pages, illustrations hors texte, 160 francs). — Cette biographie, écrite à l'occasion de la béatification récente (20 octo-

bre 1946) de la Mère de Soubiran, s'appuie sur une documentation complète, réunie en vue du procès en cour de Rome et que n'avaient pu connaître entièrement les biographes précédents. Elle apporte, en particulier, des précisions nouvelles sur les machinations de l'intrigante qui, en 1874, prit la place de la fondatrice de Marie-Auxiliatrice et l'évinça de sa congrégation. Mais on y trouvera surtout une étude pénétrante de la spiritualité de la Bienheureuse et des voies par lesquelles elle fut conduite, jusqu'à sa mort, au détachement le plus absolu. Il est regrettable que le volume ne comporte pas de bibliographie et qu'il soit déparé par quelques fautes d'édition (en particulier l'interversion des pages 200 et 201).

R. L.-L.

— Madeleine-Louise de S. *Un désir de Marie : la Congrégation de Notre-Dame de Sion* (Paris, Lethielleux, 1946. In-8° couronne, 234 pages. Prix : 110 fr.). — On connaît la congrégation de Notre-Dame de Sion et l'œuvre remarquable d'apostolat et d'éducation qui, depuis un siècle, rayonne de la maison-mère de la rue Notre-Dame-des-Champs pour essaimer à travers le monde. Ce petit livre, bien documenté et fort agréable à lire, évoque les origines « miraculeuses » de cette œuvre fondée par un Jésuite d'origine israélite, le P. Alphonse Ratisbonne, dont la conversion retentissante date du 20 janvier 1842. Il décrit la vie sionienne dans ses différents aspects (éducation, contemplation, prêtres missionnaires) et dans la charité protectrice qui la caractérisa pendant les années de persécution raciale.

L. V.

HISTOIRE LOCALE

— Gaston Letonnelier. *Histoire du Dauphiné* [Collection *Que sais-je ?*] (Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-16 de 136 pages, une carte). — C'est une manière de tour de force qu'a réussi M. G. Letonnelier en faisant entrer tant de substance dans une place aussi limitée. L'histoire du Dauphiné n'a pas de secrets pour lui, et il lui était plus facile évidemment qu'à un autre de se prêter aux exigences de « calibrage » imposées par la nature et le format des volumes de la réputée collection « Que sais-je ? ».

L'érudit archiviste en chef honoraire du principal département dauphinois met son lecteur, en dix chapitres bien équilibrés (Préhistoire, Antiquité et Moyen Age toutefois comportant plus de texte que la période moderne et contemporaine), clairement au courant des principales étapes de l'histoire du Dauphiné, en faisant au début une bonne part à la constitution progressive de l'état féodal alpin dont les trois siècles d'indépendance (1032-1349) ont été sans contredit les plus caractéristiques d'un riche passé régional. Le Dauphiné une fois « transporté » au royaume de France, c'est pour l'auteur l'occasion d'analyser d'une plume experte les conditions particulières dans lesquelles cette vaste province (par laquelle la royauté capétienne, pour la première fois, atteignait, et dépassait même la crête des Alpes), s'est maintenue en somme jusqu'à la suppression de ses « États » par Richelieu en 1628.

Des origines au XIX^e^ siècle, le rôle de l'Église dans cette région rhodanienne et alpine est bien mis en lumière par M. Letonnelier. Malgré l'espace exigu imparti à l'auteur, celui-ci est parvenu à donner à l'as-

pect spirituel d'une histoire provinciale, dont aucun côté ne devait être négligé, la place indispensable. Tour à tour il évoque : la prépondérance de l'Église de Vienne dans les premiers siècles de la Chrétienté; les figures de saint Avit, de l'archevêque Brochard, de saint Hugues, saint Bruno, Le Camus et Jean de Caulet; l'œuvre multiforme des ordres monastiques au Moyen Age, symbolisée par ces deux foyers spirituels régionaux : la Grande Chartreuse et Saint-Antoine; la cruelle période des guerres religieuses et la rigoureuse persistance de la rivalité entre catholiques et huguenots, si funeste en plusieurs secteurs reculés des Alpes dauphinoises; les faits miraculeux de l'Osier et de La Salette, etc.... Et tout cela avec une justesse de touches, une sobriété dans l'exposé, qui portent bien la marque d'un de nos meilleurs spécialistes actuels de l'histoire régionale. Cette histoire toutefois ne s'arrête pas il y a quatre-vingts ans, et il est très regrettable que M. Letonnelier ait tellement glissé sur la seconde moitié du XIX^e^ siècle, et n'ait presque rien dit du XX^e^.

R. AVEZOU.

— Fernand L'HUILLIER. *Histoire de l'Alsace* [Collection « Que sais-je ? »] (Paris, Presses universitaires de France, 1947. In-16 de 128 pages). — Cette nouvelle histoire de l'Alsace débute avec le XVI^e^ siècle, toute la période antérieure étant résumée en six pages. Le cadre chronologique adopté par l'auteur révèle son dessein : expliquer comment, à partir du XVI^e^ siècle précisément, l'Alsace est sortie de son isolement traditionnel et s'est peu à peu rapprochée de la France, tandis que la France se rapprochait d'elle; comment s'est faite l'union, puis, lentement, l'assimilation progressive jusqu'à ce qu'enfin elle devienne « province française, par toutes ses fibres, ... et d'un patriotisme sentimental que rien ne déracinera plus », malgré les pires épreuves. Mais en même temps, elle conserve « sa forte originalité provinciale », sa langue, ses relations économiques ou intellectuelles avec les pays rhénans. De là une série de problèmes qui se sont posés à toutes les époques avec des formes variables, et qu'on ne résoudra qu'en ayant toujours présentes à l'esprit leurs données historiques. Le petit livre de M. L'Huillier, écrit d'une plume alerte, d'une érudition solide, toujours clair malgré sa concision, permettra à ses lecteurs de « reconnaître à notre chère province rhénane, à côté d'une originalité de position et de fonction, une individualité morale élaborée par la plus extraordinaire des histoires ». Nous souhaiterions, en particulier, qu'il fût lu et relu par tous les « Français de l'intérieur » envoyés au bord du Rhin : il leur éviterait bien des erreurs regrettables.

J. JOACHIM.

— André-Marcel BURG. *Histoire de l'Église d'Alsace*. Lettre-préface de Mgr WEBER, évêque de Strasbourg (Colmar, Alsatia, 1947. In-8° de 371 pages, illustrations et gravures hors texte. Prix : 450 francs). — Une histoire religieuse de l'Alsace écrite en français ! Cela ne s'était pas vu depuis Grandidier ! Saluons tout d'abord cet heureux signe des temps. L'ouvrage de M. Burg témoigne de beaucoup de connaissances, il est clair, bien distribué et rendra de grands services comme instrument de travail. En vue d'une seconde édition, nous suggérons à l'auteur : 1° de situer son exposé dans l'espace en donnant les indications de géographie historique indispensables à la connaissance du sujet; 2° d'améliorer les cartes dont certaines sont peu lisibles (qu'il prenne

modèle sur celles qui figurent dans l'*Histoire de Lorraine*, ouvrage collectif paru en 1939 à Nancy); 3° de revoir sérieusement sa bibliographie qui n'est ni complète, ni précise, ni critique, et de la mettre à jour; 4° de garder davantage le contact avec les événements et les hommes : dix lignes pour peindre le cardinal Collier, c'est insuffisant; trop souvent la trame des faits disparaît sous des considérations abstraites; 5° d'éviter les affirmations « en l'air », trop nombreuses; on aimerait un contact plus étroit avec les documents, plus de références; 6° de ne pas laisser ignorer au lecteur les discussions auxquelles ont donné lieu certains points d'histoire, de ne pas oublier que « l'histoire est la réponse à des questions d'histoire » et que le degré de certitude ou même de probabilité est très variable : dans ce livre il n'y a pas assez de points d'interrogation.

La partie du livre la plus réussie est celle qui a trait à la fin du Moyen Age. Au contraire, la Révolution laisse à désirer. On sent que l'auteur n'est pas suffisamment au courant des problèmes de l'histoire révolutionnaire et de leur complexité. Comment peut-il, par exemple, écrire (p. 256) que « la situation linguistique avait préservé dans une certaine mesure la masse des fidèles de chez nous [l'Alsace] du poison de l'encyclopédisme » ? Comme si la langue française avait été le seul véhicule du philosophisme ! Le témoignage du nonce Pacca est là pour prouver que l'incrédulité philosophique avait fait, à la veille de la Révolution, plus de progrès outre-Rhin qu'en France (voir André Latreille, *l'Église catholique et la Révolution*, p. 40). De même, l'auteur a mal compris le caractère des cultes révolutionnaires dont il croit apercevoir les origines au Moyen Age. Qu'il se reporte aux travaux de Mathiez !

Pour le XIX^e^ siècle, il est regrettable que M. Burg n'ait presque rien dit de Bautain et de Mlle Humann, et qu'il ait fait de Mgr Raess un panégyrique dépourvu de réserves et même de nuances, en laissant ignorer au lecteur les accusations portées contre ce prélat (à tort ou à raison, mais avec des apparences sérieuses) par M. Hauviller (*Un prélat germanisateur de l'Alsace, Revue historique*, 1939). Le silence n'est pas une réfutation..,

On aimerait que le livre s'achève par une vue synthétique montrant l'originalité (relative sans doute) du catholicisme alsacien, faisant le départ de ce qu'il doit à la France, à la Suisse et à l'Allemagne et de ce qu'il doit à l'Alsace, et faisant connaître en revanche ce que ces pays, et même des terres beaucoup plus lointaines, lui doivent. On ne prend pas suffisamment conscience, en particulier, de la force d'expansion du catholicisme alsacien, qui s'épanouit dans l'apostolat missionnaire.

C. LAPLATTE.

— Paul STINTZI. *Histoire de l'Église catholique en Alsace* (Colmar, 1947. In-8° de 229 pages, illustrations dont plusieurs hors texte). — Ce livre est destiné à la jeunesse. Comme l'auteur ne dissimule pas ses préoccupations apologétiques et édifiantes, on ne peut lui reprocher des fautes de proportion qui s'expliquent par le désir de mettre l'accent sur certains événements et sur certains personnages; on ne peut davantage lui reprocher l'esprit qui inspire ses appréciations. On ne peut dire d'ailleurs que l'auteur soit sectaire : témoin la bibliographie, abondante, précise et impartiale, où sont cités les travaux de Mathiez, et ceux d'autres historiens qui ne sont pas du bord de M. Stintzi.

Comme dans le livre de l'abbé Burg, on relève dans cet ouvrage des affirmations « en l'air » et des rapprochements téméraires. Un chapitre est consacré à « l'époque du baroque ». L'auteur entend par là cette période qui s'étend entre la Réforme catholique et le XVIII[e] siècle; c'est donc, *grosso modo*, le règne de Louis XIV. Il en décrit ainsi les traits religieux : « « L'époque du baroque fut, par ses idées profondes, une période de renaissance médiévale, le reflet du dernier grand enthousiasme qui avait agité le peuple jusque dans son âme. » Combien dangereux sont des rapprochements de cet ordre ! L'essence du christianisme était, certes, la même au temps de saint Louis et sous le règne du Roi-Soleil, mais ses aspects étaient si différents que le rapprochement hurle comme une fausse note.

L'introduction, où toute l'histoire du christianisme est passée en revue au galop de charge, nous semble assez inutile. En revanche, l'auteur a, vaillamment et sans encombre, doublé le cap de l'an 1870, véritable cap des tempêtes qui fit reculer l'abbé Burg. Il est vrai qu'il n'a pas craint de simplifier à l'extrême les problèmes et d'escamoter les écueils : l'abbé Haegy nous est présenté comme un « initiateur de cercles d'études » et l'abbé Schmidlin n'est plus que l'inventeur de la missiologie.

On notera *in fine* quelques pages d'un grand intérêt sur les conséquences religieuses de l'occupation (auxquelles il eût fallu joindre les conséquences religieuses de l'exil dans des diocèses de l'intérieur de plusieurs milliers d'Alsaciens); on notera également un tableau précis du rayonnement missionnaire de l'Alsace.

C. LAPLATTE.

— J. GASS. *Grand Séminaire de Strasbourg, Album historique et artistique* (Strasbourg, Le Roux, 1946. In-4°, 15 pages, 36 planches. Prix : 500 francs). — Quand on parle des trésors d'art religieux, on pense tout de suite à ceux qu'abritent nos églises et nos abbayes. Il faudrait penser également aux séminaires. Celui de Strasbourg possède un si grand nombre de richesses qu'on a pu leur consacrer tout un album de grand format, magnifiquement présenté, qui fait le plus grand honneur à l'éditeur, la maison Le Roux.

L'album se divise en quatre parties : sculptures, bibliothèques et manuscrits, peintures, thèses de théologie et de philosophie. Il signale, pour la première fois, des œuvres de grand intérêt : parmi les sculptures, une Vierge du XV[e] siècle et une Vierge en argent du XVIII[e]; parmi les tableaux, *le Mystère de la Trinité et de la Rédemption*, de l'école de Cologne (XV[e] siècle) et la copie d'un tableau disparu de Rembrandt, *le Denier de César*.

L'album est précédé d'une introduction historique de M. le chanoine Gass, pour qui le sujet n'était pas nouveau, puisqu'il a déjà écrit trois articles sur cet établissement. Il y rappelle sa fondation en 1683, au lendemain de la réunion de Strasbourg à la France, les deux événements étant d'ailleurs connexes, puisque la ville, en passant sous la domination française, bénéficia d'une restauration du catholicisme, jadis exilé.

« Source de l'enseignement philosophique et théologique, le nouvel établissement devait être en même temps la résidence des prédicateurs de la cathédrale et le siège des religieux missionnaires diocésains. » Confié aux Jésuites de la Province de Champagne, le séminaire de Strasbourg fut un foyer de culture française. Durant l'annexion allemande, il fut sérieusement menacé lorsqu'il fut question de créer à

Strasbourg une de ces facultés de théologie que les évêques allemands redoutent au point de les appeler leurs *Schmerzens-Kinder* (enfants de douleur). Mais le clergé alsacien tint bon, et si la faculté fut fondée, le séminaire subsista : les deux établissements firent même bon ménage.

Mais cette brève introduction, loin de satisfaire notre curiosité, ne fait que la piquer et nous fait désirer autre chose. Nous avons sous les yeux la bibliographie de M. le chanoine Gass, dressée en 1942, à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales. Elle ne comprend pas moins de 138 titres : il en manque un, l'histoire complète du séminaire de Strasbourg ; M. Gass se doit et nous doit cet ouvrage comme couronnement de sa belle carrière d'historien de l'Église d'Alsace.

Cl. LAPLATTE.

— Chanoine P. LESPRAND. *Le Clergé de la Moselle pendant la Révolution*, tome III et tome IV (Montigny-lés-Metz, 1937 et 1939. 2 vol. in-4° de 423 et 495 pages, illustrations). — Le chanoine Lesprand, expulsé de Metz comme tant de bons Lorrains qui étaient d'excellents Français, est mort en exil durant l'occupation. Son œuvre magistrale reste donc inachevée. Heureusement, ses notes demeurent, conservées religieusement au séminaire de Montigny-lés-Metz. Les événements ont donné à ces papiers une importance exceptionnelle : en effet, en 1944, lors de la libération de Metz, une partie des archives de la Moselle, qui étaient entassées au fort du Mont-Saint-Quentin, fut anéantie. L'archiviste croit pouvoir la reconstituer partiellement à l'aide des copies faites par M. Lesprand. Où trouverait-on une preuve plus convaincante de la conscience avec laquelle travaillait cet érudit ? Quel plus bel éloge de la solidité de son information ?

Les deux tomes de son histoire religieuse de la Moselle sous la Révolution, dont nous rendons compte aujourd'hui, sont la suite des deux premiers tomes dont il a été rendu compte ici même en 1938[1]. Ils procèdent du même esprit, de la même méthode et méritent les mêmes compliments, ce qui nous permet d'abréger sensiblement cette recension.

Après une vue générale du diocèse de Metz à la veille de la Révolution, les deux premiers tomes nous racontaient la destinée du clergé régulier de la Moselle; voici maintenant l'histoire du clergé séculier, mais en partie seulement, car les tomes trois et quatre sont tout entiers consacrés à l'affaire du serment. Tout entiers, hormis 25 pages qui, au début du tome III, brossent le tableau de la vie paroissiale en 1789. Tableau d'un grand intérêt, mais nous aurions aimé des précisions sur les progrès de l'incrédulité dont on dénonce, sans preuves apparentes, les « profonds ravages » (p. 18). D'autre part, peut-on rattacher au philosophisme les naissances illégitimes qui se produisent alors (sont-elles plus nombreuses qu'auparavant ?) jusque dans les moindres hameaux?

Deux tomes pour ce programme limité, c'est dire le luxe de détails avec lequel le sujet est traité : l'auteur a passé au crible d'une critique impitoyable toutes les statistiques, tous les états dressés jusqu'à ce jour. Sa conclusion tient en trois pages : 28,61 % de jureurs pour le département. Les proportions changent beaucoup d'un district à l'autre : 65 % dans celui de Briey, 52 % dans celui de Longwy, 2 % dans celui de Bitche (un seul jureur !)

1. *Revue*, t. XXIV, p. 212.

L'auteur suit l'ordre géographique, canton par canton : il en résulte une certaine dispersion de l'intérêt : sur certaines questions très importantes, comme celle des serments restrictifs, l'auteur ne nous donne pas l'exposé général que nous eussions aimé trouver dans son livre.

Nous croyons savoir que l'œuvre sera continuée, mais que le plan sera modifié, de façon à ménager des vues d'ensemble, comme celles qui font le mérite de cette vieille *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs* de J. Sauzay, qui demeure, en dépit de son âge, le modèle du genre.

C. Laplatte.

— A. Latreille. *Les Origines de la Petite Église en Poitou* (Paris, Société les Belles Lettres, 1945. In-8°, 20 pages). — Une histoire générale de la Petite Église reste encore à écrire, car l'ouvrage déjà ancien du P. Drochon, *la Petite Église, Essai sur le schisme anticoncordataire*, mal conduit, manque de vues d'ensemble et plus encore d'objectivité. Après son père, M. C. Latreille, auquel nous devons deux études sur l'*Opposition religieuse au Concordat* et *la Petite Église de Lyon*, M. A. Latreille, apporte à cette histoire une précieuse contribution. Le Poitou et Lyon, forment, en effet, les deux centres principaux du schisme anticoncordataire, mais avec un caractère assez différent. La Petite Église lyonnaise est spécifiquement lyonnaise, plus dogmatique, plus concentrée, plus préoccupée de discussions théologiques et légèrement teintée de jansénisme. La Petite Église poitevine au contraire apparaît beaucoup moins intellectuelle, beaucoup plus populaire; elle naît surtout des nouveautés introduites par le Concordat, « réduction des fêtes chômées, modification des limites paroissiales, mutations dans le clergé, intégration des anciens constitutionnels »; elle naît surtout de l'opposition à la République, au serment, à la conscription.

De cette Petite Église poitevine, M. Latreille cherche les origines et décrit les progrès. Parmi les responsables, figure en tête l'ancien évêque de la Rochelle, M. de Coucy, qui inonde la région de ses écrits et, au nom de l'orthodoxie comme de la légitimité, prêche la résistance au pape et à l'usurpateur, car 70 communes des Deux-Sèvres dépendent de son ci-devant diocèse. Coucy trouve sur place, dans le clergé, des Brion, des Brault qui ne le cèdent à leur chef ni en obstination, ni en passion; il trouve des complices parmi les familles nobles, Mlle de la Rochejacquelein par exemple, et parmi les chrétiens de condition modeste, fanatisés par les dissidents. L'évêque concordataire, Bailly, se montre hésitant et faible; son manque d'énergie déplaît au gouvernement et sa mort prévient la disgrâce qui le guette. Pendant la vacance, l'évêque de Meaux, de Barral, s'applique, comme administrateur, à rétablir la paix; son tact, son adresse, sa modération auraient peut-être obtenu d'heureux résultats, si le préfet et la police n'eussent employé la manière forte et contrecarré ainsi son action. De Pradt, qui monte en 1805 sur le siège de Poitiers, affiche un optimisme que démentent bientôt les faits, car les prêtres schismatiques demeurent insaisissables, défient l'évêque, le gouvernement, les gendarmes et poursuivent leurs excitations. La lutte du Sacerdoce et de l'Empire vient encore compliquer et envenimer la situation, car les anticoncordataires défendent maintenant le pape, dont ils condamnaient le Concordat, tandis que l'évêque nommé, de Saint-Sauveur, évoque leur opposition pour protester contre les mesures impériales contraires à la discipline de

l'Église, ce qui lui vaut un rappel à l'ordre du ministre des Cultes, Bigot de Préameneu.

La chute de l'usurpateur, contrairement à ce qu'on pouvait penser, ne met pas fin à la Petite Église du Poitou; le roi ne rallie pas davantage les irréductibles dissidents, car le Concordat, leur bête noire, demeure. La conversion de M. de Coucy, devenu archevêque de Reims, ne réussit pas à les ramener. Thémines, en effet, continue à vaticiner en français, comme en latin. Quelques curés, Tixier, Brion, Auzoul, poursuivent la lutte. Après la mort de ceux-ci, la Petite Église, privée de tout sacerdoce, n'en demeure pas moins fidèle aux « bons prêtres » et forme des chrétientés fermées, imperméables, qui se perpétuent jusqu'à nos jours.

Sur ce curieux épisode de notre histoire religieuse, grâce à son séjour en Poitou, M. Latreille nous apporte de précieuses lumières. Souhaitons que les autres régions dans lesquelles sévit la Petite Église, Bretagne, Normandie et Centre, trouvent pour l'étudier des historiens aussi avertis.

J. Leflon.

— Jean de La Monneraye, Auguste Dupouy, Roger-Armand Weigert. *Visages de l'Ile-de-France. Paris* [Collection *Provinciales*] (Paris, Horizons de France, 1946. In-8° (23,5×18,5) de 276 pages, illustrations, plans et planches hors texte. Prix : 250 francs). — La collection où s'insère ce volume tend à évoquer, aux points de vue historique, littéraire et artistique, les « visages » de nos provinces françaises. Dans les deux volumes consacrés à l'Ile-de-France, celui qui concerne Paris prend une importance toute particulière du fait que Paris « résume les provinces et les harmonise ».

M. de La Monneraye, à qui revenait la tâche de retracer les grandes lignes de l'histoire de la capitale, ne s'est pas contenté de rappeler les principaux événements de nos annales, qui pour la plupart se sont déroulés à Paris, tête et cœur de la France. Il insiste avec raison sur le fait que « l'événement politique... n'est pas le seul aspect de l'histoire parisienne ». Aussi, réserve-t-il une place importante au développement de la cité au cours des âges, à son activité économique, à la société et à la vie mondaine. La vie religieuse y est évoquée aussi, aux époques où elle fut particulièrement intense : par exemple, à propos de l'Université du XIIIe siècle ou pendant ce « demi-siècle de sainteté » qui s'étend de la mort d'Henri IV au règne personnel de Louis XIV et où les quartiers de la rive gauche devinrent une véritable « cité mystique ».

La seconde partie de l'ouvrage, due à M. Dupouy, traite de la vie intellectuelle et littéraire à Paris du Moyen Age à nos jours et cherche à caractériser l'esprit parisien, fait essentiellement de sociabilité et de mesure. Enfin, une troisième partie, qui occupe environ la moitié du volume, permet à M. Weigert de recenser les œuvres d'art de la capitale. Architecture, peinture, sculpture, arts mineurs, rien n'est oublié des trésors d'une ville qui « n'a cessé de conserver les facultés de création et d'assimilation dont son histoire offre tant d'exemples ». L'art religieux y occupe une place importante, non seulement avec les édifices, mais aussi avec les miniatures et le mobilier des églises.

Des tableaux chronologiques et une liste des monuments et des œuvres d'art de Paris complètent utilement les trois parties de l'ouvrage. On ne saurait trop admirer surtout l'abondance et la variété de l'illustration (gravures, fac-similés, plans, photographies, etc.) qui fait de

ce volume un précieux recueil documentaire et qui aidera les lecteurs à découvrir des richesses dont l'accès n'est pas toujours facile.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

— René HÉRON DE VILLEFOSSE. *Pèlerinages parisiens* (Paris, éditions des Saints-Pères, 1947. In-8° de 303 pages). — Ce sont des pèlerinages dans le sens le plus large du terme, auxquels nous convie l'auteur, qui s'est consacré depuis longtemps, comme on sait, à l'évocation de tous les aspects de Paris. Des temps gallo-romains à l'époque contemporaine, les grands faits dont la capitale fut le théâtre sont étudiés dans leur cadre : monuments, demeures royales, habitations des personnages célèbres, rues et places... Les cimetières eux-mêmes, avec les souvenirs qu'ils conservent, y sont l'objet d'un chapitre.

Une place prépondérante est faite cependant aux pèlerinages religieux. A propos de chacun des anciens saints de Paris, l'auteur étudie les légendes, les traditions, le culte des reliques. Les dévotions au Christ et à la Vierge lui sont aussi l'occasion d'évoquer les sanctuaires qui leur furent consacrés. Deux chapitres sur les « miracles populaires » et sur les « martyrs de la foi » lui permettent enfin de rappeler quelques épisodes célèbres, mais peu connus dans le détail, de notre histoire politico-religieuse : la Saint-Barthélémy, l'affaire des convulsionnaires de Saint-Médard, dont il donne les deux versions (officielle et janséniste), les massacres de Septembre, les fusillades de la Commune.

Beaucoup de souvenirs sont ainsi mêlés dans cet ouvrage et l'on est un peu gêné par le désordre chronologique qui y règne. Pourtant, l'art de l'auteur anime de façon saisissante ces évocations et sa science corrige parfois un certain nombre d'erreurs trop répandues. Il n'est pas inutile qu'en un temps où les souvenirs matériels disparaissent de plus en plus, un inventaire comme celui-ci, si rapide et si touffu soit-il, en conserve au moins la trace.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

— Jacques de FONT-RÉAULX. *L'Église de Crest. Sa construction. Cent ans d'histoire paroissiale, 1846-1946.* Lettre-préface de M. Gabriel LE BRAS (Crest, imprimerie Viziant, 1947. 52 pages, illustrations, photographies hors texte. Prix : 100 francs). — Dans une première partie, cette brochure fait l'historique de la construction, il y a un siècle, de la nouvelle église de Crest (Drôme), qui a remplacé un édifice du Moyen Age, et elle décrit le monument, remarquable surtout par sa façade de style classique, ornée de quatre colonnes doriques, et par sa coupole sur pendentifs. La seconde partie retrace l'histoire de la paroisse pendant ce dernier siècle. Par périodes chronologiques, l'auteur étudie la vie des œuvres, des confréries, l'influence des communautés religieuses, la gestion du Conseil de fabrique. Il insiste surtout sur la vitalité religieuse, dont il retrouve les manifestations dans les cérémonies et les fêtes, les retraites et les missions, les statistiques de l'assistance à la messe et des communions pascales, et jusque dans les chiffres du denier du culte et des quêtes. Il peut ainsi établir, sur des bases solides, la courbe de la pratique religieuse à travers les événements et les diverses influences politiques, courbe qui marque un progrès sensible, en dépit de certaines fluctuations, du temps de Louis-Philippe à nos jours. Il y a là une application fort intéressante, — et qu'il y aurait intérêt à imiter ailleurs, — de la méthode préconisée par M. Le Bras pour

étudier, sur des exemples concrets, la vitalité religieuse de l'Église de France.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

— Mgr Désiré AUBRY. *Trois siècles de Charité* (Coutances, éditions Notre-Dame, 1946. In-8° de 15 pages, 1 gravure). — L'Hôtel-Dieu de Coutances a eu la bonne fortune de trouver en la personne de Paul Le Cacheux un historien consciencieux qui lui a consacré deux gros volumes, dont un de documents. Malheureusement, l'ouvrage est incomplet: la période moderne reste à traiter. Les documents sont là, abondants, dans les archives de la maison, qui ont échappé par miracle au terrible bombardement de l'été 1944. Classées naguère par l'abbé Le Cacheux, elles étaient restées dans leur petit réduit, défendu comme un coffre-fort, et, grâce à Dieu, elles y sont toujours.

L'opuscule de Mgr Aubry ne suffit pas à combler le vide laissé par l'inachèvement de l'ouvrage magistral du neveu de l'abbé Le Cacheux, du moins éclaire-t-il utilement, sur certains points, la période que le savant archiviste de Saint-Lô n'avait pas traitée. Il expose l'état de déchéance où la maison était tombée au début du XVII^e^ siècle, la négligence des religieux Augustins, qui expliquent l'appel adressé par l'évêque Léonor I^er^ de Matignon aux religieuses hospitalières du couvent royal de Vernon. Il décrit éloquemment leur ministère charitable dans la vieille maison fondée par Hugues de Morville.

Il s'étend sur leurs tribulations sous la Terreur. C'est un point d'histoire curieux et mal connu que le sort des religieuses hospitalières sous la Révolution. Jules Sauzay l'a bien exposé pour Besançon dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs* (t. III, p. 392), ouvrage auquel il faut toujours se référer pour l'histoire religieuse de la Révolution. Le décret du 18 août 1792 maintenait provisoirement, « à titre individuel », les religieuses dans les hôpitaux. Ce provisoire ne dura dans la capitale de la Franche-Comté que jusqu'au mois de mars 1793. A Coutances, si l'on en croit Mgr Aubry, il se prolongea jusqu'en avril 1794.

L'opuscule de Mgr Aubry fera naître chez beaucoup de lecteurs un désir : celui de voir l'auteur s'engager dans les pas de Paul Le Cacheux et nous donner la suite et fin de son histoire de l'Hôtel-Dieu de Coutances.

C. LAPLATTE.

— J. GIRARDOT. *La Vie de saint Desle et les origines de l'abbaye de Lure* (Lure, Colin-Triponel, 1946. In-8°, 78 pages). — Sous ce titre, M. Girardot donne une traduction presque intégrale de la vie de saint Desle, compagnon de saint Colomban et fondateur de l'abbaye de Lure au VII^e^ siècle. La vie de saint Desle, œuvre d'une vingtaine de pages, a été écrite en latin par un moine anonyme du X^e^ siècle qui a continué l'histoire de l'abbaye après la mort du fondateur jusqu'au X^e^ siècle. Les érudits français l'ont jugée sans valeur. Waitz — et M. Girardot serait de son avis — estime qu'elle peut être utile pour les faits dont l'auteur fut contemporain.

Le moine anonyme ne raconte pas toujours les événements dans l'ordre chronologique. M. Girardot estime que des interpolations, soit dues à l'auteur, soit postérieures, ont modifié le manuscrit primitif et il rétablit le texte d'après la chronologie des faits. Il entremêle d'ailleurs sa traduction de longs commentaires historiques, souvent plus longs que les passages traduits, ce qui n'en facilite pas la lecture.

On trouvera dans son ouvrage des détails sur le conflit liturgique qui opposa dans la Gaule du nord-est l'église irlandaise créée par saint Colomban et l'église romaine, sur les intrigues diplomatiques autour du mariage de Lothaire II qui donna l'abbaye de Lure en commende à sa concubine Waldrade.

Après l'invasion des Hongrois, l'abbaye de Lure obtint une charte de protection d'Otton le Grand et releva immédiatement de l'Empereur. Depuis le voyage à Rome de saint Desle qui avait consacré l'abandon du rite irlandais, elle relevait directement du Saint-Siège.

A. PERRIER.

— Abbé Michel PÉNICAUT. *Saint Pardoux* (Limoges, 1945. 93 pages, illustrations). — L'auteur, curé d'Azat-le-Ris dans le diocèse de Limoges, raconte la vie de saint Pardoux, mort à 80 ans en 738, à l'aide de deux manuscrits anonymes, l'un rédigé au VIII^e^ siècle, sept ans après la mort du saint, l'autre au X^e^. Il a voulu mettre en ordre, dit-il, les événements rapportés par les vieux hagiographes, mais, dans son ouvrage, il ne fournit aucune indication sur ce travail.

Saint Pardoux, fils de pauvres colons des plateaux marchois, se fit remarquer dès l'enfance par sa piété profonde et son esprit de charité dont témoignent des anecdotes qui se retrouvent à peu près identiques dans la vie d'autres saints (saint Étienne d'Obazine, par exemple, pour rester en Limousin). Devenu aveugle à la suite d'un accident et arrivé à l'âge d'homme, il mène la vie érémitique jusqu'au jour où un comte du Limousin vient le chercher pour organiser le monastère autour duquel se formera la ville de Guéret.

M. Pénicaut reste dans la tradition des hagiographes du Moyen Age et raconte avec la même candeur les faits miraculeux de la vie du saint. Rarement, il emploie le ton de l'historien. Il a de la lecture et connaît bien la vie monastique du Moyen Age, dont il brosse peut-être un tableau idyllique. La bataille de Vouillé (à l'ouest de Poitiers) est celle où Clovis a vaincu les Wisigoths (p. 67). C'est à Moussais-la-Bataille (nord de Poitiers) que Charles Martel a arrêté l'invasion d'Abd-er-Rhaman.

M. Pénicaut raconte l'histoire des reliques de saint Pardoux et termine en énumérant les localités portant le nom du saint et les églises sous son vocable. Il aurait pu en dresser la carte, selon les suggestions de M. Le Bras (*Pour une Géographie Religieuse*, Annales d'histoire sociale, 1945) et il en aurait trouvé d'autres en étendant son enquête, par exemple en Quercy et en Agenais.

La vie de saint Pardoux par Coudert de la Villatte, citée dans la Bibliographie, est la traduction du manuscrit du VIII^e^ siècle.

Antoine PERRIER.

ART CHRÉTIEN

— Abbé Maurice MOREL. *Vézelay;* Louis GRODECKI. *Saint-Germain-des-Prés;* Bernard CHAMPIGNEULLE. *Saint-Gervais;* Denise MAYNIAL. *Saint-Thomas d'Aquin* [Collection *Nefs et clochers*] (Paris, éditions du Cerf, 1946. 4 brochures in-8° de 16 p., ill.). — Cette collection publiée sous la direction de M. François Mathey par les éditeurs de la revue *l'Art sacré*, « se propose de rendre sensible au grand public des touristes et des fidèles le témoignage artistique, esthétique et sacré que porte chacune des églises de France ».

C'est sous forme de plaquettes de 16 pages abondamment illustrées qu'est présenté ou plutôt condensé ce témoignage, plus exclusivement esthétique sous la plume de tel auteur, alors que d'autres préfèrent s'appuyer sur l'histoire et l'archéologie.

Les pages pleines de fougue et d'accent consacrées par l'abbé Morel à la Madeleine de Vézelay conviendraient davantage selon nous aux lecteurs d'une revue d'esthétique qu'aux visiteurs d'un édifice célèbre dont ils ne connaîtront guère l'historique. C'est en vain en effet qu'on chercherait dans cette notice une allusion à l'incendie de 1120 et à ses conséquences qui furent capitales pour la construction de l'église actuelle.

Le lecteur curieux — il y en a pourtant — ne pourra se reporter aux travaux de Francis Salet, auteur de la plus récente mise au point de l'histoire de la construction, puisqu'il n'y a pas de bibliographie, et ne pourra pas davantage identifier les illustrations fort belles de Jean Roubier, puisqu'elles sont dépourvues de légendes. Enfin, un « lapsus » fâcheux risquera de faire prendre pour une « cathédrale » (p. 4) l'une des plus belles abbatiales qu'aient jamais édifiées les fils de saint Benoît.

Dans son intéressante notice sur Saint-Germain-des-Prés, qui doit beaucoup à l'excellente étude publiée par Lefèvre-Pontalis dans le volume du *Congrès archéologique* de Paris, 1919, p. 301 (et non p. 378), M. Grodecki a le mérite de condenser beaucoup de renseignements en peu de mots, mais son exposé eût gagné en clarté s'il avait séparé la description de l'édifice proprement dit, de celles des œuvres d'art. Pourquoi ne pas avertir le visiteur que la chapelle d'axe est moderne (1819)? L'illustration est de valeur inégale. A côté d'excellents documents, figurent des vues d'intérieur qui donnent trop d'importance au sol au détriment de la voûte. Il faut se souvenir également que la vue d'une nef prise dans l'axe est sans valeur documentaire, car elle escamote l'élévation latérale.

M. Champigneulle insiste avec raison sur l'intérêt architectural de Saint-Gervais, qui est grand, mais dans sa description, il passe de l'intérieur à l'extérieur pour revenir ensuite aux chapelles, contraignant ainsi son lecteur à des pas inutiles, car ces notices sont destinées à être lues à pied d'œuvre. L'illustration est soignée, mais le plan n'aurait pas dû être publié à l'envers, la façade en haut et le chevet en bas, et puisque ce plan est teinté, il aurait fallu donner la légende des teintes. Il est dépourvu d'échelle comme celui de Saint-Germain-des-Prés. Autre lacune.

En décrivant Saint-Thomas-d'Aquin, Mlle Maynial a suivi un plan très logique. Il comprend trois courts chapitres — historique, étude archéologique, œuvres d'art, — à l'intérieur desquels l'auteur a tout loisir de développer sans risque de confusion des considérations esthétiques et artistiques fort intéressantes. Le fragment du plan de Turgot situant l'église dans le Paris de 1734 n'a pas été oublié. Ce document topographique d'une valeur inappréciable devrait être utilisé en règle générale pour toutes les églises parisiennes de la collection antérieures à la publication de ce plan.

L'idée de la collection est excellente. En encadrant dans un plan logique et uniforme le texte des futurs auteurs, il n'y a pas de doute que ces jolies plaquettes bien présentées et bien illustrées, destinées à informer rapidement et sûrement le paroissien ou le simple visiteur, ne trouvent de nombreux lecteurs.

Jean VALLERY-RADOT.

— Marcel AUBERT. *Le Vitrail en France* [Arts, styles et techniques] (Paris, Larousse [1946]. In-12 de 164 pages, 64 pl. h. t.). — Ce savant petit livre fort bien illustré vient à son heure. Il suffit en effet de parcourir la bibliographie publiée à la fin du volume pour se rendre compte qu'en dehors des ouvrages de Ferdinand de Lasteyrie et de Ottin, excellents mais vieillis, en dehors de celui plus récent de Félix Gaudin (1928) et des monographies introuvables de quelques spécialistes, le lecteur curieux d'avoir une vue d'ensemble scientifiquement mise à jour de l'art du verrier en France ne savait guère où s'adresser. M. Marcel Aubert, l'un des maîtres de l'archéologie du Moyen Age, qui a professé lui-même un cours sur le vitrail à l'École du Louvre de 1922 à 1924, et qui consacre tous les ans dans son cours de l'École des Chartes plusieurs leçons à ce sujet, était particulièrement bien placé pour satisfaire cette curiosité.

Au cours des différents chapitres du volume que nous analysons, il étudie successivement, à partir du XII^e^ siècle, les grands siècles du vitrail suivant un plan logique, commençant par un exposé très poussé sur la technique et le style propres à chaque période et indiquant ensuite, en les commentant savamment, les principaux ensembles subsistant d'une floraison qui demeure encore magnifique malgré d'innombrables destructions.

A partir du XVI^e^ siècle, l'auteur peut, en se basant sur les variantes de style, déterminer un certain nombre de groupes correspondant à diverses régions : Ile-de-France; Normandie; Nord; Bretagne; Champagne; Lorraine et Alsace; Anjou, Touraine, Blésois, Orléanais; Berry, Bourbonnais, Lyonnais.

On saura gré à l'auteur d'avoir étendu son enquête aux siècles « creux » en matière de vitrail, les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, de l'avoir menée à travers le XIX^e^ siècle jusqu'à nos jours, et même d'avoir gratifié le lecteur d'un supplément inattendu en consacrant, dans un livre sur le vitrail en France, un chapitre sur le vitrail à l'étranger, qui a le mérite de fixer d'intéressants points de comparaison entre la production française et la production étrangère au cours des âges.

Un glossaire des termes de métier, un index des artistes dans lequel on trouvera notamment le nom des graveurs dont les estampes ont inspiré tant de peintres-verriers du XVI^e^ siècle, et un index topographique achèvent de faire de ce petit volume, riche de faits et d'enseignements, un instrument de travail de premier ordre pour les archéologues et les artistes, en même temps qu'un livre de références indispensable à tous ceux qui, ayant vibré devant la splendeur d'une verrière de la bonne époque, veulent raisonner leur sensibilité et l'alimenter aux sources du savoir.

Jean VALLERY-RADOT.

— Albert de LABORDERIE. *Quarante-six églises limousines* (Limoges, Société des Journaux et Publications du Centre, 1946. In-8° de 136 pages, ill. de 134 pl. et fig.). — Ces quarante-six églises du département de la Haute-Vienne étudiées par M. de Laborderie complètent et terminent la série des descriptions de cent-cinquante-sept autres églises du même département déjà publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*.

Cette société, qui vient de célébrer son centenaire, peut être fière de ce véritable *corpus* et l'on ne peut que féliciter M. de Laborderie de sa persévérance qui a permis l'achèvement de cette vaste enquête.

Les quarante-six églises qu'il décrit font l'objet d'autant de notices

succinctes, illustrées de dessins par l'auteur et de plans judicieusement réduits à la même échelle et le plus souvent teintés. Chaque notice comprend un historique sommaire de l'édifice, une description architecturale, une nomenclature du mobilier et une bibliographie.

Ce sont donc d'excellents matériaux ainsi mis à la disposition de l'archéologue qui voudra consacrer une étude d'ensemble à l'architecture religieuse de cette région de la France. On souhaite que ce soit M. de Laborderie lui-même.

Jean VALLERY-RADOT.

— Jean BERTHOLLET. *L'Évêché d'Autun. Étude historique et descriptive* (Autun, imprimerie N. D. des Anges, 1947. In-8°, 192 pages; illustrations et plans. Prix : 270 francs). — Après la cession à l'Association diocésaine, en 1942, de l'ancien évêché d'Autun mis sous séquestre en 1906 et transformé en Musée d'Histoire Naturelle, la restauration poursuivie depuis 1943 a permis une étude approfondie de tous les détails, depuis le sous-sol jusqu'aux combles. Les archives ont permis de reconstituer les états antérieurs, et le travail documenté de M. Berthollet rectifie diverses erreurs que se transmettaient les historiens locaux. Surtout, il nous restitue la vie religieuse et les usages de nos pères depuis le début du IVe siècle. On retrouve des traces de la « maison de l'église » bâtie par les premiers évêques près du rempart romain, et de celle qui lui succéda après les incendies de l'invasion sarrasine de 731. Sur le même emplacement, l'activité constructrice du XIe siècle édifia pour l'évêque de nouveaux bâtiments aux vastes salles où les modalités de chauffage et d'éclairage entretenaient des habitudes de vie en commun. C'est là que se tinrent trois conciles et que logèrent deux papes.

Le XIIIe siècle transforme cette résidence en château-fort, signe du développement de la puissance épiscopale et de l'évolution des institutions publiques. M. Berthollet nous explique en détail l'aménagement d'une grande maison au XIIe siècle, puis les conditions de la vie économique et sociale pour le chef d'un vaste diocèse au XIVe siècle, ses litiges pour des juridictions, des poternes ou des fossés avec le roi, le duc de Bourgogne ou le bailli d'Autun.

L'adoucissement des mœurs, après la consolidation de la paix, fait supprimer peu à peu les apparences militaires; et le XVIIe siècle métamorphose le château-fort en hôtel entre cour et jardin. Le « salon de compagnie » se substitue à la « chambre d'apparat » qui avait remplacé la « grande salle » du Moyen Age. Progrès général, sauf sur un point trop matériel pour retenir l'attention d'un siècle psychologue ; le Moyen Age, avec ses demeures moins pratiques, avait besoin d'une domesticité nombreuse, aux nécessités corporelles de laquelle les architectes savaient pourvoir abondamment, détail qui fut négligé au XVIIe siècle, même à Versailles. L'évêque Bertrand, au début du XIVe siècle, avait des gens de maison au nombre d'une soixantaine. Quatre siècles après, son successeur Bernard de Senaux n'en avait pas le quart; comme au lieu de trente chevaux, il n'en avait plus que six.

Les évêques grands seigneurs du XVIIIe siècle achevèrent de moderniser leur demeure. C'est alors qu'apparaît la « salle à manger », chauffée bientôt par un poêle en faïence. Les appartements d'hiver et d'été, les appartements à donner, meublés au goût de Versailles, répandaient en province les modèles de la capitale.

Après ces splendeurs, la Révolution utilisa l'évêché comme magasin de grains; le Concordat le rendit aux évêques en 1802.

Un appendice décrit les particularités archéologiques de l'édifice actuel; un autre esquisse l'histoire de l'ancienne cathédrale Saint-Nazaire, sa voisine pendant douze siècles, démolie peu avant la Révolution.

L'ouvrage abonde en renseignements curieux sur la vie d'autrefois, coutumes, cérémonies, festins, voyages, funérailles, ameublement, prix des denrées, salaires; et il est de nature à intéresser non seulement les spécialistes d'histoire ou d'archéologie, mais aussi toutes les personnes qui aiment à s'instruire agréablement. En nous présentant l'évolution parallèle des bâtiments, du mobilier, des institutions et des mœurs, c'est le développement de seize siècles de civilisation que M. Berthollet nous explique dans son incidence sur le centre vital d'un diocèse.

J. DÉCRÉAU.

— *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, des RR. Dom Fernand CABROL et Dom Henri LECLERCQ, publié par Henri MARROU. Fascicules 156-161 (Paris, Letouzey, 1939-1940 et 1947. 3 fasc. in-4°, avec planches et figures). — Nous sommes heureux de voir reprendre la publication du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* qui constitue, pour les historiens et les archéologues, un instrument de travail de premier ordre. Le 23 mars 1945 mourait, après une longue vie de travail, Dom Henri Leclercq qui, depuis 1903, assurait, d'abord avec Dom Cabrol, puis seul, la direction du *Dictionnaire* dont il rédigeait à peu près tous les articles, dans cet esprit critique qui savait puiser le fond de ses notices aux meilleures sources, et les accompagnait d'une bibliographie très complète. Sa disparition faisait craindre pour la suite de la publication, car il était difficile de trouver un savant soucieux d'assumer une pareille tâche. L'éditeur, M. Letouzey, que nous félicitons de l'ardeur qu'il met à poursuivre ses publications, nous avertit que Dom Leclercq n'était pas resté inactif pendant la guerre, et qu'au lendemain de la Libération, il lui avait remis le manuscrit entier de la fin du *Dictionnaire*, de R à Z, permettant ainsi d'achever l'œuvre commencée en 1903, qui formera environ 180 fascicules, ainsi qu'il avait été prévu.

M. Henri Marrou, professeur d'histoire ancienne du christianisme à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, a bien voulu se charger de revoir le manuscrit de Dom Leclercq, de le préparer pour l'impression, et de le compléter par quelques indications complémentaires, surtout d'ordre bibliographique, sans rien modifier du caractère de la publication.

Nous avons aussi à déplorer la mort de l'excellent dessinateur A. Riolet, le plus consciencieux des illustrateurs, qui avait su donner aux figures qui enrichissent le *Dictionnaire*, depuis le début de sa publication, un caractère précis et documentaire qui les rendait aussi précieuses que les meilleures photographies. Le procédé d'illustration tel que l'avait pratiqué M. Riolet, sera continué, et, nous voulons l'espérer, avec le même succès.

Les fascicules 156-157 et 158-159, prêts dès 1939 et 1940, viennent de nous parvenir, avec le fascicule 160-161, publié sous la nouvelle direction, dans des conditions de présentation matérielle absolument semblables. La matière comprend la fin de la lettre P et une grande partie de la lettre R jusqu'au mot « Rome », dont la notice, qui paraît être considérable d'après le sommaire publié en tête, est amorcée.

Je signalerai surtout, pour ce qui nous concerne ici, des articles sur

plusieurs villes de France : Poitiers, dont l'enceinte, les substructions romaines, les origines chrétiennes, le baptistère, et les premiers monuments chrétiens, les sarcophages et les inscriptions anciennes, sont longuement étudiés (col. 1252 à 1340); Pontoise ; Portus Itius, port de Boulogne; Provence; Quarré-les-Tombes; Redon; Reims, qui fait l'objet d'un travail approfondi (col. 2213 à 2290); Remiremont; Rennes; Riez; Roc-Amadour; Rodez; — sur divers saints : saint Quentin, sainte Radegonde, saint Riquier; — sur les rois guérisseurs, les rois mérovingiens et carolingiens; — sur les polyptyques de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Victor, Saint-Remi de Reims, Saint-Bertin, Montiérender, Saint-Maur-des-Fossés; — sur la population de la Gaule, la poterie franque, les proses, la régale; — sur le *Recueil des Historiens des Gaules*. Je noterai enfin les quelques lignes écrites en souvenir de savants dont les travaux se rapportent à la matière du *Dictionnaire* : Arthur Kingsley Porter, Maurice Prou, Jules Quicherat, Eusèbe Renaudot, Léon Renier, Rohault de Fleury.

Marcel AUBERT.

VARIÉTÉS

— Joseph HOURS. *Œuvre et pensée du peuple français* (Paris, Bloud et Gay [1945]. In-8° de 350 pages). — « Ce livre n'est pas, à vrai dire, un livre d'histoire », écrit trop modestement l'auteur en tête de son Avant-Propos. Et le titre choisi confirme cette « prétention ». Malgré cette coquetterie, l'agrégé d'histoire qu'est J. Hours ne pouvait pas ne pas faire un excellent livre d'histoire et, ce qu'il faut bien appeler tout simplement, une « Histoire de France ». Pas d'appareil érudit, pas d'étalage savant, pas même de bibliographie, mais un récit qui, sous son apparente simplicité, recouvre une connaissance approfondie et avertie des meilleurs travaux. Cette sorte d'ouvrage destiné au grand public a été vulgarisée il y a vingt ans par l'œuvre de Bainville; à l'autre extrémité de l'horizon politique, Seignobos, Albert Bayet, André Ribard ont publié ensuite des volumes estimables et tendancieux. Il y avait place pour une œuvre analogue en sa forme, mais d'une orientation plus modérée et respectueuse du spirituel. Presque simultanément Jacques Madaule et Joseph Hours ont tenté cet effort : l'un et l'autre ont, chacun en son genre, réussi parfaitement cette tâche malaisée. Cependant, malgré la similitude des inspirations et l'égale compétence de ces deux historiens, leurs œuvres sont fort différentes l'une de l'autre. Madaule a écrit deux volumes compacts, plus de 900 pages en tout[1], où la narration, abondante et développée, est centrée sur l'histoire politique et explique abondamment les événements et leurs enchaînements. Hours a fait œuvre plus condensée, plus dépouillée : négligeant les détails, il va droit à l'essentiel et, plutôt que les faits politiques, vise à retenir et à dégager l'évolution de la société. C'est bien le « peuple français » dont on nous retrace l'action et les idées, — l' « œuvre » et la « pensée ». Après une première partie, assez courte, sur les origines jusqu'à l'avènement des Capétiens, quatre livres étudient successivement : la Formation de l'État (987-1660), — l'État monarchique (1660-1789), — la France bourgeoise (1789-1830), — Peuple et bourgeoisie (1830-1940). C'est dans les deux derniers, on le voit par les titres, que l'accent est mis sur les transformations sociales;

1. Voir *Revue*, t. XXXI (1945), p. 139 et t. XXXII (1946), p. 361.

on y lira des notations particulièrement pertinentes sur le rôle des diverses classes : l'influence de la noblesse — les notables — dans les administrations locales à partir de la Restauration (p. 228), celle de la bourgeoisie après 1830 (p. 244), les rapports des dirigeants républicains avec le monde financier au temps de Jules Ferry (p. 299), la croissance de la ploutocratie entre 1920 et 1940 (p. 326-7, 337-343). L'auteur se montre sévère pour ces classes dirigeantes qui n'ont pas su, pendant tout un siècle, comprendre les misères et les aspirations populaires. Il stigmatise discrètement, mais durement, l'esprit critique et boudeur des légitimistes depuis 1830. Il caractérise avec beaucoup de pénétration la société bourgeoise et rurale de la Monarchie de Juillet (p. 243-246). Il analyse de façon originale la formation de cette oligarchie capitaliste, métallurgiste et polytechnicienne, qui, selon lui, aurait pénétré la République au lendemain de 1919, avant de s'en emparer à la faveur de la victoire de l'Axe en 1940... Nous touchons là aux frontières de l'histoire et de la politique contemporaine, où certains jugeront peut-être que l'auteur s'aventure imprudemment : le lecteur ne pourra nier cependant qu'il le fait avec compétence, avec sérénité et beaucoup de clairvoyance. L'on peut cependant trouver excessif dans sa généralité le verdict si tranchant formulé contre la bourgeoisie. Après s'être demandé : « Est-il injuste de dire qu'elle ne fut pas égale à sa mission ? » (p. 347) il conclut, impitoyable, qu'elle « devait finir par appauvrir le christianisme et par le réduire à une doctrine d'arrêt toute restrictive et répressive... » (p. 347).

Cette allusion au problème religieux montre que celui-ci n'est jamais absent dans ce livre. Tout au long des siècles, l'auteur a fait sa place à l'histoire de l'Église et, plus largement, à l'histoire des idées chrétiennes. Sans pouvoir rien développer, mais sans rien omettre d'important, il touche ainsi à tous les grands problèmes religieux : la conversion de la Gaule (p. 24) et celle de Clovis (p. 26), l'Église mérovingienne (p. 30), la chrétienté carolingienne (p. 32), la renaissance du XI^e^ siècle (p. 40), le siècle de saint Louis (p. 54-60), les origines du gallicanisme (p. 66-69), la mission de Jeanne d'Arc (p. 86-87 : « Elle brise moins les obstacles qu'elle ne les écarte.... L'incroyant cherche une explication et s'étonne. Le chrétien adore la puissance dont cette bergère fut l'instrument »), la crise de la Réforme (p. 112-114, 117-122), la renaissance catholique du XVII^e^ siècle et la crise janséniste (p. 146-150, 155-157), les querelles du XVIII^e^ siècle (p. 163-164, 168, 171-173). De la Constitution civile du clergé au Concordat, à la loi Falloux et à la Séparation, l'histoire contemporaine est également traitée sans que les grands événements religieux soient oubliés, pas plus que l'évolution des idées religieuses : qu'on lise p. ex. la page sur le clergé et la pensée catholiques sous le Second Empire (p. 267), celle sur le renouveau chrétien entre les deux guerres (p. 335-6). Historien averti des transformations sociales, J. Hours l'est aussi des renouvellements religieux. Son livre, sobre et vigoureux, est de ceux qui font penser et qui doivent faire réfléchir tous ceux qui s'intéressent à notre passé — et à notre présent.

Jean-Remy PALANQUE.

— Robert ANCHEL. *Les Juifs de France* [La roue de Fortune] (Paris, J. B. Janin, 1946. In-8° de 293 pages). — L'auteur, qui a déjà donné plusieurs études fortement documentées sur les Juifs de notre pays, a essayé de faire une synthèse qui d'ailleurs était difficile à réaliser.

M. Anchel ne se faisait pas d'illusion sur les nombreuses embûches qu'il a trouvées sur son chemin; il en fait part loyalement au début et il revient sur ce point au cours de ses développements. D'une part, en effet, les sources sont nombreuses et dispersées en de multiples endroits où parfois on ne songerait guère à les chercher; ces sources sont à sens unique, car presque seules des sources catholiques existent et les documents provenant directement d'origine israélite sont pauvres et rares; les unes comme les autres risquent enfin d'être sinon passionnées, du moins empreintes de préjugés presque inconscients dont il pourrait être malaisé de se déprendre.

M. Anchel a dépouillé une abondante documentation imprimée ou consultée dans des archives, il a des connaissances très étendues sur son sujet, il a par surcroît eu recours à des enquêtes par autrui dont il expose les résultats, en particulier sur la toponymie française provenant de noms juifs ou d'indication de passage ou de séjour d'Israélites. Le gros reproche qu'on peut faire à l'auteur, c'est d'avoir esquissé une série de touches relatives à divers aspects de la présence des juifs en France, en une série de chapitres détachés dont chacun a bien son unité et forme même un tout, mais sans un lien strict entre eux sinon cette idée commune. L'ouvrage se présente sans notes, mais cependant il contient au cours même des développements de nombreuses citations de textes ou de références et il se lit avec la plus grande aisance; d'un bout à l'autre, l'intérêt ne faiblit pas.

Nous voyons donc se succéder neuf chapitres d'étendue inégale. Tout d'abord un premier chapitre va des origines aux Croisades; j'y ai noté des références intéressantes sur la persistance de la confusion entre chrétiens et juifs; une autre page intéresse spécialement les érudits de la liturgie sur l'évolution de la prière de l'office du Vendredi Saint *pro judaeis*. Le second chapitre, et cela surprend un peu, ne continue pas l'histoire après le xr[e] siècle, il a pour objet la *toponymie juive;* l'auteur avoue n'avoir pas de sources suffisantes pour être complet, il ne donne guère qu'un échantillonnage, d'ailleurs déjà copieux; bien souvent les indications que lui ont fournies ses auxiliaires ne permettent que de signaler des termes d'allure hébraïque, sans prouver ni l'origine directe israélite du lieudit ni surtout l'époque où il y aurait eu des juifs dans ces endroits. M. Anchel l'avoue explicitement au surplus et il n'y a pas de grief à lui en faire ; ces indications sont tout de même précieuses car elles constituent autant de jalons pour l'avenir pour un chercheur méthodique.

Le troisième chapitre s'occupe des anciens quartiers juifs de Paris; il semble bien, à la lecture, que des juiveries distinctes existaient dans la ville, où les juifs vivaient de préférence, bien qu'on ne puisse pas parler de véritable ghetto (cf. p. 71-72, à propos d'un compte de 1369-1371).

Le chapitre suivant s'occupe des pastoureaux, lépreux et juifs. L'auteur narre certaines histoires et certains faits véridiques qui ont été à l'origine de croyances à des conjurations de lépreux et de juifs, en particulier dans le Poitou. Il s'agit ici, on le voit, de quelque chose de bien particulier, trait de mœurs de défiance et de haine passionnée des populations chrétiennes contre les juifs, qui a son pendant en regard dans le chapitre cinquième relatif au contraire à la tolérance du Moyen Age. Très louablement, M. Anchel recherche les traces de ce tempérament français qui a toujours eu beaucoup d'humanité et de tendance à l'équilibre entre les passions; il faut rendre hommage au scrupule de l'auteur qui lui a permis de rencontrer et de découvrir des manifes-

tations d'une vertu que d'aucuns réservaient à l'époque moderne, du moins avant les explosions du réveil de passions sectaires d'une période toute proche de nous.

Le sixième chapitre traite des maranes et judaïsants, c'est-à-dire des juifs qui n'ont été convertis que par contrainte et ont gardé les vieilles observances rituelles dans le secret de leur vie intime et privée.

Les deux chapitres qui suivent nous mènent dans nos régions de l'Est, Metz et l'Alsace, où l'on voit la vie économique des juifs à Metz aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et où l'auteur étudie le statut des juifs d'Alsace d'après les lettres patentes du 10 juillet 1784, deux chapitres qui sont presque les plus intéressants pour des juristes.

Enfin, négligeant après quelques lignes la tourmente des dernières années du XVIII^e^ siècle, le dernier chapitre est un résumé clair et précis de l'ouvrage fortement documenté que M. Anchel donna sur *Napoléon et les juifs*, montrant leur assimilation administrative et juridique. Une bibliographie présentée très rationnellement et des tables, dont il faut complimenter l'auteur, terminent l'ouvrage.

De cette analyse succincte des neuf chapitres, on peut dégager cette critique que j'ai faite en commençant relative à la construction de l'ouvrage, mais on peut également constater tout l'intérêt de cette esquisse rapide d'une synthèse difficile à mener dans les trois cents pages du volume, utile pour la vulgarisation dans un public étendu de notions assez mal connues et trop mêlées de préjugés. C'est là un palier qui peut servir de base pour une étude plus approfondie que M. Anchel serait certainement le plus capable de mener à bien et qui serait très souhaitable pour la connaissance de notre ancienne histoire.

G. LEPOINTE.

— Marie-Thérèse LATZARUS. *La belle histoire de Jeanne de France* (Paris, Lethielleux, s. d. [1946], in-8° de 56 pages). — Il s'agit de la bienheureuse Jeanne, fille de Louis XI, qui, après l'annulation de son mariage avec Louis XII, se retira du monde pour fonder l'Ordre des Annonciades et mourut en 1405 à l'âge de 41 ans. Mlle Latzarus a écrit sa vie, discrètement romancée çà et là, avec beaucoup de charme, dans le ton qui convient aux enfants, à qui elle s'adresse. Des illustrations en deux couleurs font revivre un XV^e^ siècle assez naïf.

J.-R. P.

— Lucien DESCAVES. *Deux amis. J.-K. Huysmans et l'abbé Mugnier. Documents inédits* [Collection « l'Abeille »] (Paris, Plon, 1946. In-16 de 166 pages, 80 francs). — M. Lucien Descaves a été l'ami de Huysmans et de l'abbé Mugnier et ce dernier, décédé en 1944, lui a légué les lettres qu'il avait reçues de l'auteur d'*En route*. Lettres et souvenirs lui ont permis d'écrire cet aimable petit volume, où revit non seulement l'amitié qui lia Huysmans à son directeur de conscience, mais aussi celle de Lucien Descaves pour l'un et pour l'autre. L'histoire littéraire retiendra cet essai qui apporte, grâce à ses documents inédits, une relation plus personnelle des étapes spirituelles parcourues par le converti de la Trappe et par l'oblat de Ligugé et une première esquisse, particulièrement précieuse par son témoignage direct, de la vie et de la personnalité si curieuse de l' « aumônier des Lettres ».

R. L.-L.

— G. Beslier. *Le Père Brottier.* Épilogue de Georges Goyau, de l'Académie française (Paris, Perrin, 1946. In-8° de 191 pages. Prix : 100 fr.). — Collaboratrice du directeur des Orphelins d'Auteuil, Mme Beslier nous confie ses souvenirs sur le Père Brottier et retrace les grandes étapes d'une vie si bien remplie : les missions du Sénégal, l'aumônerie militaire pendant la Grande Guerre, les campagnes en faveur du Souvenir africain et de la cathédrale de Dakar, enfin l'Œuvre d'Auteuil, auprès de l'église édifiée en l'honneur de sa protectrice du front, sainte Thérèse de Lisieux. Mme Beslier a cependant omis de rappeler le rôle joué par le P. Brottier dans la fondation de l' « Union Nationale des Combattants ». Elle n'a pas cherché à dissimuler les quelques ombres qui peuvent se glisser ici ou là, dans le portrait du P. Brottier, mais il y a tant de lumière qu'elles sont bien négligeables !

René Rancœur.

PÉRIODIQUES RÉGIONAUX

BERRI

CHER

Rien n'a paru depuis la dernière recension.

P. Des Chaumes.

INDRE

Revue de l'Académie du Centre. 1946. Châteauroux, Laboureur.

René Crozet : *le Prieuré de Puy-Chevrier, de l'ordre de Grandmont*, p. 16-19. Cet établissement monastique, dont l'histoire est peu connue, a conservé un ensemble complet de bâtiments d'une architecture très simple, conformes aux prescriptions de la règle de cette branche limousine de l'ordre bénédictin, qui sur ce point s'apparentait aux observances cisterciennes.

P. Des Chaumes.

LIMOUSIN

CORRÈZE

Bulletin de la Société... historique et archéologique de la Corrèze. Tome LXVIII, 1946. Brive, Hôtel de Labenche.

Joseph Nouaillac : *la Vie sous le I^er^ Empire dans l'arrondissement de Brive (1804-1815)*, p. 5-32. Tableau de la vie de l'arrondissement d'après les rapports des sous-préfets. Relations entre les membres du clergé et l'administration locale, principalement au temps des difficultés entre le pape et l'empereur.

Maurice Gady : *Saint Martin, martyr de Brive*, p. 46-70. Né en Espagne aux environs de l'an 365, il vécut sans toutefois entrer dans les ordres, auprès de saint Martin de Tours dont il prit le nom. A la mort de celui-ci, il s'en fut en Périgord, puis à Brive encore païenne. Poussé par son zèle il renversa les idoles du temple de Priape et fut lapidé par la foule le 9 août 407.

Dr Cany : *la Décoration sculpturale de l'abbatiale Sainte-Marie de Souillac*, p. 83-93, fig. Attire l'attention sur les chapiteaux et les macarons de la célèbre église.

Dom Charvin : *le R. P. Dom Martial Besse*, p. 109-117. Rappelle les origines limousines du fondateur de la *Revue Mabillon*, né à Saint-Angel (Corrèze) le 29 octobre 1861, élève au Petit Séminaire du diocèse de Tulle jusqu'à son entrée au noviciat de Solesmes en septembre 1881.

François Villard.

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéol. et hist. du Limousin.
Tome LXXXI, fasc. 2. Limoges, 1946.

Albert de Laborderie : *l'Église Saint-Aurélien de Limoges.* I, p. 227-241. Description archéologique de cette chapelle construite en 1475 et agrandie en 1647 aux frais et pour la corporation des bouchers, dont elle est toujours la propriété. Abondant et curieux mobilier des XVI^e^-XVIII^e^ siècles; vitrail du XVI^e^ siècle.

René Valentin : *Plans d'églises de la Haute-Vienne* (liste complémentaire), p. 242-252. Brève note descriptive, suivie de 30 plans.

Ernest Vincent : *Coutumes et superstitions dans le Centre-Ouest : la Pierre des morts,* p. 253-371. Étude sur les rites funéraires jadis en usage dans la Haute-Vienne et sur les tables de pierre placées près des églises ou des cimetières, sur lesquelles étaient déposés les cercueils avant l'entrée dans l'église pour les cérémonies funèbres.

A. Betgé-Brezetz.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences... archéologiques de la Creuse.
Tome XXIX, fasc. 2. Guéret, impr. Lecante, 1945.

Notes lues en séance. R. Boudard : *Abbaye du Palais (inventaire de 1790),* p. XIX-XXI. État des bâtiments, mobilier, titres, revenus et charges. L'abbaye n'était plus habitée que par un seul religieux. — H. Hugon : *Note sur les cimetières de Guéret,* p. XXI-XXII. A propos des transferts de cimetières ordonnés au XVIII^e^ siècle par l'autorité épiscopale.

Dr Janicaud : *Mélanges archéologiques* (11^e^ série), p. 338-363.

Max Fazy : *De la valeur historique du cartulaire de* [*l'abbaye de*] *Bonlieu,* p. 364-380. Le cartulaire fournit des renseignements généalogiques sur plusieurs familles seigneuriales de la région et les noms des prieurs de plusieurs monastères (XII^e^-début du XIII^e^ siècle).

Max Fazy : *Deux démembrements de l'Aquitaine : la Marche, un détachement; le Bourbonnais, une absence,* p. 381-392. Le comté de la Marche aurait été détaché de l'Aquitaine par Boson, descendant des comtes de Charroux, vers 955, à la suite d'une révolte contre Guillaume Tête d'Étoupe, duc d'Aquitaine, tandis que le Bourbonnais aurait été formé par Aimon I^er^, sire de Bourbon, après 927, à la faveur de la mort sans postérité de Guillaume le Jeune, duc d'Aquitaine et comte de Bourges, et de l'extinction de la première dynastie des ducs d'Aquitaine.

R.-H. Bautier : *les Débuts de la Révolution à Aubusson, d'après des pièces inédites des archives communales (mars-juillet 1789),* p. 395-428. Les assemblées préliminaires du Tiers-État; son cahier de doléances (il demande, en particulier, l'autorisation de construire un Temple réformé à Aubusson et celle d'affecter « les biens superflus de l'Église » à la dotation d'un hôpital); la Grande Peur. Appendice sur les courants de diffusion de la Grande Peur dans le Centre-Ouest (avec une carte).

René Chatreix : *Monographie de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine* (suite), p. 429-448. Chapitre X : *la Vie privée avant la Révolution.* Conditions de vie des seigneurs, des bourgeois, des marchands et des artisans, des laboureurs; description des maisons du bourg.

Max Fazy : *l'Esprit critique en Marche et en Limousin il y a cent-*

cinquante ans, p. 449-461. Étude d'un certain nombre de documents entrés récemment aux archives de la Creuse : un mémoire inédit de l'abbé Legros, renfermant des matériaux « pour servir de canevas à une histoire de la Marche », avec des notes critiques; des dissertations des historiens Barailon et Joullieton; des lettres de l'historien d'Aubusson, Cyprien Pérathon, datées de 1902 à 1905.

A. Rivet : *Abolition des droits des particuliers dans les églises*, p. 472-478. Procès intenté en 1834 par la fabrique de Sainte-Feyre aux descendants des seigneurs du lieu pour les obliger à se désister des droits de chapelles et de bancs qu'ils continuaient à revendiquer.

Folklore. M.-M. Du Murand : *la Culture du blé dans la Creuse*, p. 490-495. — Dr G. Janicaud : *Fontaines à pèlerinages de la Creuse* (*supplément*), p. 496-502. — H. Germonty : *la Chanson de la mariée*, p. 503-515. — Dr G. Janicaud : *Légendes du pays creusois*, p. 515-522. Entre autres, la légende creusoise de saint Martial.

R. Limouzin-Lamothe.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Mémoires de l'Académie des sciences... et arts de Clermont-Ferrand.
Tome XLIV. Clermont-Ferrand, 1946.

Abbé Adrien Adam : *Courpière*, 488 p. Grosse compilation, où la chronologie d'un prieuré de bénédictines transformé en chapitre, des curés, des prêtres communalistes, d'un couvent de minimes tient la plus grande place.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
Tome LXVI. Clermont-Ferrand, 1946.

L. Welter : *les Portions congrues et la situation du bas clergé dans le diocèse de Clermont en 1789*, p. 14-30. « Dans les campagnes, les curés décimateurs ont, en grande majorité, des ressources suffisantes.. La situation matérielle des curés à portion congrue a besoin d'être améliorée, si leur cure n'est pas dotée de fondations ou d'un casuel un peu important. Les curés vraiment pauvres sont ceux qui ne touchent que de faibles dîmes. »

Dousse : *le Manuscrit des « Grands jours d'Auvergne »*, p. 44-46. Ce ms. ne date pas de l'époque même de Fléchier, ainsi que l'a cru le premier éditeur de ses *Mémoires sur les grands jours*. Le papier sur lequel il est écrit n'est pas antérieur à la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

P.-F. Fournier : *Notes bibliographiques pour servir à l'histoire de l'Auvergne, 12[e] série, 1944-1945*, p. 73-75. Histoire ecclésiastique.

L. Welter : *les Aliénations de biens ecclésiastiques en Auvergne au XVI[e] siècle*, p. 114-151. Les aliénations ont « fortement troublé l'économie ecclésiastique » au XVI[e] siècle. Les bénéficiers furent appauvris. Mais « tout ne fut pas perte cependant pour le clergé », car ce sont elles qui ont permis, en compensation, l'organisation administrative de son état, avec ses assemblées régulières, ses syndics. D'autre part, elles ont fourni l'occasion à de petits propriétaires de racheter des cens qui grevaient leurs biens, à de riches bourgeois « d'asseoir plus solidement leur fortune », à quelques nobles d'agrandir leurs domaines.

Revue d'Auvergne Tome LX. Clermont-Ferrand, 1946.

Albert Gaume : *Misères et remèdes populaires en Auvergne au XVIII^e siècle*, p. 3-20.

Auvergne (anciennement *l'Auvergne littéraire*).
Année XXIII, cahiers 115-118[1]. Clermont-Ferrand, 1946.

Pierre Balme : *les Tombeaux de l'abbaye du Bouchet près d'Yronde*, cahier 115, p. 28-37, fig. et pl. Tombeaux des comtes d'Auvergne, aujourd'hui détruits. Publication de dessins inédits des environs de 1824.
Alexandre Bigay : *le Vieux Thiers depuis les origines jusqu'à la Révolution de 1789*, cahier 118, p. 3-151, fig. et pl.

P.-F. Fournier.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne. Tome XXXI (suite). Aurillac, 1946.

Mlle R. Rieuf : *la Question des subsistances dans la commune d'Aurillac de 1788 à 1795* (à suivre), p. 307-329.

P.-F. Fournier.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
T. XXXI, 2^e fasc. Année 1943. Nevers, Porte du Croux, 1944.

M. de Jouvencel : *François de La Magdeleine de Ragny, gouverneur du Nivernais (1543-1626) et sa famille*, p. 131-156. A signaler Jean de La Magdelaine, prieur de Charolles et de La Charité-sur-Loire dans la première moitié du XVI^e siècle.

Mémoires de la Société académique du Nivernais.
T. XXXXVIII. Nevers, impr. de la Nièvre, 1946.

Mme Jean Locquin : *l'Origine des édifices à double abside et le plan de la cathédrale de Nevers*, p. 59-66. Origine antique (basilique Ulpia). Les édifices chrétiens à double abside les plus anciens furent découverts en Égypte et en Afrique du Nord.

André Biver.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin de la Société littér., hist. et archéol. de Lyon.
Tome XVI. Années 1940-1944. Lyon, Hôtel de Ville, 1947.

Charles Ledre : *Théâtre et « exercices » publics dans les collèges lyonnais du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle*, p. 1-29. Histoire très vivante des représentations organisées par les Jésuites dans leurs collèges de Lyon.

---

1. Le cahier 118 porte, par erreur, l'indication « XXIV^e année ».

Jean TRICOU : *Un document lyonnais sur les joyaux de la Couronne au XVI^e siècle*, p. 31-36. Ce texte montre Henri II mettant en gage aux mains successives de deux banquiers lucquois établis à Lyon quelques-uns des joyaux de la Couronne.

Compte rendu de l'Association lyonnaise des recherches archéologiques.
Année 1946. Lyon, Audin, 3, rue Davout.

P. WUILLEUMIER : *Bas-relief augustéen de Vienne*, p. 2-6.
P. WUILLEUMIER : *les Fouilles de Fourvière*, p. 7-10, pl.
Amable AUDIN : *la Voie du Forum*, p. 11-14.
P. WUILLEUMIER : *Deux autels inédits de Conjux (Savoie)*, p. 15-16.

Jean TRICOU.

LOIRE

Bulletin de la Diana.
Année 1945. Tome XXIX, n^os 2 à 4. Montbrison, rue Florimond-Robertet.

Louis BERNARD : *le Groupe de sainte Anne avec la Vierge et l'Enfant en Forez*, p. 58-62. Variations de cette représentation dans la sculpture forézienne à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle. Statues de Rive-de-Gier, La Fouillouse, Saint-Laurent-sous-Rochefort, Beauvoir, Saint-Sauveur-en-Rue, Notre-Dame de Baroilles, Grezolles, La Bénisson-Dieu.

Abbé J. M. GOUTTEFANGEAS : *les Pierres armoriées des bois de l'Hermitage*, p. 63-66. Solution du problème posé dans un précédent article (XXVIII, n° 5, p. 282-289). Ces bornes sont aux armes des Montboissier et remonteraient au XIV^e siècle.

Édouard PERROY : *la Crise économique du XIV^e siècle d'après les terriers foréziens*, p. 67-80. Deux mouvements connexes se produisent entre 1340 et 1400, dans les campagnes foréziennes : abandon des parcelles les plus pauvres ou isolées, mise en friche prolongée des terres tâchiables. Derrière les nomenclatures des terriers l'auteur entrevoit le trouble profond causé par la guerre et les dévastations. Mais les seigneurs n'ont pas attendu le retour de la paix pour remettre de l'ordre dans leurs terres, et la grande réforme du XV^e s. fut préparée de loin.

Abbé CANARD : *les Mouvements de population à Saint-Romain-d'Urfé de 1612 à 1946*, p. 118-155. Graphique et statistique montrant la dépopulation progressive d'un village forézien.

Jean TRICOU.

DAUPHINÉ

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Tome LXX, 1946, p. 1-104.

J. de FONT-RÉAULX : *le Chanoine Jules Chevalier : à propos d'un centenaire*, p. 14-27. L'œuvre du grand historien drômois né en 1845, mort en 1922. Sa famille. Bilan de ses œuvres.

André JULLIEN : *la Vente des biens nationaux à Donzère sous la Révolution*, p. 27-43, 62-78. Vente des biens de première origine (surtout l'évêque de Viviers) et de seconde (particulièrement Hugues de La Garde). Dans la première fournée les acquéreurs furent surtout des bourgeois, dans la seconde, des cultivateurs.

J. de FONT-RÉAULX.

SAVOIE

SAVOIE

Mémoires et documents de l'Académie du Val d'Isère.
2e série. Tome XII. Besançon, impr. de l'Est, 1942.

J. GARIN : *Histoire des sanctuaire et pèlerinage de Notre-Dame de Briançon,* p. 234-266. Appendice à une histoire féodale des seigneurs de Briançon. Description du sanctuaire et de la statue miraculeuse ; histoire du pèlerinage des origines à nos jours.

Édouard BARATIER.

HAUTE-SAVOIE

Revue savoisienne. 87e année. Annecy, impr. Dépollier, 1946.

É. BARATIER : *Un inventaire de la bibliothèque de l'abbaye d'Entremont,* p. 161-165. Description sommaire des ouvrages contenus dans cette bibliothèque aujourd'hui détruite.

Mémoires et documents, publiés par l'Académie chablaisienne.
Tome XLVIII. Thonon, impr. Dubouloz, 1945.

F. d'YVOIRE : *Une vocation forcée au XVIIe siècle,* p. 126-145. Claude Nicolas Roget, de par la volonté paternelle moine de Talloires, quitte le monastère et obtient après des années de procédure l'annulation de ses vœux.

Édouard BARATIER.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Mémoires de l'Institut historique de Provence.
Tome XXI, années 1945-1946.

E. DUPRAT : *Histoire des légendes saintes de Provence. Saint Victor* (suite), p. 1-40. Évolution de la légende de Victor jusqu'au XIIe siècle; critique des textes qui la relatent : *Bréviaire de Marseille, Acta* de Ruinart. Le culte de Victor précède à Marseille celui des confesseurs Chromace et Lazare; en l'absence de renseignements biographiques, on doit considérer ce saint comme *extraneus;* d'abord patron du monastère où était son tombeau, il devient titulaire de la nouvelle cathédrale, la Major, et ne reprend pied à l'abbaye qu'à la fin du XIe siècle. A la cathédrale la légende de saint Lazare commence à remplacer la sienne après 1190. En appendice l'auteur étudie le *Bréviaire de Marseille* (rédigé vers 1216) dont il souligne le silence sur les légendes saintes de Provence; *les Compagnons de saint Victor* (rapide esquisse des divergences entre les traditions locales et celles de l'extérieur); *les Reliques de saint Victor* (énumération sommaire des diverses translations).

E. DUPRAT : *le Tombeau de l'empereur Maximien Hercule à Marseille,* p. 76-91. Maximien Hercule, associé de Dioclétien, s'étant révolté contre son gendre Constantin, en faveur de qui il avait abdiqué, fut pris et pendu à Marseille en 310. Il existe deux récits de ce drame contemporains des événements, l'un de Lactance, l'autre d'un panégyriste anonyme. Il en ressort bien que Maximien fut tué à Marseille,

mais les annalistes ne précisent pas le lieu où il fut enseveli. Certains historiens parmi lesquels Camille Jullian et Michel Clerc pensent, en se basant sur une lettre écrite par saint Ambroise en 392, qu'il fut enseveli à Milan. M. Duprat combat cette opinion et prouve que ce document a été mal interprété; il lui oppose un texte d'une chronique italienne de 1047 faisant mention d'un monument de Maximien existant encore à cette date à Marseille; une phrase d'une passion de saint Victor conservée dans un manuscrit de Namur confirme l'existence de ce monument. L'auteur en conclut que Maximien a bien été enseveli à Marseille sans qu'il soit possible de préciser l'emplacement de son tombeau.

Fernand Benoit : *l'Autel de la place de Lenche à Marseille. Contribution à l'étude du symbolisme gallo-romain et des légendes iconographiques de la Provence,* p. 59-75. Cet autel, encastré dans le mur d'une maison démolie en 1943 par les troupes d'occupation allemandes, a été heureusement sauvé grâce à la vigilance de l'administration municipale. Il est aujourd'hui conservé par son propriétaire. Il a fait l'objet de nombreuses descriptions et interprétations depuis Peyresc qui le signala le premier en 1644. Haut de 66 cm., large de 60, il présente une barque naviguant sur les flots et conduite par un oiseau et, au-dessus, l'autel qui comportait la représentation d'une triade dont il ne reste que deux personnages : une déesse de l'Abondance et le « dieu au maillet ». Après avoir étudié ces divers symboles et localisé leur diffusion en Gaule, l'auteur montre par de savants rapprochements avec des représentations identiques figurant sur divers monuments, le caractère folklorique de cet autel.

Nota. — *Provincia* n'a rien publié.

Émile Isnard.

VAR

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Tome XLIV. 2e partie, 1942-1943. Draguignan, 1946.

Léonce Boniface : *la Vente des biens nationaux dans le district de Saint-Paul-du-Var,* 117 p. Première partie d'un travail établi avec soin, principalement d'après les documents de la série Q des Archives des Alpes-Maritimes. Le présent fascicule renferme la publication des inventaires (parmi les biens de première origine, nous relevons ceux de l'évêque et du chapitre de Vence, de la collégiale de Saint-Paul et des églises des communes du district). La suite exposera le détail des ventes. On souhaiterait que de pareilles monographies soient publiées d'une manière systématique pour l'ensemble de la France.

Dr A. Donnadieu : *le Baptistère de Fréjus. Sa filiation orientale. Ses dispositions intérieures,* 29 p. L'auteur situe la construction du baptistère au début du Ve siècle et, en tout cas, antérieurement à l'année 450. Le plan octogonal, l'emploi des arcades sur colonnes sans architrave, les particularités de la coupole l'amènent à conclure à la filiation orientale du baptistère et à rejeter l'opinion de MM. de Angélis d'Ossat et Formigé qui voient dans les baptistères liguriens et de la Basse-Provence des monuments spécifiquement romains.

Ernest Hildesheimer.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 48e année. Nice, 1945.

H.-L. Rabino di Borgomale : *Études héraldiques et généalogiques sur le comté de Nice (additions et corrections)*, p. 23-26. Armorial des évêques de Nice de 1329 à 1422 et devises des évêques de Nice et de Monaco. L'auteur publie présentement dans la *Nouvelle Revue héraldique* un *Essai d'armorial du comté de Nice et de la Principauté de Monaco.*

49e année. 1946.

P. Canestrier : *les Chapelles rurales et les saints populaires du comté de Nice. Folklore*, p. 2-15, 54-64; 80-92. Origine des chapelles rurales, choix du patron, décoration des chapelles, oratoires ou pilons dressés le long des chemins, saints libérateurs de la peste, saints guérisseurs protecteurs des campagnes, patrons des corporations, sanctuaires et pèlerinages. Çà et là quelques inexactitudes : pourquoi l'auteur parle-t-il d'une Vierge noire à Laghet ?

G. Blondeau : *l'Hospice Pauliani. Ses fondateurs (1858-1869)*, p. 16-27, 33-43. Difficiles débuts de cet établissement charitable de Nice affecté aux pauvres infirmes et incurables fondé par testament de Jacques Pauliani, baron de Saint-Charles, du 20 mars 1854, dont le service est assuré depuis 1876 par les sœurs de Saint-Charles, de Nancy.

E. Hildesheimer : *la Réunion de Nice à la France en 1860*, p. 43-54. Rappel des événements qui conduisirent à la signature du traité du 24 mars 1860. Caractère arbitraire du tracé des frontières établi par les conventions subséquentes, et bien-fondé des revendications françaises consacrées par le traité du 10 février 1947.

L. Imbert : *l'Émigration temporaire dans l'ancien comté de Nice*, p. 65-73. Publication avec commentaires d'un rapport de l'intendant de Nice en 1753 signalant, localité par localité, les causes et la direction de l'émigration temporaire.

Ch. Mereu : *Nice, ville française*, p. 73-79. Établit à l'aide des résultats des divers recensements la part prépondérante de l'élément français dans le développement de Nice depuis 1860, l'immigration italienne étant « confinée dans les états socialement inférieurs et demeurant pratiquement nulle dans tout ce qui accuserait l'intervention significative des élites ».

Armanac Nissart. 29e année. Nice, 1947.

E. Hildesheimer : *les Archives niçoises de Turin*, p. 48-49. Intérêt pour l'étude de l'histoire du comté de Nice du versement à Nice des fonds conservés aux Archives d'État de Turin ; importance nationale de cette question.

F. Gaziello : *le Village et le monastère de Saorge dans les notes de l'abbé Bonifacy*, p. 55-59. Note sur l'établissement des franciscains de l'observance au monastère de Saorge.

Ernest Hildesheimer.

AFRIQUE DU NORD

Revue tunisienne, publiée par l'Institut de Carthage.
Nouvelle série, nos 41-44, 1940. Tunis, J. Aloccio.

G.-L. Feuille : *l'Église de Iunca*, p. 21-45. Iunca est à 45 km. au sud de Sfax. Restes d'une église importante : édifice construit sur le plan

rectangulaire classique (55 m. sur 32), mais qui comprend deux parties d'époques différentes, voire deux églises juxtaposées, puisqu'à chaque extrémité du vaisseau central se trouve une abside précédée d'un chœur surélevé; épitaphe d'un évêque.

L. Poinssot : *Siliana*, p. 47-50. La plaine de Siliana et l'oued Siliana ont sans doute emprunté leur nom à une ville ancienne que l'auteur est tenté d'identifier avec *Suliana*, évêché de la Byzacène d'après la *Notitia* de 484. Hypothèse qui « permettrait de préciser quelque peu le tracé, sur tant de points incertain, de la limite septentrionale de la province de Byzacène ».

H.-H. Abdul-Wahab : *Sur l'emplacement de Qairouan*, p. 51-53. Qairouan a succédé à un centre plus ancien que les historiens arabes appellent *Qamûnia*, mais dont on ignore tout (peut-être fortin byzantin renfermant une basilique, d'après Al Mâlikî).

L. Berchet : *En marge du Pacte fondamental*, p. 59-69. Texte arabe des documents publiés dans le n° du 1er trim. 1939 (voir *Revue*, 1942, p. 318).

P. Grandchamp : *Documents relatifs aux relations entre Tunis et la Toscane (1626-1703)*, p. 109-114.

L. Poinssot : *Plusieurs inscriptions de Thuburbo Maius*, p. 195-230. La plupart provenant de l'amphithéâtre et inédites.

Ch. Saumagne : *Circonscriptions domaniales dans l'Afrique romaine*, p. 231-242. A l'aide des *cursus honorum* relevés sur les inscriptions, l'auteur conclut, du moins pour la partie orientale de l'Afrique mineure, que « la circonscription domaniale de base est le *tractus*, coïncidant en principe avec une circonscription d'administration générale », soit la *provincia*, soit la *dioecesis*, et que le *tractus* à son tour est divisé en *regiones*.

J. et P. Cintas : *Un monastère de saint Fulgence*, p. 243-250. On propose ici de situer la retraite temporaire du saint, fuyant le monastère de Byzacène, dont il était abbé, dans l'îlot central des Kneïss; en fait des fouilles exécutées en 1938, ont permis de retrouver là des traces certaines d'une communauté chrétienne, et le site ne convenait guère qu'à des moines.

P. Grandchamp : *le Duc de Montpensier à Tunis (20-25 juin 1845)*, p. 318-324. Texte et commentaire des comptes rendus adressés par le consul de France à Tunis, à Guizot ministre des Affaires étrangères.

N°s 45-48. 1941.

E.-G. Gobert et P. Cintas : *Smirat*, p. 83-121. Vingt-deux tombes explorées dans un cimetière d'âge punique, près du village de Smirat (f. de Kerter de la carte d'État-Major au 1 : 50.000e). Puits d'une profondeur moyenne de 2 m. 50, donnant accès à des caveaux. Nombreuses poteries. Certains corps reposaient directement sur le sol, en attitude repliée; d'autres, allongés dans des coffres de bois. On est en présence « d'autochtones n'ayant emprunté aux immigrés d'origine phénicienne que ce qui heurtait le moins les coutumes des bédouins ».

L. Billey : *Médecins français en Barbarie en 1816-1817*, p. 195-215. Série de documents qui jettent « quelque lueur sur la vie, si peu connue, des Européens dans la Régence au début du XIXe siècle ».

P. Grandchamp : *les Beys mouradites (161...-1702)*, p. 227-232.

P. Grandchamp : *Arbre généalogique de la famille Hassinite (1705-1941)*, p. 233.

Ch. Saumagne : *Zama Regia*, p. 235-269. Compte rendu détaillé de découvertes archéologiques déjà connues par une note lue à l'Académie

des Inscriptions (7 nov. 1941) On sait désormais que Zama Regia, champ de bataille où Rome triompha d'Annibal, « se dressait tout auprès du plus haut point du couloir ouvert entre le Djebel Massouge (au nord) et les contreforts septentrionaux du plateau de Maktar (au sud), et qui fait communiquer entre elles les plaines de la Siliana et du Sers ».

L. Poinssot : *Une inscription de Thignica concernant le proconsul C. Annius Anullinus*, p. 271-284. Dédicace aux génies de Dioclétien et de Maximien par C. Annius Anullinus, qui exécuta en 303-304 les décrets impériaux contre les chrétiens, et dont le nom revient souvent, à tort ou à raison, dans les *Actes des martyrs*.

N^os^ 49-51, 1^er^, 2^e^ et 3^e^ trim. 1942.

S. E. Tlatli : *l'Ile de Djerba*, p. 1-124. La première partie de cette monographie (*Revue tunisienne*, 1941) ne traitait que de géographie. La deuxième partie étudie ici « Djerba dans le passé » : le problème ethnique, les périodes anté-islamique et islamique. Le chapitre IV est intitulé « La chrétienté contre Djerba »; du XII^e^ au XVI^e^ s. en effet, Djerba « dut soutenir une lutte presque ininterrompue, non seulement contre les princes espagnols, mais parfois même contre les princes coalisés de la chrétienté avec le concours actif du pape.... Djerba est le champ particulier des convulsions générales de l'Islam et de la Chrétienté. Ici, comme ailleurs, en cette fin du Moyen Age, c'est l'esprit des croisades qui commande les rapports des Chrétiens et des Musulmans. »

L. Poinssot : *Une inscription de Souani el Adari*, 125-140. Dédicace d'une statue à Antonin le Pieux, par Rogatus pour son élection comme sufète. Les ruines de Souani el Adari sont à 15 k. au N.-O. de Sousse (*Atlas archéol. de la Tunisie*, f. de Halk el Mennzel, n^os^ 14, 15, 16).

L. Gaillard : *Réservoir à amphores*, p. 141-146. A Carthage, sur le flanc S.-E. de la colline de l'Odéon.

P. Grandchamp : *Notables français à Tunis de 1592 à 1881*, p. 201-242. Liste des consuls, négociants et autres notables.

G.-L. Feuille : *Note sur le monastère des îles Kneiss*, p. 251-255. Traces de constructions assez vastes (36 m. sur 20) dans l'îlot central des Kneïss, où J. et P. Cintas (*Revue tunisienne*, 1940) ont situé le monastère habité par saint Fulgence durant les premières années du VI^e^ s.

Recueil de notices et mémoires de la Soc. archéol. de Constantine.

Volume LXV, 1942. Constantine, éditions Braham.

Paul Massiera : *Un siècle d'activité archéologique dans le département de Constantine*, p. 68-74.

A. Berthier : *le Culte de Mercure à Cirta*, p. 131-140. 5 inscriptions votives découvertes en 1941 sur les bords du Rhumel révèlent l'existence à Cirta d'un collège placé sous l'invocation de Mercure.

A. Berthier : *Tiddis*, p. 141-153. Les ruines de Tiddis (*Castellum Tidditanorum*) étaient connues depuis longtemps (*Atlas archéol. de l'Algérie*, f. 17, n. 89), mais des fouilles méthodiques ont été entreprises en 1941. Situé à 20 km. au N.-O. de Constantine, au bord des gorges du Khreneg, sur une falaise accessible seulement à l'est. « Tiddis est une deuxième Cirta, observant l'autre à une altitude presque égale ». Les ruines s'étendent sur près de 40 ha. Les fouilles qui ont été poursuivies depuis que cet article a été écrit, ont dégagé peu à peu toute la ville.

L. Leschi : *Inscriptions du Castellum Tidditanorum*, p. 154-183. Série

de trente inscriptions, parmi celles que les fouilles de Tiddis ont mises à jour. Diverses dédicaces, inscriptions commémoratives ou honorifiques et épitaphes païennes.

Revue africaine. Bulletin de la Société historique algérienne.

T. LXXXV, nos 388-389, 3e et 4e trim. 1941. Alger, Faculté des Lettres (Institut de géographie).

L. Leschi : *Eugène Albertini (1880-1941)*, p. 139-160. Importante notice biographique et bibliographique.

M. Larnaude : *Émile-Félix Gautier (1864-1940)*, p. 161-169. Autre notice.

G. Marcy : *les Vestiges de la parenté maternelle en droit coutumier berbère et le régime des successions touarègues*, p. 187-211. Selon l'auteur, « il subsiste en Berbérie, — non seulement dans le clan, mais même dans la famille patriarcale actuels — des vestiges juridiques non négligeables : droit de succession, d'attribution de nom ou de paternité notamment, qui sont les souvenirs vivaces du stade antérieur de la famille maternelle, mieux conservée en pays touareg ».

Tome LXXXVI, nos 390-393, 1942.

Chr. Courtois : *De Rome à l'Islam*, p. 24-55. L'histoire de l'Afrique du Nord est dominée par deux faits. Le premier est la succession des invasions depuis trente siècles. Le second est, selon les termes d'Albertini, « la permanence à travers tous les siècles et sous toutes les dominations, de l'élément berbère qui constitue, depuis longtemps et jusqu'aujourd'hui, le fond de la population de l'Afrique du Nord ». De ces deux faits, c'est le premier qui a d'abord et longtemps attiré l'attention des érudits. Mais les résultats acquis désormais ont, malgré tout ce qu'il reste à explorer, « modifié peu à peu notre optique africaine », et « c'est sur l'histoire interne de ce pays », sur les réactions du monde berbère en face de Rome, du christianisme ou de l'Islam, que l'érudition peut faire porter aujourd'hui ses efforts. État actuel de nos connaissances sur ces questions.

G.-H. Bousquet : *les Deux sectes kharedjites de Djerba*, p. 156-160. Les kharedjites de l'île de Djerba, divisés eux-mêmes en deux sectes, forment avec ceux du Djebel Nefousa et les Mozabites un groupe d'hérétiques.

J. Meunier : *les Fortifications de Césarée et la porte de Zucchabar*, p. 179-194. Césarée occupait « la partie littorale d'un cirque de hauteurs irrégulières, semé de collines isolées : il n'est pas impossible que cette parenté de site avec Rome et Athènes ait été pour une part dans le choix de la capitale de la Maurétanie ». Ville dûment fortifiée : l'enceinte (quadrilatère de 1.500 m. sur 2.000 m.) protégeait non seulement la ville, mais une sorte de *collis hortorum* avec ses villas. Porte monumentale à trois arcs, à la sortie principale. Aucune inscription ne permet de dater ces constructions. La porte paraît être du Ier s., époque de Claude; l'enceinte du IIe ou du IIIe s. Du reste une partie seulement des remparts a fait jusqu'ici l'objet de fouilles méthodiques.

J. Despois : *la Bordure saharienne de l'Algérie orientale*, p. 196-219. Le *limes* romain dans l'Algérie orientale; le Hodna et les Zibane, marches de l'Ifrikia. L'auteur met en relief les « faits géographiques » qui ont commandé l'histoire. Deux cartes hors texte.

A. Pestémaldjoglou : *le Consulat français d'Oran, de 1732 à 1754*, p. 220-254. Étude détaillée d'après un recueil de pièces manuscrites (Ar-

chives Nationales, cote « *Affaires Étrangères* » B[1] 928. 157 pièces). Origine et fonctionnement du consulat; la colonie française et ses entreprises commerciales.

Tome LXXXVII, n[os] 394-397, 1943.

L. Leschi : *le Centenarium d'Aqua Viva, près de M'doukal, commune mixte de Barika*, p. 5-22. Il s'agit de la « forteresse rectangulaire », signalée par l'*Atlas archéol. de l'Algérie*, f. 37, n° 37 et désignée jusqu'ici sous le nom de l'Aïn Naïmia. Les fouilles récentes ont mis au jour une inscription qui fait connaître le nom latin du fort : *centenarium quod aqua viva appelatur*, la date de la construction en 303 et d'autres renseignements importants sur le *limes* de Numidie.

M. Mercier et A. Séguin : *la Bataille de Poitiers (optiques interne et externe de l'Europe)*, p. 33-92. On connaît l'opinion soutenue par Ernest Mercier dans un article intitulé *La bataille de Poitiers et les vraies causes du recul de l'invasion arabe*, publié par la *Revue historique* en 1878. L'auteur y disait en substance « que le recul des Arabes était dû bien moins à l'échec sévère que venaient d'essuyer leurs armes qu'à l'extension du Kharidjisme dans le Maghreb et à la propagation des troubles graves qui en étaient la conséquence, extension qui tendait à rendre chaque jour plus difficile le recrutement, en Afrique, des armées absorbées par le développement des opérations sur le front l'Europe ». Le présent article, tenant compte des chroniques musulmanes, passe en revue les documents et les textes de diverses provenances, relatifs à cette bataille, qui, depuis le VIII[e] siècle jusqu'à nos jours, se sont offerts à la critique.

M. Emerit : *les Explorations saint-simoniennes en Afrique orientale et sur la route des Indes*, p. 93-116. Explorations sur les rives de la mer Rouge, en Abyssinie et en Afrique orientale, par des disciples du Père Enfantin alors établi en Égypte. M. Emerit révèle ici un aspect peu connu de leur œuvre en Afrique, surtout d'après les travaux publiés par les explorateurs eux-mêmes.

L. Poinssot : *Collier d'esclave trouvé à Thelepte*, p. 149-165. Inscription : *Emeriti centurionis (servus) sum, ex officio praesidis (prov. Val. Byzacenae), tene me sed bene*. Appendice sur *les premiers Gouverneurs de la Byzacène*.

M. Colombe : *Contribution à l'étude du recrutement de l'Odjaq d'Alger dans les dernières années de la Régence*, p. 166-183.

M. Emerit : *les Méthodes coloniales de la France sous le Second Empire*, p. 184-218.

J. Despois : *René Lespès (1870-1944)*, p. 244-250.

H. Pérès : *Joseph Desparmet et son œuvre (1863-1942)*, p. 251-266.

L. Leschi : *Auguste Audollent*, p. 267-268. Trois notices nécrologiques, suivies pour Lespès et Desparmet de la bibliographie de leurs travaux.

Tome LXXXVIII, n[os] 398-401, 1944.

G.-Ch Picard : *Statues et statuette dionysiaques découvertes en Tunisie*, p. 5-27. Trois pl.

Lieut.-Col. Reyniers : *Note sur le rôle et la composition de la cohorte milliaire*, p. 28-42. Aperçus originaux sur la question encore obscure de la structure de la Cohorte I au sein de la Légion romaine.

R. Ricard : *Note sur l'émigration des Israélites marocains en Amérique espagnole et au Brésil*, p. 83-88.

Francis Llabador : *Recherches d'archéologie musulmane : les ruines*

de Taount, bourgade berbère du Maghreb central, p. 181-201. Ruines situées sur le plateau qui domine le port actuel de Nemours. Fig. et pl.

Jacques Caillé : *le Curé de Mascara et l'émir Abd-el-Kader (août 1845)*, p. 227-238. L'abbé Creuzat, curé de Mascara (1843-1845), aurait tenté de rejoindre Abd-el-Kader, alors réfugié au Maroc, dans un but mal défini (voir plus loin la mise au point de M. Emerit).

Tome LXXXIX, n°s 402-405, 1945.

A. Berthier : *Trois inscriptions de Tiddis*, p. 5-20. Trois textes épigraphiques importants, parmi ceux que les fouilles de Tiddis fournissent en assez grand nombre : inscription commémorative qui donne des renseignements sur l'administration des colonies chrétiennes; inscription votive à *Eventus augustus;* texte relatif au culte de Mithra.

R. Brunschvig : *Un texte arabe du IX^e^ siècle intéressant le Fezzan*, p. 21-25. Commentaire d'un texte tiré d'un livre de jurisprudence, la *Mudawwana*, où est reproduit l'enseignement de l'iman Mâlik, mort en 795 : « On questionna Mâlik au sujet des Fezzanais, qui sont une race d'Éthiopiens. Interrogé à leur sujet, il répondit : Je ne suis pas d'avis qu'on les combatte avant de les avoir invités à embrasser l'Islam... S'ils n'acceptent pas, on les invite à payer le *jizya* tout en gardant leur religion; s'ils répondent favorablement on accepte cela d'eux. Ceci vous montre l'opinion de Mâlik pour n'importe quel peuple; car ce qu'il a dit des Fezzanais s'applique également aux Slaves, aux Avars, aux Turcs et autres non-Arabes qui ne sont pas gens des Écritures (c'est-à-dire Juifs ou Chrétiens). »

R. Ricard : *Ibero-Africana : textes espagnols sur la Berbérie*, p. 26-40. Textes de quelques auteurs des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles : Gutierre Diez de Games, le P. Jeronimo Gracian, le P. José de Sigüenza, Pedro Ordonez de Ceballos, le P. José Tamayo. Les citations sont en espagnol.

G. Marçais : *Alfred Bel (1873-1945)*, p. 103-109. Notice nécrologique, suivie d'une bibliographie des travaux d'A. Bel, par E. Janier, p. 110-116.

L. Leschi : *l'Archéologie algérienne en 1944*, p. 131-134. Découverte à Tebessa, sous la grande basilique chrétienne, de galeries souterraines qui ont servi de lieu de sépultures.

R. Ricard : *Ibero-Africana : le Père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu et sa captivité à Tunis (1593-1595)*, p. 190-200. Complète la notice consacrée au P. Jeronino Gracian dans le précédent numéro de la *Revue*.

M. Emerit : *Aux origines de la colonisation française en Tunisie : l'affaire de Sidi-Tabet*, p. 201-235.

Tome XC, n°s 406-409, 1946.

G. Marçais et A. Dessus-Lamare : *Recherches d'archéologie musulmane : Tihert-Tagdemt*, p. 24-57. « En 761 (144 hég.) Abd er-Rahmân ben Rostem, ayant dû quitter Kairouan où, depuis trois ans, il maintenait un gouvernement khârijite de secte ibâdhite, était venu chercher refuge en Maghreb central, dans une région où la doctrine hétérodoxe qu'il représentait comptait sans doute de nombreux adeptes, la grosse masse des Berbères Zenâta. » A huit kilomètres de Tihert (l'actuelle Tiaret), « il fonda Tîhert la neuve et en fit la capitale d'un État qui devait subsister jusqu'en 909 (296 hég.) ». Description des ruines dans leur état actuel et étude sur Tîhert-Tagdemt d'après les géographes et chroniqueurs arabes.

P. Grandchamp et Béchir Mokaddem : *Une mission tunisienne à Paris (février-mars 1853)*, p. 58-98. A la suite de la notification officielle qui

lui fut faite de la proclamation de l'empire, Ahmed Bey envoya une ambassade à Paris pour complimenter Napoléon III. Le capitaine Mourad qui en faisait partie, a rédigé un journal de route resté inédit. C'est ce journal qui est ici analysé et annoté.

M. EMERIT : *A propos du curé de Mascara*, p. 211-212. Le personnage qui cherchait à pénétrer au Maroc en août 1845, serait un aventurier, du nom de Cusson, muni en fait d'un passeport au nom de Creuzat.

Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.

Tome 62, année 1941. Oran, 7, rue Schneider.

C. KEHL : *Indigènes et musulmans en Algérie*, p. 9-23. Administration et condition générale des indigènes pendant les premières années de la conquête.

A. BEL : *Edmond Destaing*, p. 111-124. Notice nécrologique.

Tome 63, année 1942.

C. KEHL : *Oran et l'Oranie avant l'occupation française*, p. 5-59. Travail de vulgarisation, ou, comme dit l'auteur, « tableau aussi fidèle que possible d'après les données les plus récentes ».

Tome 64, année 1943.

Rabbin Isaac ROUCHE : *Un grand Rabbin à Tlemcen au XV^e siècle*, p. 43-72.

Tome 65, année 1944.

V. DÉJARDINS : *Note sur les martyrs de Regia*, p. 77-81. Épisode de la persécution vandale raconté par Victor de Vita et situé par lui à *Regia*, sans autre précision. La légende du bréviaire dans le Propre algérien identifie cette localité avec *Regiae* dont les ruines se trouvent à Arbal, près d'Oran. La présente note réfute cette opinion : on doit chercher *Regia* quelque part en Numidie; probablement au *Lacum regium* de l'Itinéraire d'Antonin (*Atlas archéol. de l'Algérie*, f. 27, n. 174).

Tomes 66-67, années 1945-1946.

V. DÉJARDINS : *Deux inscriptions romaines d'Oranie*, p. 31-34. L'une, trouvée à Bou-Hanifia (*Atlas archéol. de l'Algérie*, f. 32, n. 18) est une inscription votive *Deo sancto aeterno*, dans lequel il faut voir « un dieu sidéral syrien ». La seconde, provenant de la Guetna (*Atlas archéol. de l'Algérie*, f. 32, n. 8) est une épitaphe du V^e siècle; chrétienne, comme l'indique la formule *decessit;* remarquable par la formule initiale DD. MM., « rare et étrange ».

G. CAMPS : *Inscriptions d'Altava* (*Lamoricière*), p. 35-38. Série d'épitaphes, parmi lesquelles plusieurs, de la seconde moitié du IV^e siècle, reproduisent la formule chrétienne *discessit*.

Docteur L. GESLIN : *Fragments de lampes romaines trouvées à Quiza et à Sidi-Mohammed Morcely*, p. 38-47. Surtout des lampes païennes des I^er et II^e s.; quelques lampes chrétiennes plus récentes.

Hesperis. Archives berbères
et Bulletin de l'Institut des hautes études marocaines.

Tome XXVI, 4^e trim. 1939. Paris, Larose.

Dr H.-P.-J. RENAUD : *Recherches historiques sur les épidémies du Maroc. Les pestes du milieu du XVIII^e siècle*, p. 293-320.

Chr. FUNCK-BRENTANO et Marcel BOUSSER : *Bibliographie marocaine, 1934-1935*, p. 321-389.

Tome XXVIII, 1941.

R. Ricard : *Un opuscule rare sur la place portugaise de Mazagan (1752)*, p. 81-84. Brochure de 15 pages *escrita por Simaô Correa de Mesquita*. Contient une carte qui fournit de précieuses indications sur la topographie de Mazagan. On y voit aussi que « tout n'était pas, entre Chrétiens et Musulmans, batailles et razzias ».

R. Montagne : *Un épisode de la « siba » berbère au XVIII^e siècle. D'après la « rihla » de Sidi Mohammed ez-Zerhouni de Tasaft (traduction Justinard)*, p. 85-97. Il est très rare de rencontrer des documents historiques relatant les menus faits de la vie des tribus, et très difficile de se les procurer quand ils existent. La « rihla » dont le colonel Justinard a publié la traduction (Paris, Geuthner, 1940) est un exemple précieux d'une petite histoire locale écrite avec précision par un chef de zaouïa, et qui évoque la vie des hautes vallées et de l'Atlas dissident au XVIII^e siècle.

Tome XXX, 1943.

Chr. Funck-Brentano et O. Lille : *Bibliographie marocaine 1936-1939*, p. 4-122.

J. Caillé : *les Dépenses d'une mission française à la cour chérifienne en 1825*, p. 163-181. Le consul de France à Tanger fut chargé de se rendre auprès du sultan Moulay Abd er-Rahman pour annoncer officiellement l'avènement de Charles X. Compte rendu de la mission d'après les documents conservés actuellement aux archives du Protectorat à Rabat (Archives de la légation de France à Tanger). L'attention est attirée surtout sur les dépenses engagées : au total 75.000 francs, consacrés en majeure partie aux cadeaux offerts au sultan et au Makhzen.

R. Thouvenot : *Chrétiens et Juifs à Grenade au IV^e siècle...*, p. 201-211. Le concile tenu à *Iliberri* (Grenade) entre 309 et 312 promulgue plusieurs canons contre les Juifs : interdiction des mariages mixtes avec les Juifs, de leur demander des bénédictions, de prendre des repas avec eux, etc. Autre témoignage dans les écrits que la critique attribue désormais à Grégoire, évêque d'*Iliberri* vers le milieu du IV^e siècle : les discussions, dit-il, sont fréquentes entre Juifs et Chrétiens; il consacre un sermon à la circoncision, un autre au sabbat, il revient en toute occasion sur les prescriptions mosaïques pour en démontrer l'inutilité. Preuves de la vigueur du judaïsme et de son prosélytisme, encore à cette époque, dans cette partie de l'Espagne.

Tome XXXII, 1945.

H. Terrasse : *Miguel Asîn Palacios (1871-1944)*, p. 11-14. Article nécrologique. On sait la place éminente que l'abbé Miguel Asîn a tenue dans les études islamiques, « quels progrès et quel renouvellement ses travaux ont valu à l'étude de la mystique musulmane, sur quelles voies jusqu'alors insoupçonnées il a engagé l'histoire des idées religieuses au Moyen Age et à la Renaissance ».

I.-S. Allouche : *Un texte relatif aux premiers canons*, p. 81-84. Tiré d'*al-Lamh'a* du polygraphe Lisâ ad-dîn Ibn el-Khatîb, c'est le témoignage d'un contemporain de l'emploi d'un canon au siège d'Huescar en 1324. On vient de découvrir le manuscrit de ce texte qui est « le premier témoignage direct de l'emploi efficace des canons ».

R. Ricard : *Ibero-Africana*, p. 85-88. Notes complémentaires à un article paru dans *Hespéris* (1937, p. 136) sur le baptême de Pablo de

santa Maria, juif converti (1589); à une étude du comte de Castries sur *Trois princes marocains convertis au christianisme* (Mémorial Henri Basset, I, Paris, 1928), à propos du séjour à Madrid du chérif converti Moulay ech-Cheikh.

Publications du Service des antiquités du Maroc.

Fascicule 7, 1945. Inspection des Antiquités du Maroc, Rabat.

R. THOUVENOT : *Antiquités romaines*, p. 105-189. Description des parties de Volubilis entièrement dégagées. Quelques pages sur *Rome et les Barbares africains*, à propos d'une inscription de Volubilis, gravée en l'honneur de Sévère Alexandre (222-235), commémorant une entrevue de ce gouverneur avec les représentants des Bavares et des Baquates; étude sur ces tribus maurétaniennes.

Nota. — Rien à signaler dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.*

V. DÉJARDINS.

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Tome XXVI. Rodez, 1946.

B. COMBES DE PATRIS : *Inventaire de l'argenterie des églises du Rouergue en 1690*, p. 443-469. Publication de quarante-six réponses apportées au questionnaire de l'évêque de Rodez par les grandes abbayes, les communautés religieuses et paroisses des régions de Rodez et de Villefranche, à la suite de la déclaration du roi ordonnant la remise aux hôtels des monnaies de l'argenterie superflue des églises et communautés du royaume.

Revue historique du Rouergue. Tome VIII (31e année). Rodez, 1944.

[L. RIGAL] : *les Prêtres du Rouergue massacrés pendant la Révolution* (suite), p. 148-152, 160-164, 172-177. Suite des notes relatives à François Castanié.

A. CARRIÈRE : *l'Ermitage de Saint-Guiral*, p. 152-155. Brève notice sur un ancien ermitage devenu plus tard lieu de pèlerinage.

[A. CARRIÈRE] : *Brèves notes sur les maisons religieuses*, p. 155-156. Suite de la notice sur les Carmes de Millau.

A. CARRIÈRE : *Notes et documents sur l'Arpajonie de Millau*, p. 164-168, 177-179. Histoire inachevée d'un monastère de bénédictines fondé à Millau en 1297 par Hugues d'Arpajon.

Nota. — La *Revue historique du Rouergue* ne paraît plus depuis juillet 1944.

Procès-verbaux de la Société des lettres... de l'Aveyron.

Tome XXXIV (1939-1944). Rodez, 1946.

H. BOUSQUET : *les Chapellenies du Bourg de Rodez*, p. 4-12. Notice de portée générale à propos d'une étude locale sur les chapellenies : définition, constitution, mobilier, collation, prise de possession, causes de démission.

H. BOUSQUET : *le Calvaire de Gabriac*, p. 61-66. Étude de l'acte de fondation de la chapelle du Calvaire (22 mai 1681).

B. de Gauléjac : *la Chapelle du Soulier*, p. 136-138. Inscription latine de la table d'autel de cette chapelle et reliques qui y sont conservées.

H. Bousquet : *Jean Ier d'Armagnac, comte de Rodez, héros de la patrie française*, p. 165-173. Montre le rôle capital joué par Jean Ier d'Armagnac dans la libération du Rouergue du joug anglais.

Lacroix : *Mgr Frayssinous*, p. 201-210. Vie et œuvre de ce prélat, à l'occasion de son centenaire (1941).

Louis Bousquet : *Prétendu linteau pré-roman de Saint-Amans*, p. 218-221. Réfute un article de M. Germer-Durand paru dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* ainsi que l'opinion de MM. Rey et Hubert sur ce linteau.

B. de Fournoux.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.

Tome LXVII, 1946. Cahors, impr. A. Coueslant, 1946.

Comte L. d'Alauzier : *Sur trois rétables du XVIIe siècle à Figeac*, p. 29-31. Gabriel d'Estroa, ancien chanoine du chapitre de Figeac, commanda, le 8 août 1673, à Isaac Desclaux, maître-sculpteur de la ville, pour la chapelle de Notre-Dame de Pitié de l'église de Saint-Sauveur, un rétable à trois faces, comportant au milieu la Sainte Vierge tenant son Fils mort sur ses genoux, à droite un ange ayant une échelle dans ses mains et à gauche un autre ange ayant à la main la Croix. En 1670 prix faits pour deux autres rétables de la même église.

E. Cadiergues : *la Seigneurie de Puylaunès (Linac)*, p. 32-78. Le château existait en 1440 et le seigneur était Eustache de Narbonès, frère de l'abbé Jean de Narbonès.

J. Depeyre : *Pour servir à l'histoire de Notre-Dame de Roc-Amadour*, p. 79-80. Il s'agit d'une abbaye cistercienne de Notre-Dame de Roc-Amadour en Sicile, fondée en 1195-1197.

Revue religieuse du diocèse de Cahors.

Tome LXVII, 1946. Cahors, rue Frédéric-Suisse.

E. Sol : *le Pontificat de Jean XXII*, p. 357. Ses traits caractéristiques.

Eugène Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY et GASCOGNE*)

Rien d'utile à signaler.

R. C.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 72e année, 1945-1946.

Cambon-Marboutin, p. 1-15. *René Bonnat, archiviste honoraire, secrétaire perpétuel de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen.* Éloge de Bonnat, secrétaire de la Société, ancien élève de l'École des chartes, ancien archiviste de Lot-et-Garonne, et étude de son œuvre historique importante. Enlevé par la Gestapo, le 8 juin 1944, Bonnat mourut le 27 mai 1945 à l'hôpital de Bénésov au retour de la captivité.

Ferrière : *la Sénéchaussée d'Agenais à la fin de l'Ancien Régime.* Étude commencée en 1944, et déjà recensée ici.

Cambon : *Rivalité des cours souveraines à Agen (1621-1634)*, p. 47-54. Création, fonctionnement et disparition de ces cours.

Dr Lepargneur : *Églises rurales en perdition*, p. 1-8. Étude sur quelques églises dignes d'intérêt, et qui tombent en ruines, comme celle de La Grange de Durance, charmante église de Prémontrés, celle de Notre-Dame-des-Prés.

Desgraves : *Un document statistique sur la population de la juridiction d'Agen. L'introduction de la corvée par l'intendant Claude Boucher en 1736*, p. 23-34.

Marquant : *Aux origines de la presse agenaise; le* Journal de l'Agenais, p. 1-43. La presse agenaise commence avec la Révolution de 1789, donne les nouvelles générales de la France, et celles très intéressantes du pays agenais.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome LXXIII. Périgueux, impr. Ribes, 1946.

Mlle Desbarats : *l'Église d'Eyliac*, p. 60-64. Édifice d'âge roman, remanié à diverses époques. Clés de voûtes du XVI^e^ siècle.

H. Anstett : *Une cérémonie d'ordination à Villefranche-du-Périgord en 1773*, p. 77-78. Dans la chapelle de l'hôpital.

J. Secret : *les Églises de l'archiprêtré de La Quinte*, p. 109-120, 145-161. Courtes monographies de quarante-trois églises du diocèse de Périgueux, dont quinze nettement romanes et une gothique. Toutes les autres ont entièrement disparu ou ont fait l'objet de reconstructions qui les rendent difficiles à classer. L'auteur a joint douze plans des plus caractéristiques de ces édifices.

G. Lavergne.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 70^e^ année, 1946.

René Cuzacq : *les Vers gascons de M. du Sault., archiprêtre de Saint-Sever*, p. 21-27. Amusante satire de l'évêque Mgr Espivent.

Dr Aparici-Serres : *Un différend à la cathédrale de Dax en 1703*, p. 5-10. Conflit entre le Chapitre et le curé au sujet des enterrements.

J. Mangin : *la Réunion de Saint-Vincent-de-Saintes à Dax*, p. 11-14. Réunion des communes; maintien de deux paroisses, dans les limites des communes, jusqu'à 1948.

J. Mangin.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. Tome 38. Année 1945. Bordeaux, Féret.

Henry de Sarrau : *Un portrait d'après nature du cardinal de Sourdis*, p. 14-30. Il s'agit d'un portrait du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux de 1599 au 8 février 1628, date de sa mort, conservé au musée de Libourne. Ce portrait serait l'œuvre de Louis Pasquil, chartreux espagnol qui travailla à Bordeaux de 1609 à 1615. M. H. de S. donne au surplus, à l'occasion de cette toile qu'il étudie en détail, des précisions pleines d'intérêt sur le buste du cardinal de Sourdis, l'œu-

vre bien connue du cavalier Bernin, conservée dans l'église Saint-Bruno de Bordeaux.

Gabriel LOIRETTE.

GERS

Bulletin de la Société historique, archéologique... du Gers.
47e année, 1946. Auch, impr. F. Cocharaux.

Ch. BOURGEAT : *Épisode d'histoire révolutionnaire : incidents religieux à Gœudonville (1791-1792)*, p. 207-216. Exemple, entre bien d'autres, de la persistance du sentiment religieux chez les fidèles, malgré l'apostasie de leur curé.

Ch. BOURGEAT.

HAUTES-PYRÉNÉES

Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées.
87e année, 1940.

Fascicule contenant les procès-verbaux des séances de la Société de juin 1935 à avril 1946.

88e année, 1941.

Dr J. LABOUGLE : *l'Adresse du conseil général des Hautes-Pyrénées à la Convention Nationale du 15 juin 1793*, p. 1-6. Protestation indignée à la Convention aussitôt connue la mise hors la loi des Girondins.

Dr J. LABORDE : *Notice biographique sur Jean-Henri Couget (1758-1838), député des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée Législative (1791-1792) et l'affaire des « adresses liberticides » de la Société populaire de Lourdes (mai-juin 1793)*, p. 7-15. Né à Luz, fils et petit-fils de notaires, lui-même tabellion de cette localité depuis 1785; élu le 2 juin 1790 membre de l'assemblée du département pour le district d'Argelès, en octobre juge du tribunal du district, en 1791 secrétaire de la Société populaire de Lourdes; député le 28 août 1791, il fait partie du Centre.

Dr J. LABOUGLE: *le Régiment de Bigorre et le régiment de Noé*, p. 17-20. Le premier (1684-1763) fut formé en même temps que trente autres qui reçurent des noms de province. Le régiment de Noé, constitué en 1706, fut levé en partie dans la vallée d'Aure et licencié la guerre de succession d'Espagne finie.

X... : *Notes et documents sur la Réforme en Bigorre (1563-1623)*, p. 21-26. Grégoire du Trei (1563-1565) et Antoine Porrat (1565-1569), ministres de l'église réformée de Tarbes et de Bigorre; après la pendaison à Pau de ce dernier, il semble que cette église ait été desservie par divers ministres du Béarn.

J. FRANCEZ : *Chapelles rurales dédiées à saint Roch aujourd'hui disparues*, p. 28-39. L'auteur en dénombre quinze.

J. DUSSERT : *Quelques documents préfectoraux hauts-pyrénéens sur la soudure politique et administrative de deux régimes en 1814*, p. 90-94. Le 3 mars le préfet baron d'Empire d'Arbaud-Jouques fait un vibrant appel en faveur de l'Empereur; le 19 mai, ayant repris son titre de marquis, il accueille Wellington à Tarbes.

89e année, 1942.

J. BALENCIE : *Monographie de Lahitte-Toupière*, p. 1-108. [Tirage à part, Tarbes, 1942]. Commune du canton de Maubourguet. La première partie du nom s'explique par le fait qu'elle est à la limite de la Bi-

gorre et du Béarn; la deuxième vient de ce qu'on y fabriquait tout récemment encore des « toupis » ou pots de terre. Église en partie du XII[e] (nef centrale et bas-côté sud) avec clocher-mur de la fin du XIII[e] ou du XIV[e] siècle. Liste des curés depuis 1639.

Dr J. LABOUGLE : *Notice biographique sur Jean-Henri Couget (1758-1838)* (suite), p. 109-132. Juge à Lourdes peu après les massacres de septembre, auteur d' « adresses liberticides » contre les Jacobins et la Commune de Paris, auteur principal du projet du Comité des Douze qui faisait entrer momentanément les Hautes-Pyrénées dans la ligue contre la Convention, Couget passe près de deux ans en Espagne (novembre 1793 à septembre 1795) pour échapper à la proscription. De nouveau notaire d'octobre 1795 à novembre 1798, il se retire à Pau dans les premières années du XIX[e] siècle; considéré comme un des meilleurs membres du barreau, il devait y mourir le 6 avril 1838.

90[e] année, 1943.

Dr J. LABOUGLE : *Création et inauguration d'un hôpital militaire à Tarbes en l'an II (1794)*, p. 5-19. L'ancien séminaire du Pradeau, transformé en hôpital militaire à gestion directe, fut inauguré le 10 juin 1794.

Dr J. LABOUGLE : *Comment fut connue à Tarbes et accueillie la nouvelle des journées du 9 et du 10 thermidor an II*, p. 19-31. Connue le 18 thermidor. Accueil un peu réservé à la séance du matin de la société populaire, mais franchement hostile à Robespierre à la séance du soir qui avait attiré un grand concours de peuple.

Dr J. LABOUGLE : *Comment fut accueillie dans les Hautes-Pyrénées et spécialement à Lourdes la nouvelle des événements de thermidor an II*, p. 31-36. Tarbes et Lourdes sont les deux seules villes où connaissance en est prise et donnée à la population. Informée aussi le 18, la société populaire de Lourdes transmit le 22 à la Convention une adresse de félicitations.

Fr. MARSAN : *Une relation inédite de la fête de la Fédération du 14 juillet 1790*, p. 91-94. Lettre adressée au comte de Ségur par Marc-Ferdinand Grouber de Groubental, avocat au Parlement de Paris.

E. BLANC : *Notes sur la vicomté d'Asté*, p. 101-104. Les origines de la famille de ce nom remontent au IX[e] siècle. En 1525 Menaud d'Aure épousa sa cousine Claire de Gramont, héritière de cette famille, et en prit le nom. Les ruines du château d'Asté et un certain nombre de forêts appartiennent encore aux Gramont.

91[e] et 92[e] années, 1944-1945.

Dr J. LABOUGLE : *l'Épitaphe de Bertrand Barrère*, p. 1-4. Inconnue du comité qui lui éleva un monument funéraire à Tarbes en 1896, et rédigée par le conventionnel en l'an III.

Dr J. LABOUGLE : *le Séjour de Bernard Palissy en Bigorre et à Tarbes*, p. 8-13. Suggère que c'est pour échapper à la persécution contre les calvinistes que Palissy vint en Bigorre en 1558-1559.

Dr J. LABOUGLE : *l'Albigéisme en Bigorre*, p. 18-26. Deux parfaits à Tournay et à Tarasteix à la fin du XII[e] siècle. En 1206 la Bigorre rentrée dans le giron de l'Église. La haute noblesse bigourdane semble éloignée de l'hérésie. C'est comme vassal du comte de Toulouse que Gaston VI de Béarn combat à Castelnaudary en 1211 et est excommunié à Lavaur en 1213; comme vassal de Pierre II d'Aragon qu'il lutte contre Innocent III. Réconcilié avec l'Église en 1214, il meurt en 1215. Sa veuve Pétronille de Bigorre épouse en novembre 1216 Guy, fils de

Simon de Montfort, qui tente vainement de prendre le château de Lourdes.

J. Francez : *les Enclaves des Hautes-Pyrénées : Lou Palazoo, Saint-Hilaire, Sen-Lary*, p. 52-54. Elles comprennent cinq communes englobées dans les Basses-Pyrénées. Précisions sur deux hameaux.

93e année, 1947.

Édouard Peyrouzet : *l' « Émigré » Jean-Henri Couget*, p. 1-10. Étude qui complète celle du Dr Labougle (cf. ci-dessus 1941 et 1942). Documents relatifs à la radiation de Couget de la liste des émigrés (an VI-an VII).

Dr J. Labougle : *les Fêtes nationales en France et à Tarbes aux temps de la Révolution*, p. 19-44. Fêtes de la vieillesse et des époux en l'an IV, fête de la Liberté de l'an III à l'an VII.

J. Francez : *Note sur les Huguenots à Castelnau-Magnoac en 1569*, p. 57. Les troupes de Montgommery y passèrent le 4 août et la remise des fiefs par les consuls et chanoines empêcha les destructions.

J. Francez : *Note sur la Ligue à Tarbes, 1592*, p. 58. Siège de Tarbes du 9 au 14 novembre par le seigneur de Laloubère.

J. Francez : *le « Vandalisme » révolutionnaire et les églises des Hautes-Pyrénées*, p. 61-63. Notes tirées des procès-verbaux des paroisses de l'année 1807 et concernant Bénac, Bonrepos, Buzon, Barbachen, Maubourguet, Monfaucon, Tilhouse, Tuzaguet, Vielle-Adour.

J. Francez : *les Archambaud verriers, peintres de Tarbes*, p. 63-65. Arnaud travaille en 1594 dans l'église Saint-Jean, Jean dans l'église de Campan en 1605 et 1607.

Fr. Marsan : *Lettre de Fouché, ministre de la police générale, à B. Lannes, préfet des Hautes-Pyrénées, au sujet des cérémonies extérieures du culte*, p. 72-74. Le 23 floréal an IX (13 mai 1801) Fouché n'autorise que la sonnerie de l'Angélus et interdit les processions.

Pierre Bayaud.

LANGUEDOC

TARN

Revue du Languedoc. Tome II, 1945.

H. Bauquier : *les Armoires sculptées du Languedoc cévennol au XVIIe siècle*, p. 398-408. Planches.

Y. Dossat : *Cathares et Vaudois à la veille de la croisade albigeoise* (à suivre), p. 390-397. « Le catharisme n'est pas une religion étrangère au christianisme, mais bien une hérésie... » Valdisme et catharisme sont des mouvements indépendants et à l'occasion rivaux.

Tome III, 1946.

Y. Dossat : *Cathares et Vaudois...* (fin), p. 70-83.

M. Sendrail : *Médecine et médecins de la Renaissance toulousaine*, p. 101-118. « Toulouse, par ses érudits, par ses poètes et, ajoutons-le, par ses médecins, a tenu son rôle avec éclat dans le renouveau humaniste... » « La révolution médicale du xvie siècle, s'accomplissant contre l'autorité établie, s'accomplit contre la tradition gréco-romaine. » L'auteur retient particulièrement deux personnalités médicales de cette époque : Augier Ferrier (1513-1588) et François Sanchez (1553-1623).

Revue du Tarn. Tome XI (dernière livraison), 1946.

(Dernier numéro, ou presque : un fascicule reste encore à imprimer, de cette revue qui disparaît).

Fernand Bousquet : *les Jésuites et l'instruction primaire à Albi*, p. 208-214. Suite de l'étude dont la première partie a été publiée au tome X de la *Revue*.

Pierre Rascol : *le Cardinal de Bernis et l'administration du diocèse d'Albi*, p. 226-232. (Même remarque.)

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.

Nouvelle série, tome VII, 1945-1946.

Marcel Bécamel : *Dominique de La Rochefoucauld*, p. 22-23. Signale un dossier constitué par le chanoine Louis de Lacger apportant quelques éléments nouveaux sur l'histoire de cet évêque d'Albi (iconographie, généalogie, armoiries).

Marcel Bécamel : *les Circonscriptions paroissiales dans l'église constitutionnelle du Tarn (1791-1801)*, p. 28-30.

Nota. — Les articles importants de l'année 1945-1946 (réunis au *Bulletin* de l'année 1947) sont à l'impression.

Greslé-Bouignol.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse.

Tome XXXIII. Tarbes, impr. des Orphelins apprentis, 1946.

Chanoine Contrasty : *Précisions sur les églises et les images de Sainte-Marie de la Dalbade de Toulouse, du VI^e^ au XX^e^ siècle*, p. 1-88. Important travail illustré, qui complète l'Histoire de la Dalbade parue en 1891, et qui traite, documents à l'appui, des origines chrétiennes, des quatre églises successives et de leurs œuvres d'art, jusqu'à la catastrophe de 1926.

Mgr Clément Tournier : *la Première Croisade, Raymond IV, comte de Toulouse, et Saint-Sernin*, p. 89-116. A l'occasion du 17^e^ cinquantenaire de la 1^re^ Croisade, l'auteur étudie les origines de la croisade, sa prédication, la consécration de Saint-Sernin par le pape Urbain II, le 24 mai 1096, à laquelle assiste Raymond IV, choisi comme chef militaire de la croisade. Son rôle, souvent méconnu, est remis au premier plan, avant même celui de Godefroi de Bouillon. Il a été compris à l'Académie des Jeux floraux mieux que dans la « Jérusalem délivrée ». A la fin, sont évoquées les cérémonies du VIII^e^ centenaire de la croisade, célébrées à Saint-Sernin au mois de juin 1897.

Raymond Corraze : *l'Administration temporelle des paroisses au XVI^e^ siècle*, p. 117-186. A l'aide des archives notariales l'auteur étudie la perception de la dîme : contrats de fermage intéressant de nombreuses paroisses du diocèse de Toulouse et de plusieurs diocèses voisins.

Chanoine Contrasty : *Complément d'information sur l'énigmatique Pierre d'Albret-Navarre, évêque de Comminges*, p. 187-199. Sédition locale suscitée par des chanoines contre cet évêque (1561-1566).

Bulletin de littérature ecclésiastique,

publié par l'Institut catholique de Toulouse. Toulouse, 1946.

Louis Saltet : *le Portail de Moissac non compris et méconnu*, p. 65-

72. Claire et nouvelle explication archéologique et iconographique d'une page sans pareille de l'Apocalypse. Ce n'est pas seulement le tympan fameux, où figure l'adoration du Créateur, mais le portail tout entier qui célèbre l'ascension et le chant de toutes les créatures du règne végétal, du règne animal et du règne humain, glorifiant Dieu.

Jean Rivière : *Qui rédigea l'Encyclique « Pascendi » ?* p. 143-161. De divers témoignages et de l'examen des écrits du P. Lémius, procureur général des Oblats de Marie-Immaculée, il est permis de conclure que l'encyclique contre le modernisme est due pour une grande part à sa collaboration.

Revue de Comminges. Toulouse, impr. Douladoure, 1946.

Chanoine Contrasty : *Précisions sur la mission à Rome du notaire Vital pour la canonisation de saint Bertrand*, p. 4-11. Démarches infructueuses auprès d'Alexandre III, entre 1161 et 1170.

L. Cazeneuve : *l'Abbaye de la Bénédiction-Dieu au pays de Nébouzan* (fin), p. 13-23, 103-112, 166-176. Vicissitudes d'une abbaye qui ne joua pas un grand rôle.

P.-E. Ousset : *les Registres paroissiaux d'Aspet antérieurs à la Révolution*, p. 145-157. Remarques sur les baptêmes, les mariages, les décès.

Clément Tournier.

GARD

Cahiers d'histoire et d'archéologie.

9e année. Nouvelle série. 3e cahier, 1946. Nîmes, impr. Bruguier.

Pierre-Carlo Vian : *les Patas des papes*, p. 176-184. Étude sur une monnaie de cuivre de quatre deniers émise par les souverains pontifes à Avignon et à Carpentras, depuis Grégoire XIII jusqu'à Alexandre VII. Ce furent les papes Clément VIII et Urbain VIII qui en frappèrent le plus. Le nom de « pata » vient probablement de la croix pattée représentée sur le revers. Il s'agit là d'une monnaie grossière et quelque peu méprisée des numismates. Elle comprenait pourtant beaucoup de variétés intéressantes.

Raphaël Durand.

LOZÈRE (*ANCIEN GÉVAUDAN*)

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts... de la Lozère.

Mende, H. Chaptal, 1945-1946.

Marius Balmelle : *M. le chanoine Léon Costecalde*, p. 42-43. Secrétaire général honoraire de la Société, 1852-1945, auteur de : *Monographie de l'Union Chrétienne à Mende*, 1938, *l'Église de Saint-Joseph de Bon Secours de Cros-Garnon (Lozère)*, 1912, *Monographie de la cathédrale de Mende*, 1917.

Marius Balmelle et Suzanne Pouget : *Mende, cœur du Gévaudan* (suite), p. 72-128. Avec réimpression du mandement de Mgr de Choiseul, évêque de Mende, 1764, sur la Bête du Gévaudan.

Chanoine L.-E. Thomas : *la Cloche du Mas-Saint-Chély*, p. 234-239. La plus ancienne du diocèse; date de 1362.

Marius Balmelle.

ARDÈCHE

La *Revue du Vivarais* n'a paru ni en 1945 ni en 1946.

J. F.

AUDE

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.
54e année, tome XLVIII. Carcassonne, Roudière, 1947.

Pierre Embry : *Liste des objets classés du département de l'Aude*, p. 127-195. La liste comprend surtout des objets religieux; elle est accompagnée de trente-quatre planches.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.
Tome XXI, 2e partie. Années 1943-1946. Narbonne, Caillard, 1947.

M. Joucla et Ph. Héléna : *Communications sur les fouilles de Saint-Paul*, p. CCXXXI-CCL. Il s'agit des fouilles entreprises à Narbonne, en 1942 et en 1946, pour retrouver le cimetière chrétien primitif de la basilique suburbaine de Saint-Paul; discussions au sujet d'une *cella* funéraire contenant six sarcophages, dont l'un historié (probablement païen).

A. Fliche : *l'Abbé Louis Sigal*, p. 44-55. Notice nécrologique sur ce savant archéologue narbonnais qui se consacra aux fouilles d'Ensérune et de Narbonne.

Abbé L. Sigal : *Deux lettres au professeur F. Lot*, p. 56-61. Renseignements utiles pour dresser le plan de Narbonne romaine et médiévale.

Louis Sigal : *les Premiers temps chrétiens à Narbonne d'après l'archéologie* (suite), p. 62-90. Les premiers cimetières chrétiens : le groupe funéraire primitif, le cimetière de Saint-Paul, le cimetière wisigothique de Saint-Félix et le cimetière de la Bastide de Saint-Loup (avec plan de Narbonne romaine et médiévale).

Él. Griffe.

HÉRAULT

Les cahiers de Saint-Pons-de-Thomières.
N° 9, avril 1947. Saint-Pons-de-Thomières, Maraval.

Abbé Segondy : *le Capitaine Bacon*, p. 351-375. Utiles précisions sur ce capitaine protestant qui débuta, en l'histoire locale, par la prise de Cessenon en 1574; se rendit célèbre par ses exploits de guerre, sa cruauté et ses pillages, et mourut prisonnier de Montmorency en 1586.

M. Oudot de Dainville.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique.,. publié par la Société académique du Puy.
Tome XXVII, 1944, 1945, 1946. Le Puy, 1947.

Ulysse Rouchon : *le Velay Gallo-Romain. Ruessio (Saint-Paulien), capitale gallo-romaine du pays des Vellaves. Notes historiques et archéologiques suivies d'un essai de répertoire des découvertes de cette époque faites dans d'autres localités du même pays et des territoires environnants*, p. 65. Planches XVI-XXXXVII.

Almanach de Brioude et de son arrondissement.
27e année. Brioude, 1946.

L. Bréhier : *l'Art roman dans la région de Brioude*, p. 8-41. Conférence faite à Brioude le 9 mars 1944. L'école auvergnate est représentée par l'église de Blesle jusqu'au chœur et par le narthex de Saint-Julien de Brioude. A partir de la fin du xie siècle un art composite se crée dans la région de Brioude où se fait sentir en particulier l'influence mozarabe (Chamalières-sur-Loire, Lavoûte-Chilhac, Blesle), l'art clermontois se retrouvant encore dans les sculptures des chapiteaux de Saint-Julien et Chanteuges et dans les statues-reliquaires.

Catalogue du fonds Paul Le Blanc (suite), p. 63-94. Numéros 1276-1353 du fonds d'Auvergne de la Bibliothèque de Clermont.

H. Boullier de Branche.

BÉARN ET PAYS BASQUE

Société des sciences, lettres et arts de Bayonne.
Nouvelle série, nos 33-36, 1940.

Commandant Richard Octave-Feuillet : *Octave Feuillet et le Second Empire*, 2e partie, p. 5-28. La vie aux Tuileries, à Compiègne et à Fontainebleau où le romancier et sa femme furent fort bien accueillis; bibliothécaire de Fontainebleau depuis 1867, Feuillet contribua par des saynètes aux divertissements impériaux.

M. Nussy Saint-Saens : *Contribution à un essai sur la coutume de Soule* (suite), p. 29-42, 81-97. Historique de la vicomté de Soule constituée au début du xie siècle; étude du texte coutumier de 1520 et des institutions.

Abbé Michel Etcheverry : *A travers l'histoire anecdotique de Bayonne et des pays voisins* (13e série), p. 43-54, 98-115. xviiie s.

Mgr Jean Lasserre : *Épilogue à l'étude « Notre-Dame de Muret et les chemins de Saint-Jacques en Gascogne »*, p. 116-123. Rapprochements entre le sanctuaire de Muret (commune de Lagor), dont il ne reste rien, et celui de Bétharram avec longue note sur la graphie Gatarram seule employée jusqu'à la fin du xvie siècle.

Mme Maxime Dégros : *la Grande pêche basque des origines à la fin du XVIIIe siècle*, p. 148-178. Début d'une étude très documentée sur la pêche de la baleine et de la morue, dont l'apogée eut lieu de 1620 à 1680.

J.-B. Daranatz : *l'Atalaye à Biarritz*, p. 180-182. Historique du promontoire biarrot ; c'est l'appellation en basque et en espagnol d'un lieu élevé, d'un observatoire.

P. Courteault : *Esclaves chrétiens à Alger*, p. 214. 5 esclaves rachetés en 1662 (2 basques, 1 béarnais), 1 en 1668 (d'Ascain), 7 en 1728 (tous bayonnais).

Nos 37-39, 1941.

Raymond Poydenot : *le Joaillier Paul Duhalde « associé de Dieu »*, p. 5-11. Ce joaillier parisien ayant contracté « une société avec Dieu » de 1719 à 1724, c'est 8.000 livres, le bénéfice arrêté à 16.000 livres, que perçurent les pauvres, représentants sur la terre de l'associé divin.

M. Nussy Saint-Saens : *Contribution à un essai sur la coutume de Soule* (suite), p. 12-19, 57-64, 98-111. Droit pénal, droit privé; les terres

communes (régime du *cayolar*, association pastorale en vue de la création et de l'exploitation des produits laitiers, dont on retrouve d'ailleurs l'équivalent dans le Couserans et la haute vallée de l'Ariège).

Abbé Michel ETCHEVERRY : *A travers l'histoire anecdotique de Bayonne et des pays voisins*, 14e *série*, p. 20-26, 70-82.

Mme Maxime DÉGROS : *la Grande pêche basque des origines à la fin du XVIIIe siècle* (suite), p. 27-34, 89-92, 156-164. Déclin du traité d'Utrecht à la Révolution. Les résultats désastreux de 1765 (sur 2 baleiniers partis au Groenland l'un fut très endommagé, l'autre revint sans profit) mirent fin aux expéditions pour la baleine. Mauvais rapport de la morue jusqu'en 1783 (Saint-Jean-de-Luz, longtemps premier port morutier, n'était plus que le cinquième); renouveau d'activité de 1784 à 1788.

Élie LAMBERT : *l'Hôpital Saint-Blaise et son église hispano-mauresque*, p. 65-69. Humble paroisse souletine, proche d'Oloron et Navarrenx, jadis siège d'une commanderie-hôpital, dont l'église, qui a pour auteur très probable un Espagnol, est « un magnifique exemple de ce que fut au temps de la plus grande renommée du pèlerinage de Saint-Jacques l'apport artistique de l'Espagne au nord des Pyrénées ».

Michel ETCHEVERRY : *les Basques dans Chateaubriand*, p. 131-136. Notes sur la famille d'Iron d'Artaguiette originaire de Mendionde ; le capitaine d'Artaguiette tient une place importante dans les *Natchez*.

Nos 40-42, 1942.

Ferdinand BARBE : *Un cordonnier parisien maire sous la Terreur*, p. 5-11 (étude inachevée). Il s'agit de René Le Clerc, septembriseur, geôlier de la maison de force de Bayonne dès fin novembre 1792.

Abbé Michel ETCHEVERRY : *A travers l'histoire anecdotique de Bayonne et des pays voisins*, 14e série (suite), p. 61-66, 123-136. XVI-XVIIIe s.

Nos 43-46, 1943.

Ferdinand BARBE : *la Crise alimentaire à Bayonne pendant la Révolution, 1789-1796*, p. 5-22. A retenir parmi les causes diverses de la crise la guerre avec l'Espagne qui fit reposer sur le pays une bonne part du ravitaillement de l'armée des Pyrénées-Occidentales, et le décret des représentants en mission du 15 octobre 1793, ordonnant aux Bayonnais sous peine de mort d'échanger leurs monnaies d'or et d'argent contre des assignats, qui fit verser au trésor public 4 millions en métaux précieux, alors que les producteurs refusaient les paiements en papier. La ration journalière de pain (de maïs depuis janvier 1794) qui était encore en novembre d'une livre par personne (soit 0 kg. 489) dut être réduite à une demi-livre le 11 avril 1795. Crise de combustibles aussi et crise des sous en 1794.

H. JEAN-PIERRE : *Joseph Vernet et ses « Vues du port de Bayonne »*, p. 23-38. Ayant reçu la commande des « Ports de France » dans l'été 1753, le peintre séjourne à Bayonne du 9 juillet 1759 au 20 juin 1761.

Mme Maxime DÉGROS : *la Grande pêche basque des origines à la fin du XVIIIe siècle* (suite), p. 39-53, 95-108, 165-183, 221-226. La pêche de la baleine, alors véritable sport (baleine sarde sur la côte, de grande baie au Spitzberg, en Islande, au Groenland, aux îles Lofoden) et celle de la morue (surtout en Amérique : Terre-Neuve, Capbreton, archipel Saint-Pierre), leur utilisation économique; une année moyenne de pêche à la morue rapportait à l'armateur 600 livres.

W. BOISSEL : *l'Album de Mary Gay-Allart*, p. 65-94. Album de cette femme de lettres (1765-1821), mère d'Hortense Allart muse du romantisme, renferme une lettre (1801) et 6 vers (1814) de Benjamin Cons-

tant, une lettre de Julie Talma (1804) et une de Marie-Joseph Chénier (1809).

R. Poydenot : *D'une expédition dirigée par un Bayonnais dans l'Océan Indien en 1811, Dominique Roquebert*, p. 121-130. Ce capitaine de vaisseau, né en 1774, mourut dans un combat naval le 20 mai 1811, non loin de Madagascar.

Ferdinand Barbe : *Bayonne sous le Directoire et le Consulat*, p. 199-212. Le pont de bois sur l'Adour, détruit à nouveau en 1791, est rendu à la circulation en 1804. Séjour à Bayonne du roi de Toscane Louis de Parme, du 8 au 10 mai 1801. Marceline Desbordes-Valmore, née en 1786, y joua entre 1797 et 1799 dans des emplois d'ingénues et d'adolescentes.

N°s 47-49, 1944.

Mme Maxime Dégros : *la Grande pêche basque des origines à la fin du XVIII^e siècle* (suite), p. 17-28, 75-72, 127-131. Appendice relatif aux cargaisons de morues et aux morutiers au XVIII^e siècle. La disparition de la pêche de la baleine s'explique par la diminution du nombre des animaux, la mauvaise qualité de la main-d'œuvre, et aussi parce qu'elle est devenue internationale; celle de la morue fut de plus en plus réduite à cause des droits trop nombreux et trop élevés et de la perte de Terre-Neuve.

Ferdinand Barbe : *Vieilles figures pittoresques de Bayonne et du Pays basque : l'abbé Diharce de Bidassouet, l'ennemi des ultras (1765-1843)*, p. 103-122. Curieuse figure d'un prêtre né à Hasparren, connu pour une *Histoire des Cantabres* (tome I seul paru, 1825) très conjecturale. Pédagogue, polémiste (dès 1819 il lutte contre le fanatisme religieux et politique); son évêque l'interdit en 1832. Réfractaire, il vécut en Espagne de 1792 à avril 1801.

M. Nussy Saint-Saens : *Contribution à un essai sur la coutume de Soule* (suite), p. 123-126. Début d'une 3^e partie intitulée « La centralisation administrative et politique » : les cahiers de doléances montrent que les Souletins ne réclament guère la suppression des lois et usages du Moyen Age, mais entendent bien plutôt voir se desserrer l'emprise de la centralisation des derniers temps de la monarchie.

N° 50, 1945.

Général H. Richter : *la Voie romaine de Bordeaux à Astorga dans la traversée de la Basse-Navarre. Hypothèse nouvelle*, p. 26-33, 97-114. Tente d'établir que cette voie est distincte des voies jacopites qui confluaient à Ostabat, et devait passer à l'ouest de ce carrefour.

Mme Maxime Dégros : *la Grande pêche basque des origines à la fin du XVIII^e siècle* (fin), p. 34-44, 2 pièces justificatives.

N°s 51-53, 1946.

Ferdinand Barbe : *Un nouveau manuscrit des Fables Causides et une donnée nouvelle pour la recherche de l'auteur de ces Fables*, p. 3-16. Le beau livre imprimé par Fauvet en 1786, à Bayonne, qui contient la traduction libre en gascon bayonnais de 106 fables de La Fontaine, a pour auteur Daretche Saint-Quentin, un Bayonnais; les fables contenues dans les onze manuscrits connus (l'onzième présenté par M. Barbe) et non insérées dans le recueil sont de divers.

Général H. Richter : *la Voie romaine de Bordeaux à Astorga dans la traversée de la Basse-Navarre. Hypothèse nouvelle* (suite), p. 29-40.

Un itinéraire aurait relié Baïgorry et Hasparren en passant par le pont de Bidarray.

Général H. Richter : *la Voie romaine... et la Chanson de Roland*, p. 75-82, 97-115. A la relation d'Éginhard sur le désastre dit de Roncevaux répond exactement « la section du chemin de Lindux à Baïgorry qui se développe sur l'arête montagneuse de Mehateecolepheoa en lisière de la forêt de Hayra au-dessus de cette vallée de Luzaïde qui, devenue le tombeau des soldats de Charlemagne, en a gardé le nom de Val Carlos »; le trouvère a transformé le guet-apens en tournoi dont la lice était offerte par le plateau de Roncevaux à quelques lieues du vrai théâtre de combat. Les ports de Cize de la Chanson sont les défilés de la voie romaine de Lindux, Hayra, Mendimutz-Adarça, Baïgorry, et c'est l'entrée de ces ports que la Chanson a fait défendre par l'arrière-garde de Roland.

William Boissel : *l'Œuvre scientifique de M. le chanoine Daranatz*, p. 71-74. Né à Espelette en 1870 et mort au même lieu soixante-quinze ans plus tard, l'abbé Jean-Baptiste Duranatz, chanoine en 1922, président de la Société de 1930 à 1941, fut un travailleur infatigable. Son œuvre capitale est *Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne* (3 volumes in-4°, 1910-1929) écrite en collaboration avec le chanoine Dubarat, son émule palois.

H. Jean-Pierre : *A la cathédrale. Un chef-d'œuvre de l'art du vitrail au XVI^e siècle*, p. 85-96. Étude sur le vitrail de la chapelle Saint-Jérôme, daté de 1531 et consacré à l'histoire de la Chananéenne; les donateurs sont à identifier.

Bulletin du Musée basque. 2^e période. N° 19, 16^e année, 1940.

Pierre Dop : *l'Église de Sare* (suite), p. 345-359. Description et plan de cette église conforme au type le plus fréquent en Labourd : maître-autel surélevé avec sacristie en dessous, autels latéraux de face et en échelons (les deux plus élevés ont des rétables du XVII^e siècle, trois étages de galeries au balustre d'un modèle compliqué; cadran solaire de 1714.

N° 20, 17^e année, 1941.

J. M. de Barandiaran : *Eusko-folklore*, p. 3-22. Traits de la vie populaire de Dohotzi ou Saint-Esteben (canton d'Hasparren) qui portent sur le genre de population, l'habitation, le costume ancien, l'alimentation, la vie domestique.

H. Gavel : *A propos du nom de Saint-Esteben*, p. 21-24. Remarques philologiques sur les dénominations gasconne et basque de la commune qui a saint Étienne comme patron.

Bichintcho : *Saint Vincent patron d'Irouléguy en Basse-Navarre*, p. 42-46. Notice sur ce saint et cette commune, qui produit un vin remarquable, à l'occasion d'une statue en bois doré et polychromé représentant saint Vincent diacre (H. 1 m. 25) acquise par le Musée basque et provenant de l'ancienne église détruite en 1912.

N^os 21-22, 18^e et 19^e années, 1942-1943.

J. Ithurriague : *les Basques et l'improvisation*, p. 121-129. Chaque village a son bertsolari ou improvisateur.

Pierre Labrouche : *Quelques souvenirs sur Forain*, p. 214-218. L'auteur fit avec lui de la gravure. Devenu catholique fervent dans la seconde période de sa vie, Forain défendit la religion par ses dessins et légendes.

Altitude. Revue bimestrielle. 1946. Impr. Commerciale, Pau.

J.-B. Laborde : *A travers le folk-lore pyrénéen. A la recherche des fées*, p. 14-16 (n° 1), 15-16 (n° 2). Ces êtres fantastiques se plaisaient surtout aux alentours de certaines fontaines qui avaient une vertu curative; celle de Pau, favorable aux rhumatisants, est citée par Expilly dans son *Dictionnaire*.

Pierre Bayaud.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix. XXI[e] année. Nouvelle série, n° 58. Castillon-en-Couserans, 1945-1946.

Abbé Aimé-Georges Martimort : *M. le chanoine Louis Blazy (1872-1945)*, p. 173-177. Article nécrologique. *Curriculum vitae;* travaux du fondateur du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.* — P. 181-188, *Bibliographie sommaire de ses œuvres.*

J.-M. Vidal : *François Barthélemy de Solignac de Lamothe-Fénelon (1735-1741)*, p. 189-204. Petit-neveu de Fénelon, il prend dans les « affaires du temps » le contrepied de Verthamon, son prédécesseur à l'évêché de Pamiers. Ennemi décidé du jansénisme; esprit pacifique.

J. M. Durand.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Aucune revue locale n'a paru depuis la dernière recension.

J. S.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES GÉNÉRAUX

PÉRIODIQUES DOMINICAINS

Archives d'histoire dominicaine.

Vol. I (1946). Le Saulchoir, Étiolles, par Soisy-sur-Seine (S.-et-O.). Paris, Éditions du Cerf.

H.-M. Féret : *Vie intellectuelle et vie scolaire dans l'Ordre des Prêcheurs*; p. 5-37. Comment chaque couvent dominicain, situé ou non dans une ville universitaire, a été, dès la fondation de l'ordre, durant tout le Moyen Age et parfois encore à l'époque moderne, une « école de théologie » destinée d'abord à tous les religieux du couvent. Organisation des cours, matières traitées, etc. A peu près tous les exemples ou faits cités sont empruntés à l'histoire dominicaine française.

A. Dondaine : *le Dominicain français Jean de Mailly et la* Légende dorée, p. 53-102. L'*Abrégé des gestes et miracles des saints*, composé vers 1225-1230 par l'Auxerrois Jean de Mailly, fut revisé et légèrement complété dans la suite par son auteur, peut-être vers 1243, après son entrée chez les frères prêcheurs du couvent de Metz. Ce légendier semble avoir été la principale source de la *Légende dorée*. Écrit par un Français, il fait évidemment une place plus grande aux saints de France que le livre de Jacques de Voragine.

R. Creytens : *la Galerie des hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique au monastère royal de Poissy*, p. 103-129. Il y avait dans le cloître des moniales dominicaines de Poissy — complètement détruit au début du XIX^e^ siècle — une série de portraits d'hommes illustres de l'ordre, accompagnés chacun d'une brève notice bio-bibliographique. Une copie du relevé de toutes ces notices est éditée ici, avec une introduction et des notes critiques.

M.-D. Chenu : *l'Humanisme et la réforme au Collège de Saint-Jacques de Paris*, p. 130-154. Un siècle de l'histoire intellectuelle et spirituelle du célèbre couvent, depuis la réforme introduite en 1501 par Jean Clérée, ami de Jean Standonck, jusqu'à Nicolas Coeffeteau au début du XVII^e^ siècle.

M. Gasnier : *la Rue Saint-Hyacinthe (Paris, 1^er^ arrondissement)*, p. 155-165. Le nom de cette rue est lié à l'histoire du couvent de l'Annonciation, fondé au XVII^e^ siècle au faubourg Saint-Honoré par le P. Michaelis, et au développement du culte de saint Hyacinthe de Pologne, canonisé en 1594. Le début de l'article donne un certain nombre d'indications sur les divers noms « dominicains » donnés à des rues de Paris.

H.-D. Noble : *Lacordaire et Rousseau*, p. 166-176. Nouveaux aspects, grâce à des documents inédits, sur la conversion de Lacordaire, qui ne fut pas une conversion morale, mais une conversion intellectuelle. L'incrédulité positive du jeune Lacordaire, d'abord marquée de voltairianisme, se stabilisa bientôt dans la manière de Rousseau.

H.-D. Béchaux : *Une correspondance inédite du Père Lacordaire*, p. 177-219. Correspondance de direction avec la comtesse de Mesnard, de 1835 à 1861. Histoire de cette direction; ce que cette correspondance apporte sur la personne même du P. Lacordaire.

H.-M. Féret : *les Armoiries ou blason de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, p. 220-232.

Archivum fratrum prædicatorum.

Vol. XI-XVI, 1941-1946. Rome, Institut historique dominicain, Ste-Sabine.

A. Dondaine : *Un commentaire scripturaire de Roland de Crémone. « Le Livre de Job »* (Vol. XI, p. 109-137). Le manuscrit latin 405 de la B. N. Paris contient un commentaire anonyme du Livre de Job. Son auteur ne peut être que Roland de Crémone, qui fut le premier maître dominicain de l'Université de Paris.

A. Dondaine : *le Frère prêcheur Jean Dupuy évêque de Cahors et son témoignage sur Jeanne d'Arc* (Vol. XII, p. 118-184). Né vers 1360, inquisiteur de Toulouse en 1411, le dominicain Jean Dupuy fut nommé évêque de Cahors en 1431 et mourut vers le début de 1438. Il prit part, semble-t-il, au concile de Bâle. Parmi ses ouvrages, il faut signaler : 1° un *Tractatus de concilii generalis ac summi pontificis potestate* (vers 1324), où, sans prendre ouvertement position, il se montre assez réservé vis-à-vis des théories conciliaires; 2° un *Collectarium historicum*, Chronique universelle, allant de la création du monde à l'an 1429. Cette chronique fut achevée à Rome par Jean Dupuy le 22 avril 1429. L'addition sur Jeanne d'Arc, témoignage enthousiaste sur le caractère divin de sa mission, ne peut être l'œuvre que de Jean Dupuy lui-même, à la fin de mai ou au début de juin 1429.

B. Geyer : *die Pariser Dominikanerlehrer um 1315 nach der Hs Barcelona, cathedr. 35* (Vol. XII, p. 304-306). Ce Ms de Barcelone contient en effet le commentaire de Pierre de la Palud sur le 1er livre des *Sentences*, une autre exposition sur le même livre par Gerard Dupont (Gerardus de Ponte) complétée en 1315 par Hervé de Nédellec, etc.

R. Creytens : *Autour de la littérature des Correctoires* (Vol. XII, p. 313-330). A propos du *Correctorium corruptorii « circa »* de Jean Quidort de Paris.

J. Koch : *Zu Codex 35 des Archivo del Cabildo catedral de Barcelona* (Vol. XIII, p. 101-107). Description plus détaillée du manuscrit au sujet duquel B. Geyer écrivit la note mentionnée ci-dessus.

R. Creytens : *l'Œuvre bibliographique d'Echard. Ses sources et leur valeur* (Vol. XIV, p. 43-71). L'auteur des *Scriptores ordinis praedicatorum* a voulu faire non pas un dictionnaire, mais une véritable histoire littéraire de son ordre. Ses sources — pour les trois premiers siècles de l'histoire dominicaine — sont généralement de bonne qualité. Il a malheureusement usé considérablement de catalogues et de bibliographies assez tardives, dont la valeur est aujourd'hui très dépréciée. « Toutefois, l'œuvre d'Echard a moins souffert de ce fait qu'il ne pourrait sembler à première vue. Par l'intermédiaire de ces œuvres tardives, Echard atteignait, sans le savoir, le contenu de sources plus anciennes dont il ignorait jusqu'à l'existence. »

A. Mercati : *Intorno alla « romanita » di Natale Alexandre Ord. Praed.* (Vol. XVI, p. 5-82). A propos de l'affaire du *Cas de conscience*, puis du retrait de l'appel jeté à la suite de la bulle *Unigenitus*, des documents inédits des Archives vaticanes permettent de se rendre compte que Noël Alexandre, en dépit de la puissance des idées et des pratiques

gallicanes, avait conservé une vision très juste de ce qu'est dans l'Église l'institution divine de la Papauté, et du devoir des églises particulières de reconnaître l'autorité du Siège romain.

G. Meersseman : *l'Architecture dominicaine au XIII^e siècle. Législation et pratique* (Vol. XVI, p. 136-190). Ce n'est que vers 1240 que les Prêcheurs commencent à avoir une architecture propre, qui doit être étudiée d'ailleurs conjointement avec celle des Frères mineurs. Les nécessités de la prédication et de l'évangélisation ont été le facteur dominant d'évolution d'une architecture qui au début empruntait ses conceptions aux chanoines réguliers et aux cisterciens.

A. Dondaine : *Aux origines du valdéisme. Une profession de foi de Valdès* (Vol. XVI, p. 191-234). Tel qu'il apparaît dans une « Profession de foi » souscrite par Valdès avant sa rupture avec l'Église, le valdéisme primitif est moins une secte, munie de ses propres dogmes, qu'une fraternité religieuse, comme sera plus tard celle de saint François, où chacun s'engage par une profession, des vœux. Cette profession de foi rejette catégoriquement toute doctrine dualiste. — Un autre document d'origine vaudoise, le *Liber antiheresis*, est également dirigé contre le dualisme cathare.

La Maison-Dieu. Cahiers de pastorale liturgique.

Cahiers 1-9. Centre de pastorale liturgique. Paris, Éditions du Cerf.

M.-D. Forestier : *Une expérience liturgique sous la Révolution* (Cahier 1, p. 74-93). Les tentatives de liturgie en français du clergé constitutionnel.

La Vie intellectuelle.

XIII^e et XIV^e années, 1945-1946. Paris, Éditions du Cerf.

J. Berthold-Mahn : *Lamennais et son temps* (janvier 1946, p. 6-21).

H. Guillemin : *la Politique religieuse en France au lendemain de 1870* (mai 1946, p. 33-53). Dans un pays dont la masse populaire, depuis l'Empire, se détache de plus en plus du catholicisme, le parti bourgeois, après avoir plus ou moins provoqué l'insurrection de la Commune pour mieux étouffer les aspirations populaires à une révolution sociale, fait ensuite dériver sur l'Église la rancœur entretenue par tant de déceptions.

La Vie spirituelle.

Tomes LXIX-LXXV, juill. 1943-déc. 1946. Paris, Éditions du Cerf.

P. Baron : *la Dévotion au saint Cœur de Marie d'après saint Jean Eudes* (t. LXIX, p. 13-27).

G. Guitton : *l'Ame du Bienheureux Claude de La Colombière* (t. LXIX, p. 28-45). Autour du « vœu du plus parfait » fait par le Bx. Son vœu a-t-il empêché sa vie spirituelle de se dilater ?

A.-M. Jacquin : *Saint Césaire d'Arles* (t. LXIX, p. 97-121). Sa vie, son tempérament.

M.-E. Lauzière : *Saint Césaire. L'enseignement* (t. LXIX, p. 122-153. « Le bienfait majeur de l'enseignement de saint Césaire est d'avoir, aux heures mêmes où la Gaule devenait franque, esquissé la figure de la sainteté française. »

C. Debienne : *Une adoratrice de la Sainte Face et du saint Nom de Dieu. Sœur Marie de Saint-Pierre (1816-1848)* (t. LXIX, p. 360-379). Du Carmel de Tours, où elle s'est ainsi épanouie, la dévotion à la Sainte Face a rayonné ensuite sur d'autres Carmels, notamment sur celui de Lisieux.

P. Boisselot : *la Physionomie spirituelle du Père Bernadot* (t. LXXI, p. 218-233). Le fondateur de « La vie spirituelle » et des « Éditions du Cerf ».

P. Cras : *Naissance et premiers pas de « La vie spirituelle »* (t. LXXI, p. 234-240).

F.-M. Catherinet : *Vingt-cinq ans d'action dans l'ensemble du mouvement spirituel* (t. LXXI, p. 249-268). Le rôle de « La vie spirituelle » de 1919 à 1944.

D. Buzy : *le Bienheureux Michel Garicoïts* (t. LXXI, p. 542-550 ; t. LXXII, p. 44-54). Esquisse de la vie et de l'œuvre du fondateur des Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, 1797-1863.

J. Déniau : *les Évêques en France au VII^e siècle. Saint Didier de Cahors* (t. LXXII, p. 253-267).

J. Déniau : *les Évêques en France au VII^e siècle : saint Ouen et saint Éloi* (t. LXXII, p. 321-334).

R. Oliger : *le Monachisme mérovingien* (t. LXXIII, p. 55-69). Le milieu. Diversité des institutions monastiques. Règles suivies. Influence.

R. Christoflour : *le Bienheureux Grignion au séminaire* (t. LXXIV, p. 560-573). Chez M. de La Barmondière (1693), puis chez les Robertins de M. Boucher (1694), à Saint-Sulpice enfin.

G.-A. Simon : *le Noviciat de M. de Rancé à l'abbaye de Perseigne* (t. LXXIV, p. 702-713). L'ambiance religieuse et spirituelle. Interruptions du noviciat par la maladie et plusieurs missions confiées à Rancé dans d'autres abbayes. Sa profession.

P. Cras : *la Révérende Mère Camille de Soyecourt, Restauratrice du Carmel en France au XIX^e siècle (1757-1849)* (t. LXXIV, p. 853-871). Entrée au Carmel avant la révolution de 1789, c'est dans la « Maison des Carmes » qu'elle reprend et réorganise la vie religieuse après la tourmente.

P. Herbin : *Léon Bloy et la Salette* (t. LXXV, p. 207-215). Bloy a-t-il servi (par son style, son sens de l'Écriture, sa conception de l'histoire) ou desservi (par sa trop facile crédulité au « secret » dévoilé par Mélanie dont il n'aurait pas vu le caractère artificiel et fabriqué) la cause de la Salette ?

L. Bassette : *les Origines du culte de Notre-Dame de la Salette (1846-1854)* (t. LXXV, p. 216-225). C'est l'intervention du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, qui empêcha l'évêque de Grenoble, Mgr de Bruillard, de prendre position officiellement en faveur du fait de la Salette, au terme d'une enquête très sérieusement menée (déc. 1847). Il ne le fit qu'en sept.-nov. 1851, après communication à Pie IX du « secret » des deux voyants. Nouvelle intervention favorable de son successeur, Mgr Ginouihiac, en nov. 1854.

J. Harang : *Bourdoise ou la dévotion au devoir d'état* (t. LXXV, p. 727-732). Parenté de sa doctrine avec celle de l'École française sur les « états humiliés du Sauveur ». C'est par son action même beaucoup plus que par un enseignement didactique qu'il diffuse cette dévotion.

A. Duval, O. P.

Revue d'histoire ecclésiastique. Louvain, 40, rue de Namur. 1943, tome XXXIX.

F. Combaluzier : *Mathieu de Castro, vicaire apostolique d'Idalcan, Pegu et Golconde (1638-1658)*, p. 132-151. Ce prélat à la carrière fort mouvementée résida quelque temps à Paris chez les Oratoriens de Saint-Magloire et s'intéressa au projet de l'*Orbis christianus* du Père Abel de Sainte-Marthe.

H. Glaesener : *Godefroid de Bouillon était-il un « médiocre » ?* p. 309-341. Il ne le semble pas en étudiant son action dans la querelle des investitures et la lutte entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV et surtout dans la croisade.

Simone Roisin : *l'Efflorescence cistercienne et le courant féminin de piété au XIII^e siècle*, p. 342-378. Il n'existe pas, à proprement parler, un ordre de cisterciennes, mais bien une branche féminine de l'ordre cistercien. Divers exemples, pris surtout dans la province de Liége, montrent les relations entre les cisterciens et les béguinages.

Tome XL, 1944-1945.

Nicolas Nuygnebaert : *Un légat de Grégoire VII en France : Warmond de Vienne*, p. 187-200. Avant d'être élu archevêque de Vienne en 1076, Warmond était abbé de Déols en Berry et avait été envoyé par saint Hugues de Cluny auprès de Guillaume le Conquérant. Son intervention dans l'élection de l'abbé de Bergues-Saint-Winoc et autres actes de sa mission.

U. Rouziès.

Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance. Travaux et documents.

Tome IV, 1944.

Jacques Mégret : *Deux impressions retrouvées d'Étienne Dolet*, p. 123-137. Des huit volumes énumérés dans l'ouvrage de Copley-Christie sur Dolet comme ayant été imprimés par lui à Lyon en 1542, puis condamnés et brûlés, trois seulement avaient été retrouvés jusqu'ici. M. Jacques Mégret en signale deux autres qu'il vient de découvrir à la bibliothèque de la ville de Toulouse. Le premier, *le Vrai moyen de bien et catholiquement se confesser*, est une traduction en français, par Claude Chansonnette, de l'*Exomologesis, sive Modus confitendi* d'Érasme. L'autre est intitulé le *Sommaire des livres du Vieil et Nouvel Testament*. Le premier n'est qu'une troisième édition de cet ouvrage, qui fut imprimé pour la première fois en 1530. Le second qui, contrairement à une hypothèse formulée par Copley-Christie, a bel et bien été imprimé, est un résumé des principes de la foi chrétienne, suivi des dix commandements et de citations des Ancien et Nouveau Testaments, accompagnées d'un commentaire fort peu orthodoxe de Dolet. A la suite de son article, M. Mégret publie *in extenso* ce petit opuscule.

Charles Perrat : *Claude Bellièvre et Étienne Dolet*, p. 138-143. M. Ch. Perrat, étudiant les papiers du président Claude de Bellièvre, père du chancelier Pomponne de Bellièvre, y signale une épitaphe latine composée par Dolet pour Albert de Savoie, prince de Carpi. Cette petite pièce recopiée des *Carmina de Dolet*, est écrite de la main de Bellièvre, mais avec la signature autographe de Dolet. Elle est suivie d'une épigramme en français dirigée contre le juge de Dolet, Mathieu Orry, avec un commentaire de Bellièvre qui constitue une bonne preuve des relations qui existaient entre les deux hommes et de l'estime que le président manifestait pour la grande culture humaniste du libraire lyonnais.

Tome V, 1944.

Jean Hoyoux : *les Moyens d'existence d'Érasme*, p. 7-59. Après des débuts assez pénibles, Érasme, durant les trente dernières années de sa vie, mena une existence fastueuse sur laquelle sa correspondance nous fournit de curieux détails. M. Jean Hoyoux, grâce à elle, étudie soigneusement quelles pouvaient être ses ressources. Il recevait de maigres

pensions d'amis anglais et Charles Quint lui en servait une équivalente à la charge de conseiller à la cour, irrégulièrement payée d'ailleurs et insuffisante pour le faire vivre. Le plus clair de ses revenus provenait donc de la vente des exemplaires de ses ouvrages qu'il recevait de ses éditeurs; il en offrait d'autres comme cadeaux à de puissants personnages qui le rémunéraient largement. Il accrut encore ces bénéfices en divisant ses livres en fascicules dont chacun portait une dédicace différente. Il entretenait des agents qui effectuaient des tournées avec une charge de livres et lui rapportaient la recette. Il recevait ainsi de grosses sommes d'argent et de magnifiques cadeaux que parfois il revendait. Il composa également des recueils imprimés de ses lettres. De grands personnages se tenaient pour honorés de se faire adresser une lettre par Érasme et l'en récompensaient magnifiquement. Cet intéressant article nous fournit quelques précisions sur les commissionnaires, à la fois secrétaires et employés, qui secondaient le grand humaniste dans ce travail, et en particulier sur ce Pierre le Borgne, serviteur indélicat que M. Hoyoux croit retrouver dans le Polyphème du *Colloque* de 1528, au lieu de l'identifier, comme l'avait précédemment fait M. A. Roersch, avec l'humaniste Félix Rex.

André Delmas : *le Procès et la mort de Jacques Spifame*, p. 105-137. Jacques-Paul Spifame, né en 1502, conseiller du Roi et maître des requêtes à Montpellier en 1527, chanoine et chancelier de l'Église et Université de Paris en 1533, devint en 1546 évêque de Nevers, malgré la liaison qu'il entretenait depuis 1537 avec Catherine de Gasperne, femme, puis veuve d'Étienne Le Gresle. Député comme canoniste au concile de Trente en 1547-48, il fut par la suite conseiller privé de Catherine de Médicis. Il résigna enfin son évêché en 1559, s'enfuit à Genève, y régularisa son union avec sa maîtresse, légitima les deux enfants qu'il avait eus d'elle, et fut reçu habitant, puis bourgeois de la ville. Il revint en France à la fin de 1561, comme pasteur à Issoudun. Il exerça ensuite les fonctions de superintendant des affaires réformées à Lyon, réorganisa en 1564 les finances et la justice de Jeanne d'Albret à Pau, où il eut des démêlés avec Jacques Servin, contrôleur ordinaire de la maison de Navarre. Il chercha alors à rentrer au sein de l'église catholique et négocia pour obtenir l'évêché de Toul, où il promit à Coligny d'établir le culte protestant. Rentré entre temps à Genève, les accusations de malversations qu'il avait lancées contre Servin furent évoquées devant le Conseil, cependant que de graves accusations portées contre lui par Jeanne d'Albret provoquèrent son arrestation et celle de sa femme, et la transformation du procès civil qui lui était intenté en procès criminel. Convaincu d'avoir précédemment vécu avec sa femme en état d'adultère, d'avoir continué de vivre des revenus de ses bénéfices ecclésiastiques, d'avoir négocié avec Catherine de Médicis sans l'autorisation du Conseil et d'avoir fabriqué un faux contrat de mariage, il fut condamné à mort et décapité le 23 mars 1566. Il semble que sa condamnation ait été surtout provoquée par les négociations secrètes qu'il avait entamées avec Catherine de Médicis et avec le duc de Savoie, en vue d'enlever Genève aux Réformés et d'y rétablir le culte catholique.

Tome VI, 1945.

A. Renaudet : *Autour d'une définition de l'humanisme*, p. 7-49. M. Renaudet reprend la définition de l'humanisme donnée par Faguet dans son *XVI^e siècle* : « C'est le souci de bien connaître et de bien imiter les grands artistes littéraires des siècles passés. » Contrairement à cette affirmation, il semble difficile de séparer l'humanisme de l'esprit de

la Renaissance. Les deux esprits se fondent même, plus souvent que ne le dit Faguet, chez des écrivains tels que Rabelais, Marsile Ficin, Léonard de Vinci ou Machiavel. Alors que le critique prétend que toute littérature humanistique aura nécessairement un caractère personnel, M. Renaudet montre que rien n'est plus contraire au genre d'Érasme, le type par excellence de l'humaniste, tel que nous le retrouvons dans les *addenda* aux dernières éditions des *Adages*. Il confère également cette définition avec celle de J. Thomas qui, au sujet de Diderot, voit dans l'humanisme un effort personnel, individualiste, pour se donner une règle de vie, de pensée et d'action. Dans l'humanisme de Gœthe, enfin, M. Renaudet voit l'effort pour réaliser en soi le type le plus achevé de l'humanité. Cette doctrine conduit à une éthique de l'action, et suppose une science constamment élargie de l'homme et du monde. Elle implique, pour les hommes de la Renaissance, le rétablissement du contact interrompu avec l'antiquité, en même temps que l'exploration du monde, la reconquête de toute une sagesse, la renaissance de l'épicurisme, du stoïcisme et du naturalisme. Cet optimisme de la Renaissance, qui sera plus tard celui des Encyclopédistes, de la Révolution française, de Gœthe, du socialisme, s'oppose au pessimisme foncier du Christianisme, qui se manifeste particulièrement chez Luther, Calvin et Jansenius. Ce pessimisme ne représente d'ailleurs qu'une des attitudes prises par les différentes Églises, et Sainte-Beuve a pu opposer avec raison saint François d'Assise à saint Dominique, saint François de Sales à Saint-Cyran et Fénelon à Bossuet, comme Mélanchton à Luther, Bèze à Calvin, et plus tard Gerbet à Lamennais. Les pages consacrées par H. Bremond à l'humanisme dévot « constatent également cette réconciliation de la culture humaniste et de la plus haute spiritualité chrétienne ». L'humanisme que Brémond rencontre autour de saint François de Sales, E. Gilson le fait remonter très haut dans le Moyen Age. L'humanisme antique, celui d'Aristote et de Platon, de Sénèque et de Cicéron, de Lucrèce et de Virgile, ne trouvait jamais que l'homme au plus profond de l'âme humaine. Rares étaient ceux qui, tel le Cicéron du *Songe de Scipion*, entrevoyaient le divin, ou tout au moins l'homme divinisé. L'humaniste chrétien, au contraire, retrouve Dieu au plus profond de l'âme humaine, réalisant la réconciliation du dogme avec l'esprit scientifique, le rationalisme hellénique et la culture antique. Tel est l'esprit que l'on rencontre chez Abélard, chez saint Bernard et chez saint Thomas. Rares sont alors les purs orientaux, comme Pierre Damien, qui rejettent tout ce qui vient de Grèce, comme ayant le diable pour auteur. La dignité du corps humain, que Dieu a voulu étroitement unir à l'âme, est au contraire affirmée par saint François comme par saint Bonaventure, par saint Thomas comme par Duns Scot, et même par de purs mystiques comme Tauler. Ainsi donc, il n'y a pas opposition, comme le croyaient Michelet, Burckhardt et Taine, entre la Renaissance et le Moyen Age, entre l'humanisme et la pensée médiévale. Les humanistes florentins ont voulu incorporer Platon et Plotin au dogme chrétien et la conception humanistique proprement païenne ne se rencontre plus que dans de rares esprits, comme Des Périers, qui a retrouvé Celse grâce à Origène. Mais, dès cette époque, la scolastique était entrée dans sa période de décadence finale et la mystique, après Mᵉ Eckhart, Tauler et Gerson, commençait, avec l'auteur de *l'Imitation*, à « se cloîtrer dans son humilité ». Cette dernière circonstance explique que Pétrarque et les hommes du *Quattrocento* aient pu volontairement ignorer le Moyen Age et croire qu'ils étaient les premiers à tenter cette réconciliation du monde chrétien et de l'antiquité.

Lucien Febvre : *Dolet propagateur de l'Évangile*, p. 98-170. Dans cet article, inspiré par la découverte de J. Mégret signalée plus haut, L. Febvre commence par déterminer les trois critères qui permettent de cataloguer un texte religieux d'entre 1520 et 1540 : sources de la croyance; moyens du salut; position prise relativement à la prédestination. Or ces trois critères se retrouvent dans le *Sommaire* imprimé par Dolet : il n'y a pas, dans ce petit livret, une seule référence qui ne soit biblique, et les emprunts aux épîtres pauliniennes sont particulièrement nombreux; si Dolet ne proclame pas que la foi seule peut nous sauver, pas plus qu'il ne parle de la prédestination, bien des allusions, des insinuations et des passages tendancieux ne laissent cependant subsister aucun doute sur la position prise par lui à cet égard. C'est le 6 mars 1538 que Dolet s'était vu conférer un privilège royal pour l'exploitation d'une imprimerie. Durant les quatre années 1538 à 1541, Copley-Christie relève 36 ouvrages sortis des presses de Dolet, dont 3 seulement marquent des préoccupations religieuses. Dans les 6 premiers mois de 1542, il imprimera 34 ouvrages, dont 14 livres de piété. Parmi ces derniers, nous trouvons, outre un Nouveau Testament en français, non retrouvé, mais de l'existence duquel on possède de nombreux témoignages, une traduction des Psaumes en prose française, une édition des Psaumes de Marot, une autre de l'*Internelle consolation*, deux ouvrages d'Érasme, l'*Enchiridion* et l'*Exomologesis*. Il est alors de ceux qui affectent la largeur d'esprit et il accueille indifféremment Érasme et Lefèvre d'Étaples, Savonarole et l'*Imitation*. Il vend même alors la *Bible* de Genève et l'*Institution chrétienne*. — Dolet fut condamné pour avoir imprimé, édité et vendu des livres prohibés, et pour avoir préfacé de façon suspecte des ouvrages par eux-mêmes irréprochables. D'après L. Febvre, il aurait été, non pas athée, mais achriste. Dans aucune de ses œuvres de jeunesse et de maturité, il n'a prononcé le nom du Christ. Était-ce par simple scrupule d'humaniste, de cicéronien, qui répugnait à inscrire ce nom barbare, ou ceux non moins barbares de Marie ou de Joseph ? Et comment s'expliquer que cet achriste risquera sa vie pour une réforme qui paraît si totalement étrangère à ses spéculations ? Il a probablement été séduit par l'evhémérisme, qu'il avait découvert grâce au *Contra Celsum* d'Origène. Il en est imprégné dans l'article *homo* des *Commentaires*, où il démontre que l'homme seul est capable d'accéder à la divinité. Et ainsi Jésus, Homme-Dieu, est l'homme divin, dont l'œuvre connaît l'immortalité. Publier les Évangiles, vulgariser son enseignement, c'est réduire la religion à ces enseignements. Voilà qui expliquerait l'évolution de Dolet qui, de cicéronien qu'il était, passe en 1540 aux partisans de la langue vulgaire, s'érige en législateur de la traduction, s'occupe d'orthographe, de ponctuation, d'accentuation, tout cela pour parvenir à être lu du plus grand nombre et servir la cause d'un christianisme renouvelé, élargi et transformé.

Auguste Hollard: *Michel Servet et Jean Calvin*, p. 171-209. Né à Tudela en 1511, secrétaire ou page de Jean de Quintana, le confesseur de Charles Quint, Michel Servet, accompagna ce personnage à la diète d'Augsbourg, où il fit la connaissance de Bucer et de Melanchton. Il fit ensuite ses études de médecine à Paris, où il découvrit la circulation pulmonaire du sang, puis fut attaché durant 12 ans à Pierre Palmier, archevêque de Vienne. C'est à Vienne qu'il mena, pour le compte de la Grande Compagnie des libraires de Lyon, la revision et l'impression de la Bible latine de Sanctis Pagnini, et qu'il composa la *Christianismi restitutio*. Dans ce dernier ouvrage, il combat le dogme de la Trinité : Dieu est un, et prend suivant les besoins la figure du Fils ou du Saint-Esprit. Il prend

position contre la prédestination et admet la justification par la foi et par les œuvres. Il chercha, en 1546, à entrer en relations avec Calvin en lui communiquant le manuscrit autographe de la *Christianismi restitutio*, et à l'éclairer sur la déité du Christ, la Régénération, le baptême des petits enfants et surtout sur « la monstrueuse distinction des 3 essences divines ». Calvin le repoussa, Servet retoucha son ouvrage et le fit imprimer clandestinement à Vienne; le travail fut achevé le 3 janvier 1553. Les 300 exemplaires de l'édition furent divisés en trois parts qui furent respectivement expédiées à Lyon, à Francfort, où ils furent brûlés en septembre 1553, et à Genève, où ils furent sans doute aussitôt détruits. Dénoncé à l'inquisiteur de Lyon, Mathieu Orcy, par un homme de paille de Calvin, Guillaume Trie, Servet fut arrêté, mais s'échappa. Les exemplaires de Lyon, découverts le 3 mai 1556 chez un fondeur de caractères, Pierre Merrin, furent ramenés à Vienne où ils furent brûlés avec l'effigie de l'auteur, le 17 juin. Après s'être caché durant 4 mois, Servet parvint le 13 août à Genève, d'où il comptait gagner Naples par Zurich. Arrêté le jour même, son procès commença aussitôt. Calvin fut autorisé à assister aux interrogatoires, pour lui remontrer ses « erreurs ». Consultées, les églises de Bâle, de Berne, de Schaffhouse et de Zurich conseillèrent la mort par le feu. La sentence fut exécutée le 27 octobre 1553 à Champel. Servet demeura ferme dans ses croyances et, jusqu'au dernier moment, refusa de se rétracter, malgré les exhortations de Farel, qui l'accompagna au bûcher. Malgré ses dénégations, au cours desquelles il prétendait qu'il ne serait jamais entré en rapports avec les ennemis de la foi et les satellites du Pape, c'est Calvin qui a dénoncé Servet. La correspondance de Guillaume Trie en fait foi. La sentence de Genève, qui souleva d'ailleurs de nombreuses protestations parmi presque toutes les églises suisses, marqua, dans l'église genevoise, le début d'une ère de persécutions.

Tome VII, 1945.

André Chastel : *Art et religion dans la Renaissance italienne*, p. 7-61. L'auteur, dans un essai de synthèse des études déjà consacrées à cette question, étudie successivement les grands travaux de Michelet, de Voigt et de Burckardt, et montre tout ce que leur définition et leur conception de la Renaissance garde d'incomplet. Michelet, avec son contraste Moyen Age-Renaissance, considère la culture italienne comme étant à l'origine de la Renaissance et de la Réformation; Voigt applique surtout son attention au renouveau des études anciennes, au culte de l'antiquité et au développement d'une vie intellectuelle en marge de l'Église; Burckhardt y ajoute le développement de l'individualisme. Ce dernier se rendit compte de l'insuffisance de son étude dans l'ordre historique et surtout esthétique. Sa Renaissance, qui commence avec Dante pour finir au sac de Rome en 1527, exclut la plus belle période de l'art classique du XVI^e^ siècle. Il fallait d'autre part élargir le cadre géographique du côté de Byzance et de l'art franco-bourguignon. Plus tard, Thode envisagea la Renaissance comme un phénomène essentiellement religieux, la faisant dériver de la rénovation franciscaine et y voyant la réconciliation de la nature et de la religion effectuée grâce à saint François d'Assise. Avec Conrad Burdach, c'est un mouvement utopique de « renovatio » spirituelle qui embrasera les esprits d'une ardeur politique et religieuse. C'est donc du point de vue religieux qu'il faut envisager la question de la Renaissance italienne. On doit par conséquent rejeter l'opinion de Renan qui y voyait le point de départ de l'incrédulité moderne. Loin de procéder de l'averroïsme pa-

douan et de l'occamisme parisien, qui annoncent la libre pensée, l'humanisme italien a mis en honneur le néo-platonisme et l'ésotérisme. — De son côté, Warburg avait montré que l'influence des arts antiques avait moins favorisé, dans les arts, le calme classique que l'agitation et le pathétique. De tous ces courants, sortiront en définitive la Réforme, la Contre-Réforme, le mouvement libertin et la religion panthéiste de Giordano Bruno. La Renaissance n'est pas un commencement absolu, mais une phase d'une continuité culturelle. Les valeurs intellectuelles qui la caractérisent sont la transposition de valeurs esthétiques et religieuses. C'est surtout chez Pétrarque et Marsile Ficin qu'art et religion s'imposent comme valeurs privilégiées. — En un temps où le goût de la vie intérieure et le refus du monde conduiraient normalement l'homme vers le cloître, Pétrarque, attiré vers la vie monacale, mais craignant de se trahir, se mit à la recherche d'un nouveau genre de solitude et d'un nouvel idéal. Son esprit est dominé par un conflit qui met aux prises son goût pour le monde avec le sentiment qu'on y compromet sa perfection intérieure. La recherche de l'harmonie et de la beauté verbale est liée à un nouveau mythe de l'éternité, au mythe de la gloire, qui transforme la poésie en une sorte de sacrement profane. L'amour est pour lui comme pour Dante une ascension religieuse et un dépouillement mystique. Le sentiment de la nature est inexistant chez lui. Il n'a découvert, ni la beauté des ruines, ni la grandeur de Rome. Mais il a le désir de mieux connaître l'antiquité pour aboutir à des œuvres d'art plus parfaites. Il en résultera pour lui une nostalgie du passé. Avec lui va naître le sentiment de « l'historique ». Le pathétique de la vie de Pétrarque naîtra de cette nécessité de faire deux parts de l'ordre antique et de l'ordre moderne, en même temps qu'il fera, pour l'homme intérieur, de l'art et de la religion les instruments nécessaires à la recherche. — L'esprit, chez Ficin, est tourné vers l'avenir, cherchant sans cesse à se dépasser soi-même. Mieux l'homme, selon lui, connaîtra sa nature, et plus il concevra la spiritualité de son origine, plus il accordera de valeur au monde, « lieu de l'action créatrice par où l'homme se révèle un agent divin ». « C'est par ses extrémités mystiques que l'antiquité manifestera le mieux son accord essentiel avec la foi du Christ. » Sa philosophie est une esthétique transformée en théologie et en cosmologie; son œuvre constitue une synthèse complète dans le domaine artistique comme dans le domaine religieux. — En définitive, religieuse par ses origines, la Renaissance italienne prend finalement toute sa signification dans la création esthétique. Elle ne s'oppose pas au Moyen Age, ni ne prépare l'âge moderne. Elle ne découvre ni l'antiquité, ni l'homme, ni le monde, mais prend conscience de l'histoire. De ses crises de doute et de désespoir, elle a tiré la foi dans le pouvoir de l'homme, d'où un effort d'enrichissement dans le sens de la technique et du savoir, en même temps que le goût de la grandeur et de l'intensification de la vie.

Lucien Febvre : *l'Origine des Placards de 1534*, p. 62-75. Un exemplaire de ces fameux placards a récemment été retrouvé par M. Hans Bloesch dans une reliure neuchâteloise. Mlle Gabrielle Berthoud a montré, dans le *Musée neuchâtelois*, que ces écrits sortaient des presses de Pierre de Vingle, l'imprimeur de la *Bible* d'Olivetan. M. Febvre en attribue la rédaction à Antoine Marcourt, premier pasteur de Neuchâtel, qui alors était déjà l'auteur de deux ouvrages sur la messe, le *Livre des Marchans*, et les *Confessions de Maistre Noël Beda*, auxquels ils empruntent de nombreux passages. Les placards attaquent avant tout la Messe, au cours de laquelle N. S. est outrageusement blasphémé, puis-

que, disent-ils, effectuer le renouvellement de ce sacrifice, c'est considérer comme inefficace, insuffisant et imparfait le sacrifice de Jésus accompli une fois pour toutes, et par conséquent véritablement parfait. C'était là une interprétation assez peu paulinienne de l'*Épître aux Hébreux*, interprétation étrangère à l'idée de communion personnelle du croyant dans la résurrection du Sauveur. Ce texte est donc très loin de Farel qui, dès 1525, dans la *Sommaire et briefve déclaration*, opposait bien la Bible à la Messe, mais seulement en tant que celle-ci « est pour donner à entendre la grosse différence entre les prebstres et le peuple » et pour dénoncer les abus d'une Église avide et dure aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. On comprend donc l'émotion que la diffusion de ces placards a suscitée, non pas à cause de leur violence, habituelle dans les écrits polémiques de l'époque, mais parce qu'ils révélaient à tous les catholiques la place que la messe était censée occuper dans l'édifice de leur religion.

Dorothy Mackay Quynn : *the Early career of John Gordon, dean of Salisbury*, p. 118-138. John Gordon tient une certaine place dans l'histoire de l'Église de France, s'étant rendu célèbre par ses controverses durant les séjours qu'il fit dans notre pays. Né en 1544, il étudia de 1565 à 1568 aux universités de Paris et d'Orléans. Il eut en 1574 une dispute publique en Avignon avec Rabby Benetrius, grand rabbin de la synagogue d'Avignon. Une tradition, qui se maintient dans la famille Gordon, veut qu'il ait soutenu en 1601 une autre dispute publique avec le futur cardinal Du Perron, à l'instigation de la sœur de Henri IV, Catherine, duchesse de Lorraine et de Bar. Il semble que cette tradition confonde trois affaires : la défense de la religion protestante effectuée par Tilenus en 1599 pour l'édification de la sœur du roi; la controverse entre Duperron et Duplessis-Mornay à Fontainebleau, en 1600; le débat entre Du Moulin et Palma Cayet en 1602; mais Gordon semble n'avoir pris part à aucune de ces disputes.

Tome VIII, 1946.

Henri Naef : *la Jeunesse de Jean Bodin, ou les conversions oubliées*, p. 137-155. Le problème des véritables opinions religieuses de Jean Bodin demeure toujours assez mystérieux et controversé. M. Naef tente de l'élucider par des recherches nouvelles sur les origines de l'écrivain. Il fixe aux années 1529 ou 1530 la date de sa naissance et confirme que Bodin fut profès en 1545 dans l'ordre des Carmes. Le *Livre des particuliers* et le *Livre des Habitants* de Genève lui fournissent par ailleurs, pour l'année 1552, le nom d'un certain « Jehan Bodin de Saiñct Amand. diocèse de Bourges ». Or M. Naef fournit de solides arguments pour établir que l'écrivain était natif de Saint-Amand-Montrond, et non pas d'Angers comme on le croyait et comme lui-même le laissait volontiers entendre. Il nous procure également, grâce au livre des mariages de Saint-Pierre de Genève, la mention du premier mariage de Bodin, célébré le 11 septembre 1552. Ce dernier document établit de façon certaine qu'il fut protestant durant une partie de son existence.

Camilla H. Hay : *George Buchanan et Adam Blackwood*, p. 156-171. Mme C. H. Hay évoque les relations de ces deux humanistes écossais, l'un et l'autre élèves des universités françaises, le premier devenu partisan de la Réforme, tandis que le second demeurait ardemment catholique, et la controverse qui les mit aux prises au sujet de Marie Stuart.

J. Lavaud.

CHRONIQUE ET LIVRES NOUVEAUX

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Jean Secret, [1414], 27, rue Fournier-Lacharmie, Périgueux (Dordogne), présenté par M. l'abbé Deltreil.

M. l'abbé Henri Tesson, [1415], curé de Villy, à Villy par Falaise (Calvados), présenté par M. Blin.

M. le chanoine Gustave Clanché, [1416], curé de Dieulouard, 40, rue Nationale, à Dieulouard (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Alfred Duteil, [1417], à Huriel (Allier), présenté par M. Le Bras.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Tournai, [1418], à Tournay (Belgique).

M. l'abbé A. Rousseau, [1419], aumônier de l'hôpital-hospice, à Savenay (Loire-Inférieure), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Louis Montfort, [1420], aumônier du preventorium de Plumeles (Morbihan), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Duffo, [1421], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire, chemin de Trayères, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Pierre Vergé, [1422], professeur au grand séminaire, 16, rue des Jacobins, Pamiers (Ariège), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Jean Pelay, [1423], supérieur de l'Institution Jouin-Lambert, 39, rue de l'Avalesse, Rouen (Seine-Inférieure), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Dulongcourty, [1424], curé de Plaissan (Hérault), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Boiteux, [1425], curé de Glamondans (Doubs), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé P. Bazin, [1426], curé d'Amelicourt par Château-Salins (Moselle), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Destombe, [1427], 7 bis, rue de Castille, Amiens (Somme), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Henri Perruquet, [1428], supérieur de Notre-Dame du Laus, par Saint-Étienne-le-Laus (Hautes-Alpes), présenté par M. l'abbé Les tocquoy.

M. l'abbé Savel, [1429], curé-doyen de Loudes (Haute-Loire), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Charles Aumon, [1430], curé de La Boissière, par Mézières-en-Gâtine (Deux-Sèvres), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé J. Laffargue, [1431], curé de Miramont (Haute-Garonne), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. le chanoine Moura, [1432], supérieur du Petit Séminaire, Pont-de-la-Maye (Gironde), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Paul Dentin, [1433], curé-doyen de Picquigny (Somme), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Georges Malvielle, [1434], curé de Vendat (Allier), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Lucien Denize, [1435], curé du Bac de Mortagne (Seine-Inférieure), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Doisy, [1436], vicaire à Saint-Vincent-de-Paul, 17, rue Fénelon, Paris (X^e^), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Paul Signoles, [1437], curé d'Aunat, par Rodome (Aude), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Cheyns, [1438], aumônier, 283, boulevard Victor-Hugo, Lille (Nord), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. le chanoine Doré, [1439], 13, route de Dixmont, Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Injalbert, [1440], curé de Notre-Dame des Vertus, 16, rue de Paris, Aubervilliers (Seine), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé J. Enault, [1441], curé de Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé A. Nore, [1442], curé de Rougnat (Creuse), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Cadoret, [1443], professeur au Petit Séminaire, Ploermel (Morbihan), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Bécamel, [1444], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire, Albi (Tarn), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé G. Deghilage, [1445], curé-doyen de Saint-Pierre, 16, rue des Blancs-Mouchons, Douai (Nord), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Decerle, [1446], aumônier militaire du Wurtemberg, S. P. 76.967, B. P. M. n° 416, présenté par Mlle Dubois.

Mlle Suzanne Gouttin, [1447], 7, rue Paul-Messein, Montmorency (Seine-et-Oise), présentée par MM. Le Bras et Marot.

M. Jacques Meurgey, [1448], conservateur aux Archives nationales, 113, rue de Courcelles, Paris, présenté par Mlle Vielliard.

M. le chanoine Landwerlin, [1449], directeur de l'Institution Notre-Dame, 4, rue des Lisses, Chartres (Eure-et-Loir), présenté par Mlle Dubois.

M. René Toujas, [1450], sous-archiviste départemental, 5 bis, cours Foucault, Montauban (Tarn-et-Garonne), présenté par M. le chanoine Chalumeau.

M. le chanoine Vincent Galan, [1451], curé-doyen de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), présenté par M. le chanoine Chalumeau.

M. l'abbé Gayne, [1452], aumônier de l'Institut familial, 77, faubourg du Moustier, Montauban (Tarn-et-Garonne), présenté par M. l'abbé Lestocquoy.

M. l'abbé Émile Trainotti, [1453], professeur d'histoire, Grand Séminaire, Agen (Lot-et-Garonne), présenté par M. le chanoine Griffe.

M. Jean Vergnet-Ruiz, [1454], inspecteur général des Musées de Province, château de Compiègne, Compiègne (Oise), présenté par MM. Marcel Aubert et Vallery-Radot.

Bibliothèque du Grand Séminaire, [1455], Montauban (Tarn-et-Gar.), présentée par M. le chanoine Chalumeau.

M. Roger Sève, [1456], archiviste en chef de la Loire, 23, rue de la République, Saint-Étienne (Loire), présenté par M. Marot.

Mgr Pierre GARDETTE, [1457], recteur des Facultés catholiques, 25, rue du Plat, Lyon (Rhône), présenté par M. Le Bras.

M. Gustave COHEN, [1458], professeur en Sorbonne, 112 ter, avenue de Suffren, Paris (XV^e^), présenté par M. Le Bras.

M. Pierre MOISY, [1459], 28, rue de Varenne, Paris (VII^e^), présenté par M. l'abbé Vielliard.

M. l'abbé René CHANTEBIEN, [1460], Enveitg (Pyrénées-Orientales), présenté par M. le chanoine Sarrète.

S. Exc. Mgr Charles de PROVENCHÈRES, [1461], archevêque d'Aix, 12, rue du Séminaire, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Palanque.

S. Exc. Mgr PICARD DE LA VACQUERIE, [1462], aumônier général des troupes françaises d'occupation en Allemagne, Baden-Baden, S. P. 50.212, B. P. 507, présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Paul NAUDO, [1463], curé d'Odeillo-Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), présenté par M. le chanoine Sarrète.

M. Michel NORTIER, [1464], élève de l'École des chartes, 3, rue de la Gare, Nogent-sur-Marne (Seine), présenté par M. Marot.

M. François VILLARD, [1465], archiviste en chef de la Corrèze, Archives départementales, Tulle (Corrèze), présenté par M. Duboscq.

RÉUNION D'ETUDE DU 22 JANVIER 1948

Notre Société s'est réunie le jeudi 22 janvier 1948, à l'Institut catholique, sous la présidence de M. Le Bras. Une cinquantaine de nos confrères étaient présents parmi lesquels on peut citer : MM. Ardant, les chanoines Bindel, Chanoine, Brochard, Celier, l'abbé Combaluzier, Dain, Duboscq, Mlle Dubois, l'abbé Injalbert, Jacquart, l'abbé Jarry, M. Laborderie, Mlles Lanhers et Laurain, M. le chanoine Leflon, MM. de La Monneraye, Lesert, Limouzin-Lamothe, Marot, Mazin, le R. P. Rouziès, le chanoine Sédillière, Tessier, Triboulet, Mlles Turlan et Vielliard.

S'étaient excusés : Mgr l'évêque de Poitiers, MM. Bucaille, Deshouliè-res, l'abbé Giet, Lecointe, l'abbé Lestocquoy, l'abbé Metz, Perroy, Potey, Ricard, le chanoine Sol, Vallery-Radot, l'abbé Vielliard, Villat.

M. le Président après avoir fait l'appel des sociétaires décédés depuis la dernière réunion, communique à son auditoire les résultats de l'enquête lancée, voici quatre ans, sur les registres des procès-verbaux de visites diocésaines : nous avons des renseignements pour soixante seize diocèses sur cent trente neuf. Après un échange de vue auquel participèrent en particulier MM. Celier, Le Bras et Marot, il est décidé de poursuivre l'enquête et de la pousser jusque dans les archives diocésaines. M. le Bras a établi un projet de questionnaire détaillé sur le contenu des registres qui pourrait servir de base à l'établissement de quelques monographies. Le questionnaire sera mis au point par la Commission des visites que préside M. Celier et envoyé à tous nos confrères que la questin intéresse.

M. le chanoine Leflon, dans un exposé très complet et très étudié, donne ensuite l'état des travaux relatifs à l'histoire de l'Église de France sous le Premier Empire; sa communication sera publiée dans un prochain numéro de la Revue.

PROJET D'UN ATLAS ECCLÉSIASTIQUE DE L'ANCIENNE GAULE

Cet atlas servirait d'illustration et même d'amélioration des *Pouillés* dont le signataire a la charge.

Il serait établi par superposition aux cartes muettes orohydrographiques au 200.000e. Ainsi serait évité l'horrible mélange de la *Forma romana* où les chemins de fer, les localités toutes récentes chevauchent avec les routes romaines et les sites antiques.

Après réflexion prolongée, le signataire estime que la date de base est 1515 à raison de la célèbre décime. Ce serait une carte bénéficiale, qui mentionnerait en outre entre crochets aigus les bénéfices des taxes antérieures disparus en 1515 et entre crochets carrés les nouveaux bénéfices ou succursales et annexes apparus ensuite. Des signes indiqueraient les prieurés ou prieurés-cures, les bénéfices simples, chapitres, etc... L'appel ne se bornerait pas au nom de la localité, mais se compléterait par le nom du saint patron en caractères différents. Ex. : Saint-Prix-de-Montelier, avec indication si possible du présentateur porté en toutes lettres. On pourrait aussi donner la taxe.

Les limites des diocèses, des archidiaconés et autres divisions seraient portées, mais non, en principe, celle des paroisses qu'il est souvent impossible de connaître exactement. Des cartons préciseraient la topographie des cités riches en bénéfices. Les fondations religieuses et postérieures aux guerres de religion (hommes et femmes) figureraient dans des cartes diocésaines à bien plus petite échelle. On marquerait les limites de la Gaule royale, et peut-être, pour la commodité, celle des départements. Quatre ou cinq cartes pourraient être établies chaque année.

J. de Font-Réaulx.

— Le 13 décembre, à la prière de notre Société, une messe anniversaire a été célébrée à la mémoire de l'abbé V. Carrière par le R. P. Rouziès, en l'église des Carmes.

— L'histoire judiciaire peut apporter à l'histoire générale une contribution très utile. D'autre part, entre elle et l'histoire ecclésiastique, les points de contact sont nombreux. Pour cette raison nous devons signaler une tentative de fonder une *Société d'histoire judiciaire*. L'idée a été lancée dans un numéro récent de l'organe corporatif de la magistrature française, le *Pouvoir Judiciaire*.

Par ailleurs, le numéro d'avril-juin de la *Revue de Science criminelle* (p. 270) a publié un article sur un projet de *Géographie criminelle*. Il s'agirait de rechercher s'il est possible d'établir, pour une région donnée, un certain plan de répartition géographique de la criminalité : « Chaque département a un foyer de recrutement pour la Cour d'assises : on remarque en effet une région qui se distingue fâcheusement par le grand nombre de ses enfants qui vont s'asseoir sur le banc d'infamie : dans le Haut-Rhin, c'est le Sundgau, dans la Manche, le Mortanais. Pourquoi en est-il ainsi ? » Et il n'y a pas que des différences quantitatives : la nature de la criminalité change d'une région à l'autre; chaque région a son genre de crimes et de délits.

L'enquête vaut la peine d'être menée. « On s'inspirera de la méthode

employée par M. Le Bras pour son enquête sur la pratique religieuse. » On regardera vers le passé : « Dans sa thèse de doctorat sur *le Curé d'Ars*, M. Trochu consacre un chapitre à la transformation de cette bourgade sous l'influence de son pasteur. Ce chapitre s'intitule *Ars n'est plus Ars*, titre bien significatif. Nous ne le contestons pas, mais nous aimerions lui faire subir l'épreuve d'une exploration dans les archives du tribunal et de la Justice de Paix de Trévoux; le curé d'Ars s'en prenait particulièrement aux ivrognes; il serait intéressant de voir si, sur ce point, le résultat de ses prédications s'est inscrit dans ces archives. »

— M. Dauzat a entrepris la publication d'une revue *Onomastica*, consacrée aux noms de personnes et de lieux. On trouve dans le premier numéro un article de M. Lechanteur, professeur au Lycée de Coutances, sur *Les noms de famille normands formés sur un prénom*, qui étudie la façon dont les curés du diocèse de Coutances tenaient les registres de catholicité.

— A l'occasion du centenaire de la Révolution de 1848, le Centre catholique des intellectuels français (61, rue Madame, Paris, VI^e^) a organisé une série de conférences qui s'échelonnent du mois de janvier au mois de juin, sous le titre général : *l'Église et la Révolution de 1848*. Ces conférences, qui seront publiées en volume, sont les suivantes : *Les catholiques et la question sociale*, par M. J.-B. Duroselle, assistant à la Sorbonne; *Le rôle de la papauté en 1848*, par M. Martin, maître de conférences à l'Institut d'études politiques; *L'échec du ralliement en 1848*, par M. É. Préclin, doyen de la Faculté des Lettres de Besançon; *Les catholiques et les problèmes coloniaux en 1848*, par M. Genet, maître de conférences à l'Institut d'études politiques; *Monseigneur Affre*, par M. Limouzin-Lamothe, professeur agrégé d'histoire, docteur ès lettres; *1848 et nous*, par M. Jacques Madaule.

— L'Institut d'Études politiques de l'Université de Paris a décidé en 1947 la création d'un cours sur les sociétés religieuses en France. M. Gabriel Le Bras, qui est chargé de cet enseignement, a fait sa leçon d'ouverture le 8 novembre. Les « Cours de droit » ont donné une édition ronéotypée de celle-ci, où notre président a défini son dessein et sa méthode (in-8°, 16 pp.).

— Nous avons signalé la célébration du cinquantenaire de la Faculté de Droit canonique de Paris (avril 1947). Le compte rendu des solennités et des travaux a été publié (Paris, Recueil Sirey, 1947, in-8°, 44 pp.).

— On relève parmi les thèses de doctorat manuscrites soutenues devant la Faculté des lettres de Paris les travaux de Mlle Suzanne Damiron, L'abbaye de Saint-Savin de Lavedan et les églises romanes de la région pyrénéenne; Paul-Louis Orcibal, Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps (publiée depuis); Fénelon et la cour romaine; Roger Vaultier, Le folklore pendant la guerre de cent ans d'après les lettres de rémission du Trésor des Chartes (thèse d'université).

— M. Pierre Héliot, bibliothécaire de la ville de Boulogne-sur-Mer, a soutenu en 1945, devant l'Université de Paris, une thèse sur *les Églises gothiques du département du Pas-de-Calais*. La *Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais* espère pouvoir obtenir des crédits et fait appel aux mécènes possibles pour l'édition de cet important travail.

— Les éditions Le Roux à Strasbourg entreprenant la publication de

volumes sur les diocèses de France, l'un des premiers volumes est consacré au diocèse d'Arras; il est rédigé par M. Lestocquoy.

— La *Société d'Histoire du droit des Pays flamands, wallons et picards*, dont les réunions se tiennent alternativement en Belgique et en France, aura ses prochaines assises à Arras. Sans écarter aucune communication, les organisateurs souhaitent des travaux concernant les abbayes médiévales.

— Le Petit Séminaire, installé dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier, a beaucoup souffert pendant la guerre; sa bibliothèque, qui était disposée dans une très belle salle, a été particulièrement maltraitée par les troupes allemandes. Cette bibliothèque fort riche (elle comprenait de nombreux volumes provenant d'établissements ecclésiastiques de l'Ancien régime) a été systématiquement pillée, puis jetée dans un grenier. On a pu cependant retrouver d'intéressantes épaves, notamment une collection précieuse — probablement passée inaperçue — d'ouvrages jansénistes donnés aux moines de Saint-Riquier par le chanoine Masclef, qui a pris place au Grand Séminaire.

— M. l'abbé Fernand Bridoux prépare une étude sur l'histoire du clergé du département de Seine-et-Marne (Diocèses de Sens, Meaux et Paris, en partie) pendant la Révolution. Cette étude sera accompagnée de cartes statistiques.

— Une Association des Amis de la Collégiale de Champeaux (Seine-et-Marne) vient de se constituer. Elle se propose notamment d'agir en favorisant ou subventionnant toutes études et publications concernant ce monument.

— Les Archives de Seine-et-Marne viennent de faire l'acquisition d'un aveu de 1620 faisant mention de biens possédés jadis par Pierre de Ronsard à Vinantes, dans la mouvance de la seigneurie de Nantouillet. Vraisemblablement ces biens lui avaient été donnés par le seigneur de Nantouillet, Antoine de Prat, fils du cardinal. On s'explique dès lors pourquoi le poète fut curé bénéficiaire d'un village voisin, Mareuil, où il séjourna en 1553.

— M. l'abbé Adalbert Maurice, curé de Tresquiennes (Seine-Inférieure), a achevé deux précieux répertoires, celui des curés du diocèse de Rouen du XII[e] siècle à 1947 et celui des prêtres originaires du même diocèse de 1550 à 1947.

— Une importante partie des fonds de l'archevêché de Rouen et de l'abbaye de Fécamp a été mise en rayons aux Archives de l'Eure, où elle est abritée provisoirement.

— Une exposition des confréries de Charité s'est tenue à Giverville (Eure) en septembre dernier et s'est terminée par un vaste rassemblement de ces curieuses confréries « d'inhumation », encore assez nombreuses en Lieuvin, en pays d'Ouche et en Roumois.

— L'abbé Joseph Daoust a soutenu devant la Faculté des lettres de Caen deux thèses relatives à Dom Martène (mss.) : *Dom Martène (1654-1739)* et *Lettres inédites adressées à Dom Martène* (Bibl. nat. mss. fr. 25.537-25.538) *par l'assistant Dom Bougis et le liturgiste de Vert, l'abbé Chrysostome et Dom Durand.*

— On relève parmi les thèses soutenues à la Faculté des Lettres de Rennes (non publiées) : le P. Joseph Michel, Spiritain : L'Activité missionnaire de la Bretagne de 1800 à 1940. (Etude approfondie. Recrutement. Répartition. Statistiques et graphiques). Essai de Répertoire des

Bretons partis dans les Missions avant 1800; — Abbé Étienne Catta, professeur à la Faculté des lettres libre d'Angers : Un Monastère Salésien d'ancien régime La Visitation Sainte Marie de Nantes, 1630-1792. (Excellente étude du spirituel autant que du temporel); Poésies spirituelles et Contrats spirituels du P. Jean-Joseph Surin, jésuite. (Le P. Surin est l'exorciste des Ursulines de Loudun, le poème publié est inédit et autographe).

Parmi les diplômes d'études supérieures non publiés : Mlle Simone Hoffmane : Corbara dominicain. (Lettres inédites du P. Didon, pendant son exil à Corbara, Corse). — Mlle Paule Maloubier : La Décoration des églises du XVII[e] et du XVIII[e] siècle en Ille-et-Vilaine. (Bon travail sur l'École lavalloise et les monuments des style Louis XIII et suivants).

— Henri Fréville, professeur au lycée de Rennes, chargé de recherches, prépare une Histoire de l'Intendance de Bretagne sous l'Ancien régime.

— Daniel Bernard, à Quimper, a élaboré une Bibliographie des livres imprimés en langue bretonne.

— Un comité dont l'animateur principal est M. Georges Collas, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Rennes prépare, pour juillet 1948, les Fêtes du Centenaire de la mort de Chateaubriand.

— En mai 1947, la vénérable Mère Alix Le Clerc, fondatrice des sœurs de la Congrégation Notre-Dame, a été béatifiée. S. Exc. Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, a prononcé à Saint-Louis des Français le panégyrique de la bienheureuse. Un prêtre du diocèse de Saint-Dié, l'abbé Pierre de Gonneville, a consacré à la Mère Alix une série d'articles parus dans la *Croix de Lorraine*, qu'il a réunis en une brochure (Épinal, 55 p.). Il a apporté sur la famille de la bienheureuse, sur le milieu social où elle a vécu des précisions nouvelles dont il convient de souligner l'intérêt.

— Le chanoine Souplet a publié, à l'occasion du « 8[e] centenaire de la dédicace papale de la cathédrale de Verdun », une brochure : *L'alliance de Verdun et de Notre-Dame* (16 pp.).

— M. Jacques Gérard a consacré sa thèse de doctorat en droit qu'il a soutenue devant la Faculté de Nancy au Servage sur les terres du Chapitre de Verdun (ms.).

— M. Billorey a soutenu, en 1946, devant la Faculté des lettres de Besançon un mémoire de diplôme d'études supérieures sur les *Rapports entre les catholiques et les protestants dans la région de Montbéliard (1674-1875)*.

— M. François-Marie Roche a soutenu devant la Faculté de droit de Dijon une thèse sur l'archiprêtré de Trièves du XVI[e] au XVIII[e] siècle (ms.).

— La Bibliothèque municipale de Nevers vient d'acquérir un bréviaire à l'usage du diocèse de Nevers, partie d'hiver, imprimé à Paris en 1534 par ordre de l'évêque Jacques d'Albret.

— On annonce la prochaine publication d'un ouvrage sur les églises romanes du Nivernais par M. M. Anfray, ancien professeur au Lycée de Nevers, actuellement chargé de cours à l'Université de Strasbourg.

— La Supérieure de l'Union chrétienne de Poitiers, prépare une histoire générale de cet institut, fondé par saint Vincent de Paul, en 1647, pour l'éducation des jeunes filles.

— Mlle Formon prépare une thèse de doctorat ès lettres sur Louis de Rocheposay, évêque de Poitiers de 1611 à 1657.

— Les Archives départementales de la Vienne ont acquis récemment des lettres de direction adressées à des religieuses par Girard, évêque de Poitiers de 1698 à 1702, copie contemporaine (ms. de 253 p., 9×14 cm.) et un livre des actes capitulaires des Ursulines de Poitiers de 1694 à 1767.

— M. Rivet prépare un diplôme d'études supérieures sur l'Histoire du diocèse du Puy de 1814 à 1840.

— M. le chanoine Pinet, de Valence, a terminé, en 1945, un ouvrage sur l'épiscopat de Mgr Bicherel, évêque concordataire sous le Premier Empire. Faute de moyens, ce travail reste manuscrit.

— L'abbaye de Notre-Dame d'Aiguebelle rêve de devenir un centre d'études cisterciennes. Non seulement elle est en train de dresser un nouveau recueil de documents la concernant, travail méritoire, d'autant qu'il ne reste à peu près pas de corps d'archives, mais envore voudrait établir une grande histoire de l'ordre de Cîteaux.

— Les archivistes du Sud-Est ont dressé une liste des anciennes visites pastorales des diocèses de cette région.

— M. l'abbé Maurin, de Béziers, annonce un travail (actuellement bien avancé) sur la confrérie de la Croix d'Olonzac, dont il a eu naguère la bonne fortune de découvrir non seulement les statuts, en patois minervois, mais encore les délibérations annuelles de 1515 à 1835.

— M. l'abbé Segondy, curé de Cessenon, travaille toujours à ses « Visites épiscopales dans l'ancien diocèse de Béziers », d'après les documents d'archives et les minutes notariales. Il compte, de plus, faire paraître cette année, toujours d'après les mêmes sources, une monographie détaillée de sa paroisse.

— M. Oudot de Dainville, archiviste en chef de l'Hérault, vient de terminer deux études sur les églises gothiques de l'Hérault et les églises fortifiées de l'Hérault. Il espère terminer bientôt un travail consacré aux « charités » de la région de Montpellier au Moyen Age.

— M. Aug. Fliche, membre de l'Institut, poursuit l'achèvement du tome X de l'*Histoire de l'Église*.

— Mlle Fournel a présenté, devant la Faculté des lettres de Montpellier, un excellent mémoire sur le chapitre de Maguelone.

— M. Fighiera, conservateur adjoint du Musée Masséna, à Nice, a soutenu, avec succès, devant la Faculté des lettres d'Aix, une thèse de doctorat sur l'abbaye de Saint-Pons, près de Nice, dont le comte E. Cais de Pierlas et Gustave Saige ont autrefois publié le chartrier, d'après des copies faites au XVIII^e^ siècle.

— M. Loguinento prépare un mémoire de diplôme d'études supérieures sur les Dominicains de Nice (XIII^e^-XVIII^e^ siècle).

— Mlle de Gosselin, de Cannes, prépare un mémoire sur saint Valérien, évêque de Cimiez (V^e^ siècle), qui est l'auteur d'homélies.

— M. Dhumy a sur le chantier deux travaux : les pénitents blancs du diocèse de Grasse et les peintures murales des églises et chapelles de l'ancien comté de Nice, qu'il a méthodiquement photographiées.

— M. Ch. Higounet a présenté comme these complémentaire de doctorat à la Faculté des lettres de Toulouse une édition du *Cartulaire des Templiers de Montsauvres* (ms.).

— M. l'abbé Groux, curé de Castera-Verduzan (Gers), a soutenu devant la Faculté de droit de l'Université de Toulouse une thèse sur « l'orga-

nisation sociale de la vie économique selon la pensée chrétienne »; il a été reçu avec la mention très bien et éloges. L'ouvrage paraîtra prochainement.

— M. Maurice Bordes, professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Auch, soutiendra prochainement une thèse de doctorat ès lettres sur l'Intendant d'Etigny. Les relations de l'intendant avec les divers évêques de la généralité d'Auch et de Pau, en particulier ses démêlés avec Mgr de Montillet, y sont étudiés.

— La congrégation des Frères du Saint-Esprit, fondée par saint Louis-Marie Grignion de Montfort, a été réorganisée au début du XIXe siècle, sous le nom de congrégation des Frères de Saint-Gabriel, par le P. Gabriel Deshayes. Une discussion s'est instaurée, de nos jours, pour savoir quel en était le véritable fondateur. L'ouvrage — en italien — de S. Ém. le cardinal Tisserant sur « Louis-Marie Grignion de Montfort, les écoles de charité et les origines des Frères de Saint-Gabriel » (1943, in-8° de XXXIX-507 pages), et le livre de M. Gaëtan Bernoville sur *Grignion de Montfort, apôtre de l'école, et les Frères de Saint-Gabriel* (Paris, Albin Michel, 1946, in-8° de 372 pages; cf. *Revue*, t. XXXIII (1947), p. 164-165) tranchèrent la question en faveur de Grignion de Montfort. Mais la Congrégation des Rites, saisie de la question dès 1941, procéda de son côté à une enquête historique. Elle a rendu, le 25 avril 1947, un décret constatant que, d'après l'avis unanime des consulteurs, le fondateur des Frères était le P. Gabriel Deshayes (*Documentation catholique*, t. XLIV, col. 1301-1302). Le cardinal Tisserant a écrit, le 27 octobre 1947, à la *Documentation catholique*, une lettre où il précise que, dans la congrégation plénière de la S. C. des Rites, il a, pour sa part, « maintenu jusqu'au bout » le point de vue qu'il avait développé dans son livre sur la filiation montfortaine des Frères de Saint-Gabriel, n'ayant trouvé, dans les dissertations des consulteurs, aucune réponse péremptoire aux documents qu'il avait produits et aux arguments qu'il avait formulés (*Documentation catholique*, t. XLIV, col. 1430-1431).

— L'Institut d'histoire de l'Université de Montréal fait paraître désormais une *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, publiée trimestriellement par fascicule de 160 pages. L'abonnement est de 4 dollars par an; le directeur est le chanoine Lionel Groux, professeur d'histoire canadienne à l'Université de Montréal. La *Revue d'histoire de l'Amérique française* rend compte de tous les ouvrages concernant le Canada, l'Acadie, les Antilles, la Louisiane, etc.; elle s'intéresse à tout ce qui a trait à l'expansion française dans les Amériques. Elle publie des articles originaux, des documents inédits, des articles de méthode et des revues bibliographiques. L'histoire religieuse y tient une grande place. Les abonnements, les manuscrits et les livres doivent être adressés à M. le chanoine Groulx, 261 avenue Bloomfield, Outremont-Montreal, Canada.

— M. le chanoine Étienne Catta, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, a été désigné comme correspondant français de la Société canadienne d'histoire de l'Église. Au cours du congrès annuel de cette société, qui s'est tenu en septembre dernier à Québec, il a entretenu nos confrères canadiens de la Société d'histoire de l'Église de France.

TABLE DU TOME XXXIII

ARTICLES

BARDY (Gustave). L'attitude politique de saint Césaire d'Arles 241
GAUDEMET (Jean). La législation religieuse de Constantin .. 25
LE BRAS (Gabriel). L'abbé Victor Carrière 5
MEUVRET (Jean). Les aspects politiques de la liquidation du conflit gallican 257
ORCIBAL (Jean). État présent des recherches sur la répartition géographique des « nouveaux catholiques » à la fin du XVII[e] siècle 62
POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.). Bibliographie de l'abbé Victor Carrière 12

MÉLANGES

COLLAS (Georges). La soutenance des thèses du R. P. Chesneau : Yves de Paris et son temps 112
LESTOCQUOY (J.). Abbayes et origines des villes 108

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Abbaye (L') des Fontenelles en Saint-André d'Ornay (Vendée). Histoire, légende, archéologie [A.-D. Poirier] 163
ALLÈGRE (Victor). L'Art roman dans la région albigeoise [J. Vallery-Radot] 127
AMAND (Dom David). Revue bénédictine, tables générales des tomes XXII à LIV, 1905-1942 [P. M.] 144
AMOUDRU (Bernard). Le Sens religieux du grand siècle [E. Catta] 319
ANCELET-HUSTACHE (Jeanne). Les Dames du Calvaire [C. Laplatte] 165
ANCHEL (Robert). Les Juifs de France [G. Lepointe] 355
AUBARÈDE (Gabriel). La Révolution des Saints [H. Drouot]. 318
AUBERT (Marcel). Le Vitrail en France [J. Vallery-Radot]. 351
AUBRY (Désiré). Le Maître obéi [R. L.-L.] 178
AUBRY (Désiré). Trois siècles de charité [C. Laplatte] ... 348
AUGUSTINE (St.). The first catechetical instruction [G. Bardy] 303

Balmelle (Marius). Répertoire archéologique du département de la Lozère. Périodes wisigothique, carolingienne et romane [J. Vallery-Radot] 176
Bard (Gabriel). Jean-Émile Anizan, fondateur des Fils de la Charité [L. Cristiani] 165
Barroux (Robert). Saint Remi et la Mission de Reims [J. Leflon] 309
Bénédictins (RR. PP.) de Paris. Vies des saints et des bienheureux selon l'ordre du calendrier. Tomes IV (avril) et V (mai) [R. Limouzin-Lamothe] 306
Berl (Emmanuel). Histoire de l'Europe. D'Attila à Tamerlan [A. Fliche] 119
Bernoville (Gaëtan). Grignion de Montfort, apôtre de l'école, et les Frères de Saint-Gabriel [R. Limouzin-Lamothe] 164
Berthollet (Jean). L'Évêché d'Autun. Étude historique et descriptive [J. Décréan] 352
Beslier (G.). Le Père Brottier [R. Rancœur] 358
Bessand-Massenet (P.). La France après la Terreur [J. Leflon] 326
Bessières (Albert). Sonis [R. Limouzin-Lamothe] 333
Bonnefoy (Georges). La Pensée religieuse et morale d'Alfred de Vigny [J.-B. Duroselle] 136
Bonnes (Jean-Paul). Voir Dom Jean Leclercq.
Bonnet (Henry-Marc). La Papauté contemporaine [J.-B. Duroselle] 333
Bouteiller (Paul). Un historien du XVI^e siècle, Estienne Pasquier [J. Lavaud] 157
Bridoux (Fernand). La Fin du Lys. L'abbaye royale du Lys pendant la Révolution [J. Leflon] 163
Burg (André-Marcel). Histoire de l'Église d'Alsace [C. Laplatte] 341
Cabrol (Dom Fernand). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fascicules 156-161 [M. Aubert] .. 353
Canal (Séverin). La Compagnie de Jésus au diocèse de Nantes sous l'Ancien Régime [F. de Dainville] 324
Canard (Jean). Une belle figure épiscopale du XVIII^e siècle. Antoine de Charpin de Génétines [R. Limouzin-Lamothe] 323
Carcassonne (Ély). Fénelon, l'Homme et l'Œuvre [A. Cherel] 158
Champigneulle (Bernard). Saint-Gervais [J. Vallery-Radot] 349
Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle. Tables. I, par Édouard Perroy. II, par Marguerite Gonon [Piétresson de Saint-Aubin] 301
Clouzot (Étienne). Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne [E. Jarry] 118
Combes (André). Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson. Tome I [P. Mesnard] 150
Cristiani (Louis). Cassien [J.-R. Palanque] 273

DANEMARIE (Jeanne). A travers trois révolutions. Sœur Rosalie Rendu [R. Limouzin-Lamothe] 338
DARBON (Michel). De chez nous et de chrétienté. Guillaume-Joseph Chaminade [R. Limouzin-Lamothe] 337
DELHAYE (Philippe). Ernest Psichari, soldat chrétien [J.-B. Duroselle] 178
DELMAS (M. Th.). Bienheureuse Marie-Thérèse de Soubiran La Louvière [R. L.-L.] 339
DE MEYER (R. P. Albert). La Congrégation de Hollande ou la Réforme dominicaine en territoire bourguignon [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 316
DEQUIN (Th.). Noms de personnes et de lieux dans le propre du bréviaire de Soissons [M. de Sars] 143
DESCAVES (Lucien). Deux amis. J.-K. Huysmans et l'abbé Mugnier [R. L.-L.] 357
DRIOUX (G.). Un légat de Grégoire VII en Flandre. Hugues Renard [P. M.] 153
DUCASSE (André). La Guerre des Camisards [J. Dedieu] . 322
DUFOURCQ (A.). Comment s'éveilla la foi à l'Immaculée Conception et à l'Assomption aux Ve et VIe siècles [G. Bardy] 152
DUPOUY (A.). Voir LA MONNERAYE (J. de).
ÉRASME. Essai sur le libre arbitre, traduit et présenté par Pierre MESNARD [J. Lavaud] 144
FLACHÈRE (A.). Monseigneur de Guébriant. Le missionnaire [L. Guizard] 334
FLICHE (A.). La Querelle des Investitures [G. Tessier] .. 311
FONT-RÉAULX (Jacques de). L'Église de Crest. Sa construction. Cent ans d'histoire paroissiale, 1846-1946 [R. Limouzin-Lamothe] 347
GAGNIÈRE (Sylvain). Catalogue de l'imagerie populaire religieuse avignonnaise [R. Gandilhon] 142
GARREAU (Albert). Histoire mariale de la France [R. L.-L.] 167
GASS (J.). Grand Séminaire de Strasbourg. Album historique et artistique [C. Laplatte] 343
GAUROY (E.). La Cathédrale de Châlons en 1429 [C. Laplatte] 171
GIRARDOT (J.). La Vie de saint Deslé et les origines de l'abbaye de Lure [A. Perrier] 349
GIRAUD (Victor). Sainte Jeanne de Chantal [H. Drouot] .. 158
GLORIEUX (P.). Un homme providentiel. L'abbé Godin [R. Rancœur] 335
GONON (Marguerite). Voir Chartes du Forez.
GRENIER (Albert). La Gaule province romaine [J.-R. Palanque] 151
GRENTE (Mgr). Une Sainte normande. Marie-Madeleine Postel [M. Baudot] 336
GRODECKI (Louis). Saint-Germain-des-Prés [J. Vallery-Radot] 349
GROS (Georges). Louis XI, pèlerin à Saint-Claude, en Comté [R. Gandilhon] 156
GROUSSET (René). Bilan de l'histoire [A. Fliche] 138

GUITTON (Georges). Les Martyrs de Privas [M. Chartier].. 172
HALKIN (Léon-E.). La Technique de l'édition [P. M.] 144
HALPHEN (Louis). Initiation aux études d'histoire du Moyen Age [P. M.] 153
HALPHEN (Louis). Charlemagne et l'empire carolingien [G. Tessier] 275
HÉRON DE VILLEFOSSE (René). Pèlerinages parisiens [R. Limouzin-Lamothe] 347
HOURS (Joseph). Œuvre et pensée du peuple français [J.-R. Palanque] 354
JACCARD (L. Fréd.). Saint-Cyran, précurseur de Pascal [J. Orcibal] 279
JULIANUS POMERIUS. The contemplative life [G. Bardy] .. 307
KERLEVEO (Jean). Notre-Dame de Paimpol [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 167
LABORDERIE (A. de). Quarante-six églises limousines [J. Vallery-Radot] 351
LAFUE (Pierre). Le Père Joseph Capucin et diplomate [R. Limouzin-Lamothe] 158
LA MONNERAYE (Jean de), Auguste DUPOUY, Roger-Armand WEIGERT. Visages de l'Ile-de-France [R. Limouzin-Lamothe] 346
LANCELIN (Chanoine). Histoire du diocèse de Cambrai [J. Lestocquoy] 169
LATOUCHE (Robert). Les Grandes Invasions et la crise de l'Occident au Ve siècle [J.-R. Palanque] 307
LATREILLE (André). L'Église catholique et la Révolution française. Tome I [M. Dunan] 287
LATREILLE (André). Les Origines de la Petite Église en Poitou [J. Leflon] 345
LATZARUS (Marie-Thérèse). La Belle histoire de Jeanne de France [J.-R. P.] 357
LAURENT (R. P. M.-H.). Le Bienheureux Innocent V [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 313
LECLER (Joseph). L'Église et la souveraineté de l'État [M. Villey] 177
LECLERCQ (Dom Henri). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fascicules 156-161 [M. Aubert] .. 353
LECLERCQ (Dom Jean). La Spiritualité de Pierre de Celle [G. Bardy] 148
LECLERCQ (Dom Jean) et Jean-Paul BONNES. Un maître de la vie spirituelle au XIe siècle, Jean de Fécamp [A. Combes] 303
LECLERCQ (Dom Jean). Pierre le Vénérable [A. Combes].... 311
LEFEBVRE (Georges). Le Directoire [A. Latreille] 326
LEFLAIVE (Anne). Stéphanie de Virieu [L. Villat] 332
LEFLON (J.). Monsieur Émery. Tome II [A. Latreille] 284
LEHERPEUR (R. P.). Bérulle [J. Carreyre] 305

LEMOINE (H.). Inventaire sommaire des Archives départementales de Seine-et-Oise. Archives ecclésiastiques, série H [H. W.] 301
LESPRAND (P.). Le Clergé de la Moselle pendant la Révolution. Tomes III et IV [C. Laplatte] 344
LESTOCQUOY (J.). Les Étapes du développement urbain d'Arras [J. Hubert] 168
LETONNELIER (Gaston). Histoire du Dauphiné [R .Avezou]. 340
L'HUILLIER (Fernand). Recherches sur l'Alsace napoléonienne [J. Joachim] 293
L'HUILLIER (Fernand). Histoire de l'Alsace [J. Joachim] .. 341
LLOBET (Mgr de). Monseigneur Gerbet [J.-B. Duroselle] .. 332
LOUIS-GRIMAUD. Histoire de la liberté d'enseignement en France. Tomes III et IV [E. Durtelle de Saint-Sauveur] . 291
LUCAS-DUBRETON (J.). La France de Napoléon [L. Villat] .. 329
MADELEINE-LOUISE DE S. La Congrégation de Notre-Dame de Sion [L. Villat] 340
MADELIN (Louis). Histoire du Consulat et de l'Empire. Tome X. [E. Lavaquery] 134
MAHN (Jean-Berthold). L'Ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII^e siècle [Dom J. Leclercq] 122
MALE (Émile). L'Art religieux du XII^e au XVIII^e siècle [J. Vallery-Radot] 176
MANOIR (Hubert du). Dogme et spiritualité chez saint Cyrille d'Alexandrie [E. Catta] 147
MARÉCHAL (Christian). La Mennais au Drapeau blanc [J.-B. Duroselle] 330
MARROU (Henri). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fascicules 156-161 [M. Aubert] 353
MAYNIAL (Denise). Saint-Thomas d'Aquin [J. Vallery-Radot] 349
MAZÉ (Jules). Sous la Terreur [J. Leflon] 326
MESNARD (Pierre). Voir ÉRASME.
MOREAU (E. de). Histoire de l'Église en Belgique. Tome III [J. Lestocquoy] 154
MOREL (Maurice). Vézelay [J. Vallery-Radot] 349
MOUSNIER (Roland). La Vénalité des Offices sous Henri IV et Louis XIII [G. Lepointe] 178
ORCIBAL (J.). Les Origines du Jansénisme. Tome I [J. Carreyre] 282
PELTIER (Henri). Séminaires et formation du clergé au diocèse d'Amiens depuis le Concile de Trente jusqu'au Concordat de 1801 [F. Combaluzier] 318
PÉNICAUT (Michel). Saint Pardoux [A. Perrier] 349
PERROY (Édouard). Voir Chartes du Forez.
PERROY (Édouard). La Guerre de Cent ans [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 315
PIGANIOL (André). Histoire romaine. Tome IV, 2^e partie : l'Empire chrétien [J.-R. Palanque] 271

Police du Noble hostel consistorial de Besançon [H. Drouot] 146
Pommeret (Hervé). An Escop Dervek. L'évêque aux feuilles de chêne : Jean-Marie Jacob, évêque constitutionnel des Côtes-du-Nord [M. Chartier] 325
Poulet (Dom Charles). Histoire de l'Église de France. I. Moyen Age [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 308
Poulet (Dom Charles). Initiation à l'histoire ecclésiastique. Tome II [G. Drioux] 328
Reinhard (Marcel). Avec Bonaparte en Italie [L. Villat].. 161
Rey (Raymond). L'Art roman et ses origines [J. Vallery-Radot] 174
Richard (Jean). Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine [G. Tessier] 153
Rivet (José). Les Œuvres de charité et les établissements d'enseignement libre de 1789 à 1945 [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 328
Rotureau (Gaston). Le Cardinal de Bérulle, Opuscules de piété [J. Carreyre] 132
Rousseau (Dom Olivier). Histoire du mouvement liturgique [R. Flacelière] 166
Salvini (J.). Le Diocèse de Poitiers à la fin du Moyen Age [M. Bodet] 129
Simon (G.-A.). La Règle de saint Benoît, commentée pour les Oblats de son Ordre [R. Limouzin-Lamothe] 302
Soyer (J.). Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret. IX [G. Lavergne] 143
Stintzi (Paul). Histoire de l'Église catholique en Alsace [C. Laplatte] 342
Tild (Jean). L'Abbé Grégoire [J. Leflon] 159
Tournier (Mgr Clément). Un saint Vincent de Paul toulousain : le chanoine Maurice Garrigou [L. Villat] 173
Tournier (Mgr Clément). La première Croisade, Raymond IV, comte de Toulouse, et Saint-Sernin [R. Limouzin-Lamothe] 313
Trannoy (André). Montalembert [Y. Lanhers] 331
Tricou (Jean). Les Valentin [Ch. Perrat] 171
Trochu (Mgr François). La Servante de Dieu Jeanne Jugan [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 339
Van der Meersch (Maxence). La Petite sainte Thérèse [A. Combes] 297
Veuillot (François). Les Oblats de Marie-Immaculée [C. Laplatte] 337
Warren (Comte Henry de). La Bretagne cistercienne [H. Pommeret] 162
Weigert (Roger-Armand). Voir La Monneraye (J. de).

PÉRIODIQUES RÉGIONAUX

Afrique du Nord, par V. Déjardins, 366. — Alpes-Maritimes, par E. Hildesheimer, 366. — Ain, par G. Renoud, 195. — Aisne, par le comte de J. Se Sars, 199. — Alsace, 187. — Angoumois, 211. — Anjou, 202. — Ardèche, par J. de Font-Réaulx, 382. — Ardennes, par R. Robinet, 185. — Ariège, par J.-M. Durand, 387. — Artois, 180. — Aube, par P. d'Herbécourt, 183. — Aude, par Ed. Griffe, 382. — Aunis, 212. — Auvergne, 361. — Aveyron, par B. de Fournoux, 374.

Basque (Pays), 383. — Béarn, 383. — Belfort (Territoire de), par J. Joachim, 192. — Berri, 359. — Bouches-du-Rhône, par E. Isnard, 363. — Boulonnais, 180. — Bourgogne, 192. — Bretagne, 207.

Calvados, par R. N. Sauvage, 204. — Cambraisis, 181. — Cantal, par P.F. Fournier, 362. — Champagne, 183. — Charente, par A. Dodin, 211. — Charente-Maritime, par M. Delafosse, 212. — Cher, par P. des Chaumes, 259. — Corrèze, par L. Villard, 359. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 192. — Côtes-du-Nord, par F. Merlet, 268. — Couserans, 387. — Creuse, par R. Limouzin-Lamothe, 360.

Dauphiné, 363. — Dordogne, par G. Lavergne, 376. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 363.

Eure, par H. Baudot, 204. — Eure-et-Loir, par J. Delaporte, 199.

Finistère, par H. Waquet, 208. — Flandre, 181. — Foix (Comté de), 387. — Franche-Comté, 196.

Gard, par R. Durand, 381. — Garonne (Haute-), par C. Tournier, 380. — Gascogne, 374. — Gers, par Ch. Bourgeat, 377. — Gironde, par L. Loirette, 376. — Guienne, 374.

Hainaut, 181. — Hérault, par M. Oudot de Dainville, 382.

Ile-de-France, par J. de La Monneraye, 196. — Ille-et-Vilaine, par B. Pocquet du Haut-Jussé, 207. — Indre, par P. des Chaumes, 359. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 201.

Jura, par M. Berthet, 191.

Languedoc, 379. — Limousin, 359. — Lot, par R. C., 375. — Lot-et-Garonne, par J.-R. Marboutin, 375. — Loir-et-Cher, par Hémonée, 199. — Loire, par J. Tricou, 363. — Loire (Haute-), par H. Boullier de Branche, 383. — Lorraine, 185. — Lozère, par M. Balmelle, 381. — Lyonnais, 362.

Maine, 200. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 202. — Manche, par R. N. Sauvage, 206. — Marche, 360. — Marne, par R. Gandilhon, 184. — Marne (Haute-), par G. Drioux, 184. — Mayenne, par E. Laurain, 200. — Meurthe-et-Moselle, par L. Marchal, 186. — Meuse, par N. Becquart, 189. — Moselle, par J. Rigault, 186. — Morbihan, par Thomas-Lacroix, 209.

Nice (Comté de), 366. — Nièvre, par A. Bïver, 362. — Nivernais, 362. — Nord, par G. Drioux, 181. — Normandie, 203.

Oise, par J. Vinot-Préfontaine, 199. — Orléanais, 199. — Orne, par R. N. Sauvage, 206.

Pas-de-Calais par J. LESTOCQUOY, 180. — Picardie, 183. — Poitou, 209. — Provence, 364. — Puy-de-Dôme, par P.-F. FOURNIER, 361. — Pyrénées (Basses-), par P. BAYAUD, 383. — Pyrénées (Hautes-), par P. BAYAUD, 377. — Pyrénées-Orientales, par J. S., 387.
Rhin (Bas-), par J. RIGAULT, 189. — Rhin (Haut-), par J. JOACHIM, 192. — Rhône, par J. TRICOU, 362. — Roussillon, 387.
Saintonge, 212. — Saône-et-Loire, par A. MORGAND, 194. — Sarthe, par H. de BERRANGER, 200. — Savoie, par E. BARATIER, 364. — Savoie (Haute-), par E. BARATIER, 364. — Seine-et-Marne, par J. HUBERT, 198. — Seine-et-Oise, par A. LESORT, 197. — Seine-Inférieure, par F. BLANCHET, 203. — Sèvres (Deux-), par L. MERLE, 210. — Somme, par H. PELTIER, 183.
Tarn, par GRESLÉ-BOUIGNOL, 379. — Touraine, 201.
Var, par E. HILDESHEIMER, 365. — Vendée, par A.-D. POIRIER, 210. — Vienne, par J. SALVINI, 209. — Vienne (Haute-), par A. BETGÉ-BREZETZ, 360. — Vosges, par E. LÉVÊQUE, 189.
Yonne, par A. COURTET, 194.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES GÉNÉRAUX

Année (L') théologique, 1943-1944 [U. ROUZIÈS] 216
Archives d'histoire dominicaine, 1946 [A. DUVAL] 388
Archivum franciscanum historicum, 1940-1943 [P. JEAN-GABRIEL] 223
Archivum fratrum praedicatorum, 1941-1946 [A. DUVAL].. 389
Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, 1944-1946 [J. LAVAUD] 392
Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1942 [G. DRIOUX] 219
Bulletin monumental, 1941-1945 [J. VALLERY-RADOT]..... 218
Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1942-1943 [R. RANCŒUR] 217
Cahiers des Cordeliers, 1946 [P. JEAN-GABRIEL] 224
Études, 1945-1946 [J. LECLER] 222
Lumières d'Assise, 1946 [P. JEAN-GABRIEL] 224
Maison-Dieu (La), 1 à 9 [A. DUVAL]..... 289
Recherches et travaux. Université catholique de l'Ouest, 1946 [R. RANCŒUR] 216
Revue d'histoire ecclésiastique, 1943-1945 [U. ROUZIÈS].. 392
Revue historique, 1946-1947 [R. RANCŒUR] 215
Thèses soutenues à l'École des chartes en 1945, 1946 et 1947 [G. TESSIER] 213
Vie (La) intellectuelle, 1945-1946 [A. DUVAL] 390
Vie (La) spirituelle, 1943-1946 [A. DUVAL] 390

CHRONIQUE

Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles 225 399
— Assemblée générale du 12 juin 1947 227
— Réunion d'étude du 22 janvier 1948 401
Projet d'un atlas ecclésiastique de l'ancienne Gaule [J. de Font-Réaulx] 402
Informations 231 402

Le Directeur : P. MAROT.

Le Gérant : André-Pouyé

DATE DUE

JAN 8 1996

OCT 17 1995

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v. 33
1947

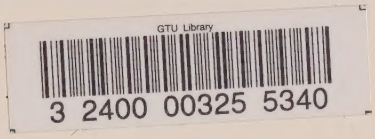

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.

DATE DUE

OCT 30 '70			
GAYLORD M-2			PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v.33
1947

59280

Property of

CSaT

Please return to

Graduate Theological